





Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa









(55)

3/5

# HISTOIRE DE LA COMMUNE

## LE COMITÉ CENTRAL

DU MÊME AUTEUR

- PAUL VERLAINE. *Sa Vie, Son Œuvre*..... 1 vol.
- EMILE ZOLA. *Sa Vie, Son Œuvre*..... 1 vol.
- HISTOIRE DE LA COMMUNE (Ouvrage honoré d'une souscription du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de la Ville de Paris). Tome I. *Le Dix-Huit Mars* ..... 1 vol.

25412  
EDMOND LEPELLETIER

Histoire  
de la  
Commune de 1871

II

LE COMITÉ CENTRAL

...*Sine ira et studio, quorum causas pro-  
cul habeo.*

(Sans haine et sans complaisance, j'écrirai  
l'histoire de ces temps, dont les passions sont  
loin de moi.)

TACITE



PARIS  
MERCURE DE FRANCE

XXVI, RUE DE CONDÉ, XXVI

MCMXII

128560  
4/7/13

713

Dans le premier volume de cette *Histoire de la Commune de 1871*, intitulé *le Dix-Huit Mars*, nous avons montré l'agitation et l'irritation des habitants de Paris, civils et gardes nationaux, à la veille de la capitulation et de l'entrée des Prussiens. Cet état des esprits eut pour résultats : la fédération des bataillons de la garde nationale et la formation d'un Comité Central, dirigeant cette force, pouvant en disposer.

En même temps, nous avons exposé les plans ingénieux et perfides de M. Thiers, tendant à briser le Comité Central et à désarmer la garde nationale, à la suite d'une rébellion qu'il provoquerait. Il avait résolu de susciter l'émeute pour l'étouffer.

L'originalité de ce plan ne lui appartenait pas : l'insurrection de Juin 1848 lui avait servi de guide. Il était aisé de la comprimer, dès les premières barricades, cette révolte. Elle eut toute liberté de s'étendre, de se fortifier, afin de permettre au général Cavaignac et à ses amis de saigner si fortement les faubourgs révolutionnaires, qu'on n'eût plus à craindre la moindre pulsation violente de leur part, même quand les approbateurs et complices de ce Cavaignac criaient au secours, ou se feraient tuer inutilement sur la barricade de la rue Sainte-Marguerite, en décembre 51. M. Thiers, secondant une partie des vœux de l'Assemblée nationale, se proposait, non pas de rétablir la monarchie, comme la droite l'entendait, mais d'imposer une républi-

que où les républicains eussent été exclus du pouvoir, une république orléaniste sans les princes d'Orléans. C'était à lui que devait revenir le gouvernement, délivré de la peur des socialistes, affranchi des ménagements à garder vis-à-vis des débris de 48 et du 4 septembre.

Ces préliminaires étaient indispensables à exposer pour faire bien saisir trois points principaux de l'histoire du *Dix-Huit Mars* :

1° le caractère patriotique, encore plus que révolutionnaire, et nullement social, du mouvement ;

2° l'exaspération des sentiments guerriers dans la population, vaincue par le général Famine, livrée avec sa ville sans avoir été menée sérieusement au combat, et le malaise des intérêts civils et privés subissant un long chômage, une paralysie des affaires, et menacés par des mesures inopportunes et cruelles : la loi des échéances, la loi des loyers ;

3° la provocation sournoise, à propos des canons de Montmartre, qu'il était si facile de récupérer, sans violences, et que probablement ceux qui les gardaient eussent d'eux-mêmes laissé ramener aux parcs et aux arsenaux.

Notre premier volume s'est achevé sur la déroute de la troupe chargée de provoquer la résistance, sur la fuite du gouvernement à Versailles et l'entrée imprévue du Comité Central, surpris par les événements, à l'Hôtel-de-Ville abandonné.

Le second volume est tout entier consacré au *Comité Central*, à ses pourparlers, à ses tâtonnements. Il s'achève sur sa retraite officielle et la transmission de son autorité de fait à une assemblée élue, qui prit le nom de Commune de Paris.



La plupart de ceux qui ont écrit sur cette intéressante époque furent pressés d'arriver au récit des combats autour de Paris, des luttes intestines à l'Hôtel-de-Ville, aux scènes dramatiques de l'entrée des troupes par la brèche du Point-du-Jour, et aussi à l'exécution des otages et à l'affreux massacre de huit jours dans les rues et les prévôtés. Ils ont négligé ou écourté les transactions offertes par le Comité Central, ayant abouti à la convocation des électeurs, d'accord avec les maires autorisés par M. Thiers et son ministre de l'intérieur. Les faits précédant l'entrée à l'Hôtel de Ville d'un gouvernement municipal, supposé témérairement devoir être durable et régulier, remplaçant le gouvernement provisoire issu du Dix-Huit Mars, sont peu ou mal connus.

Il est cependant important de mettre en lumière les points suivants de cette seconde période de la révolution de 1871 :

1° la composition du Comité Central, où ne se trouvaient aucune notoriété de la politique, aucun ancien député, aucun journaliste ou avocat. C'était la première fois qu'en France s'accomplissait une révolution sans le concours de chefs connus, de personnalités importantes désignées par leur passé ou par leurs actes décisifs de la veille. Une révolution anonyme d'où sortait un gouvernement exclusivement plébéien.

2° la continuation du plan de M. Thiers. Pour rentrer dans Paris, en victorieux, et accomplir l'épuration sanglante, qui lui paraissait indispensable pour asseoir et consolider son pouvoir, M. Thiers rusa sous le couvert des maires. Il parut favoriser une transaction d'où sortirait un

pouvoir normal, investi par le suffrage universel et susceptible d'être reconnu et agréé par l'Assemblée nationale, par la France entière. Ces négociations trompeuses avaient pour seul but de gagner du temps, afin de rassembler des troupes à Versailles; elles permettraient d'attendre le rapatriement de l'armée impériale prisonnière, désireuse de venger, sur les Parisiens, les défaites et les humiliations subies.

On verra, dans ce volume, comment M. Thiers a préparé l'attaque, aussi sournoise que celle des canons, qui devait continuer l'exécution de son plan.

3<sup>e</sup> Enfin on aura, dans ce second livre, l'exposé du refus du Comité Central de diriger sur Versailles, dès le lendemain du 18 mars, les forces considérables dont il disposait, dans sa préoccupation honorable, mais absurde, de céder sa place de gouvernement provisoire, c'est-à-dire insurrectionnel, à une assemblée parlementaire. On connaîtra les illusions, qu'il partageait avec la majorité de la population, sur la victoire démocratique et sociale qui devait résulter de la présence de la Commune à l'Hôtel-de-Ville.

Des renseignements précis dévoileront le simulacre de résistance bourgeoise de l'amiral Saisset aux mairies du Louvre, de la Bourse, et au Grand-Hôtel.

Il est indispensable de bien connaître les actes et la pensée du Comité Central, pour se rendre compte que la Révolution était compromise, et à peu près perdue avec ceux qui l'avaient faite, du jour où l'on interrompait le combat, sans avoir victoire complète et définitive. Chefs et soldats, élus et électeurs, devaient continuer l'insurrection jusqu'au triomphe total. La Commune de Paris ne pouvait se main-

tenir qu'à la condition de disperser l'Assemblée nationale, comme en 1830, en 1848, en 1851, au 4 septembre 1870, avaient été dispersées et remplacées les assemblées de la monarchie, de la république et de l'empire.

Le Comité Central n'a pas compris qu'un peuple d'insurgés n'a de force et de persévérance que pour un temps très court, trois à quatre jours, de victoire ou de défaite, et que, le mouvement arrêté, ses partisans seraient écrasés malgré la vaillance de beaucoup, quand il faudrait soutenir un siège, et livrer, pendant six semaines, des combats quotidiens, où la discipline, l'entraînement et l'insouciance des soldats professionnels seraient les grands éléments de succès.

L'échec fatal et certain de la Commune, s'efforçant de soutenir une guerre régulière, était contenu dans l'inertie et dans l'infatuation de légalité dont se rendit coupable le Comité Central. Il s'imagina que M. Thiers, l'Assemblée, la réaction tout entière, consentiraient, sans avoir été mitraillés, terrorisés, à accepter de bonne foi une transaction et à reconnaître la Commune de Paris. Il ne comprit point qu'il n'y avait pas d'union possible entre l'Assemblée et la Commune. L'une devait vaincre et anéantir l'autre.

Avec la possession du Mont-Valérien, et les troupes de Versailles repeussées, mises en déroute avant d'avoir été réorganisées et groupées, peut-être aurait-on pu entraîner les républicains des départements et faire imposer, par les élus, par les comités de la province, une paix honorable et durable, comme il y en avait eu jadis aux temps des guerres de religion. Sans une victoire décisive, au lendemain du 18 mars, cette solution était chimérique, et la Commune, par la faute du Comité Central, sans parler

d'autre causes secondaires de désorganisation et de perte, devait infailliblement succomber dans une lutte inégale.

Comme dans le premier volume, on trouvera dans l'histoire du *Comité Central* des documents inédits ou peu répandus, et des notices sur les principaux acteurs du drame, aujourd'hui disparus, oubliés ou mal connus. L'auteur rappelle que, comme dans le premier volume, on ne rencontrera dans le présent livre, destiné à répandre la connaissance des faits parmi ceux qui les ignorent ou les savent mal, ni invectives déplacées, ni apologies injustifiées.

E. L.

Paris, janvier 1912.

## LIVRE I

---

### UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE

#### LENDEMAIN DE VICTOIRE

Le dimanche 19 mars, le soleil se leva clair et gai sur la ville paisible, reposée. La journée s'annonçait printanière. Paris s'éveillait rasséréiné comme après un cauchemar. Du cachot ténébreux, où la cité prisonnière, même après l'armistice, s'était sentie confinée, les verroux étaient enfin tirés. On retrouvait l'ami soleil ! Beaucoup de Parisiens, au saut du lit, firent le projet d'une promenade à la campagne, c'est-à-dire hors des murs. Dans la zone dévastée, l'on trouverait de l'herbe, de l'air, des guinguettes avec des tonnelles déjà verdissantes, et l'on ramasserait des éclats d'obus épars auprès des maisons écroulées. On ferait, en régaland ses poumons d'oxygène et ses yeux d'horizons, l'inventaire rapide des désastres suburbains. On paraissait oublier qu'on avait, la veille, assisté à une révolution.

Dans les quartiers du centre, c'était la grasse matinée. Les rues étaient sans animation. Aux faubourgs, les ménagères allaient aux provisions, comme à l'ordinaire, sans paraître alarmées, ni disposées à des bavardages plus

vifs. Les hommes, chez le barbier, au comptoir voisin, devant l'étalage des marchands de journaux, se rencontraient, s'abordaient, mais sans témoigner d'inquiétudes ni d'impatience. On attendait sans doute des nouvelles, mais comme personne n'en apportait et que tout était calme, on ne paraissait pas trop anxieux d'en avoir. Cette population, nullement effrayée et d'excellente humeur, laissait passer les heures, comme on regarde couler l'eau du haut d'un pont.

Vers midi, des groupes se formèrent devant des affiches apposées avec célérité. Aucune démonstration. Ni enthousiasme ni hostilité : de l'étonnement seulement ; ces affiches étaient blanches. On reconnut une notification de l'autorité. On ne savait pas encore laquelle. On s'approcha pour lire et savoir.

### *PREMIÈRES PROCLAMATIONS*

C'était la première proclamation d'un gouvernement nouveau, qui avait pris possession de l'Hôtel-de-Ville. Elle était ainsi conçue :

Citoyens, le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

Calme, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte, comme sans provocation, les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

L'état de siège est levé.

Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales.

La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

Hôtel-de-Ville, Paris, le 19 mars 1871.

Le Comité Central de la Garde Nationale :

ASSI. — BILLIORAY. — FERRAT. — BABICK. — EDOLARD  
MOREAU. — C. DUPONT. — VARLIN. — BOURSIER. —  
MORTIER. — GOCHIER. — LAVALETTE. — FR. JOURDE. —  
ROUSSEAU. — CH. LULLIER. — BLANCHET. — J.  
GROLLARD. — BARROUD. — H. GÉRESME. — FABRE. —  
FOUGERET.

On lut, sans grande émotion, cette déclaration, conçue en termes assez emphatiques et qui ne précisait pas grand chose. La phraséologie vague n'indiquait pas ce qui s'était réellement passé. Il n'était question ni de l'attaque des Buttes Montmartre, ni des canons repris, ni de la fuite du gouvernement, ni du maire de Paris obligé de céder l'Hôtel-de-Ville, ni de la retraite de l'armée. Il y était parlé d'un « joug » qu'on voulait imposer au peuple. Thiers et Vinoy avaient pensé à tout autre chose qu'à un « joug ». Que venait faire « l'arche sainte de nos libertés » sur laquelle « on voulait porter la main » ? Les canons n'avaient rien d'une « arche ». Enfin on annonçait un gouvernement « qui devait fermer pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles ». C'était pur verbiage. Les invasions dépendent des peuples envahisseurs, et la révolution du 18 mars semblait plutôt destinée à ouvrir qu'à fermer « l'ère des guerres civiles ».

Deux faits clairs étaient seulement énoncés dans ce placard insuffisant : la levée de l'état siège et la convocation pour les élections communales. C'étaient là deux actes de gouvernement. Mais il n'était pas dit ce qu'était, ce que

voulait ce gouvernement de fait, qui se présentait sous ce nom : « le Comité Central de la Garde Nationale ».

Une seconde affiche, plus nette, fut, presque à la même heure, apposée. Elle s'adressait aux gardes nationaux de Paris, et disait :

Citoyens, vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission : aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

A ce moment, notre mandat est expiré, et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

Préparez donc et faites de suite vos élections communales, et donnez-nous pour récompense la seule que nous ayons jamais espérée : celle de vous voir établir la véritable République.

En attendant, nous conservons, au nom du peuple, l'Hôtel-de-Ville.

Hôtel de Ville, Paris, le 19 mars 1871.

Le Comité Central de la Garde Nationale :

Suivaient les mêmes signatures.

Cette affiche, plus explicite, annonçait ainsi que le Comité Central considérait les pouvoirs qu'il tenait de la Fédération de la Garde Nationale constituée dans les réunions du Waux Hall comme près d'expirer, et qu'il céderait bientôt la place à ceux qui seraient les élus de Paris. Il y aurait donc des élections immédiates. Jusqu'à la constitution du pouvoir communal, le Comité Central siègerait et gouvernerait à l'Hôtel-de-Ville. Il se constituait en gouvernement provisoire. C'était conforme aux traditions insurrectionnelles et à la nécessité du moment. Rien de plus rationnel.

La lecture de ces deux proclamations ne suscita ni protestations ni approbation. Une réflexion, logique suffisam-



ment, se produisait pourtant dans les groupes épluchant les signatures mises en bas des deux proclamations. On se demandait : « Qui est-ce donc celui-ci ? Et celui-là, le connaissez-vous ? » On s'interrogeait, on cherchait à se souvenir, à deviner la signification de ces noms. Personne ne semblait connaître ces hommes qui parlaient au peuple et annonçaient « qu'ils avaient été chargés d'organiser la défense de Paris et des droits des citoyens ». Dans tel quartier un nom évoquait une personnalité ; la rue traversée, l'identité s'évanouissait. Un autre nom, pour quelques passants, représentait quelqu'un de familier, un voisin, un camarade des bataillons du siège. Deux des noms de l'affiche échappaient à cette localisation de la notoriété. Ces deux noms généralement connus étaient ceux d'Assi et de Lullier. Encore leur donnait-on une importance excessive et étaient-ils l'objet d'une fausse interprétation. La présence de ces deux personnalités, notoires déjà, dans ce gouvernement provisoire, n'indiquait nullement la participation, encore moins la prépondérance d'un parti politique ou d'un groupe socialiste auxquels ils appartenaient. Le nom d'Assi frappait cependant l'esprit et abusait. Plusieurs s'écrièrent, de bonne foi, en voyant le très connu mécanicien du Creusot figurer en tête des proclamations initiales de ceux qui se présentaient comme les chefs de l'insurrection victorieuse : « Mais alors c'est l'Internationale ! » C'était là une erreur.

### ASSI

Assi faisait partie de l'Internationale, mais n'en était nullement l'un des membres importants et ne pouvait passer pour la représenter. Il avait été compris, à tort, dans un des procès faits sous l'empire aux membres de cette

association. Assi avait seulement donné à l'audience son adhésion à l'Internationale. Aussi ne fut-il pas condamné.

Adolphe-Alphonse Assi, né en 1840, était un ouvrier mécanicien. Né en France, mais d'origine italienne, brun, alerte, nerveux, il avait la physionomie et l'énergie de ces enfants de la Ligurie, dont l'endurance et la sobriété sont héréditaires, et qui fournirent jadis à Jules César ses meilleurs légionnaires. Tout jeune, Assi s'engagea, mais le régime militaire fut pour lui pénible, bientôt intolérable. Se trouvant dans un poste isolé, il avait déserté. « Après vingt-quatre heures de garde, les pieds dans la neige, a-t-il dit pour expliquer sa fuite, nous ne reçûmes à manger qu'à quatre heures du soir, et ne fûmes remplacés qu'à huit heures. En rentrant, je voulus me faire porter malade. On me mit à la salle de police. Il y avait là trois hommes qui me proposèrent de passer en Suisse. Je souffrais, j'avais souffert beaucoup, je les écoutai et je les suivis. Je ne suis donc pas un déserteur pour éviter des peines disciplinaires, comme on a eu l'air de le dire, et j'ai des excuses, ne serait-ce que mon jeune âge, car j'avais alors dix-neuf ans. »

Réfugié en Suisse, il travailla comme mécanicien, et acquit rapidement une certaine habileté professionnelle. Mais Garibaldi faisait alors appel aux braves de tous les pays pour donner l'indépendance à l'Italie. Le déserteur fit partie des vaillants volontaires garibaldiens. Après la défaite il revint en France, bénéficiant de l'amnistie. Il se présenta aux usines du Creusot et fut accepté comme mécanicien-ajusteur.

Assi, actif et audacieux, prit bien vite une grande influence parmi ses camarades. Il avait la parole facile et possédait quelques notions de socialisme. Il catéchisa ses compagnons. Bientôt il entraîna dans une révolte, d'abord

pacifique et d'allure légale, ces rudes travailleurs, serfs résignés de la glèbe minière et industrielle. Une caisse de secours existait au Creusot. Elle était alimentée par des prélèvements sur les salaires des ouvriers, mais administrée par le patron, M. Schneider. Les ouvriers, à l'instigation d'Assi, émirent la prétention, fort admissible, de gérer eux-mêmes cette caisse et de déléguer un des leurs pour en contrôler le fonctionnement. M. Schneider, personnage considérable alors, directeur des usines et président du Corps Législatif, ne voulut pas admettre cette immixtion. Les ouvriers ayant acclamé Assi comme gérant de la caisse de secours, ce choix désigna le mécanicien aux foudres patronales. Assi fut congédié avec une certaine solennité provocatrice. Devant les ouvriers rassemblés, son renvoi lui fut signifié. Ce fut le signal d'une grève, dont le retentissement fut grand. L'Internationale soutint la cause des grévistes, leur envoya des fonds. Des journaux avancés, dont *la Marseillaise* publièrent des articles destinés à passionner l'opinion du dehors, à accroître l'esprit de résistance chez les ouvriers du Creusot, et aussi à leur attirer, avec les sympathies, des secours. Un rédacteur de *la Marseillaise*, Achille Dubuc, fut envoyé au Creusot pour suivre les progrès de la grève et en rendre compte jour par jour. La grève un instant apaisée fut ravivée par la mesure, brusque et véritablement agressive, prise par la direction, de diminuer les salaires. Malon et Varlin dirigèrent cette nouvelle grève, où Assi ne joua qu'un rôle secondaire.

Il fut arrêté le 1<sup>er</sup> mai 1870 et impliqué dans le procès fait à l'Internationale. Il fut défendu par Me Léon Bigot, qui devait par la suite se signaler par ses plaidoiries devant les conseils de guerre, notamment dans la défense de Gustave Maroteau. Assi fut acquitté, car on le poursuivait pour participation à une société secrète, alors qu'il ne fai-

sait pas partie de cette association, déférée aux tribunaux. Ce fut à l'audience seulement qu'il déclara que, tout en n'étant pas membre de l'Internationale, il en approuvait l'esprit et adhérerait à ses statuts.

Ce procès sensationnel, dont tous les journaux reproduisirent les débats, donna à Assi une grande notoriété. Son nom fut un de ceux que le public retint. Il se rencontre ainsi, à la veille des grandes crises politiques, des noms devenus significatifs, que la foule répète et vante un peu au hasard. On prend pour drapeau et on suit de confiance, sans examiner de trop près sa valeur, l'homme qui les porte.

Assi parla dans diverses réunions publiques, mais ses harangues ne sortaient pas de la vulgarité courante, et il ne débitait que des lieux communs populaires. Il ne joua qu'un rôle effacé pendant le siège. Il fit partie d'un corps franc, la guérilla de l'Île-de-France, avec le grade de lieutenant. Il obtint aux élections de février un nombre assez important de suffrages, mais insuffisants pour le faire nommer. Membre du Comité Central de la garde nationale, dont il présida plusieurs séances, il fut un de ceux qui siégèrent à la Commune. Il y fut envoyé par le XI<sup>e</sup> arrondissement, avec 19.890 voix. Il fit partie de la commission de Sûreté générale. Il parut suspect, à une époque où il y eut compétition et antagonisme entre la Commune et le Comité Central. Assi fut mis en arrestation par ordre de la Commune, puis relâché. Il n'eut qu'une influence restreinte à l'Hôtel-de-Ville. Il fut arrêté, dès les premiers moments de la lutte dans Paris, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, et envoyé en Calédonie. Il est mort conseiller municipal, à Nouméa, où il exerçait son métier de mécanicien et avait pu acquérir une petite aisance. Figure en somme médiocre, et dont la célébrité a dépassé les mérites.

## CHARLES LULLIER

Le lieutenant de vaisseau Charles-Ernest Lullier est un des personnages les plus en vue de la révolution du 18 mars. Ce fut un incapable turbulent et un orgueilleux étourdi. L'acoolisme le gouvernait. Une nervosité continue le faisait gesticuler et grimacer dans les moments de calme. Il convient d'ajouter à ces qualificatifs peu enviables une épithète qui est la pire flétrissure dans notre loyal pays : ce fanfaron encombrant et déséquilibré fut un traître.

Il ne fut pas payé de sa trahison. Ceux à qui il s'était offert, après qu'il eut servi plus ou moins consciemment leurs desseins, l'envoyèrent en Calédonie. La déportation qu'il subit peut susciter quelques sentiments de commisération, mais elle ne saurait atténuer la gravité de ses fautes qui ressemblèrent à des crimes. Les durs traitements qu'il endura au bagne ne peuvent faire oublier ses actes de déloyauté. Sa responsabilité demeure grande dans la défaite de la Commune et la répression qui en fut la conséquence.

Lullier était né à Mirecourt, dans les Vosges, le 27 avril 1838. Il fut admis à l'école navale, dont il sortit aspirant de 2<sup>e</sup> classe, en 1856. Il fit, en cette qualité, plusieurs grands voyages et publia un volume intitulé : « Mission politique et maritime de la France au XIX<sup>e</sup> siècle. » Il était signalé déjà, parmi ses camarades de navigation et les officiers des ports, comme un exalté et un inquiet, bien près d'être un dévoyé. Il envoyait à divers journaux des correspondances et des notes, où il critiquait vivement ses chefs, où il attaquait l'organisation de la marine. Ceci ne saurait lui être imputé à grand crime, car il est certain qu'alors comme de nos jours bien des abus, bien des négligences étaient à signaler dans l'administration navale. Mais son

caractère vaniteux, querelleur et indiscipliné déjà se révélait. Le commandant, chef de l'escadre d'évolution à Brest, lui appliquait la mention suivante sur le tableau des propositions pour l'avancement : « Lullier, Charles — sans aptitudes, sans jugement, a besoin de tout apprendre, surtout à ne pas trop écrire. » Excentrique d'allures, atteint d'une fébrilité malade, les gestes saccadés, la parole rauque et scandée, il apparaissait comme un échappé perpétuel des maisons de santé. Il avait cependant acquis une réputation, d'ailleurs peu justifiée, de militaire hardi, d'homme d'action, de redoutable escrimeur aussi, et on l'entourait d'un certain respect dans les réunions populaires. Les foules ont de l'admiration pour les matamores et croient les hâbleurs. Dans les bas-fonds sociaux, celui qui se déclare toujours prêt à jouer du couteau est salué du titre de « terreur » et fait la loi dans son entourage. Lullier passait pour être une terreur de cafés politiques. Maigrelet, d'une taille ordinaire, la moustache blonde, peu épaisse, tortillée, mordillée avec fureur, les yeux gris-bleu fixes, la lèvre crispée, les mouvements anguleux et toujours surexcité à la tribune ou à une table de café, soit qu'il fit le procès de la marine et de ses chefs, soit qu'il lançât des défis à ses adversaires éloignés, Lullier produisait l'impression d'un de ces casse-cou, prêts pour toutes les entreprises téméraires. On le croyait capable de les mener à bien. On lui attribuait, sur sa parole, une grande compétence militaire. En même temps, il était considéré comme un intrépide et un vaillant, avec lequel les ennemis de la démocratie devraient compter. On était flatté, dans les groupes républicains, d'avoir avec soi un officier, un vrai militaire. Son grade de lieutenant de vaisseau était moins familier aux oreilles parisiennes que celui de capitaine dans l'armée de terre. On l'appelait commandant, et cela sonnait

bien et en imposait. Son uniforme réconfortait, sa casquette galonnée donnait de l'espoir. On aurait en lui un chef « à la prochaine ! » Quand, à la suite de ses démêlés avec ses chefs, Lullier dut quitter la marine et se mit à fréquenter plus étroitement les journalistes et les politiciens, son prestige grandit. On parla de lui couramment comme de l'homme indispensable et tout indiqué pour le coup de force qu'on cherchait, qu'on attendait. Ainsi se créa une légende funeste, dont il profita jusqu'aux premières journées qui suivirent le 18 mars.

Ses attitudes de capitaine Fracasse lui avaient attiré toute la confiance des habitués du café de Madrid, dans les dernières années de l'empire. Il roulait des yeux si féroces, à l'heure de l'absinthe, que personne n'eût osé douter qu'on avait affaire à un grand homme de guerre méconnu. Le poing sur la hanche, il s'avancait à la terrasse du café, lieu ordinaire de réunion des républicains, avant le dîner, comme un premier rôle de mélodrame prêt à dégainer. Il empoignait brutalement une chaise, la plantait brusquement sur l'asphalte, s'asseyait à califourchon, en promenant des regards terribles à la ronde. Ainsi campé, il prenait sa consommation en esquissant, avec sa badine, des contres de quarte, des dégagés, comme s'il fût entouré d'invisibles assaillants contre lesquels il eût à ferrailer. Ce d'Artagnan de brasserie parlait peu et fort sèchement, mais pour raconter des menteries. Il persuadait volontiers à son auditoire bénévole, et un peu intimidé par ces façons de mousquetaire, que rien ne lui serait plus facile que de pourfendre chaque matin un bonapartiste de marque. On croit volontiers qui affirme avec aplomb des talents qu'on n'a pas et que chez autrui l'on admire ; aussi considérait-on comme déjà occis tous les adversaires à qui le matamore envoyait des cartels en l'air.

Malgré ses vantardises et ses allures d'épileptique, on prenait donc très au sérieux ce bretteur, qui semblait devoir couvrir de son épée tous les jeunes républicains et mettre en déroute tous les vieux champions de l'empire. Il n'alla pourtant sur le terrain qu'une seule fois, et encore fut-ce dans des circonstances peu glorieuses, où il y eut même du ridicule. Après l'absorption de nombreux apéritifs, il s'était avisé de dévisager avec outrecuidance, dans un restaurant de la rue de l'École-de-Médecine, une jeune femme qui dinait là, en compagnie de son ami, un clerc de notaire nommé Boiron. Ce dernier, exaspéré par les mines provocatrices et la mimique galante de son voisin de table, à la fin se fâcha. Il y eut échange de mots vifs, puis voies de fait, et le lendemain rencontre. Sur le terrain, le clerc de notaire se comporta fort bien, et le résultat du duel fut ce qu'on nomme un coup fourré. C'est un coup de maladroit, ou du moins de novice en fait d'armes. Le clerc, nullement escrimeur, avait instinctivement étendu le bras, et Lullier, au lieu de parer, ne se fiant pas sans doute à son habileté pour écarter le fer, avait simplement allongé aussi le bras, négligeant de chercher la parade, le battement et le dégagé : d'où un embrochage réciproque. Des deux blessures, celle que reçut Lullier eut seule quelque gravité.

Il n'y a nulle honte à ne pas être un escrimeur de force et à revenir d'un duel le bras en écharpe. On peut faire un usage meilleur de sa jeunesse, et un plus intelligent emploi de son temps que de traîner les sandales sur la planche et de ferrailer dans les salles d'armes, mais pour Lullier c'était presque une obligation professionnelle que l'escrime et une nécessité de s'y exercer. Un gaillard qui parlait sans cesse de provoquer tout le monde devait justifier par un peu de pratique du fleuret des prétentions qu'il affirmait. Cela obligeait de se proclamer le champion toujours prêt du



parti républicain, dont les militants, souvent provoqués, ne passaient point pour être de taille à se mesurer avec les fines lames du clan bonapartiste. Rochefort, et les autres polémistes combattant l'empire, revenaient généralement endommagés de ces rencontres, et cela produisait un effet fâcheux dans l'opinion. Le prestige de Lullier demeurait intact, précisément parce qu'il ne se battait jamais. On répétait naïvement dans le public que Paul de Cassagnac, classé comme épée redoutable et qui n'avait plus à faire ses preuves, avait eu peur de Lullier. C'était une illusion. Il était exact que M. de Cassagnac avait refusé un cartel tapageur de Lullier. Pourquoi cette fin de non-recevoir ? On ne peut admettre que ce fût par crainte. Il est probable que les allures désordonnées de son adversaire firent craindre au spadassin bonapartiste un résultat grave, pour Lullier, et l'éventualité d'une issue funeste à cette rencontre bruyamment cherchée lui en fit éviter l'aventure. Il ne voulait pas être accusé d'avoir blessé, ou tué peut-être, un extravagant et maladif adversaire, incapable de se défendre. En réalité, ce duel ne pouvait offrir aucun danger pour Cassagnac, et ce fut son refus inexplicable de croiser le fer avec Lullier qui fit toute la réputation de cet inoffensif champion. Lullier ne fréquentait aucune salle d'escrime, n'était nullement classé comme tireur parmi les amateurs. S'il avait, comme tous les officiers de marine, fait des armes dans sa jeunesse, à l'école navale, depuis, ne pratiquant pas, il s'était rouillé. L'escrime, c'est un peu comme le violon. L'exercice doit en être continu. Si Paganini, a dit justement Balzac, avait cessé, un seul matin, de prendre son archet, Paganini fût demeuré un violoniste ordinaire. L'épée, comme l'archet, exige un exercice constant. Et Lullier n'était ni un virtuose, ni même un adepte de capacité ordinaire en fait d'armes. Par négligence, ou pour toute autre cause, il ne s'était

jamais exercé. Son duel avec le clerc Boiron fournit la preuve de son manque de science, de son défaut d'entraînement, et le parti qui le prenait pour champion eût éprouvé la plus complète déception, si le fier-à-bras du café de Madrid eût été amené sur le terrain en face d'un adversaire sérieux. Mais la légende était si bien établie, Lullier était si flatteusement classé comme le seul escrimeur devant qui Cassagnac eût reculé, que ce mérite lui valut d'être proposé comme candidat, à Paris, aux élections de novembre 1869, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement (Arts-et-Métiers). Il y avait trois concurrents importants : le bonapartiste Pouyer-Quertier, industriel renommé, et deux hommes de 48, de grand talent : Pascal Duprat, ancien constituant, orateur, philosophe, journaliste de haute valeur, et Crémieux, ancien membre du gouvernement provisoire. Un racoleur de clients sur les degrés du tribunal de commerce, le défenseur officieux Falcet, une des notoriétés des réunions publiques, présenta Lullier le recommanda aux électeurs réunis, salle Molière, en ces termes qu'il estimait persuasifs : « Citoyens, vous n'avez pas besoin d'écrivains ou d'avocats pour renverser l'empire, ce n'est pas avec la langue ou avec la plume qu'on fait les républiques, c'est avec du fer ! Je vous demande de voter tous pour le lieutenant de vaisseau Lullier. Je vous présente en sa personne l'épée de la République ! » Les électeurs ne prirent au sérieux ni le présentateur ni le présenté, et ce fut Crémieux qui passa.

Mais au 18 mars, l'occasion se trouva de caser la fameuse épée. On a vu l'accueil, plutôt frais, fait au « général » Langlois se présentant aux quelques membres du Comité Central réunis à l'Hôtel-de-Ville, après le départ de Jules Ferry, dans la soirée de l'insurrection. Langlois évincé, il paraissait urgent de nommer sur-le-champ un chef à la garde nationale. Lullier se trouvait là. Quelqu'un

r appela son nom, vanta peut-être ses mérites. On l'avait déjà désigné au comité, rue Basfroi, dans la journée. On était embarrassé, pressé de faire un choix, et les candidats possibles manquaient. Lullier était officier ; on connaissait ses opinions avancées ; et il jouissait d'une notoriété indiscutable. On lui avait offert, à la réunion du Waux-Hall, ce commandement qu'il n'avait pas accepté, parce qu'on le subordonnait à Garibaldi, qui, par la suite, refusa également. Des membres du Comité Central l'avaient convoqué rue Basfroi. Il s'y était rendu. On lui fit de nouveau l'offre du commandement. Pour ne pas paraître se jeter goulûment sur cette nomination dont il avait la fringale, il fit la petite bouche, et demanda à connaître les plans du comité. Un membre lui répondit : « Notre plan, citoyen Lullier, est bien simple. Il consiste à s'emparer de l'Hôtel-de-Ville et à y rester jusqu'à ce que l'assemblée versaillaise ait fait droit aux légitimes revendications du peuple de Paris. » Lullier répondit superbement : « Ces revendications n'ont rien que de très légitime, je suis votre homme ! Demain, à cette heure, je serai maître non seulement de l'Hôtel-de-Ville mais de Paris, ou je serai mort ! » Cette rodomontade renouvelée de Ducrot produisit quand même son effet, et à l'Hôtel-de-Ville on réitéra l'offre faite rue Basfroi.

Il parut le meilleur candidat. On ne se préoccupa ni de son état mental ni de sa moralité, et on lui prêta des talents militaires qu'il ne possédait qu'en rêve. Il fut donc nommé. Ce choix fut déplorable. Edouard Moreau, qui l'appuya, pas plus du reste qu'aucun de ses collègues, n'en pouvait prévoir les terribles conséquences. La première et la principale fut la non-occupation du Mont-Valérien, abandonné par Thiers. De toutes les fautes commises par le Comité Central et par la Commune, durant les deux

mois de lutte, aucune ne fut plus désastreuse. Si la Commune avait occupé et conservé le Mont-Valérien, les conditions de la bataille changeaient entièrement, et à défaut d'une victoire finale et décisive, une transaction se serait imposée.

La reprise par les troupes de Versailles de la citadelle de Paris, négligée ou abandonnée par la faute de Lullier, puisque, investi du commandement supérieur, c'était à lui qu'il incombait d'envoyer à temps des troupes suffisantes afin de garder cette clef de la cité, fut-elle due à l'incapacité ou à la trahison? Dans une réunion mémorable tenue à l'Elysée-Montmartre, après la rentrée des amnistiés (1), Lullier, revenu de Calédonie, fut mis en accusation, avec une certaine solennité. Tony Révillon, député de Belleville, présidait. Lissagaray, combattant de la suprême semaine et auteur d'une remarquable *Histoire de la Commune*, prononça un éloquent et sévère réquisitoire contre Lullier.

Alphonse Humbert, revenu de Calédonie, où pour fait de presse il avait subi la peine exorbitante du bagne, démontra la culpabilité de l'accusé.

L'assemblée ratifia par son vote les conclusions de l'orateur. L'ex-général de la garde nationale fut convaincu d'avoir trahi, en permettant au gouvernement de Versailles de reprendre facilement la forteresse délaissée. Ce fut une condamnation morale, sans sanction possible, mais Lullier s'y soumit en disparaissant.

La trahison calculée, voulue, et portant sur ce fait, pris isolément, de la non-occupation du Mont-Valérien, n'a pas été nettement et absolument établie, mais plusieurs autres actes de Lullier et son attitude en diverses circonstances, le rendent aisément suspect. En Calédonie, au bagne, il

(1) L'auteur, qui faisait partie de la commission préparatoire, assistait à cette séance.

dénonça une évasion projetée par quelques-uns de ses co-détenus. Gaston Da Costa l'a formellement accusé de cette dernière infamie. (*La Commune vécue*, t. III, p. 301.)

On a vu comment, dans l'après-midi du 18 mars, M. Thiers et les ministres délibérant dans un salon du ministère des affaires étrangères, avaient failli être surpris et enlevés par un des bataillons de Grenelle. Ces gardes nationaux se contentèrent de défiler en musique, sous les fenêtres du palais, où les membres du gouvernement tremblaient et perdaient la tête. Ces gardes ignoraient l'intéressante capture qu'ils étaient à même de faire. Leur défilé inquiet eut seulement pour effet de décider M. Thiers à brusquer son départ. Sans s'attarder en plus longue conversation avec ses ministres, il s'empressa de fausser compagnie, s'esquivant en hâte, par un escalier donnant accès à la rue de l'Université. Lullier ne fut pour rien ni dans l'alerte, ni dans la fuite. Il éprouva le besoin, par la suite, de s'attribuer un rôle dans la dérobade de M. Thiers. Dans son livre *Mes Cachots*, où il emploie le style indirect, il attribua « à Charles Lullier le salut de M. Thiers », et il témoigna en même temps de son admiration pour « cet honorable vieillard ». Voici ce passage significatif de ses Mémoires. Lullier du reste ne fut ni récompensé ni épargné par l'ingrat Thiers, à qui il avait pourtant rendu de si précieux services :

De la place Vendôme, Charles Lullier envoya l'ordre à six bataillons d'occuper la Madeleine, les parties voisines des boulevards et les rues aboutissantes... puis il prit avec lui trois bataillons, pour s'emparer du ministère des affaires étrangères et se donner cette avancée sur la rive gauche.

Comme il débouchait du pont de la Concorde, un capitaine, envoyé avec sa compagnie, par Duval, en patrouille sur la rive gauche, vint à lui et prévint que M. Thiers et les ministres étaient, en ce moment, rassemblés au ministère des affaires étran-

gères, qu'il n'avait pas une force suffisante sous la main pour cerner le ministère et s'en emparer. A cette nouvelle, C. Lullier arrêta net sa colonne et lui fit rebrousser chemin ; puis prenant cette compagnie pour escorte, il s'achemina vers l'hôtel de ville. La capture de M. Thiers et des ministres ne rentrait d'aucune façon dans les plans de C. Lullier. Que les communards aient crié ensuite à la trahison, voilà ce qui lui importe peu.

Souvent, le peuple ne voit pas plus loin que le bout de son nez ; il n'envisage jamais que les résultats immédiats, sans en prévoir les conséquences. Ce n'était pas sur M. Thiers ni sur ses ministres, appartenant pour la plupart au parti républicain, qu'il fallait mettre la main, mais bien sur la majorité réactionnaire qui voulait faire d'eux ses instruments. M. Thiers prisonnier, ils auraient nommé un autre chef du pouvoir exécutif, Mac-Mahon ou Changarnier, deux brutes, et un ministère à l'avenant. C. Lullier connaissait les passions populaires, et, pour rien au monde, il n'eût voulu leur jeter en proie un vieillard honorable, plein de patriotisme et de talent, qui, depuis quarante ans, combattait pour la liberté. Il eût préféré voir son propre cadavre servir de marchepied à l'ambition et à la vengeance des meneurs.

(Ch. Lullier : *Mes Cachots*, p. 35, Paris, 1881.)

Il y a dans ce récit une inexactitude évidente. Sans tenir compte des sentiments de Lullier, qu'il s'efforce de montrer si favorables à M. Thiers et au gouvernement (sentiments intéressés, et qui probablement n'étaient pas les siens au 18 mars), il est impossible qu'il ait joué ce rôle et qu'il ait eu, dans la journée, le pouvoir qu'il s'attribue. Lullier ment et se vante d'exploits imaginaires. Il n'eut de commandement que dans la soirée.

Lullier reconnaît qu'il était sept heures du soir quand il sortit du siège du comité, rue Basfroi. « Les boutiques se fermaient lentement, dit-il. Un silence solennel planait sur Paris. Trois bataillons du quartier attendaient l'arrivée de C. Lullier sur le boulevard des Filles-du-Calvaire. Il se fit reconnaître. Les bataillons se mirent aussitôt à ses ordres... A 9 heures, Lullier fit cerner l'Hôtel-de-Ville et s'en empara

un peu après.... » Tout l'ensemble du récit est inexact, et les heures ne concordent pas. Il dit lui-même qu'il a passé la journée du 18 mars « à rêvasser dans le palais des Thermes, qu'il ne quitta que vers le soir ». « Il se présenta au Comité Central à six heures du soir. » (*Mes Cachots*, p. 28). Ce fut alors seulement qu'on lui proposa le commandement, et qu'il questionna les membres du comité sur « leur plan ». Il n'avait donc ni commandé, ni combattu, ni même figuré dans les événements, durant toute la journée du 18 mars. Tout ce qu'il raconte sur les ordres donnés à dix bataillons d'occuper la Madeleine, dans la journée, sur sa présence au pont de la Concorde, où il fut averti de la présence de M. Thiers et des ministres délibérant au ministère des Affaires étrangères, sont des inventions. Il se dément lui-même, quelques pages plus loin dans son livre d'apologie, puisqu'il reconnaît, fait exact et vérifié, qu'il ne fut en présence du Comité Central que dans la soirée, et que sa nomination à l'Hôtel-de-Ville, par les membres du Comité qui s'y trouvaient rassemblés, sous la présidence de fait d'Edouard Moreau, n'eut lieu qu'après l'évacuation du palais municipal et le départ de Jules Ferry, c'est-à-dire à onze heures du soir.

Toutes ces hableries et imaginations sont sans importance. Lullier n'a joué aucun rôle dans la journée du 18 mars, jusqu'à sa nomination, faite dans la séance de nuit. Il n'a pu ni prendre les dispositions militaires qu'il énumère, ni se trouver à même de capturer le gouvernement; pas davantage il ne put, avec magnanimité, laisser Thiers et les ministres libres de s'échapper et de se retirer à Versailles pour attaquer et bombarder Paris.

Lullier a suffisamment de méfaits à son dossier, sans lui imputer d'avoir sauvé M. Thiers, comme il s'en est vanté par la suite.

En Calédonie, Lullier fit montre d'une surexcitation extrême. D'abord, il ne voulut pas descendre à terre et soutint avec ses gardiens une lutte dans l'entrepont du *Var*. Résistance vaine et protestation puérile. On le happa dans la cabine-cellule, où il s'était retranché, à l'aide de *ringards*, grandes tiges de fer qui servent aux chauffeurs de navires pour remuer le charbon en combustion. Transporté à terre, il continua sa résistance, refusant la nourriture, injuriant les officiers et les matelots qui s'approchaient de lui. Il ne voulut pas quitter son uniforme bien vite en lambeaux, repoussant et déchirant le costume du pénitencier.

Il est certain que les traitements infligés aux malheureux vaincus de la Commune étaient odieux et indignes d'une marine civilisée. Sauf quelques exceptions, les officiers furent impitoyables. Mais l'attitude provocatrice et furieuse de Lullier n'était point faite pour améliorer le régime de ses compagnons et le sien, ni pour disposer favorablement marins et gardiens. Il y avait surtout de l'enfantillage et de l'obstination dans sa résistance à se soumettre à un règlement rigoureux, impitoyable, inhumain sans doute, mais qu'il eût été plus digne de supporter avec résignation et mépris. Alphonse Humbert, Da Costa, Lucia, tous les autres condamnés de la Commune, protestèrent comme condamnés politiques contre le régime du bagne, qui, au mépris de toute justice, leur était imposé, mais ils le subirent sans se livrer à des rébellions impuissantes. Lullier ne sut pas garder la fière contenance du gaulois captif, vantée par les histoires. Il se comporta plutôt en dément, qui subit une crise dans son cabanon, qu'en prisonnier politique se plaignant de rigueurs injustes et exceptionnelles. « Pendant deux mois, a-t-il raconté, le prisonnier fut visité par des gens de toute espèce, de tout uniforme, venant à tour de rôle lui faire des sommations.



Mais le prisonnier ne s'amusait pas à leur faire des discours. A qui cela aurait-il pu servir à l'Île Nou? *Margaritas ante porcos*. Il se contentait de leur lancer à la face le mot de Cambronne à Waterloo. » (*Mes Cachots*, p. 368) Bien qu'on doive s'indigner au récit des mauvais traitements qu'il énumère, mais que ses violences inutiles paraissent surtout avoir provoqués, il est permis de préférer la noble et ferme contenance d'un Blanqui ou d'un Barbès en présence des vexations dont ils étaient l'objet, à Doullens et au Mont-Saint-Michel, de la part des geôliers. Lullier, en face de ses persécuteurs, eut la gesticulation désordonnée d'un ivrogne qu'on conduit au poste et non le fier maintien d'un martyr au poteau des supplices.

Il passa une partie de son temps de condamnation à l'infirmerie, où il dut être transporté à la suite de ses luttes quotidiennes avec les gardiens et de ses refus d'alimentation. Il fut atteint de scorbut. Amnistié, il revint en France, publia deux volumes (*Mes Cachots* et *Journal d'un Prisonnier*) où il faisait son éloge et vantait ses aptitudes militaires, se comparant modestement à Turenne et à Napoléon. Il se retira de la vie politique après l'exécution qui lui fut infligée à l'Elysée-Montmartre. Il ne reparut qu'un instant, pour offrir sa vaillante épée et son génie de stratège à la faction boulangiste, puis disparut de nouveau pour aller occuper un petit emploi aux travaux du canal de Panama, où la mort vint le calmer pour toujours en juillet 1891. Il avait cinquante et un ans.

Ce fut un homme néfaste et un agité nuisible. L'exagération qu'il manifestait dans sa personne, dans ses écrits, dans ses actes, s'est retournée contre lui, et il fut la victime des quelques qualités qu'il pouvait avoir autant que de ses défauts et de ses tares. Contre lui se dressent, du fond des charniers de mai, toutes les victimes que son incapacité et

ses trahisons livrèrent à Thiers et aux cours prévôtales. Ces témoignages, qu'on ne peut récuser, condamnent à jamais ce malheureux. La fameuse épée de la République, que les naïfs et les abusés croyaient lui voir brandir pour la déroute des adversaires de la démocratie, ne fut jamais dans ses mains, que secouait le tremblement alcoolique, qu'un instrument mortuaire, semblable à la pelle du fossoyeur. C'est lui qui, dès le Dix-Huit mars, creusa la fosse sanglante où ne devait pas tarder à s'abîmer la Commune et ses défenseurs.

### *LES INCONNUS DU COMITÉ CENTRAL*

On a certainement exagéré dans les journaux de l'époque, et plus tard dans les livres de la réaction, la « stupeur » produite par l'apparition de ces hommes nouveaux, inconnus surgissant d'une trappe pour recueillir le pouvoir vacant. Assurément, l'opinion se trouvait dérouter. En 1830, en 1848, quand la monarchie avait cédé la place, évacué la capitale intenable, quand, l'empire vaincu, l'empereur prisonnier et ses serviteurs en fuite avaient laissé le champ libre au gouvernement du 4 septembre, il s'était aussitôt trouvé des notabilités de la Chambre, de la presse, du barreau, des chefs de groupes politiques bourgeois, tous personnages influents, presque tous désignés d'avance par l'opinion pour occuper les fauteuils ministériels vides, pour distribuer ensuite les sièges secondaires à leurs amis. Rien de semblable au 19 mars. C'étaient des hommes qui n'avaient ni passé politique, ni illustration quelconque, qu'on voyait surgir au premier plan et qui se proclamaient les maîtres. Ces inconnus avaient cependant une raison d'être et leurs titres étaient aussi valables que ceux des Trochu et des Favre. Ils étaient notoires dans leurs quar-

riers, dans leurs bataillons, et cela, pour le moment, était une investiture suffisante.

Il ne faut pas oublier que la révolution du Dix-Huit mars n'était issue ni d'un conflit parlementaire ni d'une conspiration organisée par des chefs déjà notoires et populaires, comme c'eût été le cas autrefois. Si les complots et les émeutes de 1832, de 1839, sous Louis-Philippe, eussent réussi, Barbès, Blanqui, Martin Bernard, avec l'adjonction de célébrités de la presse et de la tribune, comme Louis Blanc, Proudhon, Raspail, eussent été les membres, prévus ou subis, du gouvernement provisoire nouveau. Ici rien de pareil. Le Dix-Huit mars, résultat d'une surprise, suite d'une provocation manquée, ne fut pas, en réalité, une révolution faite par l'ensemble de la population, c'est-à-dire par la coalition des travailleurs, des chômeurs, des miséreux des faubourgs, avec les mécontents et les audacieux de la bourgeoisie, mais bien un pronunciamiento, républicain assurément, ayant quand même le caractère et l'impulsion initiale d'un soulèvement militaire. Ce sont les troupes qui n'ont pas tenu et se sont prononcées pour la débandade. Ce sont les bataillons de la garde nationale qui ont résisté à l'attaque de Thiers et de l'armée, qui ont paralysé celle-ci, mis en fuite celui-là. Le Dix-Huit mars fut une insurrection de régiments de ligne accompagnée d'une révolte de bataillons de miliciens. Ceux-ci étaient composés de citoyens armés, de volontaires, mais constituaient une troupe organisée, enrégimentée, ayant ses cadres; les insurgés non militarisés ne comptaient pas. Tous les citoyens étaient alors, par le fait de la guerre et du siège, incorporés, mais la garde nationale n'en composait pas moins une force militaire, distincte de la population prise dans son ensemble. Ce n'était plus, mises au service d'une émeute, les masses ouvrières ou bourgeoises prenant spontanément

le fusil et courant aux barricades improvisées au hasard des appels populaires. C'était donc un résultat logique de voir les chefs réguliers de cette garde nationale, les élus de ces bataillons, depuis longtemps formés, prendre le pouvoir, occuper les sièges et les édifices officiels vacants, et parler au peuple comme étant la seule autorité existante. Ces membres du Comité Central, tous investis par le suffrage de la garde nationale, formaient comme une députation de l'armée citoyenne. Ils étaient les représentants du peuple armé. Leur pouvoir provisoire était légitime, sinon légal. La force faisait leur droit.

L'obscurité de ces chefs nouveaux n'était que relative. Ils avaient la notoriété qu'il fallait. L'idéal, le type irréalisable d'un gouvernement démocratique, n'est-ce pas le gouvernement direct ? Chaque citoyen émettant son vote, imprimant l'impulsion à tout l'État, prenant les décisions utiles et les appliquant sans intermédiaire ? C'est une utopie admirable, mais aussi une chimère dangereuse et inapplicable pour les agglomérations considérables. Les républiques antiques ne contenaient que des bourgades, et les citoyens actifs, ceux qui exerçaient le droit de vote et de contrôle sur les affaires publiques, pouvaient se trouver tous rassemblés, à un signal donné, sur la place publique, comme dans une salle de séances. Le système concentrique de la garde nationale fédérée se rapprochait, le plus qu'il était possible dans notre état social, du gouvernement direct et chaque mairie devenait forum et agora. Quant à l'inconvénient de la délégation du pouvoir à des hommes n'ayant d'action et de rayonnement que dans un cercle étroit, il était compensé par l'avantage démocratique de la participation immédiate de toutes les fractions du peuple à l'administration de la cité. C'était le point de départ de l'organisation de la République communale et fédérale, qui sera certai-

nement la formule, non seulement en France, dans les pays latins, mais dans toute l'Europe, puis dans toute la civilisation mondiale, des démocraties de l'avenir. Alors c'était prématuré. Il est difficile d'anticiper sur les progrès et périlleux de devancer son temps.

Le défaut de notoriété large, de consentement général et d'acclamation majoritaire par tout le pays, furent les vices originaires et les germes de mort du pouvoir né des événements du Dix-Huit mars. Ce Comité Central et, à sa suite, la Commune ne pouvaient être des gouvernements viables, parce qu'ils ne semblaient pas continuer une tradition toute puissante, parce qu'ils apparaissaient comme des pouvoirs irréguliers, que rien ne pourrait légaliser, ni faire accepter comme normaux. La confiance ne se décrète pas. Les influences de l'hérédité, l'habitude de la soumission à des autorités se succédant comme par une transmission prévue, acceptée d'avance, déterminent le consentement des peuples. Les nations, dans les temps actuels, ne sont susceptibles de supporter que des gouvernements paraissant relever et continuer les régimes renversés. Anacharsis Cloots, rêveur humanitaire, a pu s'écrier, en portant sa tête sur l'échafaud : « France, guéris des individus ! » La France, comme les autres pays d'ailleurs, ne veut pas, quant à présent du moins, de cette guérison. Elle a le respect instinctif des individualités, et la répugnance qu'elle manifesta à reconnaître pour ses chefs, au Dix-Huit mars, des personnalités sans célébrité, des maîtres neufs, des hommes ignorés, ne fut que l'affirmation éclatante de ce misonéisme gouvernemental. Cette répulsion contre toute nouveauté dans toute l'histoire de l'humanité se rencontre, enrayant le progrès dans sa marche, comme le sabot ralentit le mouvement d'une voiture, sans pouvoir l'immobiliser complètement, sans l'empêcher de descendre la pente, d'obéir à l'impul-

sion donnée et de subir l'énergie de la vitesse acquise.

### *LES PREMIÈRES FAUTES*

Le Comité Central était-il donc destiné à périr, à avorter, dès le 19 mars, à raison de sa nouveauté, de son manque de prestige? Oui, s'il voulait gouverner, légiférer, organiser les services publics, convoquer les électeurs, constituer un pouvoir communal usurpant les attributions nationales. Au contraire, il pouvait durer et imposer une république nouvelle au pays, s'il savait borner son rôle à celui d'un comité révolutionnaire, d'une junte insurrectionnelle, ne cherchant que la victoire, finissant par l'obtenir, et entraînant toute la nation à en profiter. Il avait pris les armes le 18 mars, il ne devait pas les déposer le 19. Ce n'était pas à l'Hôtel-de-Ville qu'il devait siéger, mais sur les hauteurs de Ville-d'Avray, de Meudon, de Marly, menaçant Versailles, cernant l'Assemblée au moment de sa réunion, le 20, la dispersant, l'anéantissant, brisant son prestige d'autorité, abolissant son autorité, comme au 4 septembre avait été abolie l'autorité avec le caractère légal du Corps législatif mis en fuite. Le Comité Central aurait dû poursuivre une tâche unique, un but fixe et opiniâtre : la suppression de l'Assemblée nationale par l'intimidation, par la déroute, au besoin par l'arrestation de ses membres.

C'eût été, dira-t-on, un procédé criminel, rappelant le dix-huit brumaire et le deux décembre. Voilà une objection sentimentale à mettre au rancart. La différence du but eût effacé le mauvais effet de l'analogie des moyens. Est-ce qu'un chirurgien, s'armant d'un couteau, l'enfonçant dans la chair vive, ne procède pas comme un assassin? Cependant on ne s'avise pas de le qualifier de meurtrier, parce qu'on sait que, s'il répand le sang, c'est pour ramener la

santé, et non pour donner la mort. Si le Comité Central avait agi, s'il avait continué le combat, au lieu d'établir un armistice de fait qui permit à Thiers, un instant affolé. de se ressaisir vite, et qui donna le temps à l'Assemblée de se réunir et à l'armée de répression de se constituer, l'insurrection du 18 mars devenait une grande révolution. Prudemment contenue dans Paris, cherchant l'isolement, c'est-à-dire le suicide, préoccupée d'occuper des fonctions, de continuer l'administration, de diriger les services municipaux, de reprendre les routines parlementaires, la force populaire que possédait la réunion des braves gens, incapables et timorés pour la plupart, qui se trouvaient rassemblés à l'Hôtel-de-Ville, le soir du 18 mars, s'évanouit, devint inutile, nuisible même.

Il ne pouvait y avoir place pour deux pouvoirs : l'Assemblée de Versailles et la Commune de Paris.

Le Comité Central commit la faute inexplicable de vouloir constituer l'une sans avoir détruit l'autre.

Pouvait-il, au 19 mars, débarrasser le pays de l'Assemblée versaillaise ? On a contesté cette possibilité. La question est d'une haute importance historique. De sa solution dépend la responsabilité de tout le sang versé, du 3 avril aux derniers jours de mai, et aussi le blâme de la postérité contre une insurrection se perpétuant inutilement et cruellement, sans aucun espoir de réussir, avec l'impossibilité, bientôt évidente, d'aboutir à une pacification, avec l'impuissance constatée de constituer un régime régulier et accepté. A quarante ans de distance, nous possédons les éléments d'appréciation indispensable et le sang-froid nécessaire pour examiner les termes du problème. Nous pouvons aussi indiquer la solution qui était possible au moment où s'accomplissaient les événements.

Les hésitations du Comité Central au 19 mars sont expli-

cables, excusables même, mais qu'elles eurent des conséquences désastreuses !

Il faut d'abord établir, en principe, que toutes les chances de succès paraissaient être du côté de l'insurrection, durant les deux journées qui suivirent la surprise du 18 mars.

Le Comité Central possédait une force militaire considérable. Il avait des canons, des vivres. Il savait où trouver de l'argent : les caves de la Banque étaient à sa portée. Il n'avait qu'à étendre la main et à ouvrir ou briser les portes du trésor. Sur les deux cent mille gardes nationaux, armés, équipés, dont il disposait, il y avait un quart de mauvais combattants, inutilisables, non-valeurs ou réfractaires franchement hostiles, un quart de douteux, un quart de passables, qui marcheraient au succès passivement, craintivement, mais qui feraient nombre, comme dans toutes les armées. Restaient donc 25.000 hommes intrépides, résolus à vaincre ou à périr, avec lesquels on pouvait tout espérer, tout tenter. Ce sont ces hommes-là qui ont soutenu la lutte héroïque et disproportionnée dans les communes suburbaines, Neuilly, Asnières, Clichy, Issy, Vanves, Montrouge, pendant un mois et demi, et qui ont fourni les combattants, les héros et les cadavres de la dernière semaine.

Versailles ne pouvait, dans les journées de mars, opposer à cette armée de 25.000 républicains, pleins d'enthousiasme, que des bataillons aux faibles contingents, démoralisés, peu disciplinés, épuisés physiquement, déprimés par le siège et par la défaite. Ces troupes, en majeure partie depuis six semaines désarmées, étaient comme disloquées par le séjour dans Paris ; les officiers étaient découragés et les hommes disposés à la défection, à la suite du long contact avec l'habitant, par les propos libertaires



recueillis, et aussi par les verres choqués avec des socialistes devant les comptoirs. Les chefs, Ducrot, Vinoy, d'Aurelle de Paladines, se trouvaient totalement démonétisés. La dérobade du 18 mars n'était pas de nature à relever leur prestige. Elle ne devait pas accroître la confiance qu'ils pouvaient avoir dans leurs soldats, dans le gouvernement, dans eux-mêmes aussi. Les troupes impériales captives, sur lesquelles Thiers comptait, commençaient seulement à revenir d'Allemagne. Les régiments rapatriés, en petit nombre, n'avaient pas encore eu le temps de se refaire, de réparer leurs forces, ni de recevoir l'équipement et l'armement indispensables. Il leur fallait plusieurs jours pour reprendre l'esprit de corps et la pratique de la discipline. L'argent faisait défaut à Versailles, et il était facile de supprimer les ressources susceptibles d'être envoyées de Paris. Les hauteurs non défendues et le Mont-Valérien évacués, rien n'était plus aisé que de s'emparer de Versailles et d'envelopper l'Assemblée.

Les ruraux auraient-ils émigré ? Se seraient-ils retrouvés à Fontainebleau, ou au Mans, comme il en avait été déjà question, ou seraient-ils retournés à Bordeaux ? C'était invraisemblable, surtout si la prise de Versailles, la marche en avant étant commencée dans la nuit du 19 au 20, était effectuée dans la matinée du lundi, quelques heures avant la réunion de l'Assemblée au château. Les députés eussent été surpris et dispersés sans qu'il y eût du sang répandu, au moins dans les rangs parlementaires. Les ruraux désagrégés eussent alors prudemment regagné leur terroir ou recherché quelque cachette à Paris. Les politiciens de la gauche, effarés et irrésolus, eussent accepté le fait accompli. Les députés vraiment républicains n'auraient pas osé demeurer avec les monarchistes. Louis Blanc, Clemenceau, Lockroy, Floquet avec leurs amis, n'auraient pu continuer

à refuser leurs noms et leur concours à un gouvernement insurrectionnel, imposé par Paris sans doute, mais dont ils fussent devenus membres par la force des choses, imitant leurs devanciers au 4 septembre. La Commune victorieuse et les appelant dans son sein aurait eu alors tous les titres, toutes les vertus, et ceux-là même qui, en refusant de la servir, l'ont fait prendre en défiance, puis en horreur, par la province, eussent été ses parrains et ses répondants devant la France. L'idée communaliste était sauvée.

Le triomphe de l'armée insurrectionnelle à Versailles, comme à Paris, était certain. Mais la province, quelle eût été son attitude ? Eût-elle accepté un gouvernement d'émeute proclamé sur la Butte de Picardie, à Versailles, alors qu'elle s'est refusée à reconnaître ce même gouvernement, parce qu'il avait été fait sur la Butte Montmartre ?

On peut admettre que, Thiers réduit à l'impuissance, et l'Assemblée de Bordeaux ne pouvant se réunir, les choses changeaient brusquement. L'Assemblée, ayant terminé la guerre, avait rempli toute sa mission, et personne n'eût songé à la rappeler. Alors la province eût accepté le Dix-Huit mars comme elle avait accepté le 4 septembre, et plus volontiers, n'ayant pas la crainte de l'invasion et l'anxiété de changer les conditions de la guerre, par un changement politique, tandis qu'on se battait.

Il y aurait eu une condition toutefois à cette soumission : il fallait que, dans le nouveau gouvernement, elle rencontrât des hommes ayant à peu près le crédit et la notoriété dont les gens de la Défense nationale avaient bénéficié. Ces hommes politiques qu'elle connaissait, qui avaient une popularité acquise sous l'empire et pendant la guerre, Gambetta en tête, lui eussent donné confiance, l'eussent rassurée et entraînée.

Or, on aurait eu le concours de ces hommes connus, qui,

eux, n'étaient pas frappés d'incapacité présumée à raison de leur obscurité, et à qui la France eût fait crédit, si le Comité Central, au lieu de s'occuper d'abolir la conscription et d'installer ses délégués dans les ministères et les grandes administrations, eût canonné Versailles de la crête des collines qui l'environnent, après l'avoir entouré, ce qui était facile dans la journée du dimanche, d'un cercle de fer. On eût empêché les députés, les bons et les mauvais, de s'échapper, d'aller installer au loin un fantôme d'assemblée nationale ou de se fortifier dans la cité de Louis XIV, devenue le camp retranché de la réaction.

Donc le Comité Central eut le tort de s'endormir sur sa facile victoire du samedi, 18, et de ne pas poursuivre Thiers et les fuyards l'escortant, la baïonnette dans les reins. C'est à Versailles que la Commune devait être imposée, avant d'être proclamée à Paris.

Pourquoi le Comité n'a-t-il pas marché sur Versailles, dès le dimanche soir ? Pourquoi a-t-il hésité et permis à Thiers de gagner du temps et d'amuser la révolution avec les négociations fallacieuses des maires ? Deux raisons sont données à cette temporisation ; les historiens favorables à la cause parisienne ont cru devoir les reproduire, avec approbation. Ce ne furent pourtant que deux illusions, deux craintes imaginaires.

Il convient de dire, pour l'excuse du Comité, que ces deux illusions et ces deux craintes, toutes chimériques qu'elles nous semblent aujourd'hui, étaient alors prises très au sérieux et considérées comme très réelles.

C'était d'abord la persuasion que l'on avait, et dans tous les milieux, d'un retour offensif de Thiers et de Vinoy. Toute l'après-midi du 18 et une partie de la journée du 19 se passèrent à se prémunir contre une attaque jugée certaine, contre une revanche présumable de l'armée, et à atten-

dre l'apparition des troupes de Versailles ou l'assaut des bataillons venus des quartiers bourgeois. Toutes les barricades, d'ailleurs peu sérieuses, furent construites de façon à défendre les quartiers hauts, à protéger les points principaux du centre au pouvoir de l'insurrection. Les mitrailleuses placées au milieu des pavés entassés, sans gabions, flanquées de tranchées improvisées, avaient toutes la gueule tournée vers Paris. On redoutait, à Montmartre, à Belleville, à Montrouge, dans la Cité et aux abords de l'Hôtel-de-Ville, un mouvement de reprise des troupes rassemblées à l'École Militaire. On craignait aussi un effort des bataillons dits de l'ordre. On se souvenait de leur irruption soudaine le 31 octobre. A ce retour offensif imprévu le gouvernement avait dû sa victoire. Cette anxiété devait pourtant être dissipée dans l'après-midi du samedi, puisqu'on apprenait alors que des ordres de retraite étaient donnés partout aux troupes. Quant à l'appréhension d'une attaque des bataillons bourgeois, elle pouvait être légitimée par des bruits qui se répandaient. On signalait une résistance qu'organisaient les maires et les députés tenant une réunion à la mairie du III<sup>e</sup> arrondissement. Mais, ainsi que les journées subséquentes en fournirent la preuve, il n'y avait pas à compter sur une action bien énergique de la part de ces bataillons du centre, dont les éléments hostiles étaient diminués par l'exode qui avait suivi l'ouverture des portes.

Le Comité Central, en s'immobilisant dans Paris, en bornant son action à élever des barricades que personne ne songeait à venir attaquer, laissa la fortune échapper, sans grand espoir de la ressaisir par la suite. Il compromit par son inertie les chances de la Révolution. Ce fut une faute à peu près irréparable.

### LES ALLEMANDS ET LE COMITÉ CENTRAL

La seconde excuse donnée à son inaction semble plus sérieuse. Elle n'est encore qu'une apparence. Il s'agit de la présence des Prussiens. Si le Comité, entraînant ses bataillons, après une nuit de repos, avait dirigé toutes ses forces sur Versailles d'après le plan, très bien conçu, qui fut mis à exécution, mais tardivement, le 3 avril, que serait-il arrivé ? D'abord au 19 mars, on n'aurait pas eu la panique d'avril dans la plaine du Nanterre, qui changea en déroute la marche sur Versailles. Le Mont-Valérien occupé par les fédérés eût soutenu l'attaque, au lieu de l'arrêter. Gallifet et les autres généraux versaillais, démunis de troupes ou n'ayant que des régiments sans organisation, encore sous l'impression de la démoralisation et de la débandade du 18 mars, n'eussent pas osé quitter leurs positions pour s'avancer à la rencontre des bataillons parisiens, vers Rueil et Nanterre. Ensuite, Versailles attaqué à son point vulnérable, c'est-à-dire par les coteaux de Ville-d'Avray, les bois de Fausse-Repose et de Viroflay, en passant par Clamart, Meudon, Plessis-Piquet, insuffisamment garnis de troupes, tombait facilement entre les mains des gardes nationaux. Mais alors, se dira-t-on, quelle eût été l'attitude des Prussiens ? Eussent-ils laissé prendre Versailles ?

On a affirmé qu'ils fussent intervenus dans cette éventualité, et que Paris et la France eussent été écrasés par les Allemands, maîtres des forts et occupant un tiers du territoire. C'est l'opinion qu'un des plus judicieux observateurs de l'époque, Arthur Arnould, membre de la Commune, a exprimée dans son livre :

Devant une révolution générale, les Prussiens seraient intervenus. « Et mes milliards ! Qui me les paiera ? » auraient-ils dit. Il me faut un gage, une garantie. Ce gage, cette garantie, je ne

puis les trouver que dans un gouvernement régulier, et suffisamment réactionnaire pour maintenir la France dans l'état d'abaissement moral et matériel, qui a permis mes victoires.

Les Prussiens alors auraient repris leur mouvement en avant, recommencé la guerre, bombardé, occupé Paris, étendu leur occupation en province, sans qu'il fût possible de leur résister.

Leur résister ? avec quels éléments, en effet, au milieu de cette désorganisation générale ?

Ce n'est point, certes, le gouvernement de Versailles qui aurait envoyé contre eux, en s'unissant aux révolutionnaires, ce qui restait de troupes régulières en France, et les révolutionnaires, n'ayant pas même eu vingt-quatre heures devant eux pour organiser une force quelconque, n'auraient pu que mourir.

Ils l'auraient fait, mais la France était perdue.

Dans le jeu de M. Thiers il n'y avait qu'un atout, mais un atout terrible : les Prussiens !

Avec eux, il n'avait rien à craindre.

La révolution victorieuse pour un jour, à laquelle il n'eût même pas essayé de résister, qu'il attendait à Versailles, son sac de voyage sous le bras, se fût brisée le lendemain sur la pointe des casques allemands.

Avec les Prussiens, il l'écrasait, il soulevait le reste du pays, en lui criant :

« Voyez ces révolutionnaires, ces socialistes, ce sont eux qui livrent la patrie à l'étranger, qui nous condamnent à subir les plus grandes humiliations, à accepter de plus cruelles concessions. Ce sont les complices, les soudoyés de Bismarck. Ce sont des Prussiens ! »

L'idée communaliste, l'idée nouvelle ne pouvait se produire, s'affirmer, se formuler ; elle disparaissait déshonorée et noyée dans l'immense cataclysme de la patrie.

Cette considération, cette crainte de l'intervention prussienne, domina toutes les préoccupations du Comité Central, pesa sur toutes ses décisions.

*(Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris.  
Arthur Araould. Bruxelles 1878.)*

Il est possible que cette crainte ait paralysé le Comité Central, et qu'elle l'ait décidé à temporiser, quand il fallait agir, lorsque la rapidité, la violence de l'action étaient les

conditions de la victoire. Mais, malgré les excellentes raisons qu'Arthur Arnould consigne en son livre, on peut soutenir que les inquiétudes du Comité Central étaient peu fondées. Arthur Arnould semblait prévoir un soulèvement général du pays, et il envisageait l'hypothèse d'un recommencement de la guerre. Il dit, avec justesse, si l'on admet la base sur laquelle il établit son augmentation :

Si la province avait été montée au même ton que Paris, si l'on avait pu compter sur un grand élan révolutionnaire de sa part, c'était une partie terrible à jouer, mais qui pouvait se gagner.

Devant la France entière, debout, en armes, résolue à combattre jusqu'à la mort, la Prusse eût, certes, hésité, et fût peut-être entrée en arrangement, plutôt que de se jeter dans une aventure pleine de périls, et qui annulait toutes ses victoires précédentes.

Mais la France, démoralisée par ses défaites épuisée par vingt ans d'empire, se serait-elle levée avec cette unanimité irrésistible ?

Mais il ne s'agissait nullement de déchirer le traité préliminaire de Bordeaux, ni de refuser d'aborder le traité de paix définitif, qui devait être signé à Francfort. On ne songeait plus à remettre tout en question, en appelant de nouveau la France aux armes. La France n'eût pas répondu, et l'heure était passée des héroïques désespoirs. Il fallait au contraire respecter, comme on l'a fait avec sagesse, les clauses de l'armistice et les préliminaires de paix, et l'on devait garantir à l'Allemagne l'exécution du traité dont elle bénéficiait. Une révolution intérieure, un changement de régime, ne pouvaient donner lieu aux Allemands de croire à une rupture de la paix. La fuite de Thiers n'était pas prétexte à reprendre les hostilités, ni à recommencer le bombardement. La première chose qu'il convenait de faire était donc de rassurer les vainqueurs sur le maintien du *statu quo*.

Le Comité Central le comprit si bien, que l'un de ses premiers actes fut de notifier sa ferme volonté de tenir les engagements pris. Dès le 19 mars, Grèlier, délégué au ministère de l'Intérieur, faisait afficher une déclaration, dans laquelle, après avoir dit que « dans trois jours les électeurs seraient appelés à nommer la municipalité, et que ceux qui, par nécessité urgente, occuperaient le pouvoir, déposeraient leurs titres provisoires entre les mains des élus du peuple », il ajoutait :

Il y a en outre une décision importante que nous devons prendre immédiatement, c'est celle relative au traité de paix.

Nous déclarons, dès à présent, être fermement décidés à faire respecter ses préliminaires, afin d'arriver à sauvegarder à la fois le salut de la France républicaine et la paix générale.

C'était franc et clair.

Cet avis fut porté à la connaissance du public, en même temps que des démarches étaient faites par des membres du Comité auprès du général von Fabrice, commandant l'armée d'occupation.

Le gouvernement versaillais, lui, espérait une immixtion des Prussiens, sinon le premier jour et en vue d'une action militaire immédiate, mais au moins quand les hostilités furent commencées. Une démonstration du général von Fabrice pouvait gêner les opérations militaires des Parisiens, était susceptible de faciliter les travaux de défense et d'approche de l'armée versaillaise. Dans la seconde séance de l'Assemblée, Jules Favre monta à la tribune, avec des allures empreintes de mystère et de solennité. Il déclara que, bien qu'il ne fût pas dans les usages de communiquer à une assemblée les éléments des incidents diplomatiques au moment où ils se présentaient, il ne pouvait, dans la situation exceptionnelle où l'on se trouvait, laisser ignorer un de ces incidents.



Je vous disais hier, continua Jules Favre, que l'attitude d'une partie de la population de Paris faisait courir à la France les risques d'une reprise d'hostilités ; je vous faisais même pressentir le danger que, devant l'absence de garanties que la situation présente, les Prussiens ne traitassent Paris en ville ennemie. Mes pressentiments n'étaient, hélas ! que trop justes. Au moment même où je descendais de la tribune, je recevais de la chancellerie de la Confédération du Nord une dépêche assez peu rassurante. J'en ai reçu une autre ce matin, que j'ai envoyée à l'un des maires de Paris avec ma réponse. La voici :

Le général Von Fabrice à S. Exc. M. Jules Favre.

Rouen, le 22 mars, 12 h. 20.

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, en présence des événements qui viennent de se passer à Paris et qui n'assurent presque plus l'exécution des conventions dans la suite, le commandant supérieur de l'armée devant Paris interdit l'approche de nos lignes devant les forts occupés par nous, réclame le rétablissement dans les vingt-quatre heures des télégraphes détruits à Pantin.

Nous serions obligés d'agir militairement et de traiter en ennemie la ville de Paris, si Paris use encore de procédés en contradiction avec les pourparlers engagés et les préliminaires de paix, ce qui entraînerait l'ouverture du feu des forts occupés par nous. »

Signé : FABRICE.

M. de Bismarck étant en Prusse, cette lettre est signée par celui qui le remplace.

J'ai immédiatement répondu que : « L'émeute n'avait été qu'une surprise, et que les départements sont unanimes à la condamner et à nous promettre leur concours pour l'exécution des clauses stipulées dans le traité de paix. Si le gouvernement ne réprime pas, demain même, la faction qui siège à l'Hôtel-de-Ville, c'est pour éviter l'effusion du sang. Nos promesses seront rigoureusement exécutées. Pour ce qui est du télégraphe de Pantin, nous sommes dans l'impossibilité de remédier à l'accident ; j'en fais part aux maires qui feront tout leur possible pour le rétablir.

Dans tous les cas, je vous déclare que, avant peu de jours, j'aurai donné satisfaction à Votre Excellence. »

Comme je vous le disais, j'ai euvoÿé cette lettre et la dépêche du chancelier prussien à M. Tirard, maire du deuxième arrondissement, qui depuis quelques jours accomplit sa mission avec un courage qui mérite nos éloges.

M. Tirard m'a répondu qu'il communiquerait cette lettre à ses collègues de Paris. En même temps il m'est arrivé de l'état-major prussien un télégramme que je ne puis vous communiquer. Qu'il me suffise de vous dire qu'on me fait espérer que les mesures qu'on m'annonçait ce matin ne seront que comminatoires.

Il n'y avait là, en effet, qu'une menace. Le général von Fabrice, mal informé ou désireux d'affirmer son pouvoir, en saisissant l'occasion de faire la grosse voix, avait feint de prendre au sérieux un de ces incidents fréquents aux frontières, qui était survenu aux environs de Pantin. Il s'agissait du renversement d'un poteau télégraphique, fait accidentel auquel le gouvernement parisien, comme celui de Versailles d'ailleurs, étaient étrangers. La lettre impériale du général allemand était venue à propos pour Jules Favre, dont elle favorisait les emphatiques diatribes. Le ministre perfide osa même provoquer l'intervention allemande, en s'écriant à la tribune :

Il s'agit de savoir si en temporisant avec l'émeute vous voulez donner à l'étranger le droit de la réprimer. Eh bien, messieurs, en face d'une pareille éventualité, comprenez-vous quelle peut être l'émotion de la ville de Paris, les inquiétudes de l'Europe? que sommes-nous en effet, et comment pouvons-nous donner caution de notre solvabilité, quand nous voyons un orage, des bas fonds de la société, monter jusqu'à la majorité populaire, représentée par cette assemblée et essayer de la renverser ?...

Avec sa méchante rhétorique et l'aveu public que « la solvabilité de la France pouvait être mise en doute » à la suite d'un changement de régime, Jules Favre, au nom du gou-

vernement et de l'Assemblée, voulait alarmer les Prussiens. Il exagérait à dessein l'incertitude du paiement de l'indemnité de guerre, afin de provoquer de la part des créanciers vainqueurs de terribles mesures conservatoires, c'est-à-dire des mesures offensives et destructives. Il s'efforçait de faire accroire aux Prussiens que leur gage était en péril. Ce langage, indigne d'un ministre qui à chaque instant se déclarait patriote, était en même temps incompréhensible, absurde dans la bouche d'un homme d'affaires, d'un avocat. Le conflit entre Paris et Versailles était pure contestation d'ordre intérieur. Une discussion de régime. Une ville jouirait-elle de prérogatives particulières, comme de pourvoir à sa garde, à sa sûreté ? Aurait-elle des franchises municipales ? Garderait-elle des ministres qui avaient eux-mêmes déserté leur poste ? Ferait-elle un appel au pays pour renouveler la représentation nationale ? Établirait-elle, sans consulter la province, comme cela s'était déjà vu six mois auparavant, un gouvernement qualifié de provisoire ou de défense républicaine ? Telles étaient les questions qui divisaient Paris et Versailles. Les Allemands n'avaient rien à craindre de cette compétition rien à voir non plus dans ce litige entre Français.

Les tiers créanciers, en droit privé, n'ont pas à se préoccuper des modifications dans le personnel et les statuts d'une grande administration, leur débitrice. La dette reste la même, et les droits du créancier ne sont pas en péril, tant que le gage n'est pas détruit ou changé. La question de l'indemnité de guerre était comparable à une transaction entre commerçants. La France s'était engagée à payer un homme dans les délais fixés et à laisser en gage une partie de son territoire aux mains de l'ennemi, tant que les acomptes à échoir ne seraient point soldés. La collision sur la Butte Montmartre, la fuite de M. Thiers à Versailles, et le fau-

teuil de M. Ferry à l'Hôtel-de-Ville, occupé à tour de rôle par MM. Edouard Moreau, Assi, Varlin, ou un membre quelconque du Comité Central, ne pouvaient rien changer aux obligations des préliminaires de paix, ni aux termes fixés pour les paiements eux-mêmes. Ce n'était pas M. Thiers ni l'Assemblée nationale, qui gardaient dans leur caisse, dans leur poche, les milliards destinés aux Prussiens. Cette rançon, que la France et Paris reconnaissaient devoir, dont ni la France ni Paris ne songeaient à nier l'existence, à contester ou retarder le paiement, devait être fournie par le produit des impôts, par les ressources de tout le pays, et non par M. Thiers personnellement ou par les membres de l'Assemblée individuellement. Le conflit politique temporaire entre Versailles et Paris ne pouvait être considéré par aucun esprit raisonnable, à Paris, comme à Versailles, comme à Berlin aussi, ainsi qu'un fait financier nouveau, dispensant de payer ou mettant dans l'impossibilité de le faire. Les imprudentes et antipatriotiques déclarations de Jules Favre devaient seulement ébranler le crédit, gêner les négociations financières à l'extérieur; mais les faits politiques ne pouvaient donner à penser à M. de Bismarck, qu'on ne le paierait pas.

Il convient d'ailleurs de remarquer qu'à l'époque où Jules Favre menaçait de l'intervention prussienne, où le général von Fabrice, outrepassant sans doute ses pouvoirs, exagérait la portée d'un misérable incident comme la chute d'un poteau télégraphique, il n'y avait ni coups de fusil, ni même imminence de bataille, entre Français. On était en présence d'un débat purement intérieur. Il y avait discussion entre les maires, le Comité Central et le gouvernement versaillais, sur les conditions dans lesquelles se feraient les élections municipales parisiennes. Les Allemands, à moins de nous chercher une de ces querelles tendancieuses

auxquelles on a donné le nom de leur race, ne pouvaient pas plus raisonnablement se mêler de nos affaires, qu'ils n'avaient intervenus quand l'assemblée de Bordeaux, par un vote, avait choisi M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif de la République, au lieu de rappeler le prisonnier de Willemshoe et de restaurer l'empire français.

La réalité est que la Prusse n'eut aucunement l'intention d'intervenir ni de rouvrir les hostilités. Plus que les ruraux français, ses hobereaux, ses bourgeois, ses paysans, ses artisans et confédérés, bavares, saxons, hessois, wurtembergeois, devenus sujets de l'empire, aspiraient tous à la tranquillité du foyer. Ils voulaient jouir de la détente et conserver la paix. Les guerriers allemands, pris dans leur ensemble, avaient avec joie déposé les armes et ne désiraient plus les reprendre. Ce sentiment de lassitude militaire était plus fréquent peut-être chez les vainqueurs que chez les vaincus. En supposant que, par le bombardement du haut des forts, Paris eût été réduit à l'obéissance envers M. Thiers, cette victoire eût été acquise chèrement, sans grand profit pour l'Allemagne. Y aurait-il même eu victoire ? Les Parisiens n'auraient pas été rués sur les forts au pouvoir de l'ennemi. On n'aurait pu en prendre un ou deux, car ils étaient insuffisamment armés et défendus. Alors c'eût été le signal d'un massacre de tous les détachements isolés, surpris autour de Paris. Un soulèvement national se fût peut-être produit, au moins sur certains points du territoire et, sans préjuger le succès final, on eût assisté au spectacle affreux d'une atroce guerre d'extermination. Guillaume aurait-il pu égorger tous les habitants après avoir conquis tout leur territoire ? L'Europe n'aurait-elle pas enfin interposé ? Les Français ne semblaient guère disposés à en venir à ces extrémités, les Allemands en eurent visiblement l'épouvante.

Le général von Fabrice, comme Jules Favre l'indiqua

d'ailleurs après avoir lancé son insinuation empoisonnée, ne persista pas dans son attitude de croquemitaine. Il fut probablement désavoué par son gouvernement.

Ce qui prouve surabondamment que les intentions de l'Allemagne ne furent à aucun moment favorables à une intervention, c'est que cette intervention ne se produisit pas, et qu'il n'en fut même aucunement question par la suite, en pleine bataille, quand les obus éclataient à la Porte-Maillot, à Issy, à Asnières, alors que le gage des Prussiens pouvait paraître plus en péril que pendant la discussion des maires et du Comité Central sur la date des élections, sur la formule de convocation des électeurs. Les autorités allemandes n'ont certainement jamais favorisé les opérations militaires ou administratives du Comité et de la Commune. Cette calomnie des journaux et des livres de la réaction est démentie par les faits. Elles ont plutôt donné toutes facilités aux généraux versaillais pour assiéger Paris, pour l'isoler; elles leur ont permis de garder des positions maîtresses importantes, dans la zone d'occupation, ou à proximité des portes devenues allemandes. Les généraux et les diplomates prussiens ont autorisé M. Thiers à recevoir des renforts tirés des prisons d'Allemagne, pour arriver à s'emparer par la force de la vaillante ville, investie des deux côtés; mais jamais l'Allemagne n'a donné un appui à la Commune, ni, il faut le constater, apporté un concours effectif à Versailles. Les autorités prussiennes ont gardé, durant le cours des hostilités, une neutralité, bienveillante pour Versailles, circospecte à l'égard de Paris, mais elles n'ont ni notifié un ordre, ni fait un geste pouvant être interprétés comme un acte d'intervention, comme un appoint pour l'un ou l'autre des belligérants, sauf, après l'entrée des versaillais, où elles ont fermé le passage sur la zone d'occupation.

Ce n'est pas là une appréciation d'après coup, une opi-

on insoupçonnée des contemporains. Ceux qui assistaient à ces événements émettent le même avis sur l'in vraisemblance de cette intervention et du bombardement suggérés par Jules Favre.

Le *Rappel* du jeudi 23 mars 1871 émettait semblablement sur la réalité de cette menace, et publiait la note suivante :

Voici qui doit faire rêver M. Jules Favre :

L'organe de M. de Bismarck, *La Gazette de l'Allemagne du Nord*, se dit hautement satisfaite de la déclaration du Comité Central exprimant l'intention de respecter les préliminaires de paix.

La *Gazette* dit textuellement :

« Il est de la plus grande importance pour nous que le nouveau gouvernement du Comité Central à Paris ait aussi l'intention d'exécuter le traité de paix. »

Nous pouvons donc tranquillement attendre la marche ultérieure des choses.

Le *Rappel* et ses lecteurs n'étaient certainement pas disposés à ne pas croire au péril prussien, à contester la réalité du bombardement pour faire plaisir à M. Thiers; l'affaire insignifiante du poteau renversé n'inquiétait personne quand elle fut connue à Paris; en Allemagne, elle passa inaperçue. Cette opinion du journal républicain, d'ailleurs complètement inféodé au Comité Central et dont l'attitude fut tout à fait hostile envers la Commune, mais avec prudence et discrétion, ne souleva ni polémique ni protestations.

Le Comité Central eut le grand tort de prendre le prétexte de la peur des Prussiens pour excuser son inaction. Sa faute reste entière. Elle n'est explicable que par l'embarras et l'irrésolution qui animaient ses membres. Ils se trouvaient comme dépaysés à l'Hôtel-de-Ville. Ils avaient hâte de s'abriter derrière une autorité régulière, ou plutôt

d'être eux-mêmes cette autorité régularisée. Perdant de vue le vrai danger, le but véritable, ils ne songèrent qu'à organiser leur pouvoir insurrectionnel et à lui donner le caractère légal d'une assemblée communale, comme celles dont ils avaient le souvenir et dont les révolutions précédentes leur offraient le modèle. Ils s'exagéraient l'importance de cette légalisation par le suffrage universel. Ils connaissaient trop l'histoire. Ils se trouvaient à l'Hôtel-de-Ville par la force insurrectionnelle, comme leurs pères s'y installèrent après le dix août. Ils voulurent, comme eux, introduire une Commune élue, dont ils pensaient être les Danton, les Hébert et peut-être les Marat. Ils recherchaient la force des suffrages; ayant la force des fusils, ils auraient dû s'en contenter jusqu'à la victoire complète.

L'imitation historique a fait bien du mal en diverses époques. Paris, en 1871, a éprouvé surtout le danger qu'il y a, pour les hommes d'une génération, à vouloir décrocher dans l'armoire du temps la friperie des révolutionnaires défunts. A situation neuve, il fallait des procédés nouveaux, et ne pas chercher à recommencer les révolutions du passé, quand on devait au contraire avoir pour tâche et pour objectif de faire la révolution moderne.

#### ARTHUR ARNOULD

Arthur Arnould, et ceux qui ont écrit après lui, approuvant l'inertie du Comité Central, et la justifiant par la crainte de déchaîner un effroyable retour offensif des Prussiens, par le désir de légaliser par le suffrage universel leur mandat de fait, se sont donc trompés. Arthur Arnould fut toutefois un des plus clairvoyants dans l'appréciation de ces événements et de ces difficultés, où le péril se voyait partout, le salut nulle part. L'auteur de *l'Histoire populaire*



*et parlementaire de la Commune*, est une personnalité secondaire, mais intéressante et sympathique, de la période communaliste.

Né à Dieuze (Meurthe) le 7 avril 1833, Arthur Arnould appartenait à une famille d'universitaires. Son père était professeur à la Sorbonne. Il fit donc de bonnes études classiques, mais ne se voua pas à l'enseignement. La littérature l'attirait. Comme tant d'autres, il chercha un emploi pour vivre en attendant la gloire et la fortune par les lettres. Il se présenta aux examens de la préfecture de la Seine et fut admis dans les bureaux. Là, à l'abri des cartons verts remplis de dossiers rarement remués, plusieurs de ses collègues rimaient des vers, écrivaient des articles, confectionnaient des vaudevilles. Les bureaucrates lettrés étaient nombreux à la ville, sous le baron Haussmann. Arnould débuta dans la presse satirique, au *Charivari*. Il donna des articles plus graves de ton à la *Revue Nationale*, dont son père était un des collaborateurs, puis ayant remis sa démission d'employé, il écrivit dans des journaux d'opposition : *L'Opinion Nationale*, *L'Epoque*, *La Presse Libre*, *La Réforme*, enfin au *Rappel*. Il fut poursuivi, condamné et acquit une notoriété assez grande pour fonder, avec Henri Rochefort, *La Marseillaise*, l'organe vigoureux de l'opposition radicale, dans la dernière année de l'empire. Il fut mêlé à la tragique affaire de Victor Noir. Rochefort, provoqué par le prince Pierre Bonaparte, l'avait choisi pour témoin, et il s'était rendu, en cette qualité, à la sinistre maison d'Auteuil. Il n'arriva que pour recueillir le corps sanglant de l'infortuné Victor Noir, s'abattant sur le trottoir, assassiné par le prince Pierre Bonaparte. Témoin dans le procès de Tours, sa déposition mesurée et précise produisit une grande impression sur l'auditoire. Elle ne pouvait changer l'arrêt de la haute cour, dont le verdict favorable était acquis d'a-

vance au cousin de l'empereur. Les vigoureux articles d'Arthur Arnould, datant de cette époque, ont été réunis en un volume curieux à consulter pour la connaissance des polémiques d'alors, sous le titre : *Une campagne à la Marseillaise*.

Quand la guerre éclata, Arthur Arnould, qui collaborait à *l'Avant-Garde*, feuille très populaire, fut nommé adjoint au maire du IV<sup>e</sup> arrondissement. C'était alors un homme d'aspect plutôt sévère, paraissant plus que son âge, avec ses cheveux argentés, qu'il portait assez longs, rejetés en arrière. La taille était moyenne, les yeux bleus brillaient, chercheurs; la bouche fine, au pli ironique, s'ombrageait d'une moustache en brosse, assez rude. Il avait l'allure vive et dégagée et la physionomie d'une intelligence éveillée. Son tempérament était d'un frondeur, ses propos d'un mécontent, mais nullement d'un violent. Il avait suivi l'évolution de beaucoup d'esprits universitaires de son temps, et comme Jules Vallès, dont il avait été le collaborateur au *Journal du Peuple* et qu'il retrouva comme collègue à la Commune, il était passé de l'opposition au radicalisme, puis au socialisme. Il était de ton et de sentiments beaucoup moins exaspéré que Jules Vallès. Son style était aussi moins expressif, moins coloré, ayant conservé une bonne facture classique. On pouvait lui reprocher une certaine lourdeur de forme. Il usait de la terne et solennelle phraséologie des publicistes de l'école des Peyrat, des Desonnaz et des Delescluze. Médiocre orateur, il ne figura que comme assistant notoire dans les clubs et les réunions. Désigné comme candidat aux élections du 8 février, il obtint un nombre important de suffrages, mais avec ses 65.000 voix il ne put être au nombre des élus. Il fut nommé membre de la Commune par deux arrondissements, le VIII<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup>. Il opta pour ce

dernier, où il avait déjà rempli les fonctions d'adjoint. Il avait recueilli dans le IV<sup>e</sup>, 8.608 voix, chiffre respectable.

A la Commune, il fit partie de la minorité modérée. Il n'y exerça qu'une médiocre influence. Il siégea successivement à la commission des relations extérieures et à la commission des subsistances. Il combattit l'institution d'un comité de salut public, disant que « la création de toute dictature par la Commune serait de la part de celle-ci une véritable usurpation de la souveraineté du peuple ». Il s'opposa également au maintien de l'instruction secrète que réclamait Raoul Rigault. Il en signalait l'immoralité et l'inefficacité : « Le secret a quelque chose d'immoral, disait-il, c'est la torture morale substituée à la torture physique. » Il ajoutait :

Nous avons tous été mis au secret sous l'empire, et pourtant nous sommes parvenus non seulement à communiquer avec le dehors, mais nous avons fait insérer des articles dans les journaux eux-mêmes. L'instruction doit être publique. .. Je ne comprends pas des hommes qui ont passé leur vie à combattre les errements du despotisme, je ne comprends pas ces mêmes hommes, quand ils sont au pouvoir, s'empressant de tomber dans les mêmes fautes. De deux choses l'une : ou le secret est une chose indispensable et bonne, ou elle est odieuse. Si elle est bonne, il ne fallait pas la combattre et si elle est odieuse et immorale, nous ne devons pas la maintenir.

Arthur Arnould, après la défaite de la Commune, s'en fut en Amérique, puis il revint à Genève, où il vécut dans la détresse. On racontait que sa femme, pour soutenir le ménage, était obligée de vendre des poulets sur le marché. L'apaisement s'étant fait peu à peu, il put placer de la copie dans des journaux parisiens, qui jusque-là tenaient leurs colonnes closes à tout communard. Il renonça, pour faire accepter des romans feuilletons, non pas à ses opinions,

mais à leur manifestation et à la notoriété de son nom. Il prit en littérature le nom de sa femme, Matthey. *La France* publia de lui un roman populaire : *Zoé-Chien-Chien*, sous cette signature, dont le succès fut vif. L'aisance revint au logis modeste de Plainpalais, qu'égayait un malicieux ouistiti, ramené de Buenos-Ayres. Sous son pseudonyme rapidement accrédité, Arnould publia de nombreux romans : *La Brésilienne*, *La Revanche de Clodion*, etc., etc. Il donna une pièce à l'Odéon : *le Mari*. Il avait antérieurement fait paraître divers ouvrages : *Contes Humoristiques*; *Béranger, ses amis, ses ennemis, ses critiques*, 2 vol.; *Une Histoire de l'Inquisition*, etc. Il donna en 1878, à Bruxelles, chez Kistemaeckers, son ouvrage principal : *l'Histoire populaire et parlementaire de la Commune*, en 3 volumes. Ce travail est incomplet, et conçu dans une forme synthétique, qui a le défaut d'exiger du lecteur une complète connaissance préalable des faits sur lesquels l'auteur émet ses commentaires et ses critiques. On y trouve des aperçus ingénieux et des considérations généralement justifiées par l'examen des événements, et par l'étude des documents sur lesquels reposent les raisonnements et les jugements, de l'auteur.

Arthur Arnould, dont l'arme était la plume et non le fusil, homme de cabinet dépaycé dans la rue, penseur assourdi dans une assemblée tumultueuse, lutteur hardi dans la polémique et timide dans l'action, était l'un des membres les plus instruits de la Commune. Il se montra de bon conseil dans nombre de débats, mais sans influencer sur les décisions prises. Il aurait eu un tout autre rôle dans un gouvernement municipal en des temps ordinaires, où le fracas de l'artillerie n'eût pas coupé les délibérations, où les combats quotidiens n'eussent pas entraîné les conseillers à des mesures violentes qui répugnaient à sa raison, comme à son tem-

pérament. Il eût été un excellent membre des assemblées qui suivirent, présidées par un Floquet ou un Brisson. Les révolutions déplacent ainsi les hommes et faussent les destinées. Honnête homme, écrivain habile, républicain ardent, socialiste prudent et ferme libre-penseur, Arthur Arnould est, parmi les vaincus de 71, au premier rang de ceux qui doivent imposer l'estime à tous les partis.

### LE JOURNAL OFFICIEL

Aux fautes initiales commises par le Comité Central, il convient d'ajouter le retard à prendre possession de *l'Officiel*. Ce fut là une lourde négligence. La ville était redevenue paisible dans la nuit du 18 au 19. Il n'y avait nulle part trace de combat ou même de résistance. Rien n'était plus facile que de s'emparer de l'imprimerie et de changer la rédaction du journal qui était considéré comme l'agent gouvernemental, comme le témoin impartial et le dépositaire authentique des faits publics. L'incurie du Comité contribua d'abuser l'opinion départementale. Le numéro vraiment exceptionnel du 19 mars, le dernier paru à Paris sous l'inspiration ministérielle, continua donc à faire considérer comme existant un régime qui avait cessé d'être, pour Paris du moins. *L'Officiel* publia, comme si M. Thiers et ses ministres se trouvaient encore à Paris, exerçant le pouvoir, les derniers appels du gouvernement en fuite, et enregistra, dans un sens ministériel, les événements de la veille.

Le *Journal Officiel* inséra ainsi, le dimanche matin, une proclamation où les faits du 18 mars étaient présentés de la façon la plus favorable au gouvernement, où la garde nationale et ses chefs étaient calomniés et outragés.

Le gouvernement, qu'on pouvait considérer comme déchu, ou tout au moins comme démissionnaire, puisqu'il

avait tout abandonné, exposait, dans ce manifeste posthume, qu'il avait voulu éviter une collision. Il prétendait avoir épuisé toutes les voies de conciliation, allégation mensongère, puisqu'au contraire il avait repoussé toutes les propositions d'accommodement, comme celle du colonel Langlois de verser les canons à l'artillerie de la garde nationale. « Le gouvernement, ajoutait son *Officiel*, a senti qu'il était de son devoir de faire respecter la loi et de rendre à la garde nationale son autorité légale. » Singulière façon de rendre de l'autorité à la garde nationale, en la provoquant, en la poussant à un soulèvement, afin de parvenir à la désarmer.

L'apologie du coup d'état, tenté et manqué, se terminait ainsi :

La journée s'est terminée dans le désordre, sans que la garde nationale, convoquée cependant dès le matin, par le rappel, parût en nombre suffisant pour le réprimer sur le théâtre où il se développait. Ce soir, l'insurrection a envahi l'état-major de la garde nationale et le ministère de la justice. On se demande avec une douloureuse stupeur quel peut être le but de ce coupable attentat; des malveillants n'ont pas craint de répandre le bruit que le gouvernement préparait un coup d'état, que plusieurs républicains étaient arrêtés. Ce sont d'odieuses calomnies. Le gouvernement, issu d'une assemblée nommée par le suffrage universel, a plusieurs fois déclaré qu'il voulait fonder la république. Ceux qui veulent la renverser sont des hommes de désordre, des assassins, qui ne craignent pas de semer l'épouvante et la mort dans une cité qui ne peut se sauver que par le calme, le travail, le respect des lois. Ces hommes ne peuvent être que les stipendiés de l'ennemi ou du despotisme. Leurs crimes, nous l'espérons, soulèveront la juste indignation de la population de Paris, qui sera debout pour leur infliger le châtiment qu'ils méritent.

On remarquera le ton emphatique de cet appel à la population, c'est-à-dire aux gardes nationaux de « l'ordre » qu'on incite à infliger aux autres gardes nationaux, considérés com-

me hommes de désordre, « le châtement qu'ils méritent ». Pour corser cette excitation à la guerre civile, le *Journal Officiel* ne craint pas de qualifier ces gardes nationaux hostiles, c'est-à-dire l'immense majorité des bataillons parisiens, de « stipendiés de l'ennemi ou du despotisme ». Ces citoyens étaient donc payés par Bismarck ou par Napoléon III? Ce n'était pas avec de telles exagérations, avec des calomnies aussi sottes, que l'on pouvait ramener l'apaisement et rétablir le gouvernement, avec l'ordre, dans la cité.

L'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas était racontée d'une façon inexacte. Le rédacteur anonyme ne craignait pas d'affirmer dans ce journal, par son caractère gouvernemental, par son rôle public, par son titre seul, passant pour donner des faits authentiques, des récits exacts et vérifiés, que « ce crime épouvantable avait été commis sous les yeux du Comité Central ». C'était une erreur voulue, un mensonge audacieux. Aucun membre du Comité n'assistait au drame de la rue des Rosiers. La plupart des membres de ce Comité ne connurent les faits que dans la soirée.

Le *Journal Officiel* publia une seconde proclamation adressée « aux Gardes Nationaux de Paris »; elle était plus violente encore de ton. Les membres du Comité Central y étaient qualifiés de communistes, de bonapartistes ou de Prussiens. Ce langage était plus particulièrement odieux dans la bouche d'un gouvernement usant pour la dernière fois de l'organe le plus autorisé, du moniteur des actes et des faits publics réputés véritables, incontestés.

Un Comité, était-il dit, prenant le nom de Comité Central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades, et a pris possession pendant la nuit du ministère de la justice.

Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre; il a fait des prisonniers,

il a assassiné de sang-froid le général Clément Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

Quels sont les membres de ce comité ?

Personne à Paris ne les connaît ; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde. Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent. Sont-ils communistes ou bonapartistes, ou prussiens ? Sont-ils les agents d'une triple coalition ?

Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la République qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler ? Alors, demeurez chez vous ! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale.

Le document est daté de Paris 19 mars 1871 et signé des ministres présents à Paris : Dufore, Jules Favre, Ernest Picard, Jules Simon, amiral Pothuau, général Le Flô.

L'appel ne fut pas entendu. Il est même douteux que beaucoup de Parisiens aient lu ce jour-là *l'Officiel*. Mais toute la province en eut connaissance, par la voie administrative, par l'affichage à la porte des mairies, et par la reproduction que firent des deux factums les journaux régionaux et locaux. L'effet dut en être fâcheux, malgré ses exagérations évidentes et ses calomnies grossières. Les provinciaux ne pouvaient rectifier les faits. Les journaux de Paris ne leur arrivaient que tardivement, ou même pas du tout. Un cordon policier les arrêtait au passage. Ainsi, dès la première journée, l'opinion départementale fut abusée et circonvenue. L'isolement de Paris recommençait au dehors, dans les départements comme à l'étranger. On crut que Paris était tombé aux mains de scélérats « stipendiés par l'empire ou par la Prusse », puisque *l'Of-*



*Officiel* le disait. Ce journal n'était il pas accrédité partout, comme l'organe autorisé, le moniteur légal dont chaque ligne était lettre d'évangile, au point que dans la conversation courante, pour établir la véracité d'un fait, pour affirmer l'authenticité d'un acte ou d'une parole, on disait : « C'est à l'*Officiel* ! Cela devrait être à l'*Officiel* ! »

Le Comité Central n'a pas d'excuse pour cette faute d'avoir laissé l'*Officiel* aux mains des agents de Versailles, alors qu'il se préoccupait, avec raison, de faire occuper la préfecture de police, l'état-major, de la place Vendôme, les ministères et l'Hôtel-de-Ville. Il était facile, si le temps manquait pour réorganiser ce journal, d'envoyer un peloton de gardes nationaux garder les presses et empêcher tout numéro de sortir, avant qu'une note eût été rédigée et composée, résumant brièvement les faits accomplis la veille, et annonçant que la ville était calme, que les personnes et les propriétés étaient sous la sauvegarde du Comité Central, gouvernement provisoire. L'*Officiel* eût fait savoir en même temps que le Comité s'installait à l'Hôtel-de-Ville et prenait toutes les mesures que comportait la situation pour maintenir la république, pour suppléer au gouvernement déchu et disparu. Il ne manquait pas autour du Comité Central d'écrivains capables de rédiger cette note rassurante ; on avait la force armée pour en assurer la publication. Blanqui présent n'eût certes pas négligé la prise de possession de l'*Officiel*. Avec la préfecture de police et le télégraphe, c'eût été sa première pensée et son premier acte. Mais Blanqui, malheureusement, n'était pas à Paris. Sur un ordre venu du gouvernement, on l'arrêtait à Loulié, dans le Lot, malade chez sa mère, le 17 mars, la veille de cette révolution dont il eût été le guide, l'un des chefs, et aussi l'âme et peut-être le sauveur.

### LES HÉSITATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité Central fut sans doute pris au dépourvu par les nécessités qui se présentaient simultanées et diverses. Mais il y avait des décisions plus urgentes que d'autres. Il fallait sérier après avoir paré aux exigences immédiates. La nomination d'un commandant supérieur à la garde nationale avait été ainsi décidée. Le choix avait été fâcheux, mais il était indispensable qu'il y eût un chef promptement désigné.

Il fallait aussitôt après, et c'était la première tâche de ce chef, fermer les portes et les barrières de Paris afin d'empêcher Versailles de recevoir des renforts immédiats. Il ne s'agissait pas de retenir indéfiniment les soldats désarmés, prisonniers de guerre, se trouvant encore dans Paris, ni de les incorporer de force dans les bataillons de l'insurrection. On aurait eu là des éléments mauvais, des non-valeurs, peut-être des ennemis dangereux à l'intérieur ; il eût été prudent de retarder de quelques jours le départ pour Versailles, notamment, de deux régiments d'infanterie, faisant partie de la division Faron, et les meilleures troupes dont Thiers put bientôt disposer. Ces régiments, le 42<sup>e</sup> et le 110<sup>e</sup> de ligne, ont rassuré, par leur arrivée prompte, le gouvernement qui se sentait perdu, à la merci d'une marche en avant des Parisiens, que, d'ailleurs, comme nous l'avons dit, le Comité Central n'eut pas un instant le désir de tenter. Enfin, troisième mesure aussi urgente que les deux précédentes, il fallait, dans la soirée, s'emparer du *Journal Officiel*. C'était aussi important que l'occupation de la préfecture de police abandonnée, dont Duval était maître avant dix heures du soir.

*ABSENCE REGRETTABLE DE BLANQUI*

Si Blanqui, comme nous l'avons fait remarquer, eût été là, on n'eût probablement pas confié le commandement à Lullier, mais l'on eût certainement fermé les barrières et rédigé l'*Officiel*. L'absence du vieux révolutionnaire, dont on a peut être exagéré les effets désastreux, se fit surtout sentir dans ces premières heures d'organisation et d'installation.

Il fallait une tête, un plan tout prêt, une méthode à suivre et un programme à exécuter. Dans les insurrections du passé on avait ce plan, la marche à suivre était tracée, et chacun savait, parmi ceux qui tentaient le coup de force combiné, ce qu'il avait à faire, en cas de réussite; chacun connaissait son poste de combat; les endroits stratégiques, comme les services publics et administratifs dont il fallait se rendre maîtres, étaient désignés, et le personnel insurrectionnel tout prêt n'avait qu'à fonctionner aussitôt, comme une équipe d'ouvriers remplace l'autre pour un travail prévu. Malheureusement, les révolutionnaires de l'école de Blanqui, de Barbès et des carbonari, qui procédaient à l'aide de conspirations disciplinées, d'embrigadements, de préparations savantes, d'affidés et de mots d'ordre donnés avec des instructions sues par cœur, n'eurent jamais la victoire. Ils ne purent, pas même au 4 septembre, utiliser leurs organisations minutieuses et leurs troupes exercées. La défaite fut trop prompte au 31 octobre. Au 18 mars, on eut la victoire, mais les hommes pour en tirer parti firent défaut. Les blanquistes, les plus aptes à profiter du succès d'une émeute, étaient condamnés, ou sous le coup de poursuites ou dispersés; ceux qui avaient échappé aux arrestations étaient pour la plupart dépourvus de notoriété, sans influence en dehors d'un cercle étroit. Aucun des hommes éner-

giques du groupe blanquiste qui, par la suite, siégèrent à la Commune, ne faisait alors partie du Comité Central.

Ce Comité avait été formé au hasard, d'après des réputations de quartiers. Les longues attentes aux remparts, dans les postes et sous les baraquements, durant les nuits du siège, les rassemblements aux mairies, la formation des comités de compagnies, des groupes de vigilance, les conseils dits de famille, et toute l'organisation de la garde nationale, avaient permis à des individualités, jusque-là étrangères à toute action politique, d'obtenir des délégations, des mandats, des grades. Beaucoup, parmi ces novices, se laissèrent désigner, par faiblesse, par laisser-aller, quelques-uns par vanité et ambition. Mais bien peu, parmi ces braves gens obscurs, et qui, malgré l'importance des événements et le rang qui leur était attribué, sont demeurés ignorés, dont toute la biographie tient souvent dans une ligne relatant leur condamnation ou leur mort, étaient capables de diriger, d'ordonner une insurrection, encore moins d'administrer Paris, au lendemain d'un bouleversement comme celui qui suivait la fuite du gouvernement.

Ils se montrèrent inquiets et comme intimidés, en siégeant à l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs regrettaient leurs salles modestes et rassurantes de la Corderie ou de la rue Basfroi. Ils se considéraient, malgré leur victoire, comme des possesseurs précaires. Ils avaient hâte de régulariser leur situation, et, pour cesser d'être des intrus, ils n'eurent qu'une pensée : convoquer les électeurs et faire nommer une assemblée municipale, seul pouvoir qui, à leur yeux, aurait l'autorité suffisante et la légalité nécessaire. Leur premier décret, annonçant les élections communales, témoigne de cet état d'esprit et révèle cette modestie inspirée à la fois par la grandeur de la tâche et par le sentiment de l'impuissance pour l'accomplir. Ils étaient rares ceux qui, parmi ces

nouveaux maîtres de Paris, se sentaient capables d'user habilement et heureusement de ce pouvoir absolu qu'ils n'attendaient pas et qui leur était tombé dans les mains, fardeau trop lourd pour le porter longtemps. Ceux qui croyaient posséder cette capacité en étaient malheureusement dénués. Et Blanqui manquait.

### LA PREMIÈRE SÉANCE

La première séance eut lieu à huit heures et demie le dimanche 19. Il y avait eu la veille, dans la nuit, une réunion improvisée que nous avons indiquée. Elle avait suivi la prise de possession de l'Hôtel-de-Ville. Il n'y avait pas eu de président officiel; un membre, à peu près inconnu du public, Edouard Moreau, avait dirigé, et adroitement, les discussions. Il n'y avait pas eu à proprement parler de délibérations prises.

La nomination de Lullier au commandement des gardes nationaux avait été le seul acte important et malheureux de cette assemblée improvisée. Il avait été en outre décidé que tous les membres du Comité seraient convoqués d'urgence pour la matinée du lendemain, à l'Hôtel-de-Ville.

On n'a pas de procès-verbaux authentiques des séances du Comité Central. Une feuille réactionnaire, *Paris-Journal*, a donné de ces séances des extraits incomplets, inexacts, fabriqués souvent. Ils ont été réunis dans une brochure faisant suite à une publication antérieure, le « *Mémorial du siège de Paris* » et publiée, après la chute de la Commune, sous ce titre : « *Les Conciliabules de l'Hôtel-de-Ville, Comptes rendus des séances du Comité Central et de la Commune* par J. d'Arsac, in-18, Curot, éditeur. Paris, 1871. » L'auteur de ces comptes rendus, aussi malveillant que mal renseigné, fait présider toutes les premières séan-

ces invariablement par Assi, alors qu'il est certain que le président changeait à chaque séance. Les lacunes et les interpolations sont nombreuses dans cette publication justement suspecte.

Edouard Moreau, dans cette première séance du dimanche 19 mars, proposa de discuter la question des élections. On le chargea de rédiger l'appel aux électeurs.

Duval, le chef de légion de la rive gauche, avertit le Comité que les régiments laissés à Paris se disposaient à gagner Versailles. Le Comité dédaigna cet avis important et continua à discuter et à prendre des mesures infiniment moins urgentes. Ainsi il s'empressa de désigner des délégués aux services vacants et signa les nominations de Eudes à la guerre, de Varlin et de Jourde aux finances, de Duval et de Raoul Rigault à la préfecture de police, d'Edouard Moreau à l'imprimerie et à l'*Officiel*, d'Assi à l'Hôtel-de-Ville. Un membre proposa une allocation spéciale pour les membres du Comité Central. Edouard Moreau s'y opposa disant : « Nous avons vécu jusqu'ici avec nos trente sous, il nous suffiront encore ! »

La question des loyers fut soulevée, mais écartée aussitôt, comme susceptible d'être reprise plus tard. Assi proposa de décréter la levée de l'état de siège.

A ceux qui pourraient nous accuser, dit-il, de vouloir abuser du pouvoir, il faut donner un exemple éclatant de modération et de justice. Il est de toute utilité de faire cesser l'état anormal où Paris se trouve par suite de l'état de siège. Nous sommes ici au nom de la liberté, il faut la proclamer large et entière. L'état de siège, même quand l'ennemi est aux portes d'une ville, n'est qu'un moyen de domination despotique, c'est au Comité Central à rejeter les armes du despotisme militaire. Votons la levée de l'état de siège !

A l'unanimité, la levée de l'état de siège fut prononcée.

Une amnistie pour les crimes et délits politiques fut ensuite votée.

Une discussion s'ouvrit à l'occasion de l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas. Babick dit que :

Le Comité Central ayant été étranger à ce tragique événement, il importait qu'il dégagât sa responsabilité par une protestation.

Le *Journal Officiel* a déclaré que les exécutions se sont faites sous les yeux du Comité, ajouta Rousseau ; il faut arrêter ces calomnies. Le peuple et la bourgeoisie se sont donné la main dans cette révolution. Il faut que cette union persiste. Vous avez besoin que tout le monde prenne part au scrutin.

Le Comité décida qu'une note serait publiée en ce sens à l'*Officiel*. Une proposition fut faite d'abolir les conseils de guerre. Dupont dit :

Il est du devoir du Comité de soustraire les soldats aux rigueurs de la loi militaire, établissant des tribunaux d'exception. C'est à la solidarité des soldats avec la garde nationale que l'on doit la victoire de la veille. Les conseils de guerre sont une menace perpétuelle pour tous les soldats qui ont si généreusement aidé les citoyens à fonder la liberté.

Assi appuya la proposition, disant : « Devant les conseils de guerre, on est condamné d'avance : la justice en est illusoire. Il est de notre devoir d'émanciper l'armée. »

La suppression des conseils de guerre fut ainsi votée à l'unanimité. Après ce décret d'ordre sentimental et de caractère théorique, le Comité Central fut averti que les maires, les députés de la Seine et un certain nombre de chefs de bataillon tenaient une réunion à la mairie du III<sup>e</sup>, et délibéraient sur la convocation des électeurs. Edouard Moreau proposa de s'entendre avec les maires. Un membre, peu porté à la conciliation, demanda qu'au lieu de discuter avec cette assemblée, on envoyât simplement à la mairie

un bataillon pour arrêter ceux qui s'y trouveraient. Babick, si souvent traité de visionnaire et d'extravagant, dit sagement que si l'on voulait entraîner la France, il ne fallait pas commencer par l'effaroucher. « Demandez-vous, ajouta-t-il, quel effet produirait l'arrestation des députés et des maires, et au contraire, quel excellent effet produirait leur adhésion. »

Babick avait grandement raison. Arnold soutint sa motion : « Il importe de réunir un nombre important de suffrages pour l'élection de la Commune, dit-il. Tout Paris viendra aux urnes, si les représentants et les maires s'associent à nous. »

C'était la raison même qui parlait, et bien qu'Arnold se fût attiré cette apostrophe d'un membre, probablement celui qui avait parlé d'arrêter les maires et députés : « Vous n'êtes pas à la hauteur ! Votre seul souci est de vous dégager ! » la proposition fut votée. Arnold fut délégué à la mairie du III<sup>e</sup> et la séance fut suspendue, renvoyée à huit heures du soir.

### *EDOUARD MOREAU*

Parmi les membres du Comité Central qui prirent la parole dans cette première séance, il convient de mentionner Edouard Moreau et Babick.

Edouard Moreau était un commissionnaire en marchandises, fort intelligent, doué d'initiative, et qui, tout à fait nouveau dans la politique, fit preuve, en plusieurs circonstances, d'à-propos, d'habileté et d'une certaine éloquence. Il avait insisté, dans la soirée du 18 mars, pour que le Comité, ou du moins les quelques membres qui avaient pénétré dans l'Hôtel-de-Ville avec lui, y restassent. Il les engagea à prendre immédiatement des délibérations. Il dirigea donc cette avant-première séance, et fut l'inspirateur de la plu-



part des premières décisions. Il fit le lendemain la première proposition de conciliation et fut ensuite délégué avec Arnold, Jourde et Varlin à la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement, pour discuter, avec les maires et les députés, la question des élections. Il ne fut pas élu membre de la Commune, mais continua à faire partie du Comité Central où son action fut souvent prépondérante.

Il était parent de cet énigmatique officier d'état-major, connu sous le nom de Beaufort, qui fut, dans les derniers jours de la lutte, assailli devant la mairie du boulevard Voltaire par des femmes exaspérées, et fusillé comme espion et traître par la foule furieuse, déjà ne reconnaissant plus aucune autorité. La trahison de Beaufort n'a pas été d'ailleurs suffisamment établie.

Edouard Moreau de Bovièrè avait fait diverses entreprises, ne s'occupait nullement de politique, et ce fut en revenant de Londres, où ses affaires industrielles le mirent en rapport avec des réfugiés et des membres de l'Internationale, qu'il entra dans le mouvement révolutionnaire. Il fut un des combattants de la sanglante semaine. Il fut pris et fusillé à la caserne Lobau.

### BABICK

Babick fut un doux et bizarre personnage. Il eut des allures plutôt grotesques et une mentalité malade, confinant à la folie mystique. C'était un adepte du spiritisme. Sa famille était d'origine polonaise. Il était établi parfumeur à Paris, rue de Nemours. Ses doctrines se composaient d'un amalgame bizarre de diverses religions. Il se déclarait « fusionniste ». Il prêchait volontiers sa religion compliquée aux enterrements. Il avait l'aspect d'un prophète avec sa barbe grise, ses sourcils épais, son allure austère

et sa parole toujours pompeuse. Son accoutrement était baroque. Toujours chaussé de grandes bottes à l'écuycère, il portait, même dans la rue, l'écharpe rouge de membre de la Commune, barrant son uniforme de garde national. Il y ajoutait l'insigne ordinaire, ruban rouge à franges d'or. En outre il arborait, en sautoir, le collier brodé d'un ordre maçonnique, plus des médailles diverses, avec une chaîne d'acier descendant sur le ventre. Toute cette quincaillerie tintait à chacun de ses pas. Il allait, majestueux, comme le porteur d'une bannière d'orphéon. Il croyait à la présence des esprits, même dans la salle des séances de la Commune. C'étaient, selon lui, les âmes de morts illustres ou éloquents qui inspiraient certains orateurs à la tribune, ou dictaient à ses collègues les décisions à prendre. Il était animé de sentiments humanitaires, et fit preuve, à plusieurs reprises, durant la lutte, de modération et de tendances conciliantes. Il montra beaucoup d'énergie pour faire remettre en liberté le général Chanzy, arrêté à la gare d'Orléans, malgré les efforts de Léo Meillet, et gardé en prison par Duval, qui voulait conserver un otage dans la personne du commandant en chef de l'armée de la Loire.

Babick, malgré ses divagations, sa manie mystique, ses bizarreries d'allures et sa croyance aux esprits, était souvent bien inspiré et faisait entendre de sages paroles. On a vu qu'il tenait à dégager la responsabilité du Comité Central dans le drame de la rue des Rosiers, et qu'il s'était opposé à ce que des mesures de violence fussent prises contre les députés et les maires. Il fit partie de la minorité de la Commune et vota contre l'institution du comité de Salut public.

Il est un des membres du Comité Central qui siégèrent à la Commune. Il fut élu dans le X<sup>e</sup> arrondissement (Entrepôt) par 10.738 voix. Cet arrondissement, industriel et

commerçant, aurait pu faire un meilleur choix. Cet élu n'a pas laissé de renom sanglant, mais un peu de ridicule demeure répandu sur sa personne, sinon sur ses actes. Un brave homme malgré tout, et ceux qui se sont moqués de lui, ont dû reconnaître que ce toqué était parfois un conseiller plein de bon sens. Il put se réfugier en Suisse, après la défaite de la Commune. Il y vécut en compagnie de son ex-collègue Ostyn, également un illuminé et un disciple du spiritisme. Herborisant de compagnie, récoltant des simples, ils visitaient et soignaient les malades. Tous deux procédaient par des passes, des attouchements, des suggestions. Sans connaître les lois de l'hypnose, Babick faisait de la psychothérapie; il devançait les méthodes merveilleuses de la science moderne.

Babick contribua à faire accepter l'envoi de délégués à cette réunion annoncée des maires et des députés, et ce ne fut pas une moindre preuve de raison et de bon sens politique qu'il fournit. De cette réunion, en effet, devait sortir, ou un accord, comme l'espérait Babick, ou la guerre civile. Ce fut des deux côtés l'esprit d'antagonisme qui l'emporta, et les gens raisonnables eurent le tort de ne pas suivre les conseils du fou, au moins pour l'exemple. La folie, a dit Eschyle, est quelquefois le secret du sage.

## LIVRE II

---

### LES MAIRES ET LE COMITÉ CENTRAL

#### *TENTATIVES CONCILIATRICES*

A huit heures du soir, le dimanche 19 mars, le Comité Central se réunit, pour la troisième fois, à l'Hôtel-de-Ville. Séance qui devait être importante, décisive peut-être. Sur la demande d'Edouard Moreau et sur la proposition d'Arnold, le Comité avait décidé de s'aboucher avec les députés et les maires de Paris. Ceux-ci représentaient alors le gouvernement absent. Ils étaient issus de l'élection. Ils pouvaient être considérés comme mandataires légaux de la population, donc ayant capacité pour stipuler en son nom, dans la limite des attributions qu'ils tenaient du suffrage universel, c'est-à-dire en ce qui concernait l'administration de Paris.

Cette compétence qui devait être reconnue par tous, était, pour la circonstance, spécifiée, régularisée par un décret que M. Tirard, député et maire du II<sup>e</sup> arrondissement, avait obtenu, le matin même, d'Ernest Picard, ministre de l'intérieur, et qui était ainsi libellé :

Le ministre de l'Intérieur,

Vu les circonstances dans lesquelles se trouve la ville de Paris ;

Considérant que l'Hôtel de Ville, la Préfecture de Police, les mairies et les ministères ont dû être évacués par les autorités régulières ;

Considérant qu'il importe de sauvegarder l'intérêt des personnes et de maintenir l'ordre dans Paris ;

Délègue l'administration provisoire de la Ville de Paris à la réunion des maires.

Le Ministre de l'Intérieur : Ernest PICARD.

Le 19 mars 1871.

Cette délégation donnait donc mandat et autorité aux maires pour discuter avec le Comité Central, représentant la garde nationale, c'est-à-dire la grande majorité de la population. L'objet de la discussion était la convocation des électeurs pour la nomination d'un conseil municipal. En droit public, c'était au gouvernement, au ministre de l'intérieur, qu'il appartenait de prendre, de signer et de publier l'arrêté de convocation des électeurs, avec fixation du jour de scrutin. Mais le ministre, pour des raisons qu'il expliquait, et les faits mêmes le dispensaient d'une explication, n'usait pas de son pouvoir, il le transmettait provisoirement aux maires. C'était donc ceux-ci qui devaient accepter ou refuser de convoquer les électeurs ; mais quelle que fût leur décision, ils ne pouvaient se soustraire à l'obligation d'en discuter l'objet avec le Comité Central. Celui-ci avait cru devoir prendre l'initiative de la convocation. Il avait paru désirer s'entendre avec les maires pour la réalisation de son projet. Ne pas vouloir examiner en commun cette mesure, c'était ne pas s'occuper de l'administration de la ville, c'était ne pas exercer la délégation donnée par le gouvernement, par conséquent c'était proclamer qu'on voulait le conflit, la guerre civile. La réunion des maires et députés devait donc conférer avec le nouveau pouvoir qui siégeait, de sa propre autorité, à l'Hôtel-de-Ville. Se

réunir, c'était accepter de fait le Comité Central, c'était reconnaître, non seulement son existence, sanction superflue et ridicule, c'eût été proclamer l'évidence, mais sa légalité, qui était contestable.

Donc les maires et députés représentant le gouvernement, mandatés à cet effet, et le Comité Central, émanation du suffrage de la garde nationale, mandaté par elle, étaient fondés à se rapprocher, intéressés à s'entendre. On devait aboutir à un accord, que le gouvernement réfugié à Versailles et la population parisienne pourraient accepter sans arrière-pensée et loyalement exécuter. Les termes de cet accord devaient être, la République hors d'examen, étant considérée comme le régime établi, régime indiscuté et indiscutable : la nomination d'une assemblée municipale et le maintien de la garde nationale.

Rien de plus rationnel, ni de plus urgent aussi, que cet accord.

C'était la fin de l'insurrection, le retour à une situation régulière et pacifique pour Paris. Toute la France devait approuver. C'était, pour le pays entier, un soulagement, la délivrance d'une anxiété douloureuse.

Cet accord était certes désirable, mais n'était-il pas chimérique ? La population souhaitait la conciliation. Elle eût ratifié avec bonheur toute décision devant amener l'entente. La plupart de ceux qui cherchaient un terrain de transaction, dans le Comité Central comme à la réunion des maires et des députés, voulaient alors de bonne foi l'apaisement. Mais, de chaque côté, on en formulait l'expression avec des réserves, des prétentions et des affirmations qui rendaient l'adoption difficile d'un pacte définitif. En discutant, chacun s'éloignait du champ commun, du terrain d'entente, pour retourner dans son camp.

Il faut reconnaître que ceux qui considéraient la tran-

saction comme irréalisable étaient seuls logiques, seuls clairvoyants, et seuls se rendaient un compte exact de la situation. Parmi ces non-conciliateurs, il y avait des membres du Comité Central, qui admettaient comme évident le complot contre la République commencé à Bordeaux, dont Versailles allait préparer la réalisation. Il y avait aussi des maires et des députés, animés contre l'esprit révolutionnaire, tels que MM. Vautrain, Vacherot, Tirard, qui voulaient profiter du conflit pour mater la révolution. Il y avait enfin et surtout, dans la coulisse, M. Thiers, qui dirigeait toute l'action, selon ses vues et ses volontés. Dissimulant son implacable politique, il paraissait ouvertement favorable à des propositions d'union, mais secrètement il les écartait toutes. Il entendait ne rien concéder. Il voulait poursuivre le plan qu'il avait conçu : le désarmement de Paris, l'écrasement de toutes les résistances révolutionnaires et l'affermissement d'une république bourgeoise, dont il serait le maître à peu près absolu. Il touchait au but. Il n'entendait pas qu'on l'en éloignât par une trêve, qui pouvait devenir un ordre nouveau et durable, qu'il réprouvait. En autorisant les maires à discuter, en amusant le Comité Central avec l'espoir d'un arrangement, en paraissant consentir à donner à Paris ses franchises municipales, en permettant de discuter la nomination d'un conseil communal, M. Thiers ne faisait qu'user de la temporisation, la tactique chère aux grands fourbes. Il endormait l'activité révolutionnaire. Il énervait les énergies. Il provoquait aussi, dans les rangs de ses adversaires, des rivalités, des suspensions, des animosités. En même temps, il offrait aux agitateurs réactionnaires demeurés à Paris l'occasion de se ressaisir avec la facilité de se concerter et de provoquer des désordres. Enfin, il gagnait quelques journées précieuses, qu'il mettrait à profit pour tromper, pour contenir la province. Ce répit

laisserait aux prisonniers d'Allemagne le temps d'arriver, apportant le nombre et la cohésion aux bandes indisciplinées et insuffisantes qu'il avait pu rassembler autour de Versailles. Il feignait donc d'encourager ses mandataires à discuter des conditions de paix, pour mieux préparer la guerre.

M. Thiers voyait juste. Dès cette journée initiale du 19 mars, gaspillée en bavardage, en décrets inutiles ou ridicules, en préoccupations de légalité, de convocations électorales, au lieu d'être employée en concentration de forces insurrectionnelles, en continuation de la bataille commencée sur la Butte, on pouvait prévoir la réussite finale de son plan admirable et scélérat.

Tous les pourparlers, tout le verbiage qui, jusqu'à l'élection des membres de la Commune, occupèrent les esprits, remplirent les séances, multiplièrent les entrevues, provoquèrent des conciliabules, ne furent que des jeux parlementaires, sans portée comme sans utilité. Que pouvait-il advenir même d'un accord complet et loyalement exécuté? Paris aurait eu son assemblée communale? Et après? Cet accord suivi de cette élection a existé à partir du 26 mars. La guerre civile a-t-elle été écartée pour cela? M. Thiers n'a-t-il pas, huit jours après la transaction, commandé le feu? Les insurrections sont soumises à des lois inévitables. Comme une porte doit être ouverte ou fermée, une insurrection doit être victorieuse ou écrasée. Une transaction comme celle qu'on discutait, comme celle qui se produisit, n'était pas, pour Paris, une victoire. On ne pouvait, à Versailles, la considérer comme une défaite. Elle laissait, debout et impatients d'en venir aux mains, des éléments antagonistes. La lutte entre Versailles et Paris, entre la Réaction et la Révolution ne pouvait se terminer par le fait de l'installation à l'Hôtel de-Ville d'élus, fussent-ils très républicains, eussent-ils été tous membres du Comité Central.



*ASSEMBLÉE NATIONALE OU COMMUNE*

L'Assemblée Nationale et la Commune ne pouvaient subsister parallèlement. L'un des deux pouvoirs était de trop.

Il fallait ou que la Commune cédât, s'en remit au bon vouloir de l'Assemblée et de M. Thiers, et qu'un régime modérément républicain, mais perfectible, s'établît, comme cela arriva, après la défaite de mai, ou bien que l'Assemblée nationale fût vaincue, disparût avec les gouvernants qu'elle avait choisis. Alors le pays de nouveau consulté, non plus sur la paix ou la guerre, puisque les conditions de la paix étaient, sans discussion, maintenues et exécutées, mais sur les lois constitutionnelles, aurait eu à nommer une représentation nationale neuve, qu'on supposait devoir être animée de l'esprit républicain, plus ou moins avancé.

Cette assemblée aurait pu représenter la mentalité et la politique, dans sa majorité du moins, de ceux qui furent par la suite élus membres de la Commune. Mais cet esprit-là existait-il en majorité dans le pays ? On doit en douter. Il n'est pas né viable le gouvernement qui est en avance sur son temps, et les pouvoirs sont instables et fragiles, aussi bien quand ils devancent l'opinion générale, que lorsqu'ils retardent sur elle. Ils se trouvent alors isolés du gros des forces populaires, et cette loi s'est trouvée vérifiée pour les monarchies comme pour les républiques. Une Constituante nommée en avril n'eût pas compté plus de républicains. La Commune et sa répression ont étendu la moyenne de l'opinion, et, par l'extension des extrêmes, donné un quotient plus fort à la République modérée.

Les insurgés du 18 mars ne devaient pas se préoccuper d'une conciliation quelconque, ils devaient continuer le combat et chercher la victoire. S'ils se montraient les plus

forts, le pays se soumettrait, comme il s'était soumis après le deux décembre. La solution du problème était là, et pas à côté. Avec ces démarches, ces conciliabules, ces palabres, on préparait l'insuccès. Ces journées perdues en logomachies, en chicanes, en casuistiques et en avocasseries, devaient fatalement amener la perte des avantages obtenus le 18 mars et donner à l'Assemblée, alors bien près d'être vaincue et morte, la survie avec la victoire.

### *LES DÉLÉGUÉS DES MAIRES A L'HOTEL-DE-VILLE*

Les maires et les députés de Paris, non sans hésitation, au milieu de la réunion qu'ils tinrent dans la journée à la mairie du III<sup>e</sup>, avaient décidé d'envoyer au Comité Central des délégués qui entendraient ses propositions.

L'assemblée délégua à cette conférence, pour les maires et adjoints : MM. Bonvalet, Mottu, Murat, Jaclard, Léo Meillet ; pour les députés, MM. Clemenceau, Millière, Lockroy, Cournet et Tolain. La délégation se rendit à l'Hôtel-de-Ville à huit heures du soir, et la parole fut aussitôt donnée à Clemenceau.

Le jeune député, qui représentait plus particulièrement Montmartre, puisqu'il en était le maire, commença par blâmer la résistance au sujet des canons, origine du conflit et cause matérielle du Dix-Huit mars. Selon lui, ces canons appartenaient à l'État. Ils devaient donc être restitués aux arsenaux. Les Parisiens auraient dû rendre les canons pour conserver leurs fusils, sauvegarde de la République. Il déplora la fusillade de la rue des Rosiers, qui avait suscité un mouvement de réprobation unanime. Il regretta que ses propres démarches pour sauver les généraux n'aient pu réussir.

Jusque-là, l'orateur avait été écouté dans un silence lourd de défiance. Personne, dans le Comité Central, ne blâ-

mait Clemenceau au sujet des regrets qu'il témoignait pour l'exécution des généraux, où ses membres n'avaient eu aucune part, mais ou jugeait maladroit de revenir sur l'affaire des canons. Clemenceau, tempérament de contradicteur, ne pouvait, surtout à cette époque, et dans un tel milieu, parler longtemps sans provoquer les résistances et les protestations de la majorité de son auditoire. Il n'allait pas tarder à susciter les murmures. Il lança cette proposition comme un défi :

Quelles que puissent être nos espérances et nos revendications, nous ne pouvons nous insurger contre la France. Le gouvernement a eu tort de déchaîner les colères de Paris, mais Paris doit reconnaître l'Assemblée nationale. Le Comité Central n'a qu'une chose à faire : se retirer, et céder l'Hôtel-de-Ville et le pouvoir aux maires et aux députés, qui seuls peuvent demander et obtenir de l'Assemblée nationale la reconnaissance des droits de Paris.

Des protestations, des réfutations avaient banché la fin de son discours. On lui criait : « Mais c'est le gouvernement qui a attaqué ! La garde nationale n'a fait que répondre à une agression ! Le Comité Central ne s'est pas emparé du pouvoir. Il l'a recueilli vacant. C'est le peuple qui a poussé le Comité à l'Hôtel-de-Ville ! »

Ces objections étaient sérieuses et ces interruptions se trouvaient justifiées par les critiques de Clemenceau. Varlin lui demanda brusquement : « Vous nous dites que vous ferez reconnaître par l'Assemblée les droits de Paris, en êtes-vous sûr ? êtes-vous autorisé ? » Clemenceau fut interloqué par cette demande nette et qui semblait exiger une réponse claire. Elle ne pouvait être que négative. Ni lui, ni personne de la délégation des maires, n'avait qualité pour engager l'Assemblée et surtout M. Thiers. Il se borna à esquiver la question, en interrogeant lui-même :

— « Que réclamez-vous de l'Assemblée? »

— « Qu'elle s'en aille! » répondit durement Eudes.

Cette réponse était dépourvue de circonlocutions, mais elle exprimait le véritable sentiment de Paris; elle contenait la solution du conflit; elle précisait le but que devaient poursuivre les vainqueurs du 18 mars.

Un membre du Comité Central lit observer que le mandat de l'Assemblée était terminé, que Paris ne prétendait pas dicter des lois à la France, mais qu'il avait assez souffert des siennes, et ne voulait plus subir les plébiscites ruraux. Il exprima le vœu de la fédération des communes de France.

Millière intervint alors, et sa parole coupante, son geste sec, avec son maintien raide et sa physionomie glacée, impressionnèrent l'auditoire, dont cependant il froissa les sentiments et déconcerta les projets. Il mit en garde les républicains de Paris contre de nouvelles journées de juin, où la province serait lancée contre Paris. Alors ce serait le recul complet. L'heure de la révolution sociale n'avait pas sonné encore. Il ne fallait pas la rendre à jamais impossible à entendre, pour avoir voulu donner trop tôt le signal. Le progrès ne marche qu'avec lenteur. L'insurrection, aujourd'hui victorieuse, pouvait être vaincue demain. Il était sage de tirer profit de ce qu'on avait fait, en montrant la force de la garde nationale, en obligeant le gouvernement à battre en retraite devant elle. Une concession doit en amener une autre. Il était habile de se contenter de ce qu'on pouvait avoir tout de suite, plus tard on obtiendrait davantage. Il termina en conjurant le Comité Central de laisser l'Hôtel-de-Ville et le pouvoir provisoire à la réunion des députés et des maires.

Un membre du Comité Central, Boursier, se leva et réfuta la proposition de Millière de céder la place. « Les dé-

putés et les maires, dit-il avec hardiesse, à Paris sont impopulaires, à Versailles ils n'auront aucune influence. S'ils veulent marcher avec nous, nous les accueillerons avec satisfaction, s'ils nous refusent leur concours, nous nous passerons d'eux. Les élections auront lieu, avec ou sans eux. S'ils tentaient de s'opposer à notre volonté, nous saurons les mettre dans l'impossibilité de nous suivre. »

Et comme la majorité de la réunion approuvait ces énergiques déclarations, en présence des délégués consternés, Boursier ajouta cette affirmation :

On a parlé de la révolution sociale, notre mandat ne comporte ni la fédération, ni la déclaration de Paris ville libre, ni l'établissement de la révolution sociale. C'est le peuple qui décidera ce qu'il veut faire. Nous n'avons, nous, qu'à le réunir, pour qu'il nomme ses mandataires à l'Hôtel-de-Ville. Notre mission se borne à faire les élections communales !

Clemenceau veut alors préciser. Nerveux, avec un geste autoritaire, il demande brusquement :

— Voyons, que voulez-vous ? Bornez-vous vos prétentions à obtenir de l'Assemblée un conseil municipal ?

Varlin lui répond, nettement :

Oui, nous voulons un conseil municipal élu, mais nos revendications ne se bornent pas là, et tous ceux qui sont ici le savent bien ! Nous voulons les franchises communales pour Paris, la suppression de la préfecture de police, le droit pour la garde nationale de nommer tous les officiers, y compris le commandant en chef, la remise entière des loyers échus au-dessous de 500 francs, une remise proportionnelle pour les autres, une loi équitable sur les échéances, enfin nous demandons que l'Assemblée se retire à vingt lieues de Paris. Voilà ce que Paris veut, ce que nous réclamons en son nom. Vous faites-vous fort de transmettre à l'Assemblée de Versailles ces justes revendications, et d'obtenir immédiatement satisfaction ?

Clemenceau garda le silence. Benoit-Malon essaya une dernière tentative de conciliation :

Je partage, dit-il, les aspirations de Paris, et je veux aussi tout ce que vient de formuler Varlin, mais l'Assemblée ne voudra rien accorder. Voudra-t-elle même entendre ceux qui lui présenteront cet ultimatum, tant que le Comité Central gardera l'Hôtel-de-Ville? Si Paris remettait son sort entre les mains de ses représentants légaux actuels, les maires et les députés, on aurait chance d'obtenir une satisfaction partielle. Je ne crois pas que nous puissions lui faire éloigner l'armée, mais elle céderait probablement sur le conseil municipal élu, sur l'élection des chefs de la garde nationale, sur les échéances et les loyers. Réfléchissez, il est temps encore de trouver une solution pacifique et acceptable.

Un membre de la délégation fit observer que l'heure s'avançait, et qu'on devait être inquiet en ne voyant pas revenir les délégués. Le Comité décida alors d'envoyer à son tour des délégués à la mairie pour continuer les pourparlers. Varlin, Edouard Moreau, Jourde et Arnold furent nommés pour faire partie de cette délégation. Ils se rendirent aussitôt à la mairie du 11<sup>e</sup>. Il était dix heures et demie du soir.

### VARLIN

Parmi les orateurs qui intervinrent dans cette poignante délibération, Varlin prit une place importante. Ce fut lui qui, en réponse à la question de Clemenceau, formula les points sur lesquels le Comité Central, pour céder l'Hôtel-de-Ville et le gouvernement de fait, exigeait une réponse précise de Versailles.

Louis-Eugène Varlin avait 31 ans au moment de la Commune. Il était né à Claye (Seine-et-Marne), le 5 octobre 1839, de cultivateurs aisés. Il vint en apprentissage à Paris, chez un oncle, M. Duru, relieur, rue du Pont-de-Lodi. Il devint ouvrier habile dans sa profession, recherché par les meilleures maisons. Intelligent, actif, ayant

le zèle du propagandiste et la foi de l'apôtre, il avait refait son instruction, tout en allant à l'atelier. Il personnifiait l'ouvrier parisien supérieur. Plus instruit que la moyenne des travailleurs, républicain, libre-penseur et socialiste, il poursuivait un idéal d'émancipation et de progrès pour ses camarades moins éclairés, enchaînés par le salariat, écrasés par les charges de l'existence. Tout jeune, imprégné des théories d'association et d'appui mutuel des écoles socialistes de 48, il rêva de grouper, d'organiser les salariés pour la lutte contre l'exploitation patronale et contre les lois restrictives paralysant les efforts de la classe ouvrière. Aussi dès l'envoi à l'exposition de Londres de la délégation ouvrière, qui devait fonder l'Internationale, il se voua tout entier à l'association et à l'organisation des travailleurs. Il fut l'un des premiers membres de la section française. Il prit une part active aux grandes grèves qui marquèrent les dernières années de l'empire, notamment à celle du Creusot. Il participa aux divers congrès ; il fut chargé d'installer, comme secrétaire correspondant de la fédération, après le congrès de Bâle, la chambre fédérale des corporations ouvrières, place de la Corderie-du-Temple. Il y fit montre d'un esprit d'organisation remarquable et d'une initiative toujours en éveil. Les statuts de cette fédération ouvrière furent adoptés le 18 mars 1869. Le local de la Corderie-du-Temple devint comme le siège d'un parlement ouvrier : « Saluez ! disait lyriquement Jules Vallès, c'est la Révolution qui est assise sur ces bancs, debout contre ces murs, accoudée à cette tribune, la Révolution en habits d'ouvriers ! C'est ici que l'association internationale des travailleurs tient ses séances et que la Fédération donne ses rendez-vous ! »

La Fédération de la garde nationale fut inspirée et organisée par plusieurs membres de la fédération ouvrière. Le

Comité Central émanait donc indirectement de la Corderie-du-Temple, et Varlin peut être considéré comme l'un de ses promoteurs.

Il avait ainsi toute qualité pour parler comme il le fit, à la réunion de l'Hôtel-de-Ville, et l'ultimatum qu'il présenta, en réponse à la question de Clemenceau, pouvait être considéré comme le résumé des revendications combinées de la fédération de la garde nationale et de la fédération des ouvriers. Là, seulement, se révèle et intervient l'Internationale dans la Révolution du 18 mars.

Poursuivi dans le dernier procès de l'Internationale, Varlin s'était réfugié en Angleterre. Il fut condamné par contumace à un an de prison. Il revint après le 4 septembre, et reprit ses fonctions de secrétaire à la Corderie. Membre du Comité Central, il fut élu membre de la Commune pour le VI<sup>e</sup> arrondissement par 3.702 voix. Il fit partie de la commission des finances, puis il passa aux subsistances et à l'intendance. Il vota contre la nomination du Comité de salut public et fit partie de la minorité modérée de la Commune. Arrêté, après la défaite de la Commune, dans la rue des Martyrs, il fut entraîné, au milieu des huées de la populace, accablé de coups, et sanglant, à moitié assommé, hissé au sommet de la Butte, où il fut sommairement fusillé, rue des Rosiers, à peu près à l'endroit où étaient tombés les généraux Lecomte et Clément Thomas. Cette montée de Calvaire, et le supplice qui en fut le dénouement, parodie expiatoire, sont parmi les actes les plus odieux de la répression.

#### *BENOIT MALON*

Benoît Malon, autant que Varlin, représentait, au Comité Central, l'Internationale. Ce fut l'une des plus remarquables personnalités du parti socialiste. Né à Précieux (Loire)



aux environs de Saint-Etienne, en plein pays noir, en 1841, fils de pauvres paysans, il fut élevé dans ces milieux sombres, où les rudes lois du salaire, l'effervescence gréviste en permanence, et les excitations de l'exemple et de la propagande disposent aux luttes de classe. Benoit Malon avait un frère aîné, instituteur, qui lui donna les premiers éléments du savoir. Depuis, avec une grande énergie, se disant que savoir c'est pouvoir, il s'efforça d'acquérir le plus de connaissances qu'il lui fut possible d'emmagasiner. Il se promettait, dès la jeunesse, d'exercer un jour son influence d'ouvrier plus instruit sur ses compagnons de labeur et de misère. Il résolut de s'élever, par l'étude, au-dessus du niveau moyen de la classe laborieuse, afin de contribuer à hausser ce niveau, et pour faciliter à ses camarades l'émancipation matérielle et intellectuelle.

L'étude était facile alors à tout jeune bourgeois. Les livres, les maîtres, le collège, avec les autres avantages sociaux, lui appartenaient dès le berceau, comme les privilèges à l'ancienne aristocratie. Mais le savoir était un luxe pour un petit paysan du Forez. Les fils du peuple n'avaient pas encore à leur disposition les écoles nombreuses, les cours supérieurs, les bourses, tous les bienfaits de la République. Il fallait conquérir l'instruction, même élémentaire, à force de patience et d'assidue bonne volonté. Il fallait vivre en même temps. Pour réaliser son vœu et résoudre le double problème, Malon se fit garçon de courses, homme de peine, enfin il apprit le métier de teinturier, qu'il exerça dans les usines de Putaux, près Paris. Dans ce milieu d'ouvriers, généralement intelligents et ardents, qui se préoccupaient des questions politiques et sociales, c'était la circonscription de Jules Simon, Malon se fit bientôt connaître. Il fut au nombre des premiers adhérents de l'Internationale. Il fut délégué, par la section des Travailleurs

Unis de la banlieue, au Congrès de Bâle. Il organisa des sections, fit de nombreux voyages dans les milieux de grèves et dans les régions ouvrières, notamment dans le Nord, à Tourcoing. Il se montra, avec Varlin, l'un des agents les plus actifs, lors des grèves du Creusot et de Fourchambault. Il envoya des correspondances intéressantes sur la grève à la *Marseillaise*, de Rochefort. Déjà l'ouvrier teinturier se révélait infatigable vulgarisateur des idées sociales. Il fut compris dans les poursuites contre l'Internationale. Arrêté, il fut condamné à un an d'emprisonnement. Le 4 septembre le mit en liberté. Il fut élu adjoint au maire du XVII<sup>e</sup> arrondissement puis député à l'Assemblée nationale, et enfin envoyé à la Commune par 4.199 voix. Il fit partie de la minorité et vota contre le Comité de salut public. Il n'eut qu'un rôle assez secondaire à l'Hôtel-de-Ville.

C'était un théoricien et un penseur, plutôt qu'un homme d'action. Sa physionomie sévère et irrégulière, son aspect lourd, son mutisme presque continu, lui donnaient peu d'autorité sur les foules. Mais il possédait une influence incontestable comme philosophe du socialisme, comme propagandiste des idées d'émancipation ouvrière. Après la chute de la Commune, il se réfugia en Suisse et en Italie. Il revint en France à l'amnistie, publia la *Revue socialiste* et de nombreux ouvrages de doctrine sociale, comme le *Nouveau Parti* et *La Troisième défaite du Proletariat Français*. Il est mort en 1893. Il avait épousé une femme de lettres, M<sup>me</sup> Champseix, connue, sous le nom d'André Léo, par de nombreux ouvrages de propagande féministe et par des romans sociaux, dont *le Siècle* a publié les principaux.

Benoît Malon était un homme doux, ayant l'allure conciliante, la sérénité apparente que donne la pratique de la

philosophie, mais il avait un vif fanatisme intérieur, et en lui brûlait la flamme d'une passion exclusivement ouvrière. Les préjugés de classe sont aussi implacables chez les ouvriers que parmi les sectaires religieux pour la prédominance de leur caste. Benoît Malon était de ceux qui veulent, non pas seulement défendre la classe ouvrière et améliorer son sort, mais qui prétendent, eu la séparant des autres classes, établir la subordination de celles-ci. La suprématie absolue dans l'État de la classe des travailleurs, la préoccupation de ses seuls intérêts, et la conquête des privilèges de l'ouvrier, qui furent le rêve du pacifique Malon, le rangent parmi les utopistes de la philosophie et les idéologues du socialisme, étroit et tyrannique.

#### TIRARD

Une soixantaine de personnes se trouvaient à la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement (rue de la Banque), quand les délégués du Comité Central se présentèrent. Il y avait là toutes les notabilités démocratiques, des illustrations même, comme Louis Blanc, arrivé de Londres dans la soirée. L'esprit de ces vétérans de 48, de ces proscrits de décembre, de ces triomphateurs dans la lutte contre l'empire, tous amis des hommes du 4 septembre, indulgents à leur égard, était la crainte de la population ; ils en connaissaient le républicanisme inquietant. Ils éprouvaient aussi une défiance dédaigneuse envers ces hommes nouveaux, que le Dix-huit mars leur suscitait comme des rivaux, et qui venaient leur disputer l'autorité, leur ravir la popularité.

M. Tirard arriva et prit la présidence de la réunion. Ce personnage, de sa profession commissionnaire en orfèvrerie d'imitation et en bijoux faux, était un genevois. Il était né en 1827 de parents dauphinois. Venu à Paris en 1846, entré dans les services des Ponts et Chaussées, il était

devenu chef de bureau, en 1851. Suspect comme républicain, il donna sa démission et se livra au commerce. Membre du conseil des Prudhommes en 1868, il se fit remarquer dans les réunions parmi les adversaires de la candidature d'Emile Ollivier, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Paris. Son adhésion au Comité Bancel l'ayant signalé comme militant, il fut, au 4 septembre, désigné pour la mairie du II<sup>e</sup> et fut élu ensuite maire, au vote qui suivit le 31 octobre. Il s'était montré ardent partisan de Trochu. Aux élections du 8 février, il fut envoyé à l'Assemblée nationale, l'un des derniers de la liste parisienne. Il vota contre la paix.

Il ne faut pas trop prendre au sérieux ce vote énergique. Ce dauphinois, élevé à Genève, passait pour un finaud. Il se doutait bien qu'une majorité écrasante se prononcerait contre la continuation de la guerre. Tout en souhaitant de ne pas voir son vote l'emporter, il voulait, vis-à-vis de ses électeurs parisiens, dont il connaissait les sentiments, conserver le bénéfice d'un patriotisme irréductible, qui ne consentait pas à démembrer la patrie. Il vota donc la guerre, enchanté de n'être pas pris au mot.

Il fut l'âme de la résistance réactionnaire, après le Dix-Huit mars. Ce fut lui qui organisa, soutenant le débile Saisset, le commencement de guerre civile dans les quartiers du centre, que la mollesse et le peu de goût pour la bataille, que manifestèrent les gardes nationaux, dits de l'ordre, firent piteusement avorter.

Il fut élu membre de la Commune, le 26 mars, dans son arrondissement, par 6.386 voix. Il se présenta hardiment le jour de la première séance à l'Hôtel-de-Ville, et courageusement protesta contre le Comité Central et contre l'usurpation des droits politiques par la Commune. Cette attitude ne manquait pas de crânerie. C'était une provocation qui pouvait, sans doute, servir les desseins de M. Thiers, mais

susceptible aussi de lui attirer plus que des ennuis. Il donna, comme conclusion de sa protestation, sa démission. L'assemblée négligea de faire arrêter séance tenante cet audacieux agent de provocation. On le laissa partir et il se rendit aussitôt à Versailles. Il fut félicité par M. Thiers, dont il avait adroitement servi les combinaisons, en prolongeant la résistance des maires et en retardant les élections communales.

M. Tirard eut par la suite une heureuse carrière parlementaire. Plusieurs fois réélu, il fut président de la commission des douanes et fit partie de divers cabinets. On avait recours à lui, quand, au cours de crises ministérielles, on ne savait comment dénouer la situation. Il était devenu le président du conseil en 1889, au moment de l'Exposition pendant l'agitation boulangiste, qu'il contribua à laisser croître. Il est mort sénateur inamovible.

Tirard est l'homme néfaste qui, en refusant de siéger à la Commune, où son attitude entraîna d'autres défections, a fortement contribué à la victoire définitive de Versailles. Son autorité et sa modération eussent contribué à imposer, à M. Thiers et à la province, une transaction. Sa retraite et son exemple ont amené la lutte implacable. Il doit demeurer l'un des parlementaires les plus responsables, devant la postérité, du sang versé et des ruines lamentables.

### LES DÉLÉGUÉS A LA MAIRIE DE LA BOURSE

Il était près de minuit, quand, au nom des délégués du Comité Central, introduits à la mairie, la parole fut donnée à Arnold (et non Antoine Arnaud, comme le dit par erreur Frédéric Damé, dans son livre « *La Résistance* », inspiré et révisé par Tirard).

Arnold déclara que le Comité Central était prêt à se retirer de l'Hôtel-de-Ville et à rendre les mairies occupées, ainsi que les ministères, mais à condition que les municipalités, d'accord avec lui, fixeraient la date des élections et convoqueraient les électeurs.

Des cris, des protestations l'interrompirent : « Il n'y a qu'une autorité régulière, dit le président Tirard, c'est le comité des maires et des députés, tous nommés par le suffrage universel, et de plus investis par une délégation du gouvernement. »

« Mais le Comité Central existe, répliqua Arnold, nous avons été nommés aussi par le suffrage de nos concitoyens, nous sommes les élus de la garde nationale, et nous occupons l'Hôtel-de-Ville pour faire les élections. Voulez-vous, oui ou non, convoquer, d'accord avec nous, les électeurs ? »

C'était tourner dans le même cercle, sans vouloir trouver l'issue. La discussion, qui s'était déjà produite à l'Hôtel-de-Ville, recommençait et de la même façon. Mais ici, le Comité Central n'était représenté que par quatre délégués, et l'opinion contraire, celle qui prétendait lui imposer la retraite sans conditions, et laisser aux maires et députés l'Hôtel-de-Ville, les mairies, les ministères, les casernes, avec le droit de convocation pour nommer les élus de Paris, avait, moins les quatre délégués, l'unanimité.

Le président Tirard intervint encore, hautain :

En consentant à vous recevoir, dit-il, mes collègues et moi, nous n'avons eu d'autre pensée que de rétablir l'ordre que vous avez troublé. Vous avez offert de rendre les mairies aux municipalités que vous avez chassées, vous avez offert d'abandonner l'Hôtel-de-Ville, nous sommes prêts à en reprendre possession. Mais c'est en vain que, pour la justification de vos actes, vous arguez de prétendues élections dont, pour ma part, je n'ai jamais eu connaissance, et qui, dans tous les cas, ont été clandestines, et sans aucun caractère de légalité. Comme maires et comme dépu-

és, nous sommes ici les seuls véritables représentants du suffrage universel, et si nous consentions à parlementer avec vous, c'est dans le but unique d'éviter une collision sanglante.

Varlin insista pour que l'on prit d'accord l'arrêté de convocation pour le 22 mars.

Schoelcher, Peyrat, d'autres députés aussi, répétèrent cet argument formaliste, que le comité avait une existence illégale. Ils oubliaient que le gouvernement de la Défense n'avait eu pour lui la légalité qu'après le plébiscite de novembre. Ils déclarèrent que le Comité Central devait se dissoudre et cesser de s'immiscer dans les affaires publiques.

Louis Blanc prononça un éloquent, mais inutile discours, où il s'éleva contre les prétentions du Comité Central de se dresser contre l'Assemblée nationale, « c'est-à-dire contre le suffrage universel de toute la France. » Il proposa de s'en remettre à l'Assemblée, de lui demander une proclamation éclatante de la République, et une loi mettant Paris en pleine possession de ses libertés municipales.

Une autre proposition, assez raisonnable, consistait à la remise par le Comité Central des services administratifs aux maires, qui occuperaient une partie de l'Hôtel-de-Ville ; le Comité siègerait dans l'autre, conserverait la direction de la garde nationale et de la sûreté de la ville. Mais MM. Tirard et Schoelcher ne voulurent point admettre ce partage. L'un des délégués, Jourde, dit alors :

— Non ! ce serait comme au 31 octobre, et vous introduiriez par les souterrains des gendarmes, qui viendraient nous fusiller !...

Son collègue Varlin l'arrêta, disant froidement :

— Jourde, nous ne sommes pas ici pour parler d'affaires personnelles !

Les délégués proposèrent alors de rédiger, en commun, une affiche annonçant à la population l'ajournement des

élections jusqu'au vote de la loi municipale par l'Assemblée. Le Comité faisait ainsi l'offre la plus large de conciliation. Nouvelle chicane des députés et des maires. Signer une affiche avec le Comité Central, ce serait reconnaître ce Comité, qui n'avait pas d'existence légale.

Jourde, qui depuis quelques instants se contenait avec peine, s'écria alors d'un ton véhément :

Vous contestez nos titres ? Mais, messieurs, nous avons aussi la force ! Ne croyez pas que vous soyez en face d'une faiblesse, vous êtes en face d'une force, qui n'est pas circonscrite seulement à Paris, mais qui rayonne dans toute la France. Rappelez-vous que c'est la guerre civile que vous venez de nous déclarer, en refusant de vous associer à nous, pour convoquer régulièrement les électeurs. Ce n'est pas seulement à Paris, c'est par toute la France qu'elle va s'allumer, et elle sera sanglante, je vous le prédis ! Ce sera une guerre effroyable, avec l'incendie, le pillage ! Nous sommes certains de vaincre, mais si nous étions battus, nous ne laisserions rien debout autour de nous, et de ce pays vous auriez fait une seconde Pologne. Que la responsabilité en retombe sur vos têtes !....

Ce langage hardi, imprudent aussi, où Jourde, pourtant homme d'ordinaire froid et modéré, formulait des imprécations quasi prophétiques, rappelant les malédictions bibliques, produisit une impression vive.

M. Tirard qui, dans sa déposition à l'enquête, attribua par erreur ce langage à Arnould, fit entendre une brève protestation indignée, cependant que Varlin s'efforçait de calmer son collègue. Varlin, au milieu de l'agitation générale, retint Jourde qui voulait se retirer. Il le supplia de s'apaiser, de rester, et en même temps il chercha à excuser la violente sincérité de ses paroles, disant que deux jours et deux nuits passés sans sommeil, avaient surexcité son ami, et développé en lui une irritabilité nerveuse, qu'il



demandait à l'assemblée de pardonner. Il pria l'assistance de ne pas se séparer sans avoir pris une décision.

M. Tirard était surpris par le langage menaçant qu'il venait d'entendre, « Mais, a-t-il dit par la suite, je ne voyais là qu'une fanfaronnade. Je ne supposais pas que ces gens eussent des moyens d'action aussi étendus et aussi puissants. » Il se rendit compte toutefois de la gravité de la situation, et il se montra dès lors, plus conciliant. Il proposa de rédiger une affiche, par laquelle on annoncerait à la population qu'un projet de loi allait être déposé, par les soins des députés de Paris, sur le bureau de l'Assemblée.

### *PROJET D'ENTENTE*

Il n'était plus question de la participation des membres du Comité Central à cette affiche. Les délégués, désireux d'en finir, soucieux de paraître ne rien refuser de ce qui pourrait amener la conciliation, acceptèrent cette offre. C'était de leur part une concession grande. Ils semblaient reconnaître d'abord la prétention des maires et députés de traiter seuls, et ensuite ils paraissaient admettre l'illégitimité d'origine, le défaut de mandat et d'autorité, que leur reprochaient ces maires et ces députés. Ils abdiquaient, et après les fières et menaçantes paroles de Jourde, ils cédaient. Ils laissaient ainsi les maires et les députés parler seuls au peuple et négocier, comme s'ils étaient vraiment les maîtres de Paris, avec l'Assemblée nationale. On peut s'étonner de cette attitude trop soumise et estimer que les délégués se soumettaient, avec trop de résignation, à l'arrogante exigence des maires et députés, qui n'avaient pour eux qu'un semblant de légalité, une investiture remontant au plébiscite du siège, plus spécialement un mandat vague

donné par un gouvernement vaincu, disparu et déchu de fait.

Pour des vainqueurs dans une insurrection récente, ils faisaient trop bon marché de leur victoire, mais la raison, le patriotisme et l'humanité, doivent leur savoir gré de cette modération. Leur abnégation, en cette grave circonstance, ne fait que mieux établir la sincérité de leur esprit conciliateur. Qui n'approuverait leur désir si vif de conclure un accord et de chasser le spectre de la guerre civile hantant cette salle de délibération, et déjà, par la porte entrebâillée, laissant apercevoir son masque effrayant? Non seulement on doit excuser ces délégués qui, du reste reçurent le lendemain de leurs mandants un désaveu formel, mais on peut leur savoir gré d'avoir, jusqu'au bout, cherché et accepté la conciliation.

Ce fut Louis Blanc qui, sur le champ, rédigea l'affiche suivante :

Citoyens,

Pénétrés de la nécessité absolue de sauver Paris et la République en écartant toute cause de collision, et convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ce but suprême est de donner satisfaction aux vœux légitimes du peuple, nous avons résolu de demander, aujourd'hui même, à l'Assemblée nationale, l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans les esprits.

Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens.

Ce que nous voulons, ce que le bien public réclame en toute circonstance, et que la situation présente rend plus indispensable que jamais, c'est l'ordre dans la liberté et par la liberté.

Vive la France ! Vive la République !

Cette déclaration reçut aussitôt les signatures des représentants de la Seine : Louis Blanc, Schoelcher, Peyrat, Ed-

mond Adam, Charles Floquet, Martin Bernard, Langlois, Edouard Lockroy, Farcy, Henri Brisson, Greppo, Millière, et celles des maires et adjoints de Paris, parmi lesquelles celles des députés-maires : Tirard, Arnaud de l'Ariège, Mottu, Tolain, Henri Martin, Clemenceau.

Les délégués du Comité Central, après avoir pris connaissance de l'affiche qu'ils n'avaient point signée, déclarèrent que cet arrangement les satisfaisait, et que le lendemain, à dix heures du matin, les maires et députés pourraient prendre possession de l'Hôtel-de-Ville. Puis les délégués, à qui Jourde avait déjà faussé compagnie, se retirèrent épuisés de fatigue. Il était quatre heures du matin.

### L'ACCORD EST ANNONCÉ

Varlin et Arnold ne se couchèrent point cette nuit-là. Ils portèrent au *Journal Officiel*, dont le Comité Central avait enfin pris possession, une proclamation où ils annonçaient l'accord intervenu avec les maires et députés. Elle était ainsi conçue :

Le nouveau gouvernement de la République vient de prendre possession de tous les ministères et de toutes les administrations.

Cette occupation, opérée par la garde nationale, impose de grands devoirs aux citoyens qui ont accepté cette tâche difficile.

L'armée, comprenant enfin la position qui lui était faite et les devoirs qui lui incombent, a fusionné avec les habitants de la cité : troupes de ligne, mobiles et marins se sont unis pour l'œuvre commune.

Sachons donc profiter de cette union pour resserrer nos rangs et, une fois pour toutes, asseoir la République sur des bases sérieuses et impérissables !

Que la garde nationale, unie à la ligne et à la mobile, continue son service avec courage et dévouement ;

Que les bataillons de marche, dont les cadres sont encore pres-

que au complet, occupent les forts et toutes les positions avancées, afin d'assurer la défense de la capitale.

Les municipalités des arrondissements, animées du même zèle et du même patriotisme que la garde nationale et l'armée, se sont unies à elles pour assurer le salut de la République et préparer les élections du Conseil municipal, qui vont avoir lieu.

Point de divisions ! Union parfaite et liberté pleine et entière !

On remarquera d'abord la formule neuve de cette proclamation, portée à l'*Officiel* par les deux délégués et donnée comme émanant du « nouveau gouvernement de la république ». C'était une prise de possession de fait. Le Comité Central, par la plume de deux de ses membres, se proclamait donc gouvernement. C'était sans doute se reconnaître soi-même, c'était affirmer que l'insurrection avait fait un gouvernement. On pouvait contester cette formule, qui attribuait au Comité Central une investiture n'émanant pas directement du suffrage universel et de ses élus. Mais ceux qui rédigèrent cette note et prirent spontanément cette qualification, d'abord constataient un fait : le pouvoir que la force insurrectionnelle avait mis en leurs mains. Ensuite ils affirmaient leur autorité, issue du suffrage de la garde nationale. Enfin ils annonçaient et sanctionnaient, en la qualité qu'ils prenaient de gouvernement de la République, l'accord intervenu avec les municipalités et la convocation électorale qui allait en être la conséquence. Il est probable aussi que les délégués, inquiets sur l'accueil qui serait fait par leurs collègues à leur acte transactionnel, redoutant peut-être d'être accusés d'avoir dépassé leurs pouvoirs, pensèrent donner plus de force à la transaction et la faire accepter par tous, en la mentionnant à l'*Officiel* comme un acte du gouvernement de la République.

On pouvait, et de bonne foi, contester qu'il y avait eu convention vétrieble, car l'accord était sous-entendu seule-

ment, et l'acte était unilatéral, puisque d'une part, il n'était pas question, dans l'affiche signée des maires et députés, de la participation des représentants de la garde nationale, et qu'en outre ce document portait seulement à la connaissance du public : que les maires et députés allaient soumettre à l'Assemblée nationale deux propositions pour l'élection d'un conseil municipal et la nomination des chefs de la garde nationale. En outre, le refus possible de l'Assemblée nationale d'accepter ces propositions, n'était pas prévu, et rien n'indiquait ce qui résulterait en cas de cette non-acceptation.

L'engagement n'était pas synallagmatique. Les maires et députés seuls s'engageaient à présenter deux projets de transaction. Ce demi-contrat était donc contestable, et, en ce qui concernait la remise de l'Hôtel-de-Ville et des mairies, le Comité pouvait arguer de ce qu'il n'avait pas été consulté et que ses délégués avaient outrepassé leur mandat.

Ce fut ce qui arriva.

### *REFUS DE L'ACCORD*

Quand, à dix heures du matin, le lundi 20, MM. Bonvallet, André Murat et Denizot se rendirent à l'Hôtel-de-Ville pour en prendre possession, ils se heurtèrent à un refus formel.

Un membre du Comité Central, Viard, arrivait de la Corderie, où siégeaient les membres du Comité des Vingt arrondissements, dit Comité de Vigilance. Ce Comité, d'où était sorti le Comité Central de la garde nationale, avait une influence prépondérante. Il s'était rassemblé, dès les premières heures de la matinée, et avait délibéré sur les faits qui s'étaient accomplis à la réunion des maires et députés.

Dans ce local de la Corderie, aux membres du Comité des Vingt arrondissements, s'étaient joints des personnalités révolutionnaires, parmi lesquelles des blanquistes énergiques comme Eudes, Ferré, Tridon, Levraud, Da Costa, Trinquet, Chardon. On y avait blâmé la complaisance des délégués, et affirmé qu'ils avaient été les dupes des maires, lesquels, bien loin de vouloir une transaction, ne cherchaient qu'à organiser la résistance, pour laquelle la possession de l'Hôtel-de-Ville et des mairies était nécessaire. Eudes et Ferré dirent que des préparatifs se faisaient à la mairie du II<sup>e</sup>, où l'on s'efforçait déjà de rassembler des forces, une véritable armée, pour défendre un camp retranché de la réaction au centre de Paris. Edmond Levraud fit observer que si les maires et députés contestaient la légalité du Comité Central, aucun d'eux n'avait osé mettre en discussion la légalité de l'Assemblée nationale, qui, son mandat rempli, sa tâche terminée avec le vote de la paix, n'avait qu'à se dissoudre, ne pouvait, qu'en commettant une usurpation, conserver ses pouvoirs.

Un des plus jeunes membres, un étudiant, probablement Gaston Da Costa, s'exprima dans le même sens avec véhémence. D'après Da Costa, qui assistait à la séance, cet étudiant aurait dit :

Les ruraux ont accompli leur mission. Il faut qu'ils s'en aillent de bon gré ou de force. Comment ! ce sont ces usurpateurs, d'ailleurs résolus à renverser la République, qui viennent contester les pouvoirs du Comité Central ! Et il se trouve des députés républicains, tels que Louis Blanc, Lockroy, Clemenceau, pour les approuver, et pour exiger que nous abandonnions l'Hôtel-de-Ville !

Citoyens, n'écoutez pas les promesses perfides. Vous avez repris vos canons, gardez-les ! Vous avez l'Hôtel-de-Ville, gardez-le !  
(Gaston Da Costa — *La Commune vécue* — t. I, p. 186.)

Le résultat de la délibération, malgré les objections de

quelques membres du Comité Central, insistant pour que les délégués ne fussent pas désavoués, et demandant que l'on exécutât les engagements qu'ils avaient pris, fut que le Comité Central resterait à l'Hôtel-de-Ville tant que les élections n'auraient pas eu lieu.

La résolution suivante fut immédiatement votée :

Le Comité Central, dans les circonstances actuelles, est responsable des conséquences de la situation et ne peut se dessaisir ni du pouvoir militaire ni du pouvoir civil.

Viard (1) fut délégué à l'effet de communiquer cette résolution écrite aux membres du Comité Central et aux délégués des maires. Il se rendit aussitôt à l'Hôtel-de-Ville.

Quand il eut donné connaissance de la décision prise à la Corderie, les membres du Comité présents dirent : « C'est vrai ! nous n'avons pas traité ! » Bonvalet, l'un des maires envoyés pour prendre possession de l'Hôtel-de-Ville, protesta contre cette attitude nouvelle : « Les députés, dit-il, vont demander à la séance de ce jour, comme il a été convenu, les franchises municipales. Les maires les accompagneront à Versailles pour appuyer leur demande. Si l'on ne peut déclarer que l'Hôtel-de-Ville et les services de Paris sont déjà remis aux municipalités, ayant reçu à cet effet mandat du gouvernement, les négociations ne pourront aboutir. Vous devez faire honneur à l'engagement pris par vos délégués. Ils sauvent la nation, ils vous sauvent vous-mêmes ! »

— Nous n'avons pas besoin d'être sauvés ! répondirent

(1) Viard, membre du Comité Central, élu dans le VII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> membre de la Commune. Négociant, parent de l'inventeur du siccatif le chromo-duro-phane. A été délégué aux subsistances. N'eut qu'un rôle effacé à la Commune. Se spécialisait dans les fonctions d'administrateur des vivres. A voté pour le Comité de salut public et toutes les mesures les plus énergiques.

plusieurs membres du Comité, que ce langage légèrement comminatoire indisposait.

— « Si nous abandonnons l'Hôtel-de-Ville, dit Edouard Moreau nous ne sommes plus rien, et la révolution est désarmée. Je proteste contre l'intervention de la Corderie et contre l'injonction de l'Internationale. Si celle-ci est aujourd'hui avec nous, il n'en a pas toujours été ainsi. Nous n'avons pas d'ordre à recevoir d'elle, pas plus que des autres groupes de la Corderie. Nous ne dépendons que de la garde nationale. C'est en son nom, c'est pour elle, que nous occupons l'Hôtel-de-Ville, nous y resterons ! »

Bonvalet et ses deux collègues essayèrent encore d'obtenir l'acceptation du Comité, mais devant la fermeté des opposants, ils renoncèrent. D'un ton assez raide, Bonvalet dit : « Nous sommes venus ici pour prendre possession de l'Hôtel-de-Ville et non pour discuter, nous n'avons plus qu'à nous retirer. » Ce qu'il fit aussitôt, suivi de MM. André Murat et Denizot. Ainsi se termina le premier essai de conciliation.

### *PREMIÈRE CONVOGATION DES ÉLECTEURS*

Le Comité Central, considérant que toutes négociations étaient rompues, maintint alors sa décision première, fixant au mercredi 22 mars la date des élections municipales, et fit aussitôt afficher le décret de convocation, avec l'appel suivant aux électeurs :

Le Comité Central de la garde nationale a convoqué pour mercredi prochain, 22 du courant, les électeurs des vingt arrondissements dans leurs comices, afin de nommer le conseil communal de Paris.

Tous les citoyens comprendront l'utilité et l'importance de ces



élections, qui assureront d'une manière régulière tous les services publics et l'administration de la capitale, dont le besoin est si urgent dans les graves circonstances présentes.

En votant pour des républicains socialistes connus, dévoués, intelligents, probes et courageux, les électeurs parisiens assureront non seulement le salut de la capitale et de la République, mais encore celui de la France.

Jamais occasion aussi solennelle et aussi décisive ne s'est présentée pour le peuple de Paris; il tient son salut dans ses mains; du vote de mercredi prochain dépend son avenir.

S'il suit le conseil que nous lui donnons, il est sauvé; s'il vote pour des réactionnaires, il est perdu.

Il ne peut donc hésiter: il donnera une nouvelle preuve d'intelligence et de dévouement, en consolidant à jamais, par son vote, la République démocratique.

Le Comité Central, en tant que gouvernement provisoire insurrectionnel, avait toute autorité pour convoquer les électeurs. Tous les pouvoirs précédents, en des circonstances analogues, avaient procédé de même. Il n'avait pas à demander l'autorisation de M. Thiers, du ministre de l'intérieur Picard ou de l'Assemblée, pas plus que le gouvernement de 1848 ne s'était soucié de la permission de Louis-Philippe, quand il avait décidé de faire nommer une Constituante. On ne saurait donc reprocher au Comité Central l'illégalité de son décret de convocation.

### *DIFFICULTÉ DE L'ENTENTE*

Il est permis de regretter que les démarches et les entrevues dans un but conciliateur aient ainsi abouti à une rupture, au maintien d'un statu quo antagoniste. Le Comité Central, en cédant, eût conservé le beau rôle et eût laissé à Thiers et à l'Assemblée celui d'irréductibles adversaires de Paris. Mais le Comité eût-il abandonné l'Hôtel-de-Ville et livré Paris aux mandataires de Versailles, que M. Thiers

n'eût pas été satisfait ; il n'eût certainement pas désarmé. Il ne se serait pas contenté de cette soumission qui laissait subsister la garde nationale et ses cadres. Ce qu'il lui fallait, c'était non pas un accord, pour lui insuffisant, ou plutôt nuisible, mais une résistance qu'il pourrait briser. Il ne cherchait point un traité de paix avec Paris et ses chefs, mais la défaite complète de ceux en qui ses yeux ne voyaient que des insurgés, avec lesquels on ne traite pas, et dont il poursuivait, avec une implacable tenacité, l'écrasement total, suivi de la soumission définitive de la population entière par le massacre et la terreur. Son plan se déroulait, et il comptait sur l'indécision des Parisiens et sur les alternatives d'espoir de paix et de craintes de guerre, pour gagner encore quelques jours. Cela lui permettait d'attendre les renforts d'Allemagne.

Si le Comité Central, acceptant tout, cédait la place aux maires, leur remettait l'Hôtel-de-Ville et les municipalités, et s'il eût ainsi replacé les choses dans l'état où elles se trouvaient à la veille du Dix-Huit mars, aurait-on acquis la pacification ? Evidemment non : la question du désarmement de la garde nationale restait intacte, et sur ce point ni M. Thiers ni l'Assemblée n'entendaient céder. Le Comité Central, de son côté, ne pouvait raisonnablement consentir à une abdication entière, à une disparition qui équivalait à un suicide.

Son départ eût laissé subsister, aussi vivaces, aussi douloureuses, les véritables causes de l'insurrection du 18 mars : l'antagonisme entre la France rurale et Paris, l'inquiétude sur le sort de la République livrée à une assemblée en majorité monarchiste, et dont les divisions dynastiques empêchaient seules le choix d'un roi. Malgré la soumission du Comité et de la garde nationale, demeuraient non résolus les problèmes menaçants des échéances, des loyers et

du chômage. L'Assemblée restant en place, l'insurrection du Dix-Huit mars devait reprendre son cours, n'ayant pas eu son résultat logique, c'est-à-dire la substitution d'un régime nouveau, accepté par toute la France, comme au 27 juillet 1830, comme au 24 février 1848, comme au 2 décembre 1851, comme au 4 septembre 1870, avaient été admis et acclamés les gouvernements issus d'un coup de force. La bataille, un instant interrompue par une sorte d'armistice de fait, devait continuer, et rien ne pouvait arrêter son cours saignant, que la victoire d'un côté ou de l'autre.

La victoire fut malheureusement du côté de la réaction. Était-elle possible pour les républicains parisiens? Oui, assurément. Elle était même facile jusqu'au 20 mars. Elle devenait difficile, mais possible encore, durant les premières semaines de lutte. Elle apparut impossible, comme la suite de cette Histoire l'expliquera, lorsque le combat se rapprocha de l'enceinte parisienne, lorsque les forces, sans cesse grossissantes et victorieuses de Versailles, ne permirent plus de croire que M. Thiers renoncerait au triomphe sanglant qu'il était à la veille d'obtenir. L'espoir que certains optimistes gardèrent que M. Thiers désarmerait, ou que la province enfin désabusée, revenue à d'autres sentiments, interviendrait, se soulèverait, était bien faible au moment de l'élection de la Commune; il s'évanouit bientôt après. La province ne pouvait être, avant de longues années, détrompée. Elle assisterait, impassible, au bombardement de Paris et au massacre des Parisiens, voilà ce dont on ne put douter quand les hostilités commencèrent. Aucun secours, du jour de la rupture des négociations, n'était donc à attendre des départements, et Paris était perdu en vertu du principe émis par Vauban, et tant de fois vérifié, que toute place investie doit être réputée prise, si elle n'est secourue à temps.

Le 20 mars, à l'Hôtel-de-Ville, quand les délégués des maires se furent retirés sans avoir obtenu les concessions qu'ils exigeaient, et qui, consenties, eussent montré tout l'odieux du plan de Thiers refusant, et suscité l'intervention des départements. Paris se trouva livré à ses seules ressources : comme les troupes commençaient à l'investir, il pouvait être considéré déjà comme pris.

Voilà pourquoi on doit regretter que le Comité Central ne se soit pas résigné à subir les exigences de M. Thiers et de ses mandataires, les maires de Paris. Il eût été plus habile en cédant, en remettant son sort aux mains des maires et des députés. Alors il poussait au pied du mur le fourbe de Versailles, et l'obligeait à faire savoir au monde entier qu'il ne voulait pas pacifier Paris, mais le bombarder, le vider de ses meilleurs républicains, et lui faire subir un traitement de ville vaincue, qui avait répugné même à la brutalité prussienne. Le résultat pour les républicains parisiens eût été le même, mais, pour la postérité, toute la responsabilité du sang versé fût retombée sur M. Thiers et ses ruraux.

#### MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité Central fit afficher, le 20 mars, une proclamation, un peu longue, mais qui contenait un exposé intéressant de la situation, et qui se terminait par une déclaration d'une éloquente modestie. Il débutait ainsi :

« Si le Comité Central de la garde nationale était un gouvernement... » On remarquera cette première affirmation, corrigeant la formule, qui pouvait paraître usurpatrice, de la proclamation citée plus haut, insérée au *Journal Officiel* et commençant par ces mots : « Le nouveau gouvernement de la république... » Le ton du document compor-

tait cette réserve de la définition du pouvoir nouveau dont il laissait l'expression à l'assemblée, qui allait être immédiatement nommée par le suffrage parisien. Les auteurs du manifeste parlaient seulement au nom de la Fédération républicaine de la garde nationale, ainsi qu'ils y étaient autorisés.

Le Comité Central disait donc :

Si le Comité Central de la garde nationale était un gouvernement, il pourrait, pour la dignité de ses électeurs, dédaigner de se justifier. Mais comme sa première affirmation a été de déclarer « qu'il ne prétendait pas prendre la place de ceux que le souffle populaire avait renversés », tenant à simple honnêteté de rester exactement dans la limite expresse du mandat qui lui a été confié, il demeure un composé de personnalités qui ont le droit de se défendre.

Enfant de la République, qui écrit sur sa devise le grand mot de : Fraternité, il pardonne à ses détracteurs; mais il veut persuader les honnêtes gens, qui ont accepté la calomnie par ignorance.

Il n'a pas été occulte : ses membres ont mis leurs noms à toutes ses affiches. Si ces noms étaient obscurs, ils n'ont pas fui la responsabilité, et elle était grande.

Il n'a pas été inconnu, car il était issu de la libre expression des suffrages de deux cent quinze bataillons de la garde nationale.

Il n'a pas été fauteur de désordres, car la garde nationale, qui lui a fait l'honneur d'accepter sa direction, n'a commis ni excès ni représailles, et s'est montrée imposante et forte par la sagesse et la modération de sa conduite.

Et pourtant, les provocations n'ont pas manqué; et pourtant, le gouvernement n'a cessé, par les moyens les plus honteux, de tenter l'essai du plus épouvantable des crimes : la guerre civile.

Il a calomnié Paris et amenté contre lui la province.

Il a amené contre nous nos frères de l'armée, qu'il a fait souffrir de froid sur nos places, tandis que leurs foyers les attendaient.

Il a voulu nous imposer un général en chef.

Il a, par des tentatives nocturnes, tenté de nous désarmer de nos canons, après avoir été empêché, par nous, de les livrer aux Prussiens.

Il a enfin, avec le concours de ses complices effarés de Bordeaux, dit à Paris : « Tu viens de te montrer héroïque; or, nous avons peur de toi, donc nous t'arracherons ta couronne de capitale ! »

Qu'a fait le Comité Central pour répondre à ces attaques? Il a fondé la Fédération; il a prêché la modération,— disons le mot — la générosité; au moment où l'attaque armée commençait, il disait à tous : « Jamais d'agression, et ne ripostez qu'à la dernière extrémité ! »

Il a appelé à lui toutes les intelligences, toutes les capacités; il a demandé le concours du corps d'officiers; il a ouvert sa porte chaque fois que l'on y frappait au nom de la République.

De quel côté étaient donc le droit et la justice? De quel côté était la mauvaise foi?

Cette histoire est trop courte et trop près de nous, pour que chacun ne l'ait pas à la mémoire. Si nous l'écrivons à la veille du jour où nous allons nous retirer, c'est, nous le répétons, pour les honnêtes gens, qui ont accepté légèrement des calomnies dignes seulement de ceux qui les avaient lancées.

Un des plus grands sujets de colère de ces derniers contre nous est l'obscurité de nos noms. Hélas! bien des noms étaient connus, très connus, et cette notoriété nous a été bien fatale!...

Voulez-vous connaître un des derniers moyens qu'ils ont employés contre nous? Ils refusent du pain aux troupes qui ont mieux aimé se laisser désarmer que de tirer sur le peuple. Et ils nous appellent assassins, eux qui punissent le refus d'assassinat par la faim!

D'abord, nous le disons avec indignation : la boue sanglante dont on essaye de flétrir notre honneur est une ignoble infamie. Jamais un arrêt d'exécution n'a été signé par nous; jamais la garde nationale n'a pris part à l'exécution d'un crime.

Quel intérêt y aurait-elle? Quel intérêt y aurions-nous?

C'est aussi absurde qu'infâme.

Au surplus, il est presque honteux de nous défendre. Notre conduite montre, en définitive, ce que nous sommes. Avons-nous brigué des traitements ou des honneurs? Si nous sommes inconnus, ayant pu obtenir, comme nous l'avons fait, la confiance de deux cent quinze bataillons, n'est-ce pas parce que nous avons dédaigné de nous faire une propagande? La notoriété s'obtient à bon marché : quelques phrases creuses, un peu de lâcheté suffit ; un passé tout récent l'a prouvé.

Nous, chargés d'un mandat qui faisait peser sur vos têtes une terrible responsabilité, nous l'avons accompli, sans hésitation, sans peur ; et dès que nous voiei arrivés au but, nous disons au Peuple, qui nous a assez estimés pour écouter nos avis, qui ont souvent froissé son impatience : « Voici le mandat que tu nous as confié : là où notre intérêt personnel commencerait, notre devoir finit ; fais ta volonté. Mon maître, tu l'es fait libre. Obscurs il y a quelques jours, nous allons rentrer obscurs dans tes rangs, et montrer aux gouvernants que l'on peut descendre, la tête haute, les marches de ton Hôtel de Ville, avec la certitude de trouver au bas l'étreinte de ta loyale et robuste main ! »

Les membres du Comité Central :

ANT. ARNAUD, ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BAMBICK, EDOUARD MOREAU, C. DUPONT, VARLIN, BOURSIER, MORTIER, GOUHIER, LAVALLEITE, F. JOURDE, ROUSSEAU, CH. LULLIER, FORTUNÉ HENRY, G. ARNOLD, VIARD, BLANCHET, J. GROLLARD, BARROUD, H. GÉRESME, FABRE, FOUGERET, BOUIT.

La grandeur de cette déclaration finale, annonçant que ces hommes « obscurs » allaient rentrer dans leur ombre, s'estimant dignes de recevoir les marques d'estime de leurs concitoyens, et descendant du pouvoir la tête haute, était faite pour attirer les sympathies. Ce langage était digne et neuf. Ceux qui le tenaient avaient sans doute au cœur la sincérité des sentiments qu'ils exprimaient.

Les actes ne correspondent pas toujours aux paroles, et par la suite, beaucoup de membres du Comité Central parurent regretter l'abnégation dont, dans un élan généreux, ils s'étaient vantés. La retraite de ces gouvernants de quelques heures ne fut pas aussi complète que cette ferme et publique démission l'indiquait. Le Comité Central voulut maintenir son pouvoir à côté de celui des élus municipaux ; cette dualité fut souvent fâcheuse et même funeste. L'antagonisme, qui s'accrut pendant la lutte sous Paris, affai-

blit la défense et suscita des divisions et des rivalités intérieures favorables aux assaillants. Il faut reconnaître qu'elles cessèrent aux heures terribles de la résistance suprême dans les rues. La résipiscence était tardive et inutile.

Dans ce manifeste, le Comité Central répondait nettement et adroitement aux diverses accusations dont il était l'objet, depuis sa première affiche du dimanche 19, notifiant sa prise de possession et faisant connaître les noms de ses membres à la population. On lui reprochait son obscurité, presque son usurpation, et il rappelait qu'il était issu du suffrage universel, du vote de 215 bataillons de la garde nationale, représentant la grande majorité des citoyens actifs de la cité investie et militarisée. Il exposait la provocation dont Paris avait été l'objet, à laquelle il avait dû résister, mais il repoussait toute participation au meurtre des généraux, rue des Rosiers; enfin il annonçait qu'il était disposé à se retirer dès que les électeurs auraient nommé leurs mandataires réguliers.

Rien n'était plus louable que ce langage et la conduite du Comité échappait à toute critique. En même temps que ce manifeste, était affichée la convocation des électeurs pour le mercredi 22 mars, à l'effet d'élire, au scrutin de liste et par arrondissement, 80 membres, à raison d'un conseiller par 20.000 habitants ou fraction excédante de plus de 10.000.

#### *PROTESTATION INUTILE*

Le Comité crut devoir revenir sur l'affaire de la rue des Rosiers et réitérer, par une affiche spéciale, sa déclaration de non-participation. On voit que, malgré l'apparente indifférence avec laquelle certains militants avaient semblé accueillir les dénégations exprimées, le Comité tenait essentiellement à dégager ses responsabilités, et à repousser toute



solidarité avec les meurtriers. Il avait donné mandat, dès sa première séance, comme on le sait, à l'un de ses membres, Geresme, de rédiger une note en ce sens. Elle parut sous la forme suivante, où l'auteur eut le tort de mentionner l'impopularité des deux victimes. Il eût été plus décent et plus adroit de ne pas insister. Puisque le Comité Central se défendait de toute ingérence dans cette affaire tragique, il n'y avait pas lieu de lui faire chercher comme une justification, en signalant les torts que les généraux tués avaient pu avoir à se reprocher.

La journée du 18 mars, disait cette affiche, que l'on cherche par raison et intérêt à travestir d'une manière odieuse, sera appelée dans l'histoire : la journée de la justice du peuple !

Le gouvernement déchu, — toujours maladroit, — a voulu provoquer un conflit sans s'être rendu compte ni de son impopularité, ni de la confraternité des différentes armes. L'armée entière, commandée pour être fratricide, a répondu à cet ordre par le cri de : Vive la République ! Vive la garde nationale !

Seuls, deux hommes qui s'étaient rendus impopulaires par des actes que nous qualifions dès aujourd'hui d'iniques, ont été frappés dans un moment d'indignation populaire.

Le comité de la fédération de la garde nationale, pour rendre hommage à la vérité, déclare qu'il est étranger à ces deux exécutions.

Aujourd'hui, les ministères sont constitués ; la préfecture de police fonctionne, les administrations reprennent leur activité, et nous invitons tous les citoyens à maintenir le calme et l'ordre le plus parfait.

A ces premières heures de pouvoir insurrectionnel, qui auraient pu être beaucoup mieux employées, le Comité Central écrivit beaucoup. Il possédait sans doute des membres ayant quelque facilité de plume, et qui, tourmentés du désir de communiquer leurs idées, de parler au public, en usant d'une tribune plus retentissante que celle des clubs, à auditoire plus varié et plus nombreux aussi, se hâtaient

d'emplir de leur prose les colonnes de l'*Officiel*, enfin mis à leur disposition. Ce n'était malheureusement pas avec des proclamations, fussent-elles sonores, qu'on pouvait espérer arrêter la marche de la réaction sur Paris. L'avenir, un avenir bien proche, allait démontrer l'infériorité et le ridicule de la plume dans un duel avec l'obus.

### LE JOURNAL OFFICIEL PARISIEN

Le *Journal Officiel de la République Française*, dont l'imprimeur-concessionnaire était M. Wittersheim, avait paru le dimanche 19 mars, n° 78, avec sa rédaction et sa composition ordinaires. C'était toujours l'organe du gouvernement. Il donnait la protestation des ministres, demandant si les membres du Comité Central étaient « des Bonapartistes ou des Prussiens ». Le lundi 20, le n° 79 parut. Rien n'était changé dans sa confection matérielle, l'aspect typographique était le même, et M. Wittersheim signait toujours le journal, en qualité d'imprimeur-gérant responsable, mais cette feuille était devenue l'organe du Comité Central. Les faits divers, es variétés, les annonces ne différaient en rien de ce qui s'y trouvait inséré ordinairement, seule la partie officielle était neuve : les journalistes envoyés par le Comité Central en avaient pris la rédaction.

Ce premier numéro conservait le titre de *Journal Officiel de la République Française*. Il contenait l'arrêté du Comité Central fixant au 22 mars les élections, la proclamation signée seulement de Grélier, délégué du gouvernement au ministère de l'Intérieur, et visant les préliminaires de paix, puis l'exposé au nom de la Fédération de la garde nationale, et les deux premières proclamations du Comité Central, celle relative à l'exécution des généraux et l'an-

nonce, prématurée, de l'accord avec les municipalités. Tous ces documents fort intéressants, sans la connaissance desquels il serait difficile de se faire une idée exacte de la marche des événements, ont été reproduits ci-dessus. Enfin, ce même premier numéro publia, sous la signature collective « Les délégués au *Journal Officiel* », cette adresse « Aux départements », dont l'auteur était Vésinier :

### APPEL AUX DÉPARTEMENTS

Voici le texte de cet appel, lancé dans le désert à la province indifférente ou hostile :

Le peuple de Paris, après avoir donné, depuis le 4 septembre, une preuve incontestable et élatante de son patriotisme et de son dévouement à la République; après avoir supporté, avec une résignation et un courage au-dessus de tout éloge, les souffrances et les luttes d'un siège long et pénible, vient de se montrer de nouveau à la hauteur des circonstances présentes et des efforts indispensables que la patrie était en droit d'attendre de lui.

Par son attitude calme, imposante et forte, par son esprit d'ordre républicain, il a su rallier l'immense majorité de la garde nationale, s'attirer les sympathies et le concours actif de l'armée, maintenir la tranquillité publique, éviter l'effusion du sang, réorganiser les services publics, respecter les conventions internationales et les préliminaires de paix.

Il espère que toute la presse reconnaîtra et constatera son esprit d'ordre républicain, son courage et son dévouement, et que les calomnies ridicules et odieuses, répandues depuis quelques jours en province, cesseront.

Les départements, éclairés et désabusés, rendront justice au peuple de la capitale et ils comprendront que l'union de toute la nation est indispensable au salut commun.

Les grandes villes ont prouvé, lors des élections de 1869 et du plébiscite, qu'elles étaient animées du même esprit républicain que Paris; les nouvelles autorités républicaines espèrent donc qu'elles lui apporteront leur concours sérieux, et énergique dans les circonstances présentes, et qu'elles les aideront à mener à bien

l'œuvre de régénération et de salut qu'elles ont entreprise au milieu des plus grands périls.

Les campagnes seront jalouses d'imiter les villes. La France tout entière, après les désastres qu'elle vient d'éprouver, n'aura qu'un but : assurer le salut commun.

C'est là une grande tâche, digne du peuple tout entier, et il n'y faillira pas.

La province, en s'unissant à la capitale, prouvera à l'Europe et au monde que la France tout entière veut éviter toute division intestine, toute effusion de sang.

Les pouvoirs actuels sont essentiellement provisoires, et ils seront remplacés par un Conseil communal, qui sera élu mercredi prochain, 22 courant.

Que la province se hâte donc d'imiter l'exemple de la capitale en s'organisant d'une façon républicaine, et qu'elle se mette au plus tôt en rapport avec elle, au moyen de délégués.

Le même esprit de concorde, d'union, d'amour républicain nous inspirera tous. N'ayons qu'un espoir, qu'un but : le salut de la patrie et le triomphe définitif de la République démocratique, une et indivisible.

### *FÉDÉRATION ET NON FÉDÉRALISME*

Cet appel aux départements était conçu en termes mesurés et l'esprit en était excellent. Mais il n'y avait là que de belles phrases et les actes étaient nécessaires. La province, sauf quelques grandes villes, dont nous exposerons les ardens mais éphémères efforts, fit la sourde oreille et ne répondit guère à l'invitation d'imiter Paris. On remarquera la formule de la fin du manifeste, « la République une et indivisible », qui était de nature à jeter une certaine confusion dans les esprits, notamment dans les provinces méridionales, où la république fédérale comptait de nombreux partisans, parmi les républicains les plus sincères et les plus déterminés.

Peut-être un appel au Fédéralisme, qui dans le midi avait eu le sens fâcheux de séparatisme, eût-il attiré aux

fédérés parisiens des adhésions ardentes et précieuses, principalement en Languedoc et en Provence. Mais les patriotes du Comité Central, tout en désirant une fédération des gardes nationaux de toute la France et une union des communes, pour la défense de la république et la sauvegarde des libertés communales, n'entendaient pas porter atteinte à l'unité nationale.

La conception de Paris, ville libre, à l'imitation des anciennes villes hanséatiques de l'Allemagne, n'était qu'une ingénieuse théorie, difficile à réaliser. Quant à la forme gouvernementale de la République Fédérale, comme elle existe en Suisse et aux Etats-Unis, elle ne pouvait être alors ni établie, ni même proposée. Il fallait d'abord que le sol français fut entièrement libéré, et l'on ne savait quand se terminerait l'occupation prussienne. Ensuite, et la défaite de Versailles était la première difficulté à résoudre, il fallait que le pays nommât une assemblée républicaine constituante, établissant une constitution fédérale. Il ne pouvait être jusque-là question de Fédéralisme, mais seulement de Fédération, ce qui n'est pas la même chose.

Au moment où le rédacteur du *Journal Officiel* écrivait cet éloquent appel à la province, plus qu'hésitante, ignorant d'ailleurs la réalité des faits et ne connaissant la situation que par les dépêches mensongères de Thiers et les faux rapports de ses agents, on ne pouvait songer à briser le vieux moule de la France unitaire et centralisée. Vaincre Versailles, se débarrasser de l'Assemblée nationale, était le commencement et la fin de toute la tactique et devait comprendre toute la politique de l'insurrection.

#### DÉBATS SUR L'OFFICIEL

Le *Journal Officiel*, avec quelques fluctuations dans son personnel rédigeant, a eu pour collaborateurs princi-

poux : Lebeau, rédacteur en chef, Barberot, Floriss, Pireaux, P. Vapereau, Pierre Denis et pendant le laps de temps le plus long, comme rédacteurs en chef, Charles Longuet et Vésinier, tous deux membres de la Commune.

Des rédacteurs Barberot, Floriss, Pireaux, Vapereau, chargés des articles secondaires, faits divers, renseignements commerciaux, comptes rendus des séances de sociétés savantes, inventions, cérémonies, concerts, fêtes, théâtres, etc., etc., il n'y a rien de particulier à dire. Ils faisaient leur besogne, assez difficile en ces temps troublés, aussi consciencieusement que possible. La partie non-officielle, qui devait contenir des informations militaires quotidiennes pendant la lutte, fut très surveillée, et malgré cela donna lieu à des erreurs, à des récriminations, dont l'écho se trouve dans plusieurs séances de la Commune. Un des membres de l'assemblée, Amouroux, avait été spécialement délégué pour le contrôle des comptes rendus des séances de la Commune, dont la publicité n'eut lieu qu'à partir du 15 avril. Ce délégué avait même demandé que l'*Officiel* fût le seul journal autorisé à paraître. « En temps de guerre, dit-il, dans la séance du 21 avril, il ne doit y avoir que l'*Officiel*. » Cette proposition trop absolutiste ne fut pas adoptée.

Mais, dans la même séance, un débat assez vif eut lieu, sur l'*Officiel*. Son prix de vente fut notamment critiqué. Rastoul et Viard demandèrent que l'*Officiel* ne coûtât que cinq centimes. Amouroux, après avoir témoigné de son étonnement que le journal fût imprimé si tard, bien que le compte rendu des séances fût prêt dès neuf heures et demie du soir, ajouta qu'il ne demandait pas mieux que d'en voir réduire le prix. Félix Pyat réclama la gratuité complète. « Ce journal, dit-il, n'est pas une propriété privée, c'est une entreprise de l'Etat, payée par l'impôt, vous ne

pouvez pas faire payer le pauvre.» Ostyn et Paschal Groussset combattirent la gratuité. « Je comprends, dit ce dernier, que Pyat propose l'affichage d'un grand nombre de numéros, mais non la gratuité. » Viard intervint, un peu en étourneau : « Voulez-vous intéresser la population avec l'*Officiel*, dit-il, donnez-lui une rédaction vraiment républicaine, socialiste, révolutionnaire ! » — « Vous n'êtes pas dans la question ! » lui cria Félix Pyat, et Viard de faire cette réponse, dont on s'égarait par la suite, et qu'on a souvent rappelée quand son nom se présentait sous la plume : « Pardon ! je suis dans la question. Ecoutez-moi : je suis jeune, mais pratique ! » Cette affirmation fit sourire et amena la clôture de la discussion. La proposition d'affichage de l'*Officiel* à un grand nombre d'exemplaires, et celle de son prix de vente à cinq centimes le numéro, furent mises aux voix et adoptées.

Ce vote fut probablement éludé, car, dans la séance du 28 avril, la question du prix revint en discussion. J.-B. Clément demanda que le Journal Officiel de la Commune ne fût pas plus cher que les autres journaux de Paris, et qu'il fût à la portée, par son prix, de tous les gardes nationaux. Billioray dit que tous les journaux de Paris ont des marchands, l'*Officiel* n'en a pas. Il devrait cependant être le plus répandu des journaux. Varlin posa cette question : De quel ministère dépend l'*Officiel* ? — De la sûreté générale, répondit Ostyn. « Eh ! bien, reprit Varlin, chargez la sûreté générale de prendre les mesures nécessaires pour que l'*Officiel* soit vendu dès demain cinq centimes ! » Mais aussitôt, les objections surgirent et le débat s'élargit :

Paschal GROUSSSET. — Citoyens, j'ai parlé de cette question avec Longuet, qui m'a fait observer que la question était plus large que cela. L'*Officiel* est une propriété individuelle ; avant de le mettre à cinq centimes, vous avez donc à le déclarer propriété

de la Commune, et puis vous aurez à faire dresser un état de situation de la caisse, afin d'indemniser, s'il y a lieu, le propriétaire ; vous auriez donc à nommer une commission chargée de régler cette question.

JOURDE. — L'*Officiel* appartient, pour le moment, à une industrie privée. Vous ne pouvez pas décréter qu'une valeur de vingt sous sera vendue cinq centimes. Mais je crois que votre commission de finances pourra s'entendre avec les propriétaires de l'*Officiel*, afin de les rembourser des pertes qu'ils pourraient faire. Votre délégué aux finances peut prendre des mesures générales, de manière à ce que, dès demain, l'*Officiel* soit vendu cinq centimes.

Il est important, pour la Commune, que votre journal ait une unité de direction, pour qu'il soit rédigé de façon à ce que des rédacteurs intelligents, sérieux, soient mis à l'*Officiel* et servent la Commune au lieu de la desservir. Je demanderai si les membres, de la Commune peuvent y envoyer des articles.

Jules VALLÈS lit la proposition suivante :

Je demande que l'*Officiel* soit distrait de la sûreté et renvoyé à l'enseignement.

Jules ANDRIEU. — Citoyens, la commission de sûreté, si elle était consultée dans tous ses membres, serait la première à reconnaître qu'elle n'a pas le temps nécessaire pour bien juger d'une question de rédaction. Je dois dire qu'il ne faut pas oublier que l'*Officiel* s'appelle toujours *Journal Officiel de la République Française*, quand il devrait simplement s'appeler *Journal Officiel de la Commune*. Il doit appartenir à la commission qui représente la Commune dans son unité d'action, je veux dire à la Commission Exécutive.

JOURDE. — Vous chargerez la sûreté de s'entendre avec moi ; mais d'abord, il faut que la sûreté s'entende avec les possesseurs actuels pour les indemniser, sur leurs propositions, si elles sont fondées. Je puis déclarer que j'indemniserai pour les frais que fera l'*Officiel*, lequel sera vendu cinq centimes.

Jules VALLÈS donne lecture de la proposition suivante :

Le *Journal Officiel* se vendra, à partir de demain 29 avril, à raison de cinq centimes. Le délégué aux finances est chargé d'allouer l'indemnité, réclamée sur pièces justificatives, à l'administration du journal. La commission de sûreté générale est chargée de liquider la situation administrative du *Journal Officiel*, de



fixer l'indemnité et d'administrer ce journal au nom de la Commune.

Jourde. — La semaine dernière, il y avait à l'*Officiel* un déficit de 942 fr. que j'ai payé. Il est clair que nous pourrions, dès aujourd'hui, nous emparer de l'*Officiel*; mais une pareille mesure ne pouvait se faire du jour au lendemain sans une profonde perturbation. En attendant, les finances feront tous leurs efforts, et je pourrai payer les écarts; les écritures sont régulières: il n'y a pas d'inconvénients à ce que la Commune me donne l'autorisation d'agir de la sorte. Que la sûreté veille activement à la rédaction du journal. Je me charge de la partie financière.

Vermorel. — J'appuie la proposition Jourde: seulement je demande que la rédaction du journal ne soit pas donnée à la sûreté générale, mais à la commission exécutive.

L'*Officiel* résume le travail de toutes les commissions; il est très naturel que la commission exécutive le prenne.

Jules Vallès. — Voici un projet de décret proposé par le citoyen Andrieu.

Art. 1<sup>er</sup>. — Le *Journal Officiel* prendra le nom de *Journal de la Commune*.

Paschal Grousset. — Je m'oppose absolument, pour mon compte, à ce que le titre du *Journal Officiel* soit changé.

Le titre actuel est une force pour nous. Si nous prenions celui de *Journal de la Commune de Paris*, nous nous retirerions cette force.

Le *Journal Officiel de la République Française* est à Paris, quel intérêt avons-nous à le changer? Aucun.

Quel intérêt à le conserver? celui-ci: c'est que, pour toute la France, le *Journal Officiel de la République Française* est et doit être à Paris, et que le véritable *Journal Officiel* ne peut pas être celui de Versailles.

Nous détenons là une sorte d'otage matériel: le *Journal de la République Française*, je demande qu'on lui conserve ce caractère, et qu'on n'annule pas ce gage entre nos mains.

Jourde. — Je renouvelle une proposition qui consiste à dire que la sûreté générale prendra possession de l'*Officiel*, et que le délégué aux finances payera une indemnité nécessaire. (Aux voix!)

(La proposition Jourde est mise aux voix et adoptée.)

Il y avait d'abord un intérêt à ce que le journal fût à bon marché, puisqu'il donnait les actes de la Commune et publiait les faits militaires, dans un sens généralement favorable, et ensuite il était bien préférable de conserver le titre de *Journal Officiel de la République Française*, qui était consacré, accrédité et qui, à l'étranger et même dans les départements, donnait du poids et de l'autorité aux nouvelles et articles qui s'y trouvaient insérés. Le prix de 5 centimes était si légitime, que c'est celui qu'a adopté, par la suite, le gouvernement de la République. C'est peut-être la seule décision de la Commune qui ait survécu à sa défaite.

On peut faire cette objection toutefois, que le titre conservé n'était pas exact, qu'il constituait une usurpation et une fausse qualité, puisque c'étaient seulement les actes officiels de la Commune de Paris qu'il pouvait publier.

#### EMILE LEBEAU

Le premier rédacteur en chef du *Journal Officiel*, après le 19 mars, fut Alfred-Alphonse-Emile Lebeau. Il était né à Lille le 8 novembre 1839. C'était un employé de commerce. Il s'était engagé dans l'armée active au moment de la guerre, et avait obtenu l'épaulette de sous-lieutenant. Un grand et solide garçon, de belle allure, et dont la prestance martiale était remarquable, quand il défilait à la tête de ses bataillons, comme lieutenant-colonel de la 6<sup>e</sup> légion. Il montait avec élégance et dextérité un superbe pur sang, réquisitionné dans l'écurie d'un sportsman absent, peu désireux de cavalcader en personne dans les escadrons fédérés.

Lebeau avait été chargé par Lullier d'occuper les ateliers et les bureaux du *Journal Officiel*. Il remplit cette mission avec trois compagnies, qui d'ailleurs n'eurent même pas

à croiser la baïonnette. Maître de tous les locaux du journal, Lebeau ne savait que faire, attendait les ordres. On lui notifia de garder l'imprimerie, d'empêcher les anciens rédacteurs de venir s'immiscer dans la rédaction. Comme il fallait que le journal parût le lendemain, on lui ordonna de faire le nécessaire pour cela, en s'adjoignant à son gré une ou plusieurs personnes compétentes. Lebeau prit donc comme collaborateurs Vésinier, puis Barberot, Pireaux et P. Vapereau, qui étaient venus s'offrir.

Il y eut bientôt une contestation vive, suivie d'une scène de pugilat, entre Lebeau et Charles Longuet, désigné pour le remplacer. Lebeau ne voulait pas céder la place. Il protesta dans les journaux contre son expulsion, disant : « C'est moi, inconnu dans le journalisme, qui ai imprimé au *Journal Officiel* son allure révolutionnaire et qui ai fait, avec l'assentiment du Comité Central, tous les décrets qui ont donné au mouvement du 18 mars sa véritable signification ! »

Lebeau dépassait certainement les limites de la modestie, et celles de la vérité aussi, quand il affirmait qu'il était l'auteur de « tous les décrets » du Comité Central, parus dans les premiers numéros. Il est probable qu'il dut arranger la disposition typographique, et peut-être corriger quelques termes impropres, ou remettre d'aplomb quelques phrases boiteuses, dans ces documents qu'on lui donnait à faire composer. Ces décrets et ces proclamations étaient improvisés, jetés sur des bouts de papier et envoyés, à peine relus, tant était grande la hâte et si bousculée la mise par écrit des motions et des décisions prises au milieu de la fièvre et du désordre à l'Hôtel-de-Ville et dans les ministères, durant ces heures initiales de la révolution. Il fallait évidemment relire, retoucher les brouillons avant de les imprimer. C'était la besogne d'Emile Lebeau, mais il n'eut

ni la fonction ni l'importance qu'il s'attribuait, lors de sa polémique avec son successeur.

Lebeau continua, après son départ de l'*Officiel*, à servir la Commune. Il fut délégué à la direction des télégraphes. Il est mort retiré, oublié. en 1909.

### VÉSINIER

Son co-rédacteur, collaborateur puis successeur de Charles Longuet, à la rédaction en chef, fut Pierre Vésinier.

Une des personnalités les moins sympathiques de la Commune. Ce malheureux était contrefait et son esprit ne fut jamais bien droit. La vie fut pour lui rude et sans grandes satisfactions. Sa difformité, son allure minable, le dédain et le mépris qu'il rencontra partout autour de lui, aigrissent son caractère et enfiellèrent son âme. Pendant la lutte communale, Rochefort, railleur sans pitié pour les faibles et les disgraciés, se plaisant à signaler les imperfections physiques et à faire rire aux dépens des infirmités de ses victimes, l'avait gratifié du sobriquet de : Racine-de-buis. Le pauvre bossu a porté, dans la presse, en exil, et a gardé jusqu'à ses derniers jours, le fardeau de ce désobligeant surnom.

Il était né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1826. Son père était huissier. Le farouche démocrate tenait donc, par ses origines, à cette bourgeoisie, qu'il affectait d'exécrer, qu'il chargeait de tous les crimes, et dont il disait, avec une âpre énergie :

Plus la classe bourgeoise, exploitante et gouvernante est riche, plus la classe ouvrière est durement exploitée, pauvre et malheureuse. La lutte entre les capitalistes et les travailleurs ne peut être égale ; ces derniers sont toujours certains de succomber. Les

travailleurs ne doivent donc pas se faire d'illusions, ils ne pourront jamais s'affranchir par les moyens légaux. . .

P. Vésinier (*Comment a péri la Commune*). Préface, Savine, éd. Paris, 1892.

Il fit d'assez bonnes études au lycée de Mâcon. En 1848, il se montra ardent républicain et, au deux décembre, honorablement, il protesta. Il s'efforça d'organiser la résistance dans sa ville natale. Il fut obligé de chercher un refuge en Suisse, pour éviter d'être arrêté, et vraisemblablement déporté. En exil, il devint le secrétaire du romancier populaire et socialiste, Eugène Sue, et travailla avec l'auteur du *Juif Errant* à son grand roman historique et philosophique, resté inachevé, les *Mystères du Peuple*. Il quitta bientôt ce genre de littérature, secondaire, mais honnête, pour se livrer à la confection de libelles scandaleux et surtout graveleux, destinés au colportage clandestin. Il publia ainsi *Le Mariage d'une Espagnole*, où l'impératrice Eugénie était déshabillée de toutes les façons, et les *Nuits de Saint-Cloud*, autre tableau de mauvaises mœurs. Ces petits livres malpropres avaient la prétention d'être des pamphlets républicains. Ils n'étaient en réalité que de méprisables opuscules pornographiques, entièrement dépourvus d'art. Ces écrits le firent expulser de Genève, où le rigorisme des disciples de Calvin n'admet guère les peintures licencieuses, même présentées comme des satires politiques. Il passa en Belgique, d'où il fut expulsé pour sa participation à la grève de Charleroi. Revenu en France en 1869, il se montra dans diverses réunions, et fut poursuivi comme membre de l'association internationale. Il écrivit à la *Réforme* et au *Rappel*. Il prit une part active au 31 Octobre, et s'empara de la mairie de Belleville. Il fut, de ce chef, arrêté et resta quatre mois en prison. Il fut un de ceux que le conseil de guerre acquitta. Au 18 mars,

il se trouvait membre du Comité Central, et fit alors partie de la rédaction du *Journal Officiel*. Il ne manquait pas d'une certaine facilité de plume, et savait rédiger, avec une phraséologie abondante et suffisamment éloquente, comme le montre « l'Appel aux départements » reproduit plus haut.

Son caractère jaloux et irritable ne lui permit pas de vivre longtemps en bonne intelligence avec Charles Longuet, qui lui fut donné comme rédacteur en chef. Il dut céder la place à celui-ci, après l'altercation avec Lebeau, pour qui il avait pris parti. Charles Longuet, à la suite des incidents ayant accompagné la reddition du fort d'Issy et l'arrestation dont Rossel fut l'objet, avait été obligé de démissionner. Vésinier, à la date du 13 mai, rentra à l'*Officiel*, et reprit possession de son fauteuil de rédacteur en chef. Il lui restait peu de jours pour l'occuper. Il faillit cependant l'échanger contre une cellule à Mazas. Le 23 mai, l'*Officiel* parut encore. Les troupes de Versailles étaient dans Paris depuis la soirée du 21, mais le journal ne contenait pas de partie officielle. Il était ce jour-là imprimé sur une seule page. La copie officielle avait été égarée. La Commune vit là, non seulement une négligence, mais un commencement de trahison, et Vésinier fut décrété d'arrestation. L'ordre ne put recevoir d'exécution. La déroute commençait et les troupes occupaient le Corps Législatif, à cent mètres de l'*Officiel*, quand le rédacteur en chef s'enfuit, à cinq heures du matin, laissant inachevé le tirage de ce numéro ultime, dont quelques exemplaires furent saisis à l'imprimerie Wittersheim.

L'*Officiel* parut cependant encore une fois, mais en dehors de l'imprimerie Wittersheim. C'est le n° 144, daté du 4 prairial, an 79 et mercredi 24 mai 1871. Il fut imprimé, 17, passage Kuzner, à Belleville, chez l'imprimeur Prissette, avec des caractères emportés de l'imprimerie na-

tionale. Ce numéro, dont nous résumerons la teneur, dans le récit des événements du 24 mai, contient les énergiques et suprêmes appels à une résistance désespérée, signés des membres du comité de salut public. C'est un numéro curieux, d'une farouche et éloquente violence.

Vésinier avait été élu membre de la Commune, aux élections complémentaires, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, par 2.626 voix. Il fit partie de la commission des services publics et fut désigné comme l'un des secrétaires de la Commune. Il avait fait paraître, entre temps, un journal nommé *Paris-libre*, qui n'eut qu'une courte existence. Il vota pour le comité de salut public et approuva généralement toutes les décisions les plus énergiques.

Réfugié en Angleterre, après la défaite, il fut un agent de discorde et un instrument de diffamation dans la proscription. Il s'attira de violentes animosités, par ses dénonciations, ses récriminations, ses calomnies. Il a publié par la suite un livre : *Comment a péri la Commune*, où à côté de justes réprobations, comme par exemple lorsqu'il flétrit la conduite de Lullier, il se livre à des suppositions malveillantes, à des accusations non prouvées, contre plusieurs de ses anciens collègues. Il s'efforça notamment de convaincre Dombrowski de trahison. La bravoure constante de ce vaillant chef, et la blessure mortelle qu'il reçut à la barricade de la rue Myrrha, auraient dû le protéger contre les attaques du venimeux bossu. Les traîtres se sont fait rarement tuer pour la cause qu'ils ont voulu livrer. Vésinier était resté, jusqu'à la fin de sa méchante et peu heureuse existence, le libelliste des *Nuits de Saint-Cloud*, et n'ayant plus l'impératrice à diffamer, il s'en prenait aux femmes de ses compagnons de lutte et de proscription. Quant aux hommes, il eut à leur égard la véracité et la bienveillance de Maxime du Camp.

Ce triste personnage s'est éteint, à Paris, 18, rue de Belleville, dans l'hiver de 1909, méprisé de ceux qui l'avaient connu, dédaigné par ses adversaires; sa fin fut inaperçue.

### CHARLES LONGUET

Passons à une physionomie d'honnête et brave citoyen, à un homme d'autre valeur, collaborateur de Vésinier à l'*Officiel*, comme lui membre de la Commune, mais combien différent de ce gnome malfaisant !

Charles Longuet fut directeur de l'*Officiel*, plus longtemps que Lebeau et Vésinier. Bien qu'il passe pour avoir rédigé la plupart des premières proclamations du Comité Central, et qu'il ait publié d'excellents articles dans l'*Officiel*, son importance parmi les hommes de la Commune tient à d'autres et plus sérieux titres. C'était un disciple de Proudhon. Il est resté fidèle au grand démolisseur, alors que les jeunes écoles collectivistes affectaient de ne voir en lui que le socialiste des petits paysans et des petits bourgeois. Le Proudhon des premiers écrits, a-t-il dit justement, avait pu être hostile à l'esprit d'association, mais l'auteur de la *Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, de la *Théorie de l'Impôt* et de la *Capacité des classes ouvrières*, était favorable à la fédération agricole et industrielle qu'il donnait comme soutien à la fédération politique. « Plus de trente-cinq ans avant l'Internationale, avant qu'il y eût un parti démocrate-socialiste en Allemagne, Proudhon, écrivait Longuet dans ses notes sur la traduction de l'ouvrage de Karl Marx, *La Commune de Paris*, avait complètement, merveilleusement démontré la possibilité et la nécessité de constituer en France un parti du travail, nettement opposé aux diverses fractions du parti du capital. »



Deux grandes influences éducatrices et directrices dominèrent les hommes de la Commune : Blauqui et Proudhon. Il faut reconnaître la netteté de vision, la clairvoyance intellectuelle, qui firent de Charles Longuet le propagateur et le gardien des idées proudhoniennes au sein de la Commune de Paris.

Longuet était né à Caen, et avait trente-deux ans, quand il siégea à l'Hôtel-de-Ville. Il avait eu, au quartier latin, une jeunesse active et laborieuse. D'une haute taille, justifiant son nom, évidemment ancien sobriquet patronymique, la barbe peu fournie, les yeux vifs et noirs, maigre, alerte, la gesticulation prompte, la parole ardente, toujours prêt à discuter, à argumenter en vrai normand, il était l'un des discoureurs familiers de la brasserie Serpente et aussi de la fameuse brasserie de la rue Saint-Séverin « Chez Glaser ». Il avait commencé ses études de droit, mais le journalisme et la politique l'empêchèrent de les pousser loin, et il ne parut à la barre des tribunaux que comme prévenu. Il fut l'un des premiers fondateurs de ces petites feuilles de combat philosophique et d'esprit critique qui réveillèrent la jeunesse des écoles. Il signait, comme gérant, *La Rive Gauche*, quand parurent les *Propos de Labienus* de Rogeard, ce qui lui valut un certain nombre de mois de prison. Il alla, à Liège, au congrès des étudiants et s'y montra l'un des plus vigoureux adversaires de l'empire. Bien que les discours incriminés par le parquet eussent été prononcés sur un territoire étranger, il fut poursuivi et condamné.

Il fut pendant le siège commandant du 248<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale. Au 18 mars, il occupa les abords du Panthéon avec son bataillon et prit possession du Luxembourg. Il fut élu membre de la Commune aux élections complémentaires, dans le xvi<sup>e</sup> arrondissement (Passy) par

1.018 voix et siégea avec la minorité. Il vota contre le Comité de salut public, en motivant ainsi son bulletin : « Ne croyant pas plus aux mots sauveurs, qu'aux talismans et aux amulettes, je vote contre ! »

Le biographe peu bienveillant des *Hommes de la Commune*, M. Jules Clère, a dit de lui : « Si sa nature est d'ordinaire vive et emportée, il faut reconnaître qu'il y a chez lui un fonds de bon sens et une intelligence qu'on ne rencontre pas chez la plupart des membres de la Commune. »

Plus juste est le portrait qu'a tracé de lui, dans l'adieu funèbre qu'il prononça au Père-Lachaise, le jour des obsèques, Anatole France :

« Un mot, un seul mot d'adieu, dit avec émotion l'éminent académicien. Il y a trente-cinq ans que j'ai fait connaissance avec ce généreux, ce brave, ce bon Charles Longuet. Il était en ce temps-là ce qu'il était hier encore, plein de jeunesse et tout ardent de justice et d'amour. Bien qu'il soit mort sexagénaire, on peut dire qu'il est mort jeune, tant les années en s'écoulant avaient laissé en lui la chaleur du cœur et la clarté de la pensée. C'est là ce qui rend notre tristesse plus cruelle ; nous regrettons un ami tombé en pleine force de vie.

C'était un caractère d'une forte trempe. Les souffrances, les défaites glorieuses et terribles, les rudes travaux de la propagande ne l'avaient point lassé. Il avait l'optimisme des laborieux et des courageux. Jamais il ne désespéra de la cause populaire, jamais il ne douta du progrès de la justice sociale dans le monde confusément agité par des forces contraires et soulevé par des pensées nouvelles.

Et il semble que, sans céder au charme des illusions dangereuses, de hautes espérances soient promises, quand on voit en France, en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, le prolétariat, malgré les obstacles que lui opposent toutes les forces gouvernantes et possédantes, procéder au développement organique de ses incalculables énergies et préparer lentement, mais sûrement, la conquête du pouvoir dans l'univers pacifié.

Telle est la pensée, citoyens, qui s'élève de cette tombe.

Charles Longuet fut une vive intelligence et un esprit libre. Journaliste, il mit au service du parti socialiste son activité brûlante, son infatigable dévouement. Il laisse des enfants dignes de lui.

Enfants de Charles Longuet, que le souvenir de ce que fut votre père mêle quelque douceur à l'amertume de votre deuil !

Charles Longuet est mort à Paris le 7 août 1903. Ses obsèques furent célébrées avec une solennité exceptionnelle pour un vaincu de la Commune. Il est vrai qu'il avait été aussi membre du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine. Deux magnifiques couronnes de fleurs offertes par ces deux assemblées furent portées en tête du cortège par les employés et travailleurs municipaux, qu'accompagnait une délégation des deux conseils, composée de MM. Landrin, Rozier et Henaffe. Au cimetière, après Anatole France, des discours furent prononcés par Martelet, ancien membre de la Commune ; Ovry et Romme, au nom de la fédération de la Basse-Normandie ; Landrin, au nom des socialistes et du Conseil Municipal ; Eugène Fournière ; le docteur Clauzel, au nom du groupe Charles Longuet, du xiv<sup>e</sup> arrondissement (Petit-Montrouge), et Gabriel Bertrand, au nom de la *Petite République*, dont il avait été le collaborateur et où le fils du défunt, Jean Longuet, était rédacteur. La cérémonie eut donc un caractère imposant, et les regrets sincères de tous ceux qui avaient connu soit le conseiller municipal, soit le journaliste et le philosophe complétèrent et accentuèrent les hommages ultimes rendus à ce vaillant citoyen, à cet homme de cœur et d'intelligence.

Charles Longuet avait épousé, dans son exil à Londres, une des filles de Karl Marx.

### EXPLICATIONS AU PEUPLE

Le Comité Central, durant ces deux journées initiales, parut surtout préoccupé d'exposer sa situation, de justifier sa présence à l'Hôtel-de-Ville et de plaider la cause de la révolution du Dix-Huit mars. Explications, justifications et plaidoiries eussent tenu dans quelques coups de canon bien dirigés sur la préfecture de Versailles, suivis de l'entrée des bataillons fédérés au palais où siégeait l'assemblée rurale. Les membres du Comité Central éprouvaient la démangeaison d'écrire, de pérorer, de se disculper, comme si l'on eût alors déjà songé à incriminer leurs actes, comme s'ils eussent à se défendre à une barre de tribunal ou à une tribune de réunion publique. Comme il ne disposait que du *Journal Officiel*, le Comité usait et abusait de ce truchement. Le peuple attendait pourtant de lui des actes et non des plaidoyers. Il devait siéger en permanence, comme un conseil de guerre avant le combat, se préoccupant seulement de donner le signal du feu et de lancer des bataillons en avant, et il perdait ces précieuses journées irréparables, quand il n'ergotait pas avec les maires, à rédiger des défenses et à développer des conclusions.

Voici l'un de ces documents de procureur, qui, tout en contenant d'excellents arguments, n'a ni la concision affirmative, ni l'énergie entraînante des proclamations qu'on pouvait attendre de chefs d'insurgés. Il est peu probable que les dissertations de ce genre aient produit grand effet sur les contemporains auxquels elles s'adressaient. Ce long memorandum n'est pas sans intérêt pour nos générations. Il aide à définir la situation, et à déterminer la mentalité de ces hommes d'action, étourdis par leur victoire, incertains sur l'usage qu'ils devaient en faire, et qui s'empê-

traient dans une phraséologie justificative, complètement superflue, fâcheuse plutôt.

*Le Journal Officiel* du mardi 21 mars publia donc la note suivante sous ce titre : La Révolution du 18 mars.

Les journaux réactionnaires continuent à tromper l'opinion publique en déoaturant, avec préméditation et mauvaise foi, les événements politiques dont la capitale est le théâtre depuis trois jours. Les calomnies les plus grossières, les inculpations les plus fausses et les plus outrageantes sont publiées contre les hommes courageux et désintéressés, qui, au milieu des plus grands périls, ont assumé la lourde responsabilité du salut de la République.

L'Histoire impartiale leur rendra certainement la justice qu'ils méritent, et constatera que la Révolution du Dix-Huit mars est une nouvelle étape importante dans la marche du progrès.

D'obscurs prolétaires, hier encore inconnus, et dont les noms reteotiront bientôt dans le monde entier, inspirés par un amour profond de la justice et du droit, par un dévouement sans bornes à la France et à la République, s'inspirant de ces généreux sentiments et de leur courage à toute épreuve, ont résolu de sauver à la fois la patrie envahie et la liberté menacée. Ce sera là leur mérite devant les contemporains et devant la postérité.

Les prolétaires de la capitale, au milieu des défaillances et des trahisons des classes gouvernantes, ont compris que l'heure était arrivée pour eux de sauver la situation en prenant en mains la direction des affaires publiques.

Ils ont usé du pouvoir que le peuple a remis entre leurs mains avec une modération et une sagesse qu'on ne saurait trop louer.

Ils sont restés calmes devant les provocations des ennemis de la République, et prudents en présence de l'étranger.

Ils ont fait preuve du plus grand désintéressement et de l'abnégation la plus absolue. A peine arrivés au pouvoir, ils ont eu hâte de convoquer dans ses comices le peuple de Paris, afin qu'il nomme immédiatement une municipalité communale, dans les mains de laquelle ils abdiqueront leur autorité d'un jour.

Il n'est pas d'exemple, dans l'histoire, d'un gouvernement provisoire qui se soit plus empressé de déposer son mandat entre les mains des élus du suffrage universel.

En présence de cette conduite si désintéressée, si honnête et si démocratique, on se demande avec étonnement comment il peut

se trouver une presse assez injuste, malhonnête et éhontée, pour déverser la calomnie, l'injure et l'outrage sur des citoyens respectables, dont les actes ne méritent jusqu'à ce jour qu'éloge et admiration.

Les amis de l'humanité, les défenseurs du droit, victorieux ou vaincus seront donc toujours les victimes du mensonge et de la calomnie ?

Les travailleurs, ceux qui produisent tout et qui ne jouissent de rien, ceux qui souffrent de la misère au milieu des produits accumulés, fruit de leur labour et de leurs sueurs, devrout-ils donc sans cesse être en butte à l'outrage ?

Ne leur sera-t-il jamais permis de travailler à leur émancipation sans soulever contre eux un concert de malédictions ?

La bourgeoisie, leur aînée, qui a accompli son émancipation il y a plus de trois quarts de siècles, qui les a précédés dans la voie de la révolution, ne comprend-elle pas aujourd'hui que le tour de l'émancipation du prolétariat est arrivé ?

Les désastres et les calamités publiques, dans lesquels son incapacité politique et sa décrépitude morale et intellectuelle ont plongé la France, devraient pourtant lui prouver qu'elle a fini son temps, qu'elle a accompli la tâche qui lui avait été imposée en 89, et qu'elle doit, sinon céder la place aux travailleurs, au moins les laisser arriver à leur tour à l'émancipation sociale.

En présence des catastrophes actuelles, il n'est pas trop du concours de tous pour nous sauver.

Pourquoi donc persiste-t-elle, avec un aveuglement fatal et une persistance inouïe, à refuser au prolétariat sa part légitime d'émancipation ?

Pourquoi lui conteste-t-elle sans cesse le droit commun ?

Pourquoi s'oppose-t-elle, de toutes ses forces et par tous les moyens, au libre développement des travailleurs ?

Pourquoi met-elle sans cesse en péril toutes les conquêtes de l'esprit humain accomplies par la grande révolution française ?

Si, depuis le 4 septembre dernier, la classe gouvernante avait laissé un libre cours aux aspirations et aux besoins du peuple ; si elle avait accordé franchement aux travailleurs le droit commun, l'exercice de toutes les libertés ; si elle leur avait permis de développer toutes leurs facultés, d'exercer tous leurs droits et de satisfaire tous leurs besoins ; si elle n'avait pas préféré la ruine de la patrie au triomphe certain de la République en Europe, nous

n'en serions pas où nous en sommes, et nos désastres eussent été évités.

Le prolétariat, en face de la menace permanente de ses droits, de la négation absolue de toutes ses légitimes aspirations, de la ruine de la patrie et de toutes ses espérances, a compris qu'il était de son devoir impérieux et de son droit absolu de prendre en mains ses destinées et d'en assurer le triomphe en s'emparant du pouvoir.

C'est pourquoi il a répondu par la Révolution aux provocations insensées et criminelles d'un gouvernement aveugle et coupable, qui n'a pas craint de déchaîner la guerre civile en présence de l'invasion et de l'occupation étrangère.

L'armée, que le pouvoir espérait faire marcher contre le peuple, a refusé de tourner ses armes contre lui, elle lui a tendu une main fraternelle et s'est jointe à ses frères.

Que les quelques gouttes de sang versé, toujours regrettables, retombent sur la tête des provocateurs de la guerre civile et des ennemis du peuple, qui, depuis près d'un demi-siècle ont, été les auteurs de toutes nos luttes intestines et de toutes nos ruines nationales.

Le cours du progrès, un instant interrompu, reprendra sa marche et le prolétariat accomplira, malgré tout, son émancipation.

Un seul passage est intéressant à noter dans cette surabondante apologie : c'est celui où, par la plume de Vésinier, le *Journal Officiel* paraissant reproduire la pensée et le programme des chefs issus de l'insurrection, proclame le droit à l'émancipation des travailleurs, et dit à la bourgeoisie qu'elle a fait son temps, terminé son rôle, et qu'elle doit céder la place au prolétariat. Dépassant certainement son rôle et la limite de ses pouvoirs, le rédacteur du *Journal Officiel* rend la bourgeoisie responsable de « la ruine de la patrie », c'est-à-dire qu'il impute à la classe moyenne, ce qui est injuste, la guerre et ses désastres, et prononce, de son autorité privée, la déchéance de tout ce qui n'est pas la classe des travailleurs. Vésinier, qui ne fut

pas démenti par le Comité Central, déclare aussi que « le prolétariat, menacé de perdre ses droits, avait cru devoir prendre en mains ses destinées et s'emparer du pouvoir pour assurer le triomphe de ses espérances ».

### *LE DIX-HUIT MARS ET LE SOCIALISME*

C'était là une fausse interprétation de l'insurrection du Dix-Huit mars. Il n'était pas venu un seul instant à la pensée des bataillons, dans cette matinée de surprise, accourus à Montmartre, entendant battre le rappel et sonner le tocsin, pour s'opposer à l'enlèvement des canons, qu'ils prenaient les armes pour assurer le triomphe d'une classe particulière, ni pour donner le gouvernement au prolétariat.

Quand le peuple avait porté les canons en lieu sûr pour les soustraire aux Prussiens, à la veille d'occuper la partie de la ville où ces dons patriotiques se trouvaient déposés, quand Paris s'était couvert de barricades, craignant un retour offensif de l'armée en déroute, quand le Comité Central avait pris possession de l'Hotel-de-Ville, et que les pourparlers en vue de la convocation des électeurs avaient été, entamés avec les maires, il n'avait été aucunement question de combattre, de travailler, pour la Révolution sociale.

Les membres de l'Internationale qui faisaient partie du Comité Central, et on a vu qu'ils étaient peu nombreux, avaient certainement la pensée de profiter ultérieurement de ce grand mouvement populaire, pour préconiser les revendications des travailleurs, pour tenter de réaliser le plus promptement possible une partie des réformes sociales discutées dans la presse, dans les réunions publiques et aux séances de la Corderie, mais ce devait être là l'œuvre de la future Commune. Les insurgés de la première



heure faisaient du socialisme à leur insu. Le Dix-Huit mars a été seulement une insurrection politique. Après coup, elle prit un caractère social.

Il est certain que les idées socialistes étaient dans l'air, et aussi dans beaucoup d'esprits, au matin de ce dix-huit mars. Les polémiques et les discours dans les dernières années de l'empire, la fameuse « liquidation sociale », thème favori des discussions au Pré-aux-Clères, à la Redoute, à la salle d'Arras, les réunions et les clubs pendant le siège, les conversations entre gardes nationaux, ouvriers et bourgeois, durant les longues oisivetés des postes, entre deux factions aux remparts, la propagande des survivants de 48, avaient déjà familiarisé les oreilles et les cerveaux avec les théories sociales.

Chaque insurrection, chaque grand soulèvement populaire, même ayant connu l'avortement ou l'écrasement, amenèrent un pas en avant vers le progrès social. On peut considérer le système socialiste, complexe et nullement limité ni circonscrit dans des formules étroites et des règles précises, comme un vaste bloc, un peu informe, gisant inerte dans un bas-fond, et qu'il s'agit de remonter, de hisser sur un plateau ardu, — là où la société se maintient en équilibre. Il faut un cylindre et un eric pour cette opération. C'est le rôle des insurrections et des guerres civiles. Chaque génération insurgée donne un tour aux dents du eric, et le cylindre se meut et avance. Il n'était pas douteux que, puissant levier, la révolution du Dix-Huit mars ne dût faire monter de plusieurs crans le bloc du socialisme, poussée plus forte que celle de 48. Mais il serait téméraire de prétendre que les Parisiens de la fin du siège avaient la préoccupation de porter beaucoup plus avant la masse des réformes sociales, et qu'en prenant possession de l'Hôtel-de-Ville, comme en convoquant les électeurs, le Comité Cen-

tral agissait dans la pensée nette et dans la volonté ferme de proclamer et d'appliquer le programme socialiste et de déclarer la guerre des classes. Il y avait une autre guerre à faire, plus proche, plus terre à terre, mais dont dépendait le succès de l'autre, celle dont l'émancipation des travailleurs et leur domination peut-être serait le fruit.

La révolution sociale devait être la conséquence logique et fatale de la révolution patriote et politique du Dix-Huit mars, mais il fallait d'abord se débarrasser de l'obstacle : la réaction versaillaise conduite par M. Thiers. Avant de s'occuper d'émanciper les travailleurs, il fallait les empêcher d'être massacrés.

L'invocation du délégué du *Journal Officiel* à la guerre de classes et à la suprématie de la caste des travailleurs était prématurée et imprudente. Les craintes et les divisions que ces appels ne pouvaient manquer de susciter, renforçant la résistance des maires, stimulant le commencement de guerre civile dans les quartiers du centre, présentaient quelques symptômes inquiétants. Ces menaces n'étaient pas d'une bonne tactique en ce moment critique. Le rédacteur le sentait d'ailleurs, et se donnait un démenti à lui-même, lorsqu'il disait : « En présence des catastrophes actuelles, il n'est pas trop du concours de tous pour nous sauver. »

Ce concours allait être compromis, car, secondant les intrigues de M. Thiers, le parti réactionnaire s'efforçait de fomenter, au centre de Paris, à la mairie de la Bourse et au Grand-Hôtel, une tentative de guerre intérieure, à laquelle la grande majorité de la population refusa de participer, et qui fut arrêtée net, par la répression de la manifestation dite « des Amis de l'ordre », rue de la Paix.

## LIVRE III

---

### LES PREMIÈRES JOURNÉES A VERSAILLES

#### L'ÉMIGRATION

Ceux qui ont vu Versailles, après l'exode du dix-huit mars, peuvent se faire une idée de ce que pouvait être, sous la Révolution, Coblenz. Toutes les émigrations ont un air de famille, et les conditions déséquilibrées de l'existence quotidienne se retrouvent dans ces déplacements forcés d'une même classe. L'exemple de M. Thiers avait été contagieux. Puisqu'il fuyait Paris, avec une armée, l'avisé petit homme, c'est que l'atmosphère parisienne devenait malsaine. Il était prudent de changer d'air. Aussitôt, dans les milieux politiques, comme parmi les personnes de situation aisée ou ayant une certaine indépendance, ce fut une envolée générale. Comme une bande de moineaux, après un coup de fusil perçu, toute une nuée affairée, babillarde, remuante de fuyards parisiens, s'abattit sur la ville royale. Versailles est vaste, pourvu de nombreux hôtels, à demi vides en temps ordinaire et comprend en assez grande quantité des locaux vacants, principalement des logis d'autrefois, aux hautes fenêtres, aux larges escaliers, dont la Révolution avait chassé les hôtes. Beaucoup des aristocratiques

propriétaires, n'étaient pas revenus, et leurs imposantes demeures, inhabitées et silencieuses durant trois quarts de siècle, avaient des aspects de cénotaphes. L'herbe poussait dans les fentes des vieux pavés inégaux, que n'ébranlaient plus les roues des carrosses, les sabots des montures. Quelques touristes, attirés par les grands souvenirs, désireux de parcourir les galeries aux toiles guerrières, agencées par Louis-Philippe, et aussi des convalescents, à qui l'air pur et les salubres émanations sylvestres du parc aux belles sculptures et des bois d'alentour aux charmantes allées, étaient recommandés, donnaient à des intervalles irréguliers un peu d'animation à la ville ; le commerce y languissait, la vie était figée dans ses rues, dans ses places, qu'emplissait cependant le fracas des attelages d'artillerie et les sonneries militaires, en toute saison. Versailles, sous l'empire, ville endormie, hantée d'habitants somnolents, sans jeunesse allègre, n'ayant que le bruit et la joie de sa garnison, car la proximité des plaisirs de Paris la vidait les jours de fête, apparaissait comme une cité dolente qu'un fléau aurait dévastée. C'était un peu la Pompéï de la France de l'ancien régime.

Mais cette ville à part, qui faisait songer à la fois à un musée, à un sanatorium et à une caserne, avait brusquement ce privilège de devenir vivante au contact de ce qui était la mort pour le restant du pays. Les calamités la faisaient florissante : quand le choléra vidait Paris et ses environs, elle s'emplissait et prospérait. Pendant la guerre elle était devenue capitale. Elle allait le redevenir. Siège de l'empire d'Allemagne pendant l'invasion, Versailles avait tout à coup connu, durant cinq mois, au prix de quelques brutalités et de certaines humiliations, une période inouïe d'animation et d'affaires. Les Prussiens étaient arrogants, mais ils consommaient fort et payaient bien. Des fortunes

se réalisèrent au milieu des ruines générales. Nouveau coup du sort : à peine les derniers Allemands laissaient-ils la ville redevenir silencieuse, derechef privée de circulation, de consommateurs et de dépenses, que les émigrés parisiens et les parlementaires avec leur suite venaient occuper les logements laissés vacants, emplir les établissements publics, et faire circuler de nouveau l'argent en abondance dans toute la ville. La situation prospère de Versailles, qui se poursuivit jusqu'en 1876, époque de la rentrée définitive des assemblées à Paris, fut ainsi en raison inverse du bien-être et de la tranquillité du pays.

### LA VIE A VERSAILLES

Un des fuyards du 18 mars, M. Léonce Dupont, a, d'un crayon alerte, dessiné la physionomie de Versailles de l'émigration de 71 :

Je retrouvai sur les avenues, et particulièrement dans la rue des Réservoirs, toute la société que j'avais rencontrée pendant la guerre, à Tours sur le Mail, et à Bordeaux sur les allées de Tourny. Cette société était augmentée de tous les fugitifs que le siège n'avait pas éloignés de Paris, mais que les approches de la guerre civile avaient arrachés aux boulevards. C'était un composé fort bizarre de toutes les professions libérales dans ce qu'elles avaient de plus éminent. La littérature y était représentée par M. Théophile Gautier, par M. Alexandre Dumas, par M. Emile Augier, par MM. Arsène Houssaye père et fils et par beaucoup d'autres arrivants, logés à Versailles même ou dans les environs. Cham, le caricaturiste, son chien sous le bras, se promenait d'un air effaré. Les vaudevillistes, tels que MM. Ludovic Halévy et Victorien Sardou, montaient, descendaient et remontaient. patients et résignés comme Sysiphe, l'éternelle rue des Réservoirs, s'interrogeant les uns et les autres, se mêlant à des groupes de députés, de journalistes et de fonctionnaires en détresse.

Il arrivait aussi beaucoup de monde de l'étranger. Des partisans du régime déchu qui, depuis le 4 septembre, n'avaient point osé

reparaître, risquaient un pied, puis l'autre, et finalement se montraient tout entiers à la faveur de l'effroi universel.

Léonce Dupont, *Souvenirs de Versailles pendant la Commune*, p. 10. Dentu, édit., Paris, 1881.

A rapprocher ce croquis de Pierre Véron, dans le *Monde Illustré*, du 8 avril 1871 :

Versailles présente l'amalgame le plus hétérogène. Les hommes politiques connus y coudoient les demi-mondaines en renom ; M. Prud'homme, tout ému, s'y est réfugié en même temps que maint prince du million. Tout cela gravite dans l'étroit espace compris entre le chemin de fer et la rue des Réservoirs.

Dès 7 heures du matin, on est dehors pour faire la chasse aux nouvelles. Les marchands de journaux, glapissant et courant, parcourent les rues avec l'aurore. Leurs vociférations résonnent aux éclats de la trompette sonnante la diane sur les boulevards transformés en camps.

Puis commence l'assaut des boutiques de coiffeurs, un des épisodes les plus mouvementés de la journée.

La plupart des émigrés ont négligé de se munir des accessoires indispensables de la toilette. D'où l'invasion quotidienne des lavabos de perruquier.

On se livre bataille autour d'un morceau de savon. Un peigne est une conquête qui coûte de laborieux efforts ; quant à une brosse à dents, il n'en reste plus une de disponible à Versailles depuis huit jours.

Comme impression générale, le Versailles de l'émigration ressemble à s'y méprendre aux villes d'eau quand a sonné l'heure de la villégiature. L'analogie est tellement frappante qu'on a toujours envie de se demander quand on se rencontre : Avez-vous pris votre bain ?

Le bain est remplacé par les séances de l'assemblée, qui, d'ailleurs, joue son rôle d'étuve le plus consciencieusement du monde.

Chaque nuit, au poste de la mairie, la garde nationale donne asile à une cinquantaine de vagabonds involontaires ; on a fini par leur faire un coin sur des sacs de café.

Quand hommes ou femmes se présentent, le chef du poste leur montre galamment leur gîte, du même geste qu'un hôtelier désignerait sa chambre à un voyageur attendu.

Quant aux habitants de Versailles, tout cela se traduit pour eux par des recettes extraordinaires. Les cafetiers finiront par être tous millionnaires si la France a encore une série de catastrophes sur la planche, ce qui ne laisse pas de leur constituer une situation assez insolite. Comme citoyens, ils sont mélancoliques, comme commerçants, ils sont hilares.

Le corps diplomatique s'était empressé de déménager et avait suivi le gouvernement. Il était accoutumé à ces pérégrinations. Depuis la guerre, la diplomatie était devenue ambulante et les ambassades étaient foraines, installées en garnis. De hauts personnages étrangers complétaient l'émigration. Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, s'était logé à l'Hôtel des Réservoirs; le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche, demeurait rue Duplessis; M. Okounine, chargé d'affaires de Russie, rue Colbert; le comte de Moltke, chargé d'affaires d'Allemagne, logeait rue du Peintre. Lebrun; le ministre d'Italie, chevalier Nigra, partageait une maison de l'avenue de Saint-Cloud avec le chargé d'affaires d'Espagne. Le ministre du Portugal avait trouvé à louer un appartement, rue Saint-Louis; le nonce, rue de Montreuil, faubourg de Versailles; le ministre de Suisse était campé rue Hoche; celui de Suède et de Norvège, boulevard de la Reine; le ministre du Chili, rue de la Paroisse, et la légation chinoise avait pu s'installer rue de l'Orangerie. Tout ce monde officiel était fort à l'étroit, et les chancelleries de ces diverses légations n'avaient pu suivre les ambassadeurs et ministres.

Le maire de Versailles, l'avoué Rameau, dès la première heure, le dimanche 19, fit afficher la proclamation suivante aux habitants, annonçant l'arrivée du chef du pouvoir exécutif et la transformation de cette ville en capitale et en place de guerre.

Les déplorables événements qui ont eu lieu hier à Paris, de-

puis l'heure où je vous faisais concevoir des espérances, entraînent une grande concentration de forces militaires dans notre ville.

Le chef du pouvoir exécutif, qui ne saurait se séparer de l'Assemblée Nationale, est venu se fixer près d'elle avec tous les ministres, et se trouve placé de façon à donner tous les ordres et à obtenir tous les concours nécessaires.

La ville de Versailles, qui n'a rien à redouter, grâce aux forces dont le gouvernement dispose, a de grands devoirs à accomplir.

Il faut surtout que notre armée soit bien accueillie par elle, et, à cet égard, je suis heureux de pouvoir féliciter notre population des excellentes dispositions qu'elle a déjà manifestées.

Espérons que le calme se fera bientôt dans les esprits, que la loi sera respectée et l'ordre public rétabli ; qu'enfin la république sortira encore une fois victorieuse des cruelles épreuves que lui imposent les passions anarchiques.

Le maire de Versailles, député de Seine-et-Oise,

RAMEAU.

### VINOY RÉVEILLE M. THIERS

M. Thiers s'était installé à la Préfecture. Il succédait, comme voyageur, à l'empereur d'Allemagne. Sa vanité dut être satisfaite, quand il coula son petit corps dans le grand lit qui avait reçu le conquérant. Il savourait, la nuit du dimanche, en des rêves moelleux, la double satisfaction de cumuler bientôt les joies victorieuses de Guillaume et de Napoléon, car il ne doutait pas que le nouveau siège de Paris et la prise de cette ville ne fussent des épisodes dignes de compléter l'histoire des deux campagnes de France, quand il entendit une voix rude, l'éveillant. Il était une heure du matin. Il sursauta, car il était d'un caractère craintif dans le privé. A peine rassuré par le ronflement sonore des deux cuirassiers qui couchaient dans un cabinet touchant sa chambre, il se dressa sur son séant, effaré. Il



vit, à la clarté d'une lampe coiffée de son abat-jour, qu'élevait M<sup>me</sup> Thiers, en peignoir, avec des papillottes tirebouchonnées sous son bonnet nocturne, un général se pencher vers son lit. Il entendit ce guerrier lui crier aux oreilles : — Monsieur le président ! Monsieur le président ! je vous demande pardon ! mais il faut absolument que je vous parle !

M. Thiers, les yeux appesantis, reconnut vaguement celui qui l'éveillait, et dit de sa voix aigrelette, d'un ton contrarié :

— C'est vous, Vinoy ? que se passe-t-il donc ?

M<sup>me</sup> Thiers intervint :

— Le général a voulu vous parler absolument. Il dit qu'il s'agit de choses très graves...

Le général prit aussitôt la parole, cependant que M<sup>me</sup> Thiers, après avoir posé sa lampe sur un guéridon, s'éloignait discrètement. Vinoy dit alors que, s'il avait insisté pour parler au chef du pouvoir exécutif, malgré l'heure indue, c'est qu'il avait appris, et avec stupeur, que l'ordre avait été donné à la brigade Daudel de rallier immédiatement Versailles. Or, ce mouvement avait eu pour conséquence de laisser le Mont-Valérien dégarni de troupes, à la merci d'un coup de main des insurgés. M. Thiers reconnut que c'était là une imprudence, mais il ne pouvait rester à Versailles sans protection ; il était responsable de la sécurité de l'Assemblée nationale qui allait se réunir, et la brigade Daudel était sûre ; elle seule avait des régiments sur lesquels on pouvait compter ; il ne lui était pas possible de s'en passer. Le général Vinoy dit alors avec fermeté qu'il avait déjà écrit pour réclamer la réoccupation immédiate du Mont-Valérien, et qu'il résignerait son commandement si l'on ne tenait pas compte de sa demande.

Vinoy a raconté ainsi cet entretien nocturne, dont les

conséquences devaient être si graves pour le sort de Paris :

M. Thiers me dit : « Mais quelles troupes mettez-vous au Mont-Valérien ? » Je lui répondis : — Vous savez bien que je vous ai envoyé à Versailles le 119<sup>e</sup> de ligne pour nettoyer et approprier la ville, que vous m'avez dit être dans un état déplorable; le 119<sup>e</sup> est bien commandé. C'est ce régiment qu'il faut envoyer au Mont-Valérien, et il faut que je l'y envoie tout de suite, parce que les deux bataillons de chasseurs doivent partir à sept heures du matin. M. Thiers se décida à signer l'ordre que je demandais. J'allai trouver le colonel qui commandait le 119<sup>e</sup>, et je lui dis : « Où sont vos hommes ? — Ils sont éparpillés un peu partout. — Il m'en faut trouver au moins trois cents. »

Je fus prendre un escadron de cavalerie, de l'artillerie.

J'écrivis un mot au colonel qui commandait le Mont-Valérien et j'acheminai mes troupes vers la forteresse.

UN MEMBRE. — A quel moment ?

M. le général VINOY. — Dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20, parce que les deux bataillons de chasseurs devaient partir à sept heures du matin. J'avais fait dire au commandant du fort de ne pas les laisser sortir, avant qu'il aperçût la tête de colonne des troupes que j'envoyais. L'ordre fut exécuté. Le détachement arriva avant que les chasseurs ne fussent partis.

M. Martial DELPIT. — Me serait-il permis de demander au général l'heure précise à laquelle l'ordre d'évacuer les forts a été donné ?

M. le général VINOY. — Cet ordre a été donné à peu près vers trois heures.

M. Martial DELPIT. — Le 18.

M. le général VINOY. — Par conséquent une heure avant le départ de M. Thiers.

(Enquête parlementaire du 18 mars. Tome II, page 100.)

Après le départ du général Vinoy, se hâtant de diriger des renforts sur le Mont-Valérien, M. Thiers se replongea dans ses oreillers et dans ses songeries belliqueuses, se doutant à peine qu'il venait d'assurer la défaite de Paris et la victoire versaillaise.

Ainsi le Mont-Valérien était resté sans garnison, ou dé-

fendu bien faiblement par quelques chasseurs démoralisés et qui n'eussent pas résisté à une attaque sérieuse. La sommation qui leur fut faite, dans la journée du 19, n'étant pas suffisamment appuyée ne pouvait avoir de résultat. En admettant, que, dans la journée du 18 mars, le Comité Central n'eût pas eu l'autorité ni l'initiative suffisantes pour occuper le Mont-Valérien, puisque même à Paris son pouvoir sur les bataillons ne se fit sentir que dans certains quartiers de la ville, sans action générale, et que les forces insurrectionnelles agirent éparpillées et comme isolées, il avait eu cependant toute la journée du dimanche, et même une partie de la nuit du lundi, pour mettre la main sur la forteresse. Il ne fit rien, faute impardonnable. A défaut de l'ordre de Lullier, trahissant déjà, l'un des membres du Comité, des chefs hardis, comme Duval, Henry ou Serizier, n'avaient qu'à se mettre à la tête de deux ou trois bataillons pour s'emparer de la citadelle de Paris. Ils n'y pensèrent pas. Et cependant, ils n'ignoraient pas que la ville n'avait dû son salut qu'à la possession du Mont-Valérien pendant le siège. Si les Prussiens avaient tenu cette forteresse, ils ne se fussent pas contentés d'une parade dans les Champs-Élysées, le 1<sup>er</sup> mars: ils eussent donné l'assaut et pris Paris de vive force dès les premiers jours de l'investissement. A Paris on eut donc le même oubli du Mont-Valérien qu'à Versailles. Il ne se trouva malheureusement pas un Vinoy, à l'Hôtel-de-Ville, pour réveiller les chefs et leur arracher l'ordre d'occuper la forteresse.

#### *PREMIERS ACTES DU GOUVERNEMENT*

Le premier soin de M. Thiers fut d'annoncer son arrivée à Versailles aux autorités de tous les départements. Il le fit par cette circulaire, datée du 19 mars :

Le gouvernement tout entier est réuni à Versailles; l'Assemblée s'y réunit également.

L'armée, au nombre de 40.000 hommes, s'y est concentrée en bon ordre, sous le commandement du général Vinoy. Toutes les autorités, tous les chefs de l'armée y sont arrivés.

Les autorités civiles et militaires n'exécuteront d'autres ordres que ceux du gouvernement légal résidant à Versailles, sous peine d'être considérées en état de forfaiture.

Les membres de l'Assemblée nationale sont invités à accélérer leur retour, pour être tous présents à la séance du 20 mars.

La présente dépêche sera livrée à la connaissance du public.

A. THIERS.

Le ministre de l'Intérieur télégraphia aux préfets et sous-préfets :

La situation de Paris n'est pas aggravée. L'insurrection est désavouée par tout le monde. Elle est déshonorée par des actes de violence individuelle. Général Chanzy et plusieurs officiers sont retenus prisonniers.

Les maires protestent unanimement et se refusent à procéder aux élections. L'Assemblée est unanime pour flétrir ces désordres et leurs auteurs. Des officiers et des gardes nationaux sont venus à Versailles demander la nomination de l'amiral Saissset et promettent une action prochaine énergique. La séance de l'Assemblée a été excellente. Tous les partis sont d'accord pour condamner le mouvement.

Un ordre fut envoyé aux préfets et commissaires de surveillance dans les gares, concernant les militaires revenant d'Allemagne :

Donnez l'ordre à tous les militaires, soldats ou officiers venant isolément ou en troupe, de s'arrêter aux stations de Versailles, Etampes, Corbeil, Melun, Nogent-sur-Seine, Meaux, Soissons, Pontoise, Chantilly et Poissy. Donnez le même ordre aux marins ainsi qu'aux fonctionnaires publics.

Une circulaire fut adressée aux fonctionnaires des postes,

prescrivant l'interception des correspondances, ainsi conçue :

Par ordre du gouvernement, aucun objet de correspondance originaire de Paris ne doit être acheminé ou distribué.

Tous les objets de cette origine qui parviendraient dans votre service en dépêches closes de Paris ou autrement, devront être invariablement expédiés sur Versailles.

C'était un blocus à l'intérieur. En vertu de cet ordre, Paris se trouvait isolé, encore une fois séparé de la province et du restant du monde. Cette extraordinaire mesure qui supprimait les correspondances entre Paris et les départements, qui transformait Versailles en un immense cabinet noir, était prise au moment où les maires et députés parlaient d'un accord, où M. Thiers semblait n'avoir que la conciliation pour but, lorsqu'il déléguaux municipalités l'administration provisoire de la ville de Paris, ce qui emportait évidemment le mandat et les pouvoirs pour convoquer les électeurs parisiens. Il n'est pas possible, en lisant ces ordres et ces dépêches, de croire que M. Thiers ait voulu un seul instant l'apaisement. Il est nécessaire de répéter cette constatation, car plusieurs historiens ont cru et répété que les maires, obéissant aux instructions de M. Thiers, ont tout fait pour réaliser cet accord. Les maires n'ont pas tous été complices, mais ils ont tous été dupes de la feinte disposition conciliante de M. Thiers. Celui-ci, pendant les pourparlers, rassemblait ses troupes et isolait Paris. Ils eussent trompé son attente et contrarié sa tactique s'ils eussent obtenu ce qu'ils semblaient avoir mission de demander.

Le directeur des postes et télégraphes, Lucien Combatz, ancien employé au télégraphe et commandant de la 6<sup>e</sup> légion, crut devoir répondre à l'ordre d'intercepter les cor-

respondances, par une note d'un ton emphatique, où il était question de la présence du « roi » à Versailles.

Tous les services, disait ce factum assez ridicule, toutes les communications avec la province sont interrompues. On veut nous tromper. Les employés sont à Versailles avec le roi. Nous signalons au peuple de Paris ce procédé criminel. C'est une nouvelle pièce à charge dans ce grand procès entre peuples et rois. En attendant, et pour consacrer tout entières à l'œuvre du moment les forces qui nous restent, nous suspendons, à partir d'aujourd'hui, le service de la télégraphie privée dans Paris.

Ainsi, pour dédommager les Parisiens de la privation des lettres et télégrammes, venus des départements, on leur supprimait la correspondance télégraphique interurbaine ! C'était absurde et inexplicable.

Ce directeur trop exubérant fut bientôt révoqué, et le service de la télégraphie privée fut rétabli dans Paris, mais sous le contrôle évident du cabinet noir de Versailles pour toutes les dépêches hors Paris.

Il y eut dès le 20 mars installation d'un journal officiel à Versailles. Son premier numéro contenait une circulaire aux préfets prescrivant de saisir le journal officiel du 20 mars, daté de Paris, et une note disant ;

Hier, 19 mars, ont été envahis à Paris, les bureaux du *Journal Officiel*, dont le personnel s'était transporté, avec les archives, à Versailles, auprès du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Les envahisseurs se sont emparés des presses, du matériel et même des articles officiels et non officiels composés et restés dans l'atelier. C'est ainsi qu'ils ont pu donner à la publication de leurs actes une apparence régulière, et tromper le public de Paris par un faux journal du gouvernement de la France.

Il parut donc, ce jour-là, deux *Officiels*, l'un à Paris, l'autre à Versailles. Les deux parties officielles étaient dif-

férentes et furieusement divergentes, mais dans la précipitation de la composition du second officiel, on laissa passer dans les deux éditions le même article : « Variétés ». Il était, il est vrai, sur un sujet étranger à la politique. L'article était le même, mais la signature varia. Sur un officiel l'article était signé Mouton, sur l'autre Mérinos. On sait que Mérinos était le pseudonyme, transparent suffisamment, de M. Eugène Mouton. A Versailles, on inséra l'article sous le nom véritable de l'auteur ; le secrétaire parisien le signa du pseudonyme porté sur la copie, et voilà comment la galerie s'égayait de cette dualité et de la publication jumelle.

Dans le même numéro, le gouvernement publia une longue note où il passait en revue les événements accomplis et les exposait à son point de vue, C'était comme une réponse aux articles analogues, mais dans un sens différent, insérés dans le journal officiel de Paris, reproduits plus haut :

Le gouvernement n'a pas voulu engager une action sanglante, alors qu'il était provoqué par la résistance inattendue du Comité Central de la garde nationale. Cette résistance, habilement organisée, dirigée par des conspirateurs audacieux autant que perfides, s'est traduite par l'invasion d'un flot de gardes nationaux sans armes et de population se jetant sur les soldats, rompant leurs rangs et leur arrachant leurs armes. Entraînés par ces coupables excitations, beaucoup de militaires ont oublié leur devoir. Vainement aussi la garde nationale avait-elle été convoquée ; pendant toute la journée, elle n'a paru sur le terrain qu'en nombre insignifiant.

C'est dans ces conjonctures graves que, ne voulant pas livrer une bataille sanglante dans les rues de Paris, alors surtout qu'il semblait n'être pas assez fortement soutenu par la garde nationale, le gouvernement a pris le parti de se retirer à Versailles près l'Assemblée Nationale, la seule représentation légale du pays.

En quittant Paris, M. le ministre de l'Intérieur a, sur la demande des maires, délégué à la commission qui serait nommée par eux le pouvoir d'administrer provisoirement la ville. Les maires se sont réunis plusieurs fois sans pouvoir arriver à une entente commune.

Pendant ce temps, le Comité insurrectionnel s'installait à l'Hôtel-de-Ville et faisait paraître deux proclamations, l'une pour annoncer sa prise de possession du pouvoir, l'autre pour convoquer les électeurs de Paris, dans le but de nommer une assemblée communale.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, le siège du Comité de la rue des Rosiers, à Montmartre, était le théâtre du criminel attentat commis sur la personne du général Lecomte, et du général Clément Thomas, lâchement assassinés par une bande de sicaires. Le général Chanzy, qui arrivait de Bordeaux, était arrêté à la gare d'Orléans, ainsi que M. Turquet, représentant de l'Aisne.

Les ministères étaient successivement occupés; les gares des chemins de fer envahies par des hommes armés, se livrant sur les voyageurs à des perquisitions arbitraires, mettant en état d'arrestation ceux qui leur paraissaient suspects, désarmant les soldats isolés, ou en corps, qui voulaient entrer à Paris.

En même temps, plusieurs quartiers se couvraient de barricades armées de pièces de canon, et partout les citoyens étaient exposés à toutes les exigences d'une inquisition militaire dont il est impossible de deviner le but.

Ce honteux état d'anarchie commence cependant à émouvoir les bons citoyens, qui s'aperçoivent trop tard de la faute qu'ils ont commise en ne prêtant pas de suite leur concours actif au gouvernement nommé par l'Assemblée. Qui peut, en effet, sans frémir, accepter les conséquences de cette déplorable sédition, s'abattant sur la ville comme une tempête soudaine irrésistible, inexplicable? Les Prussiens sont à nos portes, nous avons traité avec eux. Mais si le gouvernement qui a signé les conventions préliminaires est renversé, tout est rompu. L'état de guerre recommence, et Paris est fatalement voué à l'occupation.

Ainsi sont frappés de stérilité les longs et douloureux efforts à la suite desquels le gouvernement est parvenu à éviter ce malheur irréparable; mais ce n'est pas tout. Avec cette lamentable émeute, il n'y a plus ni crédit ni travail. La France ne pouvant pas satis-



laire à ses engagements est livrée à l'ennemi, qui lui imposera sa dure servitude. Voilà les fruits amers de la folie criminelle de quelques-uns, de l'abandon déplorable des autres.

Il est temps encore de revenir à la raison et de reprendre courage. Le gouvernement et l'Assemblée ne désespèrent pas. Ils font appel au pays, ils s'appuient sur lui, décidés à le suivre résolument et à lutter sans faiblesse contre la sédition. Des mesures énergiques vont être prises ; que les départements les secondent, en se groupant autour de l'autorité qui émane de leurs libres suffrages. Ils ont pour eux le droit, le patriotisme, la décision : ils sauveront la France des horribles malheurs qui l'accablent.

Déjà, comme nous l'avons dit, la garde nationale de Paris se reconstitue pour avoir raison de la surprise qui lui a été faite. L'amiral Saisset, acclamé sur les boulevards, a été nommé pour la commander. Le gouvernement est prêt à le seconder. Grâce à leur accord, les factieux qui ont porté à la République une si grave atteinte seront forcés de rentrer dans l'ombre ; mais ce ne sera pas sans laisser derrière eux, avec les ruines qu'ils ont faites, avec le sang généreux versé par leurs assassins, la preuve certaine de leur affiliation avec les plus détestables agents de l'empire et les intrigues ennemies. Le jour de la justice est prochain. Il dépend de la fermeté de tous les bons citoyens qu'elle soit exemplaire.

Toutes ces publications avaient pour but de tromper la province et de faire croire que M. Thiers disposait déjà, à Versailles, d'une force et d'une organisation, qu'il ne posséda que plus tard. Un écrivain anonyme, des plus hostiles à Paris et à l'insurrection, Sempronius (Octave Mogera et Joseph Décembre), a dû constater cette manœuvre de M. Thiers.

Le gouvernement de l'Assemblée nationale, disent les deux collaborateurs, instruit des excitations des clubs pour pousser les fédérés à une marche sur Versailles, lançait des proclamations et des dépêches affirmant qu'il était solidement établi à Versailles. Il n'en était rien ; mais cette tactique réussit et retarda l'effort qui allait s'opérer de ce côté. En réalité, nous pouvons assurer que le général Vinoy, chargé du salut et de la garde de l'Assem-

blée, loin de posséder les 40.000 hommes mentionnés par M. Thiers, n'en avait pas plus de 12.000 et qu'il eût suffi d'un coup de main pour tout enlever.

(Sempronius, *Histoire de la Commune de Paris*. Décembre-Alonnier, éd., Paris, 1871.)

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, signalé la faute et la coupable inertie du Comité Central, dans les premiers jours de sa victoire parisienne. Il était intéressant de donner le témoignage d'un des adversaires les plus violents de la Commune, le mystérieux Sempronius, à l'appui de ce reproche. La fourberie de M. Thiers, abusant les maires et les Parisiens de bonne volonté, n'en éclate que plus intense et plus odieuse.

*L'Officiel Versaillais* du 20 mars publia, en sus des notes indiquées plus haut, un mouvement préfectoral important. Etaient nommés préfets : du Nord, M. Séguier ; de la Loire, M. de Lespée ; de la Seine-Inférieure, M. Lizot ; de la Saône-et-Loire, M. Charles Ferry ; de l'Aube, M. de Tracy ; de la Vienne, M. Léon Lavedan ; du Lot, M. Ernest Pougny ; d'Indre-et-Loire, M. Albert Decrais ; de la Côte d'Or, M. de Brancion ; des Alpes Maritimes, M. Salvetat ; d'Eure-et-Loir, M. Albert Leguay ; de la Creuse, M. Hendlé ; de l'Eure, M. Sers ; de la Mayenne, M. de Bassoncourt ; du Calvados, M. Ferrau ; du Cher, M. de Flavigny ; de la Haute-Garonne, M. de Keratry ; de la Loire-Inférieure, M. Ernest Pascal.

Enfin un arrêté fut inséré nommant l'amiral Saisset commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

### L'AMIRAL SAISSET

Une des belles nullités de l'époque. Jean-Marie-Théodore Saisset était âgé de 61 ans, quand M. Thiers le prit

pour tenir tête à Paris en révolution et assurer le « triomphe de l'ordre ». Il était absolument incapable d'accomplir une aussi formidable tâche. M. Thiers n'en doutait nullement, et ce fut probablement le motif qui le décida à la lui confier. S'il avait cru que M. Saisset pourrait seulement remplir le quart de cette mission, il se fût bien gardé de la lui donner. Thiers se réservait le rôle de sauveur, dont le médiocre et pusillanime amiral acceptait vaniteusement d'être la doublure.

Saisset était entré à l'École navale de Brest en 1829. En 1840, il était lieutenant de vaisseau. Un accident d'ordre disciplinaire, auquel il sera fait allusion plus loin, interrompit sa carrière et retarda son avancement. En 1863, il fut nommé contre-amiral et membre de la Commission des phares. Au moment de l'investissement, il reçut, comme la plupart des officiers de marine inutilisables sur mer, un commandement à terre, sous Paris. Il fut chargé de la défense des forts de l'Est et nommé vice-amiral. Au plateau d'Avron, il fit illusion et acquit une certaine popularité. La population parisienne, qui voyait en lui un des meilleurs défenseurs de la cité, ce qui était une supposition gratuite, le nomma député aux élections de février. Il fit partie de la commission chargée d'assister aux négociations de la paix.

Nommé général en chef de la garde nationale, par M. Thiers, le 20 mars, il fut un instant le chef des bataillons modérés, et parut devenir l'âme de la résistance bourgeoise, au Grand-Hôtel et à la mairie de la rue de la Banque. Il ne tarda pas à reconnaître son impuissance et donna sa démission. A l'Assemblée nationale, où il revint siéger, il se signala par son vote contre l'amendement Wallon, c'est-à-dire contre l'établissement définitif de la République, lors de la discussion des lois constitutionnelles. Il est mort à Paris le 25 mai 1879.

L'amiral a déclaré, dans l'Enquête sur le 18 mars, que :

M. Thiers était bien résolu à ne donner son adhésion à aucun des points sur lesquels les maires et lui-même déclaraient céder pour arriver à une conciliation, lors des pourparlers à la mairie du IIe.

Il savait donc que les négociations n'étaient, comme on dit, que pour la frime.

Cette déposition dans l'Enquête est fort curieuse. C'est un mélange d'absurdités, d'inventions extravagantes et d'imputations calomnieuses. Nous y reviendrons à l'occasion du récit de la mort de Dombrowski et des tentatives de corruption dont ce brave fut l'objet de la part de l'agent versaillais Veysset. On y trouve à côté d'aveux naïfs et d'accès d'infatuation ridicule, des affirmations énormes, toujours dénuées de circonstances probantes et provenant de racontars d'espions et de témoignages d'hommes suspects. En voici quelques échantillons : « Il (un nommé Engar) me déclara que M. de Bismarck avait distribué plus de trente-quatre millions pour l'affaire de la colonne. » C'était estimer cher, par le pratique chancelier, la disparition d'un trophée, toujours glorieux sans doute pour la majorité des Français, mais dont le prestige devait être amoindri aux yeux des soldats allemands par les triomphes plus proches de Sedan, Strasbourg, Metz et Paris. Dombrowski était, pour le bon amiral, « le chef de l'Internationale russe ». Avec candeur il a déclaré : « Pour moi, Crémer et Rossel sont deux agents bonapartistes. Arronsoln aussi, Dombrowski, Cluseret et tous les autres (?) sont des agents bonapartistes. Pour Dombrowski, j'en suis sûr, parce que mon premier aide-de-camp me l'a dit... » Pourquoi pas aussi son petit doigt ? C'est enfantin. (*Enquête Parlementaire sur le 18 mars*, t. II, pp. 315 et suiv.)

Ce fantoche, qui se montra aussi dépourvu d'intelligence que de bravoure, lorsque l'énergie du Comité Central brisa l'essai de guerre civile qu'il tentait dans le centre de Paris, pendant les pourparlers avec les maires, devait connaître à son tour les imputations médisantes. Le général Cluseret a dit de lui, dans ses Mémoires, qu'il avait, à la préfecture de police, son dossier, dans un cartou rouge contenant les pièces relatives aux mœurs des personnages importants, classés parmi les invertis. « M. l'amiral Saisset, dit-il, étant capitaine de frégate, fut mis en non activité pour avoir germinysé un mousse. Le dossier contenait en outre la série des observations continuées depuis par la police. » (*Mémoire du général Cluseret*, t. 1, p. 17, et note. Jules Lévy, édit., Paris, 1887.)

Le commandement de la garde nationale de l'ordre lui fut confié par M. Thiers, parce que, dans la pensée du fourbe, cette fonction n'avait rien de sérieux, et que cette nomination ne pouvait aboutir à d'autre résultat que de lui faire gagner du temps en faisant croire à une prolongation de la résistance dans Paris. Le vaniteux Saisset a trouvé une autre explication, plus flatteuse pour son amour propre :

Vous avez su, a-t-il dit avec fatuité à la commission d'Enquête, qu'il y avait eu en ma faveur une espèce d'ovation sur le boulevard, près de l'Opéra, ovation à la suite de laquelle M. Thiers m'appela pour me demander de tenter un effort à la tête des gens de l'ordre de la garde nationale de Paris : il me nomma commandant supérieur des gardes nationales de la Seine le 20 mars 1871.

L'amiral ne s'est pas contenté de calomnier ses adversaires, il a fait, en cette circonstance, de M. Thiers un nigaud. Comme si le malin politique eût attribué de l'importance à une acclamation hasardeuse de quelques gardes nationaux,

rencontrant leur ancien général du plateau d'Avron, au cours d'une promenade de curieux, sur les boulevards. M. Thiers cherchait à donner un chef assez connu aux groupements réactionnaires du Grand-Hôtel et de la mairie de la Banque afin de les maintenir en haleine et en armes, encore quelques jours. C'était un répit qui était nécessaire à ses desseins. Saisset se trouvait là : il le prit, sans du reste lui donner une mission précise, sans croire une seconde à l'utilité de son intervention. Saisset lui-même fut obligé de reconnaître qu'on l'avait nommé à un poste aussi important, et dans un moment si critique, sans lui dire ce qu'il aurait à faire.

Au moment de mon départ, a-t-il dit, je n'avais pas d'instructions écrites. Les instructions verbales de M. Thiers étaient : « Je ne vous donne pas l'ordre d'aller à Paris, je suis heureux de votre détermination. Je vous recommande de faire tout ce qu'il faudra pour arriver à l'élargissement du général Chanzy. Faites ce que vous pourrez au moyen de votre popularité, popularité plus ou moins passagère, pour tâcher de conjurer les horreurs de la guerre civile. Je n'ai pas d'instructions à vous donner : les maires de Paris ont mes pleins pouvoirs. . .

*(Enquête parlementaire. — Déjà citée.)*

Cette mission donnée en termes aussi évasifs n'était qu'une ruse de guerre. On ne tarda point à s'apercevoir de la nullité de Saisset.

L'amiral, à Paris, n'exagéra point son rôle. Toute son action militaire se borna à donner quelques instructions, sans se préoccuper de savoir si elles seraient suivies. Il se fit voir le moins possible. La réunion des maires et des députés ne put ni l'entendre, ni même l'appeler à ses séances. Le jour où il y eut quelque danger, lors de la manifestation de la rue de la Paix, il avait eu le soin de se souvenir que son mandat de député l'appelait à Versailles. Avec

empressement, dès qu'il le put sans trop de honte, il licencia les hommes qui étaient venus, avec une ardeur combative, se mettre à sa disposition. Il décampa, avec prestesse et dans des conditions piteuses, comme on le verra plus loin, avant même que l'accord des maires et du Comité Central fût certain. Il a bien servi M. Thiers.

### L'ASSEMBLÉE A VERSAILLES

A deux heures, le lundi 20 mars, l'assemblée tint sa première séance à Versailles. Ce n'était plus le magnifique vaisseau du grand théâtre de Bordeaux qui recevait les représentants de la France, mais c'était encore une salle de spectacle : sur la scène on avait dressé une tribune. Là avaient été représentés les opéras de Lulli, les ballets allégoriques et mythologiques où le grand roi emperruqué avait daigné danser. Les plus graves délibérations et les plus scélérates résolutions allaient être proposées et approuvées sur ce théâtre des anciens menus plaisirs du roi et de sa noblesse. Le local était coquet, riche, éveillait des idées de gala. Le bureau se trouvait placé sur la scène, un peu en retrait. Le décor d'un portique l'encadrait. La tribune couvrait le trou du souffleur. Des tables et des sièges, sur les côtés, étaient disposés pour les secrétaires-rédacteurs. Des passages avaient été pratiqués dans le parterre pour les allées et venues des députés et des garçons de service. Une allée centrale conduisait à la tribune. Comme les places faisaient défaut dans le parterre, les avant-scènes, les loges, le pourtour du rez-de-chaussée avaient été réservés aux députés. Les loges du premier étage, les galeries, étaient ouvertes au corps diplomatique, à la presse, aux personnes munies de billets. Menant du péristyle à la cour du Maroc, la froide et imposante galerie des tombeaux, garnie des

statues, couchées, debout, agenouillées, des rois de France, des reines, des chanceliers, des prélats, des maréchaux et ministres, drapés dans leurs costumes de marbre, servait de salle des pas perdus. Là, s'échangeaient les nouvelles, se tramaient les intrigues, se discutaient les hommes et les événements. Les propos de couloirs animaient cette nécropole majestueuse.

Dans ce cadre monarchique, huit cents représentants dont la mission était remplie, et qui n'avaient plus d'autre mandat que celui qu'ils se donneraient, devaient s'efforcer, sans y parvenir, d'étrangler la République, qu'ils nommaient familièrement : la Gueuse. Paris, tout prêt, en armes et déjà menaçant, les gênait pourtant, et leur guet-apens, dès la première séance, apparaissait si compromis qu'ils n'osaient en formuler à haute voix le projet. Il fallait attendre, guetter l'heure propice pour serrer le lacet. Les ruraux, spectres exhumés, fantômes rôdeurs, revenants falots, passaient parmi les mausolées, ruminant les plus ténébreux complots, qu'ils ne révélaient qu'insidieusement par des exclamations, des apostrophes, des motions hypocrites au but déguisé.

Parmi ces députés sans cohésion, sans groupements solides, dépourvus de chefs autorisés et de guides expérimentés, tous n'étaient point animés de haine contre Paris ni de mauvais desseins contre la République. Il y avait quelques républicains, dont les sentiments étaient, surtout au début, optimistes, et qui espéraient la conciliation. Un témoin, Léonce Dupont, a dit :

Quant à des illusions sur ce qu'on appelait alors la garde nationale de l'ordre, sur l'arbitrage des maires et autres billevesées dont quelques esprits crédules se sont un moment nourris, M. Thiers n'en eut jamais ; mais on en trouve encore trace au sein de l'assemblée. Là s'agitent des passions contraires. A côté



de la majorité, ennemie inavouée de la République, il s'est formé une minorité, amie non moins inavouée de la Commune. Aux extrémités on se trompe, et l'on noue de sourdes et hypocrites conspirations; au milieu, comme toujours, on prête l'oreille à de fallacieux projets de conciliation. C'est là qu'on a la confiance facile.

(Léonce Dupont, *Souvenirs de Versailles pendant la Commune*, p. 36).

### PREMIÈRE SÉANCE

M. Jules Grévy présida la première séance. On peut s'étonner que l'assemblée de Bordeaux, où les éléments hostiles à la République dominaient, ait choisi pour son président un homme connu pour la fermeté de ses principes républicains. C'était là surtout qu'éclatait l'impuissance de cette assemblée à manifester ses véritables sentiments. Elle avait peur de se prononcer ouvertement pour la monarchie, qu'elle désirait, qu'elle préparait secrètement. Elle n'osait mettre à sa tête, soit en lui confiant la direction de ses débats, soit en lui remettant le pouvoir exécutif, un personnage dont le nom et le passé seraient un défi et une menace pour l'opinion républicaine. Elle devait attendre jusqu'au coup d'état parlementaire du 24 mai 1873 pour oser se donner des chefs notoirement anti-républicains, dans la personne de Mac-Mahon, des Broglie, des Buffet. En mars 71, elle craignait de démasquer prématurément ses hommes et ses désirs. Elle parla timidement du duc d'Aumale, avant une séance de nuit inquiétante, et n'eut pas l'audace de le proposer tout haut. La peur de Paris en armes, dont l'exemple pouvait entraîner la France entière, la retenait dans les voies obliques, et lui faisait supporter, au moins provisoirement, Thiers et Grévy, bien qu'on ne pût compter sur eux pour un complot monarchiste. Il est malheureux que l'Assemblée ait eu cette prudence. Si elle

eût, à Bordeaux ou à Versailles, remplacé Grévy et Thiers par des royalistes avérés, la province eût senti le danger, compris l'insurrection parisienne, et la révolution du Dix-Huit mars se fût propagée et imposée à toute la France, comme le salut de la République.

### *JULES GRÉVY*

Jules Grévy, par sa seule présence au fauteuil, rassurait le pays républicain. Il avait une réputation bien établie d'adversaire de toute restauration monarchiste. Sa modération était connue, et les réactionnaires de leur côté n'éprouvaient, avec raison, aucun effroi en le voyant à la tête de l'Assemblée. Ils étaient certains qu'avec lui la gauche avancée serait contenue, et à l'occasion combattue. Jamais il ne s'était compromis avec la Montagne durant les législatures de de 1848-49. Il avait été l'adversaire de la candidature de Louis-Napoléon, mais c'était par un sentiment de défiance envers les Bonaparte, plutôt que par ardeur républicaine. Son amendement fameux, base de sa fortune politique, supprimant la fonction de président de la République, qui, par une ironie de la destinée, devait lui échoir un jour, l'avait placé au premier rang des hommes d'état avisés et prévoyants.

Né à Mont-sous-Vaudrey (Jura), le 15 août 1813, avocat estimé, orateur froid mais logique et souvent persuasif, il avait acquis, dans les diverses assemblées dont il avait fait partie, une indiscutable influence. Sa finesse paysanne, ses allures pleines de gravité, son aspect de grand bourgeois, calme et prudent, se tenant toujours à distance des partis violents et hostile aux mesures extrêmes, lui avaient valu, dans les milieux parlementaires, une autorité dont le renom s'était répandu dans le pays. Il n'avait pas fait partie de la

Défense nationale, et cela l'exemptait des blâmes et des récriminations que ce gouvernement avait pu inspirer. Solennel, prétentieux, avec une familiarité voulue et une bonhomie affectée, il ne plaisait à personne, mais était accepté par tous. Il ne suscita jamais l'enthousiasme ni même l'affection, mais il inspirait une considération à peu près unanime, et imposait à ses adversaires, jusqu'à sa lamentable mésaventure familiale, un visible respect.

On vantait ses vertus domestiques. Il passait pour le plus intègre des hommes, bien que comme avocat, par la suite, on le vit défendre des financiers véreux, et palper des honoraires exorbitants comme conseiller de spéculateurs et d'entreprises peu recommandables. Son rôle de défenseur et protecteur du banquier Dreyfus, dans l'affaire des guanos du Pérou, parut louche. Il montrait en toute occasion une économie qui confinait à l'avarice, et son goût pour l'argent frôlait la cupidité. Bon buveur, grand chasseur, joueur de billard émérite, évitant le luxe, de mœurs irréprochables, il plaisait aux classes rustiques, et la bourgeoisie provinciale retrouvait en lui les qualités privées qu'elle prise fort. Son austérité notoire en imposait à l'aristocratie. Il montra sans doute une trop grande tendresse pour sa fille, et à cause d'elle trop d'indulgence pour son gendre Wilson. Il fut la victime de ce prodigue aux malversations trop évidentes, qui l'entraîna dans sa chute. Il dut se démettre de cette présidence de la République pour laquelle il semblait fait.

Il avait, en 1873, dignement, mais maladroitement donné sa démission de président de l'Assemblée, à la suite d'une protestation saugrenue des droitiers contre un passage mal interprété d'un discours de M. Le Royer, où il était question de « bagage parlementaire ». Il fut remplacé par M. Buffet, et cette première chute précéda et amena celle de M. Thiers.

Au moment où l'Assemblée prenait séance à Versailles, le 20 mars, on avait oublié, à gauche, qu'au 4 septembre le républicain Grévy avait essayé de maintenir le corps législatif impérial; à droite, on était certain qu'il ne pactiserait ni avec Paris révolté, ni avec les députés suspects de l'extrême gauche. Il ne devait pas démentir les espérances que la réaction mettait dans son « impartialité ».

### *LA REPUBLIQUE ET LES DROITIERS*

Le premier discours de M. Grévy à Versailles, en ouvrant la séance, fut un réquisitoire contre Paris :

Il semblait, dit-il, exagérant sa solennité coutumière, dès que le procès verbal de la séance dernière à Bordeaux fut adopté, que les malheurs de la patrie fussent arrivés à leur comble, mais une criminelle insurrection, sans un prétexte plausible qui puisse l'atténuer, vient encore les aggraver. Un gouvernement factieux se dresse en face de la représentation nationale, seul pouvoir existant. La force restera au droit. La représentation nationale saura se faire respecter, elle saura accomplir sa mission, panser les plaies de la patrie, et assurer à la République...

Ici le président fut interrompu par des murmures s'élevant des rangs des ruraux. Prononcer le nom de la République leur semblait un outrage, et parler d'assurer l'existence de cette République, un défi, presque le langage d'un factieux.

Jules Grévy donna un coup de sonnette et put achever sa phrase :

... elle saura assurer la République contre ceux qui pourraient la compromettre et contre ceux qui commettent des crimes en son nom.

*L'URGENCE SUR LA LOI MUNICIPALE*

M. Clemenceau monta ensuite à la tribune pour déposer le projet de loi, dont il avait été question dans la réunion des maires et des députés, visant la convocation des électeurs, dans le plus bref délai, pour la nomination du conseil municipal de Paris. Il demanda l'urgence que M. Picard, ministre de l'intérieur, combattit. M. Tirard intervint et dit :

Croyez-le, si nous vous demandons l'urgence pour ce projet, c'est que nous en sentons l'absolue nécessité.

Comme un membre interrompait ses explications pour lui crier sottement : « Et les assassins du général Clément Thomas ? » M. Tirard releva avec indignation l'assimilation que voulait suggérer le droitier. « Nous sommes tout disposés à donner notre vie pour la patrie, s'écria-t-il, mais, tenez, je suis humilié d'avoir à me défendre ! » Il termina en disant :

On s'est étonné que la garde nationale ne se soit pas levée à l'appel du gouvernement, c'est un peu à cause du vote de la loi sur les échéances. En outre, Paris n'a pas d'administration municipale. Je vous garantis que du jour où nous aurons fait placarder un appel aux honnêtes parisiens pour les inviter à se donner des mandataires, la guerre civile sera finie.

Le ministre de l'intérieur, se ravisant, dit qu'après avoir entendu ces explications, il croyait que la Chambre ne devait pas repousser la proposition d'urgence. En même temps il protesta contre une expression de M. Clemenceau, ayant dit que « le gouvernement avait abandonné son poste ». C'était la vérité, mais toute vérité qui choque peut être qualifiée calomnie. Il fut entendu que le dix-huit mars, le gouvernement n'avait cédé qu'à la force, ce qui est un men-

songe que l'histoire n'a jamais voulu enregistrer. Enfin l'urgence sur la proposition de convocation des électeurs municipaux fut votée.

### *DÉPOT DE PROJETS DE LOIS DIVERS*

M. Lockroy déposa un projet établissant l'élection directe dans la garde nationale, pour les sous-officiers et officiers jusqu'au grade de capitaine, et à plusieurs degrés pour les officiers supérieurs et pour le général en chef. Ce dernier devait être élu par les colonels et les chefs de bataillons.

M. Millière déposa une proposition de prorogation de trois mois pour les échéances des effets de commerce telles qu'elles étaient réglées par la loi du 10 mars. La proposition fut renvoyée d'urgence à l'examen de bureaux.

M. Lefèvre-Pontalis fit son rapport sur la mise en état de siège du département de Seine-et-Oise. Louis Blanc en combattit les conclusions :

Il faut à tout prix, dit-il, éviter la guerre civile. Le meilleur moyen de l'éviter, c'est de ne pas la provoquer. L'état de siège n'est pas une mesure de pure défense. Il a cela de grave qu'à tous il paraît l'indication d'une politique de force. N'avez-vous donc pas vu que la force se brise parfois dans la main qui l'emploie? L'esprit du pays demande une politique d'apaisement. Evitez ce qui pourrait amener des collisions violentes. Quant à moi je suis certain que la vraie politique consiste à se placer dans une voie d'union.

Le général Trochu, se sentant à l'aise au milieu des pacifistes ayant si facilement satisfait aux exigences de la Prusse, prit la parole pour déclarer que la loi sur l'état de siège, une loi de la République, votée en 1848, fit-il remarquer, n'était pas une loi de force, mais de protection, puis il fit une diversion pour déplorer le sort des généraux Clément Tho-

mas et Lecomte, et demander que leur mort fût considérée comme un deuil national.

M. Turquet raconta d'une façon mélodramatique son arrestation et celle du général Chanzy à la gare d'Orléans, et après une proposition du général Martin des Pallières d'envoyer les députés de Paris réclamer le général Chanzy, acceptée par Langlois et Schœlcher, mais écoutée sans enthousiasme par leurs collègues, la séance fut renvoyée au lendemain mardi à midi.

Cette première séance fut donc assez insignifiante. M. Thiers n'y assistait pas.

#### *UNE PROCLAMATION DE L'ASSEMBLÉE*

La seconde séance eut son début marqué par une singulière motion d'un droitier, M. Gaslonde. Il demanda, comme la chose la plus simple et la plus légitime, « le rappel des conseils généraux de l'empire révoqués par la délégation du gouvernement de Bordeaux ». Cette proposition était audacieuse et malencontreuse. M. Emmanuel Arago cria à la droite : « Vous croyez rétablir l'ordre avec cela ! » La droite l'emporta quand même et vota l'urgence.

M. de Lasteyrie eut ensuite la parole, pour donner lecture du rapport de la commission chargée de s'entendre avec le gouvernement pour les mesures à prendre « dans les circonstances actuelles ». Ce rapport se terminait par une proclamation de l'Assemblée nationale au Peuple et à l'Armée, destinée à être affichée et publiée. En voici le texte :

Citoyens et Soldats,

Le plus grand attentat qui se puisse commettre chez un peuple qui veut être libre, une révolte ouverte contre la souveraineté nationale, ajoute en ce moment comme un nouveau désastre à tous les maux de la patrie. Des criminels, des insensés, au lendemain de nos revers, quand l'étranger s'éloignait à peine de nos champs

ravagés, n'ont pas craint de porter dans ce Paris, qu'ils prétendent honorer et défendre, plus que le désordre et la ruine, le déshonneur. Ils l'ont taché d'un sang qui soulève contre eux la conscience humaine, en même temps qu'il leur interdit de prononcer ce noble mot de république, qui n'a de sens qu'avec l'inviolabilité et le respect du droit et de la liberté.

Déjà, nous le savons, la France entière repousse avec indignation cette odieuse entreprise. Ne craignez pas de nous ces faiblesses morales qui aggraveraient le mal en pactisant avec les coupables. Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sauver, organiser, constituer le pays; ce grand et tutélaire privilège de la souveraineté nationale, nous le tenons de vos libres suffrages, les plus libres qui furent jamais; nous sommes vos représentants et vos seuls mandataires; c'est par nous, c'est en votre nom que la moindre parcelle de notre sol doit être gouvernée; à plus forte raison, cette héroïque cité, le cœur de notre France, qui n'est pas fait pour se laisser longtemps surprendre par une minorité factieuse.

Citoyens et soldats,

Il s'agit du premier de vos droits, c'est à vous de le maintenir. Pour faire appel à vos courages, pour réclamer de vous une énergique assistance, vos représentants sont unanimes.

Tous à l'envi, sans dissidence, nous vous adjurons de vous serrer étroitement autour de cette Assemblée, votre image, votre espoir, votre unique salut.

Vive la France! »

Cette proclamation était en somme un réquisitoire contre Paris et un souhait d'une « énergique assistance », c'est-à-dire de répression. L'Assemblée s'adressait aux soldats, ce qui était un appel à la guerre civile direct. Les bataillons de la garde nationale, formés par les quatre cinquièmes de la population parisienne, étaient qualifiés de minorité factieuse. Le gouvernement et l'Assemblée se défendaient contre le soupçon de « faiblesses qui aggraveraient le mal en pactisant avec les coupables ». Donc pas de transaction. Enfin on y déclarait, au mépris du bon sens et de la vérité,



que l'Assemblée avait reçu mandat de « constituer ».

On comprend très bien que les monarchistes de toutes nuances qui composaient l'Assemblée aient approuvé une telle déclaration, mais comment ceux qui se recommandaient de la république ont-ils eu le courage, ou plutôt la lâcheté, de la voter? Cette négation audacieuse de tout ce qui semblait être le minimum des revendications légitimes du parti républicain d'alors, fut cependant adoptée à l'unanimité, ainsi que le président eut soin de le faire constater.

Un incident suivit cette lecture, qu'il est intéressant de signaler parce qu'il montre, une fois de plus, la mentalité de la majorité.

On procédait au vote pour l'adoption de cette proclamation, quand M. Millière demanda la parole :

Je désire, dit-il, avoir la parole dans un esprit de concorde et dans un but de conciliation, je ne voudrais pas qu'on jetât de l'huile bouillante sur le feu...

Un bruit intense couvrit ces mots, empêcha d'entendre la suite, et Millière, devant ce parti pris, renonça à la parole.

La voix de M. Peyrat (1) s'éleva alors. Il réclama une addition au texte; la proclamation se terminait ainsi : Vive la France! Il demanda qu'on ajoutât : Vive la République! On hua l'honorable préopinant. Les droitiers s'agitèrent, se levèrent, poussèrent des cris inarticulés, montrèrent le poing à l'auteur de la proposition. Le vicomte

(1) Alphonse Peyrat, publiciste, né le 21 juin 1812 à Toulouse, mort sénateur de la Seine, il y a quelques années. C'est lui qui, dans *l'Avenir National*, sous l'Empire, ouvrit, de concert avec Delescluze dans le *Réveil*, la souscription Baudin, qui devait susciter le procès retentissant où Gambetta se révéla. Il avait été élu, au 8 février, par la Seine et avait voté contre la paix. Président du groupe « L'Union Républicaine », il fut élu sénateur par la Seine aux élections du 30 janvier 1876.

de Lorgeril, grotesque énergumène, se précipita vers la tribune en criant : « A bas les rouges ! » Un pseudo-républicain, Bethmont, dit hypocritement : « On ne peut modifier une œuvre adoptée dans son ensemble. » Un formaliste dit : « L'épreuve est commencée, et l'on ne parle pas pendant un scrutin ! » Un droitier ajouta ; « Vous ne pouvez pas engager les électeurs ! » Un voisin appuya : « Il faut attendre que la France se soit prononcée ! » Enfin un de ces forcenés lança cette apostrophe : « Pas de Commune ! » Il voulait ainsi, dans une intention qui n'était certes pas conciliatrice, donner au cri de : vive la République la signification de : vive la Commune ! Il exprimait dans sa haine une idée juste, car la Commune, c'était bien la République. Mais ce n'était ni le lieu ni l'heure pour formuler cette équivalence, qui n'était d'ailleurs ni dans la pensée du droitier, ni dans celle de M. Peyrat, pas plus, que dans l'esprit de l'Assemblée. C'était donc une pure provocation au désordre, un appel à l'antagonisme des partis et un défi porté à Paris.

Au milieu du tumulte qu'avait soulevé la motion de Peyrat, M. Thiers voulut prendre la parole. Des rumeurs l'accueillirent à son tour. Le président Grévy, surpris, sonna et dit sèchement : Le président du Conseil demande la parole ! On lui cria insolemment de la droite : « Sur quoi ? »

M. Thiers voulait peut-être s'expliquer sur l'insertion du nom de la République dans la proclamation, mais en présence de la fureur que ce seul mot soulevait, il esquiva la difficulté, et donna une leçon de modération à cette assemblée exaspérée. Voici ce démonstratif incident, d'après l'*Officiel* (de Versailles) :

Apparemment, dit M. Thiers, quand sur l'observation du pré-

sident Grévy : « Le président du conseil a toujours le droit de parler », le calme se fut un peu rétabli, vous devez supposer que si je demande la parole, c'est que je crois que ce que j'ai à vous dire mérite d'être entendu. Je n'accepterais pas le pouvoir sans cela. La proclamation est acceptée, on ne doit pas la modifier, même par une addition qui serait très légitime. (Bruit à droite.)

Je dis, non pas qui est légitime, mais qui pourrait être très légitime. Je vous prie, messieurs, de songer à la gravité de la situation; on ne peut la dominer que par le calme et le respect de toutes les opinions. Si nous sommes unis, nous serons la France entière contre le parti du brigandage.

Il ne faut pas que l'Assemblée se laisse dominer par l'esprit de parti. Je connais la situation, et si je vous arrête je sais pourquoi. La France croit à nous, mais il ne faut pas qu'une partie de l'Assemblée ne puisse pas parler. Vous diminuez le résultat du vote en refusant la parole aux opinions dissidentes. (Rumeurs.)

A droite : On ne l'a pas refusée.

M. THIERS. — On ne l'a pas refusée, tant mieux; maintenant, laissez-la moi. Sachez que je vous rends un plus grand service que vous ne pensez. Il faut savoir tenir compte du sentiment d'autrui. Moi, qui n'ai d'autre force que celle que vous m'avez donnée, qui vous ai réunis ici, je vous ai entourés d'une armée fidèle et en lieu sûr, de façon à ce que la France soit derrière vous. Je ne partage en rien les opinions de M. Millière, — il le sait, vous le savez, — et néanmoins je crois que vous devez lui accorder la parole. (Aux voix! Murmures violents à droite.)

Je vous prie de m'écouter. Comment, vous refusez d'entendre quelqu'un ici, et vous ne savez pas ce qu'il veut vous dire? (Oui! Interruptions.) Soyez sûrs que dans le pays vous n'ajoutez pas à votre autorité en interrompant le chef du pouvoir exécutif. (Bravos à gauche.)

Je ne recherche les applaudissements de personne, je voudrais votre approbation, messieurs (à la droite). Sachez-le; si vous voulez me remercier, je ne demande pas mieux. (Non! non!) Écoutez-donc M. Millière. J'espère qu'il sera digne par ses paroles de la liberté que vous lui laissez.

M. LE PRÉSIDENT. — Je descendrai du fauteuil le jour où je ne pourrais pas maintenir la parole d'un orateur. M. Millière n'a pas eu la parole, parce qu'il l'a demandée entre deux épreuves. Il n'y a rien en discussion. Je ne consentirai à lui donner la

parole que sur un fait précis et conformément au règlement. Il peut maintenant répondre à un membre du gouvernement.

M. Grévy usait d'un artifice parlementaire en donnant la parole à M. Millière, non pas pour exprimer sa pensée sur la proclamation qui venait d'être lue, mais pour répondre à un ministre, ce qui est de droit dans toutes les assemblées. M. Millière remercia M. Thiers des efforts qu'il avait faits pour obtenir qu'on lui donnât la parole. Il dit qu'il avait eu soin de se faire inscrire au secrétariat, pour discuter les conclusions de la proclamation. Il voulait faire appel à la concorde. Il n'ajouterait qu'un mot, puisque le vote était acquis. Il y avait à ses yeux, dans cette proclamation, des expressions malheureuses, qu'il aurait voulu voir disparaître. De nouvelles rumeurs l'interrompirent. M. Vacherot vint déclarer qu'il était satisfait de la proclamation, et qu'il croyait que le moment n'était pas venu de rompre le faisceau de forces que l'Assemblée avait dans la main. Pour ce maire-député, un jour viendrait donc, quand on n'aurait plus peur de Paris, où il conviendrait de rompre ce faisceau et de diviser l'Assemblée. Louis Blanc crut devoir rappeler le mot de M. Thiers : « La république est le gouvernement qui nous divise le moins. » On n'écouta guère Louis Blanc et la citation parut hors de propos.

L'incident fut alors déclaré clos, et M. de Lasteyrie, interrogé sur les mesures que la commission comptait prendre de concert avec le gouvernement, répondit que la commission, dont M. Vitet était le président, se réunirait tous les jours, et transmettrait au chef du pouvoir exécutif les sentiments de l'Assemblée. M. Thiers impatienté, n'aimant guère à entendre discuter son autorité, ni surtout n'entendant pas qu'elle fût partagée, s'écria : « Nommez donc un Comité de Salut Public ! »

Le débat allait s'étendre et prendre une acuité imprévue. M. Clemenceau demanda la parole et commença par se séparer absolument de la cause parisienne. Il déclara qu'il ne reconnaissait pas d'autre autorité que celle de l'Assemblée et qu'il ne demandait que le rétablissement de son autorité dans Paris. On pouvait obtenir ce résultat par la force ou par la paix. Il croyait à la possibilité d'une solution pacifique. Pour cela, il fallait faire des élections. « Ecoutez-moi, dit-il en terminant, il n'y a qu'un moyen de sauver l'ordre, c'est de faire les élections municipales à Paris, mais hâtons-nous ! » M. Langlois approuva, avec cette restriction : « Je désire que l'Assemblée déclare que les élections auront lieu à bref délai, ce qui rendra illégales les élections de demain. Mettez, ajouta-t-il, dès aujourd'hui Paris dans le droit commun pour les élections municipales. » Un membre protesta : « On ne peut mettre une ville en insurrection dans le droit commun ! » Un ordre du jour motivé fut alors déposé, portant : « L'Assemblée Nationale décrète : la ville de Paris rentrera dans le droit commun quant à son administration municipale. » Cette notion amena M. Thiers à la tribune.

Il commença par une menace : « Voulez-vous dire, demanda-t-il, à la population de Paris, qu'elle sera traitée comme le reste de la France ? Oui, mais la France ne veut pas subir le joug de Paris, sachez-le ! » La droite applaudit frénétiquement, et Thiers poursuivit une équivoque démonstration. Il rappela que, sous le régime impérial, Paris n'était pas représenté. Il était administré par une commission nommée par le préfet de la Seine. C'était exact, mais c'était précisément parce que Paris, sous l'Empire, était opprimé, soumis à un régime arbitraire, qu'il entendait être administré normalement, sous la République. M. Thiers dit que Paris ne pouvait être gouverné comme une ville de 3.000

âmes, et qu'il lui fallait un régime spécial. Le droit commun, pour lui, devait être expliqué et soumis à des modifications. Il fallait le temps pour faire cette loi particulière, et il réclamait le délai nécessaire.

M. Clemenceau revint à la charge. Il reconnut qu'on ne devait pas faire une loi précipitée, mais il demanda si l'on ne pouvait pas procéder, dans un bref délai, aux élections municipales et faire la loi ensuite.

« Si je parle ainsi, dit-il avec une chaleur qui ne lui était pas habituelle, c'est que je ne veux pas livrer mon pays à la guerre civile. Peut-être avez-vous peur d'avoir l'air de pactiser avec l'émeute. Mais si ce gouvernement de l'Hôtel-de-Ville est obéi, il y aura demain des élections à Paris. Si vous ne votez pas cette loi, à bref délai, nous allons à l'abîme, sachez-le ! »

L'amiral Saisset intervint, tout heureux de pouvoir parler comme commandant des gardes nationales. Il annonça qu'il avait demandé des bataillons « pour s'emparer de l'Élysée et du ministère de l'Intérieur ». Mais ces bataillons n'avaient pas voulu venir. Il n'avait pu réunir que 300 hommes. « Ce n'est pas avec cela, dit-il naïvement, qu'on vient à bout d'une situation aussi terrible. » Et il ajouta ce conseil :

« Je suis prêt à aller combattre les insurgés, mais l'insurrection est capable de tout. Je parle en homme qui sait les choses. Ecoutez-moi, donnez toute facilité à Paris de faire des élections municipales, et que ces élections aient lieu après-demain ! »

Des rumeurs accueillirent cette proposition. Un maire-député, Tolain (1), crut devoir se mêler au débat, pour déclarer qu'il voulait l'ordre dans les cœurs et dans la rue.

(1) Henri Louis Tolain, ouvrier ciseleur, député puis sénateur, né à Paris le 18 juin 1838. Délégué ouvrier en 1862 à l'exposition de Lon-

Il ajoutait : « Je ne discute pas si, à tort ou à raison, l'insurrection... » quand des murmures s'élevèrent. Il se hâta de s'écrier : « Si j'avais cru l'insurrection juste, je serais à l'Hôtel-de-Ville. » Il conclut en disant : « Accordez-nous d'apporter à Paris la certitude que, dans quelques jours, il pourra faire des élections municipales. »

M. Thiers revint alors à la tribune pour dire qu'il ne pouvait en vingt-quatre heures obtenir un projet de loi aussi grave. Puis il entra dans des explications de sa conduite au dix-huit mars, se plaignant des gardes nationaux, que le général d'Aurelle avait demandés, et qui ne s'étaient pas présentés. Ceci était inexact en partie, car M. Thiers avait combiné son projet d'enlèvement des canons, sans se préoccuper des gardes nationaux supposés favorables. Le général d'Aurelle de Paladines n'a songé à réclamer le concours de bataillons, et n'a fait battre le rappel que dans l'après-midi du 18, quand les régiments étaient en déroute et rappelés vers la rive gauche. Ces bataillons, voyant l'armée retirée, restèrent chez eux, avec prudence, avec raison.

M. Thiers s'efforça de tirer argument de cette abstention de la garde nationale :

Paris ne voulant pas se sauver, nous avons résolu de penser à la France et à vous.

C'est à cause de cette résolution que nous avons sauvé l'armée, que nous vous avons trouvé un lieu de réunion, protégé par une armée fidèle et la France entière (bravos).

Nous savons que Paris a sauvé l'honneur de la France, mais nous ne devons pas sacrifier notre droit.

Paris ne nous a pas aidés à le délivrer des insurgés. Paris nous a donné le droit de préférer la France à lui. Et pourtant

dres. Un des fondateurs de l'Association Internationale des Travailleurs. Elu par la suite à l'Assemblée nationale le 8 février 1871. Aux élections de la Commune, il n'obtint que 283 voix, il ne s'était pas présenté. Il fut élu aux élections sénatoriales de 1876 par la Seine.

nous viendrons au secours de Paris quand nous le pourrons. (Murmures à gauche.)

Non, je vous mets au défi de faire un projet de loi que ces gens-là acceptent ! Quand l'assassinat n'a pas ouvert les yeux à Paris, le projet de loi ne les lui ouvrira pas.

M. Thiers termina en promettant de faire la loi, qui serait peut-être peu conforme aux idées de l'Assemblée, mais il la ferait sans espoir. Il ne fallait pas se payer d'illusions, la loi faite, il défiait qu'on pût la mettre à exécution. « Nous ne voulons pas attaquer Paris, ajouta-t-il, qu'il nous ouvre les bras, nous lui ouvrirons les nôtres. Paris a des droits, nous ne lui refuserons pas de les reconnaître. »

A ce langage conciliant, où l'on aurait pu voir des avances faites aux Parisiens, M. Thiers donnait ce complément énigmatique : « Ce n'est pas par la raison qu'on désarmera ces hommes, mais par l'attitude ferme et calme de cette Assemblée et l'attitude de la France entière. A un moment ils se trouveront isolés, et alors nous voulons que Paris se sauve lui-même. » Cela signifiait-il qu'il comptait sur la guerre à l'intérieur de Paris, sur un soulèvement de la moitié de la ville, sur la résistance que devait organiser l'amiral Saisset au Grand-Hôtel et à la Bourse ? Cela ne put jamais être la pensée vraie de M. Thiers. C'était pur verbiage, des paroles en l'air, propres à calmer les impatiences coercitives de l'Assemblée et à prolonger l'incertitude des Parisiens. M. Clemenceau voulut préciser, et répliqua :

« Le chef du pouvoir exécutif vous dit : « Vous ne satisferez point ces hommes avec votre loi, mais je ne tiens pas à les satisfaire. Je veux donner un soutien aux hommes d'ordre qui se trouvent dans Paris. Ils sont en majorité. Sans cela vous serez obligé d'employer la force. »

Ce fut alors que Jules Favre prononça son éloquent mais abominable réquisitoire contre Paris. C'est le discours fa-



meux de « l'amende honorable ». Jamais le célèbre avocat ne justifia mieux son renom d'homme fielleux, à la parole empoisonnée, l'orateur vipérin dont Dupin disait, un jour qu'il refusait, ses amis le sollicitant, de monter à la tribune : « Au lieu du verre d'eau, qu'on mette une jatte de lait, il viendra tout de suite ! »

La parole puissante de Jules Favre soutint et dépassa même la pensée de Thiers. Cette harangue haineuse fut l'ultimatum de la réaction peureuse et furibonde, une véritable déclaration de guerre civile.

#### *DISCOURS FAMEUX DE JULES FAVRE*

Jules Favre commença par rappeler ce que venait de dire le président du conseil : « Que Paris fasse un signe, nous serons avec lui ! » Il confirma cette avance, en disant, ce qui était manifestement faux : « Nous n'avons jamais cessé d'être avec lui ! » Il fit suivre cette allégation conciliante, mais mensongère, de ce correctif qui était la véritable expression des intentions gouvernementales : « Mais c'est par des actes énergiques qu'il faut combattre le mal. » Il cita des protestations contre l'insurrection, publiées par des journaux, puis abordant la proposition en discussion, déclara :

Oui, Paris doit avoir sa représentation. Nous avons proposé de concert avec le ministre de l'Intérieur un projet de loi en ce sens. S'il ne s'agissait que de rendre à Paris la liberté des élections, la majorité de cette assemblée rendrait à Paris des droits longtemps discutés. Mais ces questions ne sont pas celles qu'on discute à Paris.

Je rougirais si j'étais dans la nécessité de vous répéter les insultes et les outrages que ces ennemis du bien public répandent sur l'autorité légitime issue du suffrage universel, mettant au-dessus d'elle je ne sais quel idéal sanglant et rapace !

Aucun homme sérieux ne peut se le dissimuler, ce sont là des déclarations vaines et trompeuses. Ce qu'on a voulu, ce qu'on a réalisé, c'est un essai de doctrine funeste, qui malheureusement a eu d'illustres sectateurs, de bonne foi peut-être, mais ne comprenant pas la portée de l'opinion dans laquelle ils s'égarèrent, opinion qui, en philosophie, peut s'appeler l'individualisme, et qui, en matière politique, s'appelle, pour se servir d'un nom que j'ai entendu employer ici, la République placée au-dessus du suffrage universel.

Avec cela on peut faire croire à Paris qu'il peut avoir son individualité propre, vivre de son autonomie, et il est triste, après tant de siècles, de se trouver en face d'une sédition qui rappelle la fable des Membres et de l'Estomac. Comment Paris, qui afficherait aujourd'hui la singulière prétention de vivre seul et de se séparer de ce qu'il appelle la province, les ruraux, comme on le dit, comment Paris pourrait-il soutenir un instant cette erreur politique sociale, après ce siège qu'il a supporté avec tant d'héroïsme ? Comment n'a-t-il pu comprendre que la séparation d'avec la province, c'était pour lui la mort ? Une commune libre c'est la servitude directe...

Après ces considérations philosophiques, Jules Favre précisa son attaque et traça ce sombre tableau de la situation :

Comment se fait-il que nous puissions hésiter, et qu'il ne s'impose pas à notre conscience, l'obligation sérieuse, absolue, d'entrer dans une voie d'énergie pour avoir enfin raison d'un pareil opprobre infligé à la civilisation ?

On nous disait que l'entreprise, qui a si fatalement réussi, en désunissant la France, lui ferait courir le risque de la guerre civile ? Mais je demande à ceux qui font cette objection comment ils appellent l'état actuel de Paris ? Est-ce que ce n'est pas la guerre civile ouverte, audacieuse, accompagnée du meurtre lâche et du pillage dans l'ombre ? Est-ce que nous ne savons pas que les réquisitions commencent, que les propriétés privées vont être violées et que nous allons voir, je ne dirai pas de chute en chute, mais de progrès en progrès, dans cette perversité savamment calculée, la société toute entière sapée par la base, s'effondrer, faute

d'avoir été défendue par ceux qui auraient dû prendre les armes pour elle.

Le gouvernement, auquel on fait un reproche, a passé trente-six heures à attendre ceux qui devaient se grouper autour de lui ; il n'a abandonné Paris qu'afin de conserver l'armée et de ne pas ajouter un malheur de plus à tous ceux qui nous accablaient. Mais, que l'émeute le sache bien, si l'Assemblée est à Versailles, et je l'ai dit pour ma part, c'est, avec l'esprit de retour, pour combattre l'émeute et la combattre résolument.

Messieurs, je vous demande pardon de vous confier cette mortelle inquiétude qui s'est emparée de toutes vos âmes, j'en suis sûr, mais que j'ai le droit d'éprouver plus que vous. Si vous étiez seulement en face de la guerre civile, et voyez à quels excès de misère nous sommes tout d'un coup descendus, je dis seulement en face de la guerre civile, nous pourrions temporiser, espérer dans le bon sens et le patriotisme de la France, car ces ruraux, comme on les appelle, et ces urbains, comme je les appelle ici, — Lyon, Marseille, Toulouse, — vous ont désavoués, repoussés avec horreur — je parle de ceux qui siègent à l'Hôtel-de-Ville et non pas de ceux qui essayent de les apaiser, à Dieu ne plaise que je les confonde ! mais ceux qui ont usurpé le pouvoir et qui ne veulent s'en servir que pour la violence et l'assassinat et le vol, je dis : ceux-là ils ont été repoussés de la France entière et toutes les dépêches que nous recevons nous attestent un mouvement unanime à cet égard !

Nous pourrions donc attendre : mais attendre, lorsque les populations souffrent, attendre, lorsque le tiers de nos départements sont encore occupés, lorsque le ministre qui a l'honneur de vous parler a usé ses jours et ses nuits à débattre les questions de détail entre l'ennemi et ceux qu'il accable ! car telle est l'œuvre dans laquelle est venu m'interrompre le comité de l'Hôtel-de-Ville en nous faisant pendant à l'honorable M. Thiers et à moi, cette proposition que je dirais grotesque, si le mot n'était pas déplacé à cette tribune, de la faculté de continuer nos négociations avec la Prusse.

Ceci vous prouve, messieurs, quel est le respect de ces hommes pour la vérité et pour le pays. Quant à moi, je sais qu'ils ne se trompent pas, et je pourrais mettre sous vos yeux des articles de leurs journaux dans lesquels ils envisagent précisément l'éventualité qu'ils provoquent.

Or, cette éventualité, vous la devinez sans peine, et je pourrais, messieurs, sans manquer à la discrétion qui m'est imposée, vous dire que les indices commencent, qu'on nous interroge avec anxiété, et qu'il s'agit pour nous de savoir si, en temporisant vis-à-vis de l'émeute, vous voulez donner à l'étranger le droit de la réprimer.

M. l'Amiral SAISSET. — Voilà ! Choisissez !

M. le MINISTRE. — Ce serait pour vous, messieurs, la dernière des hontes ; nous n'en serons pas responsables devant Dieu ; la responsabilité en pèserait exclusivement sur ces mauvais citoyens qui, en face des dangers et des misères de la patrie, n'ont pas compris que leur premier devoir était l'obéissance au suffrage universel ; qu'en dehors de ce principe, il ne peut y avoir que confusion et anarchie, et qui, voulant faire prévaloir leurs détestables desseins, n'ont pas craint d'appeler sur ce sol de Paris, qui en avait été au moins en grande partie affranchi, les pas de l'étranger.

Eh bien, messieurs, en face d'une pareille éventualité, comprenez-vous quelle peut être l'émotion de la ville de Paris, les inquiétudes de l'Europe ? Que sommes-nous, en effet, et comment pouvons-nous donner cette caution de notre solvabilité, quand nous ne savons pas même vivre en paix, et quand nous voyons un orage, des bas-fonds de la société, monter jusqu'à la majesté populaire, représentée par cette Assemblée, et essayer de la renverser ? C'est leur dessein !

M. l'Amiral SAISSET. — Oui, ils me l'ont dit.

M. le MINISTRE. — Chaque jour, ils déclarent qu'ils veulent marcher contre vous.

Marcher contre vous ! C'est une entreprise qui n'est point ici à discuter ; mais c'est leur dessein que j'expose, et si quelques-uns d'entre vous tombaient entre leurs mains, le sort des malheureuses victimes de leur férocité serait le vôtre. Car ne vous imaginez pas, messieurs, qu'ils désavouent de semblables crimes. Ils les justifient !

Il est bon de mettre sous vos yeux les circonstances atténuantes plaidées par le journal officiel de ce gouvernement qui n'a plus le droit de s'appeler la République : il la déshonore ! Il la souille de sang, il fait apparaître auprès d'elle le cortège de tous les crimes. Il ne peut être composé que de gens indignes ne mé-

ritaot aucune espèce de pitié, car ils n'en ont pas pour la civilisation et pour la France !

M. Jules Favre revint alors sur l'exécution des généraux Clément Thomas et Lecomte, et s'éleva contre la note du *Journal officiel* de Paris, qualifiant de « regrettables » ces événements. Il retraça longuement les épisodes de la tragédie de la rue des Rosiers, avec un talent d'avocat de cour d'assises, et fit l'éloge des deux victimes, puis il s'écria :

Je crois, messieurs, que, comme membre du gouvernement, j'aurais manqué à tous mes devoirs, si je n'avais pas porté à la connaissance de l'Assemblée et de la France entière ces lignes odieuses qui sont tout un programme de crimes, nous annonçant à quels ennemis nous avons affaire.

Nous avons épuisé les temporisations, et si un reproche peut nous être fait, — on en peut adresser beaucoup, je le reconnais, à ceux qui, pendant de longs mois d'angoisses, ont été chargés de la mission de gouverner Paris, — ce reproche serait celui d'une excessive mollesse.

Quant à moi, messieurs, permettez-moi de ne pas descendre de cette tribune sans épancher mon cœur, en en laissant échapper l'une des nombreuses douleurs qui l'oppressent.

Je n'ai pas à vous raconter, à cette heure, par quelles épreuves j'ai passé à ce moment suprême, où Paris n'ayant devant lui que quelques jours de vivres, j'ai pris sur moi, avec l'avis des membres du gouvernement, de chercher à sauver en partie ce qui le constituait et surtout ce qui constituait la France !

Alors, messieurs, j'ai combattu, trois jours durant, l'exigence du vainqueur, et Dieu sait avec quelle insistance, il voulait entrer dans Paris et désarmer la garde nationale !

J'ai cru qu'il était de mon devoir de lui éviter cette humiliation ; j'ai pensé qu'après avoir montré l'esprit héroïque dont elle avait fait preuve pendant le siège, la garde nationale comprendrait qu'elle avait un second devoir à remplir, c'était de se servir des armes que je lui conservais, pour assurer l'exécution des lois et le maintien de la paix publique.

Je me suis trompé. J'en demande pardon à Dieu et aux hommes, pour me servir d'une expression consacrée, et lorsque j'ai

entendu dire, — je ne voulais pas le croire, — le soir du 18 mars, que les malheureux généraux Lecomte et Clément Thomas avaient été assassinés par des gardes nationaux, oh ! ma conscience s'est sentie hourrelée, et je me suis demandé si je n'avais pas trop présumé de ceux en faveur de qui j'avais obtenu une semblable stipulation.

Eh bien ! je les adjure, — car il n'est jamais trop tard pour revenir au bien, — qu'ils le sachent, la responsabilité qui pèse sur eux est immense ; il dépend aujourd'hui de la garde nationale de Paris de consommer son deshonneur ou de se racheter.

Il sera maintenant établi qu'on a voulu la sauver de l'ennemi, qu'on y est parvenu, qu'on lui a conservé les fusils dirigés pendant cinq mois contre les Prussiens, et que, par un égarement criminel, qui, je l'espère n'a été qu'un moment de sanglante folie, s'emparant, au milieu d'une population si diverse, de cette tourbe impure qui contient tant d'éléments détestables...

M. LANGLOIS. — Oh ! c'est affreux ! c'est atroce de dire cela !

M. l'amiral SAISSET. — Oui ! oui ! tout ce qu'on vous dit là, elle l'a toléré !...

M. LE MINISTRE. — Mais qu'elle se rachète ! qu'elle comprenne que le salut de la patrie, — je ne parle pas de sa dignité, de son honneur, — que le salut de la patrie est entre ses mains ; que, quoi qu'il arrive, la souveraineté du peuple aura le dessus ; et la France ne tombera pas en dissolution ; et elle n'est pas réduite, par une défaillance, qu'on lui a mal à propos prêtée, à courber le front sous le niveau sanglant, qui est dans la main d'une minorité factieuse.

Mais ce que je désire du fond de mon cœur, c'est que la garde nationale de Paris revienne enfin au sentiment de sa situation, qu'elle comprenne le grand mot : Noblesse oblige ! et qu'après avoir conquis devant l'ennemi, devant la France entière, les plus beaux titres à l'admiration publique, il ne faut pas qu'en un jour d'oubli elle aille compromettre ses plus beaux privilèges. Il ne lui en reste plus qu'un à conquérir, c'est d'entendre votre voix et de faire justice enfin des misérables qui oppriment la capitale. (Bravos et applaudissements prolongés et répétés.)

La moralité de cette harangue furieuse, rappelant les invectives et les menaces lancées contre Paris, à la tribune

de la Convention, par les Guadet et les Isnard, fut fournie par l'amiral Saisset, grisé, emballé :

— Eh bien ! appelons la province aux armes et marchons sur Paris ! Il faut qu'on en finisse !

### DÉCLARATION DE M. TIRARD

L'assemblée avait écouté, avec consternation à gauche, avec ravissement à droite, les imprécations de Jules Favre. Il fallait pourtant une réponse. Ce fut M. Tirard qui la donna, avec mesure, mais non sans un certain courage :

— Messieurs, j'arrive de Paris, dit-il. Une partie des mairies sont encore occupées par les maires et ne sont pas au pouvoir du gouvernement qui siège à l'Hôtel-de-Ville...

Ici, une interruption violente. On protesta contre le terme de gouvernement employé. « Dites les insurgés ! » lui cria-t-on.

M. Tirard ne releva pas l'interruption, et continua, posément, mais avec autorité :

Messieurs, nous sommes à Paris, mes collègues et moi, en face de ces hommes, et je vous prie de croire que nous ne reculons pas devant eux, que nous les tenons en échec. Je suis dans ma mairie, je ne l'ai quittée que pour venir ici ; je vais y rentrer ce soir, et si demain doit paraître, comme on l'a dit, un décret portant ma destitution, je n'y resterai pas moins ; ils m'y tueront s'ils le veulent. Messieurs, quand on est prêt à faire des actes de cette nature, on a le droit de parler. Eh bien, messieurs, je vous l'avoue, j'ai écouté tout à l'heure le discours de l'honorable ministre des affaires étrangères avec une émotion, avec une douleur profondes, et je vais vous dire pourquoi.

Oh ! je ne veux pas critiquer, les moments sont trop précieux pour se livrer à des récriminations, mais je veux le dire en toute sincérité, Paris peut être sauvé d'ici demain, Paris peut être sauvé avec des mesures, je n'ose pas dire de prudence, je n'ose pas dire de conciliation, mais de conservation.

Eh bien, messieurs, les mesures qui ont été annoncées tout à l'heure m'épouvantent, je l'avoue.

Il y a quelque chose dans le discours de M. le ministre des affaires étrangères qui m'a surtout affligé : c'est cet antagonisme qu'on cherche à faire naître entre Paris et la province. Permettez-moi de vous dire que personne n'est plus opposé que nous au démembrement de la France sous quelque forme qu'il se présente. Quand nous entendons parler de ruraux et d'urbains, quand nous voyons que l'on cherche absolument à établir une distinction entre les différentes contrées dont le pays se compose, nous en sommes profondément affligés. Nous regrettons vivement qu'on se fasse une arme contre toute une population de quelques articles de journaux, qui, en définitive, ne représentent que l'opinion de quelques individus, et dont on ne saurait, en bonne justice, rendre solidaire toute cette population. Je n'ai pas de journaux pour répondre aux articles et aux injures que l'on dirige contre moi, et que j'entends répéter autour de moi depuis six mois. Les Parisiens honnêtes, — et c'est l'immense, la très immense majorité, — protestent contre de pareilles exagérations, qui sont faites dans un esprit que je n'ai pas besoin de vous signaler.

Messieurs, je ne veux pas rester plus longtemps à la tribune, mais je vous en adjure, laissez-nous terminer notre œuvre, qui est en bon chemin. Nous avons autour de nous toute une population saine, et c'est l'immense majorité.

Je me résume, et je donne à mon discours ce que le ministre des affaires étrangères n'a pas donné au sien : une conclusion.

Si vous voulez bien adopter notre projet, je vous assure que la tranquillité renaîtra dans Paris, et que dans deux ou trois jours, demain peut-être, nous serons maîtres de l'Hôtel-de-Ville et de tous les édifices publics. Si, au contraire, nous revenons les mains vides, soit aujourd'hui, soit demain, je vous avoue franchement que je ne sais pas ce qui pourra se passer.

Voilà, messieurs, ce qui était de mon devoir de vous dire et de vous faire connaître.

Cette déclaration fut très applaudie. Elle amena M. Thiers, une troisième fois, à la tribune.



*RÉFUTATION DE JULES FAVRE PAR THIERS*

M. Thiers était visiblement gêné par l'exubérante diatribe de son collègue Jules Favre, qui avait trop déchiré les voiles, et divulgué sans assez de ménagements les projets de guerre civile du gouvernement et l'espoir de son chef de rentrer dans Paris par la brèche. Il profita des paroles applaudies de M. Tirard pour réfuter son ministre des affaires étrangères.

La vraie manière d'être conciliants, c'est d'être justes. Je remercie l'honorable M. Tirard, et je suis sûr que l'Assemblée le remerciera avec moi du noble courage qu'il montre tous les jours, dans les circonstances difficiles où nous sommes placés.

Maintenant, qu'il soit bien entendu que la France, ici représentée, ne déclare pas et n'entend pas déclarer la guerre à Paris, que nous n'entendons pas marcher sur Paris, mais que nous attendons de sa part un acte de raison, en applaudissant à tous ceux qui font leurs efforts pour le provoquer. Nous serons heureux de les voir réussir.

Paris veut ses droits : nous travaillerons à les lui rendre, en n'y mettant d'autres réserves que celles qui seront nécessaires, pour que les scélérats, qui ont opprimé Paris et ont essayé de le déshonorer, n'aient plus en mains une force dont ils abusent, pour que la tranquillité de Paris soit assurée en sauvegardant sa liberté, et pour que les droits mêmes qu'il réclame restent dans leur intégrité.

La Chambre approuvera cette déclaration que je fais, que nous ne faisons pas la guerre à Paris; que nous sommes prêts au contraire à lui ouvrir les bras, s'il nous les ouvre lui-même.

Je n'en dis pas davantage, mais, je le répète, pour que Paris ne puisse pas se tromper sur le sens de la discussion qui vient d'avoir lieu.

La discussion était close. Plusieurs ordres du jour furent proposés. Le gouvernement repoussa l'ordre du jour pur et simple, et accepta l'ordre du jour suivant, qui fut voté à l'unanimité :

L'Assemblée résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer dans le plus bref délai possible les administrations municipales des départements et de Paris sur la base des conseils élus, passe à l'ordre du jour.

Ainsi se termina cette longue et mémorable séance qui n'eut aucun résultat pratique. Un journaliste de la réaction, M. Albert Duruy, ne put dissimuler le néant de cette discussion :

Voilà certes une journée qui n'est pas pour arranger les choses, écrivait-il dans sa lettre de Versailles, datée du 21 mars, envoyée à *La Liberté*. Est-ce la faute des hommes ou des circonstances, mais le fossé va s'élargissant de plus en plus entre Paris et l'Assemblée, et l'on ne fait rien pour le combler; au contraire, il semble qu'on le creuse à plaisir. ....

Ah ! si le gouvernement avait l'intention de rentrer dans Paris par la force, s'il était suffisamment sûr de l'armée pour tenter l'aventure, s'il avait un plan enfin, je comprendrais qu'il ait repoussé la proposition des députés-maires... tout le plan du gouvernement consiste à laisser Paris faire ses affaires lui-même. Alors pourquoi s'être opposé aux élections municipales? pourquoi n'avait-on pas fixé le jour? pourquoi n'avait-on pas essayé du scrutin, puisqu'on renonçait à employer la force?...

La réponse à ces questions indiscretes, que posait M. Albert Duruy, fut fournie par Mac-Mahon et Thiers, par le second siège de Paris et l'assaut final avec la tuerie en masse. Comme la plupart de ses contemporains, M. Duruy ne pouvait se douter que M. Thiers était le plus grand fourbe de l'époque, qu'il avait son plan, qu'il en poursuivait avec astuce la réussite, et qu'il avait, bien nettement arrêtée, l'intention de rentrer dans Paris par la force, quand il aurait réuni l'armée sûre qui lui était nécessaire pour tenter l'aventure. Le fossé entre Paris et l'Assemblée, il cherchait à l'élargir jusqu'au jour où il pourrait le com-

---

bler, avec des décombres de maisons bombardées, avec du sang et des cadavres. M. Thiers faisait mine d'adoucir le réquisitoire de Jules Favre, de le réfuter même, et il ne négligeait rien pour en hâter la sanction. Tous deux, compères et collaborateurs, poursuivaient la même œuvre de politique perfide et d'impitoyable répression.

## LIVRE IV

---

### L'ASSEMBLÉE CONTRE PARIS

#### *LES PREMIÈRES MENACES*

Dans les séances suivantes, l'Assemblée ne prit pas de résolutions bien importantes. Elle ajourna les décisions urgentes, elle éluda les questions embarrassantes, elle prolongea l'indécision, perpétua l'attente, et favorisa, sans trop les comprendre, les jeux de scène et les coups de théâtre de M. Thiers. Celui-ci dirigeait de la coulisse ces marionnettes parlementaires. Il en tenait les fils d'une main sûre.

Dans la séance du 22 mars, M. Jules Favre avait évoqué le spectre prussien. Contrairement aux usages, il avait communiqué deux pièces diplomatiques, notamment la note assez menaçante du général Von Fabrice, à propos de poteaux télégraphiques renversés aux environs de Pantin. Nous avons plus haut mentionné cet incident, dont le gouvernement exagéra l'importance, et que la réaction grossit pour alarmer les esprits. Les déclarations très nettes du Comité Central « qu'il entendait respecter les clauses du traité avec l'Allemagne », et que « la révolution accomplie à Paris, ayant un caractère essentiellement municipal, n'était en aucune

façon agressive contre les armées allemandes » parurent donner satisfaction au général Fabrice. Il n'insista plus, probablement sur des instructions venues de Berlin. Les autorités allemandes de leur côté déclarèrent que « les troupes d'occupations garderaient une attitude passive et pacifique, tant que les événements dont l'intérieur de Paris était le théâtre ne prendraient point à l'égard des armées allemandes un caractère hostile ». Le gouvernement dut donc rentrer son spectre noir, au casque à pointe.

Dans la même séance, M. Vacherot lut le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Clemenceau et de plusieurs de ses collègues de Paris, pour la convocation à bref délai des électeurs. M. Vacherot concluait au rejet.

Le Ministre de l'intérieur déposa le projet de loi du gouvernement sur « les élections générales pour les municipalités dans Paris et les départements ».

Ce projet donnait à chaque arrondissement de Paris trois conseillers : ils devaient justifier de trois ans de résidence dans l'arrondissement, ou y exercer une industrie. Le président serait élu par le Conseil et ferait fonctions de Maire. Le préfet de la Seine et le préfet de police à Paris, les commissaires de police dans les départements, avaient le droit d'assister aux délibérations.

Ce projet ne fixait aucun délai pour la convocation des électeurs. Il englobait toute la France. Il était donc en dehors du conflit et n'apportait aucune solution à la crise municipale parisienne. C'était du parlementarisme dilatoire.

La séance du 23 mars vit monter à la tribune un député, M. Ducuing, qui fit une motion inattendue et peu en situation. Il réclama pour les membres de l'Assemblée un insigne dont le port lui paraissait indispensable. L'urgence de cette

mesure n'apparut pas grande, et le président renvoya l'auteur de la proposition au règlement de 1849, qui autorisait l'écharpe et un ruban rouge à liseré bleu et blanc. Ce règlement était applicable à l'assemblée actuelle.

Dans la séance du 24 mars, on discuta la loi sur les échéances, ou plutôt la proposition de M. Millière tendant à proroger de trois mois les délais accordés par la loi détestable du 10 mars. L'orateur dit : « J'ai consulté le commerce de Paris, je vous assure que les commerçants de Paris sont dans l'impossibilité absolue de faire, dans ces circonstances exceptionnelles, l'impossible que vous leur demandez. »

Un rural fit alors cette observation prudhommesque, et fautive en un tel moment : « Les bons commerçants ont toujours dans leur caisse de quoi faire face à leur situation, même dans les jours les plus mauvais. » Il conclut par cette observation féroce : « Si les commerçants sont gênés, qu'ils demandent des délais aux tribunaux de commerce ! » On lui répondit qu'un commerçant n'arrive devant le tribunal de commerce qu'après le protêt, or c'était le protêt qu'il fallait éviter. M. Dufaure fit remarquer que, le lendemain, 25 mars, était jour d'échéance, et que si l'on n'accordait pas la prorogation, il y aurait beaucoup de protêts. Le millionnaire Pouyer-Quertier s'opposa en disant qu'on songeait trop aux débiteurs et trop peu aux créanciers.

L'hostilité contre Paris se manifestait donc en matières commerciales comme en matières municipales et politiques, au cours de cette discussion. Finalement, un délai d'un mois à partir de ce jour fut accordé. Un amendement de M. Magnin demandant deux mois avait été repoussé par 270 voix contre 205. On tenait à exaspérer le petit commerce et la moyenne industrie de Paris.

Ce vote fut accueilli à Paris par une affiche ainsi conçue :

Négociants,

Il vous faut au moins un an ou deux de prorogation pour vos échéances;

L'assemblée de Versailles vous refuse même trois mois;

Dans la séance d'hier, elle a fixé à un mois de date la faillite universelle;

Voyez s'il vous convieut d'accepter ce verdict.

Le résultat le plus clair de cette loi de rigueur fut de rejeter dans le parti de la Commune un grand nombre de petits industriels et de commerçants, qui probablement fussent demeurés neutres, attendant placidement les événements. Cette loi du refus de la prorogation demandée et nécessaire fut pour beaucoup dans l'inertie des gardes nationaux du centre; elle contribua aussi à la défection des partisans que l'amiral Saisset était parvenu à rassembler au Grand-Hôtel et à la mairie de la rue de la Banque. Les commerçants et les employés, en majorité, formaient le contingent de la résistance au Comité central. Ces décisions, qui les frappaient droit à la bourse, les entraînent, sans qu'il y eût sympathie politique, à accepter sinon à acclamer le régime nouveau, qui, au moins, ménageait leurs intérêts et leur procurait les délais les sauvant de la gêne ou de la faillite.

### *LES VOLONTAIRES DÉPARTEMENTAUX*

Une intéressante discussion, dénouant les préparatifs de guerre civile évidents, eut lieu sur la proposition de M. Laroche-Guyon. Il demandait l'organisation de bataillons de volontaires dans les départements, pour marcher contre Paris. Chaque département devait fournir un bataillon.

Il est bon de mettre sous les yeux des générations actuelles ces délibérations peu connues. Elles prouvent qu'à l'heure même où l'on discutait, à Paris, pour la date et le mode

des élections municipales, où l'on espérait la conciliation, où l'on croyait encore un accord possible et près d'être conclu, non seulement l'amiral Saisset, et quelques maires, organisaient la guerre civile dans la ville, mais des ruraux féroces tentaient d'armer la province et de lancer des bataillons irrités contre la capitale. Cela se pratiquait avant qu'un seul coup de fusil eût été tiré par les Parisiens. Que de gens croient encore de bonne foi que le Comité Central et la Commune ont attaqué, ont jeté leurs bandes d'insurgés sur l'armée, sur l'Assemblée, alors qu'au contraire on faisait tout à l'Hôtel-de-ville pour éviter une bataille.

Le comte Rampont dit, sur la proposition Laroche-Guyon : « Si l'armée est prête, je demande que nous marchions à sa tête sur la capitale; croyant qu'elle ne l'est pas, je crois bon d'appeler les hommes d'ordre de la province. »

Le ministre de l'intérieur Picard, demanda à l'Assemblée d'accepter la proposition, mais il entendait que cette force nouvelle fût à la disposition à la fois du ministre de la guerre et du ministre de l'intérieur. Les bataillons de gardes nationales volontaires devaient dépendre, selon lui, du pouvoir civil. Cette demande souleva de vives protestations. M. Picard fut personnellement attaqué, notamment par M. de Kerdrel. « Nous avons vu, dit ce réactionnaire endurci, l'immixtion du pouvoir civil dans la guerre arriver à des résultats si fâcheux que je crois que tout ce qui est de la guerre doit émaner du pouvoir militaire. » M. de Kerdrel profita de la parole pour reprocher au ministre le choix de ses préfets, qu'il jugeait trop républicains. M. Thiers, qui estimait avoir mieux à faire qu'à écouter les divagations de la droite en délire, n'était pas à son banc. Les droitiers profitèrent de cette absence pour secouer un peu l'indolent et sceptique Picard, qui se contenta de répondre sans indignation, avec une placidité narquoise :



« Je demande à tous ceux qui trouvent que je n'ai pas fait tout ce que j'avais à faire, ce qu'ils auraient fait à ma place? » M. Tolain s'écria avec raison : « Je croyais que le pays était assez désorganisé déjà pour qu'on ne vint pas ajouter à cette désorganisation. Vous voulez donc organiser en France la guerre civile? » Comme un des membres lui lançait cette apostrophe : « Il y a trois ans que vous prêchez la guerre civile ! », l'ancien délégué ouvrier répondit avec à propos et énergie :

Permettez-moi de vous dire, qu'en siégeant dans cette assemblée, j'ai fait un plus grand sacrifice qu'aucun de vous n'en a jamais fait. Je proteste, car moi qui suis sorti de la classe ouvrière, et qui n'ai jamais aspiré qu'à son émancipation, je n'ai eu espérance que dans le siège : je croyais qu'en versant notre sang avec les bourgeois, nous aurions scellé la République. Croyez-moi, faisons des sacrifices. Franchement, je vais vous dire le moyen de conjurer la situation : proclamons la République, nous pourrions rentrer à Paris et Paris nous acceptera avec bonheur !

Ce langage incorrect mais sincère produisit une certaine impression et fit taire la droite sans la persuader. La création des bataillons de volontaires fut adoptée par 433 voix contre 29. Ces miliciens de guerre civile ne furent organisés qu'en partie et, sauf les volontaires de Seine-et-Oise, se signalèrent peu dans les combats terribles autour de Paris comme dans la guerre de rues. Ils ne firent pas oublier leurs impitoyables devanciers, les gamins braves et féroces de la mobile de Juin 48. M. Thiers, il est vrai, ne tenait pas beaucoup à ces guerriers novices, et leur préférerait, pour combattre les fédérés, de solides gendarmes. La garde nationale de Versailles, qui comportait 4.000 hommes, ne fut pas non plus beaucoup utilisée. On ne lui demanda même aucun service, sauf dans les premiers jours. M. Thiers et l'Assemblée, pour tout ce qui rappelait, même faiblement,

la défense de la République, montraient une extrême défiance.

### LA SÉANCE DES ÉCHARPES

Après ce vote qui prouvait bien les intentions belliqueuses de l'Assemblée, et qui démentait tous les bruits de conciliation, M. Bérenger, voué par la suite à une légendaire notoriété d'homme pudibond, et qui se montrait alors seulement violent réactionnaire, sous le prétexte « qu'il importait que les représentants du peuple s'associent aux efforts tentés par les gardes nationaux fidèles à l'ordre contre le parti des factieux », proposa « qu'une Commission de Quinze membres se rendit dans Paris, pour tenter ce qui importait à l'apaisement ou à la répression de l'émeute. »

Le gouvernement, par la bouche de Jules Favre, s'associa à la proposition. Elle était inspirée des événements de 48, où l'on vit des députés délégués, marcher, porteurs de leurs insignes, à l'assaut des barricades avec les troupes. Un surenchérisseur demanda que cette commission fût de trente membres au lieu de quinze. « Pourquoi pas toute l'assemblée ! », cria un loustic. Les deux propositions furent renvoyées à l'examen des bureaux.

La séance allait se terminer quand M. Arnaud de l'Ariège (1) demanda la parole. Alors eut lieu la courte mais mémorable séance des « écharpes ».

Arnaud de l'Ariège, député et maire, fit connaître que

(1) Frédéric Arnaud (de l'Ariège), avocat, député puis sénateur, né à Saint-Girons (Ariège) le 8 avril 1810. Représentant à la Constituante, et à la Législative. Conseiller d'état au 4 septembre, nommé maire du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris aux élections du 5 novembre 1870, élu au 8 février député de la Seine. Il obtint 936 voix aux élections de la Commune et ne fut pas élu, mais il ne s'était pas porté. Elu sénateur de l'Ariège en 1876. Mort à Versailles le 30 Mai 1878. Il était d'une opinion républicaine particulière : démocrate catholique.

les municipalités de Paris s'étaient transportées à Versailles pour coopérer avec l'Assemblée sur les mesures à prendre. Sans doute ils savaient que nul ne pouvait être admis dans l'enceinte s'il n'était représentant, mais ils demandaient à être entendus pour éclairer les membres de l'Assemblée sur la situation. Il ajouta qu'il y avait des maires qui étaient députés, ceux-là pourraient faire la communication.

Voulez-vous les entendre? dit M. Arnaud de l'Ariège, avec candeur. Il n'y a point là d'idées de désordre. Si les communications qu'ils vont vous faire sont prises en considération, nous croyons que l'ordre sera immédiatement rétabli dans Paris. Il faut s'unir de cœur avec Paris, lui dire que nous ne formons qu'une âme nationale et républicaine... (des rumeurs accueillirent cette formule). Nous sommes venus tous à Versailles, reprit l'orateur un instant interloqué, nous donnant la main. Il faut concilier la déférence due aux municipalités de Paris et les habitudes parlementaires. Je laisse au Président le moyen de tout concilier. Il y a un moyen bien simple : qu'on assigne une tribune aux municipalités.

Des cris, des protestations, des outrages accueillirent cette motion. Le président dit alors qu'il était facile de concilier les droits de l'Assemblée et la déférence due aux municipalités. Les maires qui sont en même temps députés feront leur communication. Les autres maires pourront prendre place dans la tribune du président, mise à leur disposition.

C'était raisonnable et poli. Aucun incident n'était à craindre dans ces conditions. Mais le questeur Baze, avec un peu trop de zèle, sans attendre l'avis du président, avait fait ouvrir une loge aux membres des municipalités. Tout à coup ces maires parisiens apparurent dans cette tribune. Ils portaient tous l'écharpe tricolore. Des voix à gauche saluèrent leur entrée d'applaudissements. Les maires debout

et s'inclinant vers les députés, poussèrent un vigoureux cri de : Vive la République ! Stupeur, puis fureur.

Les droitiers affolés, croyant voir l'Assemblée envahie, évoquent les souvenirs des scènes de la Convention, Germinal et Prairial, dans leur mémoire apeurée. Ces maires jugés subversifs, avec leurs écharpes scandaleuses, leur semblent l'avant-garde des défilés à la barre et des sections en armes qui envahirent le sanctuaire législatif. La droite répondit au cri de : vive la République ! que les députés de la gauche avaient répété, par des menaces, des huées, des imprécations. Les ruraux se levèrent, indignés, beaucoup montrant le poing. D'autres coururent au vestiaire, rapportèrent leurs chapeaux et se couvrirent. Bientôt les chapeaux circulèrent de rang en rang ; on en passait aux députés encore nu tête.

Langlois cria vainement : « Chapeau bas, Messieurs ! Vous insultez des élus du suffrage universel ! » Le tumulte continua de plus belle. Le président s'efforçait d'obtenir le silence. Il ne put l'imposer. Devant cette attitude de la droite, il leva la séance, après que le questeur se fut écrié avec indignation, craignant qu'on ne lui reprochât l'ouverture de la tribune : « Je demande à dire un mot sur ce qui se passe ici, je désavoue hautement cette manifestation ; je ne l'ai pas autorisée... » Sa voix se perdit dans le bruit, et déjà les députés de la droite, se disputant et se housculant vers les issues, sortaient dans un brouhaha hurleur. Il était six heures et un quart, et il devait y avoir séance à neuf heures.

### *LES MAIRES DE PARIS INSULTÉS*

Benoit Malon, qui assistait à cette séance houleuse, en a ainsi consigné l'impression pénible :

Je quitte le palais de l'Assemblée sous le coup de la plus douloureuse émotion. La séance vient de se terminer par l'une de ces épouvantables tempêtes parlementaires, dont les seules annales de la Convention nous aient légué le souvenir ; mais du moins quand on relit ces sombres pages de la fin du siècle dernier, le dévouement console toujours des tristesses tragiques du drame. La Patrie, la République, sortent plus grandes de ces crises, et le débat plus tourmenté enfante quelque héroïque résolution.

Vous ne trouverez rien de pareil au bas de mon récit...

Il raconte la scène honteuse, dont rien de grand, rien d'utile ne pouvait sortir, et termine ainsi son compte-rendu :

La séance est levée, l'ordre du jour étant épuisé ; l'agitation est à son comble dans les tribunes qui s'évacuent lentement.

Les pauvres maires restaient là debout, la contenance embarrassée, la figure désolée. Arnaud de l'Ariège vient les rejoindre et ils partent les derniers.

A la sortie, je vois des femmes du meilleur monde, de l'esprit le plus distingué, du plus grand cœur, qui pleurent sur le spectacle auquel elles viennent d'assister. Comme je les comprends ! n'est-ce pas avec toutes nos larmes qu'il faudrait écrire la lugubre page d'histoire que nous faisons depuis quelques mois. C'est ainsi que les gens de Versailles comprenaient et voulaient la réconciliation.

#### *EXCUSES DU PRÉSIDENT*

La séance de nuit s'ouvrit à neuf heures et un quart. Le tumulte de l'après-midi avait attiré un grand public. Les tribunes étaient pleines. Le pétulant Baze avait placé les maires à la galerie du premier étage, et les avait priés de retirer leurs écharpes tricolores, qui avaient tant offusqué les ruraux. Ils voyaient dans cet insigne, pourtant tout ce qu'il y avait de plus légal et pacifique, le symbole de l'émeute. Les maires, penauds et humiliés, avaient fait un effort d'amour propre pour revenir dans cette salle, où les députés les avaient hués, se hâtant de se couvrir pour indi-

quer que la séance était terminée, sans la clôture prononcée par le président, rien que par la présence d'intrus. Mais ces maires étaient pénétrés de l'importance de leur démarche. Ils étaient venus de Paris pour lire une communication à l'Assemblée, ils ne voulaient pas s'en retourner sans l'avoir faite. Le président Grévy avait paru se faire l'exécuteur des basses œuvres de cette Assemblée, à qui tout ce qui venait de Paris était suspect et odieux, en levant précipitamment la séance. Il n'avait pas permis ainsi aux représentants des municipalités d'exposer, par la bouche de l'un d'eux, Arnaud de l'Ariège, qui étant député avait le droit de prendre la parole, les propositions qu'ils avaient mission de formuler. On leur avait promis, dans l'intervalle des deux séances, une satisfaction. Jules Grévy avait réfléchi, et comme, malgré ses tendances réactionnaires, il avait un grand fond de bon sens et le sentiment de l'équité, il voulut réparer son mouvement de vivacité et atténuer l'inconvenance de la droite. Ayant pris place au fauteuil, réclamé l'attention par un coup de sonnette, et déclaré la séance ouverte, il prononça avec gravité ces paroles d'excuses :

A la fin de la dernière séance, il s'est produit une émotion qui m'a paru être le résultat d'une déplorable méprise. Le président tient à dire que s'il a levé la séance immédiatement après l'entrée de MM. les Maires de Paris, c'est qu'il n'y avait plus rien à l'ordre du jour, et que l'Assemblée l'avait déclaré elle-même quelques instants auparavant. On doit regretter que l'Assemblée fut ainsi obligée de lever sa séance lorsqu'elle venait de recevoir la visite de MM. les Maires de Paris, qui ont donné l'exemple du courage et du dévouement à la liberté et à l'ordre. Maintenant nous attendons l'arrivée du rapporteur de la commission relative à l'envoi à Paris d'une délégation de quinze membres. Je prie l'Assemblée de bien vouloir attendre avec quelque patience.

La séance se trouvait de fait suspendue, ou du moins

interrompue. M. Arnaud de l'Ariège en profita pour glisser la communication que l'Assemblée avait refusé d'entendre à six heures. Cette intercalation était faite d'accord avec le président.

M. Arnaud de l'Ariège dit alors avec solennité :

Je viens apporter à l'Assemblée, au nom de mes collègues, représentants des municipalités de Paris, une communication à laquelle nous attachons une grande importance.

Paris est à la veille non pas d'une insurrection, mais de la guerre civile, dans ce qu'elle peut avoir de plus affreux. Dans cette circonstance, les Maires de Paris ont pensé qu'il y avait des mesures à prendre.

Les résolutions que nous vous apportons ont été jugées par nous de nature à éviter une plus grande effusion de sang.

Nous sommes convaincus que le rétablissement de l'ordre et le salut de la République exigent les mesures qui suivent :

1° Que l'Assemblée se mette à l'avenir en communication plus directe et plus intime avec les municipalités de Paris ;

2° Qu'elle autorise les Maires à prendre les mesures que les circonstances exigeraient ;

3° Que les élections de la garde nationale aient lieu avant le 28 de ce mois ;

4° Que l'élection du conseil municipal ait lieu avant le 3 avril, si c'est possible ; que la condition de domicile soit réduite à six mois, et que les maires et adjoints procèdent à l'élection.

Cette communication a été rédigée avant le départ des maires de Paris. Il n'y a rien été changé, et l'incident auquel M. le président a fait allusion n'a eu aucune influence sur les termes de notre communication.

Permettez-moi seulement de faire un nouvel appel à la conciliation ; il y a eu des malentendus.

Il ne doit rien rester ni d'un côté ni de l'autre de l'incident fâcheux qui s'est produit. (*Applaudissements répétés.*)

L'urgence est déclarée à l'unanimité.

Cette communication n'avait certainement pas l'importance que lui attribuaient Arnaud de l'Ariège et ceux qui avaient entrepris le voyage de Versailles pour la faire. Une

seule chose était précise, la date des élections municipales fixée entre le 28 mars et le 3 avril. Les Parisiens se contenteraient-ils de cette simple concession, bien minime ? A ce jour 23 mars, on savait, à Versailles comme à Paris, que les élections municipales, déjà remises, auraient lieu tout prochainement, avec ou sans l'approbation de l'Assemblée. Il valait mieux, pour satisfaire le goût de légalité qui était dans l'esprit de beaucoup d'électeurs, et pour réunir plus de monde autour des urnes, que l'opération électorale parût se faire à la suite d'un pacte conclu par l'Assemblée et le gouvernement avec le pouvoir insurrectionnel et les municipalités. Mais il était compris par tous qu'on passerait outre à cette sanction versaillaise, s'il n'était pas possible de l'avoir. Une élection est un fait, et ce n'est ni avec des formalités de légalité, ni avec la contestation de la légitimité de la convocation électorale, qu'on peut l'anéantir, si les électeurs vont au scrutin. Le suffrage universel étant la loi suprême de la démocratie française, et la brutalité du nombre écrasant toutes les arguties juridiques, il était évident que si les électeurs s'estimaient dûment convoqués, s'ils se trouvaient réunis à une date adoptée et s'ils votaient, aucun pouvoir ni législatif ni judiciaire ne pourrait faire qu'on n'eût pas voté, ni prétendre que le vote n'avait pas eu lieu.

Il en est de même quand le peuple vote pour un citoyen frappé d'inéligibilité. On peut annuler son vote, l'élu réel peut ne pas siéger, et même être remplacé par celui que le suffrage universel a dédaigné, mais le fait de l'élection n'en existe pas moins. Si l'accord ne s'établissait pas, Versailles pouvait, par la force, empêcher les élus de se réunir, par la force les disperser, et supprimer par le fait un scrutin obtenu, mais ce scrutin n'eût pas moins existé, et on n'aurait pu à Versailles nier l'évidence du vote, ni affir-



mer que Paris n'avait pas nommé des mandataires. Mais évidemment, dans l'esprit des maires, bénévoles dupes s'imaginant que M. Thiers accepterait une transaction et reconnaîtrait sincèrement le droit des Parisiens, il était préférable que l'on tombât d'accord pour cette convocation d'électeurs. Les maires tenaient essentiellement à rapporter à Paris une acceptation de leurs propositions. Aussi se montrèrent-ils enchantés de l'urgence déclarée à l'unanimité pour l'examen de leur communication.

Comme il était minuit, quand ils quittèrent la salle des séances, et que les moyens de retour faisaient défaut aussi bien que les logements à Versailles, les maires durent s'arranger comme ils purent pour passer la nuit. Les uns campèrent dans les antichambres et dans les bureaux du palais, quelques-uns s'allongèrent sur les banquettes au foyer du théâtre, d'autres se réfugièrent à la gare et firent un somme dans les wagons, en attendant le premier train du matin.

### *PROCLAMATION DES MAIRES*

Les maires, conspués la veille à Versailles, feignirent donc de se tenir pour satisfaits. Aussitôt rentrés à Paris, ils rédigèrent et firent afficher la proclamation suivante :

Les maires et adjoints de Paris et les représentants de la Seine font savoir à leurs concitoyens que l'Assemblée nationale a, dans la séance d'hier, voté l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections du conseil municipal de la Ville de Paris.

La garde nationale, ne prenant conseil que de son patriotisme, tiendra à l'honneur d'écarter toutes causes d'un conflit, en attendant les décisions qui seront prises par l'Assemblée nationale.

Vive la France ! Vive la République !

Il faut surtout voir dans cet optimisme affecté le souci de ne pas envenimer les choses, et le désir d'arriver à un

accord. Les maires prenaient leurs espérances pour des réalités. M. Thiers cependant sur la place d'Armes, à Versailles, comptait les canons alignés, passait en revue les troupes récemment arrivées de l'est et d'Allemagne; souriant sous ses lunettes, il ruminait des espoirs qui n'allaient pas tarder à se réaliser.

Les députés firent aussi une proclamation, mais elle était d'un ton plus réservé.

Citoyens,

Nous ne doutons pas que vous n'éprouviez, à la lecture de la séance d'hier, le sentiment dont notre âme est saisie. Il n'a pas dépendu de nous que cette séance n'ait eu un autre caractère et de meilleurs résultats.

Toutefois, nous avons obtenu la reconnaissance formelle du droit de Paris, qui, en conséquence, sera appelé dans le plus bref délai à élire son conseil municipal. Dans cette situation, vous comprendrez comme nous la nécessité d'éviter les désastres qui naîtraient en ce moment de tout conflit entre les citoyens.

Vive la France! Vive la République!

Les représentants de la Seine.

### *LES PRUSSIENS ET LE COMITÉ CENTRAL*

Après le départ des maires, la séance continua, mais les députés siégèrent en comité secret. Il s'agissait d'entendre une interpellation adressée par M. Turquet au ministre des Affaires étrangères, sur une dépêche envoyée par l'état-major prussien au Comité Central et publiée par l'Officiel de Paris.

Cette dépêche et la réponse du Comité Central, auxquelles il est fait allusion plus haut, étaient ainsi reproduites dans l'Officiel parisien.

#### COMITÉ CENTRAL

Citoyens,

Le Comité Central a reçu du quartier général prussien la dépêche suivante :

Commandant en chef du 3<sup>e</sup> corps d'armée.

Quartier général de Compiègne, le 21 mars 1871.

« Au Commandant actuel de Paris.

Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude *amicale* et passive, tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix.

Mais dans le cas où ces événements auraient un caractère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

Pour le commandant en chef du 3<sup>e</sup> corps d'armée :

L<sup>e</sup> Chef du Quartier général,

*Signé* : Von Schlotheim.

Major général. »

Le délégué du Comité Central aux relations extérieures a répondu :

Paris, le 22 mars 1871.

« Au commandant en chef du 3<sup>e</sup> corps des armées impériales prussiennes.

Le soussigné, Délégué du Comité Central aux Affaires Extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Compiègne 21 mars courant, vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité Central, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix votée par l'Assemblée de Bordeaux.

Le Comité Central et son délégué aux affaires étrangères.

Paschal Grousset. »

M. Turquet demanda au ministre si cette communication des autorités allemandes au Comité Central était authentique, la dépêche étant en contradiction avec celles dont le ministre avait donné connaissance dans la séance de la veille.

Jules Favre répondit d'une façon évasive. Il n'osait démentir l'authenticité de la dépêche allemande, et il craignait d'avouer que le général allemand ne paraissait pas disposé, comme il l'avait affirmé à la Chambre, à une intervention contre Paris. Il esquiva la question qui lui était posée en se rejetant sur des généralités. Il feignit de croire à une entente, qui n'a jamais existé, et il le savait mieux que personne, entre les insurgés de Paris et les militaires allemands. « Je ne vous dissimulerai pas, dit-il, avec une réserve qui pouvait donner beaucoup à penser, que j'ai toujours eu crainte de ces accords secrets qui ne peuvent nous laisser sans inquiétude. »

Il ne put donc pas nier l'existence de la dépêche allemande. Il dut avouer qu'il avait reçu deux dépêches confidentielles des Allemands, l'une de Berlin, l'autre de Rouen, où on lui disait que « le statu quo ne serait rompu que dans des circonstances exceptionnelles ». Jules Favre profita de l'interpellation pour se plaindre d'un ralentissement dans l'évacuation du territoire, qu'il attribuait à l'insurrection, ce qui était inexact. Le retard dans le retrait des troupes allemandes était motivé par l'encombrement temporaire des lignes ferrées. Il termina ainsi sa réponse vague à la question précise de l'interpellateur :

Je ne puis et ne veux vous donner aucun renseignement sur ce qu'on me demande. D'abord parce que je ne sais rien, et ensuite parce que nous ne devons pas considérer comme avendus les actes d'un gouvernement insurrectionnel. Laissez-moi seulement vous déclarer que l'insurrection a aggravé la situation de la France...

Jules Favre répond ainsi qu'il ne répond pas, parce qu'il ne sait rien. Cette raison était suffisante. Il ajoute qu'il considère comme inexistants les actes du gouvernement de

Paris. C'est de la politique d'antruche. C'est toujours, comme pour le vote de la Commune, ce système absurde de la négation des faits évidents. On demandait au ministre si le Comité Central avait correspondu avec les autorités allemandes. Il ne s'agissait point de décider si le Comité avait qualité pour cette correspondance, ni si ces relations étaient avantageuses pour Versailles ou pour Paris, mais seulement si cette correspondance avait eu lieu. Que cet échange de dépêches entre le gouvernement insurrectionnel et les généraux allemands déplût ou non à M. Jules Favre, il n'en était pas moins patent que, si l'échange avait existé, peu importait le caractère insurrectionnel de l'un des correspondants. Un député voulait savoir si ces échanges de dépêches s'étaient produits, ou si c'était une invention; le ministre des affaires étrangères avait-il les éléments d'information suffisants pour répondre, et lui convenait-il de répondre? Là était toute l'affaire. La vérité est que cet échange de dépêches avait bien eu lieu, et que tout en étant favorables au gouvernement de Versailles, l'autorité militaire et le gouvernement d'Allemagne n'entendaient nullement intervenir dans le conflit, tant que les intérêts allemands n'étaient pas menacés.

Cette attitude, neutre sans bienveillance, fut celle des autorités allemandes, jusqu'aux derniers jours de la Commune. L'Allemagne, mais à cette époque seulement, manifesta en faveur de Versailles, facilitant l'entrée des troupes dans Paris, et empêchant les partisans de la Commune de chercher à fuir en traversant les lignes de ses troupes d'occupation. L'attitude du Comité Central fut en toute circonstance correcte et patriotique. Rien à Paris ne fut tenu caché des relations diplomatiques, nécessitées par les circonstances, qui eurent lieu entre les Allemands et le Comité Central. L'avis suivant fut porté à la connaissance

du public par voie d'affiches, réitérant la déclaration faite dès le premier jour de la présence du Comité Central à l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité Central de la garde nationale est décidé à respecter les conditions de la paix.

Seulement il lui paraît de toute justice que les auteurs de la guerre maudite dont nous souffrons subissent la plus grande partie de l'indemnité imposée par nos impitoyables vainqueurs.

La garde nationale était patriote avant tout, animée des sentiments les plus hostiles envers les Prussiens; elle l'avait prouvé quand, dans la nuit du 27 février, croyant à l'entrée immédiate des ennemis dans Paris livré, elle s'était portée spontanément aux Champs-Élysées, pour lui barrer le passage. Elle n'eût pas supporté des manœuvres louches du Comité Central, fût-ce pour l'aider dans sa lutte contre Versailles, mais chacun désirait la neutralité de l'Allemagne et l'on comprenait les démarches et les efforts du Comité Central, et ensuite de la Commune, pour éviter qu'elle ne fût rompue au bénéfice des adversaires.

#### *PROTESTATION DES MAIRES*

Les maires et les députés de Paris tinrent, dans la soirée, une réunion où il fut rendu compte de la démarche faite la veille à Versailles. On désigna deux délégués, MM. Clémenceau et Lockroy, pour se rendre auprès du Comité Central, afin de l'informer de l'acceptation de l'urgence par l'Assemblée pour les propositions des maires. Les délégués devaient en outre demander au Comité Central de ne pas faire procéder le lendemain aux élections annoncées. Le Comité Central ne prit aucun engagement. Toutefois il inclinait à ajourner les élections.

Les délégués, ayant rendu compte de leur mission et de

son résultat négatif, M. Henri Martin rédigea une protestation contre la convocation des électeurs pour le lendemain.

Dans ce manifeste, il était dit :

Cherchons, citoyens, ce qui nous unit et non ce qui nous divise.

Nous voulions le maintien, l'affermissement de la grande institution de la garde nationale dont l'existence est inséparable de celle de la République.

Nous l'aurons.

Nous voulions que Paris retrouvât sa liberté municipale si longtemps confisquée par un arrogant despotisme.

Nous l'aurons.

Vos vœux ont été portés à l'Assemblée nationale par vos députés; l'Assemblée y a satisfait par un vote unanime qui garantit les élections municipales, sous bref délai, à Paris et dans toutes les communes de France.

En attendant des élections, seules légales et régulières, seules conformes aux vrais principes des institutions républicaines, le devoir des bons citoyens est de ne pas répondre à un appel qui leur est adressé sans titre et sans droit.

Nous, vos représentants municipaux, nous, vos députés déclarons donc rester étrangers aux élections annoncées pour demain et protestons contre leur illégalité.

(Suivent les signatures des députés de Paris, des maires et adjoints).

### *PROTESTATION DES JOURNAUX*

Cette protestation des maires et députés contre la convocation ne faisait que reproduire une déclaration dans le même sens, rédigée par les journaux réactionnaires et quelques organes modérés, à la suite d'une réunion tenue dans les bureaux de *l'Opinion Nationale*, sous la présidence de M. Georges Guérault, et ainsi conçue :

Attendu que la convocation des électeurs est un acte de souveraineté nationale;

Que l'exercice de cette souveraineté n'appartient qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel ;

Que, par suite, le Comité qui s'est installé à l'Hôtel-de-Ville n'a ni droit ni qualité pour faire cette convocation,

Les représentants des journaux soussignés considèrent la convocation affichée pour le 22 courant comme nulle et non avenue,

Et engagent les électeurs à n'en pas tenir compte.

*Journal des Débats, Constitutionnel, Siècle, Electeur libre, Paris-Journal, Vérité, Figaro, Gaulois, Petite-Pressé, Patrie, Union, Petit National, France Nouvelle, Presse, Liberté, Pays, National, France, Univers, Opinion Nationale, Cloche, Petit Moniteur, Français, Journal des Villes et des Campagnes, Moniteur universel, Monde.*

Cette affirmation de l'illégalité de la convocation et l'abstention recommandée étaient contraires à l'esprit de conciliation qui dominait partout. Si la population consentait à se rendre aux urnes, ce qui d'ailleurs se produisit par la suite, mais pour la convocation du 26, c'était faire mauvaise besogne que de chercher à l'en détourner, c'était souffler sur le feu latent de la guerre civile. La presse, qui donnait ces conseils mauvais, était dirigée et commanditée par des adversaires non seulement de la Commune, mais même de la République démocratique. Ses lecteurs étaient en majorité hostiles à l'élection prévue d'un conseil municipal avancé. Cette protestation continua et augmenta l'antagonisme et la défiance réciproques.

#### M. VAUTRAIN

La séance de nuit où les maires et députés avaient voté la protestation était présidée par M. Vautrain.

Ce personnage est surtout intéressant par les révélations qu'il apporta, par la suite, dans l'Enquête.



Vautrain (Eugène-Joseph), avocat et maire du IV<sup>e</sup> arrondissement (Hôtel-de-Ville), fut l'un des plus actifs instruments de la réaction, pendant les événements qui se produisirent à la suite du Dix-Huit mars. Il était né à Nancy, le 15 novembre 1818. Il fut en 1848 nommé maire de l'ancien 9<sup>e</sup> devenu depuis le 4<sup>e</sup> arrondissement. Il donna sa démission au coup d'état, et se tint à l'écart jusqu'à la fin de l'empire. Au 4 septembre, on le nomma préfet et il n'accepta point. Il a expliqué les causes de son refus dans l'Enquête parlementaire :

« Je blâmais le 4 septembre, a dit ce singulier républicain, je trouvais qu'on avait eu tort, ce jour-là, de proclamer la République, sans le consentement du pays. »

Au 5 novembre, il fut élu maire par le IV<sup>e</sup> arrondissement. Aux élections du 8 février pour l'Assemblée Nationale, il obtint 43.560 à voix, et ne fut pas élu. Mais, en janvier 1872, après la répression et sur les listes expurgées, il fut nommé député par 121.325 voix contre Victor Hugo qui n'eut que 95.900 voix. Paris préférant Vautrain à Victor Hugo, ce fut un scandale. Par la suite, Paris se ressaisit et Vautrain fut battu aux élections du 20 février 1876, dans son propre arrondissement, qui lui préféra le républicain Barodet, qui avait d'ailleurs battu le candidat de tous les groupes réactionnaires, Rémusat, à l'élection partielle et sensationnelle de 1873. Maire au moment du Dix-Huit mars, Vautrain parut, même aux yeux de Jules Favre, dépasser les bornes de la réaction. Il ne cessait de harceler le ministre pour qu'on tentât un coup de force durant les semaines qui précéderent la révolution. « Si on n'arrête point le Comité Central, rabâchait-il, nous sommes perdus ! » C'était la destruction de Carthage, thème favori de ce Caton bourgeois. Il déclara à la commission qu'il avait donné le même conseil à M. Picard et au préfet de police,

qui se contentèrent de hausser les épaules. Dans une réunion qui eut lieu le 7 mars au ministère de l'intérieur, il répéta sa proposition :

Seul, à la fin de la séance, a-t-il déposé dans l'Écoute, je me levai pour dire à M. Picard : Sommes-nous dans une réunion d'enfants ou dans une réunion d'hommes ? Nous avons en face de nous le danger le plus épouvantable qu'on puisse imaginer ; l'artillerie est aux mains de fous furieux et le Comité Central se développe toujours. Nous n'avons qu'une chose à faire : prendre les canons et arrêter le Comité Central. Quant à moi je me charge du 4<sup>e</sup> arrondissement. Je fus pris pour un insensé, Messieurs ! Mes collègues se levèrent et me demandèrent si je voulais la guerre civile...

*Enquête parlementaire.* — Déposition de M. Vautrain, t. II, p. 373.

M. Vautrain évidemment ne connaissait pas, ne devinait pas le plan de M. Thiers. Prendre les canons n'était pas chose aisée ; quant à arrêter le Comité Central, c'était plus facile à proposer qu'à exécuter. Et puis, en admettant même que Vautrain eût réussi ce coup de force, que les généraux Vinoy et Lecomte ne purent mener à bien, ce n'est pas cette mesure violente qui eût amené l'écrasement des forces républicaines, que M. Thiers avait décidé. Le maire du IV<sup>e</sup> arrondissement se serait-il chargé d'arrêter les 215 bataillons de gardes nationaux qui faisaient l'autorité et la force du Comité Central ? Sa proposition était, comme la jugèrent ses collègues, insensée.

#### LES AVEUX DE M. VAUTRAIN

A côté de ces forfanteries d'un bourgeois exaspéré, se souvenant trop des journées de Juin 48, où il avait contribué à la répression, M. Vautrain a donné, dans l'Enquête, des renseignements qui éclairent singulièrement la

situation : « Soyez convaincus, a-t-il dit, que l'immense majorité des maires, quoique vous en ayez vu de très avancés, était pour l'Assemblée nationale contre l'Insurrection. » Ceci montre que beaucoup de ces hommes qui parlaient toujours de conciliation n'en voulaient pas et travaillaient pour le succès de M. Thiers. Ils s'étaient rendus à Versailles, où ils avaient été hués quand ils avaient voulu acclamer la République; ils connaissaient les dispositions morales de l'Assemblée et ils ne pouvaient ignorer les dispositions militaires de M. Thiers. Ils devaient donc se douter de l'innocuité de leurs efforts pour arriver à une transaction, qui n'était ni dans le cœur des ruraux, ni dans la pensée de leur chef.

Quand Saisset fit le simulacre d'une résistance, au cœur même de Paris, M. Vautrain se plaignit à l'aide de camp de l'amiral que l'on ne prenait pas de mesures suffisantes pour arrêter l'insurrection « qui approchait » et M. Vautrain enregistra cette réponse de l'aide de camp, M. Freytaut, officier de marine « qui ne quittait jamais Saisset », que l'amiral avait reçu du pouvoir exécutif l'ordre de ne pas faire de résistance! Ainsi la démonstration des calculs de M. Thiers, de l'inutilité des pourparlers et de la résistance pour rire qu'on essayait de faire prendre au sérieux est fournie par ce témoignage spontané de l'un des plus ardents adversaires de Paris. Il a corroboré cette preuve par l'importante déclaration suivante, qui précise et justifie le double rôle de dupes et de complices joué par les députés de Paris et les maires dans la comédie des négociations, des affiches, des proclamations, en vue d'une conciliation qui n'était pour M. Thiers qu'une ruse de guerre. En même temps, M. Vautrain constate la faute énorme, déjà signalée, commise par le Comité Central lorsqu'il n'a pas voulu marcher sur Versailles dès le lendemain de l'insurrection.

En engageant des pourparlers inutiles et dilatoires, et en signant ce qu'on a appelé leur capitulation, les maires faisaient gagner huit jours à Versailles, a dit M. Vautrain, et il a ajouté :

Vous n'aviez pas le moyen à Versailles de résister à une attaque. L'amiral Saisset me l'a répété quand je suis venu à Versailles. Si l'insurrection, au lieu d'être retenue à Paris par les élections, était venue à Versailles, dites-moi ce que fût devenue la France? Oh! j'en appelle ici à vos consciences, je vous prends comme jurés, j'ai besoin de votre avis, il faut que vous connaissiez les intentions et que vous en voyez les conséquences. Supposez l'insurrection arrivant à Versailles, rappelez-vous l'attitude des grandes villes de France. Je ne regardais pas seulement Paris, mais Toulon, mais Marseille, mais Lyon. Vous les regardiez aussi. Eh bien! supposez l'insurrection arrivant à Versailles, avant que vous ne fussiez absolument sûrs de la troupe, et dites-moi ce que nous serions devenus? Dites-le moi, est-ce que c'est une hypothèse gratuite que celle de l'attaque sur Versailles?...

Eh bien, messieurs, j'ai la conscience sûre que les huit jours que vous ont fait obtenir les élections ont été le salut de la France. Il est incontestable qu'à Paris, les jours de vote, il n'y a jamais de troubles. C'est une règle sans exception. Toutes les fois qu'on vote, chacun espère que la boîte de pandore s'ouvrira pour satisfaire à ses désirs. Il y a eu trois jours de perdus par ces gens-là, grâce aux élections, il y a eu trois autres jours perdus pour l'élection de leur bureau, et l'attaque du Mont-Valérien n'a eu lieu que le 2 avril. Nous avons donc fait gagner, mes collègues et moi, huit jours de plus... Au 2 avril, les choses étaient changées. Le colonel Luckner, qui commandait le fort du Mont-Valérien, avait remplacé sa garnison, des renforts étaient arrivés de Versailles et vous savez ce qui est advenu...

(Extrait de l'*Enquête parlementaire*.)

Ainsi de l'aveu de M. Vautrain, aveu que rien ne le forçait à faire, et qui eut grandement gêné M. Thiers, s'il se fût produit au cours de ces négociations trompeuses, les élections et les manœuvres des maires ont fait perdre huit

jours qui auraient pu être employés par le Comité Central et la garde nationale à compenser l'inaction, déjà funeste, des premières journées. La faute initiale commise pouvait donc encore se réparer dans la huitaine de l'insurrection, et Versailles surpris, pas mis encore en état de défense sérieuse, tombait au pouvoir des Parisiens. Alors se trouvaient anéantis les projets de M. Thiers. Cette entrée à Versailles des fédérés entraînait aussi, comme l'indique M. Vautrain, l'adhésion des grandes villes de France. Donc c'était la victoire de la Commune partout, et la révolte de Paris transformée en Révolution nationale. La temporisation a tout changé, et ce fut surtout l'œuvre des maires et des députés de Paris, s'efforçant de négocier, de transiger, d'arracher à l'Assemblée la convocation des électeurs « faisant gagner huit jour », comme a dit M. Vautrain, suivis de huit jours de plus perdus en amusettes électorales et parlementaires.

Il ne faut cependant pas trop accuser ces maires et ces députés, ceux du moins, vrais républicains, qui, comme Tolain, Clemenceau, Benoit Malon et quelques autres, voulaient franchement la conciliation. Ils supposaient que la convocation des électeurs et la nomination d'un Conseil municipal ou d'une Commune, qui en serait le résultat, feraient tomber les armes de toutes les mains et établiraient l'accord et la réconciliation entre Versailles et Paris. Cette chimère, les élus de Paris pouvaient la concevoir, car c'était celle de toute la population.

Écoutons encore M. Vautrain, parlant de l'entente obtenue pour les élections, fixées alors au 30 avril :

Il y eut alors un fait curieux. Je ne sais si vous le connaissez, mais sur le bruit de cet accord, le soir même sur les boulevards, des démonstrations d'une joie folle eurent lieu. Les bataillons fédérés défilaient la crosse en l'air, et criaient : Plus de guerre civile ! vive le travail, vive la Paix !

Oh ! la bonne, la naïve et confiante population ! Elle voulait la paix, elle ne souhaitait qu'une chose, déposer le fusil pour reprendre l'outil ; elle était toute à la joie, toute à l'espérance. Chimères et jeux du rêve.

Cela dura peu. Celui qu'on a justement nommé le sinistre vieillard ne rêvait pas, il veillait. Il ne voulait ni de l'établissement de la paix, ni de la reprise du travail. Il entendait que les Parisiens prissent le fusil de nouveau, afin de pouvoir les désarmer. Il avait des canons, il rassemblait des soldats, c'était pour s'en servir, c'était pour faire le général, pour jouer au conquérant. Les maires heureusement lui faisaient gagner le temps dont il avait besoin pour commencer son œuvre de guerre et de sang. Il était satisfait des maires, pour la plupart complices inconscients. Ils lui livraient Paris à bombarder, à remplir de cadavres, pour le triomphe de l'ordre et la victoire de la réaction. M. Vautrain et quelques autres eurent seuls la franchise, ou le cynisme, d'avouer qu'ils ne voulaient pas sérieusement les élections, et que lorsqu'ils négociaient et ergotaient sur les dates pour la convocation électorale, ils ne cherchaient qu'à permettre à M. Thiers de convoquer ses régiments. Les autres, ou ne comprirent rien à ces menées, ou, naïfs et vaineux, crurent qu'ils tireraient avantage et gloire d'une transaction qui mettrait Paris en leur pouvoir, comme nous le verrons quand nous en serons au dernier acte de la Comédie des Maires.

## LIVRE V

—

### L'INACTION

#### *PRÉPARATION DES ÉLECTIONS*

Pendant que les pourparlers avaient lieu entre Paris et Versailles, et durant ces négociations, qui prenaient toute une semaine, bien employée par M. Thiers à mettre garnison au Mont-Valérien, à rassembler des gendarmes, troupes sûres, et à réorganiser des régiments avec les soldats rapatriés, le Comité Central à Paris s'efforçait de convoquer les électeurs directement. Il reculait d'un jour la date primitivement adoptée.

Le 22 mars, il publiait un arrêté disant :

Le Comité Central, n'ayant pu établir une entente parfaite avec les maires, se voit forcé de procéder aux élections sans leur concours.

En conséquence, le Comité arrête :

Les électeurs de la ville de Paris sont convoqués, le jeudi 23 mars 1871, dans leurs collèges électoraux, à l'effet d'élire un Conseil Communal de Paris. Les élections se feront dans chaque arrondissement par les voix d'une Commission électorale nommée à cet effet par le Comité Central. Le Comité Central remet aux mains du peuple de Paris le pouvoir tombé de mains indignes.

La publication de ce décret fut complétée, interprétée

plutôt, par une note publiée par le *Journal Officiel*, où il était dit que Paris avait le droit incontestable de procéder aux élections d'un Conseil Communal, de s'administrer lui-même et de veiller à la liberté et au repos public à l'aide de la garde nationale, composée de tous les citoyens élisant directement leurs chefs par le suffrage universel.

Cette note se terminait ainsi :

C'est aux électeurs et aux gardes nationaux qu'il appartient de soutenir les décisions du gouvernement, et d'assurer par leurs votes, en nommant des républicains convaincus et décidés, le salut de la France et le salut de la République.

Demain ils tiendront leurs destinées dans leurs mains et nous sommes persuadés à l'avance qu'ils feront usage de leurs droits.

#### DÉCRETS DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité Central, durant cette semaine d'attente, prit diverses mesures, d'une importance secondaire et d'une urgence relative.

On a vu l'accusation grave, portée contre M. Thiers, d'avoir fait ouvrir les portes de Poissy, et d'avoir lâché dans Paris des condamnés de droit commun : les excès qu'ils commettraient devant compromettre le gouvernement parisien. En même temps, si ces malfaiteurs venaient à être repris par les troupes, on en pourrait conclure qu'il y avait des condamnés de droit commun parmi les fédérés. Cette assertion ne pouvait du reste avoir aucune portée : une population urbaine de deux millions d'hommes devant, en tout temps, contenir des coquins. Le Dix-Huit mars n'avait pas, comme par un coup de baguette, supprimé les gredins antérieurs et présents. Les deux mois du régime de la Commune furent d'ailleurs exceptionnels pour la rareté des crimes de droit commun, pour la sécurité dans les rues,



et quant à la diminution des délinquants et des voleurs. Il est vrai que tout le monde était armé, qu'il y avait des postes et des patrouilles, principalement dans les quartiers excentriques et sur les avenues d'ordinaire désertes, conduisant aux remparts. Ensuite, grâce à la solde et à l'incorporation, les miséreux étaient en petit nombre. Il convient de dire aussi que la police était habilement et strictement faite par le chef de la sûreté Cattelain. Rien, à la préfecture, n'étant changé pour la surveillance et la poursuite des malfaiteurs.

Le Comité Central avait lancé, dès les premiers jours, cet avis à la garde nationale :

De nombreux repris de justice, rentrés à Paris, ont été envoyés pour commettre quelques attentats à la propriété afin que nos ennemis puissent nous accuser encore.

Nous engageons la garde nationale à la plus grande vigilance dans ses patrouilles.

Chaque caporal devra veiller à ce qu'aucun étranger ne se glisse, caché sous l'uniforme, dans les rangs de son escouade.

C'est l'honneur du peuple qui est en jeu ; c'est au peuple à le garder.

Le Comité, sans attendre la loi sollicitée par Millière, prorogea à un mois les échéances. Le petit commerce apprécia grandement cette décision.

Une autre mesure, assurément contraire au droit commun, mais que les circonstances exceptionnelles pouvaient justifier, fut prise en attendant la décision pour les loyers : jusqu'à nouvel ordre, et dans le seul but, disait le décret, de maintenir la tranquillité, les propriétaires et les maîtres d'hôtel ne pourraient congédier leurs locataires. Cette suspension du droit qui appartient au locataire ainsi qu'au logeur de donner congé, n'était que provisoire ; la mesure, qui du reste ne parut pas donner lieu à de vives contesta-

tions, se justifiait aussi par le fait que les tribunaux ayant suspendu le cours de la justice, les magistrats ayant pour la plupart gagné Versailles, il eût été difficile d'obtenir jugements et ordonnances d'expulsion.

### AVERTISSEMENT A LA PRESSE

Les critiques de la presse hostile avaient pris un caractère tellement violent qu'on pouvait les considérer comme des appels à la guerre civile. Le Comité Central publia cet avertissement :

La presse réactionnaire a recours au mensonge et à la calomnie pour jeter la déconsidération sur les patriotes qui ont fait triompher les droits du peuple.

Nous ne pouvons pas attenter à la liberté de la presse ; seulement, le gouvernement de Versailles ayant suspendu le cours ordinaire des tribunaux, nous prévenons les écrivains de mauvaise foi, auxquels seraient applicables d'ordinaire les lois de droit commun sur la calomnie et l'outrage, qu'ils seront immédiatement déferés au Comité Central de la garde nationale.

Les bureaux du *Figaro* et du *Gaulois*, où se confectionnaient des articles calomnieux, des nouvelles mensongères, avaient été, et dès les premiers jours, envahis par un détachement de gardes nationaux ; ces journaux avaient été mis dans l'impossibilité de paraître. Cet attentat à la liberté de la presse avait été blâmé par les journaux républicains, comme *le Cri du Peuple* et *le Rappel*. On reprocha aux hommes, à qui l'insurrection avait donné le pouvoir, de recourir contre leurs adversaires à des mesures de violence, qu'ils avaient justement condamnées quand ils étaient dans l'opposition.

L'avertissement donné avait pour but de corriger la mauvaise impression qu'avait pu produire la brutalité de cette descente militaire dans deux imprimeries. *Le Figaro*

et le *Gaulois*, comme plusieurs autres de leurs confrères, ne devaient pas tarder à émigrer à Versailles, où était certainement leur place.

Deux notes complémentaires de l'avertissement parurent, l'une donnant un démenti aux bruits alarmants et aux calomnies répandus à dessein, et mettant la province en garde contre les manœuvres coupables qui devraient cesser ; l'autre disant « que les autorités républicaines de la capitale voulaient respecter la liberté de la presse, ainsi que toutes les autres, mais qu'elles espéraient que les journaux comprendraient que le premier de leurs devoirs était le respect de la République, de la vérité, de la justice et du droit, placés sous la sauvegarde de tous ». Ce langage vague et pompeux n'empêcha nullement, comme on devait s'y attendre, la campagne hostile et calomnieuse de continuer.

Après avoir levé l'état de siège dans le département de la Seine, aboli les Conseils de guerre, et accordé amnistie pleine et entière pour tous les crimes et délits politiques, le Comité Central avait enjoint à tous les directeurs de prisons de mettre immédiatement en liberté tous les détenus politiques. Cette mesure fut unanimement approuvée.

#### *DANS LES ADMINISTRATIONS*

Le Comité s'occupa de la réorganisation des diverses administrations.

Le gouvernement versaillais avait donné l'ordre à tous les fonctionnaires et employés de quitter immédiatement Paris, et de venir se ranger, dans la ville de Louis XIV, autour de leurs chefs hiérarchiques. Ce fut même pour tout employé de l'Etat, lors de la répression, un motif de con-

damnation, ou tout au moins d'arrestation et de poursuites, que le fait d'être resté à Paris, même sans avoir servi la Commune. Ceux qui crurent devoir conserver leur emploi, non seulement le perdirent à la rentrée des troupes, mais la déportation ou l'emprisonnement punirent les imprudents qui, ne désertant pas leur poste, acceptèrent de l'avancement. Cet avancement pouvait être motivé, non par une adhésion politique soupçonnée, mais par ce fait que les services publics étaient désorganisés : ceux qui remplirent les fonctions des chefs et commis ayant abandonné leur emploi, ne devaient-ils pas avoir le grade et les appointements de ceux qu'ils remplaçaient ?

Beaucoup, parmi les comptables de deniers publics, firent du zèle et démenagèrent leurs caisses. Ils emportèrent leurs recettes à Versailles, où ce butin inespéré fut joyeusement reçu. Plusieurs récits pittoresques, par la suite, firent connaître les ruses, les déguisements et les stratagèmes employés pour commettre ces vols, qualifiés sans doute de légitimes, détournant, au profit du gouvernement en fuite, les fonds de la ville. Il y eut des comptables de l'Assistance Publique qui se transformèrent en infirmiers ; sous le prétexte de conduire des pommes de terre à l'hospice d'Issy, ils firent passer à Versailles des sacs pleins d'or, de pièces d'argent, de billets de banque, toute la caisse, alors considérable, de l'administration centrale des hôpitaux. (Paul Ginisty. *Paris intime en Révolution.*)

On volait ainsi les malades et les pauvres, sous le prétexte de priver du nécessaire le Comité Central.

#### LA SOLDE ET LA BANQUE DE FRANCE

Une des premières et des plus vives préoccupations du Comité Central, fut d'assurer la solde de la garde natio-

nale. Elle était indispensable aux trois quarts de la population parisienne pour l'existence quotidienne.

Les délégués aux finances, Jourde et Varlin, se rendirent au trésor pour s'enquérir de l'état des sommes en caisse. Un sous-caissier leur remit la situation au dix-huit mars. Elle accusait un actif de plus de quatre millions. Les délégués demandèrent à en prendre possession. Il leur fut répondu que les clefs étaient, avec le caissier principal, à Versailles. Varlin et Jourde eurent le scrupule de s'emparer de cette somme au nom du gouvernement insurrectionnel. Ils n'avaient qu'à requérir un serrurier et quelques gardes nationaux. Ils respectèrent la caisse du trésor, comme ils devaient non seulement respecter, mais protéger les caves de la Banque de France. Les deux délégués se retirèrent, et comme ils savaient que les gardes nationaux, leurs femmes, leurs enfants, attendaient le paiement de la solde pour manger, et qu'il fallait absolument trouver de l'argent sur l'heure, il leur vint l'idée de s'adresser à M. de Rothschild.

Pour l'imagination populaire, pour les gens en dehors du mouvement financier, Rothschild personnifiait, concentrait toute la richesse : lui seul avait de l'argent, lui seul pouvait en prêter. Les délégués se rendirent chez le Crésus de la rue Laffitte. Celui-ci, qui n'avait pu encore se réfugier à l'abri des baïonnettes versaillaises, ayant des intérêts considérables à surveiller à Paris, se mit de bonne grâce à la disposition des argentiers sans le sou de la Révolution. Il leur offrit cinq cent mille francs, non sans inquiétude, car ces délégués, avec leurs bataillons, pouvaient exiger bien davantage. Ils auraient pu même mettre dehors gouverneur, caissier et employés de la Banque, et prenant leurs clefs, ouvrir caisses et caves, puiser dans cette immense réserve financière, bref se passer de toute permission.

Jourde et Varlin empochèrent les cinq cent mille francs avec satisfaction : les familles des gardes nationaux mangeraient ce soir-là. C'était l'essentiel. Ils se sentirent allégés d'un poids moral pesant, et, allègres sous la lourdeur des sacs sauveurs, ils montèrent en fiacre, laissant le baron enchanté de la modération des exigences de ces terribles fédérés.

A Versailles, on fit des difficultés pour rembourser à Rothschild le montant du reçu que lui avaient laissé les délégués. Mais le financier menaça à son tour Thiers de lui couper tout crédit, et comme à Versailles on avait grand besoin de la haute banque, on fit honneur à la signature de Jourde et Varlin. Rothschild, en sûreté, s'amusa ensuite de l'aventure. Aux courtisans de Thiers le félicitant, il disait avec un scepticisme railleur : « J'aimerais à avoir toujours affaire à des voleurs aussi honnêtes. »

Les délégués, mis en bonnes dispositions d'opérer des rentrées, par ce premier emprunt réussi, et prévoyant qu'il faudrait encore de l'argent le lendemain et les jours suivants, se rendirent à la Banque de France, munis cette fois d'une réquisition en règle du Comité Central.

Le gouverneur de la Banque de France était alors M. Rouland (1). Il reçut les deux délégués dans la soirée, le sourire aux lèvres. — « Messieurs, je vous attendais ! leur dit-il, et il ajouta, en affectant la plus extrême politesse : « La Banque ne s'occupe pas des changements politiques.

(1) Rouland (Gustave), ancien procureur général et ministre, puis sénateur sous la République. Né à Yvetot (Seine-Inférieure) le 1<sup>er</sup> février 1805. Procureur général à Douai, puis avocat général à Paris, sous Louis-Philippe, député de Dieppe. En 1849, il rentre à la cour de Cassation, est nommé procureur général à la cour de Paris en 1856. Ministre de l'Instruction Publique en 1857. Président du Conseil d'Etat. Gouverneur de la Banque de France en 1864. Aux élections du 30 janvier 1876 il fut élu sénateur par la Seine-inférieure. Il siégeait au groupe bonapartiste.

Mort à Paris, le 12 décembre 1878.

Elle reconnaît tous les gouvernements de fait. Dans la limite de ses attributions, elle est venue en aide à tous les gouvernements nouveaux. Si vous voulez me donner un reçu pour le compte de la ville de Paris, je tiens à votre disposition un avoir de... vous acceptez?... un million ? » Les délégués s'empressèrent de libeller le reçu, et passèrent à la caisse, où un million en billets de banque leur fut compté. Ils eurent quelques difficultés à monnayer cette somme, mais enfin ils étaient rassurés, la solde était pour plusieurs jours garantie, ainsi que les paiements indispensables au fonctionnement des services de la ville. Ils s'empressèrent de rendre compte du résultat de leur mission, et le Comité Central fit aussitôt paraître la note suivante :

A partir de demain 21, la solde de la garde nationale sera faite régulièrement, les distributions de secours seront reprises sans interruption.

Le soir même la solde se distribuait dans tous les arrondissements. A dix heures elle était partout touchée. Les bataillons, un instant inquiets, reprirent toute confiance, et la popularité du Comité Central s'en accrut.

Ce versement fait par la Banque émut singulièrement Versailles. On y vit une manœuvre bonapartiste. « M. Rouland, disait-on, a opéré pour le compte de l'Empire. S'il avait refusé l'avance, la solde ne pouvait être payée, les gardes nationaux se mutinaient, refusaient de marcher, cessaient de monter la garde, et désagrégés, les bataillons qui soutenaient le gouvernement insurrectionnel ou passaient du côté des bataillons de l'ordre et de l'amiral Saisset, ou même balayaient spontanément les gens de l'Hôtel-de-Ville. Donc, M. Rouland avait sauvé le Comité Central! »

C'était là une illusion et une sottise. D'abord le bonapartiste Rouland n'agit nullement dans l'intérêt de l'Empire, à qui personne ne songeait, pas même lui peut-être. L'ancien serviteur de Louis-Philippe et de Napoléon III intriguait déjà du côté de M. Thiers. Celui-ci d'ailleurs le maintint au gouvernement de la Banque. Le rusé fonctionnaire ne se montra aussi coulant avec les délégués de l'insurrection que pour sauver la Banque de France. C'était une rançon et une prime d'assurance qu'il versait. Il quitta du reste Paris le 23 mars, et son remplaçant à Paris, le marquis de Ploëuc, avec l'aide de Beslay, délégué de la Commune, continua sa méthode prudente et habile, ne livrant pas les richesses de la Banque, mais ne refusant pas des avances espacées, faisant en un mot la part du feu. Ce gouverneur distribua des millions par petites portions aux communards, comme on émiette de la viande à des fauves qu'on cherche à apprivoiser.

Non seulement M. Rouland, en lâchant un million, ne sauva pas le Comité Central, mais on peut dire qu'il contribua à le perdre, et avec lui la Commune. S'il avait refusé de sacrifier ce premier million, le Comité Central eût montré les crocs, il eût dévoré ce qu'il aurait voulu, ce qui était à sa portée, et selon sa faim. Qui eût pu l'en empêcher ? Il avait la force. Si on lui fermait les portes de la Banque de France, il n'avait qu'à les enfoncer. Rien n'était plus facile.

### *LA BANQUE RESPECTÉE*

C'est une question embarrassante, et sur laquelle je ne partage pas l'avis de la plupart de ceux qui ont apprécié les rapports financiers de la Commune avec la Banque de France, de savoir si l'on aurait dû mettre la main sur cet établissement de crédit national. Devait-on respecter la



Banque ou sans hésiter aurait-on dû s'emparer de ses réserves métalliques, de son portefeuille, et en disposer ? C'était faisable, était-ce utile ? Nous examinerons le pour et le contre, quand nous traiterons du rôle du Délégué Beslay à la Banque. Disons que de graves considérations de crédit, pour la France et pour l'Europe, de dignité gouvernementale aussi, pouvaient prévaloir. La Commune, gouvernement établi par le suffrage universel, ayant les apparences régulières, légitimes même, devait fonctionner avec les formes légales de tous les régimes précédents, issus comme elle d'une insurrection victorieuse. Pouvait-elle mettre au pillage la Banque Nationale, citadelle de la solvabilité française ? Les révolutions de 1830 et 1848, le coup de Décembre 51, s'étaient montrés respectueux de ces coffres tentateurs, et s'étaient bien trouvés de ne pas avoir égorgé la poule aux œufs d'or et étranglé la confiance dans le crédit de la Banque et du gouvernement. Ces scrupules auraient pu ne pas arrêter le Comité Central, qui n'était qu'un pouvoir provisoire, né de l'insurrection et la continuant, susceptible de procéder à des réquisitions arbitraires, dont les insurgés de tous les temps et dans tous les pays ont fourni des exemples. La Commune, au contraire, pouvait, devait hésiter. Il y a une distinction à faire entre les deux gouvernements et les deux époques.

En réservant l'examen de ce problème délicat, on peut répondre à ceux qui accusent le bonapartiste Rouland d'une complaisance injustifiée envers le Comité Central, qu'il a agi sagement, en politique avisé, en financier prudent, lorsqu'il a donné le million : le désespoir, la faim et les menaces des gardes nationaux eussent poussé le Comité Central à de bien plus grandes exigences.

Que serait-il arrivé si le Comité avait forcé les caves de la Banque ? Le crédit de Versailles eût été coupé ; eût

été dans l'armée régulière qu'on eût conçu de l'inquiétude au sujet de la solde. Et puis, avec de l'argent, beaucoup d'argent, les conditions de la lutte eussent changé. Thiers, privé du nerf indispensable, eût-il osé poursuivre ses projets de guerre civile ? Il eût capitulé, sans attendre les maires. Il eût tout cédé : les franchises communales avec le reste, la garde nationale demeurant armée et commandée par un chef élu, pourvu qu'on respectât la Banque de France, sans le crédit de laquelle il ne pouvait ni payer les soldats présents, ni faire revenir d'Allemagne la garde impériale, la garde, pour lui aussi, suprême espoir et suprême pensée. On voit qu'il est au moins contestable que le gouverneur de la Banque, en consentant une maigre avance d'un million, ait rendu un réel service au Comité Central, et par suite à la Commune.

Le Comité Central n'avait pas les raisons de modération, vis-à-vis de la Banque, que par la suite la Commune a invoquées. M. Rouland pouvait donc craindre une prise de vive force par le Comité. Il se montra gouverneur habile autant que prévoyant, lorsque, pour conserver les richesses de la Banque, il en sacrifia une parcelle.

### *LES SOLDATS ISOLÉS*

Le Comité prit, le 22 mars, une mesure fort discutable : celle de l'incorporation des soldats désarmés et qui n'avaient pu retourner dans leurs foyers. On décida qu'ils seraient versés dans les compagnies de gardes nationaux et qu'ils toucheraient l'indemnité des gardes.

Evidemment, il était inhumain, et peut-être périlleux, de continuer à laisser vaguer dans Paris ces hommes désœuvrés, dépaysés, sans ressources, logés au hasard chez l'habitant ou dans de mauvais baraquements, dans des caser-

nements non entretenus. Les renvoyer dans leurs départements, cela les exposait à être arrêtés en route et retenus par les Versaillais, dont ils eussent renforcés les faibles contingents. Mais d'autre côté, les enrôler par force dans des armées de guerre civile était un acte arbitraire. Le soldat de guerre civile doit être ne peut-être que volontaire. Beaucoup de ces malheureux isolés acceptèrent sans doute très volontiers de servir la Commune, étant dans l'impossibilité de vivre dans une ville en révolution, dépourvus de moyens et d'occasions de travail comme ils l'étaient ; la perspective de la solde les détermina. Ces éléments furent généralement peu utiles, peu satisfaisants. Sauf de quelques-uns, qui sachant qu'ils n'avaient aucune grâce à attendre, s'ils étaient pris, combattirent en désespérés durant les dernières journées de la lutte, on n'eut pas à se féliciter de ces incorporés forcés. On exposait en outre ces pauvres diables à des vengeances plus impitoyables en cas de défaite. La plupart de ceux qui furent pris, lors de l'entrée des troupes, même loin du combat, furent immédiatement fusillés, et pas un de ceux qui furent découverts par la suite n'échappa aux pénalités les plus rigoureuses.

#### *NOMINATIONS DANS LA GARDE NATIONALE*

Un décret assez inattendu parut le 24 mars : un certain Raoul du Bisson, qu'on a déjà vu figurer au moment de la Fédération, et qui, après avoir essayé de constituer un Comité où les chefs de bataillons étaient en majorité, s'était rallié au Comité Central issu de la réunion du Waux-Hall, et avait collaboré à la fusion des deux Comités, fut nommé chef d'état-major général des gardes nationales de la Seine. Le colonel Valigrane fut désigné pour sous-chef d'état-major général et commandant militaire de l'Hôtel-de-

Ville; le commandement du Palais des Tuileries fut donné au colonel Dardelle, commandant des Cavaliers de la République. Ces nominations pouvaient être plus ou moins justifiées, et les choix étaient plus ou moins bons, mais ce qui est à signaler et à critiquer, c'est que ces officiers étaient nommés par « le général commandant en chef des gardes nationales de la Seine ». Que devenait le principe, affirmé dans les statuts de la Fédération, et imposé dans les pourparlers avec les maires, faisant même une des trois revendications parisiennes portées à l'Assemblée nationale, que : « dans les bataillons de la garde nationale, tous les grades, depuis celui de caporal jusqu'au commandement en chef, ne pouvaient être conférés que par l'élection ? »

Le même jour, un autre décret parut portant : « qu'à partir du 24 de ce mois tous les services militaires concernant les exécutions des ordres de la place seraient confiés au général Bergeret. » Ce dernier devenait donc, par décret du Comité Central et sans élection non plus, le véritable gouverneur de Paris, le commandant supérieur de la place ?

On avait peut-être raison de procéder ainsi, car surtout pour le commandement supérieur, le système électif peut être combattu et repoussé. Mais il ne fallait pas faire de l'élection pour tous les grades la base statutaire de la Fédération. Ayant adopté le système électif à tous les degrés, et l'ayant invoqué comme principe intangible dans les réunions de gardes nationaux, durant les pourparlers avec les maires et avec Versailles, on ne devait pas y renoncer dès les premiers jours, et cela sans explication devant le corps électoral de la Fédération. Ces nominations sans élections parurent une surprise et une contradiction. Les journaux hostiles ne manquèrent pas d'en faire la remarque, non sans raison.

*MISE EN LIBERTÉ DU GÉNÉRAL CHANZY*

Le général Chanzy avait été arrêté, comme nous l'avons vu, dans le train qui l'amenait à la gare d'Orléans, sans que les gardes nationaux, qui s'emparèrent de lui, sussent qu'il s'agissait du commandant en chef des armées de la Loire. Une foule féroce et stupide avait maltraité le général, avait même cherché à le tuer. Léo Meillet, adjoint au maire du XIII<sup>e</sup> arrondissement, avait eu beaucoup de peine à le soustraire, ainsi que le député Turquet qui ne voulut pas l'abandonner, aux violences de cette foule exaspérée. Léo Meillet s'efforça de faire mettre le général en liberté, mais Duval s'y opposa. Ce dernier entendait conserver Chanzy comme otage.

Le général avait pu être conduit à la prison du secteur, où il se trouvait à peu près en sûreté : Serizier, commandant du 101<sup>e</sup> bataillon, le capitaine Cayol et Léo Meillet parvinrent à faire transférer le général à la prison de la Santé, plus sûre. Duval en référa au Comité Central, et il fut décidé que Chanzy, jusqu'à nouvel ordre, serait gardé à la Santé.

Cet internement, bon pour mettre le général à l'abri des forcenés, qui, le prenant pour Ducrot ou pour Vinoy, réclamaient sa mort, ne pouvait être raisonnablement maintenu. Le système de la garde en otage, qui répugne toujours au généreux et individualiste tempérament français, n'était pas encore appliqué, ni même proposé. Plusieurs interventions se produisirent alors. Le général Crémier et le commandant Arronsolha se présentèrent à la Santé, le 20 mars, porteurs d'un ordre de mise en liberté signé de Lullier. Duval, qui tenait absolument à son idée d'avoir, en la personne du général Chanzy, un répondant précieux, déchira l'ordre de Lullier. Mais le général Crémier, dont la

popularité alors était intacte, et en qui le Comité Central espérait voir un général en chef pour l'insurrection, insista et obtint d'abord que Beslay et Grélier, délégués à l'intérieur, vinsent visiter Chanzy à la Santé, afin de s'assurer que le prisonnier était bien traité. Puis deux membres du Comité, Babick et Billioray, exigèrent l'ordre de mettre immédiatement en liberté le général Chanzy. Duval résista encore. Raoul Rigault, qui occupait, avec Duval, la préfecture de Police, fut d'avis de garder Chanzy, afin de l'échanger contre Blanqui qu'on venait d'arrêter dans le midi. Enfin Crémer et Babick vainquirent les dernières objections de Duval, et celui-ci se décida à donner l'ordre de relâcher le général, ses aides de camp et le général Langourian, qui avaient été arrêtés avec lui. Il était minuit quand Crémer et Babick arrivèrent à la Santé. Le général et les officiers reçurent des vêtements civils et se rendirent, accompagnés de Crémer et Babick, au Comité Central, où le général Chanzy prit l'engagement de ne pas accepter de commandement contre Paris. Loyalement le général a tenu parole.

### *LES LIBÉRATEURS DE CHANZY*

Parmi ceux qui contribuèrent à la délivrance du général Chanzy figurait le membre du Comité Central Babick, dont nous avons parlé plus haut. « Babick n'était pas méchant, a témoigné Crémer; il était tellement content qu'il pleurait comme un enfant, quand nous avons été délivrer le général Chanzy. » Il était accompagné de Lavalette, du Comité Central, dont Crémer a dit : « Il y avait aussi un homme très exalté dans ses opinions, et qui cependant a été favorable à la délivrance du général Chanzy, c'est Lavalette, un grand brun, mince. » Lavalette fut membre de la commission d'habillement et de campement. Arronsohn

était un chef de corps francs, pendant la guerre. Très brave, mais violent et intrigant, il avait été cassé de son grade. Son rôle fut équivoque au lendemain du dix-huit mars. Il cherchait à se mettre dans les bonnes grâces du Comité Central, tout en s'offrant à Versailles. Le type du condottière.

Il fut un de ceux qui se proposèrent pour essayer de corrompre les généraux de la Commune, dans les derniers jours, en vue de se faire livrer une des portes de Paris. Il cherchait aussi, s'il faut en croire l'amiral Saisset, à soutenir des fonds et des promesses à M. Thiers. Saisset a dit qu'on l'avait mis en rapports avec cet Arronsohn pour négocier la mise en liberté de Chanzy. Ceci est exact, mais ce qui paraît l'être beaucoup moins, c'est le marchandage auquel, d'après lui, donna lieu cette entremise pour la délivrance du général.

Nous débattîmes les conditions, dit l'amiral. Les conditions faites par M. Crémer furent celles-ci : Trois cent mille francs avec un laisser-passer pour la Belgique, ou la confirmation de son grade de général de division et la confirmation du grade de colonel d'état-major pour Arronsohn.

Je me dis : j'ai deux coquins devant moi. D'autre part, j'ai la mission de confiance d'obtenir l'élargissement de Chanzy, et je n'ai pas le sou. Je songeai à me procurer de l'argent, et j'en parlai à Alphonse de Rothschild, qui me dit que je n'avais qu'à faire un bon pour cette somme, et que la Banque de France me la remettrait. Depuis, j'ai entretenu de cette affaire un de mes amis qui m'a dit que jamais Arronsohn n'avait parlé de rien de tout cela à Crémer, et que celui-ci serait très heureux que le président de la commission voulût bien l'interroger à ce sujet. Enfin, je dis à Arronsohn : Je n'ai pas trois cent mille francs, mais obtenez l'élargissement de Chanzy, et il l'a obtenu... (Un membre de la Commission : Sans conditions ?) J'étais d'accord avec lui que, si Crémer réussissait, M. Thiers lui donnerait trois cent mille francs et le passage libre en Belgique ; qu'on confirmerait Crémer dans son grade de général de division et qu'on le confirmerait, lui

Arronsohn, dans son grade de colonel Comment Chanzy a-t-il été élargi ? Je n'en sais rien. Toujours est-il que je n'ai pas donné un sou et que j'ai fait le nécessaire auprès de M. Barthélemy-Saint-Hilaire pour le mettre en défiance. Quant à Arronsohn, celui-là a un dossier abominable au ministère de l'Intérieur, et on s'est bien gardé de rien donner. (Un membre dit : Il est toujours ici. Il est venu demander la décoration.) Pour en revenir à notre affaire Crémer-Arronsohn, ils ont fait élargir Chanzy, et je n'ai pas donné d'argent. Quant aux cent mille francs (cent ou trois cents?) que j'ai touchés à la Banque de France, je les ai partagés entre mes aides de camp. J'ai donc réussi à obtenir l'élargissement de Chanzy en ne tenant pas ma parole ; j'ai agi à leurs yeux comme un coquin, mais tout bien considéré je crois que j'ai fait ce que je devais faire. Maintenant si vous voulez donner de l'argent à Crémer, faites-le, mais j'espère, pour l'honneur de l'armée, qu'on ne l'y laissera pas rentrer....

(*Enquête parlementaire*, dép. de l'amiral Saisset, liv. II, pp 314-315.)

Cette déposition de Saisset est intéressante, en dehors de ses commérages oiseux sur son intervention. Elle fut complètement inutile pour sauver Chanzy, comme il le reconnaît. Mais Crémer et Arronsohn firent des démarches qui aboutirent. Saisset leur avait promis un salaire et ne le donna point. Il s'était engagé aussi à solliciter la réintégration de ces deux officiers, et le fourbe se vante d'avoir agi en sens contraire auprès de Barthélemy-Saint-Hilaire. Enfin il s'est borné à extorquer de l'argent à Rothschild, à qui dans les deux camps on s'adressait volontiers, comme on l'a vu par la démarche de Jourde et de Varlin. Ces cent mille francs, destinés, disait-il, à acheter les membres du Comité Central et à récompenser Crémer et Arronsohn, lui ont servi seulement à gratifier ses aides de camp. L'amiral prétend que cet argent a été remis en partie à Versailles, mais il ajoute, histoire de brigands invraisemblable, que l'aide de camp Freytout, celui qui, disait-on, ne le quittait jamais, fréquentation compromettante, ayant été atta-



qué par les fédérés, s'était vu dépouiller de son butin. L'argent mal acquis, dit le proverbe, ne profite guère. Ce qui résulte surtout des déclarations de Saisset, c'est que le Comité Central a relâché Chanzy sans rançon, sans compromission, et c'est heureux pour le général. S'il avait dû attendre sa délivrance de l'intervention de l'amiral, et des négociations pécuniaires dont il s'était chargé sans même chercher à les entreprendre, le général, que Duval et Rigault espéraient échanger contre Blanqui, eût été retenu en prison et eût sans doute subi le triste sort de l'archevêque de Paris : Thiers tenant absolument à garder Blanqui, et préférant voir le prélat et tous les otages passés par les armes plutôt que de savoir en liberté celui qu'il considérait comme une force pour la Commune. Ce qui d'ailleurs était une illusion et une sottise. Les événements eussent probablement peu changé : Blanqui rendu libre, seulement après la faute initiale commise, après l'inaction durant les deux premières semaines, eût difficilement modifié les chances de la lutte. Par la suite la répression eût définitivement débarrassé la réaction du révolutionnaire estimé si redoutable.

### *LE GÉNÉRAL CRÉMER*

Crémer, qui fut le principal agent de la délivrance de Chanzy, était l'un de nos plus jeunes généraux de 1870. Un instant populaire, acclamé pour sa patriotique ardeur, et considéré comme un général vraiment républicain, il avait manifesté son désir de continuer la lutte, sans désespérer comme tant d'autres de la possibilité d'empêcher, les armes à la main, le démembrement de la patrie. Il fut rangé parmi les partisans de la guerre à outrance, parmi les gambettistes, comme tel suspect à Bordeaux. Ceci ne nuisait

pas à sa popularité parisienne. Ses états de service étaient, au moment de la signature des préliminaires de paix, extrêmement brillants, comme sa personnalité était alors sympathique.

Camille Crémer était né à Sarreguemines (Moselle) le 6 août 1840. Il avait donc trente ans lors de la guerre. Sorti de Saint-Cyr et de l'école d'application de Metz, avec le numéro 2 en 1861, il fit la campagne du Mexique comme lieutenant au 1<sup>er</sup> zouaves.

Il était capitaine d'état major en 1866. Quand éclata la guerre allemande, il faisait partie du corps de Bazaine et était aide de camp du général Clinchant. Fait prisonnier à la capitulation de Metz, il s'évada audacieusement d'Allemagne, gagna la France sous divers déguisements, et vint se mettre à la disposition de la délégation de Tours. Il fut nommé général de division et reçut le commandement du corps de mobilisés de l'Est, opérant entre Beaune et Dôle et formant l'aile droite de l'armée de Garibaldi. Attaqué auprès de Nuits, le 18 décembre, par le général Werder, il défendit la gare avec acharnement; les pertes des Allemands dans cette affaire furent sérieuses. Il fit avec énergie toute la campagne de l'Est, terminée, par la faute de Jules Favre, en déroute de l'armée de Clinchant et en retraite sur le territoire helvétique. Au dix-huit mars, il accourut à Paris et offrit indirectement son épée au Comité Central. Cette démarche fit qu'on l'a classé un moment parmi les partisans de la Commune. C'est à tort, car il ne peut y figurer qu'au rang des traîtres, s'il est considéré comme ayant un instant occupé le commandement en chef, qui lui fut offert. Il l'eût accepté s'il avait cru à la victoire. Caractère aventureux, dépourvu de sens moral, très ambitieux, patriote sincère aussi et militaire avant tout, il vit dans l'insurrection une occasion d'exercer un grand commandement, et peut-être

de continuer la lutte contre les Allemands, avec les forces parisiennes victorieuses, dispersant l'Assemblée et constituant un nouveau régime républicain, ayant la revanche pour programme.

Les acclamations populaires l'encouragèrent dans cette voie honorable, mais périlleuse. Il se découragea vite, et nerveux, impressionnable et d'humeur changeante, quand il vit les choses tourner mal, il cessa ses rapports avec le Comité Central, retourna s'offrir à Versailles, qui ne voulut point utiliser ses talents. On a vu que son crédit était encore assez fort auprès du Comité Central, puisqu'il parvint à le décider à faire mettre en liberté le général Chanzy, malgré les influences contraires du général Duval, qui commandait toute la rive gauche, et, avec Raoul Rigault, était maître de la préfecture de police.

Avec une défaillance indigne d'un aussi vaillant homme de guerre, pour racheter sa soumission éphémère au Comité Central, et pour s'allier les faveurs de Versailles, Crémier, qui avait écrit une lettre bizarre et plate au général Vinoy pour se mettre à sa disposition, c'est-à-dire pour trahir le Comité avec lequel il était en pourparlers, n'hésita pas, dans l'*Enquête Parlementaire*, à outrager et à calomnier le pouvoir insurrectionnel dont il avait cru devenir le général en chef.

Voici sa lettre à Vinoy :

Mon Général.

Arrivé depuis peu à Paris, j'attendais pour aller vous rendre visite, que mon tailleur m'eût mis dans un état présentable, mais comme cela tarde beaucoup, je tiens à vous dire que je mets à votre disposition et ma personne et le peu d'influence que je puis avoir.

Général CRÉMIER.

Le Comité Central eut connaissance de cette lettre que

les journaux s'étaient empressés de publier. Il eut un instant l'idée de mettre en état d'arrestation celui qui l'avait écrite, révélant ses intentions de passer à l'ennemi. Crémer protesta de ses sentiments tout dévoués à l'insurrection et au Comité. Il promit de désavouer cette lettre. On crut à sa promesse, et on le laissa en liberté, en lui permettant d'aller, avec Babick, faire sortir le général Chanzy de la prison de la Santé.

Tout faillit être perdu, a dit Crémer, par la publication de cette lettre. On se demandait si on devait me faire fusiller. Je promis de faire démentir la lettre le lendemain. Mais la lettre est authentique. Si le Comité ne m'avait pas cru, au lieu de sauver le général Chanzy et Langourian, je rentrais en prison avec eux, dans des conditions plus mauvaises.

Crémer qui, n'ayant pas démenti sa lettre, comme il l'avait promis, se trouvait en fâcheuse posture à Paris, s'empressa de filer sur Versailles. Là il se trouvait en sûreté et dans un milieu qu'il supposait devoir lui être avantageux. Mais la réaction lui fit grise mine. Il était mal vu des militaires, comme n'ayant pas supporté avec eux l'inaction, et parce qu'il était venu à Tours pour se battre, et aussi pour prendre les galons des camarades restés chez l'ennemi, ayant signé le revers. Pour les ruraux, c'était un gambettiste, un de ces énergumènes qui rêvaient la guerre à outrance. Pour le gouvernement, il était un personnage remuant, peu sûr, et dont les rapports avec l'insurrection, malgré sa lettre à Vinoy, conservaient un caractère suspect. Ne pouvant obtenir le commandement qu'il espérait, Crémer demanda à marcher, comme volontaire, dans un bataillon quelconque, brûlant de combattre ceux dont il avait failli devenir le général en chef. M. Thiers refusa son offre, disant qu'il lui paraissait meilleur que pour l'instant il s'effaçât. Il devait disparaître en attendant qu'une enquête

fût faite sur ses agissements. Crémer se retira donc, l'âme ulcérée. Par la suite, afin de rentrer en grâce, devant la commission d'Enquête il accumula les injures et les calomnies à l'égard du Comité Central.

Le président de cette commission lui faisant remarquer qu'il était du petit nombre de ceux qui, ayant pu pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville, avaient pu voir à l'œuvre le Comité Central, et que, pour cette raison, il lui demandait de dire à la commission comment ce gouvernement fonctionnait, Crémer répondit avec aplomb, visiblement préoccupé de flatter cette commission partielle et furieuse, de laquelle, pensait-il, pouvait dépendre sa réintégration dans son commandement :

C'était un spectacle navrant de voir ces salles de l'Hôtel-de-Ville pleines de gardes nationaux ivres. Quand on montait par le grand escalier, il y avait dans la grande salle tout ce que l'orgie peut avoir de plus ignoble, des hommes et des femmes ivres ; on traversait deux ou trois autres salles plus calmes, et on arrivait à une autre qui donne à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et du quai. C'est là que le Comité tenait ses séances. Nous avons passé une journée à aller dans les cabarets pour trouver les membres du gouvernement, et le soir, nous avons dû faire les mêmes courses pour les ramener et les faire délibérer sur l'élargissement du général Chanzy. Ils se prenaient aux cheveux au bout des cinq premières minutes de délibération. Il n'y a pas de cabaret qui puisse donner une idée des séances du Comité Central. Tout ce qu'on a imaginé d'excentrique dans ces derniers temps, pour les petits théâtres, les Bouffes-Parisiens, n'est rien à côté de ce que j'ai vu. Si cela n'avait pas été si terrible, ces séances auraient été du plus grand comique... Je n'aurais pas cru néanmoins qu'ils en seraient arrivés où ils en sont arrivés. Si on n'avait pas fait la Commune, le Comité n'aurait jamais pu organiser une défense comme celle qui a été organisée. Ils criaient, ne faisaient rien. Tout le monde voulait commander, personne ne voulait obéir, c'était la cour du roi Pétard.

(*Enquête parlementaire*. Déposition du général Crémer, t. II, p. 301.)

Comme un membre lui demandait : « Avez-vous vu une des séances de la Commune ? » il répondit négativement, tout en continuant à accumuler de nouveaux mensonges calomnieux.

Non ! je suis parti le jour où la Commune s'est constituée. Ils n'étaient jamais plus de six ou sept en délibération ; les uns sortaient, les autres entraient. Il y en avait qui étaient ivres, ceux-là étaient les plus assidus, parce qu'ils ne pouvaient plus s'en aller...

Le président alors lui posa cette question :

— Vous attribuez la résistance que nous avons rencontrée à la Commune et non au Comité Central ?

Crémer donna cette explication contestable :

Oui, il n'y avait rien de possible avec les gens du Comité Central ; s'il n'était pas entré dans la Commune des hommes plus intelligents, ayant plus d'esprit de suite, je suis convaincu qu'on n'aurait rien fait, que le Comité Central devait tomber de lui-même au bout de quelque temps...

#### *COMITÉ CENTRAL ET COMMUNE*

L'assertion d'un traître avéré doit toujours sembler suspecte. Ici, en outre, les faits et les documents démentent les appréciations et l'opinion de Crémer. Assurément la Commune renfermait de hautes intelligences, des écrivains de talent, des philosophes remarquables et des penseurs notoires. Le Comité Central n'avait pas dans son sein d'hommes d'incontestable valeur tels que : Delescluze, Félix Pyat, Jules Vallès, Arthur Arnould, Vermorel, Paschal Grousset, Longuet, Protot, Malon, pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus connus, mais ce n'est pas avec des publicistes distingués, avec des avocats diserts et des sociologues profonds, qu'on fait la guerre civile. Les mem-

bres de la Commune furent trop disposés à se constituer en parlement. Ils avaient l'aptitude parlementaire plus forte que leur vocation nouvelle de chefs de barricades. Ils firent trop de motions, trop de discours, trop de politique et trop de socialisme théorique. Ils laissaient faire les barricades, leur véritable besogne, par un brave homme dévoué, mais insuffisant, le cordonnier Gaillard. Il fallait se considérer comme des insurgés en permanence et se battre au lieu de légiférer. L'insurrection triomphante et Versailles vaincu, contraint à demander la paix, alors la Commune, avec sa sélection révolutionnaire, avec ses mandarins socialistes, pouvait jouer un rôle grand et fécond. Mais il n'y avait pas de place pour les théoriciens, pour les hommes de réunions publiques et les doctrinaires de cabinet, sur le champ de bataille. C'était l'endroit où le Comité Central, maître des bataillons, devait se montrer, commander, agir, entretenir et activer la flamme insurrectionnelle. La dualité de pouvoir, la rivalité de direction et l'antagonisme des deux autorités issues de l'insurrection furent nuisibles à la cause et contribuèrent à sa défaite. S'il avait été possible d'opter, c'est le Comité Central qui eût dû subsister seul, tant que Versailles aurait gardé les armes.

La Commune a perdu la Commune.

Le Comité Central ne l'eût pas sauvée, après le 2 avril ; mais avant ? Durant les deux semaines gaspillées, ce pouvoir combattant, cette dictature militaire, même avec de déplorables éléments comme ils en contenaient, et qu'il faut reconnaître, sans accepter toutes les divagations malveillantes de Crémier, traître évincé, eussent certainement pu entraîner les cent cinquante mille hommes sous les armes, bien vite grossis de bataillons indécis et de gardes prêts à se rallier au succès probable. Alors Versailles envahi, débordé, capitulait.

L'Assemblée émigrerait-elle, comme on l'a envisagé ? Par l'interception des trains, par la suppression des recettes, elle devenait isolée, prisonnière, et la province l'abandonnait, surtout si le Comité Central, conservant ses pouvoirs insurrectionnels, convoquait, comme en février 48, non pas une assemblée parisienne, mais une assemblée nationale, à laquelle la France entière se fût ralliée, car pour tout le monde, sauf pour les entrepreneurs de restauration monarchique, l'Assemblée avait épuisé son mandat, la paix votée.

En procédant à l'élection d'une Assemblée Communale, en installant les élus, en prenant possession d'une salle de délibération, en se préparant à entendre et à prononcer des discours, les hommes de 71 crurent agir sagement et régulièrement. Ils eurent la manie de la légalisation et subirent la séduction des organisations parlementaires. Ils obéissaient à l'atavisme. Ils se soumettaient avec complaisance à la loi de l'imitation. Ils se préoccupaient de recommencer l'histoire de la Révolution. Ces histoires-là ne se recommandent guère et ne supportent pas de parodies. Quand la Convention et la Commune de 93 discutaient, entendaient de belles, pompeuses et longues harangues, des discours pour la plupart écrits et répétés devant la glace, quand les Comités entassaient les décrets et vaquaient à de multiples, diverses et surprenantes besognes administratives, quand ces actives assemblées accomplissaient un travail législatif considérable, elles n'avaient pas à se préoccuper de leur salut immédiat. Des comités militaires spéciaux s'occupaient à organiser la victoire, la frontière était reculée par les baïonnettes des volontaires de l'an II, les rois tremblaient chez eux, et leurs trônes remuaient, ébranlés par les pas de plus en plus rapprochés des quatorze armées républicaines, invincibles. Les princes de la coalition ne songeaient plus à corriger les Parisiens, ni à leur donner des lois.



Robespierre et Chaumette pouvaient en toute sécurité monter à la tribune et faire voter leurs motions : Hoche devant les lignes de Wissembourg, Marceau mettant le pied sur le nid de vipères des buissons vendéens, dans le nord Jourdan, Kléber sur le Rhin et le lieutenant d'artillerie Bonaparte à Toulon, leur assuraient la parole, garantissaient la sanction des décrets qu'ils proposaient. On n'avait à se préoccuper que des coups de main à l'intérieur : 31 mai, Thermidor, Prairial, Vendémiaire. Il était loin d'en être ainsi en mars et avril 71.

Avant d'organiser la République communale, il fallait la faire naître, il fallait lui permettre de vivre. Il était impossible de discuter des textes et d'élaborer des lois, quand il fallait avant tout se battre et vaincre. Le Comité Central, pouvoir exclusivement militaire, gouvernement d'action et non pas parlementaire, s'il fût demeuré seul et maître, sous la pression des circonstances se fût resserré, amélioré. Il semblait désigné pour agir, et non ergoter, pour continuer la bataille sans se soucier des ordres du jour, et pour amener la victoire, sans phrases. Sa retraite devant les élus de la Commune, d'ailleurs incomplète et accomplie avec restriction mentale, eut pour seul résultat de ralentir l'action militaire. Sa préoccupation de régulariser son pouvoir, dans l'interrègne électoral, eut surtout cet effet désastreux d'empêcher que cette action fût immédiate et suivit la fuite du gouvernement.

Le général Crémier a donc porté un jugement faux, lorsqu'il prétendit que le Comité Central ne pouvait soutenir la résistance, ni avoir raison de M. Thiers, de l'Assemblée, et des faibles forces dont ils disposaient. La Commune, malgré l'indispensable attention qu'elle dut porter aux opérations guerrières, malgré la participation directe et personnelle de plusieurs de ses membres aux combats, représenta

ce qu'on pourrait appeler l'élément civil dans la révolution du Dix-Huit mars, et c'était l'élément militaire qui était seul nécessaire. La garde nationale devait avoir seule la parole et l'autorité, au moins jusqu'à ce qu'une bataille décisive et une victoire, sinon définitive, mais suffisamment complète, eussent permis de rentrer dans la cité sauvée et pacifiée. Alors on eût discuté et poursuivi la réalisation des changements politiques, avec les réformes sociales que le prolétariat, vainqueur au dehors, était en droit d'imposer au dedans. Les hommes du Comité Central se sont hâtés fâcheusement de céder la place. Ils devaient garder leur poste périlleux, tant que la cause qui le leur avait fait confier n'était pas victorieuse. Ils avaient le devoir de rester sur la barricade, aux remparts, ou aux avant-postes, tant qu'il y avait à tirer des coups de fusil, et ne pas croire que leur présence était nécessaire à la tribune.

### *LES ORGIES DU COMITÉ*

Crémer a donc émis une opinion sans valeur quand il a affirmé que, si le Comité Central avait conservé le pouvoir, la victoire versaillaise eût été plus rapide, plus certaine. Quant aux sottises et odieuses imputations à l'adresse des membres du Comité Central, ce sont des allégations gratuites, dignes d'être prises au sérieux par un Maxime du Camp. Elles ne furent ni justifiées ni même tenues pour exactes, en dehors des chroniqueurs apeurés et réactionnaires.

Le comte Daru, le président de la commission d'Enquête, si hostile fût-il à l'égard de tout ce qui se rapportait à l'insurrection vaincue, crut même devoir souligner l'exagération évidente des appréciations de Crémer.

— Les membres de ce gouvernement, demanda-t-il,

n'étaient-ils vraiment qu'une bande de gens ivres se réunissant, ou ne se réunissant pas, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville ?

Et Crémer répondit, avec son aplomb insolent, comme un menteur qui renchérit sur ses hableries :

— Je crois qu'ils étaient là pour bien boire, et bien manger, et jouer à l'autorité, mais ces gens-là ne pouvaient pas avoir d'influence. Ils tombaient sous le rire au bout de quelque temps..

Crémer aurait pu ajouter qu'ils tombaient aussi, et héroïquement, sous les balles. Tous ceux qui ont vu l'Hôtel de Ville, durant ces journées de fièvre, ont pu constater que, s'il y régnait du désordre et de la confusion, il s'y trouvait aussi l'activité d'une ruche batailleuse, avec l'animation d'un camp. C'était surtout l'aspect d'une barricade à la veille du combat que présentait l'Hôtel-de-Ville, et non celui d'un cabaret. On n'y buvait que parce qu'on avait chaud et soif, on y mangeait à l'heure où c'était nécessaire. On consommait des denrées vulgaires, des victuailles de rencontre, charcuterie et fromage, et l'on n'avait pas le temps, ni l'occasion, d'y faire ces prétendues orgies dont a parlé Crémer. Il y avait là, entassés, allant, venant, attendant les ordres, montant la garde, venant prendre les consignes, des gardes nationaux éloignés de leur domicile, hors de chez eux de grand matin ou ayant passé la nuit en faction, en patrouilles, aux postes. Il fallait bien qu'ils prissent des aliments. La solde ne permettait pas les festins à ces prolétaires devenus soldats, en eussent-ils eu le goût et le désir. Crémer savait mieux que personne, en ce qui concernait les chefs, combien il leur eût été difficile, même s'ils avaient été les bambocheurs qu'il indique, de faire ripaille dans un pareil moment, et sous l'œil envieux, et devenu méprisant, de leurs hommes, pauvres et mal nourris.

Croit-on que, parmi ces insurgés, dont la plupart étaient des convaincus et des patriotes exaltés, il s'en fût trouvé beaucoup disposés à suivre des chefs en fête ? Il n'eût même pas été prudent, de la part des membres du Comité Central, de festoyer dans le palais municipal, à plus forte raison de s'y montrer ivres jour et nuit, comme l'a raconté Crémier.

Les simples gardes eussent immédiatement protesté et cassé de leur grade ces mandataires inconvenants et indignes. Le peuple de Paris en temps de révolution s'est toujours montré impitoyable pour les voleurs et pour les ivrognes. Les membres du Comité Central se savaient surveillés par ceux qui, les ayant élus, pouvaient leur ôter, avec leurs galons, la possibilité de faire des bombances insultantes pour la misère et l'anxiété de la population. Qu'il y ait eu, dans les compagnies, des gardes ayant bu un coup de trop, c'est probable et même certain. L'inaction durant le siège, la privation d'aliments et le désir de soutenir leurs forces et leurs nerfs avec le vin, qui n'a jamais fait défaut, avaient développé des penchants à l'alcoolisme, malheureusement trop fréquents, mais ce n'étaient là que des tares accidentelles et des désordres restreints. Il est absurde de conclure du particulier au général, comme le voyageur anglais ayant remarqué une servante rousse. Il y a des individus qui boivent dans toutes les armées. Les soldats, et aussi les officiers, à Versailles, ne furent pas tous des modèles de sobriété. Mais de là à étendre à tous les excès de quelques-uns, comme n'ont pas manqué de le faire, à la suite de Crémier, les narrateurs de la réaction, il y a loin. Les proclamations, les arrêtés des membres du Comité Central, d'une lucidité parfaite, et souvent, comme on a pu le voir d'après les extraits cités, d'une éloquence admirable, pouvaient-ils être l'œuvre de gens plongés dans la plus basse débauche, de pochards

abrutis faisant du lieu de leurs délibérations une crapuleuse taverne ? Et leurs subordonnés, ces gardes nationaux, sans cesse debout, aux maigres repas et prenant à peine quelques heures de sommeil, qui devaient soutenir un second siège plus meurtrier que le premier, ces pères de famille dont la présence sous les armes était pour ainsi dire permanente, en faire un ramassis de soulards pouvant à peine se tenir sur leurs jambes, n'est-ce pas abuser du droit que prennent les vainqueurs, d'insulter après coup ceux qui sont vaincus ou morts ? Comment cette poignée d'ilotes, que prétendait avoir vus Crémier, a-t-elle pu arrêter, deux mois devant les murs et huit jours dans Paris, après une lutte évoquant celle de Saragosse, une armée formidable, exercée et disciplinée ? Comment a-t-il fallu six semaines de siège et d'assauts quotidiens, sans parler de la trahison, pour se rendre maître d'une place défendue par des gens « qui ne pensaient qu'à bien boire et à bien manger » ?

Le général Crémier s'est évidemment moqué de la commission en voulant lui faire accroire ces bourdes, comme les écrivains réactionnaires, qui se sont inspirés de ses mensonges, ont abusé de la crédulité passionnée de leurs lecteurs en dénonçant les « orgies » de la Commune. C'était donc un gouvernement de voluptueux et de sybarites, celui dont le ministre des Finances, Jourde, ayant à sa disposition toutes les recettes de la Ville, pouvant puiser dans les caves de la Banque, se contentait des appointements d'un sous-chef de bureau actuel, et, par économie forcée, envoyait sa femme au lavoir blanchir le linge de la maisonnée ?

Un écrivain, peu favorable pourtant aux communards, et qui est resté à Paris tout le temps de la lutte, a été moins malveillant quand il a dit :

On ne compte pas que des ivrognes et des énergumènes

parmi les fédérés, chefs ou soldats. Quelques hommes s'enivrant dans les débits de liqueurs, — j'ai eu peut-être tort d'insister moi-même dans ces notes sur le côté beuverie du mouvement insurrectionnel, — quelques hommes ivres ne doivent pas nous autoriser à traiter d'ivrognes cent mille hommes, parmi lesquels il y a certainement des gens honorables et convaincus de la justice de leurs revendications.

Ces chefs improvisés, inconnus, que la révolution a choisis, sont-ils tous indignes d'estime et dénués de capacités ?

Il y a peut-être chez eux des forces vives et nouvelles, qu'il sera juste et même nécessaire d'utiliser. Les idées qu'ils représentent doivent être étudiées, et, si on les reconnaît bonnes, mises en pratique.

(Catulle Mendès. *Les 73 Journées de la Commune*, p. 50.)

Les menteries et les calomnieuses injures de Crémer n'eurent pas la récompense que son auteur en attendait.

#### LA RÉCOMPENSE DE CRÉMER

La commission de révision des grades, non seulement ne lui maintint pas ses étoiles de divisionnaire, mais le fit rétrograder jusqu'à l'épaulette de chef de bataillon, grade qu'il possédait déjà au retour du Mexique. C'était assurément excessif. On le punissait d'avoir paru un instant accepter l'écharpe de commandant en chef des troupes de la Commune. Il protesta par une lettre trop vive et fut mis en réforme. Il se rejeta alors vers la politique et se présenta aux élections de 1872, à Paris. Il se retira devant Victor Hugo, qui se vit alors ridiculement préférer le médiocre, mais réactionnaire Vautrain. Crémer fut ensuite poursuivi en conseil de guerre, pour un acte relatif à son commandement pendant la guerre : l'ordre d'exécution d'un épicier de Dijon, nommé Arbinet, accusé d'espionnage, fait qui ne fut pas établi. Il fut condamné à un mois de

prison, singulière combinaison, pour homicide « par imprudence ». Il tenta encore une fois la chance électorale, en 1876, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et ne fut pas élu. Il disparut quelque temps après, déclassé, dédaigné par tous les partis, sans espoir de revenir jamais à la surface, noyé dans ses turpitudes. Et puis, fin vengeresse pour celui qui, fournissant des armes empoisonnées à la réaction, avait accusé les fédérés d'être tous des ivrognes, il fut emporté dans une crise d'alcoolisme. Ce général, devenu chef d'insurgés, aurait pu terminer sa carrière d'une façon terrible et digne, en vaillant aventurier, que respecte et admire le peloton chargé de le fusiller. Il aurait pu avoir la mort de Rossel, il eut celle de Coupeau.

#### *PROCLAMATION DE L'AMIRAL SAISSET*

L'amiral Saisset avait accepté le commandement que lui offrait M. Thiers. Cette offre était faite pour continuer à amuser les Parisiens, et aussi pour inquiéter le Comité Central, en lui faisant craindre une résistance sérieuse à l'intérieur de la ville. M. Thiers pensait le détourner ainsi de Versailles. L'amiral se rendit donc à Paris et adressa à la garde nationale la proclamation suivante :

Investi du commandement en chef des gardes nationales de la Seine, et d'accord avec MM. les maires de Paris, élus par le suffrage universel, j'entre en fonctions à partir de ce jour.

Je n'ai d'autre titre à l'honneur de vous commander, mes chers concitoyens, que celui de m'être associé à votre héroïque résistance en défendant de mon mieux contre l'ennemi, jusqu'à la dernière heure, les positions et les forts placés sous mon commandement. M'appuyant sur les chefs de nos municipalités, j'espère arriver, par la persuasion et de sages avis, à opérer la conciliation de tous sur le terrain de la République; mais je suis fermement résolu à donner ma vie, s'il le faut, pour la défense

de l'ordre, le respect des personnes et de la propriété, comme mon fils unique a donné la sienne pour la défense de la patrie.

Groupez-vous autour de moi, accordez-moi votre confiance et la République sera sauvée. Ma devise est celle des marins : Honneur et Patrie.

Le vice-amiral, membre de l'Assemblée,  
commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

Paris, le 23 mars 1871.

SAISSET. »

Les Amis de l'Ordre allaient avoir un chef, mais quel chef!



## LIVRE VI



### LES AMIS DE L'ORDRE

#### *PRÉPARATIFS D'ÉMEUTE*

Déjà des velléités de résistances locales, de protestation armée, de manifestation générale, étaient signalées dans les quartiers commerçants du centre. Il n'y avait pas de programme politique commun et les mécontents eussent été bien embarrassés si on leur avait demandé contre qui et pour qui ils s'agitaient. Ce n'était pas l'enthousiasme pour Versailles, ni pour ses réfugiés et son Assemblée, qui poussait une partie de la classe commerçante et bourgeoise à former des groupes bruyants sur les boulevards, lisant et commentant les journaux, en plein air. Sur les trottoirs se tenaient de petits clubs, d'où partaient des exclamations confuses et d'imprécises récriminations ; devant les kiosques, autour d'un bec de gaz, on commentait les nouvelles, et on les dénaturait.

L'Assemblée de Versailles certes n'était pas sympathique à ces bourgeois, frondeurs par tempérament, par atavisme. Surtout depuis la loi des échéances, les députés n'étaient point populaires dans cette classe, timorée mais grognarde, et parfois menaçante. Le Comité Central choquait aussi ces mécontents par sa composition plébéienne. Il les inquiétait

par les tendances socialistes qu'on lui attribuait, plutôt que par ses actes. Un vieux levain de 48, la peur des rouges et l'antagonisme de Juin fermentaient dans le cœur des aînés ; les plus jeunes étaient irrités par la présence au gouvernement d'ouvriers, de gens venus on ne savait d'où, et qu'appuyaient les bataillons des faubourgs. Des anciens fournisseurs du temps de l'Empire, des officiers des bataillons de la garde nationale privilégiée d'avant la guerre, des oisifs, des spéculateurs, des journalistes réactionnaires, formaient la tête dirigeante de ces opposants boulevardiers.

Un tailleur du boulevard des Capucines, nommé Bonne, qui habitait autrefois les membres des clubs élégants, et qui ne décolérait pas d'avoir perdu sa clientèle, prit l'initiative de tenter un groupement de ces mécontents épars. Il apposa une affiche dans tous les quartiers du centre, ainsi conçue :

République française. — Je viens faire appel au patriotisme et à la virilité de la population qui veut l'ordre, la tranquillité et le respect de ses lois.

Le temps presse pour former une digue à la Révolution. Que tous les bons citoyens viennent me donner leur appui.

A. BONNE,

Capitaine commandant la 4<sup>e</sup> Compagnie du 253<sup>e</sup> bataillon,  
12, boulevard des Capucines.

Le terme de ralliement suggéré par ce tailleur remuant était : « les Amis de l'Ordre ». Il circula et devint rapidement locution courante, en attendant qu'il fût inscrit sur un drapeau d'émeute.

*PREMIÈRE MANIFESTATION PLACE VENDÔME*

Donc les Amis de l'Ordre, à l'appel du bonapartiste Bonne, se rassemblèrent le mardi 21 mars, à une heure et demie, place de l'Opéra. Les manifestants arboraient, comme signe de ralliement, un ruban bleu à la boutonnière. Il n'y avait, au début, sur la place, qu'une vingtaine de personnes. Mais ce petit groupe déployait un drapeau tricolore, sur lequel se lisait cette inscription tracée à l'encre : « Réunion des Amis de l'Ordre ». Un employé de la confiserie Siraudin, en uniforme de lignard, le portait. La manifestation, malgré le peu d'adhérents qu'elle comportait, bravant le ridicule, se mit bientôt en marche. Ses organisateurs comptaient rencontrer du monde en route. Ce fut ce qui arriva. Personne dans la bande ne devait avoir d'armes, apparentes du moins. On suivit les boulevards jusqu'à la rue Richelieu, en poussant de grands cris pour amener les gens : « Vive l'ordre ! Vive l'Assemblée nationale ! Abas le Comité Central ! Pas de Commune ! » Les manifestants remuaient les bras, agitaient les chapeaux, invitaient par gestes les curieux à se détacher et à les suivre. Les fenêtres s'ouvraient, des gens sortaient des boutiques, se levaient à la terrasse des cafés, pour voir défiler ce cortège composé de gens bien vêtus, où les képis étaient rares et les chapeaux hauts de forme en majorité. La curiosité dominait ; peu de gens descendaient des maisons ou quittaient leurs affaires pour se mêler à la manifestation.

Parvenue place de la Bourse, la bande cependant s'était grossie et comportait alors cinq cents personnes environ. Elle eut le passage barré par un capitaine de la garde nationale à la tête de sa compagnie. On parla. Comme

les manifestants affirmaient leurs intentions pacifiques, le capitaine les laissa passer. La compagnie présenta même les armes au drapeau et les tambours battirent aux champs. Enhardie par cet accueil, la bande, toujours gesticulante et criante, retourna sur les boulevards (1). Elle se dirigea vers la rue Drouot où se trouve la mairie du IX<sup>e</sup> arrondissement. Un bataillon du Comité Central l'occupait. Il n'y eut cependant aucune collision. Un des manifestants, mieux avisé et plus prudent que ses compagnons, fit remarquer que le drapeau avec sa seule inscription « les Amis de l'Ordre » pouvait faire prendre pour des bonapartistes ceux qui le suivaient, d'autant plus qu'il y avait parmi eux plusieurs journalistes fort connus pour leur ancien attachement au régime impérial. Il paraissait donc sage d'ajouter la mention « Vive la République ! » Cela n'engageait à rien et sauvait la mise. La colonne fit alors halte. Le drapeau, accompagné de quelques manifestants, fut introduit dans un petit café du voisinage, et, à la craie, on traça en hâte l'inscription protectrice. On se remit bientôt en marche : le pavillon républicain couvrait la marchandise.

Le cortège se dirigea vers la rue de la Paix, avec l'intention de se porter à la place Vendôme, où siégeait l'état-major de la garde nationale. Evidemment, ce jour-là, il n'était ni dans l'intention des organisateurs, ni dans l'esprit des simples manifestants, de tenter un coup de main pour s'emparer de l'hôtel de l'état-major. Le lendemain,

(1) L'auteur a vu passer, de la terrasse du café de Madrid, sur le boulevard Montmartre, le cortège revenant de la Bourse. Henry de Pène, qui le connaissait, l'ayant aperçu, fit un geste d'appel et lui cria : « Venez avec nous ! » Comme il se contentait de répondre par un signe de tête négatif, Abel Peyrouton, qui se trouvait à la table voisine, crut que l'invitation s'adressait à lui ; il répondit vertement et un commencement d'altercation s'ensuivit. Les gens du cortège poussèrent des huées. Peyrouton et les autres consommateurs, grimpés sur leurs chaises, répondirent en acclamant la République et en invectivant la réaction. Il n'y eut aucune voie de fait, et le cortège poursuivit son chemin.

lors de la plus sérieuse manifestation qui suivit, les projets, tout au moins ceux des chefs, furent autres. Mais le mardi on n'avait en vue qu'une démonstration pacifique et impressionnante, une sorte de revue d'appel des forces dont espérait pouvoir disposer la réaction ; c'était la procession, inspirée du passé, à laquelle il manquait les robes de moines et les arquebuses mélangées aux cierges, pour rappeler la promenade fameuse et ridicule de la Sainte-Ligue.

Les gardes nationaux qui occupaient le poste de l'état-major laissèrent approcher, sans trop s'émouvoir, cette bande qui ne leur paraissait pas bien inquiétante. Comme à la mairie de la rue Drouot, les honneurs furent rendus au drapeau. Tout semblait donc devoir se passer pacifiquement. Le chef provisoire de l'état-major, Bergeret membre du Comité Central, se trouvait là. Il crut bon de se montrer et même de haranguer les manifestants, qu'il supposait venus apporter une pétition. Il se proposait de les inviter à se retirer sans désordre.

Bergeret, en uniforme, avec l'écharpe rouge, et entouré de plusieurs officiers supérieurs, parut donc au balcon de l'hôtel de l'état-major, à l'angle sud-ouest de la place. A peine avait-il prononcé deux paroles : « Citoyens, au nom du Comité Central... », qu'il fut interrompu par une bordée de sifflets accompagnée d'injures et de huées. Sous le balcon même, un groupe d'énergumènes, le nez en l'air, scandait avec rage, sur l'air des lampions : « Vive l'ordre ! Vive l'ordre ! » Bergeret essaya vainement de dire : « Envoyez des délégués... Le Comité les entendra... » Les cris répétés de « A bas le Comité ! » l'obligèrent à se retirer, en fermant les fenêtres. De la place, des clameurs montaient toujours, avec les apostrophes : « A bas le Comité Central ! Pas de délégués à ces gens-là ! Ils les assassinaient ! » Bergeret, ne voulant pas laisser insulter plus longtemps le Comité, donna

l'ordre à la compagnie qui était de piquet de refouler simplement ces tapageurs et de dégager la place, mais sans faire usage des armes. Le déblaiement s'exécuta. Il n'y eut pas un coup de baïonnette. Aucune violence sérieuse. Seulement quelques bourrades, deux ou trois coups de crosse aussi, dans le bas du dos des plus récalcitrants, et des conseils donnés avec bonhomie : « Allons ! retirez-vous ! ne faites pas les malins !... Circulez ! rentrez chez vous ! on ne vous fera pas de mal, mais f.....-nous le camp !... »

On obéit en grognant, en insultant toujours, mais sur un ton plus bas, et les plus enragés donnant le signal de la soumission et de la retraite, la manifestation bientôt fut dispersée ; la place redevint entièrement libre. Les manifestants gagnèrent la place de la Concorde, traversèrent la Seine et s'engagèrent dans le faubourg Saint-Germain, désert, endormi, où presque toutes les maisons avaient persiennes closes, où personne ne se tenait sur les portes. Ils atteignirent la place Saint-Sulpice, remontèrent le boulevard Saint-Michel et le boulevard Sébastopol.

Un groupe, vers les Arts-et-Métiers, était venu renforcer la manifestation. Il était précédé d'un nègre de haute taille qui portait un drapeau tricolore. Au boulevard Bonne-Nouvelle, un inconnu, en redingote, coiffé d'un feutre gris, se précipita sur le drapeau du nègre, s'en empara et en brisa la hampe sur son genou. Une courte bagarre s'ensuivit. L'homme fut maltraité, enlevé, et disparut dans un remous de foule. Le cortège continua sa route par les boulevards jusque devant la maison du tailleur Bonne, boulevard des Capucines. Là eut lieu la dislocation.

Avant de se séparer, on convint de se retrouver le lendemain, vers midi, toujours place de l'Opéra, pour recommencer, en la prolongeant, en l'étendant, la promenade

qu'on venait d'accomplir. Il fut recommandé de venir en uniforme de garde national, mais sans armes.

### *LA MANIFESTATION RUE DE LA PAIX*

On peut se demander quel but se proposaient les organisateurs de la manifestation du 21 et de celle qu'ils décidaient de recommencer le lendemain. On a soupçonné une tentative de soulèvement bonapartiste. Tout espoir n'était pas alors entièrement abandonné par les partisans du régime déchu. Napoléon III était libre. Il avait quitté Cassel, le 19 mars, et s'était rendu en Angleterre, à Chislehurst, où l'impératrice était allée le rejoindre. Bien abandonné des Français, l'ex-souverain avait conservé un appui, un seul, mais puissant : Bismarck. Le Chancelier, et, selon ses vues, l'empereur Guillaume, eussent avec plaisir appris qu'une restauration impériale était possible. Bismarck avait déjà, durant les négociations pour les préliminaires de paix, entretenu des rapports avec des agents bonapartistes, notamment avec Clément Duvernois. Si un conflit grave survenait, comme une guerre civile dans Paris, si une bataille s'engageait entre Parisiens et non plus seulement entre Versaillais et Communards, il pouvait prétendre que son gage était menacé et intervenir pour sauvegarder les intérêts des vainqueurs. Alors les armées allemandes entraient dans Paris, à la faveur de l'insurrection, mettaient le holà entre les combattants, après avoir déclaré Thiers et l'Assemblée nationale impuissants à assurer le paiement de l'indemnité. Le retour de Napoléon III pouvait paraître rassurer l'Allemagne sur l'exécution des conditions de la paix. Ainsi, une guerre civile éclatant dans Paris même, entre habitants de la même cité, pouvait devenir l'occasion favorable pour une restauration impériale, avec la complicité de Bismarck.

Cette supposition, que plusieurs écrivains ont paru admettre, était ingénieuse ; l'éventualité qu'elle indiquait n'était nullement impossible, mais invraisemblable. Rien n'en saurait démontrer la réalité. Dans les propos et les conciliabules de quelques-uns des meneurs de la manifestation, le tailleur Bonne par exemple, les fournisseurs de la cour et les journalistes regrettant l'empire pendant lequel ils avaient eu succès, influence, faveurs, ce calcul chimérique pouvait avoir été envisagé. Mais les esprits raisonnables ne s'étaient pas arrêtés un instant à le considérer comme exact, comme sérieux. La masse des citoyens n'avait qu'horreur ou mépris pour l'empire. Rien que le nom de Sedan suffisait à empêcher qu'on osât parler en public de Napoléon III. Comme cela paraissait lointain, oublié, l'empire ! Les départements avaient témoigné qu'ils ne voulaient plus du régime qui avait amené l'invasion. Ils avaient élu en masse des hobereaux légitimistes ou orléanistes, mais quelques rares impérialistes avaient à grand'peine pu se glisser dans l'Assemblée, et encore à la faveur de commandements exercés dans la mobile ou de grandes situations territoriales. Pas un des ministres, ni des personnages marquants de la fin de l'Empire, n'était revenu à la surface, tous avaient été engloutis dans le naufrage commun. Et puis la menace de l'intervention de Bismarck eût probablement suffi à réunir Paris et Versailles, et à faire tomber, un instant, les armes des mains des insurgés, mais pour les reprendre aussitôt, non plus contre des Français, mais contre l'ennemi commun. Non ! les manifestants des 21 et 22 mars, parmi lesquels se trouvaient certainement d'actifs bonapartistes, mais honteux ou prudents, n'eurent pas l'intention perfide ni l'espoir diabolique de provoquer, par une collision dans Paris, l'intervention allemande et la rentrée de Napoléon III, sous la protection des ulhans,



comme les Bourbon, en 1815, étaient revenus en croupe des cosaques. Napoléon III aurait pu d'ailleurs ne pas se prêter à une restauration due à l'Allemagne.

Mais leur calcul était tout autre, car il y eut certainement un calcul. La combinaison que ces deux manifestations sans armes, qui semblent aujourd'hui dérisoires et vaines, devait faire réussir, n'était pas dépourvue de chances. Elle dénotait de l'habileté politique dans sa conception.

Sauf chez quelques bonapartistes impénitents, comme Bonne, aucune arrière-pensée de restauration napoléonienne n'animait ces perturbateurs, amis de l'ordre. Ils acceptaient, pour la plupart, la République avec les hommes du 4 septembre, avec M. Thiers surtout, la République sans républicains. Le mot de République ne les choquait ni ne les épouvantait, mais à condition qu'il restât un mot, qu'il ne devint pas un fait, une réalité. Ils craignaient par-dessus tout la domination de la plèbe, le régime des ouvriers. Et puis beaucoup maudissaient les désordres de la rue engendrant le malaise dans les affaires, l'incertitude du lendemain. Ils ne comprenaient l'agitation que lorsqu'ils étaient eux-mêmes les agitateurs. Ils avaient le tempérament frondeur et agressif de tous les bourgeois de tous les temps qui crient et dénigrent, toujours mécontents du gouvernement qu'ils ont, mais toujours également disposés à se taire et à le supporter, si ce gouvernement montre les dents et ne se laisse pas manquer de respect. Cette bourgeoisie raffole de la poigne, même quand c'est elle qui est empoignée. Deux jours après les manifestations, le Comité Central était non seulement respecté, mais presque approuvé, et sans doute tout bas admiré.

En se mêlant à la procession pacifique organisée par le tailleur Bonne, les manifestants, en grande majorité, voulaient

seulement affirmer leur mécontentement de l'interrègne et du retard apporté aux élections. Leur désir de voir s'établir un gouvernement régulier s'alliait au souhait de la fin des troubles et de la reprise des affaires. Mais les chefs, les inspireurs du mouvement, avaient une vision plus étendue des choses, et ils se proposaient un autre but qu'un simple accord électoral. En promenant à travers la moitié des quartiers de Paris un drapeau de l'ordre, et en faisant se dérouler un cortège, d'autant plus nombreux que la promenade apparaîtrait sans danger, ils voulaient montrer leur nombre et affirmer qu'une grande partie de la population, celle qui représentait le commerce, les affaires, des intérêts considérables, était hostile au Comité Central, ne voulait pas de l'établissement d'une Commune, et était prête à seconder Versailles. Les représentants à Paris de l'Assemblée pouvaient, par conséquent, compter sur un appui sérieux dans la cité même. C'était une protestation vivante contre la révolution, et la déclaration d'alliance avec la réaction, un encouragement aussi à M. Thiers. La démonstration venait en temps opportun.

La province commençait à bouger. On signalait des mouvements dans les grandes villes. Lyon, Marseille, Narbonne, Saint-Etienne, Toulouse, allaient-elles avoir leur Dix-Huit mars? En connaissant ces promenades d'opposants, pacifiques aujourd'hui, mais qui demain pouvaient ne plus l'être, en apprenant que la moitié de Paris réprouvait la Commune, la province, dont l'hésitation déjà était grande, arrêterait aussitôt son adhésion, se tiendrait tranquille. Le Dix-Huit mars lui apparaîtrait comme une révolution de la minorité, contestée dans Paris même, dont l'opinion serait réputée se prononcer en majorité pour Versailles.

Cette descente dans la rue des Amis de l'Ordre, c'est-à-dire des amis de Versailles et des ennemis des républicains

avancés, car c'étaient les mêmes hommes ayant résisté et arrêté les insurgés au 31 octobre, qui se montraient derrière le tailleur Bonne, favorisait grandement les desseins de Thiers. Le Comité Central, s'il en avait eu l'intention, se serait bien gardé à ce moment-là de lancer ses bataillons sur la route de Versailles. Il ne pouvait songer à se répandre au dehors, se trouvant menacé à l'intérieur par ces Amis de l'Ordre, auxquels se joindraient bientôt les bataillons dissidents qu'on tentait de grouper autour de Saisset, de Schœlcher, de Tirard, d'Iléligon, de Dubail, dans les mairies des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements, au Grand-Hôtel et à la gare Saint-Lazare.

Les bonapartistes de marque servaient ainsi l'Assemblée et M. Thiers, parce qu'ils se ralliaient au parti qui paraissait devoir abattre la révolution et préparer une réaction formidable, dont peut-être l'impérialisme profiterait. On pouvait déjà prévoir que M. Thiers vainqueur serait sans pitié pour les hommes de révolution, pour les républicains avancés, et ceux-là seuls pourraient faire obstacle par la suite aux menées des bonapartistes. Ceux-ci allaient là où ils sentaient la force réactionnaire, où ils espéraient trouver des avantages pour leur parti, dans l'avenir. Ils se trompaient et les événements ont déjoué leurs projets, détruit à jamais leurs espérances, mais, à cette époque, ils n'avaient pas perdu toute confiance dans la fortune des Napoléons ; ils pensaient que la victoire de M. Thiers et la défaite des Parisiens républicains faciliteraient grandement leurs affaires.

Ainsi le but secret de ces manifestations était d'influencer l'opinion, surtout en province et de persuader que Paris était en majorité hostile au Comité Central, à la Commune, à la République.

On comprend alors pourquoi les manifestants n'avaient pas besoin d'être armés. On ne leur demandait pas de se

battre, mais de faire nombre, au grand jour. Donc il était inutile et même dangereux de venir avec des armes. Certains acteurs de la seconde manifestation ont raillé et traité de sottise cette recommandation, habile pourtant; d'autres ont dissimulé le but en blâmant cette consigne pacifique.

Nous avons eu la gentillesse, a écrit Henry de Pène en ses *Commentaires d'un blessé*, de laisser nos fusils à la maison. Nous pensions que, désarmés, nous serions peut-être sacrés pour quelques-uns. Nous étions dans l'erreur jusqu'au cou.

Un autre manifestant, qui fut blessé lui aussi, M. Gaston Jollivet, a dit dans le même sens, dans une lettre au comte d'Hérisson :

J'apportais, pour ma part, de très peu pacifiques sentiments à la manifestation pacifique. Dans mon humble opinion, il n'y avait pas à parlementer avec les bataillons fédérés, mais, après la sommation d'usage, à tirer sur eux, si l'on se trouvait en nombre. Aussi ce jour-là me suis-je évertué à dire aux braves gens qui se dirigeaient vers la place Vendôme : « Rentrons chez nous, prenons nos fusils, revenons nous masser à une heure fixée aux environs de l'Opéra, et puis en avant dans la direction de la rue de la Paix. Il est probable que le ciel ne m'a pas départi le don de l'éloquence, car je n'ai converti personne à mon idée.

(Comte d'Hérisson, *Nouveau Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 100.)

Le comte d'Hérisson s'était écrié lorsqu'on donna rendez-vous pour le lendemain : « Bravo! parfait! On apportera des fusils avec des cartouches plein ses poches, n'est-ce pas? » Mais quand on lui recommanda : « Non! pas de fusils! » il s'abstint, regardant passer la manifestation du perron de Tortoni, « étant, dit-il, un peu semblable aux ouvriers qui se munissent toujours de leurs outils avant de se rendre au travail, et qui riraient au nez de leurs patrons s'il leur commandait d'aller sans rabot ».

Malgré l'opinion de ces belliqueux manifestants, l'idée

de se livrer à une démonstration sans armes était, en laissant de côté la peur légitime des coups, plus politique, et son résultat pouvait être plus efficace. Une manifestation armée, avec les coups de fusils inévitables, c'était une émeute. Le combat aurait eu lieu dans les plus défavorables conditions pour ceux qui le risquaient. Les manifestants eussent été écrasés par le nombre. Ils n'étaient ni de force, ni de tempérament à improviser une bataille des rues. La compétence barricadière faisait défaut à beaucoup de ces boursiers et de ces rentiers. Et, puis, si une certaine sympathie devait aller à des manifestants pacifiques, recevant des coups de feu, bien qu'ils les eussent cherchés, provoqués, aurait-on pu s'indigner, ou même s'étonner, qu'à une attaque de vive force, la force répondît ?

Le but de la démonstration eût été manqué, puisqu'il s'agissait de prouver que la population paisible, raisonnable, laborieuse, protestait contre le Comité Central, contre toute insurrection. Et puis, une prise d'armes n'était-elle pas aussi bien tardive ? C'était au matin du dix-huit mars, quand le général Vinoy faisait battre désespérément le rappel, quand le gouvernement appelait à son aide les bataillons bourgeois, lesquels se gardaient bien de répondre, que les Amis de l'Ordre auraient dû prendre leurs fusils, leurs cartouches et se rendre place Vendôme ou place de la Concorde. Là ils eussent trouvé des régiments avec de l'artillerie, pour les encadrer et les soutenir. Armée, la manifestation du 22 mars eût été ridicule et odieuse ; sans armes elle ne risquait que d'être ridicule et vaine, comme la démonstration des fameux bonnets à poils de 48. Désarmée, elle pouvait abuser l'opinion par son nombre et même s'attirer quelques sympathies, si elle revenait avec des blessés, comme cela est arrivé.

La manifestation, qui s'était achevée la veille sans effu-

sion de sang, devait au contraire se terminer tragiquement le mercredi 22. Il est des provocations qu'il est sage de ne pas réitérer. Le lieu de rassemblement était le même. On se forma donc en cortège, place de l'Opéra, vers midi et demi. En tête, le drapeau des *Amis de l'Ordre*, porté par le nègre de la veille; une collision probable entre blancs semblait amuser cet homme de couleur, dont on ne s'expliquait guère la présence au premier rang. Il avait, pour justifier son rôle de porte-drapeau des insurgés de l'ordre, l'explication de son dévouement de race à Schœlcher, le père des nègres, comme on le nommait depuis 48. Le promoteur de l'abolition de l'esclavage dans les colonies était devenu en effet le second chef de la résistance parisienne, et Saisset l'avait pour assesseur dans les réunions et conciliabules du Grand-Hôtel.

Schoelcher cependant ne se trouvait pas à la manifestation du 22, mais Saisset, bien à regrets, avait été entraîné, porté, poussé au premier rang, à côté de MM. Reinhart, de la confiserie Siraudin, Henry de Pène, Gaston Jollivet et autres militants de la réaction. Saisset ne conduisit la bande que malgré lui et, obligé de suivre ceux dont il venait d'être nommé chef, il fut l'un des premiers à détalier. Le brave amiral Saisset n'était vaillant que derrière une armée et à bonne distance des projectiles. Un des manifestants, Henry de Pène, s'il a battu en retraite, a du moins conservé un témoignage cuisant de sa présence au premier rang : une balle dans le derrière. Ce blessé a dit : « Il ne manquait plus, pour achever la cause de l'ordre, que l'expédition ridicule de l'amiral Saisset, qui vint, ne vit rien, et laissa ses lorgnettes et ses gants au Grand-Hôtel, avec une paire de canons et de mitrailleuses qu'on avait rattrapées, et qu'on rendit sans coup férir. »

L'amiral Saisset, pour justifier le peu d'élan qu'il mit à

diriger la colonne des Amis de l'Ordre, marchant sur l'état-major de la place Vendôme, a blâmé la manifestation, dans l'Enquête :

C'était une fausse et mauvaise démarche, je m'y suis transporté, mais pour protester contre ces démonstrations absurdes. Je ne pouvais pas admettre qu'il y eût une démonstration sans armes. C'était une démonstration ridicule, j'y suis allé pour l'empêcher.

Il était général en chef, il n'avait qu'à commander demi-tour aux manifestants, en leur donnant l'ordre d'aller prendre leurs fusils, de se rassembler avec leurs compagnies et de venir le rejoindre à la mairie du II<sup>e</sup>, où devait se former l'armée de la résistance. Il ne l'a point fait et est donc responsable du sang inutilement versé ce jour-là. La conduite de l'amiral Saisset, là comme au Grand-Hôtel, fut assez piteuse.

Bergeret, mis en garde par les désordres de la veille, avait pris des mesures élémentaires de protection pour l'Hôtel de l'état-major, qu'il ne fallait pas laisser attaquer. On ne devait pas non plus laisser se reproduire les insultes dans la rue au Comité Central.

Un des manifestants, Charles Bocher, avait pu, à l'aide d'une ruse, traverser la place accompagné de deux gardes et espionner les dispositions prises. Il avait feint, dans la matinée, d'être appelé chez un ami, demeurant dans une des maisons de la place, et qu'il savait absent. Il a relaté ce qu'il appelait une reconnaissance militaire.

Il me fut ainsi permis de me rendre compte des moyens de défense; ils étaient fort bien pris. Une compagnie entière sur trois rangs, l'arme au pied, occupait l'entrée de la rue de la Paix, elle s'apprêtait à repousser par la force toute manifestation, même pacifique.

(*Nouveau Journal d'un officier d'ordonnance*. Comte d'Hérisson. p. 104.)

En revenant de sa « reconnaissance », M. Charles Bocher a dû certainement faire part aux manifestants de ce qu'il avait observé. Ceux-ci étaient donc prévenus. Ils persistèrent néanmoins dans leur tentative téméraire. Les organisateurs cherchaient visiblement une collision ; ils espéraient intimider par leur nombre et leur attitude la compagnie déployée sur trois rangs, forcer, déborder et probablement désarmer les gardes, puis les disperser. C'était incohérent comme plan, et bien que M. Charles Bocher leur eût fait part de ses craintes, ils ne voulurent rien entendre, dit-il, et poussèrent en avant :

Arrivés devant la compagnie que je leur avais signalée, ils furent repoussés, d'abord à l'arme blanche, et, comme ils cherchaient à forcer cette première ligne de défense, on fit feu sur eux. Une panique s'ensuivit. Ceux qui n'avaient pas été atteints se sauvaient dans toutes les directions, appelant aux armes ! on nous égorge ! Mais cet appel ne fut pas entendu, et le parti de l'ordre ne se montra plus à Paris, depuis cet acte d'extrême violence.

Un autre témoin dit :

Le Comité Central avait sans doute donné des consignes sévères, car les premières sentinelles, loin de présenter les armes à la manifestation comme elles l'avaient fait la veille, refusèrent formellement de lui laisser continuer sa route. Alors que se passait-il ? Deux foules étaient en présence, l'une sans armes, l'autre armée, surexcitées toutes les deux, l'une voulant aller de l'avant, l'autre décidée à barrer le chemin. Un coup de pistolet fut tiré. Ce fut un signal. Les chassepots s'abaissèrent. Ce coup de pistolet, qui l'a tiré ?

(Catulle Mendès. *Les 73 journées de la Commune*, page 32.)

Il est très difficile de dire qui a pu tirer ce coup de pistolet (ou de revolver), mais s'il a été tiré, ce ne peut être que du côté des manifestants. Les gardes nationaux avaient



des fusils et n'eussent pas tiré un coup de pistolet isolé. Bergeret était là et fit faire le roulement légal, la sommation aux attroupements. Ce roulement fut assez faible et ne put être entendu de toute la colonne des manifestants, car Bergeret ne disposait que de deux tambours. Un témoin, nommé Guillaumin, habitait Asnières, a dit, dans une lettre publiée par les journaux, qu'il avait entendu battre la charge. Ce témoin a été abusé par le roulement de tambour perçu. C'est la sommation qui est arrivée à ses oreilles. La charge eût été sonnée par les clairons, qui étaient nombreux.

Ce qui est certain, c'est que si les sommations légales, avec commissaire de police et roulement de tambour répété trois fois, ne furent pas exécutées selon le formulaire de cette procédure spéciale de la loi du 6 juin 1848 sur les attroupements, il y eut injonction verbale de la part des officiers de gardes nationaux, sommant la foule de se retirer, suivie de roulements de tambour. Le compte rendu du *Siècle* dit :

Tout à coup des roulements de tambour se font entendre dans la partie qui est comprise entre la rue Neuve-des-Petits-Champs et la Place Vendôme. Ensuite plusieurs coups de fusils sont tirés en l'air et jettent l'épouvante au sein de la foule...

*Le Soir* dit :

Arrivée à quelques pas des gardes nationaux, la foule échange avec ceux-ci des paroles de conciliation. Elle est repoussée par ces derniers, qui, une fois au milieu de la rue de la Paix, procèdent tout à coup à un mouvement de recul très précipité. La manifestation fait mine de se rapprocher. A ce moment deux coups de feu tirés en l'air partent des abords de la colonne, ils sont immédiatement suivis par une fusillade très nourrie due aux gardes nationaux plus rapprochés de la manifestation...

Le *Rappel* donne les mêmes renseignements sur ces coups de feu tirés en l'air :

Comment ce malheur est-il arrivé ? Naturellement les récits diffèrent. Celui qui paraît le plus vraisemblable est que la manifestation ayant répété les cris injurieux de la veille : « A bas les assassins ! » et ayant voulu forcer les consignes, les tambours firent trois sommations. La manifestation ne s'étant pas retirée, trois coups de fusils furent tirés en l'air. A ce moment un coup de pistolet aurait été tiré par un manifestant, et c'est à ce coup de pistolet que les gardes nationaux auraient répondu par des coups de fusils, tirés cette fois sur la manifestation...

*Paris-Journal*, dont le rédacteur en chef, Henry de Pène, était au nombre des blessés, dit que l'amiral Saisset pérerait loin du danger, place de l'Opéra, tandis que M. de Pène parlementait avec les insurgés. On l'avait reconnu, signalé : « l'homme au lorgnon », disait-on. Un jeune lieutenant de la garde nationale, ayant le ruban bleu des Amis de l'Ordre, essayait d'entraîner ses voisins :

Avancez donc ! criait-il, dit *Paris-Journal*, conservateurs, serez-vous toujours les mêmes ? Plusieurs groupes de se mettre en branle... A ce moment un feu de peloton se fait entendre. Il avait été, dit-on, précédé d'une apparence de sommation...

*L'Opinion Nationale* publie une lettre signée Paul Guérout, ingénieur (probablement parent du directeur Adolphe Guérout et du rédacteur en chef Georges Guérout), où se trouve ce passage significatif :

Nous aperçûmes un groupe de gardes nationaux, qui venait de la place Vendôme.

Quelques sifflets se font entendre et nous marchons vers eux en criant : Vive la République ! et crosse en l'air ! Quelques maladroits zélés en désarment quelques-uns, malgré mes vives protestations. Enfin après les avoir accompagnés dans leur mouvement de retraite, nous arrivons devant le front des bataillons

massés sur la place Vendôme. La foule qui nous suit nous presse contre eux.

Ceux-ci, immobiles, paraissent tout d'abord tout décontenancés. Un certain nombre de gardes placés à l'angle de rue Neuve-Saint-Augustin restent l'arme au pied. J'avise l'un d'eux et je m'écrie : Vive la République ! crosse en l'air ! — Laissez-nous tranquilles (répond le garde) et f... le camp... ! Un roulement de tambour interrompit cette conversation. Nous pûmes un moment espérer que le calme se rétablirait, quelques fusils s'abaissaient, puis se relevaient lentement. Les officiers avaient tiré leur épée et deux autres roulements avaient succédé au premier. Un instant après la charge sonne. J'aperçois la fumée sortir d'un fusil relevé aussitôt, d'autres armes s'abaissent et les décharges se succèdent rapidement...

On remarquera que toutes ces citations émanent des journaux réactionnaires, ou faisant montre, comme *le Rappel*, d'une neutralité hostile et défiante envers le Comité Central.

Tous, malgré quelques divergences de détails, reconnaissent dans leurs récits, écrits le jour même de la collision : 1° que les manifestants se dirigeaient vers des troupes en service, barrant le passage ; 2° qu'ils voulurent forcer ce barrage ; 3° que quelques manifestants (récit de *l'Opinion nationale*) criaient : Crosse en l'air ! et complétaient cette invite à la défection en cherchant à désarmer les factionnaires isolés qu'ils entouraient ; 4° que les factionnaires avancés, placés à la rue Neuve-Saint-Augustin, durent se replier vers les compagnies massées place Vendôme ; 5° que des sifflets, des insultes, des appels à l'indiscipline se produisirent et qu'on essaya de débaucher ces troupes ; 6° que des roulements de tambour et des injonctions d'avoir à se disperser, parfaitement interprétés comme sommations légales, eurent lieu ; 7° qu'un ou deux coups de fusils tirés en l'air retentirent, et qu'ensuite seulement se produisit la décharge meurtrière.

Il n'y a donc pas à rechercher si les premiers coups de feu, les coups de feu tirés en l'air et qui n'atteignirent personne, sont partis des rangs des gardes nationaux ou de la foule. Le général américain Sheridan, qui logeait dans un des hôtels meublés de la rue de la Paix, et de sa fenêtre suivait le défilé des manifestants, a déclaré que ceux-ci avaient tiré les deux premiers coups de pistolet, dont parlent tous les récits, mais ce témoin, de l'endroit où il était placé, a pu voir mal et se rendre compte des choses inexactement.

Sans s'attarder à cette vérification qu'on ne put faire le jour même de la bagarre, et qui est devenue aujourd'hui impossible, en ne considérant que la décharge qui suivit les roulements de tambour, et qui partit bien des rangs des gardes nationaux, appartenant aux 80<sup>e</sup>, 179<sup>e</sup> et 215<sup>e</sup> bataillons, il est permis de reconnaître que ces troupes, en service commandé, ayant reçu la consigne d'empêcher les manifestants de franchir le cordon d'arrêt et d'envahir, comme ils l'avaient fait impunément la veille, la place Vendôme, en menaçant l'Hôtel de l'état major d'une irruption peut-être irrésistible, devaient disperser par la force l'attroupement, qui continuait à grossir et à avancer. En temps normal, tout gouvernement ainsi provoqué, ayant ses consignes forcées, se fût défendu de même. Le Comité Central ne pouvait tolérer une seconde fois cette manifestation de soi-disants Amis de l'Ordre, qui suscitaient le désordre. En cherchant un conflit, ils commençaient une émeute.

Les ordres donnés par le chef de l'état-major Bergeret ne pouvaient pas rester sans sanction. La place Vendôme devait être déblayée sur l'heure. Comme on l'a vu par le récit de M. Charles Bocher, les gardes nationaux essayèrent d'abord de se dégager, à l'arme blanche. Les premiers rangs des manifestants furent repoussés à la baïonnette. La fusillade qui suivit fut la conséquence du mouvement en

avant des Amis de l'Ordre, et de l'effort de quelques-uns d'entre eux pour désarmer les sentinelles placées à l'angle des rues Neuve-Saint-Augustin et des Petits-Champs, où commençait le barrage de la rue de la Paix.

Il n'y a donc pas à disculper les auteurs de cette répression légitime, qui ne fut pas d'ailleurs bien terrible. Beaucoup de gardes nationaux tirèrent en l'air, faisant du bruit pour effrayer leurs assaillants. Le chiffre relativement minime de leurs victimes prouve la modération avec laquelle ils firent usage de leurs armes, bien que provoqués et attaqués. Dans une foule dense de cinq à six cents personnes, resserrées dans la rue de la Paix, dont la largeur n'est pas excessive, le feu d'une compagnie armée de chassepots aurait pu, aurait dû être très meurtrier. Les journaux de la réaction, pour expliquer l'effet relativement bénin de la fusillade, affirmèrent que la plupart des gardes nationaux étaient en état d'ivresse et par conséquent incapables de viser. Voilà une interprétation charitable, et la modération des fédérés est bien récompensée.

Voici les noms des victimes de cette audacieuse, mais bien inutile agression :

Tués : Tiby, colonel en retraite; Bellanger, patron du café de la porte Saint-Martin; Bernard, négociant; Giroud, agent de change; Savary, lieutenant de vaisseau; Baude, ingénieur; Miet, caissier; Colin, agent d'assurances; Georges Hann, vicomte de Molinet, Lemaire, Niel, Charron, Tuonel et Wahlin, tapissier.

Parmi les blessés : Henry de Pène, directeur de *Paris-Journal*; Gaston Jollivet, rédacteur au *Gaulois*; Otto Hottinguer, banquier; Brière, imprimeur; Barle, Delhersin, Louis Pinganot, coiffeur; Portet, lieutenant aux éclaireurs Frachetti.

Les gardes nationaux eurent aussi quelques victimes. Un

certain nombre de manifestants se sont servis de leurs armes de poche. Un garde du 215<sup>e</sup> bataillon ; nommé François, fut tué. Un membre du Comité Central, lieutenant d'état-major, Maljournal, eut la cuisse traversée d'une balle de revolver. Les gardes du 176<sup>e</sup> bataillon : Cochet, Miche, Ancelot, Laborde, Legat, Reyer, capitaine au 176<sup>e</sup>, Train, du 20<sup>e</sup> de marche, furent relevés plus ou moins grièvement blessés.

Après la décharge, ce fut une déroute inouïe et une bousculade folle dans la rue de la Paix et les rues adjacentes.

L'*Officiel* publia un récit de cette dramatique journée, dont nous ne donnerons que la fin, son témoignage sur les faits relatés plus haut pouvant être contesté, tout en concordant dans l'ensemble avec les détails fournis.

On a trouvé sur le vicomte de Molinet, dit ce procès-verbal, un poignard fixé à la ceinture par une chaînette. Un grand nombre de revolvers et de cannes à épées ont été ramassés dans la rue de la Paix et portés à l'état-major de la place.

Le docteur Rambow, ancien chirurgien major du camp de Toulouse, domicilié, 33, rue de la Victoire, et un certain nombre de médecins accourus, ont donné leurs soins aux blessés et signé les procès-verbaux.

Les valeurs trouvées sur les émeutiers ont été placées sous enveloppes scellées et déposées à l'état-major de la place.

C'est grâce au sangfroid et à la fermeté du général Berget, qui a su contenir la juste indignation des gardes nationaux, que de plus grands accidents ont pu être évités.

Le général américain Schéridan, qui, d'une croisée de la rue de la Paix, a suivi les événements, a attesté que des coups de feu ont été tirés par les hommes de la manifestation.

(*Journal officiel* du 25 mars.)

La manifestation des Amis de l'Ordre ne pouvait avoir d'importance que si elle avait pu se répéter durant plusieurs jours. A la suite de ces déambulations dans Paris de gens

d'apparence paisible, de condition aisée, dont le nombre eût fait boule de neige, et se fût grossi de jour en jour, l'opinion eût été impressionnée par cette hostilité croissante de la population, envahissant les divers quartiers. C'eût été comme un plébiscite de la rue, sans convocation officielle, sans affiches et sans bulletins. Le Comité Central, au moment où il préparait la consultation du suffrage universel pour la nomination d'un Conseil communal, eût été devancé. Il n'aurait pu résister à cette protestation, continue et sur la voie publique, contre son existence, contre son exercice. Son pouvoir provisoire eût paru frappé de déchéance. C'était une lutte avec l'opinion où il avait tous les désavantages. Il avait pu laisser passer sans agir, sans le disperser par la force, le cortège du premier jour. Tous les gouvernements peuvent ainsi tolérer un rassemblement ayant une apparence de protestation pacifique, mais ne devant pas se renouveler. Ces démonstrations sans violences peuvent servir de soupape à des mécontentements comprimés. Mais aucun pouvoir ne saurait admettre la permanence de ces attroupements, devenant bien vite délictueux, et accoutumant les esprits à la rébellion. C'eût été préparer et faciliter des explosions violentes, inévitables. Par sa longanimité, qu'on eût qualifiée de faiblesse, il eût encouragé les exaltés à des manifestations perdant tout caractère pacifique.

Le Comité Central avait donc le droit et le devoir de rendre à la rue son calme nécessaire. Il l'a fait avec une modération que le petit nombre des victimes, proportionnellement au nombre des émeutiers, prouve suffisamment. On ne saurait lui imputer à crime, étant insulté et assailli, de s'être défendu. Cette tentative de soulèvement des Amis de l'Ordre ne fut pas renouvelée. Le Comité Central, pas plus que la Commune, n'eurent par la suite à réprimer des

désordres dans la rue occasionnés par les partis contraires. Ceux-ci avaient reçu, rue de la Paix, un avertissement sérieux, et la leçon ne fut pas oubliée. Ce fut l'unique circonstance où, depuis le Dix-Huit mars, le Comité Central fit preuve d'énergie et d'esprit de décision.

### LA JEUNESSE DES ECOLES

Il n'y eut, comme répercussion de la tentative des Amis de l'Ordre, qu'une réunion d'étudiants à l'amphithéâtre de Médecine. Là, des protestations se firent entendre, mais tout se borna à un ordre du jour, voté sous la présidence du professeur Trétat, qui d'ailleurs se défendit de toute entente avec la réaction.

Cet ordre du jour était ainsi conçu :

La jeunesse des écoles, assemblée dans l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine, considérant que le Comité Central a porté atteinte au suffrage universel ;

Déclare qu'elle fait cause commune avec les Représentants et les Maires de Paris, et qu'elle est prête à lutter avec eux, par tous les moyens possibles, contre ce Comité sans mandat populaire.

Elle affirme en outre qu'elle répudie toute espèce de complicité avec la réaction ; qu'elle entend repousser toute tentative de coup d'état venant du pouvoir, et veut maintenir, pleine et entière, la République une et indivisible.

Cette protestation ne fut suivie d'aucune tentative d'agitation dans la rue. Ses termes étaient mesurés et exprimaient une opposition reposant sur un scrupule juridique, excusable chez de futurs robins. L'illégalité de toute convocation électorale, faite en dehors du gouvernement, malgré le concours des maires mandatés à cet effet, servait de prétexte aux étudiants frondeurs. C'était la première fois



qu'on voyait la jeunesse des écoles se séparer des forces populaires et ne pas faire cause commune avec l'insurrection. Il faut se souvenir, pour expliquer ce mouvement en apparence rétrograde du Quartier Latin, si ardent, presque révolutionnaire, durant les dernières années de l'empire, et qui jusque-là avait gardé ses traditions démocratiques et combatives de 1830 et de 1848, qu'au mois de mars 1871, la Jeunesse des Écoles n'était pour ainsi dire qu'une expression universitaire. Il n'y avait pas encore de cours, donc pas encore d'étudiants réels. Depuis le mois de juillet 1870, le Quartier Latin n'avait que sa population non-scolaire. La guerre avait dispersé ses jeunes-gens et en avait renvoyé la majorité dans leurs familles. Ils y étaient restés. La révolution du Dix-Huit mars les avait surpris dans leurs provinces, à la veille de leur départ. La reprise des cours était annoncée pour la première quinzaine d'avril. La rentrée s'était trouvée ajournée par les faits. Les parents ne s'étaient guère soucié d'envoyer leurs enfants dans une ville en révolution. Les étudiants en médecine, qui ont généralement les opinions les plus avancées, étaient presque tous absents. La jeunesse des écoles réunie à l'amphithéâtre sous la présidence d'un républicain modéré, le professeur Trélat, et avec l'assentiment du doyen à la Faculté, le chimiste Wurtz, savant paisible, libéral bourgeois, se composait donc surtout de professeurs, de fonctionnaires des facultés et des cours, et d'étudiants en droit, dont les parents habitaient Paris: On sait que cette dernière catégorie d'étudiants, même encore de nos jours, bien qu'en majorité républicaine, est cependant réfractaire aux idées sociales et ne fraye pas volontiers avec les éléments plébéiens. Cette aristocratie de la jeunesse des écoles, à diverses époques, s'est groupée en des conférences à tendances, sinon réactionnaires, du moins très bourgeoises, et se récla-

mant de l'équivoque qualification de « libérale ». Ce sont des pépinières d'avocats, de magistrats, d'hommes politiques, dont Jules Favre, Jules Grévy étaient alors les chefs et les modèles, comme le furent par la suite Méline et Waldeck-Rousseau. Cette jeunesse-là ne pouvait que se montrer réfractaire aux idées de la Commune, et ne devait pas se rallier au Comité Central.

Bien que le mouvement du Dix-Huit mars, et on ne saurait trop insister sur ce point, ait été à son origine essentiellement patriotique et purement politique, cependant les réformes sociales et la mentalité socialiste perçaient sous les déclarations et sous les actes des chefs populaires. Il n'était pas encore question d'une lutte de classes, ni d'une sorte d'avènement d'un quatrième état, mais le fait même de la composition du Comité Central, de son recrutement parmi des hommes neufs, et l'exclusion à peu près complète des avocats, journalistes, politiciens professionnels, de ce nouveau gouvernement plébéien, donnaient déjà à cette révolution un aspect différent des insurrections du passé. Les victoires populaires antérieures avaient été dirigées, et bien vite accaparées, par les députés et les publicistes de l'opposition, par les adversaires parlementaires du régime déchu, par des banquiers libéraux, par la classe même où se recrutait la jeunesse des écoles. Les étudiants eussent volontiers en 1871, comme leurs aînés en 1830 et en 1848, fait le coup de feu sur les barricades avec les ouvriers, mais à la condition que ces barricades eussent pour chefs leurs professeurs, les penseurs célèbres, les écrivains, qu'on admirait au quartier, avec des députés connus et des citoyens notoires, ayant fait leurs preuves, inspirant la confiance. Babick et le brave Maljournal, aussi bien que tous leurs collègues du Comité Central, ne pouvaient leur convenir comme guides. Les aristocrates intellectuels que sont

toujours les étudiants, même les plus révolutionnaires, considèrent un peu comme des barbares les plébéiens qui n'ont pas fait des études. La supériorité du savoir, dont se sentaient pourvus ces jeunes gens, les rendait rebelles à toute soumission à un Comité d'inconnus, à la formation duquel ils avaient été étrangers, et dont les membres, en majorité, ne possédaient que la culture primaire. Cet antagonisme, manifesté par la déclaration de l'Amphithéâtre, au 24 mars, ne persista pas complètement, et beaucoup de jeunes gens des écoles, rassurés, encouragés par la présence dans le conseil communal de lettrés, d'hommes instruits, de professeurs et d'écrivains distingués, se rallièrent ensuite à la Commune, et même se firent tuer ou déporter pour elle. Voilà, ramenée à sa juste proportion, l'opposition manifestée à l'insurrection du Dix-Huit mars et au pouvoir qui en était issu, par la jeunesse des écoles, à l'époque où les Amis de l'Ordre tentaient un mouvement dans la rue. Les étudiants ne participèrent d'ailleurs pas en masse à cette émeute avortée.

Un certain nombre des assistants à la réunion de l'Amphithéâtre s'étaient rendus au Grand-Hôtel. Ils se mirent à la disposition de l'amiral Saisset, qui les fit armer et caserner, au 3<sup>e</sup> étage, ce qui indique la faiblesse de leur effectif.

Ces volontaires des écoles, au rôle insignifiant, au nombre dérisoire, furent congédiés le samedi 25, à cinq heures du soir. Leur passage au quartier général de la résistance bourgeoise ne fut marqué que par la consommation d'une certaine quantité de bouteilles de pale ale et de stout, commandées au limonadier de l'hôtel.

Un capitaine de frégate, nommé Salicis, avait convoqué à l'Ecole Polytechnique, pour former une colonne d'attaque, des étudiants et des gardes du 21<sup>e</sup>, du 59<sup>e</sup> et du 119<sup>e</sup> bataillons. Il existait une batterie, formée sous le siège, dite

batterie de l'École. Il est probable qu'il ne s'y trouvait alors aucun polytechnicien. Le capitaine Salicis exposa son plan qui consistait à entrer, la nuit, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, par le presbytère; on en sortirait par la porte donnant sur la rue Clovis, et après s'être emparé facilement du lycée Corneille, on se serait trouvé maître du Panthéon. Alors on eût installé des pièces d'artillerie sur la place, dominant ainsi le quartier des Ecoles. L'amiral Saisset, tout en félicitant le capitaine Salicis de son initiative stratégique, l'engagea à ajourner la réalisation de ce plan superbe. Il lui ordonna de combiner les forces dont il disait disposer avec celles qui se trouvaient réunies au Grand-Hôtel.

En somme, l'agitation réactionnaire trouva peu d'éléments au quartier latin. On ne saurait tirer argument contre l'élan populaire du simulacre de résistance tenté au quartier des écoles, par des étudiants plus ou moins authentiques, qui se borna à une agitation verbeuse et à des factions inutiles au Grand-Hôtel, devant des cruchons de bière anglaise.

### *DÉPÊCHES VERSAILLAISES MENSONGÈRES*

Le gouvernement de Versailles, justement préoccupé de l'attitude incertaine de la province, s'efforçait de l'abuser par l'envoi de dépêches, tour à tour menaçantes et optimistes. Il s'agissait surtout d'affirmer que le mouvement parisien était circonscrit, et que l'Assemblée nationale prenait, d'accord avec le gouvernement soutenu par la majeure partie de la population, toutes les mesures pour avoir promptement raison d'une émeute impuissante.

Les nouvelles de toute la France sont parfaitement rassurantes, télégraphiait M. Thiers, le 21 mars. Les hommes de désordre ne triomphent nulle part, et à Paris même les bons citoyens se rallient et s'organisent pour comprimer la sédition. A Ver-

sailles, l'Assemblée, le gouvernement ralliés, entourés d'une armée de 43.000 hommes nullement ébranlés, sont en mesure de dominer les événements, et les dominent dès aujourd'hui.

Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux sont tranquilles. Vous pouvez donner aux populations ces nouvelles qui sont rigoureusement vraies, car le gouvernement qui vous les adresse est un gouvernement de vérité. Il reste bien entendu que tout agent de l'autorité qui pactiserait avec le désordre sera poursuivi selon les lois, comme coupable de forfaiture.

Cette dépêche était mensongère. Les 45.000 hommes de troupes n'existaient que dans les désirs de M. Thiers. Il les attendait, mais l'Allemagne ralentissait les rapatriements, et il ne savait quand il aurait enfin dans la main la force qui lui était nécessaire, pour jeter le masque conciliateur et démasquer, non plus au figuré, mais au réel, ses batteries, pour commencer le bombardement de Paris. La tranquillité des grandes villes qu'il annonçait avec aplomb n'était pas exacte. Déjà Lyon, Marseille, Narbonne s'agitaient et allaient proclamer la Commune, une Commune éphémère sans doute, mais ce n'étaient pas là des nouvelles qu'on pouvait qualifier de « rassurantes ». Disposant des lignes télégraphiques, et Paris n'ayant plus aucune communication avec l'extérieur, M. Thiers pouvait ainsi tromper la France. Ces mensonges lui furent fort utiles et contribuèrent pour beaucoup à laisser Paris poursuivre seul l'œuvre révolutionnaire. La province ignorait, doutait, hésitait, finalement ne bougea plus.

Le ministre de l'intérieur, Picard, envoyait de même aux préfets des dépêches confiantes et inexactes :

La situation n'est pas aggravée, L'insurrection est désavouée par tout le monde. Elle est déshonorée par des actes de violence individuels.

Les maires protestent unanimement et se refusent à procéder aux élections.

L'Assemblée est unanime pour flétrir les désordres et leurs auteurs. La séance de l'Assemblée a été excellente. Tous les partis sont d'accord pour condamner le mouvement.

A la nouvelle de la première manifestation des Amis de l'Ordre, la dépêche suivante fut transmise aux préfets :

L'ordre se maintient partout et tend même à se rétablir à Paris, où les honnêtes gens ont fait hier une manifestation des plus significatives.

L'armée, réorganisée, campée autour de Versailles, montre les plus fermes dispositions, et de toutes parts on offre au gouvernement des bataillons de mobiles pour le soutenir contre l'anarchie, s'il pouvait en avoir besoin.

Les bons citoyens peuvent donc se rassurer et prendre confiance.

La seconde manifestation, celle qui se termina par la débandade de la rue de la Paix, fut annoncée en ces termes à la province, par une dépêche datée du 23 mars, 4 h. 45 du soir.

A Paris, le parti de l'ordre a été en collision avec les insurgés. Il faisait une manifestation sans armes, dans le sens de l'ordre.

Un feu ouvert sur cette foule désarmée a fait de trop nombreuses victimes et a soulevé une indignation générale. Le parti de l'ordre a couru aux armes et occupe les principaux quartiers de la capitale. Les insurgés sont contenus.

Pour le citoyen paisible de Lyon et de Marseille qui lisait ces dépêches, affichées à la porte des Hôtels de Ville, des mairies, dans les cercles, les cafés, reproduites et commentées par les journaux gouvernementaux, Paris était aux mains d'une bande de scélérats qui fusillait sans provocation des gens désarmés, mais heureusement que le parti de l'ordre avait pris ses fusils et que les insurgés parisiens

allaient être châtiés. La capitale, la dépêche officielle le disait, était au pouvoir du parti de l'ordre, et l'insurrection était refoulée, par les Parisiens eux-mêmes, dans les quartiers excentriques. En apprenant ces nouvelles, les citoyens disposés peut-être à tenter un mouvement dans leur cité, concevaient bien quelque doute, mais jugeaient sage d'attendre les événements, et ne se pressaient pas d'imiter Paris. Les télégrammes trompeurs de M. Thiers produisaient donc tout l'effet qu'il en attendait.

Le *Journal Officiel* versaillais publiait en même temps un appel aux départements, qui ne dénotait aucunement une disposition à la conciliation :

Des mesures énergiques vont être prises; que les département les secondent, en se groupant autour de l'autorité qui émane de leurs libres suffrages. Ils ont pour eux le droit, le patriotisme. Ils sauveront la France des terribles malheurs qui la menacent et l'accablent.

Déjà, comme nous l'avons dit, la garde nationale de Paris se rassemble pour avoir raison de la surprise qui lui a été faite. L'amiral Saisset, acclamé sur les boulevards, a été nommé pour la commander. Le gouvernement est prêt à la seconder. Grâce à leur accord, les factieux qui ont porté à la République une si grave atteinte, seront forcés de rentrer dans l'ombre. Mais ce ne sera pas sans laisser derrière eux, avec les ruines qu'ils ont faites, avec le sang généreux versé par leurs assassins, la preuve certaine de leur affiliation avec les plus détestables agents de l'empire et les intrigues ennemies. Le jour de la justice est prochain. Il dépend de la fermeté de tous les bons citoyens qu'il soit exemplaire.

Ce factum, qui répétait cet absurde mensonge que les républicains de Paris étaient des instruments de l'Allemagne et des partisans de Napoléon III, se produisit le jour même où des agents bonapartistes avérés, comme le tailleur Bonne, le journaliste Henry de Pène et plusieurs au-

tres amis du régime déchu, essayaient de provoquer dans Paris une émeute. Les faits mêmes donnaient un démenti.

Quant à la garde nationale réunie sous le commandement de l'amiral Saisset, son rôle devait être plus tapageur que sérieux.

### *PRÉPARATIFS INUTILES A LA BOURSE*

La résistance au Comité Central s'était organisée en dehors de l'amiral Saisset, et avant sa nomination. Les promoteurs avaient été Tirard et quelques chefs de bataillons du centre, dont un bijoutier de la rue de la Paix, Quevauvilliers, l'un des vainqueurs du 31 octobre. A la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement (La Bourse) s'était concentré le premier élément d'émeute. La mairie du I<sup>er</sup> (Le Louvre) s'était pareillement gardée et retranchée. Les chefs de bataillons de ces arrondissements, réunis avec les maires et adjoints, décidèrent de conserver exclusivement la garde de leurs mairies (I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup>), et repoussèrent les bataillons appartenant à d'autres quartiers venus pour fournir des piquets, à tour de rôle. Sur dix bataillons, un seul, le 196<sup>e</sup>, refusa son adhésion à ce cantonnement constituant refus d'obéissance au Comité Central.

Une affiche fut signée par tous les officiers présents, reconnaissant l'Assemblée nationale pour seul pouvoir régulier, et déclarant que la garde nationale était indépendante vis-à-vis du Comité Central. En même temps, on mit en état de défense les deux arrondissements. La Bourse et la mairie de la rue de la Banque fournissaient une position stratégique excellente. Les rues qui y donnaient accès étaient étroites, faciles à barricader. La place et le palais de la Bourse permettaient de concentrer des forces, et la mairie à proximité ne pouvait être ni surprise ni même



sérieusement attaquée. Il n'y avait pas lieu d'être étonné du choix de ce quartier général de la résistance. Outre sa population particulière de banquiers, d'hommes d'affaires, d'agences, de compagnies et de commerces de luxe, ce quartier avait toujours été le foyer de la réaction bourgeoise, le centre d'action des partis d'opposition. La rue des Filles-Saint-Thomas débouchait sur la place de la Bourse; c'était là que, sous la Révolution, se formaient les bataillons royalistes qui marchaient contre la Convention. La section fameuse des Filles-Saint-Thomas, devenue section Lepelletier, fournit les insurgés du 13 vendémiaire que balaya le général Bonaparte autour de l'église Saint Roch. La mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois était moins avantageuse pour la défense. Placée à l'extrémité du 1<sup>er</sup> arrondissement comprenant le Palais-Royal et les Halles, elle était à peu près isolée par le quai et la rue de Rivoli, et les communications avec les rues commerçantes de Saint-Honoré, Croix-des-Petits-Champs, Richelieu, avec tout le massif tortueux de la butte des Moulins, pouvaient être facilement interceptées.

Il fallait recruter des hommes en nombre important, pour monter la faction, garder les abords, en cas d'attaque, repousser les assaillants et défendre les deux mairies transformées en citadelles de la place bourgeoise. Les gardes, supposés devoir s'enrôler parmi les *Amis de l'Ordre*, ne témoignaient pas d'empressement à rallier la mairie de la Bourse. Sans donner leur adhésion au Comité Central, beaucoup ne venaient pas se faire inscrire au Grand-Hôtel, ni aux deux mairies dissidentes.

### LE PIÈGE DE LA SOLDE

Trois malins municipaux imaginèrent alors un tour de

sergent racoleur. Ils affichèrent, dans les deux arrondissements, l'avis suivant, qui paraissait répondre aux inquiétudes que le Comité Central avait éprouvées la veille, au sujet du paiement de la solde, et que devaient partager les gardes nationaux de l'ordre :

Avis. — La solde de la garde nationale et les services d'assistance seront régulièrement continués par les soins des officiers-payeurs de chaque bataillon.

Les fonds publics, nécessaires à cet effet, sont à la disposition exclusive des maires issus du suffrage universel.

Le service sera provisoirement établi dès demain au palais de la Bourse, pour les bataillons dépendant des mairies envahies.

Il sera repris dans ces dernières aussitôt que les maires et adjoints y seront réinstallés.

Pour les maires et adjoints de Paris.

Les délégués :

TIRARD, DUBAIL, HÉLIGON.

Une note, signée du banquier Goudchaux fut aussi publiée, annonçant que, dans l'espace de deux heures, MM. J. Maunmy et Goudchaux avaient organisé à la Bourse une caisse et un contrôle, que la caisse avait été tenue par M. Ch. Gadala, agent de change, qu'environ 550.000 fr. avaient été versés aux payeurs, de la garde nationale, et que les fonds avaient été fournis par la Banque de France, sur réquisition de MM. Tirard et André.

Le moyen était bon, mais le calcul ne fut pas exact, comme résultat. Les gardes nationaux affluèrent bien autour des payeurs, revenant de la Bourse avec des sacs chargés d'argent. Mais la solde empochée, beaucoup oublièrent de venir prendre la faction à la mairie résistante. Eût-on continué ce système, assez dispendieux, pour faire l'appel et former le rassemblement, que le résultat final n'eût pas été beaucoup différent. L'amiral Saisset avait le commandement, et alors peu importait que les adroits

municipaux et les zélés payeurs pussent, avec l'appel des pièces de cent sous, lui recruter des combattants, puisque ce chef était décidé à ne pas les faire combattre. L'amiral était cependant secondé par des hommes énergiques et résolus à agir.

### RETRAITE PITEUSE DE L'AMIRAL

Le commandant Barré avait été nommé chef de légion chargé de la défense de ce premier arrondissement. Le colonel Langlois et Schœlcher secondaient l'amiral au II<sup>e</sup> arrondissement. L'accord existait complet entre les deux arrondissements. Ils communiquaient et s'entendaient pour arrêter les estafettes signalées, que l'état major de la place Vendôme envoyait à l'Hôtel-de-Ville, et qui devaient passer par la rue de Rivoli. On se préparait à repousser une attaque des bataillons du Comité Central, et peut-être à prendre les devants, à tenter un mouvement sur l'Hôtel-de-Ville; mais l'amiral Saisset ne paraissait nullement pressé de donner le signal.

Il s'est par la suite excusé de ses hésitations, en disant qu'il avait des armes en quantité insuffisante et disparates : des chassepots, des remingtons, des tabatières et des fusils à piston, avec en moyenne seulement douze cartouches par hommes ; pas de vivres et presque pas d'officiers. Ceux-ci lui écrivaient qu'ils ne voulaient pas obéir au Comité Central, mais ils donnaient leur démission au lieu de rejoindre au Grand-Hôtel. Il voulut un instant se mettre à la tête des bataillons de Passy, qui lui paraissaient plus sûrs, et occuper de nuit avec eux les Champs-Élysées. Les commandants J. de Bouteiller (1) et Lavigne lui firent sa-

(1) Jean de Bouteiller, ancien officier de marine, publiciste, rédacteur au *Petit Parisien* et au *Mot d'Ordre*. A été Président du Conseil Municipal de Paris. Mort en 1885.

voir que leurs bataillons ne voulaient pas quitter leur arrondissement. Ils s'y défendraient énergiquement contre les fédérés, mais ils attendraient qu'on les attaquât chez eux. Il n'y avait plus à songer à ce coup de main qui eût permis la communication avec Versailles.

Le bon amiral cherchait surtout un poste de combat pas trop voisin des endroits qu'il supposait fortement occupés par les fédérés. La gare Saint-Lazare lui parut suffisamment distante des quartiers dangereux. Et puis, on se trouvait là plus rapproché de Versailles, mais il n'était pas très certain de s'y maintenir.

J'avais réussi, a-t-il dit dans l'Enquête, à m'assurer des francs-tireurs des Lilas, qui avaient opéré avec moi dans plusieurs petites affaires sur le chemin de fer de Soissons, vers Bondy et Bobigny. Il en était résulté que nous avions confiance les uns dans les autres, et j'avais cherché à assurer mes derrières par ce moyen. Si j'étais obligé de quitter la gare Saint-Lazare, les hommes des Lilas protégeraient ma retraite sur Colombes...

Les partisans de l'amiral ne paraissaient pas en sûreté, à la mairie du Louvre, ni à la Bourse, ni au Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; tout cela était trop voisin des fédérés. La gare Saint-Lazare semblait préférable, et Saisset songeait même à la grande et lointaine banlieue, Colombes, dans le voisinage d'Argenteuil, comme donjon. Quant aux bataillons des Amis de l'Ordre, ils ne lui inspiraient guère confiance; il leur préférait des francs-tireurs recrutés à Pantin et aux Quatre-Chemins, localités dont la population n'avait pourtant rien de bourgeois, et dont les corps francs, généralement peu appréciés des bataillons du centre, auraient plutôt dû lui sembler inquiétants. Il demanda 25.000 sacs à terre pour défendre Colombes, que les fédérés, qui déjà n'osaient aller jusqu'à Versailles, ne

pouvaient songer à attaquer, à moins de supposer une marche vers le Vexin, par Pontoise ! Il réclama aussi des marins. M. Vautrain le pressait de venir rejoindre les braves qui l'attendaient à la mairie de la rue de la Banque. Il répondit, peu séduit par la proposition : « Il ne faut pas me faire prendre comme un rat dans une souricière, je vais me placer au Grand-Hôtel », et il ajoutait, tout étonné, et tout fier de son audace : « C'était un pas en avant ! » Il demandait surtout à en faire deux, ou plus, en arrière. Pour justifier sa conduite ultra-prudente, le bon amiral n'a pas hésité à calomnier les gardes nationaux de l'ordre, accourus à son appel, prêts à se battre et croyant qu'on allait les lancer immédiatement contre l'Hôtel-de-Ville.

Ces volontaires pouvaient être d'endurcis réactionnaires, mais ils n'étaient pas des poltrons. Saisset avait l'âme de Trochu, sans en avoir les talents oratoires. Il tint un discours peu éloquent aux hommes de bonne volonté, rangés autour de lui, impatients de l'entendre lancer ce cri, qui n'était ni dans son cœur ni sur ses lèvres : « En avant ! » L'amiral leur dit simplement : « Placez-vous au Nouvel-Opéra et bornez-vous à vous défendre. Vous le voyez il n'y a pas moyen de tenter une action offensive, il n'y a pas moyen de faire une répression de l'insurrection ; elle est audacieuse, elle est fortifiée, vous ne pouvez rien de plus ! » Et il donna l'ordre de se borner à défendre les propriétés, les femmes, les enfants (que personne ne pensait à attaquer), avec interdiction d'engager l'action dans la rue. C'était un langage à décourager les trois cents des Thermopyles.

L'amiral, dont les sentiments pacifiques croissaient avec le danger qu'il voyait imminent, avait une telle hâte de rentrer chez lui, qu'il s'en fut à Versailles solliciter un ordre de retraite.

« J'avais la conviction, a-t-il déclaré dans l'Enquête,

quand je me suis décidé, le 22, à rendre compte de la situation à M. Thiers, que si j'avais engagé l'action, nous aurions été complètement écrasés, et l'insurrection victorieuse serait venue jusqu'à Versailles. »

Ainsi, lui aussi, le chef de la résistance parisienne, bien placé pour reconnaître les forces dont disposait le Comité Central, constatait, par l'effroi même qu'il en témoignait, la faute commise par le Comité en ne marchant pas sur Versailles, dès le 19 mars, et même après le 22. « Comme à ce moment, a-t-il ajouté, nous n'étions pas sûrs de l'armée, je ne sais pas si les insurgés n'auraient pas eu le dessus ! »

Enfin, saisissant le prétexte de « la capitulation des maires », il se hâta de se dérober à la tâche, glorieuse peut-être, mais pas aisée, d'assurer le triomphe de l'ordre. Il s'empressa de renvoyer son monde. Voici comment il se justifia aux yeux de ceux qui avaient cru vaincre l'insurrection, en investissant l'amiral du commandement supérieur des gardes nationales de la Seine :

Dès le 25 mars, considérant la situation comme plus que compromise, après avoir réussi à contenir le mouvement, et avoir donné au chef du pouvoir exécutif quelques heures de plus pour reformer l'armée, je me décidai à donner aux gardes nationaux l'ordre de rentrer chez eux et d'attendre un moment plus favorable pour agir. J'ai prescrit à mes aides de camp de se retirer, et moi-même je suis venu à pied à Versailles.

(*Enquête parlementaire*. Déposition de l'amiral Saisset, t. II, p. 308.)

Cette retraite peu héroïque découragea, encore plus que la leçon de la rue de la Paix, les Amis de l'Ordre. Aussi ne bougèrent-ils plus jusqu'à l'heure sinistre où ils purent, sous la garantie du brassard tricolore, se mêler aux troupes victorieuses, dénoncer les vaincus et achever les bles-

sés. Pourquoi le général en chef de l'ordre s'est-il sauvé, à pied, à Versailles ? M. Thiers, lui, était parti en voiture, et les ministres avaient pris le train. Les francs tireurs des Lilas n'étaient-ils donc plus là pour protéger « les derrières » de l'amiral ? Ses gardes du corps se morfondirent à l'attendre à la gare Saint-Lazare, et probablement, faute d'occasion de combattre pour l'ordre, ces sacripants se mirent-ils au service de l'insurrection.

Ainsi finit piteusement l'essai de résistance armée, dans l'intérieur de Paris, tenté courageusement, audacieusement, par les Tirard, les Vautrain et quelques chefs de bataillons réactionnaires. L'amiral Saisset eut conscience de l'inutilité de sa présence, parmi des gens qu'il décourageait et paralysait. Il a argué, pour sa justification devant les commissaires de l'Enquête, que son commandement et ses courtes apparitions au Grand-Hôtel, avaient eu du moins pour résultat de faire gagner quelques heures à M. Thiers pour préparer son attaque. M. Thiers aurait pu se passer du concours dilatoire de l'amiral : l'inertie du Comité Central, les négociations des maires et l'amusette des élections suffisaient pour gaspiller les journées qui auraient dû perdre Versailles et sauver Paris.

## LIVRE VII

--

### LA COMÉDIE DE LA RÉSISTANCE

#### *RUSES DE GUERRE CIVILE*

L'amiral Saisset fut-il de bonne foi dans ses simulacres de résistance? Ou en peut douter. Les preuves écrites manquent pour établir sa duplicité. Mais les présomptions morales abondent, et par déduction on peut conclure, sans trop de risques d'émettre un jugement téméraire, qu'il fut secrètement d'accord avec M. Thiers. Celui-ci, a-t-il déclaré, ne lui avait donné que des instructions verbales et sans précisions. Donc pas de preuves, pas de traces des termes vrais du mandat. La conduite de Saisset serait alors bien étrange, inexplicable aussi. Sans l'hypothèse des instructions de M. Thiers, données en secret, on ne saurait comprendre son inaction, sa répugnance à tenter une action décisive, qui aurait pu terminer l'insurrection, par la défaite ou la soumission des bataillons obéissant au Comité Central.

Cette attente et cette inertie correspondaient évidemment aux sentiments propres de l'amiral. Il ne désirait nullement une collision. Il avait sans doute bien supporté le feu au plateau d'Avron, mais autre chose était d'affronter un bombardement, à distance, au milieu d'un état-major aguerri,



entouré de troupes encadrées, organisées, présentant déjà une certaine cohésion, et de se mettre à la tête de volontaires civils, de combattants improvisés, venus de tous côtés, pour enlever des barricades et disperser des émeutiers. La guerre des rues effraye souvent les militaires, par ailleurs intrépides. Les souvenirs tragiques des journées de juin devaient être présents à l'esprit de l'amiral. Il savait avec quelles difficultés, et au prix de quelles pertes, les meilleurs généraux d'alors, les valeureux africains, Lamoricière, Bedeau, Négrier, Duvivier, avaient pu se rendre maîtres de l'insurrection.

Et les bataillons du Comité Central étaient autrement armés et organisés que les insurgés de juin ! Toutes ces considérations engageaient l'amiral à ne pas brusquer les choses, et à retarder la bataille jusqu'à la rendre impossible et inutile. Cette prudence était conforme aussi aux désirs de M. Thiers, qui ne tenait pas à risquer une lutte prématurée. Gagner du temps était son but, et Saisset entra si complètement dans ses desseins qu'on peut facilement admettre qu'il les devait connaître, au moins en partie.

L'amiral était si peu rassuré sur le résultat d'un combat dans Paris, que sa principale préoccupation avait été de se ménager une retraite, de protéger «ses derrières», comme il disait sans cesse. On a vu qu'il réclamait vingt mille sacs à terre pour fortifier la gare de Colombes, à dix kilomètres du Grand-Hôtel, son quartier général. Il comptait se retrancher dans cette banlieue écartée, en cas d'un insuccès qu'il prévoyait. M. Thiers lui refusa les sacs, ainsi que les troupes qu'il réclamait. L'amiral évita de se rendre au milieu de la petite armée dont il était le chef. On ne le vit que deux fois, en de courtes apparitions, à la mairie de la rue de la Banque, où Schœleher l'attendait, où Vautrain, Tirard, Héligon, les vrais chefs de la résistance bourgeoise,

vainement l'invitaient à se montrer, à encourager les résistants par sa présence. Il ne voulut pas quitter le Grand-Hôtel, parce qu'il se trouvait au centre d'un quartier tout à fait rassurant, et à proximité de la gare Saint-Lazare, c'est-à-dire de Versailles. Les francs tireurs des Lilas et de Pantin, gens de sac et de corde comme il les qualifiait, mais en qui seulement il avait confiance, lui gardaient cette retraite. Il n'avait figuré que de loin à la manifestation de la rue de la Paix. Lorsqu'il jugea le moment venu de mettre quelques kilomètres entre lui et les fédérés, et aussi de s'éloigner de ses inquiétants guerriers, il décampa si prestement qu'il laissa, comme trophées, aux fédérés venant occuper le Grand-Hôtel, ses gants et sa jumelle.

Il a prétendu que la position était intenable et qu'il ne disposait que d'éléments insuffisants ou défectueux pour une résistance. Tous les témoignages démentent cette allégation. Non seulement la résistance était possible dans les premiers jours, mais elle offrait alors toutes les chances d'adhésions et de succès. Schœlcher (1), dont l'énergie était notoire, adjoint à l'amiral pour l'organisation de cette résistance, a déclaré qu'elle pouvait même se terminer par une victoire. Schœlcher a donc fortement contredit les allégations pessimistes et probablement calculées, du prudent Saisset.

(1) Victor Schœlcher, né à Paris, le 21 juillet 1804, membre des sociétés politiques : « Aide-toi, le ciel t'aidera » et les « Droits de l'homme » sous la Restauration et Louis-Philippe. Ecrivain d'art. Fit un voyage en Amérique en 1829. En revient tout acquis à l'émancipation des noirs. Sous-secrétaire d'état à la marine en 1848, il fait rendre le décret abolissant l'esclavage aux colonies. Elu représentant de la Guadeloupe et de la Martinique. Membre de l'extrême gauche. Partisan de l'abolition de la peine de mort. Au 2 décembre 1851, très brave, il va sur la barricade du faubourg Saint-Antoine, ceint de son écharpe. Proscrit, il refusa de rentrer à l'amnistie. Au 4 novembre 1870 est nommé colonel de l'artillerie de la garde nationale. Député à l'assemblée nationale au 8 février 1876. (La Seine, Martinique et Guyane), puis sénateur inamovible.

Nos approvisionnements, a-t-il dit dans l'Enquête, augmentaient tous les jours ainsi que le nombre des gardes nationaux qui venaient se ranger autour de nous. Ils étaient animés d'un très bon esprit, et étaient décidés à se battre quand le moment viendrait. Nous avions déjà douze mitrailleuses, et il me semble que dans ces conditions, si nous avions pu tenir encore quelques jours, nous aurions pu réussir... Les dispositions de la garde nationale étaient excellentes. Plusieurs des membres de cette assemblée peuvent se rappeler qu'au moment même où l'amiral Saisset fut nommé général en chef de la garde nationale, je proposai à la tribune qu'il passât une revue de la garde nationale aux Champs-Élysées, affirmant qu'il réunirait autour de lui 200.000 gardes nationaux. Je crois qu'on pouvait résister. Je crois qu'il aurait pu le faire, surtout si on avait eu le temps d'organiser les forces nécessaires. Quant à ma conduite, elle a précisément consisté à tenter des transactions, en attendant qu'on fût en état de résister. J'ai travaillé, pour ma part, à organiser la résistance, sous les ordres de l'amiral, bien entendu, et si j'ai donné ma voix à la transaction qui a eu lieu, c'était pour gagner du temps...

*(Enquête parlementaire. Déposition de Schœlcher, t. II, p. 328.)*

Il ne faudrait pas interpréter ces dernières paroles de M. Schœlcher « c'était pour gagner du temps » dans le sens d'un stratagème dilatoire. Il n'était pas dans la combinaison perfide qu'ont révélée ses collègues. L'amiral Saisset, M. Vautrain et d'autres déposants dans l'Enquête ont formellement reconnu qu'en discutant la date des élections, et en organisant une résistance au centre de Paris, on cherchait à gagner du temps, mais c'était pour permettre à M. Thiers de réunir des troupes et de s'approprier, avec les rapatriés d'Allemagne, à prendre l'offensive. Certes c'était là toute la pensée et toute la politique de M. Thiers. Il ne croyait, pas plus que Saisset à une intervention efficace des gardes nationaux de l'ordre. Pour lui tous les gardes nationaux étaient suspects, depuis l'inutilité du rappel

battu au matin du dix-huit mars, et il n'y avait pas à compter sur eux. Quant à la nomination d'un Conseil communal, il ne voulait pas en entendre parler. Paris, selon lui, devait demeurer à perpétuité en tutelle, comme sous la monarchie, privé des franchises municipales des autres communes, soumis à un régime particulier. Il ne considérait les pourparlers pacifiques et les démonstrations bourgeoises que comme des moyens propres à faire perdre au Comité Central le temps que lui gagnait. Ainsi ces négociateurs de mauvaise foi ne voulaient qu'endormir l'activité révolutionnaire, émousser les énergies. Ils se proposaient surtout de retarder la décision qu'ils redoutaient par-dessus tout, et qu'ils supposaient imminente, d'une marche sur Versailles, pas encore en état de défense.

Toute autre était la pensée de M. Schœlcher, et l'on a eu tort, notamment Gaston Da Costa, d'interpréter différemment ses intentions et ses paroles. La réponse qu'il fit à l'un des commissaires éclaire ce point obscur. Le marquis de Quinsonas lui ayant demandé : « Vous croyez donc qu'il était possible d'éviter la guerre civile ? » Avec franchise Schœlcher répondit :

Oui, je crois que si nous avions pu avoir encore huit ou dix jours pour nous organiser, nous aurions opposé un tel frein au Comité Central, ou bien à la Commune qui lui a succédé, qu'elle n'aurait pas accepté la lutte, ou que si elle l'avait acceptée, nous aurions été très rapidement vainqueurs. Je crois que, si on avait résisté, on serait toujours arrivé à la guerre civile, mais à une guerre civile beaucoup moins longue que celle qui a eu lieu. Je crois qu'avec 200.000 gardes nationaux résolus on serait arrivé à bout du mouvement. Telles sont du moins mes impressions personnelles.

(*Enquête parlementaire*. Déposition Schœlcher. Séance du 30 juin 1871 t. II, pp. 329-330.)

Cette impression personnelle peut être discutée. Il est probable que, si la lutte avait eu lieu dans les conditions où la prévoyait Schœlcher, c'est-à-dire dans Paris, sans le concours de l'armée, et entre gardes nationaux, l'issue n'eût pas été celle qu'il indiquait. Mais il demeure établi que pour Schœlcher, qui était le chef en second de la résistance dans Paris, et même son véritable chef, puisque Saisset ne voulait pas résister, les pourparlers avaient pour but, non pas de laisser le temps à M. Thiers de rassembler et de lancer une armée sur Paris, mais de permettre à la garde nationale hostile au Comité Central, disposée à obéir aux maires, de se concentrer, de rétablir l'ordre et de comprimer l'insurrection en dispersant les bataillons révolutionnaires.

L'amiral Saisset n'était nullement dans ces idées, pas plus que M. Thiers. Ce dernier poursuivait rigoureusement et habilement l'exécution de son plan, et pour bénéficier encore de quelques jours, pendant lesquels il achèverait la réorganisation de son armée, il continua à entretenir des espérances de conciliation. Les négociations, qu'on les envisage au point de vue de M. Schœlcher, comme permettant de préparer la lutte dans Paris, ou qu'on les considère, avec MM. Thiers, Saisset, Vautrain et autres comme facilitant la concentration des troupes à Versailles, en vue de l'attaque prochaine, ne furent donc qu'une comédie et une ruse de guerre.

#### *DUPLICITÉ DE M. THIERS*

M. Desmarets, maire du IX<sup>e</sup>, s'était rendu à Versailles avec MM. Alphonse de Rothschild, Alfred André, E. Ferry et Vautrain. C'était une démarche due à l'initiative de l'honorable maire. Il constata que Versailles n'était pas en

état de défense, ne pouvait pas repousser une attaque sérieuse, si elle se produisait. De sa conversation avec M. Thiers, il résulta pour lui la conviction « qu'il fallait gagner du temps » pour amener une conciliation. M. Thiers, fourbe émérite, se garda bien de révéler à M. Desmarests ses véritables sentiments. Il feignit encore une fois des dispositions conciliatrices. Pour abuser davantage le trop confiant Desmarests, comptant bien que celui-ci, de retour à Paris, confirmerait ses collègues indécis dans la supposition qu'un accord était possible, il lui remit la lettre suivante, destinée aux maires, et, par eux, devant être connue de la population, et cela afin de la leurrer encore.

Versailles, 23 mars 1871.

Messieurs les Maires,

Vous n'êtes pas en désaccord avec le gouvernement, en supposant que dans les circonstances actuelles il ratifiera toutes les mesures de pardon et d'oubli que vous croirez devoir prendre, pour ramener à la cause de l'ordre les hommes qui se sont laissé engager dans la sédition, et qui ne sont coupables que d'égarement.

Recevez, etc.

Le président du Conseil, Chef du pouvoir exécutif.

THIERS.

La duplicité était au comble. M. Thiers était persuadé que l'honnête Desmarests prendrait au sérieux ces déclarations pacifiques et clémentes. Il ferait valoir les promesses de « pardon et d'oubli », que les maires étaient autorisés à donner. On admettrait les intentions conciliantes du gouvernement. Cette ruse devait paralyser quelque temps encore le Comité Central, du moins les hésitants et les timides dans les bataillons. C'était un moyen de faire ajourner l'idée d'une marche sur Versailles, et cette fourberie complétait l'amusette électorale.

*L’AFFICHE MENSONGÈRE*

L’amiral Saisset était certainement alors fixé sur les intentions vraies de M. Thiers, secondant la combinaison temporisatrice. Il cherchait tous les prétextes pour ne pas donner le signal d’un combat. Il s’efforçait d’amadouer la population et de tromper le Comité Central. Dans ce but, il rédigea une proclamation, qui était un mensonge, dont il a été beaucoup question dans l’Enquête.

Cette proclamation était ainsi conçue :

Chers Concitoyens,

Je m’empresse de porter à votre connaissance que, d’accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du gouvernement et de l’Assemblée nationale :

1<sup>o</sup> La reconnaissance complète de vos franchises municipales.

2<sup>o</sup> L’élection de tous les officiers de la garde nationale y compris le général en chef.

3<sup>o</sup> Des modifications à la loi des échéances.

4<sup>o</sup> Un projet de loi sur les loyers favorables aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1.200 fr.

En attendant que vous confirmiez ma nomination, ou que vous m’ayez remplacé, je resterai à mon poste d’honneur pour veiller à l’exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir et contribuer ainsi à l’affermissment de la République!

Paris, le 23 mars.

Le Vice-Amiral commandant en chef provisoire,  
SAISSET.

Cette affiche contenait le principal du programme du Comité Central. Si ces revendications étaient admises par le gouvernement, et par l’Assemblée nationale, comme l’affirmait Saisset, on était d’accord, et il ne restait plus qu’à fixer la date des élections municipales. Ce n’était dès lors qu’une formalité administrative à remplir. En complétant ces déclarations formelles par l’énoncé de la pro-

messe du chef du pouvoir exécutif, contenue dans la lettre rapportée par M. Desmarets, aucun sujet de conflit n'existait plus entre Paris et Versailles. C'était la paix, c'était l'union, c'était la République hors de péril. La garde nationale, avec un chef qu'elle élirait, serait là pour détourner les monarchistes de l'Assemblée de la tentation d'entreprendre quoi que ce soit contre le régime républicain. Il existait de fait, et il serait garanti par la présence même à la tête du pouvoir exécutif de M. Thiers et par les baïonnettes parisiennes. Donc sécurité et confiance.

Malheureusement cette proclamation n'avait aucun caractère authentique. Celui qui l'avait rédigée, ou tout au moins qui l'avait signée, devait en décliner la responsabilité, et, après coup, prétendre qu'il n'avait donné ni son consentement, ni son visa. Cette déclaration conforme aux vœux des Parisiens était une illusion, et aussi un faux.

L'amiral Saisset, interrogé par la Commission d'Enquête, prétendit d'abord qu'il ne s'agissait que d'un projet en l'air, et qu'il n'avait rien signé de semblable, qu'on avait, à son insu, remis un brouillon d'affiche à l'imprimeur Dupont, mais que le bon à tirer à 25.000 exemplaires n'émanait pas de lui.

Amiral, précisa le Président de la Commission, vous déclarez que vous n'avez autorisé personne à faire imprimer cette affiche, qu'elle a été imprimée malgré vous, et sans votre assentiment ?

Saisset répondit hardiment : Oui !

Pourtant l'affiche existait ; elle avait été préparée, signée, remise à l'impression. M. Tirard affirma devant la Commission que le texte était de la main de l'amiral :

En arrivant le vendredi à Versailles, dit-il, je fus interpellé par bon nombre de mes collègues, et notamment par des mem-



bres de la majorité, qui me demandèrent : Est-ce que l'affiche est authentique ? Oui, j'ai eu le texte entre les mains. C'est moi qui l'ai fait imprimer !

Comme le président faisait cette objection que l'amiral Saisset affirmait qu'il n'avait pas donné le bon à tirer, et que l'affiche avait été publiée sans son autorisation, M. Tirard ajouta :

J'affirme sur l'honneur que M. l'amiral Saisset m'a apporté les deux affiches dont j'ai parlé, toutes deux écrites et signées de sa main, et portant en plus le bon à tirer. Je n'en ai fait imprimer qu'une.

*(Enquête parlementaire. Déposition de M. Tirard. t. II, p. 344.)*

Le démenti est catégorique. L'affiche contenait des promesses mensongères, mais son existence était réelle. La seconde affiche, dont il est question dans la déposition Tirard, mentait également : elle donnait le texte de la lettre rapportée de Versailles par M. Desmarets, où M. Thiers promettait l'oubli et l'amnistie. Elle ne fut pas publiée, et Saisset n'eut donc pas à en contester la véracité.

Comment Saisset expliqua-t-il, d'une part, l'existence de cette affiche émanant de lui, et d'autre part l'affirmation qu'il n'était pour rien dans sa publication ? Ses réponses furent suffisamment entortillées. Il s'attacha surtout à mettre hors de cause M. Thiers. Il agissait ainsi en homme de paille, sûr et dévoué. Il raconta qu'il ne s'agissait que de projets d'affiches, qu'il y en avait eu plusieurs de rédigés et que toutes ces affiches n'avaient pas le même texte. Il reconnut cependant qu'il y avait eu indication, d'accord avec les maires, des quatre points principaux, les articles reproduits ci-dessus et déjà énumérés dans toutes les conférences, dans tous les pourparlers entre les délégués du

Comité Central et les maires. Il ajouta que de graves modifications avaient été apportées au texte. Ces changements équivalaient à une annulation. Ainsi tout ce qui était dubitatif était devenu affirmatif. On donnait comme accomplies des choses qui ne l'étaient nullement. L'amiral, en déclarant que ces choses avaient été faites à son insu, ajouta qu'il n'avait pas d'instructions écrites de M. Thiers, mais que celui-ci avait dit que « les maires avaient pleins pouvoirs pour consentir les sacrifices jugés nécessaires à la dernière heure ». Il ne devait, lui, que son assistance militaire. Comme cette objection venait à l'esprit qu'il aurait dû désavouer les termes de cette affiche, puisqu'il savait qu'ils dépassaient la limite des concessions qu'il pouvait faire, et puisque ces termes n'étaient pas l'expression de la vérité, l'amiral répondit qu'on devait comprendre que les maires, dans un but de conciliation, avaient cru devoir pousser les concessions jusqu'à leurs extrêmes limites, pour éviter l'effusion du sang. Mais il ajouta : « qu'il ne pouvait désavouer l'affiche; c'eût été amener un conflit, et la faire enlever était impossible. Il laissa donc courir ».

Un membre résuma alors d'un mot toute cette fourberie :  
— « C'était de la diplomatie qu'on faisait, et voilà tout ! »

Bien honnête diplomatie, qui consistait à promettre, au grand jour, ce qu'on désavouait dans la nuit des conciliabules, et loyale parole que celle qui annonçait aux Parisiens qu'on leur accordait tout ce qu'ils demandaient, tout en sachant que rien de ce qui était promis ne serait tenu ! Rarement le mensonge politique fut aussi impudent.

Ainsi, l'amiral Saisset déclarait que tout était concédé, qu'on était d'accord sur tous les points. Et les quatre points principaux du litige : franchises municipales, élection des officiers de la garde nationale, y compris le général en chef, adoucissement à la loi des échéances, loi favorable pour le

paiement des loyers, il savait que tout cela était faux ! que rien ne serait ratifié de ces engagements-là ! Il savait aussi, qu'à la première occasion, M. Thiers dirait qu'il n'avait admis aucune de ces concessions, et que Saisset n'avait aucun pouvoir pour les consigner par écrit, ni pour en faire le texte d'une affiche. Plus tard, le dit Saisset jurait que tous ces engagements avaient été formulés à son insu et imprimés, publiés, sans sa participation, bien que M. Tirard eût affirmé sur l'honneur que l'amiral lui avait remis cette affiche pour qu'il la portât à l'imprimeur !

De la diplomatie pareillement, l'attitude de M. Tirard négociant pour la convocation des électeurs, discutant la date des élections, chicanant sur le jour, acceptant le jeudi 30 mars, refusant le dimanche 26, puis finalement paraissant céder ! Diplomatie et comédie de toutes parts, dont Tirard, révélant du même coup les fourberies identiques de son collègue Vautrain, ferait plus tard l'aveu imprudent, et sur un ton de vanterie :

Je dois vous dire, Messieurs, que le but principal que nous avions tous poursuivi par cette résistance, était d'empêcher les fédérés de marcher sur Versailles. Je suis persuadé en effet que si le 19 et le 20 mars les bataillons fédérés fussent partis par la route de Châtillon, Versailles aurait couru les plus grands périls, et j'estime que notre résistance a permis au gouvernement d'organiser la défense.

Ainsi, admirables auxiliaires, les maires en disputant sur une date, en prolongeant les discussions de calendrier, ne faisaient que remplir un rôle dans une odieuse comédie, afin de la transformer en épouvantable tragédie.

### *DÉSIR GÉNÉRAL DE L'ACCORD*

Dans les négociations pour les élections municipales, pour la conciliation, le Comité Central et la population

étaient seuls de bonne foi et jouaient franc jeu. Les adroits diplomates des municipalités purent leurrer aisément le Comité Central et les Parisiens, également naïfs et crédules, par désir d'apprendre qu'un accord était enfin établi. Tous espéraient qu'on ne se battrait pas, qu'il n'y aurait ni sang, ni cadavres, ni ruines. On était si heureux de voir s'évanouir, à la clarté de la confiance, le sinistre cauchemar de la guerre civile, que l'on se croyait déjà hors des ténèbres quand elles s'épaississaient davantage. Les regards tournés vers l'avenir l'apercevaient rose. Les sombres projets de M. Thiers échappaient à ces visionnaires optimistes.

Les maires indécis et cauteleux, qui ne voulaient certainement pas d'un retour à la monarchie, mais qu'effrayait un gouvernement franchement républicain aux tendances visiblement socialistes, favorisèrent, par leurs tergiversations et leurs apparences conciliatrices, la concentration des troupes à Versailles et l'inertie à Paris. Tous ne furent pas sans doute, comme les Tirard, les Vautrain, les complices conscients de M. Thiers, mais bien peu furent assez clairvoyants pour s'apercevoir qu'on les jouait. C'est que l'esprit admet assez facilement ce qu'il espère, et que tout le monde, même les maires et députés les plus hostiles au Comité Central, avait l'espoir d'un accord. Chacun chercherait par la suite à en tirer l'avantage. Les meilleurs parmi les maires et les députés auraient cru mal agir et trahir la cause de Paris, s'ils avaient paru suspecter la bonne foi de leurs collègues et mettre en doute la réussite des pourparlers conciliateurs. Ils savaient, ils voyaient que toute la population souhaitait une entente, et on eût semblé faire acte de mauvais citoyens en brusquant les choses, en rompant les négociations, en y mettant obstacle. Nul d'entre ceux dont on ne saurait suspecter les intentions ne voulait être, par la suite, accusé d'avoir empêché la paix et amené la guerre

civile. Beaucoup cependant la jugeaient bien prochaine et inévitable. Mais personne n'osait altérer la confiance générale, ni mettre en doute la bonne foi de son voisin.

Mêmes sentiments confiants à l'Hôtel-de-Ville. Des méfiances et des soupçons existaient bien parmi les principaux chefs du mouvement, mais aucun d'eux n'éleva la voix pour les formuler, craignant de compromettre le succès des négociations désirables. Parmi ces militants avertis, il convient de citer Maxime Lisbonne. Dans ses souvenirs inédits (1), Lisbonne a dit :

Nous eûmes le tort de nous croire déjà complètement vainqueurs, tandis qu'en réalité rien n'était fait encore. Cette faiblesse allait probablement être une des premières causes de la défaite de la Révolution. Nous n'avions, il est vrai, à opposer à l'armée de Versailles qu'une garde nationale de trois cent mille hommes, peu aguerris, peu disciplinés et commandés par des chefs inhabiles. Mais cette garde nationale était pleine d'enthousiasme et ne demandait qu'à marcher sur Versailles. L'armée était désorganisée, hésitante et la plupart des soldats disposés à fraterniser avec le peuple si la lutte s'était engagée. Les seuls ennemis sérieux que nous eussions à combattre étaient la garde de Paris, les gardiens de la paix enrégimentés, et les quelques débris de l'ancienne garde impériale. Mais qu'eût fait cette poignée de mercenaires contre un peuple rempli d'enthousiasme et de dévouement à la République? Nous eussions peut-être laissé cent mille hommes sur le terrain, mais le succès était assuré. L'inertie du Comité Central fut, je ne dirais pas une faute, mais un crime...

*Souvenirs* du 18 mars 1871 au 26 mai, par Maxime Lisbonne, ex-colonel de la Commune, suivis de deux mémoires sur son procès par M<sup>r</sup> Léon Bigot. Datés de la presqu'île Ducos, 7 juin 1880.)

(1) L'auteur possède le texte de ces Mémoires de Maxime Lisbonne, qui n'ont pas été publiés, et auxquels Da Costa a fait allusion dans son ouvrage. Le manuscrit qui est entre les mains de l'auteur a été rédigé à la presqu'île Ducos. Il est signé du pseudonyme transparent de : Portugal.

*LES ÉLECTIONS FIXÉES AU 26 MARS*

Le Comité Central était-il vraiment dupe des manœuvres des maires? Il voulait croire, dans sa majorité tout au moins, et jusqu'à la preuve manifeste du contraire, que les négociations étaient franches et qu'on cherchait l'entente, à Versailles, comme à Paris. Il ne pouvait cependant admettre les ajournements successifs. Il avait sagement renoncé à la date du 22 mars primitivement adoptée. Il avait déjà, une première fois, reculé cette date. Il décida d'en choisir une nouvelle, mais irrévocable celle-là. Il fixa les élections au dimanche 26 mars, par la proclamation suivante :

Citoyens,

Votre légitime colère nous a placés, le 18 mars, au poste que nous ne devons occuper que le temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales.

Vos maires, vos députés, répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient des candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver ces élections que nous voulons faire à bref délai.

La réaction, soulevée par eux, nous déclare la guerre.

Nous devons accepter la lutte et briser la résistance, afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et de votre force.

En conséquence, les élections sont remises à Dimanche prochain, 26 mars.

Jusque-là, les mesures les plus énergiques seront prises, pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués.

Hôtel-de-Ville, 22 mars 1871.

Le Comité Central de la garde nationale.

Une phrase était surtout nette dans ce nouveau manifeste, celle qui annonçait que le Comité ne se laisserait pas plus longtemps bernier : « Nous devons accepter la lutte et briser la résistance ! »

M. Thiers comprit parfaitement cet avertissement. Pour

y répondre, il commanda au général Ducrot de faire une reconnaissance, en avant de Versailles, et de la pousser jusqu'aux portes de Paris. Le général fit cette expédition dans la nuit du 24. Il s'avança jusqu'à Bagneux, Châtillon et Clamart. Mais il se heurta à des avant-gardes de fédérés, et, l'alarme donnée, de fortes patrouilles de gardes nationaux sortirent des forts d'Issy et de Vanves.

La possession de ces forts était importante. Elle permit de tenir les Versaillais à distance de l'enceinte bastionnée, et de soutenir la lutte pendant six semaines. Elle ne compensait malheureusement pas la perte du Mont-Valérien, qui eût rendu Paris à peu près imprenable, échappant à la famine du premier siège.

Le général Ducrot crut prudent de ne pas s'avancer plus loin et de battre en retraite. Sans que ses troupes aient pris contact, elles regagnèrent leurs cantonnements à Versailles. Il n'y eut pas un coup de fusil tiré de part et d'autres. Ce mouvement vers les positions parisiennes n'était qu'une répétition, mais elle indiquait que le rideau allait se lever bientôt sur le premier acte de la tragédie. M. Thiers, avant de frapper les trois coups, essayait ses acteurs et leur faisait pratiquer la scène où ils devaient quelques jours après jouer leur rôle sanglant.

#### *LA CANDIDATURE DU DUC D'AUMALE*

L'affiche de l'amiral Saisset avait été prise au sérieux à Versailles comme à Paris, mais dans un sens différent.

L'émotion fut grande parmi les monarchistes à la nouvelle que Paris obtenait satisfaction, et que l'accord était fait.

M. Tirard qui s'était rendu à la séance du 24 mars fut, dès son entrée dans les couloirs, entouré par des collègues

qui le questionnèrent. Les paroles suivantes s'échangèrent alors au milieu de rumeurs et de grognements :

— Voyons, Tirard, est-ce que l'affiche de Saisset apposée dans Paris est réelle? — Messieurs, elle est très réelle. — Vous l'avez vue? — Je l'ai vue. — Mais c'est impossible! — Je vous assure que je l'ai vue, écrite en entier de la main de l'amiral. — Comment l'amiral a-t-il pu préjuger nos décisions et faire promesse de choses qui ne sont même pas en discussion? — Il s'est cru autorisé par le gouvernement. — Alors le gouvernement nous a trompés en envoyant cet homme à Paris!...

Le groupe, qui accablait l'embarrassé Tirard de ces interrogations auxquelles il ne pouvait donner réponse satisfaisante, se dispersa furieux. De bureaux en bureaux, la nouvelle circula que l'amiral Saisset, se disant autorisé du chef du pouvoir exécutif, traitait avec l'émeute, donc trahison! Les droitiers impatients de saisir la première occasion, à leurs yeux favorable, pour tenter un essai de restauration monarchique, parlèrent aussitôt de remplacer M. Thiers. Ils proposèrent de lui donner pour successeur le prince de Joinville ou le duc d'Aumale. Le prince de la maison d'Orléans qui serait choisi prendrait, en attendant le trône, le titre de lieutenant général des armées françaises. Une séance de nuit était indiquée, et à cette séance la proposition devait être faite.

Le bruit prit assez de consistance pour effrayer Jules Simon qui le colporta, tout effaré, parmi les groupes républicains. M. Thiers, sans trop s'alarmer, ne négligea cependant pas cette rumeur. Bien que très fatigué, il se rendit à cette séance de nuit. Il voulait, là aussi, gagner du temps, et empêcher une discussion sur les élections parisiennes. On ne pouvait prévoir, étant données les dispositions des royalistes, ce qui pourrait sortir d'un débat aussi péril-



leux. Il savait à quoi s'en tenir sur la réalité des promesses faites par Saisset, mais il ne lui convenait pas de les démentir aussi vite. Il résolut de brusquer la séance de nuit. Il s'entendit avec M. de Peyramont, président de la commission chargée d'examiner la proposition des maires. Celui-ci convint de ne pas réclamer la discussion du rapport. En même temps, M. Thiers avisa M. Tirard qui se disposait à monter à la tribune : « Soyez prudent, lui dit-il, n'éternisez pas la discussion. L'assemblée n'est pas calme en ce moment, et je ne suis pas tranquille ! » M. Tirard comprit l'avertissement. Il tint compte des inquiétudes manifestées par le chef de l'état, et arguant de ce que le rapport de la Commission n'était pas prêt, il déclara renoncer à la parole. M. de Peyramont entrant dans ces vues affirma que la discussion était pleine de dangers, et au nom de la commission demanda l'ajournement. M. Thiers alors crut devoir intervenir. Il monta à la tribune, soucieux et nerveux. Il s'exprima d'une façon ambiguë, lui d'ordinaire si clair et si précis. Il énonça des inquiétudes vagues, et comme il avait déjà engagé M. Tirard à s'abstenir et à ne pas insister pour que la discussion commençât, il demanda que le débat sur la proposition des maires de Paris fût renvoyé à une séance ultérieure :

Il serait possible, dit-il, qu'une parole malheureuse, dite sans mauvaise intention, fasse couler des torrents de sang. Si vous êtes une assemblée vraiment politique, je vous adjure de voter comme le propose la Commission, de ne pas vouloir des éclaircissements, qui, dans ce moment-ci, seraient très dangereux. Si la discussion s'engage, pour le malheur du pays, vous verrez que ce n'est pas nous qui avons intérêt à nous taire.

La séance fut aussitôt levée par le prudent Grévy. Le péril du renversement de M. Thiers et de l'élection du duc

d'Aumale ou du prince de Joinville était conjuré. L'affiche de Saisset devenait, pour le moment, sans importance à Versailles.

Les députés républicains respirèrent, et les droitiers, n'ayant pas pu se concerter, ne parlèrent plus du duc d'Aumale. Ils se retirèrent mécontents et perplexes, se disant par manière de consolation : « Il aurait fallu avoir le consentement des princes. Ce sera pour une autre fois ! » Ils devaient attendre deux ans pour renverser M. Thiers, et toujours pour relever le trône.

Cette velléité parlementaire de mettre un prétendant sur le fauteuil présidentiel eut sa répercussion à Paris. La nouvelle en fut apportée au Grand-Hôtel, où en l'absence de l'amiral s'organisait la résistance armée, où l'on discutait même les dispositions de combat.

### INSTRUCTIONS DE COMBAT

Les instructions suivantes avaient été données, par écrit, au colonel Quevauvillers, qualifié de « Commandant supérieur des positions de la Banque, de la Mairie du II<sup>e</sup> arrondissement et des quartiers et arrondissements de la Bourse et environnants ».

*Art. I<sup>er</sup>.* — Le colonel Quevauvillers est nommé commandant supérieur des positions ci-dessus sous mon commandement en chef ;

*Art. II.* — Il disposera ses forces à l'effet de maintenir les positions indiquées sur le plan convenu ;

*Art. III.* — Il évitera les mouvements sur place et dans les rues ;

*Art. IV.* — Il préférera le combat défensif, aux fenêtres, caves et barricades ;

*Art. V.* — Défense absolue de sonner le clairon, battre le tambour, crier, se déplacer ;

*Art. VI.* — Les officiers supérieurs se tiendront à portée du

commandement supérieur pour la rapide transmission des ordres;

*Art VII.* — Les escouades de sapeurs, tambours, clairons, musiciens, exclusivement chargés du transport et de la répartition des munitions, se tiendront à la station de l'état-major général indiquée comme point de départ des munitions;

*Art. VIII.* — Il est expressément défendu d'arrêter des individus, de quitter son poste de combat pour aller au devant des tués et des blessés;

*Art. IX.* — Combattre sur place avec calme, pour la défense de la société française, frappée par les bas-fonds du crime, est le seul devoir.

Le Commandant en chef,  
Vice-amiral SAISSET.

L'amiral voulait alors inspirer confiance aux Amis de l'Ordre qu'il avait groupés et donner à penser qu'il était disposé à agir. Ces instructions au colonel Quevauvilliers paraissaient sérieuses et précises. La prévision qu'il y aurait des tués et des blessés, et l'avis suivant indiquant que l'amiral n'avait pas négligé le service des ambulances, permettaient de croire qu'il se préparait à donner le signal d'un combat qui serait meurtrier. Les mesures pour l'enlèvement des victimes de l'action, désormais certaine, était ainsi conçues :

Messieurs les docteurs, pharmaciens et autres des sociétés de blessés, aviseront aux possibilités pratiques de l'enlèvement des tués et blessés à l'ennemi, pour les diriger sur les ambulances indiquées, sans déplacer un seul des combattants.

Aucune évacuation des blessés des points indiqués ne peut se faire sans un ordre spécial signé du vice-amiral commandant en chef.

Tout est devoir, tout reste devoir; mais le salut de la France prime, pendant le combat, les malheurs de la guerre civile.

Vice-amiral commandant en chef,  
SAISSET.

Mais au moment où il paraissait prendre ces belles

dispositions de combat, et où il se disait prêt à lancer des cohortes fidèles à l'assaut de l'Hôtel-de-Ville, tout en restant prudemment à portée du train de Versailles, l'amiral s'aperçut que le vide se faisait autour de lui, et que bientôt il n'aurait plus à commander qu'un état-major. Les soldats s'étaient fondus. Il ne lui restait plus que des officiers sans compagnies, et encore beaucoup apportaient-ils leurs démissions. C'est que la nouvelle se répandait que les partisans de la monarchie triomphaient à Versailles, et que, M. Thiers renversé, on allait nommer le duc d'Aumale à la lieutenance générale de la France, bientôt redevenue royaume.

Ces bruits devaient être bientôt démentis. Ils avaient cependant une certaine vraisemblance, et la base de cet échafaudage de restauration n'était pas une illusion.

Les propos de M. Tirard, l'affiche de Saisset, avaient produit ce mouvement monarchiste à Versailles. Il ne dura pas, mais il avait été assez fort pour que M. Thiers fit brusquement lever la séance de nuit, où l'on devait discuter les élections municipales.

Parmi les gardes nationaux, que MM. Vautrain, Vacherot, Tirard et consorts avaient groupés aux mairies du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> arrondissement, et dont les chefs avaient leur quartier général à la Bourse et au Grand-Hôtel, sous le commandement supérieur de l'amiral Saisset, il y avait certes tout ce que Paris comptait de réactionnaires résolus, cependant les éléments républicains modérés formaient encore la majorité. Ces adversaires du Comité Central, mais non de la République, n'étaient pas du tout disposés à se battre pour le compte d'un lieutenant général du royaume. Le duc d'Aumale n'était nullement leur homme. Les opposants du quartier latin, qui s'étaient rassemblés après la réunion présidée par le républicain

Trélat, étaient aussi hostiles au Comité Central, mais cette jeunesse dite des écoles, encore pénétrée des traditions et des exemples des devanciers du Quartier, n'entendait pas soutenir la cause royaliste. Bien loin de songer à prendre le fusil pour le duc d'Aumale, les étudiants, et ceux qui s'étaient joints à eux, eussent plutôt fait le coup de feu contre ses partisans. Leur défection républicaine mit fin aux projets de résistance.

Le colonel Quevauvilliers n'eut pas à suivre les instructions belliqueuses qui lui avaient été données, et l'amiral Saisset, comme nous l'avons vu, licencia les troupes, alors que déjà d'elles-mêmes elles avaient commencé la dislocation. Il se hâta de prendre la fuite pédestrement, n'osant se fier au chemin de fer ou à tout autre mode de locomotion apparent.

Sur la prière de ses amis, a raconté M. Philibert Audebrand, narrateur pourtant très hostile à la Commune, l'amiral avait dû mettre des lunettes vertes, dissimuler son uniforme sous son habit civil et, un numéro du *Père Duchêne* à la main, user de ruse pour gagner Versailles sans être inquiété.

Ce bruit de la nomination d'un prince d'Orléans en remplacement de M. Thiers, c'est-à-dire la substitution immédiate de la monarchie de fait à la république existant également en fait, eut une grande importance à Paris. Aussi la commission d'enquête s'efforça-t-elle d'en retrouver l'origine. Charles Floquet fut signalé, à tort, comme ayant apporté et répandu la nouvelle. Il subit de ce chef, devant la Commission, une véritable interrogation d'accusé, dans la séance du 18 août 1871. Il sortit à son honneur de cette situation difficile. Il démentit le propos qu'on lui attribuait, tout au moins comme l'ayant tenu en affirmant son authenticité. L'idée de tenter un coup d'état parlementaire, et de

donner à la république provisoire un prince d'Orléans pour chef définitif, était bien dans l'air, dans les esprits aussi, à Versailles. La crainte de Paris, et même de la province, car alors elle eût marché d'accord avec les communaux, dissipa ces nuages monarchiques. Et ce fut grand dommage.

### CHARLES FLOQUET

Charles Floquet fut l'un des plus remarquables hommes d'état de la seconde république. Ardent, éloquent, et probe, il devint vers la fin de sa vie, toute entière dévouée au service de la démocratie, victime de la réaction, qui ne lui épargna pas plus qu'à Jules Ferry les calomnies et les outrages. Il connut aussi l'ingratitude populaire. Cet excellent républicain n'a pas appartenu à la Commune. Mais il fut attaqué, par les réactionnaires comme ne lui ayant pas montré d'hostilité. S'il ne soutint pas, par sa présence, par sa parole, par son influence et sa notoriété, les républicains parisiens de 1871, il ne fut du moins jamais du côté de Versailles. Il eut le courage de l'affirmer, en pleine réaction, lorsque la Commission d'enquête le fit comparaître comme un coupable. Il fit partie de cette ligue neutre et inutile, ligue de conciliation impossible, nommée la ligue de *l'Union Républicaine des droits de Paris*. Cette Ligue joua, dans les premiers jours de la lutte, un rôle assez important, mais sans résultat, à un certain point de vue fâcheux. A raison de la tentative d'intervention pacifique de Charles Floquet, et des imputations dont il fut l'objet à Versailles, lesquelles furent suivies de son arrestation, il est nécessaire de retracer ici les principaux traits de cette physionomie intéressante et éminemment sympathique.

Charles Thomas Floquet était né à Saint-Jean-de-Luz-

(Basses-Pyrénées) le 5 octobre 1828. Il n'y avait rien en lui, pas même l'accent, du méridional traditionnel. Il était d'aspect plutôt froid, guindé même, avec une grande politesse d'accueil toutefois, et une aménité toujours en éveil. Peut-être affectait-il une solennité défensive en public, et paraissait-il gourmé dans les premières relations. Il y avait de la timidité sous ce masque intentionnellement majestueux. On ne se fit pas faute de critiquer cette allure un peu théâtrale, qui était devenue chez lui naturelle. Avec aisance et bonhomie, il la quittait dans l'intimité de ses vieux et fidèles amis politiques.

Dans sa jeunesse, on le plaisantait sur ses gilets aux amples revers et sur ses attitudes évoquant la silhouette des grands conventionnels, qu'il admirait et dont il ambitionnait la carrière. « Salut, Floquet, pur comme Robespierre et beau comme Saint-Just ! » C'est en ces termes pompeux et amicalement plaisants, que l'apostrophait Ducasse, un orateur applaudi des réunions publiques, sous l'empire. M. Clemenceau, dans le remarquable discours qu'il prononça le 7 mars 1909 lors de l'inauguration du monument élevé à Paris, avenue de la République, a fait allusion à son respectable souci de rappeler, et pas seulement par le costume, ces grands modèles de la Révolution : « Selon le mot d'un adversaire qui crut railler, a dit l'orateur, Floquet nous sera apparu comme le dernier survivant des grandes assemblées révolutionnaires. »

Le jeune pyrénéen fit ses études à Paris, au lycée Saint-Louis. Il entra, en 1848, à l'école d'administration, excellente préparation aux fonctions et aux affaires publiques. Il se fit inscrire au barreau en 1851, et plaida depuis dans plusieurs procès politiques. Il collabora au *Temps* et au *Siècle*. Il fut compris dans les poursuites des Treize, ce procès fameux fait à treize républicains qu'on condamnait

pour le délit d'être vingt. Il fut condamné avec ses co-prévenus, le 5 août 1864. Il se présenta aux élections dans la Côte-d'Or et l'Hérault; il fut battu, grâce à la pression administrative, par le candidat officiel. L'intimidation gouvernementale était telle alors, que le candidat républicain ne put trouver personne dans l'Hérault pour apposer ses affiches. On vit donc Charles Floquet, un pot de colle à la main, un paquet de placards sous le bras et accompagné de quelques amis, colleurs de bonne volonté, parcourir sa circonscription, affichant lui-même sa profession de foi sur les murs. Le candidat impérial, un certain Rouleaux-Dugage, fut élu. A la fin de l'Empire, Floquet plaida pour la famille de Victor Noir, la victime de Pierre Bonaparte; il défendit aussi Cournet devant la haute cour à Blois, et le fit acquitter.

Au moment de l'exposition de 1867, un incident se produisit qui fut, par la suite, le point de départ de critiques et de malignes remarques, mais qui ne reposait sur aucune réalité. Le czar Alexandre visitait le Palais de Justice. D'un groupe d'avocats stationnant dans la grande galerie, ce cri partit, à l'adresse de l'impérial visiteur : « Vive la Pologne, Monsieur ! » Le scandale fut vif et les journaux réactionnaires attribuèrent ce cri à Floquet. Il a toujours dénié cette exclamation, irrespectueuse assurément, mais qui pouvait se justifier. A cette époque, il n'était point ridicule de témoigner de la sympathie à la nation héroïque et martyre, dépecée d'abord par des monarques de proie, puis ensanglantée et terrorisée par des bourreaux encouragés par les czars. La jeunesse des écoles frémissait encore d'indignation et de pitié au nom de la Pologne. Elle avait gardé dans l'oreille les invocations vibrantes des Michelet, des Quinet, flétrissant le partage infâme; elle écoutait aussi les appels désespérés des patriotes polonais déportés, knoutés,



fusillés et pendus. Le cri dont Floquet a endossé la responsabilité était celui de toute la démocratie. On a affirmé que c'était Gambetta qui avait ainsi apostrophé le czar. Cette attestation, produite par l'ancien préfet de police Andrieux, a été contestée par les amis intimes de Gambetta, notamment par MM. Reinach et Ranc. Le maréchal Lebœuf, qui accompagnait le czar pendant sa visite au Palais, a déclaré que, des rangs de plusieurs avocats formant un groupe dans le vestibule, partit ce cri : « Vive la Pologne ! Il ne fut pas accompagné du fameux mot reproché : « Monsieur ! » Ce fut plutôt, a dit le maréchal, une protestation qu'une manifestation. Les avocats se dispersèrent bientôt dans la foule. Lebœuf ne put ni reconnaître Gambetta, ni remarquer Floquet, qu'il ne connaissait pas. Le maréchal fut interviewé à ce sujet, par un rédacteur du *Gaulois*, lui disant : « La légende veut qu'un avocat se soit avancé vers la voiture d'Alexandre II au moment de son départ, et ait crié « Vive la Pologne, Monsieur ! » Lebœuf dit très énergiquement au reporter, sachant bien que sa dénégation serait reproduite et divulguée partout : « C'est absolument faux, je vous l'affirme. D'ailleurs l'incident a eu lieu au haut de l'escalier du Palais, au moment où nous arrivions, et il n'a pas eu de suite. Je ne sais même pas si le czar s'en est aperçu. En tout cas il n'en souffla mot, ni sur le moment, ni au retour dans la voiture. »

Le démenti est catégorique, probant aussi, émanant d'un adversaire politique, et le cri fameux n'est plus qu'une légende, malicieuse ou malveillante. Accréditée par la presse réactionnaire, l'anecdote par elle inventée se répandit vite dans les milieux mondains hostiles à la République. Elle y a cours encore.

Elle prit même une certaine importance, en Russie, par la suite. En 1888, M. Floquet était président du Conseil, on

parla comme d'un événement politique de la présentation, dans une soirée officielle, de l'auteur supposé du cri irrespectueux au baron de Morenheim, ambassadeur de Russie.

Le salut à la Pologne, dont Floquet a endossé la responsabilité, a été certainement lancé, et l'auteur anonyme de cette protestation ne faisait du reste qu'exprimer le sentiment populaire. Si l'on citait Adam Mickiewicz au quartier latin et dans les milieux lettrés, on entonnait dans les ateliers, dans les faubourgs, un hymne à la Pologne d'Edouard Plouvier : « L'âme de la Patrie, celle qui ne meurt pas ! » popularisé par la chanteuse plébéienne Bordas. Si, aujourd'hui, ce sentimentalisme polonophile est éteint, ou paraît bien désuet, et, s'il est actuellement prudent, étant donnée l'utilité de l'alliance Franco-Russe, de ne point témoigner de trop bruyantes sympathies pour la malheureuse Pologne, victime de la violence et de la déprédation de rois puissants, il n'en était pas de même en 1867. Peut-être peut-on penser aujourd'hui encore, que dans un pays comme le nôtre, ayant subi en partie le sort de la Pologne et menacé de le subir plus complètement dans l'avenir, il serait toujours actuel et nullement ridicule, l'hommage à une race asservie, à une patrie vaincue, à cette vaillante nation livrée à la curée des vainqueurs, morte enfin et qui encore ose espérer sa résurrection. La sympathie pour cette noble proie ne saurait apparaître, à des Français, blâmable. On ne prescrit pas contre le droit ! voilà ce que signifiait le cri proféré au palais de Justice, et si l'on peut contester son opportunité, lors de la visite d'un hôte, on doit l'excuser tout haut, et l'admirer, mais tout bas, pour motif diplomatique.

Cette exclamation arrachée à un membre du barreau républicain ne fut pas une gaminerie, comme l'ont qualifiée les plus indulgents, mais un élan du cœur, un appel à la justice immanente, une affirmation du droit, analogue à ce

cri de « Vive l'Alsace-Lorraine ! » que viendrait à proférer aujourd'hui un groupe d'avocats italiens ou anglais, sur le passage de Guillaume visitant le Palais de Justice de Rome ou de Londres. Floquet n'a probablement pas eu l'inspiration de proférer ce noble cri, mais débarrassé du fardeau inutile du qualificatif irrévérencieux, ce cri, destiné à demeurer éternellement anonyme, honore celui qui l'a poussé.

Charles Floquet, avocat politique recherché, très estimé dans tout le jeune parti républicain, fut pendant le siège adjoint au maire de Paris; il donna sa démission après le 31 octobre. Il fut élu député de Paris aux élections du 8 février 1871. Il vota contre la paix. Il participa après le 18 mars à toutes les tentatives conciliatrices des maires et députés. Il se retira de l'Assemblée nationale, en écrivant cette lettre très digne, dont la teneur lui fut souvent reprochée, ainsi qu'à son co-signataire Edouard Lockroy, également député de Paris :

Monsieur le Président,

Nous avons la conscience d'avoir fait tout ce que nous pouvions pour comprimer la guerre civile, en face des Prussiens encore armés sur notre sol. Nous jurons devant la nation que nous n'avons aucune responsabilité dans le sang qui coule en ce moment. Mais, puisque malgré nos efforts passés, et ceux que nous tenterons encore pour arriver à une conciliation, la bataille est engagée et qu'une attaque est dirigée sur Paris qui nous a élus, Nous, représentants de Paris, nous croyons que notre place n'est plus à Versailles. Elle est au milieu de nos concitoyens, avec lesquels nous voulons partager, comme pendant le siège prussien, les souffrances et les périls qui leur sont réservés.

Nous n'avons plus d'autre devoir que de défendre, comme citoyens et selon les inspirations de notre conscience, la République menacée.

Nous remettons entre les mains de nos électeurs le mandat qu'ils nous avaient confié et dont nous sommes prêts à leur rendre compte.

Charles FLOQUET, Edouard LOCKROY.

Il n'y avait d'affirmé, dans cette démission, que l'horreur de la guerre civile, avec le désir de se séparer d'une assemblée au nom de qui elle était faite. Le gouvernement de M. Thiers voulut y voir une adhésion à la Commune. La phrase où les deux députés redevenus citoyens parlaient de défendre, selon les inspirations de leur conscience, la république menacée, ne pouvait être assimilée à un acte insurrectionnel que par les proscripteurs de Versailles, interprétant les écrits selon la méthode de Laubardemont. Floquet voulait se rendre dans sa famille en Alsace, quand, le 12 mai, il fut arrêté à Biarritz, comme ayant participé à l'Insurrection. Il resta détenu à Pau jusqu'à la fin de juin.

Il eut ensuite la plus brillante carrière politique. Elu conseiller municipal de Paris dans le XI<sup>e</sup> arrondissement en 1872, il devint président de l'assemblée parisienne en 1875 ; nommé député en 1876 par le XI<sup>e</sup> arrondissement, il fut réélu en 1881. Il accepta, en 1882, les fonctions de préfet de la Seine, qu'il quitta pour rentrer à la Chambre. Elu par le département des Pyrénées-Orientales, il devint président de la Chambre en 1885. Aux élections de la même année qui eurent lieu au scrutin de liste, il fut un des quatre élus du premier tour avec MM. Edouard Lockroy, Henri Brisson et Anatole de la Forge. Nommé en même temps par les Pyrénées-Orientales, il opta pour ce département. Il présida encore la Chambre et ne quitta le fauteuil que pour la présidence du Conseil. En 1887, après la démission de M. Grévy, il fut le candidat du parti radical à la présidence de la République. Ce fut Sadi Carnot qui fut élu. De nouveau président du Conseil, en 1888, il soutint la lutte contre le boulangisme et fut alors le champion de tout le parti républicain. Il eut un duel mémorable avec le général Boulanger, dont il sortit vainqueur. M. Clemenceau a tracé de cette rencontre le pittoresque et exact croquis suivant :

J'eus l'honneur de l'assister dans son duel avec le général Boulanger. A deux reprises il reçut, comme enraciné dans le sol, le choc d'une attaque éperdue. Il se trouva vainqueur sans autre tactique que de n'avoir pas fléchi. Telle sa politique. Il fut le bon soldat qui présente à l'ennemi la pointe de l'arme avec ce seul mot d'ordre : « On ne passe pas ! » Messieurs, vous êtes témoins qu'ou n'a pas passé !

Le général, blessé par un avocat, perdit beaucoup de son prestige. Le jour même de son duel, la veille du 14 juillet, Floquet présidait avec sérénité la cérémonie de l'inauguration du monument de Gambetta, au Carrousel, et prononçait l'éloge du grand patriote. Il tomba, en février 1889, sur la question de la révision. Il redevint président de la Chambre pour la quatrième fois après les élections de 1889. Il fut le président d'assemblée parfait, très décoratif au fauteuil, avec sa tête fine, au profil de médaille antique, son aisance aimable et son maintien imposant ; il impressionnait par l'aspect, par l'ensemble de sa personne, en même temps qu'il provoquait la sympathie. Mais il n'avait pas que le caractère extérieur, nécessaire à un président d'assemblée. Il présidait spirituellement et avec tact. Il semblait doué spécialement pour cette haute et difficile fonction. « The right man in the right place », comme disent les Anglais. Il possédait l'esprit d'à-propos, et son impartialité ne fut jamais en défaut. Ses adversaires même rendaient hommage à ces qualités spéciales et rares. Il exprimait avec un art exquis et dans une élégante simplicité, lui dont le talent oratoire était ordinairement un peu entaché d'emphase et alourdi de banalités, les sentiments collectifs de l'assemblée en prononçant le dernier éloge des membres qu'elle venait de perdre. On a cité comme un modèle du genre la courte oraison funèbre qu'il consacra au député Freppel. C'était un adversaire fougueux, et tout à fait dépourvu de mansuétude, que le rubicond et apoplectique

évêque d'Angers. M. Floquet, comme par un acte de déférence ultime envers un collègue qui réprouvait ses idées de libre-penseur comme il avait combattu ses idées et ses actes politiques, rendit hommage à l'ardeur des convictions de l'évêque, à l'éloquence passionnée qu'il apportait à leur défense, et il donna, sans affectation, au défunt, la qualification de « Monseigneur », qui n'est pas dans les usages parlementaires, ni dans le protocole officiel. Cette courtoisie et ces égards posthumes envers un adversaire, souvent pour lui peu bienveillant, dépeignent l'homme tout entier. Il était fidèle à l'amitié, serviable à l'excès, aimé de tous ceux qui l'ont approché. Il se montra toujours d'une condescendance parfaite à l'égard de ses contradicteurs. Parfois, quand des violents et des impolis le poussaient à bout, il montrait une dédaigneuse impertinence qui rangeait de son côté les rieurs.

La façon dont il reprit l'exubérant Paul de Cassagnac, à la séance du 8 février 1888, est restée fameuse dans les souvenirs parlementaires. Le fier-à-bras bonapartiste s'agitait à son banc, et proférait ses injures coutumières envers les républicains, à propos d'une observation à M. Le Provost de Launay, dans un débat relatif à l'affaire Wilson. Il mêlait des attaques directes, visant le président, à ses vociférations. Avec un grand sang-froid, M. Floquet laissa tomber cette observation sur le ton de l'indulgence méprisante : « Monsieur de Cassagnac, je vous invite à rester calme. Vous savez que vous ne faites peur à personne dans cette assemblée. » On applaudit. M. de Cassagnac voulut se rebiffer : « C'est là votre ancien langage du palais, un langage d'estaminet ! » cria-t-il au milieu des exclamations de la gauche réclamant un rappel à l'ordre. L'allusion à la légende polonaise était évidente. Très digne, sans élever la voix, M. Floquet dit, en se tournant à demi vers la gau-

che : « Ne vous inquiétez pas, Messieurs, des paroles qui échappent de ce côté. Elles ne m'atteignent pas. Veuillez continuer votre discours, M. Le Provost de Launay, mon observation restera. » « Et la mienne aussi ! » crut devoir riposter M. de Cassagnac. Floquet reprit alors d'un ton hautain, relevant fièrement la tête et toisant son insulteur : « Votre observation restera au *Journal Officiel*, dit-il avec une fermeté froide, et je regrette qu'elle ne puisse pas être imprimée en caractère spécial, pour l'édification du pays, afin qu'il voie quel est le langage qu'emploient dans cette enceinte ceux qui se prétendent des gentilshommes. » Au milieu d'une salve d'applaudissements partie des bancs républicains, et de quelques grognements de la droite, M. de Cassagnac hurla : « Je n'ai jamais insulté l'empereur de Russie ! » Et M. Floquet de répliquer : « Continuez, Monsieur, joignez le patriotisme à la politesse. Je ne vous rappellerai à l'ordre pour aucune des paroles que vous m'adresserez ! » Floquet eut ce jour-là l'un de ses plus vifs succès parlementaires.

Son intelligence était ouverte à toutes les manifestations du génie national. Sa culture était beaucoup plus développée que celle de la plupart des hommes d'état. En art, en littérature, sa pensée allait hardiment au devant des formules neuves et des talents originaux. Il était, depuis de longues années, l'admirateur et l'ami de l'auteur dramatique le plus vigoureux de son temps, l'àpre et puissant Henri Becque. Aimable avec tous, il se faisait plus accueillant, plus familier, avec les artistes et les gens de lettres qu'il se plaisait à voir en relations privées. Il était patriote dans la force de l'âme et les idées socialistes, pour le progrès desquelles il a loyalement travaillé, lui eussent paru abominables, s'il avait pu supposer que, par la suite, des rhéteurs de l'anarchie voudraient faire de l'antipatriotisme

un des articles du programme de la révolution sociale.

Libre-penseur autrement qu'en paroles, M. Floquet avait conformé ses actes à ses affirmations philosophiques. Il s'était marié civilement à une époque où cette rupture avec les traditions était un acte rare, presque un acte de courage. Son mariage avec M<sup>lle</sup> Kestner, la plus jeune des filles du grand industriel alsacien, dont les sœurs étaient M<sup>mes</sup> Charras, Scheurer-Kestner, Chauffour et Risler, cette dernière, mère de M<sup>me</sup> Jules Ferry, l'avait fait entrer dans une des grandes familles de la bourgeoisie provinciale, où les sentiments républicains se joignaient à de délicates aristocraties d'intellectualité, de manières et de distinction.

Charles Floquet ayant obtenu tous les honneurs, toutes les dignités dont la démocratie disposait, pouvait légitimement prétendre à la plus haute magistrature du pays. Il ne fut pas élu à la présidence de la république, dont il était digne. A l'injustice de l'Assemblée nationale, succéda bientôt l'ingratitude populaire. Il ne fut pas réélu dans ce onzième arrondissement qu'il avait si longtemps et si brillamment représenté.

Aux élections de 1893, a dit M. Clemenceau dans la péroraison de son éloquent discours, lors de la cérémonie d'inauguration, Charles Floquet, neuf fois président de la Chambre, après une implacable campagne où se donna carrière toute la fureur des passions déchaînées, vit se détourner de lui la faveur populaire dans cet arrondissement où se dresse aujourd'hui sa statue. Il avait réuni contre lui les voix de droite et d'extrême gauche. Toutes les rancunes de la réaction vaincue se rencontraient avec le mécontentement des masses populaires, ardentes à escompter les espérances de l'idéalisme républicain, pour écarter du chemin l'homme qui avait barré la route au césarisme, sans avoir magiquement réalisé la justice sociale attendue.

On peut dire aussi que Floquet fut la victime de deux lois qu'il avait réclamées et fait voter, pour le bien de la



République, dans sa lutte contre le boulangisme : la loi qui rétablissait le scrutin d'arrondissement, et celle qui interdisait les candidatures multiples. Avec le scrutin de liste et la multiple candidature, il eût été nommé à Paris et dans plusieurs départements peut-être, dans les Pyrénées-Orientales assurément. Le collège sénatorial atténua la blessure en l'envoyant au Luxembourg représenter Paris, mais la plaie était profonde et de celles qui ne se cicatrisent pas. Malgré les solides amitiés qui le soutenaient, malgré l'affection de sa charmante femme, il traîna une vie languissante et désenchantée depuis son échec. L'ingratitude de la démocratie, dont il avait été l'infatigable et utile serviteur, le hanta, et le poison du découragement glaça toute espérance en lui. Sa tâche lui parut finie. Il ne tenait plus à cette terre où il se voyait désormais, à tort évidemment, hors de l'action politique, combattant désarmé, invalide, impuissant à rendre à la démocratie les services qui étaient sa seule raison de vivre. Cette noble et belle existence, si longtemps radieuse et enviable, s'éteignit dans une sombre mélancolie. A lui surtout peut s'appliquer la sentence de Sophocle : « De quel homme, avant le jour de sa mort, doit-on dire il a été heureux ! » Charles Floquet est mort le 18 janvier 1896, à Paris, rue de Lille, à l'âge de 67 ans. Ses funérailles civiles furent imposantes.

Après la Commune, bien que libéré de son arbitraire arrestation, il avait été considéré à Versailles comme suspect.

Le président de la Commission d'enquête voulait absolument rendre M. Floquet responsable des bruits qui avaient couru à Paris en mars 71, pendant les pourparlers des maires, sur la candidature du duc d'Anmale à la lieutenance générale. Ces rumeurs, que Jules Simon, alors ministre, avait accréditées, eurent pour conséquence, on l'a vu, la

retraite de nombreux gardes nationaux rassemblés en armes à la mairie de la rue de la Banque ; elles entraînèrent la fin de la résistance dans Paris.

Charles Floquet répondit avec fermeté à la Commission :

Je donne le démenti le plus absolu. Ce que j'ai fait, les paroles que j'ai prononcées relativement à la lieutenance générale du duc d'Aumale, paroles qui étaient une réponse aux questions qui étaient adressées à moi ou à la réunion, relativement à la question de savoir s'il était vrai que l'Assemblée eût proclamé la monarchie, démentaient ce fait. J'ai dit : « Les bruits qui couraient hier soir dans l'Assemblée sont, je crois, la raison pour laquelle M. Thiers a fait lever la séance, pour éviter ces questions. Mais, le fait est que ni la monarchie, ni la lieutenance n'ont été proclamées. » J'aurais menti impudemment, si j'avais dit le contraire.

Floquet n'était donc pas l'inventeur de la nouvelle impressionnante, vraisemblable. Il n'avait fait que répéter ce qui s'était dit dans les couloirs, à Versailles. La candidature du duc d'Aumale n'était pas exacte, mais elle correspondait à la mentalité d'une partie de l'Assemblée. Elle avait rapidement trouvé créance dans les divers groupes. M. Thiers même, sans la prendre au tragique, l'avait prise au sérieux, selon la formule qui lui était familière. A Paris, la répercussion en fut aussitôt considérable. Elle suffit pour amener l'évanouissement de l'amiral Saisset et la retraite spontanée de ceux qu'il avait péniblement groupés à la mairie du II<sup>e</sup> et au Grand-Hôtel, en vue d'un combat dans la ville.

#### *LE COMITÉ CENTRAL FAIT ARRÊTER LULLIER*

Le Comité Central cependant avait résolu d'agir, ne prévoyant pas la dislocation, alors prochaine, des forces concentrées dans les quartiers du centre.

Il décida l'arrestation de Lullier. Maxime Lisbonne a

raconté cette arrestation, dont le point de départ avait été le refus de Lullier de se porter à la place Vendôme, pour barrer le passage à la manifestation réactionnaire du 22 mars. Le Comité donna l'ordre à Lullier de se présenter devant lui. En même temps il chargea l'un de ses membres, Assi, d'amener le chef suspecté, si, comme il était probable, il essayait de ne pas comparaître, se sachant coupable et se sentant menacé :

Après bien des allées et venues, dit Lisbonne, Lullier se décida à obéir. Arrivé au milieu de nous, et lorsqu'on lui reprocha les fautes qu'on pouvait à juste titre considérer comme autant de trahisons, il se leva furieux et nous défia : « Qui de vous, s'écria-t-il, oserait décréter mon arrestation ? Je n'aurais qu'un mot à dire : il y a sur la place de l'Hôtel-de-Ville trente bataillons, qui répondraient à mon appel, et c'est moi qui vous ferais tous fusiller ! » Ces menaces ne produisirent aucun effet. Avant son arrivée le Comité avait décidé son arrestation, et le décret circula parmi les membres du Comité pour y apposer la signature. Il fut mis dans une salle sous la garde d'un seul citoyen. Au dehors, des sentinelles placés par Assi répondaient du général. Il y passa la nuit, et le lendemain le capitaine Fossey, aide de camp du gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, assisté de trois gardes fédérés, faisait monter Lullier dans un fiacre pour le conduire à la préfecture de police. Fossey était assis en face du général, il lui dit : « Nous allons traverser la place de l'Hôtel-de-Ville ; elle fourmille de bataillons. Si vous mettez le nez à la portière de la voiture, si vous dites un mot, si vous faites un geste, je vous fais sauter la cervelle ! » Lullier se tint coi, et un quart d'heure après il était écroué à la Conciergerie.

Ainsi il a fallu au Comité Central pour le décider à cet acte viril : 1° que le général n'exécutât point l'arrestation des membres du gouvernement aux affaires étrangères, dans la journée du 18 mars, ou tout au moins qu'il ne la tentât point ; 2° que le général parlementât avec le colonel Ferricr, ce qui fut cause du départ de ses troupes pour Versailles ; 3° que le général n'essayât point de s'emparer du Mont-Valérien qui n'avait qu'une garnison de 120 hommes ; 4° que le général refusât de marcher contre la manifestation des gens de l'ordre.

Ah! citoyens du Comité, nous avons été peut-être heureux que Lullier ne fit pas appel aux gardes nationaux massés sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Il aurait pu se trouver parmi eux des citoyens plus rigides que nous sur la façon d'exercer le mandat qui nous avait été délivré. Le général aurait pu certainement payer de sa vie les fautes qu'il avait commises, mais quelques membres du Comité auraient pu payer aussi de la leur la faiblesse qu'ils avaient montrée envers un homme qui menait à sa perte la Révolution.

(Maxime Lisbonne. *Souvenirs* (inédits), chap. VI.)

Lullier, déséquilibré et impulsif, au lieu de chercher à se disculper, ou tout au moins loin d'invoquer sa bonne foi, et de reconnaître sa négligence en ce qui concernait le Mont-Valérien, n'arguant même pas de son ignorance de l'importance que devait prendre la manifestation de la place Vendôme, écrivit de sa prison une lettre insolente au Comité Central, lui reprochant de « jalouser ceux qui, pour la cause commune, nuit et jour travaillent avec une fiévreuse activité ». Avec sa vanité ordinaire et la fanfaronne exubérance qui ne l'abandonnait jamais, il disait en reprochant au Comité de passer son temps à ergoter :

C'est dans de telles conjonctures que vous décapitez la garde nationale, que vous m'arrachez l'épée des mains, alors qu'une de ces nuits j'allais m'abattre, comme la foudre, sur Versailles, l'envelopper, mettre la main sur la réaction tout entière et affirmer, à la face de ce pays, la vitalité et la puissance du mouvement révolutionnaire qui emporte Paris!

Au lieu de parler de s'abattre sur Versailles, alors qu'il avait permis de mettre cette place en état de défense, il aurait mieux fait d'expliquer pourquoi il avait laissé le temps à M. Thiers de quitter le ministère des affaires étrangères, avec les ministres, comme il s'en était vanté, et surtout pourquoi il n'avait pas pris possession du Mont-

Valérien, non gardé, alors qu'on lui en avait donné l'ordre. De lui-même, puisqu'il était général en chef, il aurait dû, toute opération cessante, s'emparer de cette citadelle pour ainsi dire abandonnée. Mais il comptait, par la suite, faire valoir ce service, et d'autres, aux yeux de ceux qu'il avait favorisés. Il ne se doutait pas que, lorsqu'il réclamerait au gouvernement de Versailles sa récompense, on l'enverrait la toucher en Calédonie, sous la forme d'une cellule, en le gratifiant en sus des mauvais traitements de la chiourme. Ce traître du moins fut puni.

Dans *Mes Cachots*, Lullier a dit qu'il se repentait de ne pas s'être entendu secrètement avec Raoul du Bisson, Gaudier d'Abin, et d'autres louches personnages qui composaient son état-major, pour « arrêter le Comité et l'envoyer à Mazas ». Il se compara modestement à Thémistocle, à Alcibiade, à Coriolan et autres grands hommes de l'antiquité, victimes de l'ingratitude de leurs concitoyens, et il termina sa lettre au Comité en s'adressant aux habitants de Paris :

Depuis 89 le même sort est-il donc réservé à ceux qui les premiers, la poitrine à jour, descendent dans l'arène pour la revendication de vos droits, pour la conquête de vos libertés? Et dira-t-on toujours que, dans ce pays, ce sont ceux qui font les révolutions qui en sont les premières victimes; que le lendemain leurs cadavres servent de premiers marchepieds aux intrigants et aux fripons?...

Mais c'est assez s'occuper de ce misérable et funeste personnage, l'un des auteurs principaux de la défaite de la Commune, et dont nous avons plus haut relaté les extravagances, les trahisons et la triste existence.

*MAXIME LISBONNE*

Maxime Lisbonne, le Lisbonne montmartrois et, par mo-

ments, boulevardier, que beaucoup de Parisiens ont connu dans la seconde moitié de son existence aventureuse, apparaît surtout comme un fantaisiste : les longs cheveux à demi-bouclés tombant assez bas, le chapeau haut de forme à bords plats rejeté en arrière, le foulard blanc noué lâche, la jaquette ouverte, la jambe traînante, l'air débraillé, cascadeur et bon enfant, tutoyant le premier venu, avec un sourire perpétuellement gouailleur ; il semblait réaliser le type conventionnel de « l'artiste » des légendes, mélangeant le Cabrion d'Eugène Sue au Schaubard d'Henry Murger. Il a contribué à donner de la réalité à cette fantaisiste silhouette. Emule de Rodolphe Salis, le créateur du Chat-Noir, dont il cherchait à imiter le genre et à rencontrer la réussite, mais avec une allure plus canaille et un entourage moins artiste, il se raillait lui-même en accomplissant ses excen- tricités. Il se moquait aussi de son époque, disant que s'il s'était montré plus grave, moins fortement parodiste et d'un goût plus délicat, on l'eût probablement laissé se mor- fondre en tête à tête avec ses fournisseurs, dans le vide des cabarets truculents qu'il ne se lassait pas de fonder. Il existe un autre Maxime Lisbonne que les survivants de nos con- temporains de 71 ont pu apprécier et même admirer. Celui-là n'était ni un pitre brutal ni un sceptique grossier. Ce Lisbonne-là, celui du siège et de la Commune, fut un brave et souvent un héros.

Ce raillard, ce farceur, ce cabotin-colonel, se montra l'un des plus vaillants, à une époque où le courage courait les rues. Ses compagnons l'avaient surnommé le Murat de la République. Comme le héros des cavaleries impériales, Lisbonne se plaisait à caracoler au milieu des balles. Il aimait aussi le harnachement voyant, l'uniforme brillant ; ses bottes furent le sujet de nombreuses plaisanteries, et, comme son devancier, le sabreur épique, il était intrépide tou-

jours et se plaisait à affronter le danger, poussant le courage jusqu'à la plus folle témérité. Il avait été comédien, et il conservait devant des sabres, qui n'étaient pas des accessoires de théâtre, et sous la pluie des obus, qui n'étaient pas chargés de poudre de lycopode, la crânerie des Buridan et des d'Artagnan de son répertoire. Les allures de mousquetaire de l'ancien cabotin, excusables par la bravoure dont il fit montre en vingt occasions, méritent encore l'indulgence par la modestie qui les accompagnait. Il devenait simple, lorsqu'il parlait de lui-même ; ce matamore se faisait bonhomme et discret lorsqu'il lui fallait mentionner ses actes de courage. Dans ses « *Souvenirs* », signés du pseudonyme transparent de *Portugal*, écrits à la presqu'île Ducos, et demeurés inédits, sauf quelques communications faites à des amis, comme Gaston Da Costa, et dont je déchiffre, sur les feuillets jaunés, l'écriture menue, belle, mais serrée et fine, et presque effacée, à la mauvaise encre pâlie, où l'on reconnaît la préoccupation d'économiser le papier, soit afin de mieux dissimuler l'écrit aux surveillants du pénitencier, soit pour transporter plus aisément le cahier confidentiel dans les déplacements et les corvées du baigne ou du camp de déportation, se trouvent ces lignes sincères, en forme d'a propos.

Le plus grand nombre des récits qui ont été faits sur la révolution de 1871 ont été puisés soit dans les journaux officiels, soit dans des récits incomplets et souvent inexacts. Souvent aussi ils ont été inspirés par des sentiments passionnés qui en ont écarté toute sincérité. Aussi les événements y sont-ils présentés la plupart du temps sous un jour faux, et avec des détails erronés qui égarent le lecteur, et rendent impossible une juste appréciation des faits et des hommes. Acteur dans cette grande lutte, depuis le 18 mars jusqu'au 26 mai, époque où une blessure me réduisit à l'inaction, j'ai pris ces notes au jour le jour, pendant toute la période révolutionnaire. Cet ouvrage n'a donc pas la prétention

d'être un historique complet de la révolution de 1871 ; il ne sera que le récit des événements dans lesquels j'ai pris une part directe. Mais j'espère que sa sincérité et son exactitude en feront une œuvre utile pour ceux qui voudront entreprendre un travail d'ensemble sur cette remarquable époque.

Je puis dire hautement que ce n'est pas l'ambition qui me pousse à écrire ces pages. Par le passage suivant d'une lettre que j'adressais au colonel Ch. Duval (de la garde nationale), en 1870, après la bataille de Buzenval, on verra que j'ai toujours compris que défendre la République était un devoir, et non pas, comme le croient nos députés actuels, un moyen d'arriver aux honneurs et au pouvoir. Voici cette lettre :

« Mon colonel, après vous avoir donné les noms des braves  
« citoyens tués à Buzenval pour la Patrie et la République, je  
« vous ajoute les noms de ceux qui ont été blessés grièvement,  
« afin que vous puissiez obtenir de M. le général en chef de  
« la garde nationale les récompenses que vous désirez deman-  
« der pour eux.

« Je termine, mon colonel, en vous réitérant la défense for-  
« melle que je vous ai faite à Arcueil, lors de votre rapport au  
« général Corréard sur la conduite que j'avais tenue à la recon-  
« naissance du parc de Bagnaux occupé par les Prussiens (13  
« octobre 1870). Je ne désire aucune récompense. Le républicain  
« dévoué, convaincu, ne doit voir dans le sacrifice de sa vie qu'un  
« devoir qu'il accomplit, et non pas une voie ouverte à son ambi-  
« tion ».

M. Charles Duval existe, j'en appelle à son témoignage. Je n'avais qu'un désir : aider à la conclusion d'une paix honorable, qui m'eût permis de rentrer dans la vie privée.

Ce désir était le même au 18 mars ; que nous eussions été vainqueurs, et je ne me fusse pas écarté de cette ligne de conduite.

On peut juger l'homme d'après ces nobles sentiments. Sa définition du devoir d'un républicain, dans sa lettre au colonel Duval, mériterait, comme les plus belles paroles des glorieux citoyens de Rome, de figurer dans un *De Viris* français, s'il en existait un.

Son désintéressement égalait sa bravoure.

Quelque temps avant le 18 mars, Lisbonne, sur le conseil



d'un avocat de ses amis, avait présenté une requête au ministère des finances, afin d'obtenir la reversibilité d'une indemnité due à son père. Il s'agissait d'un rappel de solde. Officier, décoré de juillet et chevalier de la Légion d'honneur, le père de Lisbonne avait été nommé, en 1848, capitaine dans la garde républicaine, à sa fondation. Cette garde faisait partie de l'armée régulière. En 1851, cet officier refusa son concours au coup d'état et fut mis en réforme. Il n'avait pas reçu sa pension de réforme, liquidée seulement quand il mourut. Comme héritier, Maxime Lisbonne crut, avec raison, devoir réclamer au gouvernement républicain le règlement de cet arriéré. Il eut à cet effet une audience du ministre des finances, Ernest Picard, qui l'éconduisit avec de belles promesses. Il fut, peu de temps après, nommé membre du Comité Central, à la réunion des délégués du X<sup>e</sup> arrondissement, rue Dieu, et il fallut les instances d'Arnold et d'autres citoyens pour lui faire accepter ce mandat. Il l'avait d'abord refusé, en alléguant que sa situation d'artiste dramatique et quatre années de direction théâtrale l'avaient un peu éloigné des choses de la politique. Il ajoutait qu'on trouverait aisément des citoyens plus capables de rendre des services, et ayant plus de titres que lui. Il céda cependant, mais ne siégea presque jamais au Comité, se bornant à commander sa légion et à se battre. Le 20 mars, il se trouvait à l'Hôtel-de-Ville avec Lullier et, comme secrétaire d'état-major, il recevait les délégués des bataillons. Une dame Gérard vint le trouver de la part du colonel Charles Duval, celui à qui il avait écrit pour refuser la croix, après l'affaire de Bagneux. Cette dame lui remit une lettre où ce colonel Duval disait qu'il avait vu M. Ernest Picard, que l'affaire de l'arriéré de solde du père de Lisbonne était arrangée, qu'une somme de six mille francs était à sa disposition, mais qu'il fallait que le bénéficiaire

vint immédiatement la toucher, à Versailles. Cette dame ajouta, de la part du colonel Duval, que celui-ci l'engageait vivement à ne pas rester à Paris, où l'insurrection serait certainement vaincue dès que M. Thiers aurait reçu les renforts des soldats prisonniers en Allemagne. Il l'invitait donc à venir aussitôt le rejoindre à Versailles, où on lui donnerait une situation. Lisbonne répondit à l'émissaire qu'il gardait toujours de l'amitié pour le colonel Duval, mais qu'il ne pouvait se rendre à son avis, dicté par le désir de lui être utile, et dont il le remerciait. Il préférerait renoncer à l'indemnité due à son père et rester à Paris pour servir et défendre la République.

Pour ceux qui n'ont vu en Maxime Lisbonne que le chat-noiresque impresario et le plaisantin de cabarets excentriques, il n'était pas inutile de rappeler qu'il fut à la fois vaillant et désintéressé.

Il avait servi dans la marine, tout jeune, puis avait obtenu un emploi au Comptoir d'escompte. Il s'était ensuite engagé dans les zouaves, et avait fait la campagne d'Italie. Mais le théâtre l'attirait. Il devint directeur d'une petite scène, les Folies-Saint-Antoine, où la guerre le trouva. Il se fit incorporer dans les bataillons de marche. Après avoir, comme on l'a vu, combattu à Bagnoux et à Buzenval, nommé membre du Comité Central, il ne se présenta pas aux élections communales. Il se borna, comme colonel, à conduire au feu ses bataillons, recherchant les endroits où le danger était le plus vif. Il ne se trouvait à sa place qu'aux avant-postes. Dans la lutte désespérée des derniers jours, il fut debout jusqu'à ce qu'une balle lui ayant brisé la cuisse, à la barricade du boulevard du Temple, il se trouva hors de combat. Amputé de la jambe gauche, il fut conduit prisonnier à Versailles et condamné à mort. Sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Il fut

done un de ces prisonniers politiques, comme Alphonse Humbert, Gaston Da Costa, Trinquet, que la répression versaillaise envoya au bagne et voulut confondre avec les condamnés de droit commun. Il fut interné à l'île Nou, puis à la presqu'île Ducos ; c'est là qu'il écrivit ses « Souvenirs », datés du camp de Tindu, pour lesquels aucun éditeur ne fut rencontré, mais dont on trouvera de nombreuses citations, d'après l'original, au cours de cet ouvrage.

Revenu en France à la suite de l'amnistie, Maxime Lisbonne, pour vivre, reprit son ancienne profession de directeur de théâtre. Il dirigea des scènes de quartier, le théâtre de la Chapelle et les Bouffes-du-Nord, où il donna entre autres pièces intéressantes : *Nadine*, de Louise Michel, et *Germinal*, d'Emile Zola, dont la représentation avait été interdite au Châtelet. Il monta des établissements, genre montmartrois, qui eurent assez de vogue, comme *le Bagne*, situé à l'angle de la rue des Martyrs et du boulevard Clichy, *Le Casino des concierges*, rue Pigalle, *Le Jockey club de Montmartre*, rue La Rochefoucauld, les *Frites*, les *Brioche*s révolutionnaires, etc., etc.

Le Cabaret du Bagne, où l'on était servi par des garçons coiffés de bonnets verts, avec la carmagnole rouge, fut de toutes ces entreprises fantaisistes celle qui réussit le mieux. Il fut heureusement secondé dans ses diverses entreprises par sa courageuse femme qu'il avait retrouvée, confiante et dévouée, à son retour de la Calédonie. Elle l'a soigné affectueusement durant les longs mois de sa dernière maladie. Il s'était retiré dans une modeste maisonnette à la Ferté-Alais, ayant une petite recette buraliste. Il s'est éteint là, souffrant de pénibles oppressions cardiaques, un peu isolé et oublié, le 25 mai 1905. Il venait d'avoir 66 ans. Olivier Pain fils, qui l'a visité quelques

mois avant sa mort, a raconté ainsi dans *l'Intransigeant* la pénible entrevue :

Dès que nous nous sommes trouvés en présence de Lisbonne, après avoir gravi un étage, sous la conduite de Mme Lisbonne, nous avons pu constater les ravages que quatre mois de maladie avaient exercés sur un homme si énergique.

Maxime Lisbonne était assis, ou plus exactement étendu, sur un fauteuil poussé près de la fenêtre qui s'ouvre sur la campagne, sur les coteaux de la vallée de l'Essonne. Une petite table était à portée de sa main, chargée de fioles médicamenteuses. A tout instant le malade doit respirer de l'éther, tant l'oppression qui l'accable est forte. Nous retrouvons très amaigri le visage encadré de longs cheveux, bien connu de la foule. Le menton est toujours aussi volontaire, la bouche un peu narquoise. Au cou un large foulard rouge, faisant encore plus ressortir la pâleur qui s'étend sur les traits. De la main, qui, très faible, retombe bientôt à côté de lui sur le fauteuil, Lisbonne nous indique une chaise, et nous causons, conversation hachée par les douloureuses quintes de toux et d'asthme qui secouent sa poitrine.

— Voici quatre mois que je suis ainsi cloué, sans pouvoir mettre le pied dehors, et c'est si loin de Paris ici, que je vois bien peu d'amis... je suis f... ! mon cher !... dit-il entre deux accès.

Cette fin bourgeoise et relativement paisible, l'hypertrophie du cœur ayant raison de l'énergie et de l'insouciance de cet aventureux et solide compagnon, cela semble une ironie de la destinée.

Nous avons déjà noté ce contraste en relatant la mort de Louise Michel, emportée par une bronchite vulgaire. Lisbonne avait bravé bien souvent la mort ; il avait été relevé sanglant sur le champ de bataille, et on lui avait coupé une jambe en le considérant sans doute comme à peu près perdu ; il avait subi les souffrances morales de la transportation, aggravant les fatigues et les privations du bagne. Il était revenu pourtant alerte encore, joyeux toujours, claudi-

cant avec sa jambe articulée, mais plein d'entrain et de bonne humeur, secouant ses cheveux longs sur ses épaules larges, allant poitrine en avant et le sourire aux lèvres, défiant la misère, dédaignant les déboires, les soucis de l'existence, comme il avait nargué la fusillade, la prison et l'exil. Et puis, dans une calme retraite, où il goûtait le repos avec un peu de bien-être, la mort l'a étouffé dans un spasme, comme un bon rentier asthmatique!

Pour compléter cette brève notice sur ce brave, l'un des meilleurs assurément parmi les héros de l'épopée sinistre de 71, il convient de lui donner la parole. On ne pourrait mieux que lui, avec autant de grandeur dans la simplicité, narrer les circonstances dans lesquelles il fut blessé à la barricade qu'il défendait.

C'était le 25 mai, boulevard du Temple, non loin du boulevard Voltaire. On élevait devant le concert de Bataclan une nouvelle barricade destinée à recevoir les défenseurs de la barricade dressée en face du passage Vendôme, que le feu plongeant des troupes occupant la caserne du Prince Eugène, rendait intenable.

Je pris mes dispositions, dit Lisbonne au dernier chapitre de ses « Souvenirs » inédits (chap. XVI), pour faire évacuer par des caissons trainés à bras d'hommes les obus qui se trouvaient parkés dans le bureau télégraphique qui fait le coin du boulevard du Prince Eugène (Voltaire). Déjà on était parvenu avec beaucoup de difficultés à emmener quelques voitures.

Mon quatrième cheval venait d'être tué sous moi. Il était environ 3 heures. Je fus encourager les travailleurs, afin que si la barricade tombait aux mains des ennemis, ils n'y trouvassent plus de munitions.

La barricade du Prince Eugène commençait à être dépourvue de défenseurs. Un monceau de cadavres gisait derrière. Les balles y pleuvaient; les obus venaient frapper les maisons et les éclats décimaient nos gardes. Voulant ranimer le courage des combattants, j'avais pris la place d'un franc tireur qui venait d'être tué.

Aux trois quarts découvert, sous la porte cochère de la maison où furent quelque temps les magasins du *Pauvre Jacques*, je recevais les obus et les faisais passer à un franc-tireur qui les déposait dans une voiture à bras.

J'en tenais un dans mes bras, lorsque je fus blessé par une balle à la cuisse. J'eus la présence d'esprit, en tombant, de tenir l'obus serré contre moi. Sans cela c'en était fait des franc-tireurs et des gardes nationaux qui étaient occupés à ce transport de munitions. On aurait eu à déplorer un sinistre effroyable : 100 à 150 obus auraient éclaté si le mien m'eût échappé. Je fus un instant abandonné, l'épouvante ayant saisi tous ceux qui étaient avec moi...

L'antiquité avec Cynegire et d'autres héros qu'on renomme, l'histoire moderne avec le dévouement du chevalier d'Assas et le sang-froid de Jean-Bon-Saint-André attaché au grand mât du vaisseau criblé de boulets et prêt à sombrer, offrent-elles de plus admirables exemples d'intrépidité? Si la Commune, où il y a eu tant de beaux parleurs, de publicistes mordants et de sociologues profonds, avait eu beaucoup de défenseurs comme Maxime Lisbonne, malgré l'infériorité des conditions de la lutte, le résultat final n'eût peut-être pas été le même; si surtout, au lieu de prendre pour chef le traître Lullier, c'eût été à ce brave qu'on eût confié la défense de Paris, la marche sur Versailles eût été commencée, dès le 19, alors le Mont-Valérien eût appuyé la colonne d'attaque du 4 avril et la bataille changeait de face.

Le vaillant Lisbonne ne fut pas suffisamment apprécié et honoré de son vivant, surtout par les jeunes générations ignorantes. Ne l'ayant pas vu au combat, les révolutionnaires juvéniles voulurent rabaisser ou railler en lui le cabotin montmartrois qu'ils affectaient de connaître seulement. Ce grand cœur, ce d'Artagnan de la Commune, mérite d'être remis parmi les hommes de 71 à la place qu'il occupa au feu, c'est-à-dire au premier rang.

### NOMINATION DE GÉNÉRAUX

Le Comité Central, après avoir procédé à la mise en arrestation du traître Lullier, prit aussitôt des mesures pour le remplacer, qui parurent l'indice d'une action énergique prochaine.

Il délégua les pouvoirs militaires aux citoyens Brunel, Duval et Eudes, avec le titre de généraux. Tous trois étaient actifs, intelligents et braves, mais le premier seul, ancien officier de l'armée, avait des connaissances militaires. La bonne volonté et le courage ne suffisent malheureusement pas pour remporter des victoires. Il était dit, dans le décret de nomination daté du 24 mars, que les nouveaux officiers généraux devaient agir de concert, en attendant l'arrivée de Garibaldi, acclamé comme général en chef.

Garibaldi avait été en effet proclamé général en chef de la garde nationale, à l'assemblée du Waux-Hall du 25 mars. C'était un hommage sentimental et une nomination platonique. Les délégués voulaient atténuer pour le héros de l'indépendance italienne, pour le glorieux soldat de Nuits et de Dijon, l'outrage fait à Bordeaux. On comptait aussi sur le prestige de son nom pour flatter les gardes nationaux et apaiser les compétitions des chefs. Mais les esprits avisés se doutaient d'un refus probable. Il était à prévoir que Garibaldi, après avoir été si mal récompensé par les ruraux d'avoir mis son épée et son nom au service de toute la France contre les Prussiens, ne reviendrait pas de son Italie, où on l'avait insolemment renvoyé, pour se mettre à la tête d'insurgés. Il ne pouvait devenir un général de guerre civile. On avait d'ailleurs négligé de le consulter. De l'île de Caprera, il écrivit une lettre au Comité Central, pour le remercier de l'honneur qu'on lui avait fait, mais en

même temps pour décliner le commandement. Il donna le conseil de ne pas éparpiller les forces et de concentrer le pouvoir, comme le faisait Versailles. « Rappelez-vous bien, disait-il, qu'un seul honnête homme doit être chargé du poste suprême, avec des pleins pouvoirs. » Garibaldi conseillait donc la dictature, ou tout au moins la concentration du commandement en une seule main. Le Comité Central ne tint pas compte de cet avis, puisqu'il nomma trois généraux commandants. La Commune, par la suite, chercha cette unité, dans les pouvoirs donnés à ses délégués à la guerre : Cluseret, puis Rossel, enfin Delescluze. Elle eut recours, en ses dernières semaines, à la dictature collective du Comité de Salut Public, mesure qui eut une conséquence politique intérieure grave, et amena la division de l'assemblée communale en majorité et en minorité. Nous exposons, à son heure, les causes et les effets de cette scission, qui n'eut d'ailleurs qu'une influence relative sur les événements des heures suprêmes.

Avec les trois généraux nouveaux, parmi lesquels se trouvaient deux blanquistes énergiques, Duval et Eudes, il semblait que le moment de l'action fût enfin venu. Les nouveaux chefs annoncèrent leur prise de commandement par la vigoureuse proclamation suivante :

Citoyens,

Appelés par le Comité Central au poste grand et périlleux de commander provisoirement la garde nationale républicaine, nous jurons de remplir énergiquement cette mission, afin d'assurer le rétablissement de l'entente sociale entre tous les citoyens.

Nous voulons l'ordre, mais non celui que patronnent les régimes déchus, en assassinant les factionnaires paisibles et en autorisant tous les abus.

Ceux qui provoquent à l'émeute n'hésitent pas, pour arriver à leur but des restaurations monarchiques, à se servir de moyens



infâmes ; ils n'hésitent pas à affamer la garde nationale en séquestrant la Banque et la Manutention.

Le temps n'est plus au parlementarisme ; il faut agir et punir sévèrement les ennemis de la République.

Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous.

Paris veut être libre. La contre-révolution ne l'effraye pas ; mais la grande cité ne permettra pas qu'on trouble impunément l'ordre public.

Vive la République !

Les généraux commandants :

BRUNEL. — E. DUVAL. — EUDES.

Le triumvirat guerrier disait : « Il faut agir ! » Il semble que cet appel à l'action ne visait pas directement Versailles et les troupes que M. Thiers y rassemblait avec une fébrile activité. Les trois généraux semblaient plutôt menacer les gardes nationaux réunis aux mairies du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> arrondissement et leurs chefs Saisset, Schœlcher, Quevauvilliers, Vautrain, Vacherot, Dubail, Héligon, Tirard, etc.

#### *DÉMONSTRATION DEVANT LA MAIRIE DU 1<sup>er</sup>*

Le Comité Central venait de donner l'ordre d'occuper les mairies où la guerre civile s'organisait, où toutes les dispositions semblaient prises, non seulement pour une résistance défensive, mais aussi pour un mouvement hardi en avant, pour un coup de main sur l'Hôtel-de-Ville. De la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, à raison de sa position et de la proximité de l'Hôtel-de-Ville, paraissait devoir partir le signal de l'attaque. Le général Brunel se mit en devoir d'occuper cette mairie avec Protot, membre du Comité Central, commandant un bataillon, et Maxime Lisbonne, chef de légion.

Depuis deux jours, a écrit Maxime Lisbonne, les estafettes de l'Hôtel-de-Ville envoyées à la place Vendôme se trouvaient arrê-

tées, à la hauteur de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, par les gardes nationaux qui n'avaient pas encore adhéré au Comité Central. Une colonne divisée en deux, commandée par le général Brunel, partit de l'Hôtel-de-Ville pour mettre à la raison les réactionnaires. En arrivant, Brunel et Protot, accompagnés de quelques citoyens, montèrent à la mairie trouver M. Adam, le maire, pour terminer le différend. Pendant ce temps, un demi-bataillon de l'ordre était rangé en bataille dans le carré formé d'un côté par les grilles du Louvre, de l'autre par la maison de parfumerie, « la Société hygiénique ». Le commandant de ce bataillon, le capitaine Arnauld de Vresse (1), envoya quelques hommes prendre possession de la maison qui fait le coin de la rue de l'Arbre-Sec, et s'installa aux fenêtres qui font face à la rue de Rivoli.

Deux coups de feu furent tirés, qui heureusement n'atteignirent personne. Immédiatement, à mon commandement, les gardes fédérés chargèrent leurs armes, prêts à répondre à cette provocation. Entouré d'un groupe de citoyens qui me priaient de ne pas répondre à ces deux coups de feu, je me contentais d'ordonner au maréchal des logis Pélissier de braquer une de ses pièces sur la mairie et l'autre sur le bataillon réactionnaire pour le balayer, mais d'attendre mes ordres. A ce moment Brunel et Protot arrivèrent avec M. Adam. Le maire consentit aux propositions qui lui étaient faites et adhéra au Comité Central.

Ici je crois pouvoir rappeler une circonstance bizarre de cet épisode. Lorsque je commandais au maréchal des logis Pélissier de mettre en batterie ces deux pièces, et au moment où il ouvrit un des caissons de munitions, il s'aperçut qu'on avait oublié d'y mettre les projectiles nécessaires. A l'étonnement qui se peignit sur son visage, je compris ce qui se passait, et quand il vint pour m'annoncer ce fâcheux oubli, je l'arrêtai en lui disant :

(1) Arnauld de Vresse, libraire-éditeur bien connu, capitaine de la garde nationale, s'était signalé pendant le siège. Il avait secouru le gouvernement au 31 octobre. « C'était, a dit M. Albert Hans, dans ses *Souvenirs d'un volontaire versaillais*, ce qu'on appelle un républicain avancé et sincère, estimé comme tel dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, où il était éditeur, et dans lequel il avait rempli des fonctions municipales. Partisan dévoué du 4 septembre, c'était un de ces bourgeois de Paris, frondeurs de tous les gouvernements, qui finissent par payer de leur vie la part qu'ils ont prise aux révolutions. » Arnauld de Vresse, qui avait offert ses services à Versailles, fut blessé mortellement sous Paris, à Asnières, dans une reconnaissance, le 16 mai 71. Il servait alors dans les volontaires de la Seine, auxiliaires versaillais.

« Silence ! j'ai tout vu ! » Le calme se rétablit et nous nous dirigeâmes sur la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement, rue de la Banque.

(Maxime Lisbonne. — *Souvenirs inédits*, chap. VII.)

Pendant que Lisbonne faisait charger les fusils et intimidait les gardes nationaux du 14<sup>e</sup> bataillon, défenseur de la mairie du Louvre, en mettant en batterie des pièces démunies d'obus, Brunel était en conférence avec le maire, les adjoints et les officiers de la garde nationale. Il a été reconnu par la suite, que la mairie était défendue beaucoup plus sérieusement que ne le croyaient Brunel Protot et Maxime Lisbonne. Ce dernier usait d'audace, mais au fond du cœur se sentait un peu décontenancé en constatant que ses deux pièces de canon n'étaient que des instruments de parade, faute de projectiles dans les caissons. Il y avait des forces importantes dissimulées dans la cour du Louvre. Des tirailleurs, postés aux fenêtres des maisons de la rue de Rivoli, commandés par un homme déterminé, enclin à agir vigoureusement, Arnould de Vresse, eussent dirigé sur la place un feu plongeant redoutable. De plus, les bataillons concentrés à la Bourse et à la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement, pouvaient facilement secourir les défenseurs de la mairie du I<sup>er</sup>. Les deux arrondissements se touchent, et les communications de la Bourse au Louvre étaient assurées par la rue Croix-des-Petits-Champs, débouchant rue Saint-Honoré devant les magasins et l'hôtel du Louvre. M. Héligon, adjoint au maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, l'un des membres importants de l'Internationale, devenu un modéré enragé, a reconnu que les adversaires du Comité Central étaient nombreux et capables de repousser les deux bataillons dont disposaient Brunel, Protot et Lisbonne.

Le vendredi, vers quatre heures, a dit M. Héligon, nous

apprenons que des gardes nationaux se dirigent pour prendre la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Immédiatement on fait prendre les mesures nécessaires pour résister, et au besoin pour se porter au secours de l'arrondissement menacé. Tout était bien préparé, et je crois que ce jour-là, si nous avions eu un général dans Paris, on prenait l'Hôtel-de-Ville, et on sauvait la situation. Il y avait à la Bourse 10.000 hommes. J'avais près de 3 à 400 officiers d'infanterie, venant de captivité, à qui j'avais fait distribuer des chassepots, et il y avait parmi eux un colonel. Tous étaient prêts à marcher...

(*Enquête parlementaire*. Déposition de M. Héligon, t. II, p. 548.)

On voit que les bataillons fédérés étaient plutôt en périlleuse posture dans cette démonstration ayant pour objet les deux mairies.

L'attitude, à la fois énergique et conciliante, du général Brunel, fit éviter la collision qui pouvait être désastreuse pour les fédérés.

### LE GÉNÉRAL BRUNEL

Encore une figure énergique, et l'un des plus intéressants défenseurs de la Commune. Brun, mince, d'une taille moyenne, les yeux noirs très vifs, le teint brun, la face maigre et creusée, l'allure un peu raide, aussi brave que Lisbonne, mais beaucoup moins exubérant, Brunel avait le type franchement militaire. Sa moustache noire relevée en crocs et cirée à la mode de l'armée impériale, complétait son aspect martial. Il avait été officier de cavalerie.

Antoine-Magloire Brunel appartenait à la classe bourgeoise. Son père était propriétaire. Il était républicain autoritaire, n'ayant que de très vagues aspirations socialistes. Le patriotisme le jeta dans les rangs de l'insurrection. Il avait commandé le 107<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale pendant la guerre. Il avait été l'un de ceux que l'attitude

de Trochu avait indignés. La capitulation l'exaspéra, et il eut le désir téméraire de s'opposer à l'entrée des Prussiens dans Paris. C'était insensé, impossible à réaliser, dangereux même pour la cité et pour la patrie. Dans l'état où se trouvait Paris, avec les forts aux mains des ennemis, disposés à saisir le prétexte d'une résistance quelconque pour écraser l'imprenable cité sous les obus, heureux d'achever le sauvage et inutile bombardement de janvier, cette fois pire et plus dévastateur, à raison du tir rapproché, la tentative de Brunel pouvait être considérée comme criminelle aussi; mais cette exacerbation du patriotisme ulcéré peut être blâmée tout haut, et tout bas excusée.

Avec le lieutenant-colonel Piazza, Brunel fit donc afficher, dans la nuit du 28 janvier, un ordre à la garde nationale. Cet appel, que son auteur avait signé : général Brunel, prescrivait aux bataillons de prendre possession des forts et d'empêcher leur remise aux Prussiens. Les gardes en possession des forts devaient reprendre et continuer les hostilités. On a vu que, par l'intervention du Comité Central recommandant le calme, la collision terrible fut évitée. La population ne bougea pas. Un nombre infime de gardes avait répondu à l'appel. Brunel et Piazza furent arrêtés, déférés au Conseil de guerre. Ils furent acquittés sur le chef d'excitation à la guerre civile, car ils pouvaient légitimement soutenir qu'ils n'avaient voulu qu'exciter à la continuation de la guerre étrangère, mais ils furent condamnés à deux ans de prison, pour avoir usurpé la qualité et les fonctions l'un de général, l'autre de chef d'état-major. Ils furent délivrés par le peuple qui força la prison. Brunel fut ensuite nommé membre du Comité Central, puis général commandant, avec Eudes et Duval. Elu membre de la Commune dans le VII<sup>e</sup> arrondissement par 1.947 voix, il siégea peu à l'Hôtel-de-Ville. Il jugea que sa place était ailleurs.

au combat, et ses collègues auraient dû suivre son exemple.

Il fut l'un des commandants de la fineste sortie d'avril; comme chef de la 10<sup>e</sup> légion, il défendit avec une grande énergie le fort de Vanves, position à peu près intenable, et fit montre d'une endurance héroïque, entraînant ses hommes sans relâche, et toujours le premier au feu, le dernier dans la retraite. Brunel lutta jusqu'aux heures finales.

Il parvint à gagner l'Angleterre, où il fut nommé, au concours, professeur à l'Ecole navale, sachant se faire apprécier et estimer de ceux qui lui donnaient asile, comme Hector France, autre officier de la Commune, qui fut professeur à l'Ecole militaire de Woolwich.

#### *PREMIER ACCORD*

Pendant les démonstrations militaires de Maxime Lisbonne aux abords de la mairie du Louvre, le général Brunel, introduit dans la salle des mariages, fit connaître à M. Méline, adjoint, l'objet de sa mission. Il demanda donc qu'on lui fit remise des locaux de la mairie. M. Méline répondit que la proposition le surprenait. « Vous êtes républicain, dit-il à Brunel, vous reconnaissez donc le principe du suffrage universel. Comment pouvez-vous venir me demander à moi, maire républicain, élu librement par les électeurs du premier arrondissement, de vous céder la mairie et d'abandonner le poste qu'ils m'ont confié ? »

Brunel répondit que la situation ne pouvait se prolonger. Versailles ne voulait rien accorder. Paris réclamait ses franchises municipales. Le Comité Central se trouvait à bout de patience, les gardes nationaux étaient exténués et voulaient une solution. On avait assez attendu. Paris ne pouvait rester sans un pouvoir municipal régulier, et le Comité Central ne devait plus conserver longtemps l'autorité.

« Je ne sortirai d'ici, dit-il en terminant, qu'avec la promesse de laisser faire les élections municipales. »

M. Méline répondit que c'était à l'Assemblée nationale qu'il appartenait de fixer la date des élections. Et sur l'objection, qu'après avoir promis, Versailles pouvait ne pas tenir sa promesse, M. Méline déclara qu'il réunirait dans ce cas les délégués des bataillons de l'arrondissement.

Brunel insista pour avoir une réponse immédiate et précise. Les élections avaient été fixées d'abord au 22, puis, elles avaient été reculées au 26, il demanda que cette date fût acceptée. M. Méline refusa, en faisant valoir le peu de temps restant pour confectionner les listes. Les officiers présents appuyèrent les paroles de l'adjoint. Brunel accepta alors la date du 30 mars. Tous les officiers consultés votèrent pour cette date. Tout semblait donc arrangé : ce fut à ce moment, qu'au dehors, retentirent les deux coups de feu qui décidèrent Lisbonne à faire charger les armes et à prendre ses dispositions de combat. En même temps M. Adam, le maire, prévenait la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement qu'il se trouvait en danger, et demandait l'autorisation de traiter.

Brunel et les deux adjoints, Méline et Barré, se montrent alors au balcon, puis descendent retrouver le maire. Ils font ensemble une rapide revue des bataillons de l'ordre, puis remontent dans la salle, accompagnés de Protot. Celui-ci déclara qu'il acceptait bien la date du 30, mais il voulait que les maires prissent l'engagement que le gouvernement siégeant à Versailles ne rentrerait pas à Paris avant six mois, et que l'élection du général en chef serait faite par tous les gardes nationaux. M. Adam refusa ces conditions. Les maires ne pouvaient prendre cet engagement, dit-il avec raison. Protot finit par céder sur ce point. Brunel se

penchant vers M. Méline lui dit à voix basse : « Hâtez-vous de conclure ou tout est perdu ! »

Ce fut alors que survint un envoyé de la mairie du II<sup>e</sup> apportant la réponse de MM. Schœlcher et Dubail à la demande de M. Adam.

M. Dubail a constaté ainsi cette intervention pacifique :

J'étais, le vendredi 24 mars, vers deux heures, à la mairie du II<sup>e</sup>, dans le cabinet du maire avec M. Schœlcher, lorsqu'on vint nous prévenir que la première mairie, place du Louvre, quoique garnie de défenseurs, était assiégée par les forces fédérées. Nous signâmes immédiatement l'ordre à nos bataillons de se porter à l'aide de nos collègues voisins. Mais avant que cet ordre pût être exécuté, MM. Méline et Adam firent dire qu'ils ne pouvaient plus tenir et demandèrent l'autorisation de traiter avec les chefs fédérés. M. Schœlcher et moi, après une courte délibération, signâmes une lettre portant avis que l'on pouvait promettre les élections pour le 3 avril, par les soins des maires, conformément à l'autorisation du gouvernement, autorisation rapportée par une députation des maires qui avaient été à Versailles, le matin même, si je ne me trompe. La lettre fut portée à MM. Adam et Méline, qui, trouvant le délai trop long, prièrent sur eux de rapprocher le jour et de le fixer au 30 mars.

Ainsi la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement, quartier général de la résistance, était disposée à secourir celle du I<sup>er</sup>, c'est-à-dire à engager la bataille dans Paris, mais les maires et les adjoints du I<sup>er</sup> capitulant, les chefs de la résistance du II<sup>e</sup> jugèrent inutile d'envoyer le secours demandé. Ils approuvèrent la transaction indiquée par leurs collègues, en se fondant sur l'autorisation du gouvernement.

Pour eux, les maires avaient donc le droit de transiger et la date acceptée pour les élections, comme la convocation des électeurs, devenaient des actes réguliers, légaux.

Alors intervint la première convention entre les représentants de l'insurrection et ceux du gouvernement. Le



procès-verbal suivant fut rédigé et signé par M. Adam, maire, MM. Méline, Charles Murat, Poirier, adjoints et les officiers présents :

Vendredi, 24 mars 1871.

Une nombreuse réunion d'officiers de la garde nationale vient de promettre aux délégués du Comité Central que les élections municipales se feraient de toutes manières jeudi prochain.

La municipalité du 1<sup>er</sup> arrondissement a accepté ce vœu, exprimé par des citoyens de toutes les opinions, unis dans un sentiment commun.

Elle fera donc les élections au jour indiqué, et elle vous supplie, au nom du salut de la République, de suivre son exemple.

P.-S. — L'élection du commandant en chef est demandée dans le plus bref délai.

Aussitôt les signatures apposées, un cortège se forma pour se rendre à la mairie du 11<sup>e</sup> afin de porter à la connaissance des défenseurs de cette mairie ce qui venait d'être convenu. MM. Adam, Méline, Murat, Poirier, ceints de leurs écharpes, et le colonel Barré, accompagnés du général Brunel et du chef de bataillon Protot, descendirent sur la place, au milieu des acclamations constatées par un témoin :

En voyant passer les maires et les délégués du Comité Central qui causaient tranquillement ensemble, il y eut dans les deux camps une explosion de joie indescriptible. Les esprits, les nerfs, tendus depuis deux heures, se détendirent tout à coup dans un délire d'enthousiasme. Gardes nationaux fédérés et gardes nationaux de l'ordre levaient la crosse en l'air, et s'écriaient : « Tout est arrangé, c'est donc fini ! » Et tous ces hommes, nés dans la même ville, ayant les mêmes intérêts, les mêmes besoins, les mêmes désirs, la même foi politique ; ces hommes qui, deux mois avant, animés de l'amour sacré de la Patrie, se rangeaient sous les mêmes drapeaux pour combattre l'ennemi commun, l'envahisseur de la France ; — ces hommes qui venaient de se menacer et qui avaient failli s'entr'égorger, il n'y avait pas un

quart d'heure, — sous le coup de l'émotion, se dirent que tout cela n'était que le résultat d'un malentendu, et dans un magnifique élan de fraternité et d'espoir, de réconciliation et de bonheur, se tendirent les mains et d'une seule voix jetèrent à ceux qui venaient de tout pacifier ce cri qui résumait toute leur pensée, et tous leurs vœux :

Vive la France, Vive la République !

(Frédéric Damé, *la Résistance*; Alphonse Lemerre, édit. Paris, 1871, p. 189.)

### JOIE DE LA POPULATION

La population, en y comprenant tous les gardes nationaux, ceux qui suivaient le Comité Central, comme ceux que les maires avaient rassemblés sous le commandement de l'amiral Saisset, ne désirait donc que l'accord. Elle témoigna sa joie de cette convention, qu'elle supposait définitive, sur divers points de Paris. Une manifestation eut lieu, rue Neuve-des-Petits-Champs, qui ne pouvait laisser subsister aucun doute sur l'accueil qui serait fait à ceux qui avaient approuvé, signé la convention.

En quittant la mairie du 1<sup>er</sup>, pour se rendre à celle du 11<sup>e</sup>, où se trouvaient réunis un certain nombre de maires et d'adjoints des divers arrondissements formant le Comité de Résistance, Brunel et ceux qui l'accompagnaient se virent le passage barré. C'était l'ordre donné par le fougueux Quevauvilliers, impatient de faire parler la poudre, désireux d'appliquer les instructions que lui avait fait transmettre Saisset. Il déclara que les insurgés Brunel et Protot ne passeraient pas. Il fallut parlementer. M. Adam ordonna au belliqueux bijoutier de livrer passage. Celui-ci d'abord refusa. Sur l'insistance énergique de M. Adam, il finit par dire qu'il ne céderait que si les maires, réunis en ce moment au 11<sup>e</sup>, l'y autorisaient. MM. Adam et Quevauvilliers se rendirent alors à la mairie de la Banque. Là, le colonel

Quevauvilliers affirma qu'on pouvait, qu'on devait résister. « Je réponds sur ma tête que nous sommes en force ! » répétait-il en regardant autour de lui pour solliciter une approbation. On ne l'écouta point, et MM. François Favre, maire des Batignolles, et Jobbé-Duval, adjoint au maire de Grenelle, furent délégués pour aller inviter MM. Brunel, Protot et ceux qui les accompagnaient, et qui attendaient au coin de la rue Richelieu et de la rue Neuve-des-Petits-Champs, à se rendre à la mairie. Tout le long de la rue Neuve-des-Petits-Champs, les deux maires furent acclamés par la foule, heureuse de voir tout le monde enfin d'accord. M. Jobbé-Duval se jeta dans les bras de Brunel et l'embrassa aux applaudissements des assistants.

Une scène analogue se passait en même temps, de l'autre côté de la mairie de la rue de la Banque, rue Croix-des-Petits-Champs, Maxime Lisbonne l'a racontée ainsi :

En arrivant à la rue Croix-des-Petits-Champs, nous trouvâmes une barrière qu'avaient élevée contre nous les gardes nationaux de la réaction. Mais comme il ne fallait pas leur laisser croire que le quartier général qui s'était installé à cette mairie pouvait nous en imposer, je sommai les fédérés de l'ordre, comme ils s'intitulaient, de nous livrer passage et m'apprêtai en même temps à attaquer la barricade.

Au même instant, M. Tirard, maire du II<sup>e</sup> arrondissement, survint, se jeta dans les bras de quelques fédérés, et, en les embrassant, il fit appel à la concorde. On nous laissa passage. Brunel, Protot et moi, nous montâmes à la mairie, afin de nous entendre s'il se pouvait.

(Maxime Lisbonne. *Souvenirs inédits*, chap. IV.)

### CONDITIONS DE BRUNEL ET DE PROTOT

Le général Brunel, introduit dans la salle du Conseil, prit aussitôt la parole avec fermeté, mais sans élever la voix, sans attitude menaçante.

J'ai pensé, Messieurs les Maires, dit-il, qu'avant d'engager une lutte fratricide, il était juste et bon de tenter un dernier effort de conciliation. Je viens donc vous proposer un moyen d'arrangement que vous ne pouvez refuser. Le Comité Central avait fixé les élections pour le 26 mars, l'Assemblée les a fixées au 3 Avril. Faisons chacun un pas, Messieurs, et décidons ici, ensemble, que les élections pour le Conseil Municipal auront lieu le jeudi 30 Mars ?

Les maires se consultèrent rapidement. Schœlcher demanda s'il ne vaudrait pas mieux, pour éviter toute tentative de résistance de la part de l'Assemblée, prendre le jour fixé par elle, c'est-à-dire le 3 avril. Cette date ne fut pas acceptée. Une discussion s'engagea ensuite sur le mode d'élection du commandant supérieur de la garde nationale. Les maires proposèrent l'élection à deux degrés. Protot s'y opposa.

Le suffrage universel était la base de la République. Il devait, dit-il, être appliqué pour la nomination du chef de la seule force que l'on avait à opposer, non seulement à ceux qui voulaient renverser la République, mais encore à l'Allemagne, maîtresse du territoire livré. Thiers en tentant de désarmer la garde nationale, car c'était là le vrai but de sa tentative nocturne, avait failli mettre la France à la discrétion de l'Allemagne.

L'élection directe du chef de la garde nationale était le vœu populaire.

Protot, excellent républicain, mais dominé par la pensée de soustraire la garde nationale à l'autorité et à l'influence d'un chef, qui, élu au second degré, serait probablement l'expression des suffrages modérés, et peut-être un agent gouvernemental comme Saisset, Schœlcher ou Langlois, ne s'apercevait point qu'il soutenait le périlleux système plébiscitaire. Il insista pour l'élection par le peuple du futur dictateur, car c'était la dictature plébiscitaire qui était en question.

Il était évident qu'un homme ayant toute la force armée de Paris à sa disposition, et de plus étant l'élu de tout le peuple parisien, aurait un pouvoir bien supérieur à celui de l'élu de délégués des bataillons. La force matérielle et morale dont disposerait ce général nommé par toute la population le ferait maître de Paris, l'arbitre de ses destinées. Il dominerait isolément chaque membre, et même, dans son ensemble, le conseil communal dont on préparait l'élection par des scrutins locaux.

Un des officiers voulant appuyer la motion de Protot s'écria : « Le Comité Central exige le vote universel. » Protot avec franchise répondit aussitôt :

Je dois vous dire, Messieurs, que je suis ici comme chef de bataillon, et non comme membre du Comité Central. Mes collègues ne m'ont donné ni pouvoir ni instructions pour rien décider. Veuillez donc ne pas tenir compte de ma qualité de membre du Comité Central. Je ne puis m'engager à rien, ni engager le Comité. Décidez comme vous le croirez bon.

Cette loyale déclaration réfute donc l'assertion, produite par la suite, que « le Comité Central avait pris dans cette réunion, par la bouche de son délégué Protot, « des engagements qu'il n'a pas tenus ».

Les maires devaient bien se douter qu'il ne s'agissait là que de préliminaires en vue d'un accord, et que ces échanges de vues devaient, si les termes en étaient acceptés de part et d'autre, recevoir la ratification du pouvoir de fait existant à l'Hôtel-de-Ville. Cette condition était sous-entendue, d'autant plus que l'un des négociateurs déclarait loyalement qu'il n'avait pas mandat d'engager le Comité Central.

Schœlcher mit donc aux voix les deux propositions : à la presque unanimité, la réunion se prononça pour l'élection du commandant supérieur par le suffrage universel.

A tout prix, avait dit sincèrement M. Méline, il faut évi-

ter l'effusion du sang. M. Thiers avait, par fourberie, tenu à plusieurs reprises ce même langage pacificateur. C'était surtout le cri de la population.

On signa donc cette première convention, qui ne pouvait avoir qu'un caractère provisoire et conditionnel, puisque le Comité Central l'ignorait et n'avait pas été consulté, et qu'il n'avait donné mission à Brunel, à Protot et à Maxime Lisbonne, que d'occuper les mairies où siégeaient les comités de résistance. En outre, la date fixée par lui, déjà annoncée, par décret, avait été changée, et à son insu. Il n'y avait donc en réalité qu'un projet d'accord. On se serra les mains cependant avec joie et l'on se sépara aux cris de : Vive la République! après avoir décidé que Protot prierait ses collègues du Comité Central d'envoyer, à neuf heures, des délégués à la mairie du II<sup>e</sup>, pour terminer définitivement l'accord avec les maires, pour apporter la ratification, qu'on supposait certaine.

L'amiral Saisset fut tenu au courant de ce qui s'était conclu. En apprenant cet arrangement, il envoya son aide de camp à la mairie, et dit : « C'est ce qu'il y avait de mieux à faire! » M. Schœlcher, dans sa déposition à l'Enquête, a confirmé cet assentiment de l'amiral.

Donc, le spectre de la guerre civile reculait, s'évanouissait.

L'accord semblait si désirable à tous qu'on colporta aussitôt la bonne nouvelle dans Paris.

Il y eut alors un fait très curieux, a dit M. Vacherot dans l'Enquête, je ne sais pas si vous le connaissez, mais sur le bruit de cet accord, le soir même, sur les boulevards, des démonstrations d'une joie folle eurent lieu. Les bataillons fédérés défilaient la crosse en l'air, en criant : Plus de guerre civile! Vive le Travail! Vive la Paix! Telle a été pendant trois heures l'attitude des boulevards.

Malheureusement, il y eut un arrêt dans cet élan joyeux, car le Comité désavoua son envoyé Protot.

### EUGÈNE PROTOT

Encore un fils de la bourgeoisie servant la cause populaire que cet avocat, intelligent et probe. Eugène Protot est né à Tonnerre en 1839. Il vint à Paris faire son droit, dans les dernières années impériales. Il se lia avec les jeunes hommes ardents qui rédigeaient de petits journaux d'opposition, publiés au quartier latin. Ces feuilles très courageusement écrites étaient qualifiées de littéraires, par force. L'Empire permettait à la « petite presse », celle qui ne déposait pas de cautionnement, de commenter les potins de rédaction, de reproduire les scandales de coulisses, de bavarder sur la mode, les courses, les cocottes, d'être l'écho des bruits du boulevard et de critiquer les gens de théâtre, les clubmen et les vaudevillistes. On appelait cela traiter de matières littéraires. La politique, la philosophie, les questions de religion et de libre-pensée, les actes et la vie des hommes touchant au gouvernement, étaient par contre rigoureusement interdits. Il était même défendu de parler de l'antiquité d'une façon trop indépendante, et les propos d'un certain Labienus, hostile à l'imperator César-Auguste, vite devenaient suspects. L'amende, la prison et la suppression de la feuille indiscreète punissaient l'incursion sur le champ interdit. Mais le fruit défendu attire. Ces jeunes gens couraient de rechef avec plus d'entrain au verger prohibé. En sortant de l'audience correctionnelle, ils bravaient les gendarmes du parquet faisant, le code à la main, bonne garde autour du domaine réservé, et y cueillaient les pénalités prévues. Parmi ces journaux suspects figuraient la *Rive gauche* et surtout le *Candide*.

Protot fut l'un des principaux collaborateurs du *Candide*. Cet organe, nullement frivole, du matérialisme philosophique ne put durer que quelques semaines. Il a survécu dans l'histoire à bien des feuilles enregistrant encore avec fierté des millièmes numéros. L'important pour un journal, comme pour l'être humain, n'est pas la longévité stérile, mais d'avoir marqué son passage et d'avoir laissé trace de son existence. *Candide*, éphémère journal au petit format, a prolongé sa durée dans l'histoire.

Protot, qui avait rédigé le programme aux affirmations athéistes du premier numéro, avait acquis rapidement une double notoriété, dans la jeunesse militante du quartier et dans les brigades de police politique.

Le fêmeux Lagrange le surveillait. Classé comme journaliste subversif et agitateur dangereux, il fut compromis dans l'affaire du café de *la Renaissance*, et condamné, pour affiliation à une société secrète, à quinze mois d'emprisonnement.

Il s'était fait inscrire au barreau et fut choisi comme défenseur par Mégy, un ouvrier mécanicien, accusé très en vue, qui avait tiré sur un agent nommé Mourot. L'agent s'était présenté pour l'arrêter à son domicile, avant l'heure légale. La défense de cet ouvrier considéré comme rebelle et meurtrier, rapprochée de sa propre condamnation récente, eut pour résultat de faire classer l'avocat Protot parmi les républicains à coffrer. Comme tel, il fut impliqué dans le procès de Blois.

Un commissaire de police, muni d'un mandat d'amener, se présenta chez Protot pour l'arrêter. Protot avait ouvert la porte lui-même, et ne fit nulle résistance. Mais le commissaire, procédant aussitôt à une perquisition, mit la main sur la serviette d'avocat de l'inculpé. Celui-ci protestant contre la saisie des dossiers de ses clients, se jeta sur le



policier et reprit ses papiers. Il voulut alors gagner l'escalier et s'enfuir avec sa serviette reconquise. Le commissaire sans scrupules tira un coup de pistolet, en l'air, a-t-il dit. Protot ne fut pas atteint, mais l'éveil étant donné, le passage fut barré au jeune avocat, par les agents accourus. Bientôt emmené par les policiers vainqueurs, il fut écroué. Cette arrestation mouvementée produisit une grande émotion. Le barreau intervint. Des consultations d'une haute portée juridique furent publiées. Le cabinet de l'avocat fut déclaré inviolable par les juges consultés, et les papiers, qui pouvaient s'y trouver au cours d'une perquisition, furent considérés comme insaisissables, au nom des droits sacrés de la défense. Protot fut relâché, sa serviette lui fut restituée, et il put défendre son client Mégy devant la haute cour.

Au 4 septembre, Eugène Protot, signalé par son passé de républicain de la première heure, fut élu chef d'un bataillon de la garde nationale. Il se montra l'adversaire résolu de Trochu et des autres membres du gouvernement de la Défense. Il fut l'avocat de l'un des prévenus pour l'affaire du 31 octobre, Vésinier, et obtint son acquittement.

Membre du Comité Central, Protot fut élu à la Commune par le XI<sup>e</sup> arrondissement. Il obtint 18.062 voix.

D'une haute taille, l'allure un peu lourde, le pas solide, ayant la démarche pesante d'un fils de vigneron, Protot, robuste bourguignon, avait sous la robe l'aspect professionnel des gens du palais, chez lesquels se retrouvent souvent les traces de l'hérédité rustique. Il était à peu près imberbe, avec deux ou trois bouquets de poils aux joues, et il paraissait plus jeune que son âge. La tête était énergique, le front haut, le nez droit, avec les yeux vifs. L'ensemble de sa physionomie dénotait la franchise, avec un peu de raideur native, et une fermeté acquise. La volonté se révélait dans

ses gestes mesurés, dans sa parole nette, surtout dans son regard franc et profond. Ce caractère d'opiniâtre vouloir, qui contrastait avec son apparence jeunette, perçait sous la toge, s'accroissait sous la tunique du chef de bataillon. Ce fut l'uniforme qu'il porta constamment durant la Commune. La simarre de garde des sceaux eût-elle été de mise ? Ce costume guerrier, bien naturel à cette époque de batailles, inspira pourtant au bâtonnier Rousse, qui rendit visite, au ministère, à son jeune confrère devenu son supérieur hiérarchique, d'injustes réflexions, fort sottes et déplacées.

Dans un récit de cette entrevue, publiée par la *Revue des Deux-Mondes*, le ci-devant bâtonnier a dépeint à sa façon, pour amuser le public académique et complaire à ses confrères réactionnaires, le costume, le cabinet et l'entourage de Protot :

Dans cette grande pièce solennelle, a-t-il dit, pleine de si imposants souvenirs, où ont passé les plus hautes gloires de nos magistratures, une demi-douzaine d'individus très sales, mal peignés, en vareuses, en paletots douteux, ou en vieux uniformes, ramassaient des papiers entassés pêle-mêle sur des tables, sur des chaises, sur des planches. Devant le grand bureau de Boule, j'aperçus un long jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, mince, osseux, sans physionomie, sans barbe, sauf une ombre de moustaches incolores, bottes molles, veston râpé, sur la tête un képi de garde national orné de trois galons. J'étais devant le garde des sceaux de la Commune. Il se tenait debout, des lettres à la main. En me voyant, il devint très pâle, et m'invita poliment à m'asseoir, pendant que ses secrétaires continuaient à dépouiller la correspondance...

Maxime Vuillaume qui assistait à l'entrevue, c'était lui qui avait introduit M<sup>e</sup> Rousse, a rectifié ce portrait, qui n'est qu'une caricature malveillante.

Les individus mal peignés, très sales, étaient mes amis, dont j'ai déjà dit les noms. Plusieurs, fils de riches bourgeois :

Bricon, dont le père était plus que millionnaire; Dessesquelle, fils d'un gros huissier de Neuilly, également fortuné. Le premier mort, assistant du docteur Bourneville à Bicêtre, le second mort avocat à Saïgon. Charles Da Costa, le frère de Gaston, le substitut de Rigault, dont le père était professeur de mathématiques à Sainte-Barbe, et d'autres que M<sup>e</sup> Rousse a également vus hirsutes et très sales...

Protot s'était levé quand fut annoncé M<sup>e</sup> Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats. Devant lui, sur la table, était son képi d'artillerie. Avant d'être commandant du 217<sup>e</sup> bataillon de fédérés, Protot avait été, pendant le siège, maréchal des logis chef de la 2<sup>e</sup> batterie de l'artillerie auxiliaire. Pendant trois mois, il a campé avec sa batterie sur ces crêtes de Nogent où pleuvaient les obus, entre le fort de Rosny et le fort de Fontenay, en face le plateau d'Avron. Il n'a pas quitté son costume. Sa vareuse qui a couché avec lui dans la boue et dans la neige est râpée. Pardessussa culotte à large bande rouge, il chausse les bottes courtes qui complètent son costume.

M<sup>e</sup> Rousse a raison, le « veston » n'est pas de la première fraîcheur. Il a le tort d'avoir fait la rude campagne.

Je m'étais éloigné de quelques pas. Je ne suivis donc qu'à demi la conversation de Protot et de M<sup>e</sup> Rousse. Il s'agissait de l'affaire Chaudey. M<sup>e</sup> Rousse, après quelques minutes d'entretien calme, ayant marqué son impatience, j'entendis distinctement Protot dire à son visiteur, d'une voix ferme :

— M. le bâtonnier, vous êtes ici devant le ministre de la justice!

Les deux interlocuteurs se saluèrent. M<sup>e</sup> Rousse quitta le cabinet du délégué.

(Maxime Vuillaume. *Mes Cahiers rouges*, p. 269.)

Protot avait conservé une certaine déférence pour le bâtonnier, durant cet entretien, mais celui-ci avait été intimidé, un peu inquiet aussi. L'arrogant et réactionnaire personnage qu'était M<sup>e</sup> Rousse a pris sa revanche, le danger passé, quand il ne s'agissait plus que d'insulter à distance un vaincu.

Gaston Da Costa, qui a bien connu Protot, a laissé de

lui ce portrait infiniment plus exact que celui du bâtonnier :

Au quartier latin, il nous étonnait par sa simplicité de vie, en même temps qu'il nous charmait par sa malice débonnaire et sa façon de spirituelle. Sous la Commune, son attitude prit, avec les circonstances, un caractère d'énergie plus accentué. Depuis, la rude expérience, l'iniquité qui brisa sa carrière malgré l'antinomie, les duretés de la vie, n'ont rien pu contre ce caractère. A l'heure présente, spectateur indifférent de l'arène où se griffent les affamés de l'assiette au beurre, il vit tant bien que mal, plutôt mal que bien, mais libre, n'ayant rien perdu de sa foi ardente dans le génie émancipateur de la France, ni de sa seule confiance dans la Révolution sociale. D'une probité sans égale, d'une sincérité inébranlable, d'une rigidité de principes indestructibles, on peut affirmer hardiment qu'il est d'un autre âge.

(Gaston Da Costa. *La Commune Vécue*, t. II, p. 247.)

Comme délégué à la Justice, Protot eut à intervenir dans des circonstances particulièrement graves, notamment à l'occasion du décret des otages. Nous examinerons son action alors, quand nous traiterons de cette période sensationnelle de l'histoire communaliste. Il n'eut pas le temps d'accomplir les réformes dans l'ordre judiciaire qu'il prépara. Il était de ceux qui, s'illusionnant sur la force de résistance et sur la durée probable de la Commune, ne voulurent pas comprendre qu'elle n'était que la continuation du Dix-Huit mars, c'est-à-dire une insurrection en cours, une bataille en train, et non un régime établi, à l'existence garantie, où l'on pouvait administrer, réformer et fonder, où la régularité, la légalité devaient être scrupuleusement observées. Aberration grave. Il y avait une place active et utile alors pour le commandant Protot, mais Protot, chef de la magistrature, ne pouvait que se préparer à exercer utilement ses hautes et nécessaires fonctions, après la victoire.

Le biographe Jules Clère, en général très peu indulgent pour ceux qu'il portraicturait, a dit de lui : « Il est un des rares hommes instruits de la Commune. » Ceci est vrai quant à Protot, mais inexact et injuste à l'égard de Delescluze, Jules Vallès, Tridon, Arthur Arnould, Félix Pyat, Vermorel, et tant d'autres intellectuels oubliés.

Rentré en France à l'amnistie, M. Protot voulut, comme c'était son droit, vivre de sa profession d'avocat. Il se heurta à l'obstination hostile du Conseil de l'ordre. A plusieurs reprises il protesta contre le refus systématique de l'admettre au barreau. Il ne put vaincre l'animosité vindicative, la rancune de corps de l'ordre des avocats, s'appuyant sur un monopole contestable et sur de prétendus privilèges remontant à l'ancien régime. Pour le Conseil de l'ordre la loi d'amnistie n'existe pas. M. Protot, qui est heureusement encore vivant, verra peut-être se produire une juste et nécessaire modification de cet Ordre, en son ensemble réactionnaire, bien qu'il compte de nombreuses et brillantes individualités républicaines (1). La République, dont Protot est l'un des fondateurs, aurait dû depuis longtemps lui rendre l'accès du barreau. La cour d'appel, à défaut du Conseil de l'ordre, avait le devoir de le réintégrer dans tous ses droits d'avocat, qu'il est digne d'exercer, et dont il ne demeure privé qu'au mépris de la loi d'amnistie, et par un caprice dont les tribunaux devraient annuler les effets. C'est la Commune de 71 qu'on proscriit encore et qu'on frappe, en 1911, dans la personne de l'un de ses plus dignes survivants. M. Protot, dans sa retraite forcée, est devenu un de nos arabisants distingués.

(1) L'auteur s'honore d'avoir été reçu dans ses rangs, sous l'empire, et ceci donne du poids à sa protestation contre l'exclusion inique du barreau dont se trouve encore victime Eugène Protot.

## LA RUPTURE

Protot, Brunel et Lisbonne étaient partis satisfaits de la mairie du II<sup>e</sup>. Les gardes nationaux de l'ordre désarmaient, donc pas de combats dans les rues de Paris et les élections fixées au 30 mars. Les maires procéderaient d'accord à cette opération. Ils lui donneraient le caractère régulier, en vertu de l'autorisation qu'ils tenaient du gouvernement et de l'approbation donnée par l'amiral Saisset, représentant de Versailles à Paris. Il y avait bien eu une modification quant à la date, le 30 mars au lieu du 26, jour choisi par le Comité Central, au lieu du 3 avril indiqué par le gouvernement. Mais il ne paraissait pas probable que ce changement peu important ne fût pas ratifié de part et d'autre. Tout était donc pour le mieux. Ces favorables prévisions se trouvèrent démenties.

Maxime Lisbonne a constaté la surprise que l'opposition du Comité produisit sur lui et ses deux délégués :

Ce compromis, dit-il, fut signé par les membres du Comité Central et par ceux des municipalités présentes. On se retira et nous rentrâmes à l'Hôtel-de-Ville par la rue Vivienne, la ligne des boulevards, en gagnant ensuite la rue de Rivoli, par le boulevard Sébastopol. Les fédérés portaient leurs fusils la crosse en l'air pour montrer que cette promenade était toute pacifique. De tous côtés la nouvelle de cette conciliation circulait.

Nous rendîmes compte au Comité de notre mission, mais quel fut notre étonnement de nous entendre blâmer par quelques membres, et principalement par Ranvier. La date fixée pour les élections ne convenait pas à Ranvier, qui ne voyait dans cette entente qu'un temps gagné dans l'intérêt de Versailles, et le résultat de nos démarches fut annulé. On fit immédiatement prévenir les maires de Paris de vouloir bien se rendre à l'Hôtel-de-Ville, le même soir à minuit, et la discussion fut reprise.

(Maxime Lisbonne. *Souvenirs inédits*, ch. VII.)

Cette rupture était regrettable. Il est difficile d'approuver la conduite du Comité Central en cette circonstance. C'était pour la seconde fois qu'il ne sanctionnait pas les accords pris par ses délégués. Ceux-ci, comme lorsqu'ils avaient promis l'accès de l'Hôtel-de-Ville aux maires, ne croyaient pas outrepasser leurs pouvoirs.

Encore pouvait-on comprendre le refus antérieur du Comité tout entier de ratifier une décision prise par ses envoyés, à la suite d'une délibération confuse et prolongée tard dans la nuit. La concession faite alors par Varlin et Arnold de rendre l'Hôtel-de-Ville était d'une gravité exceptionnelle.

Mais le 24 mars, quand les maires, déclarant agir avec l'autorisation du gouvernement, cédaient sur tous les points, quand l'accord était non seulement acceptable, mais conçu dans les termes mêmes qu'avait exigés le Comité Central, sauf sur un point de seconde importance, pouvait-on admettre qu'on se divisât de nouveau, et qu'on se retranchât, chacun dans son camp, séparés par une question de date? Qu'importait que cette date fût le 26 ou le 30 mars? Quatre jours de plus ou de moins, cela changeait-il la situation? L'objection de Ranvier aurait eu une grande valeur, si elle avait reposé sur la constatation d'un péril provenant seulement du choix du jeudi au lieu du dimanche précédent, péril qu'on évitait en faisant les élections le 26. Mais rien n'était moins exact et le péril ne disparaissait pas, parce que les électeurs étaient convoqués quatre jours plus tard. Ranvier avait dit : « En reculant les élections, Versailles gagne du temps pour nous attaquer. » C'était la vérité même. Mais le refus de Ranvier d'accepter un nouvel éloignement des élections eût été raisonnable et intéressant, s'il avait ajouté : « On votera, comme il a été dit, dimanche prochain, et, dès le lundi 27, les bataillons marcheront sur Versailles ! » C'était déjà bien tard, mais Paris gagnait

à cette date anticipée, non pas seulement quatre jours, mais, au moins huit ! Or rien de pareil n'était arrêté. Ravier, pas plus que les autres membres du Comité Central, ne songeaient à mettre les bataillons en route dès la Commune élue. Il fallait l'installer cette Commune, prononcer des discours, nommer un bureau et s'amuser à des débats de législature, parader et pérorer, au lieu de se battre. Le changement de date ne changeait rien. Par conséquent, il était indifférent à la cause parisienne que les élections eussent lieu le jeudi au lieu du dimanche. Puisqu'on voulait procéder avec une apparence de légalité, il fallait accepter la date arrêtée, d'accord avec les maires, par les deux envoyés du Comité. Ils n'avaient pas eu mission de traiter sans doute ; ils se trouvaient sans pouvoirs réguliers, c'était la vérité même, mais en temps de révolution doit-on se montrer aussi formaliste ? Puisqu'au fond le Comité désirait une transaction, puisque la population l'attendait, l'exigeait, puisque personne, sauf Thiers, ne tenait à ce qu'il y eût bataille, il eût été plus adroit de ne pas donner aux maires motif de crier qu'on avait rompu les conventions, et qu'on leur avait imposé, par la menace, une date, que pas plus que les deux délégués ils n'avaient mandat d'accepter.

Si Brunel et Protot étaient considérés à l'Hotel-de-Ville comme ayant outrepassé leurs pouvoirs, ce qui était incontestable, car ils n'avaient mission que de reprendre les maires avec l'appui des bataillons de Lisbonne, les maires, de leur côté, pouvaient être désavoués par Versailles, pour avoir dépassé leur mandat. C'était donc une maladresse de plus que commettait le Comité Central.

Au lieu d'embarrasser les maires et de les mettre dans une mauvaise posture vis-à-vis du gouvernement, le Comité sottement et imprudemment les dégageait.



*FAUTE COMMISE EN N'ACCEPTANT PAS LA DATE  
DES MAIRES*

Combien il eût été plus habile d'accepter, non pas même le 30 mars, mais la date du 3 avril, que M. Thiers avait paru agréer ! Il est évident que, pas plus avec la date du 3 avril, qu'avec celle du 30 mars, M. Thiers ne se fût montré satisfait, puisqu'il ne voulait pas des élections communales et qu'il ne cherchait qu'à prolonger des pourparlers et des négociations servant ses desseins. On rompait sous un prétexte quelconque les projets d'accord, quand tout paraissait terminé, sauf à les reprendre le lendemain. Ce va et vient le favorisait. L'atermoiement était l'atout dans sa partie, mais en cédant sur la date l'insurrection parisienne aurait eu le beau jeu. Ses chefs pouvaient démontrer la duplicité de M. Thiers. Le Comité mettait en lumière son désir de la paix, ses efforts pour l'établir ; il montrait en même temps que les agissements du gouvernement de Versailles ne tendaient qu'à rendre la guerre civile inévitable et prochaine. La province était encore hésitante. Elle eût certainement été impressionnée, en voyant d'un côté Paris céder sur ce qui était raisonnable, et M. Thiers refuser d'approuver ce qui était conclu avec son autorisation présumée, et s'efforcer de perpétuer le malaise et l'antagonisme. On ne peut résister à une force supérieure, mais il est bon de faire voir aux neutres, aux alliés possibles, la brutalité de celui qui veut abuser de cette force. Les grandes villes s'agitaient alors, la Commune paraissait être à la veille d'être proclamée ou soutenue sur plusieurs points de la France. Paris, en brusquant les choses, en paraissant imposer sa seule volonté, interrompait ce mouvement qui eût déconcerté et effrayé M. Thiers. Le Comité Central, durant ces huit jours décisifs, où il fut le maître de Paris, a donc commis

deux fautes principales, deux fautes irréparables : son inaction depuis le 18 mars et la fixation au 26 des élections communales, au lieu d'avoir accepté la date que désiraient les maires.

Les élections se feront-elles dimanche ou se feront-elles jeudi ? a écrit un publiciste distingué, M. John Lemoine, dans *le Journal des Débats* du 25 mars. S'il n'y avait pas d'autres sujets de guerre civile, ce serait une puérité ; ce serait plus qu'une faute, ce serait un crime. Mais tout le monde sent et comprend qu'il y a autre chose en jeu et sous jeu. Il y a dans l'assemblée de Versailles autant d'arrière-pensées que dans le Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Qu'il y eût des arrière-pensées à Versailles, certes, mais à Paris ? M. Thiers et plusieurs maires, qui en ont fait l'aveu par la suite, n'avaient qu'un but, celui qu'indiquait Ranvier : gagner du temps. Mais le Comité Central et la population n'avaient nullement les arrière-pensées que leur a supposées M. John Lemoine. A Paris, on voulait les élections communales le plus tôt possible. C'était uniquement parce qu'on était persuadé qu'elles termineraient le conflit. Pour la grande masse parisienne, la Commune c'était la paix. On voulait la transaction, les élections aussi, parce qu'on était convaincu que c'était la fin de l'antagonisme et que la guerre civile deviendrait inutile et impossible, une fois Paris pourvu de son assemblée, avec ses franchises communales, avec son général de la garde nationale élu. On ne se faisait aucune idée des calculs combatifs de M. Thiers. C'est pourquoi il eût été si important, si sage aussi, de ne point ergoter sur la date que le gouvernement semblait approuver et de ne pas paraître avoir forcé la main aux maires. On a perdu là l'occasion de démasquer les plans de M. Thiers, en montrant qu'en fait de conciliation, c'était la bataille

qu'il cherchait, mais à son heure, quand il se croirait maître de la situation.

Le soulèvement de la province, épuisée en partie par l'invasion, lassée de toute guerre, aspirant à la détente et au repos, était sans doute problématique. Le Comité Central eût-il été encore plus conciliant, eût-il cédé sur la date, comme sur tous les autres points, que M. Thiers, ayant fini de rassembler ses troupes, n'eût pas renoncé pour cela à son ferme dessein de les lancer sur Paris, et de rentrer en maître dans la ville châtiée. Mais au moins cette chance de salut, la seule, restait aux Parisiens de prouver aux provinciaux que l'assemblée de Versailles et ses chefs refusaient toute conciliation, parce qu'elle aurait pour résultat de mettre la République hors d'atteinte, d'ôter tout espoir aux monarchistes.

Les républicains départementaux étaient nombreux, déjà organisés, ayant mis à profit le 4 septembre et le gouvernement de Gambetta, pour prendre les fonctions, pour se grouper et influencer l'opinion hésitante. Si on avait pu leur démontrer que Paris ne voulait que ses libertés municipales, avec le maintien d'une république modérée, mais démocratique, la province se fût opposée de tout le poids de son nombre aux combinaisons des politiciens réactionnaires, dont M. Thiers était tantôt le chef et tantôt le serviteur. Mais les provinciaux virent seulement dans les Parisiens des rebelles, avec qui nulle transaction n'était possible, et ils les abandonnèrent à leur sort inquiétant, comme des gens intraitables, qui n'avaient même pas voulu céder sur une chose aussi secondaire que l'ajournement, pendant quelques heures, de l'élection du conseil municipal! Ce sentiment, bientôt général dans les départements, fit la victoire de Versailles et la perte de Paris.

## LIVRE VIII

---

### LA CAPITULATION DES MAIRES

#### *RUPTURE NOUVELLE*

Le Comité Central n'avait certainement pas donné à Brunel et à Protot un mandat plus étendu que celui de l'occupation des mairies des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements. Il s'agissait d'une mission militaire et nullement d'une négociation en vue de la fixation des élections. Le Comité ne se déjugait donc pas en se refusant à ratifier la concession faite spontanément, dans un excellent esprit, mais de leur seule initiative, par les deux membres qu'il avait envoyés, non pas pour conclure un traité, mais pour déposséder par la persuasion, puis par l'intimidation, par la force enfin, si elle était nécessaire, les maires organisant la résistance au cœur de Paris. Le Comité confirmait ce qui déjà avait été décidé dans une réunion qui avait été tenue en comité secret, dans la nuit du jeudi au vendredi : « Pas de transaction sur la date des élections, demeurant immuablement fixées au dimanche 26 mars. » Voilà ce qui avait été adopté dans cette séance, précédant la démarche de Brunel et Protot. C'était sans doute une erreur, une sottise intransi-

geance, mais telle était la consigne, et les deux délégués n'avaient qu'à l'exécuter.

Cette séance de nuit avait eu lieu à la suite de l'apposition dans Paris de l'affiche signée de l'amiral Saisset. On avait tout lieu de croire le placard authentique et les déclarations de l'amiral sincères.

Les propositions que l'affiche énonçait étaient avantageuses. L'amiral cédait. Pourquoi eût-on repoussé les avantages et douté de la capitulation ? Saisset devenait pacifique par raison, reconnaissant l'impossibilité de la lutte. Le Comité était flatté, fort disposé à prendre pour exacte et valable une transaction qui lui donnait raison. On ne se ralliait pas à l'amiral, c'était l'amiral qui se ralliait au Comité, puisqu'il acceptait le programme formulé le soir même de l'insurrection, lors des premiers pourparlers, lorsqu'il avait été question de la nomination de Langlois comme général. Mais la date des élections, retardée deux fois par la force des choses, ne pouvait plus être reculée. Dans l'esprit des membres du Comité, on devait adopter les formes de l'affiche Saisset, mais maintenir la date du 26. Leurs raisons étaient bonnes ou mauvaises, mais ces raisons étaient connues, elles avaient été à plusieurs reprises exprimées et elles devenaient la base même de toute entente. L'amiral Saisset, dans son affiche, que tout le monde considérait comme l'acceptation du gouvernement, avait passé sous silence la date en litige. Le Comité voulut l'obliger à se prononcer, et ce fut l'objet de la séance de nuit. Assi, après avoir donné lecture de l'affiche de l'amiral, exposa en ces termes la situation :

Citoyens, dans la situation actuelle, la guerre civile peut être un crime civique ; elle est cependant une nécessité que nous pouvons dire fatale, inévitable. Voici les conditions que nous offre le gouvernement, ces conditions que formule l'affiche que je viens

de vous lire ; je suis prêt à vous proposer de les accepter, mais en présence du retard demandé pour les élections, en face de l'attitude douteuse de l'assemblée nationale, je crois qu'il est sage de les rejeter. Si nous retardons, le pouvoir, qui est la réaction même, viendra peser de tout son poids sur les électeurs. Il tiendra les urnes, il dirigera le vote de telle façon que nous, les vainqueurs d'aujourd'hui, nous serons non seulement les vaincus, mais les proscrits de demain. Nous sommes les maîtres de la situation. Nos adversaires, bien que décidés, en apparence, à la lutte, n'ont ni organisation, ni communauté d'idées. Un seul jour de retard peut tout perdre. Si les maires et le gouvernement ne veulent pas accepter la date de Dimanche pour les élections, nous devons rompre les négociations.

Bergeret appuya son collègue et dit, avec Billioray, qu'on devait se préparer à lutter à outrance.

Le Comité désigna alors deux membres pour se rendre à la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement, avec ce mandat, bien défini, d'accepter toutes les propositions de l'amiral Saisset, mais de maintenir les élections au jour fixé par le Comité, le 26 mars.

Les deux délégués, Ranvier et Arnold, revinrent, à minuit, rendre compte de l'entrevue.

Les maires refusaient les élections à bref délai.

Le Comité alors déclara les négociations nulles et non avenues, et la séance fut levée.

La seconde séance de nuit eut lieu le lendemain, le vendredi 24. Après l'accord intervenu à la mairie du II<sup>e</sup> avec Brunel et Protot, MM. Bonvalet et André Murat s'étaient rendus à l'Hôtel-de-Ville pour avoir des nouvelles. Ils revinrent accompagnés de deux délégués, Ranvier et Arnold. Ceux-ci déclarèrent que tout était rompu. Les citoyens Brunel et Protot, dirent-ils nettement, n'avaient nulle qualité pour traiter. Les élections auraient lieu le 26 mars.

Telle était la volonté du Comité Central.

Les maires protestèrent alors, et avec eux les citoyens A. Ranc, Ulysse Parent, Georges Avenel et Victor Considérant. Ceux-ci formaient un comité particulier de conciliation, et s'étaient rendus, de leur propre initiative, à la séance, pour soumettre aux députés et maires une affiche qu'ils avaient rédigée.

Ranvier fit alors cette déclaration : « A vous de comprendre que nous ne sommes pas les seuls maîtres. Nous avons derrière nous nos hommes, que huit jours de garde ont mis sur les dents et qui nous pressent d'en finir. Ils nous accusent déjà d'avoir remis les élections primitivement fixées au 22. Je vous le répète, nous sommes débordés, nous ne pouvons attendre plus longtemps. »

C'était exact : la garde nationale et la population, persuadées que les élections termineraient tout, et que ce serait l'entente complète, la paix définitive, la fin du cauchemar, la reprise du travail et des affaires, accusaient le Comité Central de mollesse, ne comprenaient rien à ses négociations interminables. Ceci montre encore la gravité de la faute commise par le Comité Central en ne marchant pas immédiatement sur Versailles. Inconsciemment, le Comité avait fait le jeu de M. Thiers. En négociant, il avait entretenu l'espoir de la paix, tandis qu'il aurait dû préparer les esprits et les courages à la lutte à outrance, à la continuation de la victoire du Dix-Huit mars.

Le Comité avait leurré l'opinion en lui donnant à croire, qu'une fois la Commune convoquée, on n'aurait plus qu'à s'embrasser de part et d'autre, comme on l'avait fait dans la rue des Petits-Champs, après l'entrevue de Brunel et Protot avec les maires. Il était trop tard pour ôter aux Parisiens cette agréable mais funeste illusion.

Les maires, à l'ultimatum des délégués du Comité Central, répondirent en priant qu'on se réunît une dernière

fois, le lendemain, samedi 25, à onze heures du matin. Le motif de cette nouvelle réunion fut que plusieurs députés-maires s'étaient rendus à Versailles : ils rapporteraient des nouvelles et la conciliation pourrait peut-être enfin se faire.

La proposition fut acceptée. Le lendemain devait avoir lieu ce qu'on a nommé la Capitulation des maires.

### APPEL DU COMITÉ DE CONCILIATION

Le journal *le Temps* avait publié, sous la signature de son rédacteur en chef Nefftzer, un article important engageant les partis à se concilier. « Une catastrophe sanglante, disait-il, ne peut être évitée que par des concessions mutuelles et une sagesse extrême des deux côtés. Les questions d'amour-propre, les idées de lutte à outrance devant l'étranger seraient ici fort déplacées, et nous estimons que le parti qui s'honorera le plus, dans ces tristes circonstances, sera celui qui aura fait à la paix des rues, à la chose publique, à l'humanité le plus de sacrifices et le plus de concessions. »

*Le Temps*, organe de la bourgeoisie libérale, blâmait donc le parti qui refuserait de faire des concessions, et ce blâme visant Versailles encourageait les maires à céder.

Ce fut dans cet esprit d'ajournement que plusieurs citoyens, dont quelques-uns s'étaient rendus à la dernière réunion à la mairie du II<sup>e</sup>, firent apposer l'affiche suivante sous le titre de *Comité de conciliation* :

Citoyens,

En face des effroyables périls qui menacent la Patrie et la République, qu'importe une vaine question de forme et de vaine légalité ?

Le scrutin seul peut mettre un terme à une crise qui serait autrement sans issue. Le scrutin seul peut calmer les esprits, pacifier la rue, raffermir la confiance, assurer l'ordre, créer une



administration régulière, conjurer enfin une lutte détestable, où dans des flots de sang sombrerait la République.

Nous adjurons les maires d'appeler eux-mêmes Paris au scrutin, de convoquer au nom du salut public les électeurs pour jeudi prochain.

Nous adjurons les représentants de Paris d'appuyer et de soutenir cette initiative des maires.

Nous adjurons tous les républicains de s'unir à nous dans notre œuvre d'apaisement et de conciliation.

Vive la République!

A. Rane, ancien maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. — Ulysse Parent, ancien adjoint au maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. — Georges Avenel, ancien chef de la correspondance générale à la mairie de Paris. — Léonce Levrard, docteur en médecine. — Sémérie, docteur en médecine. — G. Isambert, ex-directeur de la publicité au ministère de l'intérieur. — Delattre, ancien préfet de la Mayenne.

#### *APPEL DU COMITE CENTRAL*

De son côté, le Comité Central lançait un manifeste, dans lequel il énumérait ses griefs, en appelant les citoyens aux urnes. Il énonçait que le gouvernement avait rétabli l'état de siège, supprimé des journaux, donné le commandement au général Vinoy, qui s'était installé la menace à la bouche; qu'il ajournait à une époque non déterminée l'élection communale et celle des chefs de la garde nationale, qu'enfin il venait de jeter à la Chambre, par la voix de Jules Favre, le plus épouvantable appel à la guerre civile, à la destruction de Paris par la province, et qu'il déversait sur les représentants de la garde nationale les calomnies les plus odieuses.

La proclamation se terminait par un appel au scrutin :

Citoyens,

Notre cause est juste, notre cause est la vôtre, joignez-vous donc à nous pour son triomphe. Ne prêtez pas l'oreille aux

conseils de quelques hommes soldés qui cherchent à semer la division dans nos rangs ; et enfin, si vos convictions sont autres, venez donc protester par des bulletins blancs, comme c'est le devoir de tout bon citoyen.

Déserteur les urnes n'est pas prouver qu'on a raison ; c'est au contraire user de subterfuge pour s'assimiler comme voix d'absent les défaillances des indifférents, des paresseux ou des citoyens sans foi politique.

Les hommes honnêtes répudient d'habitude de semblables compromissions.

Avant l'accomplissement de l'acte après lequel nous devons disparaître, nous avons voulu tenter cet appel à la raison et à la vérité.

Notre devoir est accompli.

Le ton de cette proclamation était modéré, et l'offre aux opposants de protester par un bulletin blanc était conforme à la pure doctrine du suffrage universel.

En même temps, le Comité adressait des remerciements à la garde nationale et lui demandait de continuer son concours pour la consultation électorale.

Citoyens Gardes nationaux,

Nous comptons sur votre courage, sur vos efforts persévérants, sur votre abnégation et votre bon vouloir, en présence, des charges de service, des croisements d'ordres, qui peuvent se produire et de vos fatigues de tous les jours.

Marchons fermement au but sauveur : l'établissement définitif de la République par le contrôle permanent de la Commune, appuyé par cette seule force : la garde nationale élective dans tous les grades.

Quand nous pourrons avoir les yeux partout où se traitent nos affaires, partout où se préparent nos destinées, alors, mais seulement alors, on ne pourra plus étrangler la République.

Pendant que l'espoir était encore conservé d'un accord, il y avait à la mairie du II<sup>e</sup> quelques esprits combattifs qui déploraient la conciliation, refusaient de trouver la solution pacifique cherchée et rêvaient provocation, attaque,

surprise et combat. Plusieurs déposants dans l'Enquête ont exprimé le regret que la lutte n'ait pas eu lieu. Ils ont affirmé, après coup il est vrai, que le Comité Central aurait eu le dessous. Ils se sont portés forts de l'insolvable Saisset, lui faisant crédit de la victoire; ils ont soutenu que le « parti de l'ordre » eût repris Paris et rappelé le gouvernement, s'ils l'avaient voulu. C'est le refrain de la chanson de « la Garonne », et l'on peut ajouter : Lanturlu !.

Le bouillant colonel Quevauvilliers, MM. Héligon, Degouve-Denuncques, Dubail et quelques autres, étaient de ces friands de la poudre. Laissant les maires pacifiques, ou ceux qui, tout en acceptant tout bas le combat, s'alarmaient tout haut de ses conséquences, parlementer et tenter de renouer le fil rompu des négociations, ces agressifs continuaient leurs préparatifs de guerre et de leur mieux mettaient la mairie en état de défense. C'est ainsi que, dans la nuit du vendredi, ils distribuèrent des cartouches et firent transporter des mitrailleuses du poste des Arts-et-Métiers à la rue de la Banque.

Ces préparatifs belliqueux irritèrent le Comité Central. Il dénonça cet armement secret, qui démentait les paroles de conciliation qu'on avait répandues dans le public, et qui prouvait la persistance des idées de lutte. Dès les premières heures il fit afficher cette protestation :

Citoyens,

Entraînés par notre ardent désir de conciliation, heureux de réaliser cette fusion, but incessant de tous nos efforts, nous avons loyalement ouvert à ceux qui nous combattaient une main fraternelle. Mais la continuité de certaines manœuvres, et notamment le transfert nocturne de mitrailleuses à la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement, nous obligent à maintenir notre résolution première.

Le vote aura lieu dimanche 26 mars.

Si nous nous sommes mépris sur la pensée de nos adversaires,

nous les invitons à nous le témoigner en s'unissant à nous dans le vote commun de Dimanche.

### *LES MAIRIES OCCUPÉES*

L'une des conséquences de la transaction en litige devait être la remise aux maires des mairies dont ils avaient été dépossédés. Il y avait eu résistance, et même des violences s'étaient produites dans plusieurs de ces mairies, lors des tentatives du Comité Central pour les occuper.

A la mairie du VII<sup>e</sup> (Palais-Bourbon) les citoyens Parisel, Mariani, Urbain et André, s'étaient présentés, le 24 mars, à 9 heures du matin, pour prendre possession d'une des salles de la mairie, afin d'y préparer les élections. Ils se firent connaître comme envoyés par le Comité Central. MM. Hortus et Bellaigue, adjoints, déclarèrent « qu'ils ne reconnaissaient pas l'autorité du Comité Central; que la Mairie était une et indivisible; qu'ils ne pouvaient partager les pouvoirs qui leur avaient été conférés par le suffrage universel, et qu'ils ne céderaient qu'à la force ».

Les délégués dirent qu'ils regrettaient de ne pouvoir agir d'accord, qu'ils n'avaient d'ailleurs qu'une mission purement électorale. Les adjoints firent alors appel au chef de poste de la mairie. Celui-ci monta, et comme les adjoints le sommaient d'opter entre les ordres de la mairie et ceux du Comité Central, cet officier répondit qu'il devait obéissance au Comité Central. Les adjoints se retirèrent alors, en laissant une protestation.

La mairie du XVII<sup>e</sup> (Batignolles) fit apposer dans l'arrondissement une protestation signée : F. Favre, maire, Villeneuve, Cacheux, Malon adjoints, contre l'occupation faite au nom du Comité Central, déclarant qu'ils suspendaient tout acte municipal; ils considéreraient l'usage du cachet de la municipalité et l'emploi des fonds ainsi que

les réquisitions par les envahisseurs, comme autant d'actes criminels.

Le maire et les adjoints ajoutaient qu'ils conservaient les pouvoirs qui leur avaient été donnés par le suffrage universel.

A la mairie du XII<sup>e</sup> (Reuilly) le maire Grivot, les adjoints, Denizot, Dumas et Turillon protestèrent contre les délégations du Comité Central les remplaçant, dénonçant la violence qui leur était faite, et l'atteinte portée au suffrage universel, « dont ils étaient légalement issus ».

La protestation du maire du XVIII<sup>e</sup> (Montmartre) est à signaler, ce maire étant M. Clemenceau, l'un des négociateurs principaux dans les pourparlers, soit avec Versailles, soit avec le Comité Central.

Voici cet intéressant document signé de MM. Clemenceau, maire, J.-A. Lafont, V. Jaclard, adjoints :

Citoyens,

Aujourd'hui, à midi, la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement a été envahie par une troupe armée. Un officier de la garde nationale a osé sommer le maire et ses adjoints de remettre la mairie aux mains d'un délégué du Comité Central de la garde nationale.

Le Maire et ses adjoints, revêtus des insignes municipaux, ont, en présence de tous les employés de la mairie, sommé le chef du poste d'expulser les envahisseurs. Celui-ci après en avoir conféré avec son commandant, a répondu qu'il se refusait à obtempérer à cet ordre, et qu'il était disposé à prêter main-forte aux violateurs de la loi.

Le chef des envahisseurs a alors mis en arrestation le maire et deux de ses adjoints, qui ont été conduits au poste entre deux haies de gardes nationaux. Quelques minutes après, on venait déclarer au maire et aux adjoints élus du 18<sup>e</sup> arrondissement, qu'ils étaient libres de se retirer.

Citoyens, nous avons à cœur d'éviter un conflit dont les résultats désastreux nous épouvantent. Voilà pourquoi nous cédon's à la force. Mais nous protestons hautement contre l'attentat dont la garde nationale du 18<sup>e</sup> arrondissement s'est rendue coupable

sur la personne de magistrats républicains, librement élus, qui se rendent ici publiquement le témoignage qu'ils ont accompli leur devoir.

Vive la France ! Vive la République !

Paris, 22 mars 1871.

L'arrestation de M. Clemenceau, réclamée a-t-on dit par l'un de ses adjoints, Dereure, ne fut donc pas maintenue. M. J.-A. Lafont, adjoint, qui avait été écroué à la Conciergerie sur un mandat du délégué civil près la préfecture de police, Raoul Rigault, comme inculpé d'excitation à la guerre civile, fut mis en liberté à quatre heures de l'après-midi.

A la mairie du X<sup>e</sup> (Entrepôt) l'adjoint Murat fut arrêté, puis relâché. Il avait refusé de laisser pénétrer les délégués dans la mairie.

La mairie du XIV<sup>e</sup> (Observatoire) fut occupée par Avoine fils et par Billioray, qui forcèrent le fougueux Héligon à se retirer. Une commission provisoire fut installée, composée des citoyens Martelet, Avoine, Batoule, Florent, Garnier-Parève.

Au VIII<sup>e</sup> (Élysée) le citoyen Allix s'était fait céder la place sans résistance, presque avec empressement, par l'adjoint, le craintif Denormandie. Le maire, non moins prudent, M. Carnot, avait pris les devants et gagné Versailles, bien que son arrondissement fût assurément un des plus tranquilles et comptât fort peu de partisans du Comité Central.

La mairie du VI<sup>e</sup> (Luxembourg) fut disputée au maire, M. Hérisson, par le docteur Tony Moilin, puis M. Hérisson fut réintégré. A l'heure de la répression, pour cette usurpation d'une journée, l'inoffensif Tony Moilin fut passé par les armes, dans des conditions particulièrement atroces.

La reprise des mairies par les titulaires était un des points importants de l'accord en discussion. Cette réinté-

gration en perspective disposait favorablement la plupart des maires et adjoints, presque tous bourgeois vaniteux, fort attachés aux honneurs municipaux, et craignant de perdre les petites prérogatives dont ils avaient l'accoutumance et le goût, car ils n'étaient pas certains que le nouvel ordre administratif ne durerait pas, si on le laissait un instant s'établir.

Les rumeurs de Versailles, parvenues à Paris, au sujet de la nomination possible d'un prince d'Orléans comme lieutenant général, engageaient aussi ceux qui ne voulaient aucunement d'une restauration monarchique à conseiller les concessions. La mise en avant du duc d'Aumale fut pour beaucoup dans la facilité avec laquelle les maires, dans la réunion du samedi, se décidèrent à accepter les conditions du Comité Central. Ceux qui déploraient la rupture de la veille et conservaient le vague espoir d'un accommodement dans l'entrevue matinale convenue, n'étaient pas les plus nombreux, mais ils se montrèrent les plus énergiques, et l'emportèrent.

Enfin les vrais républicains, et il y en avait un certain nombre parmi les élus de novembre 1870, se trouvaient indignés par la présence de M. Rouher sur le sol français, annoncée par le gouvernement. On disait bien, qu'à peine débarqué à Boulogne, avec sa femme et sa fille, l'ex-vice-empereur avait été questionné par le sous-préfet Lagache sur le but de son voyage, puis consigné et gardé à vue à l'hôtel Christol où il était descendu. Mais M. Rouher n'avait pas dissimulé au sous-préfet, qu'il était venu en France pour mettre les forces dont pouvait disposer le parti bonapartiste à la disposition de M. Thiers, pour l'aider à « sauver » le pays en révolution.

M. Rouher aurait aussi demandé à être autorisé à prendre le fusil et à combattre les insurgés, comme simple

volontaire, dans les rangs des Amis de l'Ordre. Cette offre avait été refusée. Il était inquiétant qu'elle ait pu être faite. Le sous-préfet avait ordonné au commissaire central Monicault de veiller sur M. Rouher et de l'empêcher de fuir. Il devait également lui interdire de communiquer avec des amis, bonapartistes notoires, venus à sa rencontre. C'était en réalité un fait fort insignifiant que la présence d'un homme aussi impopulaire que le bras droit et le conseiller de Napoléon III. M. Rouher ne pouvait rien, n'était plus rien. Mais son offre de combattre du côté de Versailles, bien que repoussée, n'augmentait pas la confiance des Parisiens dans le républicanisme de l'Assemblée. Et les maires pensaient que les adhésions du duc d'Aumale et de M. Rouher n'étaient point faites pour donner de la popularité à l'Assemblée nationale, ni pour engager les républicains à se compromettre davantage, en se montrant hostiles aux franchises municipales. Les intérêts de la République et les droits de Paris se trouvaient avoir pour eux, bien visiblement, le Comité Central, et il était grave et fâcheux pour des maires et des députés qui avaient été nommés comme républicains de paraître, en prolongeant une résistance périlleuse, faire cause commune avec Rouher et le duc d'Aumale.

#### LA PRESSE CONSEILLE LA TRANSACTION

Les journaux républicains modérés entretenaient ces dispositions favorables aux concessions.

*Le Temps* disait : « Le suffrage universel a ses inconvénients, qu'il serve du moins à substituer les luttes pacifiques aux luttes armées. »

*La Liberté* encourageait à aller au vote : « Nous faisons de notre côté appel à la conciliation des partis. Nous con-



jurons les bons citoyens de ne s'abandonner ni au découragement ni à l'indifférence. Ils n'ont pas aujourd'hui le choix des moyens, qu'ils acceptent donc la lutte du scrutin qui leur est offerte, et que pas un d'eux ne manque à l'appel. » *La Cloche*, de Louis Ulbach, s'adressait aux hommes de cœur, aux honnêtes gens. « Qu'ils se montrent, qu'ils interviennent, et qu'ils ne se rendent pas complices par leur silence des intrigues bonapartistes et des machinations prussiennes. » Le *Rappel* pressait les maires et les députés de Paris d'agir dans le sens de l'apaisement. « On attend beaucoup d'eux, de leur patriotisme et de leur énergie. Mais qu'ils se hâtent ! qu'ils aient des délibérations un peu moins longues et qu'ils prennent des décisions un peu plus rapides. » Enfin, dans l'*Opinion nationale* jusque-là entièrement thieriste, M. G. Guérault écrivait : « Justement parce que nous défendons la République, nous ne saurions nous taire devant les violences réactionnaires et les tendances monarchiques qui se manifestent à Versailles, au sein de l'Assemblée. Que la responsabilité des malheurs de la Patrie retombe sur les hommes de tous les partis, dont l'entêtement et le fanatisme jettent le pays dans une série d'aventures dont nul ne peut prévoir l'issue. » Et le même journal ajoutait par une note à part, en première page : « Nous n'avons pas besoin de le répéter. Nous demandons depuis onze ans que Paris ne soit pas exclu des droits communs et qu'il s'administre lui-même par un conseil librement élu. Mais il faut que cette élection se fasse régulièrement et sans surprise. » C'était dire aux maires et aux députés républicains, dont l'*Opinion nationale* était l'organe attitré : transigez !

La fameuse « Capitulation » était donc arrêtée dans les esprits avant d'être délibérée et signée. On ne conçoit pas bien pourquoi ces journaux, qui conseillaient si fort la

transaction, blâmèrent ensuite, tout aussi fort, ceux qui avaient suivi leurs conseils.

### *REPRISE DES POURPARLERS*

Les maires, en se rendant, à onze heures du matin, à la réunion qui avait été convenue, étaient dans des dispositions bien différentes de celles de la veille. Plusieurs mêmes craignaient qu'il ne fût pas aisé de revenir sur la rupture. Les députés, qui s'étaient rendus le vendredi à Versailles, arrivaient. On se précipita au-devant d'eux : « Eh bien ! quelles nouvelles ! » « Déplorables ! » dit en levant les bras d'un air désespéré et furieux à la fois M. Clemenceau. « Ils ne veulent rien entendre, ni rien faire ! Ces gens-là sont fous ! » continua M. Floquet. Et M. Clemenceau, s'écria : « Nous sommes pris entre deux bandes de fous : ceux qui siègent à Versailles et ceux qui sont à l'Hôtel-de-Ville ! » Et alors, vraisemblablement en toute bonne foi, Floquet raconta l'émoi de la séance de nuit, à l'Assemblée, brusquée et tôt levée, sur les instances de M. Thiers, qui avait supplié le rapporteur de la commission de ne pas différer son rapport et enjoint à M. Tirard de ne pas entamer la discussion sur les élections de Paris. Cette inquiétude de M. Thiers était motivée, ajouta Floquet, par les rumeurs hostiles circulant dans les groupes : son renversement qu'on voulait proposer et la nomination du duc d'Aumale comme lieutenant général, devenu chef du pouvoir, en attendant la restauration d'un Henri ou d'un Philippe.

Ces nouvelles produisirent une vive émotion parmi les maires, comme on l'a vu, et quand les deux délégués du Comité Central firent leur entrée dans la salle, les maires, impressionnés par ce que leur rapportaient, de Versailles,

MM. Clemenceau et Charles Floquet, se sentaient de plus en plus disposés à capituler.

La discussion, a écrit M. Frédéric Damé sous la dictée de M. Tirard, recommença presque dans les mêmes termes que dans l'entrevue de la nuit. Les maires et les députés discutaient vivement, sentant bien que le terrain manquait sous leurs pieds et que l'instant approchait où il faudrait céder.

Ils essayaient cependant de rendre les conditions de la capitulation moins dures.

Au citoyen Arnold qui s'écriait : « Nous sommes bien bons de discuter quand nous pourrions en finir d'un seul coup », un maire répondait : « Nous sommes prêts à résister ! » En faisant cette réponse, le maire savait cependant que les chefs de bataillons, consultés quelques minutes auparavant, avaient déclaré que l'esprit des troupes rendait la résistance impossible, et que la veille, M. Thorel, chef du 40<sup>e</sup> bataillon, avait dit en présence du colonel Schaefer : « Nos hommes ne se battront pas, et on votera Dimanche. »

La question entre les maires et les délégués se résumait ainsi : « Voulez-vous, disaient ces derniers, convoquer les électeurs pour le jour que nous avons choisi ? Alors nous vous rendrons vos mairies et vous serez sûrs que les élections seront faites régulièrement puisqu'elles seront faites par vos soins et sous vos yeux.

Dans le cas où vous ne consentiriez pas à convoquer les électeurs, nous sommes assez forts pour nous passer de vous.

(Frédéric Damé. *La Résistance*, p. 206.)

### PROJET D'AFFICHE BELLIQUEUSE

Parmi les maires les plus hostiles à un arrangement se démenait M. Dubail, du X<sup>e</sup> arrondissement. Il tenait absolument à ce qu'il y eût bataille. « Je convins, a-t-il dit dans l'Enquête, avec le colonel Quevauvilliers, qui se tenait avec son état-major dans une pièce voisine (cabinet du maire du 11<sup>e</sup>) des mesures à prendre pendant que M. Héli-

gon inspectait les avant-postes. C'est alors que je fis l'affiche en question. »

Cette affiche, inspirée par le refus du Comité Central formulé dans la séance de nuit tenue la veille vendredi, sous la présidence de M. Desmarets, de ratifier l'acceptation du renvoi des élections consenti par Brunel et Protot, était ainsi conçue :

Le Comité Central manque pour la seconde fois à la parole donnée en son nom par ses délégués. Il veut faire demain des élections sans sincérité, sans régularité, sans contrôle. C'est la guerre civile qu'il appelle dans Paris ; que le sang et la honte en retombent sur lui seul !

Quant aux maires ils engagent la garde nationale à se rallier à eux pour défendre la République et l'ordre !

#### *L'ACCORD EST FAIT*

Cette proclamation rédigée par M. Dubail avec M. François Favre, à l'issue de la séance de nuit où les négociations avaient été rompues, avait été portée, à la première heure, à l'imprimerie Dubuisson, 5, rue Coq-Héron. Elle devait être apposée dans la journée du samedi. M. Dubail en corrigeait l'épreuve dans le cabinet du maire, pendant que les députés, les maires et les délégués du Comité Central conféraient ensemble, dans la grande salle. Avec satisfaction, M. Dubail relisait son œuvre, et songeait qu'enfin son ami Quevauvilliers allait pouvoir lancer des bataillons dévoués et faire cracher les mitrailleuses, introduites subrepticement pendant la nuit dans la mairie, quand la porte s'ouvrit brusquement. Deux ou trois membres de la réunion pénétrèrent, joyeux, dans le cabinet où le prote de Dubuisson attendait qu'on lui rendit l'épreuve de l'affiche corrigée, avec le bon à tirer. — « Déchirez cette proclamation ! dit

l'un des maires, tout est arrangé ! On s'embrasse et l'on fait les élections demain ! »

Désappointé, M. Dubail déchira l'affiche d'un geste de mauvaise humeur, et congédia le prote.

J'avoue, a dit M. Dubail, que ces derniers mots me firent tomber de mon haut, en apprenant ce changement subit et inexplicable pour moi ?... Je ne sais pas si j'aurais pu changer la détermination de mes collègues, n'ayant pas été mis à même de l'essayer. Je sais qu'ils ont beaucoup hésité avant de signer, mais que les premières signatures ont entraîné les autres, sans que d'ailleurs on ait longtemps discuté la question.

(Enquête parlementaire. *Déposition de M. Dubail*, t. II p. 359.)

M. Dubail a déclaré que la conférence qui précéda la convention a eu lieu hors sa présence. Il a ajouté :

Je ne sais pas un mot de ce qui s'y est dit ou fait. On me répéta seulement, comme un bruit venu de Versailles, que le duc d'Aumale avait été proclamé lieutenant général par l'Assemblée, et que, croyant qu'il s'agissait de sauver la République, beaucoup de membres avaient signé cette convention.

Je la pris, la lus, et je crus devoir ne pas la signer. J'ajouterai que M. Schœlcher ne la signa pas immédiatement, qu'il ne le fit qu'une heure après, et par ce motif qu'il me donna dès lors, et qui est bien dans sa nature dévouée, qu'il craignait, en refusant, qu'on imputât ce refus à l'amiral Saisset, dont il était pour ainsi dire le garant vis-à-vis du Comité Central, et dont la sûreté se trouvait compromise, puisqu'il était encore à Paris, et fort empêché d'en sortir. Pour moi je persistai dans mon refus.

(Enquête parlementaire t. II, p. 360.)

### APPEL AUX ÉLECTEURS

Pendant ces ultimes négociations, le Comité Central avait continué à préparer les esprits au vote, déjà fixé au 26 mars. Le *Journal Officiel* publia, dans le numéro du

25, une proclamation datée de deux jours avant, qui avait été affichée, mais non insérée.

Ce manifeste débutait ainsi :

Citoyens,

Vous êtes appelés à élire votre assemblée communale. C'est la première fois, depuis le 4 septembre, que la République est affranchie du gouvernement de ses ennemis. Conformément au droit républicain, vous vous convoquez vous-mêmes par l'organe de votre Comité, pour donner aux hommes que vous-mêmes aurez élus un mandat que vous-mêmes aurez défini. Votre souveraineté vous est rendue toute entière. Vous vous appartenez complètement. Profitez de cette heure précieuse, unique peut-être, pour ressaisir les libertés communales dont jouissent ailleurs les plus humbles citoyens, et dont vous êtes depuis si longtemps privés.

Le droit de la Cité est aussi imprescriptible que celui de la Nation : la cité doit avoir comme la nation son assemblée, qui s'appelle distinctement Assemblée municipale ou communale, ou Commune.

Cette assemblée, en supprimant tout antagonisme entre l'opinion politique de Paris et le pouvoir exécutif central sauvegarde à la fois le droit de la cité et le droit de la nation, celui de la capitale et celui de la province, fait leur juste part aux deux influences, et réconcilie les deux esprits.

Après avoir énuméré les attributions diverses de l'Assemblée municipale, l'auteur de ce remarquable exposé doctrinal, qui était Pierre Denis, terminait éloquemment par cet appel pacifique et ferme :

C'est une telle assemblée, la ville libre dans le pays libre, que vous allez fonder. Citoyens, vous tiendrez à honneur de contribuer par votre vote à cette fondation. Vous voudrez conquérir à Paris la gloire d'avoir posé la première pierre du nouvel édifice social, d'avoir élu le premier sa commune républicaine.

Paris ne veut pas régner, mais il veut être libre; il n'ambitionne pas d'autre dictature que celle de l'exemple; il ne prétend ni imposer ni abdiquer sa volonté; il ne se soucie pas plus de

lancer des décrets que de subir des plébiscites; il démontre le mouvement en marchant lui-même, et prépare la liberté des autres en fondant la sienne. Il ne pousse personne violemment dans les voies de la république, il est content d'y entrer le premier.

En même temps que l'affichage de cet article de l'*Officiel*, une autre proclamation dans le même sens, mais conçue en termes plus pompeux avait été apposée, alors qu'on ignorait la convention conclue. Elle émanait des délégués à l'intérieur :

Demain, disait cet appel aux urnes, aura lieu l'élection de l'Assemblée communale, demain la population viendra confirmer de son vote l'expression de sa volonté, si ouvertement manifestée le dix-huit mars par l'expulsion d'un pouvoir provocateur, qui semblait n'avoir d'autre but que d'achever l'œuvre de ses prédécesseurs, et de consommer ainsi, par la destruction de la République, la ruine du pays. Par cette révolution sans précédents dans l'histoire, et dont la grandeur apparaît chaque jour davantage, Paris a fait un éclatant effort de justice...

Il n'y a pas de pays libre, là où l'individu et la cité ne sont pas libres; il n'y aurait pas de République en France, si la capitale du pays n'avait pas le droit de s'administrer elle-même. C'est ce droit, qu'on n'oserait contester aux plus modestes bourgades, que l'on ne veut pas reconnaître à Paris, parce que l'on craint son amour de la liberté, sa volonté inébranlable de maintenir la République, que la révolution communale du 18 mars a affirmée, et que vous confirmerez par votre vote de demain.

Né de la revendication de justice qui a produit la révolution du 18 mars, le Comité Central a été installé à l'Hôtel-de-Ville, non comme gouvernement, mais comme la sentinelle du peuple, comme le Comité de vigilance et d'organisation, tenu de veiller à ce qu'on n'enlevât pas au peuple, par surprise ou intrigue, le fruit de sa victoire.

Le jour même où l'Assemblée communale sera installée, le jour où les résultats du scrutin seront proclamés, le Comité Central déposera ses pouvoirs et il pourra se retirer fier d'avoir rempli son devoir, heureux d'avoir terminé sa mission.

Quant à Paris, il sera vraiment l'arbitre de ses destinées, il aura trouvé dans son Assemblée communale, l'agent nécessaire pour représenter ses intérêts et le défendre en face des intérêts des autres parties du pays et devant le pouvoir national central.

Votre conseil communal aura à traiter des rapports de la Cité avec le gouvernement central de façon à assurer et à garantir l'indépendance de la Commune.

Au vote donc, citoyens ! Que chacun de vous comprenne la grandeur du devoir qui lui incombe, de l'acte qu'il va accomplir, et qu'il sache, qu'en jetant dans l'urne son bulletin de vote, il fonde à jamais la liberté, la grandeur de Paris, qu'il conserve à la France la République, et fait pour la République ce que naguère il faisait si vaillamment devant l'ennemi, son devoir.

Hôtel-de-Ville, 25 mars 1871,

Les délégués à l'intérieur

ARNAUD. — Ed. VAILLANT. »

Voilà un langage excellent et l'on ne voit pas, même à quarante ans de distance, ce qu'il y aurait à y changer, ou à y blâmer. Mais que cet exposé enthousiaste était déplacé, et combien cet optimisme municipal apparaît aujourd'hui inconscient ! C'étaient assurément d'honnêtes républicains qui considéraient l'avenir si rose, mais quels grands illusionnistes que ces délégués à l'Intérieur ! Ils s'imaginaient que, les élections faites, il n'y aurait plus qu'à organiser l'administration de la ville, qu'à régler les questions de chômage, de solde, d'échéances et de loyers. Ils croyaient aussi, ils l'affirmaient du moins, que la Commune installée à l'Hôtel-de-Ville ne devait rencontrer d'autres difficultés que celles qui pourraient résulter du règlement des rapports de la cité avec le gouvernement central.

Cette confiance était généreuse et ces espérances étaient l'indice des aspirations pacifiques, l'on pourrait dire fraternelles, de ceux qui tenaient le pouvoir provisoire. Ces sentiments honorent ceux qui les ont si sincèrement expri-



més. Mais qu'il devait être brutal et terrible le réveil de ce rêve d'union! Le jeu régulier des institutions démocratiques, l'administration normale de la cité, Paris libre cessant d'être un camp, redevenant un atelier de civilisation, une ruche laborieuse, au milieu de la France apaisée, consentante à son autonomie, cherchant partout à l'imiter, c'était un bien beau songe en vérité! Malheureusement rien qu'un songe. Nous avons tous été de ces rêveurs à ces heures d'enchantement, où l'on croyait, de si bonne foi, tenir enfin la réalité de l'idéal démocratique! On étreignait seulement des formes vaines, à qui les désirs et l'imagination prêtaient une apparence positive, nuages, visions, que la brutalité des faits allait si vite dissiper et fondre dans le néant.

Les signatures ayant été apposées sur le texte de la convention intervenue, les membres se séparèrent.

#### L'AFFICHAGE DE LA CONVENTION. 1<sup>er</sup> TEXTE

Le Comité Central fit aussitôt porter à l'Imprimerie Nationale ce document, après l'avoir révisé, et il fut affiché avec le texte suivant :

Le Comité Central de la garde nationale, auquel se sont raliés les députés de Paris, les maires et adjoints, convaincus, que le seul moyen d'éviter la guerre civile, l'effusion du sang à Paris, et, en même temps, d'affermir la République, est de procéder à des élections immédiates, convoque pour demain dimanche tous les citoyens dans les collèges électoraux.

Les habitants de Paris comprendront que, dans les circonstances actuelles, le patriotisme les oblige à venir tous au vote, afin que les élections aient le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité.

Les bureaux seront ouverts à huit heures du matin et fermés à minuit.

Vive la République !

Avaient signé: les Maires et adjoints de Paris :

1<sup>er</sup> arrondissement, Ad. Adam, Méline, adjoints. — 2<sup>e</sup> arr., Emile Brelay, Loiseau-Pinson, adjoints. — 3<sup>e</sup> arr., Bonvalet, maire; de Chatillon, Loiseau, adjoints. — 5<sup>e</sup> arr., Jourdan, Collin, adjoints. — 6<sup>e</sup> arr., A. Leroy, adjoint. — 9<sup>e</sup> arr., Desmarests, maire; E. Ferry, André Nast, adjoints. — 10<sup>e</sup> arr., A. Murat, adjoint. — 11<sup>e</sup> arr., Mottu, maire; Blanchon, Poirier, Tolain, adjoints. — 12<sup>e</sup> arr., Grivot, maire; Denizot, Dunias, Turillon, adjoints. 15<sup>e</sup> arr., Jobbé-Duval, Sextius Michel, adjoints. — 16<sup>e</sup> arr., Chaudet, Seveste, adjoints. — 17<sup>e</sup> arr., Favre, maire; Malon, Villeneuve, Cacheux, adjoints. — 18<sup>e</sup> arr., Clemenceau, maire; J.-A. Lafont, Dereure, Jaclard, adjoints. — 19<sup>e</sup> arr., Deveaux, Sartory, adjoints.

Les représentants de la Seine présents à Paris:

Lockroy, Floquet, Tolain, Clemenceau, V. Schœleher, Greppo.

Le Comité Central de la garde Nationale :

Avoine fils, Ant. Arnaut, G. Arnold, Assi, Andignoux, Bouit, Jules Bergeret, Babick, Baron, Billioray, Blanchet, L. Boursier, Castioni, Chouteau, C. Dupont, Fabre, Ferrat, Henry Fortuné, Fleury, Fougeret, C. Gaudier, Goubier, H. Géresme, Grelier, Grolard, Jourde, Josselin, Lavalette, Lisbonne, Maljournal, Edonard Moreau, Mortier, Prud'homme, Rousseau, Ranvier, Varlin.

## II<sup>e</sup> TEXTE DE LA CONVENTION

Ce texte n'était pas exactement le même que celui qui avait été adopté et signé à la mairie. Les députés et les maires, sans formuler de protestation précise, firent de leur côté afficher un texte différent de celui du Comité Central. Le voici :

Les députés de Paris, les maires et adjoints élus, *réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements*, et les membres du Comité central fédéral de la garde nationale, convaincus que le seul moyen d'éviter la guerre civile, l'effusion du sang à Paris,

et, en même temps, d'affermir la République, est de procéder à des élections immédiates, convoquent, pour demain dimanche tous les citoyens dans les collèges électoraux.

Les bureaux seront ouverts à huit heures du matin et seront fermés à minuit.

Les habitants de Paris comprendront que, dans les circonstances actuelles, le patriotisme les oblige à venir tous au vote, afin que les élections aient le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité.

Vive la République !

Les représentants de la Seine présents à Paris, les maires et adjoints de Paris.

Les membres du Comité Central délégués : G. Ravvier et G. Arnold.

Les modifications figurant dans la première affiche étaient les suivantes : « Le Comité Central auquel se sont *ralliés* les députés, etc. », au lieu de « les députés de Paris, les maires et adjoints élus réintégrés dans leurs arrondissements, et les membres du Comité Central... »

Le changement, en fait, n'avait pas autant d'importance que les députés et les maires lui en attribuèrent par la suite. Les maires indiquaient d'abord qu'ils étaient réintégrés, c'était une affirmation, un souhait, mais non pas une réalité. D'un autre côté, le Comité Central exagérait la valeur de ce ralliement, qu'il énonçait. Là aussi c'était une allégation qui fut démentie, c'était un désir, mais qui ne fut pas réalisé. Le Comité voulait sans doute donner à entendre à la population que les députés et les maires s'étaient ralliés à lui, à son programme, et à la Commune. Rien n'était moins exact. Le ralliement n'existait que par rapport à la convocation électorale.

Un des signataires, André Murat, adjoint du N<sup>o</sup> arrondissement, protesta avec violence contre la non-réintégration, et contre la modification du texte, par une lettre aux journaux, où il disait :

Samedi, à midi, une affiche fut faite par les maires, et acceptée par le Comité Central. On pouvait croire que tout était terminé, et, pour ma part, je me rendis à ma mairie, vers deux heures et demie pour reprendre mes fonctions, et prendre les mesures nécessaires pour que les élections pussent avoir lieu le dimanche, ce qui me fut refusé, le Comité Central se refusant à accomplir la convention.

Le soir, une affiche apposée par le dit Comité annonce que les maires se sont ralliés au Comité, ce qui est faux, et pour mieux tromper l'opinion, il la signe de nos noms.

Ces violations de conventions faites, et l'apposition de nos noms sur une affiche n'émanant pas de nous, constituent la moralité et nous indique la confiance qu'il est possible d'avoir dans la bonne foi et l'honorabilité de pareilles gens.

L'indignation de M. André Murat était excessive, en ce qui concernait le changement de la phrase visée. On conçoit plutôt sa protestation contre la non-restitution des mairies. On ne saurait s'expliquer pourquoi le Comité ne tint pas son engagement à cet égard. Il voulait assurément que les élections fussent sincères, et elles le furent. Mais, en conservant les mairies qu'il avait promis de rendre, il fournissait un argument à Versailles, il irritait les maires, et leur facilitait un prétexte pour se retirer et refuser d'accepter les mandats que les électeurs leur donneraient; il permettait aux adversaires de contester un scrutin qu'ils n'avaient pu surveiller. M. Ernest Picard avait déjà dit à l'Assemblée, en repoussant les élections municipales à bref délai: « Est-il possible, au milieu d'une insurrection pareille, et sous la présidence des inconnus qui tiendraient les urnes, de faire des élections? » C'était possible pourtant, et le scrutin fut si sincère que les ennemis de la Commune furent nombreux parmi les élus du 26 mars. Il était donc fâcheux de donner à penser que l'on avait voulu se rendre maître des urnes et diriger le vote, l'influencer, peut-être le fausser.

Le Comité Central était à peu près certain que l'ensemble du scrutin serait favorable à la Commune. Il n'avait donc pas à redouter la présence des maires aux bureaux de vote.

Si des protestataires, comme MM. André Murat, Dubail, Alfred André, Héligon, refusèrent de signer, ou retirèrent leur signature de la convention, il en est d'autres, comme M. Sextius Michel, adjoint au XV<sup>e</sup>, Collin, Jourdan, adjoints du V<sup>e</sup>, qui réclamèrent contre l'omission de leurs noms sur l'affiche : « Je tiens à déclarer que j'adhère pleinement à l'esprit de conciliation qui l'a inspirée », écrivit notamment l'honorable M. Sextius Michel, mort il y a quelques années doyen des maires de Paris.

#### *DUPLICITÉ DE CERTAINS MAIRES*

Cette question des signatures amena même par la suite une polémique assez vive entre MM. Vautrain et Degouve-Denuncques.

Le *Journal de Paris* avait paru blâmer les maires qui avaient signé le compromis, les accusant de connivence avec l'insurrection, et de faiblesse. M. Vautrain, qui était parmi ceux-ci, répondit par une lettre où il donnait, entre autres raisons, l'explication suivante :

Pendant huit jours la résistance ferme et courageuse des municipalités a tenu l'insurrection en échec, et la concession consentie à la dernière heure a sauvé la France de malheurs encore plus grands que ceux qui nous ont accablés depuis.

Beaucoup d'entre nous, s'ils n'eussent écouté que leurs sentiments personnels, n'auraient pas hésité à engager la lutte ; mais après avoir consulté à plusieurs reprises l'amiral Saisset qui affirmait l'impossibilité d'une résistance armée, nous n'avons pas voulu sacrifier, sans espoir de réussite, la vie de quelques milliers de gardes nationaux qui s'étaient si courageusement réunis

autour de nous. Nous avons dû obéir à la raison politique ; nous connaissions l'état d'une partie de l'armée de Versailles, alors en formation, et à mesure que la réalité des faits sera établie, on verra que ces élections retardant de huit jours la marche des fédérés sur Versailles, ont contribué au salut de notre pays.

Les élections consenties, en opposant pendant plusieurs jours encore une digue à l'action du Comité Central, ont permis l'arrivée de renforts à l'armée, son approvisionnement en artillerie et en munitions ; de manière que la sortie en masse des insurgés, le 3 avril, est venue se heurter contre une armée disciplinée, qui a pu leur opposer une barrière infranchissable.

Nous n'avons pas à sonder les intentions de tous ceux qui ont donné leur adhésion à ce compromis ; mais tels sont les motifs qui ont déterminé la grande majorité des maires et adjoints présents.

Ainsi pour M. Vautrain, et il exprimait les sentiments secrets de la plupart de ses collègues, la prétendue conciliation, les concessions apparentes, les paroles de paix et les démonstrations cordiales, aussi bien que les discussions prolongées sur les termes de l'accord, sur les conditions dans lesquelles les élections municipales devraient être faites, tout cela n'était que tromperie, ruse de guerre. Les maires, les adjoints, comme troupes auxiliaires, faisaient partie de l'armée versaillaise. M. Thiers les avait envoyés en avant garde. Ils formaient rideau et amusaient l'ennemi, en attendant l'heure propice, l'heure psychologique, où les canons seraient démasqués.

L'aveu de M. Vautrain, l'un des chefs principaux de cette résistance qui ressemblait à une embuscade, corroboré par des déclarations analogues, faites au cours de l'Enquête, et que nous avons reproduites, ne laissent aucun doute sur le double rôle des maires et adjoints, ni sur la perfidie de la plupart d'entre eux. Pauvre Comité Central ! a-t-il été assez joué ! et son rôle d'ami de la conciliation à tout prix ne fut-il pas piteux ? Géronte bienveillant de ces scapins municipaux

paux, il s'est laissé enfermer dans le sac de la transaction, et ne s'est aperçu du tour que lorsqu'il a senti le bâton. On a appelé cette farce politique « la Capitulation des Maires ». Terme impropre. C'est la fourberie des maires qu'il convient de dire.

L'un des compères de M. Vautrain, M. Degouve-Denuncques, lui donna la réplique, sous la forme d'une lettre adressée au même *Journal de Paris* (19 juin 1871). L'adjoint du X<sup>e</sup> soutenait avoir refusé sa signature, avec raison. « J'entrevois alors, dit-il, tous les dangers qui nous menaçaient, si nous avions le malheur de faire la moindre concession aux hommes qui préparaient l'avènement de la Commune, et c'est pour cela que je ne leur en ai fait aucune. »

M. Degouve-Denuncques contestait, non pas l'affirmation de M. Vautrain qu'il cherchait seulement à faire gagner du temps à M. Thiers, mais l'utilité de cette temporisation. Selon lui, Versailles était prêt et Paris ne l'était pas. Il estimait que M. Thiers disposait, dès le 26 mars, de toutes les troupes qui lui permirent de remporter l'avantage le 4 avril. L'exactitude de cette attestation est contredite par de nombreux témoignages déjà cités, principalement par M. Thiers lui-même, qui répondait à une demande de régiments réclamés d'une façon pressante par l'amiral Saisset. « Je ne donnerai pas 5.000 hommes, ni même 500, j'ai besoin de toutes mes troupes et elles sont insuffisantes ! » Dans les premiers jours de la semaine, M. Thiers était loin de s'estimer rassuré, et Jules Favre se plaignait amèrement, dans la séance de nuit du 23, que les Prussiens eussent suspendu le rapatriement des prisonniers d'Allemagne impatiemment attendus. Dans un entretien avec M. Tirard, M. Thiers a été plus explicite encore. Comme M. Tirard lui exposait les raisons du compromis, et disait qu'il était

impossible de résister plus longtemps, le stratège versaillais confessa son impuissance momentanée au député-maire, l'un des chefs de la résistance parisienne :

Vous avez raison, me dit M. le président. Il n'y a rien à faire pour le moment. Je suis en train de réorganiser l'armée. Le général Clinchant est dans le nord, avec le général Ducrot. J'espère qu'avant *quinze jours ou trois semaines* nous aurons une force suffisante pour délivrer Paris. Je fais faire des baraquements pour loger mes soldats, un peu mieux qu'ils ne le sont sous ces tentes d'esquimaux qui remplissent les avenues de Versailles. Le cœur me saigne, répétait-il, quand je les vois si mal logés. Mais enfin, pour le moment, je ne puis faire micux, et je ne puis rien faire pour délivrer Paris.

(Enquête parlementaire. *Déposition de M. Tirard*, t. II, p. 342.)

Cet entretien avait lieu le samedi 25 mars, la veille des élections. La convention était signée et connue de M. Thiers, qui s'en félicitait, puisqu'elle secondait ses desseins, et lui donnait, avec l'installation de la Commune et les vaines formalités parlementaires qui s'ensuivraient, une pleine semaine de répit pour rassembler ses troupes et combiner son attaque. L'allégation de M. Degouve-Denuncques est donc sans portée, et ce fut son collègue Vautrain qui était dans le vrai. Il servit bien mieux que lui la réaction.

Une autre assertion de cet adjoint, plus pressé que M. Thiers et aussi que le Comité Central, de voir la guerre civile commencer, est également sans valeur. M. Degouve-Denuncques voulait tirer parti des paroles de Ranvier, relatées plus haut, quand il refusait l'ajournement des élections en disant que « le Comité Central ne pouvait plus attendre, et que les gardes nationaux étaient exténués par le service ». M. Degouve-Denuncques prétendit que le délégué du Comité Central avait laissé échapper cet aveu : « Si nous consentons à un ajournement, nous sommes perdus ! »



Ce propos n'a pu être tenu, ou tout au moins ne devait-il pas être interprété dans un sens positif et matériel. Si ce langage eût exprimé une vérité militaire, Ranvier eût été un bien grand maladroit de confesser que le Comité était à bout de forces. Il a pu dire que les gardes nationaux, épuisés par les gardes, sous les armes depuis six jours, voulaient une solution dans un sens ou dans l'autre, et qu'ils s'irriteraient et remplaceraient les membres du Comité Central, si on ne leur rapportait pas la solution qu'ils attendaient, c'est-à-dire la convocation électorale, avec ou sans le concours des maires. Ranvier faisait allusion à un péril électif, au remplacement des membres actuels du Comité par le suffrage des bataillons, et non pas à un péril militaire.

M. Degouve-Denuncques pouvait se vanter d'avoir refusé de signer un compromis qui lui paraissait un acte d'abdication, mais il lui était impossible de justifier cette opposition comme utile à la victoire versaillaise. S'il eût trouvé beaucoup d'imitateurs, cette victoire eût, au contraire, été retardée, et peut-être irrévocablement compromise. M. Vautrain riposta du reste par une seconde lettre, dans laquelle il rectifia l'interprétation donnée par M. Degouve-Denuncques aux paroles de Ranvier, qui, selon lui, devaient être comprises dans le sens que le Comité Central ne voulait pas demeurer plus longtemps dans l'inaction ; il répéta que, comme l'avait déclaré l'amiral Saisset, la lutte était impossible, et que l'armée alors en formation suffisait à peine à couvrir Versailles et ne pouvait être lancée sur Paris.

Cette discussion, postérieure à la chute de la Commune, entre deux des principaux organisateurs de la temporisation calculée, suffit pour indiquer le désaccord existant parmi les membres des municipalités de Paris sur la légalité et l'utilité d'une transaction avec le Comité Central. Le dé-

saccord existait de même, à Versailles, parmi les maires-députés.

#### *RETRAIT DU PROJET DE LOI MUNICIPALE*

A trois heures, le samedi 25 mars, à la porte de l'Assemblée, M. Tirard fut demandé. Le visiteur s'annonça à l'huissier de service comme venant directement de la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avec un pli pour M. Tirard. Celui-ci vint aussitôt. L'envoyé de la mairie lui remit l'original de la convention portant les signatures. Il ajouta qu'une copie avait été remise à la composition par les soins des délégués du Comité Central; on l'imprimait déjà pendant qu'il prenait le train pour se rendre à Versailles. Ce fut sur cette copie par conséquent, et non pas sur l'original, que fut faite la modification dont se plaignait si amèrement M. André Murat.

M. Tirard, en possession du précieux document, envoya chercher immédiatement ses collègues. On leur annonça une communication urgente. Les députés de Paris se réunirent aussitôt. M. Tirard leur donna lecture de la convention et leur en mit sous les yeux le texte et les signatures. Des protestations s'élevèrent. Les députés ne connaissaient pas alors le changement de texte qui souleva tant d'indignation. Ils se montraient indignés quand même. Le fait seul de voir leurs noms à côté de ceux des délégués du Comité Central les suffoquait. M. Henri Brisson déclara avec solennité qu'il ne pouvait pas adhérer à un acte qu'il considérait comme illégal. M. Arnaud de l'Ariège fit la même déclaration. M. Tirard dit qu'il réservait sa décision, voulant auparavant prendre l'avis de M. Thiers. M. Arnaud de l'Ariège, auteur de la proposition sur les élections municipales, qui avait été ajournée, fut chargé par ses collègues

de la retirer. Les députés rentrèrent alors en séance, sans avoir rien décidé.

La séance s'était ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Grévy, et après une communication du gouvernement relative aux troubles de Lyon, la discussion du projet de loi sur la magistrature avait été commencée. MM. Victor Lefranc, de Peyramont, d'Audiffret-Pasquier, avaient pris part à la discussion, ainsi que le rapporteur M. Ventavon. Un amendement de M. Limperani avait été soutenu par son auteur, puis retiré. L'article unique du projet avait été adopté, quand M. Arnaud de l'Ariège demanda la parole.

« La proposition, dit-il, que nous avons en l'honneur, mes collègues et moi, de présenter à l'Assemblée, avait un caractère tout particulier d'urgence. Depuis, les événements se sont précipités à tel point qu'ils rendent désormais sans objet cette proposition. Par conséquent je n'ai plus rien à faire que de la retirer. »

Ce fut donc pour tout le monde, non seulement un enterrement de la proposition d'Arnaud de l'Ariège, c'est-à-dire l'effacement de l'ordre du jour de la fixation à une date très prochaine des élections municipales de Paris, mais une sorte de laissez-faire, d'abstention fataliste et de soumission aux faits. L'Assemblée ne voulait pas entendre parler de Paris et de ses élections. Elle éprouvait une grande répugnance à s'occuper de ce qui se passait autour de l'Hôtel-de-Ville. Elle se doutait bien que de graves événements, auxquels l'auteur de la proposition faisait allusion, s'y accomplissaient, mais elle n'en voulait rien connaître. Elle s'en rapportait à M. Thiers pour le choix du moment où elle devrait être tenue au courant, c'est-à-dire quand elle n'aurait plus qu'à approuver et à se réjouir d'être hors de péril, affranchie d'alarmes. Jusque-là elle entendait ne pas être dérangée dans son indifférence, ni

contrainte à prendre des résolutions. A M. Thiers d'agir : il était l'Exécutif. Elle se contentait de légiférer sur la magistrature, délibération de tout repos. A M. Thiers, pour les affaires parisiennes, elle laissait la peine et la responsabilité. Si les choses tournaient bien, elle s'en attribuerait l'honneur. Elle ne voulait pas admettre qu'il y eût un Comité de factieux prenant le titre de Central, et prétendant parler au nom d'une ville révoltée.

Les maires de Paris avaient cru devoir discuter, et probablement s'entendre avec ces insurgés, c'était leur affaire. On ne pouvait ni les empêcher de traiter, puisque c'était fait, disait-on, ni les blâmer de l'avoir fait, puisque, affirmait-on aussi, c'était le seul moyen desortir d'une situation difficile. La guerre civile serait ainsi évitée, prétendaient les maires. *Etait-ce un bien ?* Il fallait, avant de se prononcer, savoir ce qu'en pensait M. Thiers. Or, M. Thiers se taisant, personne n'avait à élever la voix pour se féliciter de la solution pacifique ou pour la regretter. On ne pouvait pas davantage ratifier, ou même paraître approuver un traité passé avec le Comité Central en dehors et à l'insu de l'Assemblée, puisque cet acte était illégal, puisqu'on était réputé l'ignorer. L'assemblée n'avait pas eu à examiner les conditions de ce traité, et son exécution lui échappait. Il n'y avait donc qu'à attendre les événements et les résolutions que prendrait M. Thiers, en continuant à délibérer, avec une sérénité romaine, sur la magistrature ou sur tout autre texte de loi n'ayant qu'un rapport lointain avec la situation parisienne, qu'on qualifiait cependant d'inquiétante.

#### *MOTION DE LOUIS BLANC*

Louis Blanc et plusieurs de ses collègues de l'extrême gauche estimèrent au contraire qu'il y avait lieu pour

l'Assemblée de se prononcer. Les républicains de l'Assemblée, tout au moins, avaient le devoir d'émettre un avis. Sans lui donner une approbation motivée, ils devaient faire savoir à l'opinion qu'ils considéraient comme bonne et utile l'intervention des maires.

Louis Blanc déposa donc la motion suivante :

L'assemblée nationale déclare qu'en prenant, en toute connaissance de cause, le parti que leur imposait la plus alarmante des situations, les maires et les adjoints de Paris ont agi en bons citoyens.

Ont signé : MM. Louis Blanc, Peyrat, Edgar Quinet, Brisson, Edmond Adam, Langlois, Greppo, Martin Bernard, Tirard, Millière, Jean Brunet.

L'éminent député de Paris développa en ces termes mesurés sa proposition :

Messieurs, nous apprenons qu'une affiche signée par la majorité des maires et adjoints de Paris appelle tous les citoyens de Paris à prendre part demain aux élections du Conseil Municipal. Vous vous rappelez, Messieurs, que ces maires et adjoints sont venus, il y a deux jours, vous demander l'autorisation de prendre les mesures que leur paraissait réclamer la situation. Pour des motifs que le gouvernement a déclarés d'une importance suprême, mais qu'il n'a pas cru pouvoir nous faire connaître, la discussion de la proposition des maires a été écartée. Or, la crise devenant de plus en plus pressante, les maires, de plus en plus convaincus de la nécessité d'y pourvoir sans retard et sous leur responsabilité, ont pensé qu'il n'était pas possible, sans un danger imminent pour la paix publique, de laisser plus longtemps Paris privé d'un conseil municipal, que toute la population a réclamé pendant tant d'années et qu'elle demande aujourd'hui avec une incontestable unanimité.

Je viens donc, Messieurs, au nom de ceux de nos collègues de la représentation de Paris, qui, depuis huit jours, ont fait tant d'efforts pour arriver à la pacification de la capitale, vous conjurer de reconnaître qu'en prenant, en toute connaissance de cause, le parti que leur imposait la plus alarmante des situations, les maires et les adjoints de Paris ont agi en bons citoyens.

Louis Blanc n'avait pas de sympathie bien vive pour le Comité Central et ne fit point adhésion à la Commune. L'illustre historien de la Révolution, le hardi socialiste de 1848, le seul véritable républicain démocrate du gouvernement provisoire, l'organisateur du parlement ouvrier du Luxembourg et le premier ministre qu'eurent les travailleurs, était certainement de cœur et d'intention avec les républicains parisiens. Mais il s'était trouvé débordé. Sa raison, autant que son orgueil, n'admettaient pas un mouvement par lequel il se sentait dépassé (1).

Louis Blanc subissait fatalement l'influence de son milieu et n'avait plus l'énergie révolutionnaire assez vive pour se séparer de républicains sincères, mais devenus timides, comme Clemenceau, Henri Brisson, Charles Floquet, Martin Bernard, Greppo, Tolain, et d'autres, plus illustres encore, tels que Victor Hugo, Littré, Gambetta, qui, sans aller jusqu'à combattre la Commune, n'osèrent point la soutenir et la sauver.

Louis Blanc avait l'effroi et l'horreur de la guerre civile. Ce sentiment le domina et dicta sa conduite. Il se souvenait des repressions de juin 48 ayant eu pour résultat le Deux Décembre et l'empire, et il faisait tous ses efforts pour éviter le retour de semblables luttes fratricides, génératrices des pires réactions. C'est à ce point de vue qu'il convient de se placer, pour juger de son attitude, qui fut celle de républicains excellents, auxquels on doit reprocher seulement d'avoir été les dupes de M. Thiers et de n'avoir pas eu confiance dans l'avènement d'un régime nouveau. Il est vrai qu'ils n'avaient pas été appelés à en faire par-

(1) L'auteur qui eut l'honneur d'être, par la suite, le collaborateur, à *L'Homme libre*, de Louis Blanc, et son ami, jusqu'à ses derniers moments, ne peut que constater cette résistance et cette abstention de l'illustre socialiste, en les regrettant, mais sans oser les juger trop sévèrement.

tie. Le mouvement du Dix-Huit mars avait à sa tête des hommes qu'ils ignoraient, ou par qui ils avaient été combattus et souvent injuriés, durant les dernières luttes électorales sous l'empire. D'où leur abstention méliante et leur neutralité hésitante, durant ces deux mois de confusion et de combats.

La proposition de Louis Blanc était généreuse et acceptable. Elle avait l'avantage de forcer l'Assemblée à prendre parti. Ni Louis Blanc, ni ceux qui avaient signé avec lui, ne devaient d'ailleurs se faire grande illusion sur le sort qui paraissait réservé à cette motion, pierre jetée dans un marais coassant.

Un tumulte s'éleva, des grognements se firent entendre, dès les premières paroles de l'orateur. Quand il eut terminé, les droitiers s'agitèrent dans leurs fauteuils, poussant des cris confus, au milieu desquels dominait la demande de renvoi à la commission d'initiative.

Un membre, M. Cochery, réclama le renvoi à la commission des Quinze. Le président Grévy dit alors que le renvoi à la Commission d'initiative serait de droit, si l'Assemblée n'acceptait pas. Il relut la motion, et mit aux voix le renvoi à la Commission des Quinze. L'Assemblée vota contre. En conséquence, le président déclara que la proposition serait renvoyée à la Commission d'initiative. C'était un rejet complet.

Ainsi l'Assemblée refusait ce témoignage platonique aux maires, qu'ils avaient agi en bons citoyens, lorsqu'ils avaient tout fait pour éviter la guerre civile! En traitant avec le pouvoir de fait, existant à Paris, en convoquant les électeurs pour donner à Paris ce conseil municipal que l'Assemblée avait promis, que le gouvernement avait accepté en principe, retardant seulement la date à laquelle il serait nommé, les maires avaient-ils donc agi en mauvais citoyens?

Étaient-ils transformés en factieux, pour avoir essayé d'empêcher une lutte sanglante entre Français ? Ce vote de rejet prenait cette signification injuste et maladroite.

L'Assemblée, en manifestant son refus d'admettre une transaction avec l'émeute, dépassait la pensée actuelle de M. Thiers ou du moins dérangeait ses calculs. Le chef du pouvoir exécutif n'avait-il pas envoyé l'amiral Saisset à Paris, sans mission précise, donc sans l'ordre formel de livrer bataille, par conséquent avec la faculté de signer des préliminaires de paix, s'il estimait que cela était nécessaire ou avantageux ? N'avait-il pas, par le décret de son ministre Picard, donné aux maires l'autorisation d'administrer provisoirement la ville de Paris, et de prendre toutes les mesures que comporterait la situation en l'absence du gouvernement ? Enfin, au moment même où l'Assemblée refusait de reconnaître que les maires avaient agi en bons citoyens, ne disait-il pas à M. Tirard, qui le consultait sur le point de savoir s'il devait signer la transaction, c'est-à-dire si lui Thiers approuvait cette transaction, et s'il l'eût signée avec les maires, se trouvant comme eux aux prises avec les mêmes difficultés et dans la même situation : « Vous n'avez qu'une chose à faire, c'est d'éviter l'effusion de sang. »

M. Thiers ajoutait, il est vrai, restriction mentale et verbale digne de Loyola : « Pendant quelques jours ». Approbation temporaire, mais approbation quand même.

M. Thiers indiquait ainsi qu'il ne demandait qu'un ajournement à l'hémorrhagie parisienne qu'il préparait. Il approuvait cependant le traité et la signature, puisque c'était le seul moyen de retarder le sang. Déconseillant une résistance qui lui paraissait inutile quant à présent, M. Thiers trouvait bonne, provisoirement, la transaction qui la terminait. Il donna en outre ce certificat à M. Tirard, que l'As-



semblée refusait à ses collègues : « Vous avez fait un acte de bon citoyen. »

Louis Blanc ne demandait pas autre chose. L'Assemblée se montra donc plus intransigeante que M. Thiers. Elle révélait ainsi non seulement son intolérance, mais son défaut de perspicacité. Elle prenait naïvement pour une concession à l'émeute ce qui n'était qu'une ruse pour donner le change, une feinte avant d'engager le fer.

### *SIGNATURE DE LA CONVENTION PAR LES DÉPUTÉS*

M. Tirard, fort de l'approbation du chef du pouvoir exécutif, signa donc, et fit signer par ses collègues Louis Blanc, Edgar Quinet, Peyrat, Henri Brisson, Langlois, Greppo, Edmond Adam, Martin Bernard, Brunet et Millière, le texte de la convention que lui avait apporté de Paris le secrétaire de la mairie du II<sup>e</sup>. Il y joignit la lettre suivante, adressée aux habitants du II<sup>e</sup> arrondissement :

Chers concitoyens :

De grands efforts ont été tentés par les municipalités de Paris, pour placer sur le terrain légal les légitimes revendications de leurs administrés.

Je me suis opposé pour ma part, autant que je l'ai pu, à tous les actes de violence, et je remercie la garde nationale du patriotique concours qu'elle a bien voulu me donner en cette circonstance.

Aujourd'hui, j'apprends, à Versailles où j'ai dû me rendre en toute hâte, que, vu la gravité des circonstances et pour éviter toute effusion de sang, mes collègues, maires et adjoints de Paris, invitent les électeurs à procéder demain à l'élection des membres du conseil municipal.

Convaincu de l'imminente nécessité de cette mesure, et voulant à tout prix conjurer la guerre civile, je viens de signer, avec plusieurs députés de Paris, une demande déposée par mon collègue Louis Blanc, tendant à obtenir une déclaration par laquelle l'Assemblée nationale reconnaît : « Qu'en prenant en toute

connaissance de cause le parti que leur imposait la plus alarmante des situations, les maires et adjoints de Paris ont agi en bons citoyens ».

Cette proposition a été renvoyée à la commission d'initiative parlementaire, et, en attendant qu'il ait été statué sur son sort, je déclare m'associer à la convocation par laquelle les maires et adjoints invitent les électeurs de Paris à procéder demain à l'élection du Conseil municipal.

Le maire du II<sup>e</sup> arrondissement, représentant de la Seine  
P. TIRARD.

En même temps Louis Blanc remettait à l'envoyé de la mairie le texte de sa proposition faite à l'Assemblée, pour faire reconnaître par elle que « les maires et adjoints avaient agi en bons citoyens ».

M. Tirard revint à Paris, à huit heures du soir, et voyant affiché le texte de la Convention, tel qu'il avait été donné à composer par le Comité Central, chargea M. Loiseau-Pinson, adjoint, de faire imprimer et afficher le premier texte. Ce qui fut fait.

### *FIN DE LA RÉSISTANCE*

M. Loiseau-Pinson, dans la journée, avait congédié en ces termes le bouillant Quevauvilliers et ses hommes, en leur faisant part de la convention signée à midi :

L'Assemblée nationale, messieurs, ne veut prendre en considération aucune de nos propositions. Nous avons donc cru devoir appeler les électeurs à voter demain, puisque nos mairies nous sont restituées. Et puis, s'il faut tout dire, malgré notre profond respect pour l'Assemblée nationale, il y a une chose qui nous a révoltés et qui a été pour beaucoup dans la décision que nous venons de prendre : c'est la proposition de nommer le duc d'Aumale lieutenant général des armées, dont il a été fortement question à la Chambre.

Le colonel Quevauvilliers, tout en répétant que la résistance était pour lui très possible, et qu'il disposait de 20.000 hommes résolus, déclara que puisque les maires et députés avaient décidé le contraire, il n'avait qu'à s'incliner. Il donna aussitôt l'ordre de faire rentrer les gardes nationaux dans leurs foyers, et de ne laisser à la mairie que le poste ordinaire.

En même temps l'amiral Saisset, pareillement prévenu au Grand-Hôtel, se hâtait de décamper, déguisé comme on l'a vu, gagnant Versailles à pied, après avoir laissé au capitaine A. Trèves, sous le couvert de son aide de camp, Edouard Dupont, l'avis suivant :

J'ai l'honneur d'informer MM. les chefs de corps, officiers, sous-officiers, et gardes nationaux de la Seine, que je les autorise à rentrer dans leurs foyers, à dater du samedi 25, sept heures du soir.

Le vice-amiral commandant en chef de la garde nationale de la Seine.

SAISSET.

Copie de cet acte fut adressée aux journaux par l'aide de camp de l'amiral.

La résistance était bien finie, et il n'y avait plus qu'à se préparer à la lutte pacifique et légale des bulletins de vote.

Pourquoi les maires, adversaires du Comité Central, et qui ne voulaient nullement se rallier à la Commune, renoncèrent-ils à tenter la lutte, à user de ces forces que le colonel Quevauvilliers évaluait à 20.000 hommes? Était-ce parce que le résultat de la bataille leur apparaissait ou difficile ou impossible? parce qu'ils pensaient que l'insurrection serait encore une fois victorieuse et qu'elle écraserait définitivement les bataillons dits de l'ordre?

Il faut, pour répondre à cette partie du problème, distin-

guer, parmi les maires, les fourbes des sincères. Les premiers, qui, sans avoir conféré avec M. Thiers sur ce point, servaient inconsciemment ses desseins, suivaient son plan arrêté avant le Dix-Huit mars, instinctivement, par communauté d'esprit réactionnaire, cherchaient seulement à lui gagner du temps, comme ils l'ont avoué. Ils lui permettaient ainsi de concentrer et de réorganiser l'armée versaillaise. Donc, ceux-là ne voulaient pas commencer la lutte avant l'heure, et préféraient attendre l'intervention de cette armée, qui ne pouvait manquer d'être supérieure aux forces dont disposeraient le Comité Central et la Commune. Ils ne devaient pas non plus accepter les offres des officiers et gardes nationaux prêts à se battre, désireux de renouveler les prouesses des bataillons bourgeois de juin 48. Ces auxiliaires, dont un grand nombre ne dissimulaient pas leurs opinions monarchistes, deviendraient gênants, et peut-être dangereux, après la victoire. Se passer d'eux était plus sage.

Il y en avait quelques-uns, parmi les chefs de la résistance, Schœlcher en tête, qui voulaient maintenir la République, et qui n'entendaient pas servir les intérêts des monarchistes de Versailles. Ils craignirent une lutte inégale, funeste aux institutions républicaines, et ils s'efforcèrent de l'éviter. Malgré les exagérations de certains exaltés, comme le lieutenant-colonel de Beaufond, chef d'état-major général par intérim, annonçant 111.000 citoyens armés pour la défense de l'ordre, on peut reconnaître que Saisset, Schœlcher et Quevauvilliers disposaient d'environ 25.000 hommes résolus, commandés par des chefs également déterminés. Plusieurs de ces chefs étaient exercés et capables, comme les officiers de marine Trèves, Salicis, d'autres encore de l'armée de terre. C'était fort suffisant pour une bataille de rues. Les fédérés ne pourraient conserver

l'Hôtel-de-Ville, assailli de trois côtés. Les quartiers du centre formant un camp retranché formidable, les bataillons rouges se trouveraient refoulés vers les hauteurs, Belleville, Montmartre, la butte aux Cailles, le faubourg Saint-Antoine, partout où eut lieu la lutte désespérée des derniers jours. Les forces que le Comité Central considérait comme siennes seraient réduites de moitié, du jour où le combat commencerait. La solde ne serait pas assurée, car la Banque fournirait-elle l'argent? Elle était aux mains des résistants jusqu'à nouvel ordre. Les défections se produiraient nombreuses. Les maires payant la solde à leurs bataillons, ceux-ci au contraire iraient se renforçant. Donc les chances de la bataille n'étaient pas aussi défavorables que s'empresait de le crier Saisset, qui ne tenait point à l'engager, qui avait hâte de se sentir en sûreté à Versailles.

De son côté, le Comité Central doutait du succès. On peut dire, et les témoins survivants ne me démentiront pas, que l'incertitude et la crainte de cette lutte dans Paris étaient la grande préoccupation des chefs de l'insurrection dans la semaine qui suivit le Dix-Huit mars. Ils regardaient avec une inquiétude peu dissimulée les préparatifs qu'on signalait, faits à la mairie de la Bourse et au Grand-Hôtel. Ils négligeaient ceux de Versailles. Le Dix-Huit mars, on s'attendit toute la journée à un retour offensif des troupes retirées à l'École militaire et sur la rive gauche. Les jours suivants, on ne parut craindre qu'une attaque venue du centre de Paris, d'où la satisfaction profonde du Comité, quand il put, en menaçant, en feignant d'être prêt à enlever les mairies dissidentes et à brusquer le combat, décider les maires à capituler. Quand tout parut arrangé, quand on finit par sceller l'accord final, le Comité Central était aussi satisfait que les maires.

Pourquoi ceux qui pouvaient croire qu'ils étoufferaient

l'émeute par la force, par le nombre, et qu'ils auraient raison du Comité Central, firent-ils toutes les concessions ?

Pourquoi les vrais républicains, ceux qui ne faisaient point le jeu de M. Thiers, mais qui repoussaient la guerre civile, capitulèrent-ils, au lieu de laisser aller les choses ?

Ils ont dit qu'ils voulaient éviter l'effusion du sang. Ce sentiment est humain et l'explication doit être tenue pour l'expression au moins partielle de la vérité. Ils ne prévoyaient pas qu'ils ne faisaient qu'ajourner la saignée, et qu'aux victimes et aux morts, qui pouvaient résulter d'un combat fratricide dans les rues avoisinant l'Hôtel-de-Ville, se substituerait bientôt une atroce extermination, une boucherie aveugle et féroce dans tous les quartiers de Paris bombardé, saccagé, en flammes et en ruines.

Mais cette pensée, cette arrière-pensée, comme disait M. John Lemoine dans *les Débats*, dominait ces élus de novembre 70 et de février 71 : « Si nous entamons la lutte, si nous remportons une victoire sanglante, malgré la nécessité dominante et la sincérité de nos intentions, malgré la justification de l'ordre républicain à maintenir et le souci de la défense de la légalité, nous nous rendrons odieux, impossibles aussi. Bien vite, on oubliera que nous avons risqué notre popularité et notre existence, pour rétablir le calme dans la cité, pour donner à Paris ses libertés municipales, avec un régime régulier, légal, ramenant le travail, la confiance, la prospérité; on méconnaîtra nos bienfaits et nos services. Nous ne serons plus les favoris du suffrage universel. Un mouvement de réaction impossible à enrayer se produira. Nous en deviendrons les victimes. Nous serons à la merci d'une assemblée dont les sentiments républicains sont douteux, où les éléments monarchistes sont puissants. Si les royalistes ne sont pas assez hardis ni assez

nombreux, pour donner, comme le bruit en a couru à Versailles, la lieutenance générale à un prince d'Orléans, les adversaires des institutions républicaines, délivrés de la crainte des contingents révolutionnaires, débarrassés de nous par l'impopularité, puis par le suffrage ingrat et apeuré, établiront un régime qui ne s'appellera peut-être pas royauté, mais qui n'aura plus rien de la République. C'est ainsi que les choses se sont passées après la victoire de l'ordre en juin 48. Sans ces fatales journées, il n'y aurait pas eu les trois années de réaction qui suivirent et permirent aux ennemis de la République de s'emparer de toutes les fonctions, de diriger l'État et, après le coup de Décembre, de rétablir l'empire. Nous sommes républicains, nous voulons donc conserver la République ; c'est pourquoi nous devons ne pas recommencer la sinistre expérience de juin, et par conséquent nous devons transiger ! » Ce raisonnement était séduisant.

Ces mêmes hommes, certainement sincères, en évitant la guerre civile, comme ils le croyaient, espéraient conserver leur popularité, l'accroître même, et maintenir leur situation parisienne. La plupart de ceux qui acceptèrent la transaction supposaient que le scrutin leur serait favorable. S'ils se décidèrent à se rallier à la date du 26 mars, au lieu de faire mine de résister jusqu'à ce que le Comité cédât sagement et adoptât la date du 3 avril, celle que le gouvernement approuvait, c'est qu'ils avaient la pensée de derrière la tête que le délai si court leur serait avantageux. On transigeait le samedi, à midi, et la population n'aurait que le soir connaissance de la date ferme acceptée. On voterait le lendemain matin dimanche. Les électeurs n'auraient que la nuit pour se concerter et discuter les candidats, pour faire la propagande et ce qu'on nomme la cuisine électorale. Il n'y aurait ni réunions publiques ou privées, ni articles de

journaux à redouter, à peine quelques affiches hâtivement posées, lues avant d'entrer dans la salle de vote et quand les bulletins seraient en poche. Aucun vote ne serait changé par des attaques ou des appels précipités et toute manœuvre de la dernière heure serait inutile. Dans ces conditions, pensaient les sages, les habiles, il était présumable que les candidats du Comité Central, des hommes nouveaux, des inconnus, ne pourraient rassembler des suffrages suffisants. Des voix s'éparpilleraient sur des notoriétés révolutionnaires restreintes et rivales. Au contraire, les membres des municipalités, bien connus comme républicains, estimés comme citoyens, vus à l'œuvre pendant le siège, ayant déjà la vitesse acquise électorale, retrouveraient une grande partie de leurs électeurs. Les principaux élus du 8 novembre auraient pour le Conseil municipal à peu près le même nombre de voix qu'ils avaient obtenu pour les municipalités dans leur arrondissement. Il faudrait sans doute faire la part de l'outrance révolutionnaire de certains quartiers, mais dans l'ensemble le vote serait favorable aux maires et adjoints en place, la majorité dans la future assemblée communale leur semblait assurée aux maires et adjoints en fonctions.

Ce raisonnement, que les résultats du lendemain devaient démentir, eurent une grande influence sur l'esprit de la plupart de ceux qui signèrent la convention. Les maires capitulaient, mais c'était pour se rendre maîtres de la place.

### *ILLUSIONS ÉLECTORALES*

Ce calcul des suffrages favorables aux maires semblait fait d'après des données sérieuses ; mais les chiffres en matière de scrutin ont quelquefois des totalisations trompeuses. Ainsi, en examinant les élections municipales du 8 no-



vembre on trouvait que la majorité était acquise aux candidats républicains modérés, dans les arrondissements suivants où avaient été élus : 1<sup>er</sup> Tenaille-Saligny, 2<sup>e</sup> Tirard, 3<sup>e</sup> Bonvalet, 4<sup>e</sup> Vautrain, 5<sup>e</sup> Vacherot, 6<sup>e</sup> Hérisson, 7<sup>e</sup> Arnaud de l'Ariège, 8<sup>e</sup> Carnot, 9<sup>e</sup> Desmarests, 10<sup>e</sup> Dubail, 16<sup>e</sup> Henri Martin, 17<sup>e</sup> François Favre.

Le Comité Central pouvait compter que ses candidats passeraient dans le 18<sup>e</sup>, bien que Clémenceau en fût l'élu, mais depuis les élections de février, il avait certainement perdu une partie de sa majorité. Dans le 19<sup>e</sup> Delescluze, dans le 20<sup>e</sup> Ranvier, Flourens avaient conservé, accru leur popularité. Étaient considérés comme douteux : le 11<sup>e</sup>, qui avait nommé Mottu, le 12<sup>e</sup> Grivot, le 13<sup>e</sup> Pernolet : le 14<sup>e</sup> Asseline, le 15<sup>e</sup> Corbon. Cela donnait aux maires la majorité dans douze arrondissements sur vingt, et sur les cinq supposés douteux, il y avait le 14<sup>e</sup>, où avec M. Asseline, maire, avait été nommé adjoint M. Héligon, l'un des plus ardents adversaires du Comité Central, l'un des chefs de la résistance à la mairie du II<sup>e</sup>. Les maires et adjoints, croyant que les adhérents au Comité Central n'auraient que dans quelques arrondissements la majorité, et que le conseil municipal que Paris allait nommer serait la reproduction de la petite assemblée résistante qui avait siégé à la mairie de la rue de la Banque, s'applaudirent d'avoir agi comme ils l'avaient fait. Ils avaient sauvé tous les intérêts, les leurs et ceux de la République, en capitulant. Ils engagèrent donc les électeurs aux urnes. Ils n'avaient de doutes que sur le chiffre de leurs voix et sur la force de leur majorité. Ils étaient satisfaits d'avoir capitulé : leur entrée, le lendemain, à l'Hôtel-de-Ville, serait leur revanche et leur justification.

#### APPEL DES DÉPUTÉS

Ce fut dans cet esprit que les représentants de la Seine,

présents à Paris, désireux d'appuyer les maires et adjoints candidats, rédigèrent et firent apposer l'affiche suivante. Elle énonçait l'abdication, de toute résistance dans la ville, signalait l'opposition de Versailles, l'acceptation à Paris de la solution du conflit par le vote, et engageait tous les citoyens à voter. Cette proclamation fut écrite pendant que M. Tirard, à Versailles, récoltait les signatures des députés assistant à la séance.

Citoyens,

Dans Paris, où le pouvoir législatif a refusé de siéger, d'où le pouvoir exécutif est absent, il s'agit de savoir si le conflit, qui s'est élevé entre des citoyens également dévoués à la République, doit être vidé par la force matérielle ou par la force morale.

Nous avons la conscience d'avoir fait tout ce que nous pouvions pour que la loi ordinaire fût appliquée à la crise exceptionnelle que nous traversons.

Nous avons proposé à l'Assemblée nationale toutes les mesures de conciliation propres à apaiser les esprits et à éviter la guerre civile.

Vos maires élus se sont transportés à Versailles et se sont fait l'écho des réclamations légitimes de ceux qui veulent que Paris ne soit pas tout à la fois déchu de sa situation de Capitale, et privé des droits municipaux qui appartiennent à toutes les villes, à toutes les communes de la République.

Ni vos maires élus, ni vos représentants à l'Assemblée nationale n'ont pu réussir à obtenir une conciliation.

Aujourd'hui, placés entre la guerre civile pour nos concitoyens et une grave responsabilité pour nous-mêmes, décidés à tout plutôt qu'à laisser couler une goutte de ce sang parisien, que naguère vous offriez tout entier pour la défense et l'honneur de la France, nous venons vous dire : terminons le conflit par le vote, non par les armes.

Votons, puisqu'en votant nous nous donnons le conseil municipal élu que nous devrions avoir depuis six mois.

Votons, puisqu'en votant nous investirons du pouvoir municipal des républicains honnêtes et énergiques, qui, en sauvagardant l'ordre dans Paris, épargneront à la France le terrible danger

des retours offensifs de la Prusse et les tentatives téméraires des prétentions dynastiques.

Nous avons dit hier à l'Assemblée nationale que nous prendrions sous notre responsabilité toutes les mesures qui pourraient éviter l'effusion du sang.

Nous avons fait notre devoir en vous disant notre pensée.

Vive la France ! Vive la République !

Les représentants de la Seine présents à Paris :

V. Schœleher, Ch. Floquet, Edouard Lockroy, G. Clemenceau, Tolain, Greppo.

On remarquera, dans cet appel, la phrase sur le vote destiné à investir du pouvoir municipal « des républicains honnêtes et énergiques sauvegardant l'ordre dans Paris ». C'était recommander les maires et adjoints et ceux qui les avaient suivis dans leur résistance. Les députés partageaient les illusions des maires et croyaient que la majorité n'irait pas aux candidats du Comité Central, pour eux les candidats du désordre. Les signataires de cette affiche, presque tous depuis fondateurs ou membres de la Ligue des Droits de Paris, ne devaient pas tarder à s'apercevoir que les partisans de la Commune disposaient d'une force électorale supérieure même à la force combattante qu'on leur connaissait et qu'il n'y avait pas de place pour les hésitants et les neutres dans ce duel à mort engagé entre la Réaction et la République. Cette proclamation « était, a dit M. Frédéric Damé, la dernière plainte de Paris, comme le dernier cri de la résistance vaincue ». C'était aussi la fin de l'influence et du prestige républicain des élus du 8 février 1871. C'était le Dix-Huit mars consacré et l'avènement d'un ordre nouveau.

#### *APPELS REVOLUTIONNAIRES*

Le Comité Central et ses adhérents firent aussi paraître quelques appels aux citoyens, à la veille du vote.

Ranvier, maire du XX<sup>e</sup> arrondissement (Belleville), et Gustave Flourens, adjoint, affichèrent une proclamation très énergique. Ils rappelèrent d'abord le droit que possédait chaque commune, excepté Paris, d'élire sa municipalité, droit imprescriptible et inaliénable.

Il faut soutenir énergiquement, continuaient-ils, notre droit à l'autonomie municipale, contre tous les empiètements arbitraires, illégaux des pouvoirs politiques. Paris a reconquis son droit de municipalité libre par sa dernière révolution, malheur à qui essaierait de le lui reprendre...

Après avoir déclaré que « Paris ne voulait pas d'autre armée que la garde nationale, d'autre municipalité que celle librement élue par le peuple », le maire et l'adjoint du XX<sup>e</sup> terminaient ainsi l'appel à leurs administrés :

Nous vous convoquons donc pour demain, dimanche 26 mars, à l'effet d'élire, dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, quatre représentants au Conseil Communal de Paris.

En même temps que cette affiche, en paraît une autre où nous vous indiquons le mode de votation et le lieu de vote, pour chaque section de l'arrondissement.

Citoyens, les hommes que vous avez chargés de défendre provisoirement vos intérêts, et qui siègent en ce moment à l'Hôtel-de-Ville, vivent de leurs trente sous de gardes nationaux, eux et leurs familles.

C'est la première fois qu'un tel exemple de désintéressement se produit dans l'histoire.

Faites en sorte de nommer des hommes aussi dévoués, aussi honnêtes, et vous aurez sauvé la France.

Vive la République démocratique et sociale, universelle !

On remarquera cette dernière qualification « d'universelle » donnée à la République. Epithète neuve et qui ne correspondait pas aux idées de la majorité parisienne, à l'époque du Dix-Huit mars.

Au V<sup>e</sup> arrondissement (Panthéon), la municipalité révo-

lutionnaire, qui avait remplacé le réactionnaire Vacherot et ses adjoints, publia un appel où il était dit :

Il y a peu de jours votre municipalité était déserte, les hommes que vous aviez élus en novembre, quand triomphaient les idées de réaction, sentant le courage revenir au peuple, se sont enfuis à leur tour. Sur le désir de nos amis du Comité Central, nous avons remplacé cette municipalité. Nous l'avons fait au moment où de tristes compétitions, des menées qui se couvraient d'un prétendu amour de l'ordre et de la légalité, préparaient peut-être une lutte armée, et allaient, involontairement sans doute, ramener ces tristes journées, non oubliées de nous, où le sang du peuple inondait les rues. Malgré ces démonstrations hostiles, malgré les calomnies que nous dédaignons, nous sommes restés inébranlables dans nos sentiments de rapprochement et d'entente. Nous avons réussi. La paix est faite, les malentendus expliqués, et toute chance de danger, nous l'espérons, éloignée à jamais...

Cet appel contenait un blâme aux hommes du 4 septembre, « qui avaient laissé consommer la défaite et compromis les destinées de la France ». Les signataires engageaient les électeurs à se défier « de ceux qui avaient été les complices, les collaborateurs ou même les adhérents des hommes du 4 septembre, et de ceux qui, sous couleur de respecter l'ordre, de défendre la légalité, prenaient parti pour l'assemblée monarchique ».

Ce document, intéressant en ce qu'il révèle la mentalité d'une partie de la population, à la veille des élections de mars, se terminait par cette adjuration :

Electeurs du V<sup>e</sup> arrondissement, vous prouverez par votre vote que vous vous associez à cette force immense, récemment révélée, qui résulte de l'union de la Fédération de la garde nationale; que vous ne blâmez pas ces jeunes citoyens dont l'énergie, le talent, la probité et l'audace heureuse ont subitement transformé une situation et vaincu la vieille politique.

Les autres classes, en réduisant le pays aux plus tristes extré-

mités, ont désormais donné la mesure de leur impuissance et de leur caducité; elles ont perdu le droit de se dire les seules classes gouvernementales.

Laissez arriver l'honnêteté, le travail, la justice; — ouvrez les portes au prolétariat instruit, au vrai peuple, à la seule classe pure encore de nos fautes et de nos déchéances; à la seule, enfin, capable de sauver le pays.

L'Association internationale des travailleurs, le Conseil général des sections parisiennes, la Chambre fédérale des sociétés ouvrières, restés un peu à l'écart du mouvement depuis le Dix-Huit mars, crurent utile de donner signe d'existence et d'adhésion, au moment de la nomination du Conseil communal.

Ces groupes rédigèrent le manifeste suivant :

Travailleurs,

Une longue suite de revers, une catastrophe qui semblait devoir entraîner la ruine complète de notre pays, tel est le bilan de la situation créée à la France par les gouvernements qui l'ont dominée.

Avons-nous perdu les qualités nécessaires pour nous relever de cet abaissement? Sommes-nous dégénérés au point de subir avec résignation le despotisme hypocrite de ceux qui nous ont livrés à l'étranger, et de ne retrouver d'énergie que pour rendre notre ruine irrémédiable par la guerre civile?

Les derniers événements ont démontré la force du peuple de Paris; vous sommes convaincus qu'une entente fraternelle démontrera bientôt sa sagesse.

Le principe d'autorité est désormais impuissant pour rétablir l'ordre dans la rue, pour faire renaître le travail dans l'atelier, et cette impuissance est sa négation.

L'insolidarité des intérêts a créé la ruine générale, engendré la guerre sociale; c'est à la liberté, à l'égalité, à la solidarité qu'il faut demander d'assurer l'ordre sur de nouvelles bases, de réorganiser le travail qui est sa condition première.

Travailleurs,

La révolution communale affirme ces principes; elle écarte toute cause de conflit dans l'avenir. Hésitez-vous à lui donner votre sanction définitive?

L'indépendance de la Commune est le gage d'un contrat dont les clauses librement débattues feront cesser l'antagonisme des classes, qui assureront l'égalité sociale.

Nous avons revendiqué l'émancipation des travailleurs et la délégation communale en est la garantie, car elle doit fournir à chaque citoyen les moyens de défendre ses droits, de contrôler d'une manière efficace les actes de ses mandataires chargés de la gestion de ses intérêts, et de déterminer l'application progressive des réformes sociales.

L'autonomie de chaque commune enlève tout caractère oppressif à ses revendications et affirme la République dans sa plus haute expression.

#### Travailleurs,

Nous avons combattu, nous avons appris à souffrir pour notre principe égalitaire, nous ne saurions reculer alors que nous pouvons aider à mettre la première pierre de l'édifice social.

Qu'avons-nous demandé ?

L'organisation du crédit, de l'échange, de l'association, afin d'assurer au travailleur la valeur intégrale de son travail.

L'instruction gratuite, laïque et intégrale.

Le droit de réunion et d'association, la liberté absolue de la presse, celle du citoyen ;

L'organisation au point de vue municipal des services de police, de force armée, d'hygiène, de statistique, etc.

Nous avons été dupes de nos gouvernants ; nous nous sommes laissé prendre à leur jeu, alors qu'ils caressaient et réprimaient tour à tour les factions dont l'antagonisme assurait leur existence.

Aujourd'hui, le peuple de Paris est clairvoyant, il se refuse à ce rôle d'enfant dirigé par le précepteur, et dans les élections municipales, produit d'un mouvement dont il est lui-même l'auteur, il se rappellera que le principe qui préside à l'organisation d'un groupe, d'une association est le même qui doit gouverner la société entière, et, comme il rejetterait tout administrateur, tout président imposés par un pouvoir en dehors de son sein, il repoussera tout maire, tout préfet imposé par un gouvernement étranger à ses aspirations.

Il affirmera son droit, supérieur au vote d'une Assemblée, de rester maître dans sa ville et de constituer, comme il lui con-

vient, sa représentation municipale, sans prétendre l'imposer aux autres.

Dimanche 26 mars, nous en sommes convaincus, le peuple de Paris tiendra à honneur de voter pour la Commune.

Les Délégués présents à la séance du 23 mars 1871 :  
Conseil fédéral des sections parisiennes de l'Association internationale :

Aubry (Fédération rouennaise), Boudet, Chaudesaigues, Coiffé, V. Demay, A. Duchêne, Dupuis, Leo Frankel, H. Goullé, Laureau, Limousin, Martin Léon, Lostag, Ch. Rochat.

Chambre fédérale des sociétés ouvrières :

Camélinat, Descamps, Evette, Galand, Haan, Hamet, Jance, J. Lallemand, Lazare Lévy, Pindy, Eugène Pottier, Rouveyrolles, Spoetler, A. Theisz, Very.

C'est l'entrée en scène de l'Internationale jusqu'à l'indifférente, se tenant à l'écart du mouvement patriotique, politique et municipal des trois derniers mois. Le *Journal Officiel*, de Paris bien entendu, publia un article où se trouvait indiqué le rôle de la Commune élue, tout autre, disait l'auteur, que celui du Comité Central.

Avant tout, disait le rédacteur, probablement Charles Longuet, il lui faudra définir son mandat, délimiter ses attributions. Ce pouvoir constituant qu'on accorde si large, si indéfini, si confus, pour la France, à une Assemblée nationale, elle devra l'exercer pour elle-même, c'est-à-dire pour la Cité, dont elle n'est que l'expression.

Aussi l'œuvre première de nos élus devra être la discussion et la rédaction de leur charte, de cet acte que nos aïeux du moyen-âge appelaient leur Commune. Ceci fait, il lui faudra aviser au moyen de faire reconnaître et garantir par le pouvoir central, quel qu'il puisse être, ce statut de l'autonomie municipale. Cette partie de leur tâche ne sera pas la moins ardue si le mouvement, localisé à Paris et dans une ou deux grandes villes, permet à l'Assemblée nationale actuelle d'éterniser un mandat que le bon



sens et la force des choses limitaient à la conclusion de la paix, et qui déjà se trouve depuis quelque temps accompli.

A une usurpation de pouvoir, la Commune de Paris n'aura pas à répondre en usurpant elle-même. Fédérée avec les communes de France déjà affranchies, elle devra, en son nom et au nom de Lyon, de Marseille, et bientôt peut-être de dix grandes villes, étudier les clauses du contrat qui devra les relier à la nation, proposer l'ultimatum du traité qu'elles entendent signer.

Quel sera cet ultimatum? D'abord il est bien entendu qu'il devra contenir la garantie de l'autonomie, de la souveraineté municipale reconquises. En second lieu, il devra assurer le libre jeu des rapports de la Commune avec les représentants de l'unité nationale.

Ce langage doctrinal fut peu compris. Il ne parut pas avoir eu d'influence, ni sur le vote, ni sur les premiers actes du nouveau pouvoir.

### *LES ADIEUX DU COMITÉ CENTRAL*

Si ce verbiage de théoricien n'avait pas grande utilité, la dernière proclamation du Comité Central, ce qu'on pourrait appeler son testament, a plus de caractère. Elle dut plus sérieusement porter.

Citoyens, disaient les gouvernants provisoires s'appêtant à se retirer, notre mission est terminée; nous allons céder la place dans votre Hôtel-de-Ville à vos nouveaux élus, à vos mandataires réguliers.

Aidés par votre patriotisme et par votre dévouement, nous avons pu mener à bonne fin l'œuvre difficile entreprise en votre nom. Merci de votre concours persévérant: la solidarité n'est plus un vain mot. Le salut de la République est assuré.

Si nos conseils peuvent avoir quelque poids dans vos résolutions, permettez à vos plus zélés serviteurs de vous faire connaître, avant le scrutin, ce qu'ils attendent du vote aujourd'hui.

Ce début était plein de dignité. Voilà bien le langage que devaient tenir ceux qui avaient fièrement déclaré, en pre-

nant le pouvoir, qu'ils sauraient montrer « qu'on pouvait descendre, le front haut, les marches de l'Hôtel-de-Ville ». Mais l'adieu se développait, peut-être un peu trop explicite. Ceux qui quittaient le palais municipal donnaient des conseils sur le choix de ceux qui devaient y rentrer. On pouvait interpréter cette leçon électorale dans un sens trop intéressé.

Les membres du Comité finissaient leur affiche par ces préceptes de morale civique, prétentieux et naïfs :

Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant de mêmes maux.

Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire où à un mot spirituel. Evitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront point vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à connaître leurs hommes et non à ceux-ci de se présenter.

Nous sommes convaincus que, si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres.

Hôtel de Ville, 25 mars 1871.

Le Comité Central de la Garde Nationale :

Avoine fils, Ant. Arnaud, Assi, G. Arnold, Andignoux, Bouit, Jules Bergeret, Babick, Baroud, Billioray, L. Boursier, Blanchet, Castioni, Chouteau, C. Dupont, Fabre, Ferrat, Fleury, Fougeret, C. Gaudier, Gouhier, H. Géresme, Grélier, Grollard, Josselin, Fr. Jourde, Lavalette, Fortuné Henry, Maljournal, Edouard Moreau, Mortier, Prudhomme, Rousseau, Rauvier, Varlin.

*CONDITIONS DU SCRUTIN*

Il y avait 90 Conseillers municipaux à élire.

Les élections se faisaient au scrutin de liste par arrondissement. On n'avait pas eu le temps de confectionner des listes électorales, ni de distribuer des cartes. On devait voter sur les listes et avec les cartes ayant servi aux élections de février pour l'Assemblée nationale.

Les sections de vote étaient les mêmes.

Quelques maires ou adjoints, notamment M. Loiseau-Pinson, dans le II<sup>e</sup>, avaient cru devoir apposer auprès des sections de vote des affiches, indiquant aux électeurs que les fonctions de maire ou adjoints n'étaient pas incompatibles avec celles de conseiller municipal. C'était souligner les candidatures des maires et adjoints du 8 novembre, car l'incompatibilité ne pouvait être supposée s'appliquer aux délégués provisoires, envoyés par le Comité Central dans certaines mairies.

Un avis du Comité Central rappelait aux électeurs que le scrutin, ouvert à huit heures du matin, ne devait être clos qu'à minuit.

Les électeurs qui étaient de service hors de leur arrondissement devaient se réunir, soit par compagnie, soit par bataillon, constituer un bureau électoral, procéder au vote, et en envoyer le résultat à la mairie de leur arrondissement. Les électeurs de service dans leur arrondissement devaient voter dans leur section respective. Les chefs de poste étaient chargés de délivrer les permissions nécessaires à cet effet, de manière à ne pas entraver le service. Le Comité Central donnait avis en même temps que, la loi électorale de 1849 établissant qu'un huitième des électeurs ins-

crits donnait une majorité suffisante pour être élu, il conservait l'esprit et la lettre de cette loi, qui serait appliquée.

### LETTRE D'UN MÉCONTENT

Pendant les pourparlers à Paris et à Versailles pour les élections municipales, on n'avait pas vu figurer un des personnages les plus importants du parti républicain, M. Delescluze, qui avait été élu maire du XIX<sup>e</sup> arrondissement au 8 novembre 1870 et représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 8 février.

M. Delescluze crut devoir expliquer son attitude dans une lettre que publia l'*Avenir National*. Il disait qu'il n'avait reçu de ses collègues, maires et députés, ni prière ni invitation pour se joindre à eux dans les efforts faits pour arriver à un arrangement. Il ajoutait que, l'eût-on sollicité, il n'aurait pas obtempéré à cette demande, et il en donnait les raisons :

A Bordeaux, écrivit-il, mettant de côté mes sentiments personnels, j'ai voulu me rapprocher du groupe qui s'intitule « gauche radicale ». J'y ai trouvé d'excellents républicains, sans doute, mais en général trop disposés à suivre la désertion de certains hommes, qui, compromis par leur vote plébiscitaire au 8 novembre, ne peuvent plus se dispenser de soutenir ou d'amnistier quand même les traîtres qui, trois mois plus tard, ont livré Paris et la France à l'ennemi. J'ai dû me retirer.

Quels motifs avais-je de sortir de cette réserve une fois revenu à Paris ? Je voyais un certain nombre de représentants de Paris chercher à s'entendre avec les maires. Or, j'avais deux mois durant, de novembre à janvier, expérimenté l'esprit de MM. les maires, alors mes collègues, et je savais qu'il n'y avait rien à en attendre de sérieux et d'utile.

Voilà pourquoi, puisque vous tenez à le savoir, je ne me suis mêlé ni aux représentants du groupe Louis Blanc, ni aux chefs des municipalités.

Quant au Comité de l'Hôtel-de-Ville, je comprends mal que

vous vous étonniez de n'y pas trouver mon nom. Il est le produit d'une situation antérieure à mon entrée dans Paris. Sa valeur est précisément dans son caractère délégataire et anonyme. Je n'avais rien à y faire.

M. Delescluze, tout en approuvant entièrement le mouvement insurrectionnel, voulut rester à l'écart de ses chefs ; maire démissionnaire du XIX<sup>e</sup> arrondissement et député de Paris, il observait, isolé mais vigilant, les événements et les hommes. Il ne comprenait ni les hésitations du Comité Central, ni les tentatives faites pour une conciliation. Il avait deviné les calculs de M. Thiers et voyait la guerre civile inévitable. Il jugeait donc inutiles et nuisibles des négociations qui auraient pour seul résultat, en retardant le choc fatal, d'en rendre les chances moins favorables.

La Commune, dans ses dernières semaines, a confié à Delescluze sa direction à peu près absolue et a attendu de lui des mesures de salut, qui, tardives, ne pouvaient être efficaces. C'est à son début qu'elle aurait dû le placer à sa tête. A défaut de Blanqui, et avant même que la Commune fut constituée, le soir du Dix-Huit mars, c'est à l'énergique et capable révolutionnaire qu'était Delescluze qu'auraient dû être confiées les destinées de l'insurrection. On a eu peur de la dictature, et l'on est tombé dans la confusion et l'anarchie. Delescluze n'eût probablement pas empêché la défaite finale, car trop de causes diverses y concouraient, mais il eût tenté de faire de l'insurrection du Dix-Huit mars une Révolution.

#### CHARLES DELESCLUZE

Charles Delescluze est demeuré la plus haute personnalité de l'époque de la Commune, et cependant ce grand citoyen ne saurait personnifier ni le mouvement commun-

liste ni ses tendances, car ses idées ne furent pas celles de l'Assemblée communale. Il ne fut pas l'expression vraie de la Commune, même lorsqu'elle le plaça à la direction de la guerre et à la tête de son comité de salut public.

Républicain autoritaire, esprit net, précis, étroit même, politique instruit et chef averti, il était peu enclin à s'associer aux rêveries socialistes, aux extravagances communistes, de plusieurs de ses collègues. Il représentait à l'Hôtel-de-Ville les théories jacobines, plutôt que la révolution sociale. Il la comprenait, mais comme un but, et assez lointain. Il voulait d'abord établir la république sur de solides bases démocratiques. Il procédait des grands révolutionnaires de 93, et, parmi ses contemporains, il s'éloignait de Louis Blanc, et se rapprochait de Ledru-Rollin, toutefois avec plus d'énergie pratique et en affirmant des opinions plus hardies.

Louis-Charles Delescluze appartenait à la classe bourgeoise. Il était né à Dreux (Eure-et-Loir) le 3 octobre 1809. Il fut envoyé à Paris de bonne heure, et fit ses études au collège Bourbon (depuis Bonaparte-Fontanes-Condorcet). Etudiant en droit, il participait à toutes les généreuses agitations de la jeunesse des écoles, et se trouvait au premier rang des combattants du quartier latin, durant les journées de 1830. Après la victoire escamotée, qui ne profita qu'à la famille d'Orléans, il se mêla aux groupes opposants et fit partie de la Société des *Droits de l'Homme*. Arrêté avec les accusés d'avril, il fut poursuivi pour complot et participation à une société secrète, en 1836. Il se réfugia en Belgique où il rédigea le *Journal de Charleroi*. En 1841, de retour en France, il eut la direction, à Valenciennes, de l'*Impartial du Nord*, et fut bientôt poursuivi de nouveau et condamné. Il prit une part active au grand mouvement de la Réforme, et fut l'un des organisateurs du banquet réformiste de Lille. Il se lia alors avec Ledru-Rollin. La révolu-

tion de 1848 avait porté ses amis au pouvoir; il fut envoyé comme commissaire général dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. A cette époque se produisit l'aventure connue sous le nom d'expédition de *Risquons-Tout*. C'est le nom assez bizarre d'un village au-delà de la frontière belge. Une troupe d'insurgés, dont la plupart venaient de Paris, avait franchi la frontière, se dirigeant sur Bruxelles, pour y proclamer la République. La désorganisation se mit bientôt dans les rangs de la bande aventureuse et cette expédition téméraire, folle même, aboutit à une débandade au village de Risquons-Tout. Une instruction judiciaire fut commencée contre ceux qui avaient participé à l'échauffourée. Delescluze voulut s'opposer aux poursuites. Il fut désavoué par son gouvernement, et dut cesser ses fonctions. Il revint à Paris, et y fonda la *Révolution démocratique et sociale*. Son nouveau journal fut supprimé après l'émeute du 13 juin 1849. Delescluze fut alors condamné à la déportation, par contumace. Il put se réfugier en Angleterre. Il ne voulut pas profiter longtemps de la sécurité de l'exil, et retourna à Paris, en 1853, dans le but de conspirer contre l'empire, de le renverser. Bientôt reconnu et arrêté, il fut condamné à quatre années de détention, et envoyé à Belle-Isle, puis en Corse et à Toulon. Il allait être libéré, quand, en vertu de l'odieux article 2 du décret du 8 décembre 1851, qui permettait de transporter les membres de sociétés secrètes, condamnés à la surveillance, et ce, après l'expiration de leur peine, il fut embarqué pour la Guyane. Il ne revint en France qu'à l'amnistie de 1859. Quand, en 1868, l'empire, se relâchant de sa rigueur, supprima l'autorisation préalable, il fit paraître *le Réveil*, vaillant organe, qui fut, jusqu'à sa suppression, à l'avant-garde de la presse républicaine.

Delescluze avait supporté avec une mâle constance les

rigueurs administratives sous le climat déprimant de la Guyane. Il a laissé un livre intitulé *De Paris à Cayenne, journal d'un transporté*, intéressant et douloureux récit de ses souffrances et de ses misères. Il reprit, aussitôt rentré, son activité révolutionnaire. Il attaqua et dénonça au mépris populaire les ouvriers phraseurs de l'Internationale à son début, qui se laissaient flatter et subventionner par le gouvernement impérial. Il se montra implacable adversaire de ceux qu'il nommait les démocrates césariens. L'Empire libéral ne lui disait rien qui vaille, et les demi-concessions de Napoléon III lui paraissaient surtout susceptibles d'amollir les travailleurs et de les détourner de la Révolution. Il avait tort, car les réformes dues à Emile Ollivier fournissaient des armes redoutables contre le régime impérial : la presse était sans cesse menacée, il est vrai, mais sous son bâillon, elle parlait, elle excitait l'opinion ; des plumes puissantes ébranlaient le trône et les institutions impériales ; les ouvriers pouvaient se coaliser, organiser des grèves ; les réunions publiques devenaient autorisées, où l'empire, ses fonctionnaires, ses actes, ses origines, ses crimes, étaient traduits devant un jury populaire. Les lois neuves, imprudemment données par l'empire libéral, constituaient un arsenal, jusque-là inexistant, où les républicains puisaient.

Tout en faisant dans son journal une propagande vive, en combattant l'empire par de quotidiennes polémiques, l'ancien émeutier du règne de Louis-Philippe, le revenant de Cayenne, guettait l'heure de susciter une agitation dans la rue. Il cherchait l'occasion et les moyens de provoquer une insurrection. Il savait, par expérience, qu'un soulèvement peut avoir un début presque insignifiant ; puis on le voit soudainement grandir et devenir irrésistible. Il faut toutefois cette condition, que l'agitation soit continuée et accrue



au point d'amener les deux éléments indispensables, bourgeois et ouvriers, à y participer. Tout mouvement qui n'est accepté que par une de ces deux classes de la population ne peut aboutir. La trouvaille de la tombe de Baudin, la victime oubliée du Deux Décembre, les discours, les rassemblements, les charges policières et les arrestations, qui en avaient été la suite, avaient paru réveiller l'opinion. Delescluze ne s'illusionnait pas sur la portée de la manifestation au cimetière Montmartre, dont son ami et collaborateur Charles Quentin avait donné le signal. C'était seulement là un commencement satisfaisant. Il fallait suivre et développer le mouvement. La souscription ouverte dans les journaux pour élever un monument à Baudin lui avait paru bonne pour attirer à soi une partie de la bourgeoisie et obtenir l'adhésion imprimée des notabilités démocratiques. *Le Réveil* et *l'Avenir national* avaient pris l'initiative de cette souscription, et le public avait répondu à l'appel. L'affaire Baudin était lancée. Elle préparait les esprits par l'indignation ; elle hâtait le moment psychologique de la prise d'armes souhaitée. Mais il ne fallait pas s'arrêter en route ni se contenter d'une protestation sentimentale, avec des articles de journaux et des harangues. Le procès, intenté aux journaux ayant publié les listes de souscription, arriva à propos.

C'était une lourde et nouvelle faute commise par l'empire ; elle procurait un avantage certain à la Révolution. Le tapage fait autour du martyr de décembre, loin de s'affaiblir avec le temps et la réflexion, persistait et grossissait. Un débat public fournirait une nouvelle occasion de reprendre le réquisitoire commencé parmi les tombes du cimetière Montmartre. Le prétoire de la correctionnelle, avec la presse répercutant partout ce qui s'y dirait, fournirait la meilleure des tribunes. Le procès fait aux journaux

à propos de cette bienheureuse souscription deviendrait le procès fait à l'empire. Alors, poursuivi à son tour devant l'opinion, pour le crime originel, pour l'acte illégal et sanglant qui l'avait fait empereur, Napoléon III, confronté avec le spectre, exhumé à propos, de sa victime, serait traduit à son tour à la barre, là où ses magistrats avaient amené les républicains. Il y serait flétri et condamné. Ce procès aurait pour sanction le verdict du jury de la nation. La poursuite vraiment était un coup du sort ! Il fallait savoir en tirer parti et ne pas laisser échapper la précieuse occasion. *Le Réveil* et son rédacteur en chef étaient assignés, eh bien ! ils se défendraient, mais en attaquant. A la sortie de l'audience, malgré la condamnation par les magistrats, qui était certaine, ou plutôt cherchée, on additionnerait les résultats de la bataille, on compterait les coups, et l'on verrait alors que les hommes de l'empire, touchés à fond, ne se relèveraient pas. On saurait aussi de quel côté était le parti vaincu, de quel côté serait bientôt la véritable force et la durable victoire.

Une plaidoirie-réquisitoire, une plaidoirie-massue, sous laquelle le régime et son défenseur officiel seraient écrasés à l'audience, était indispensable. Mais qui la prononcerait ? Charles Delescluze n'était ni un vaniteux ni un étourdi. Il se sentait très capable de dire des paroles dures à la barre, et l'avocat impérial ne l'intimiderait pas, mais il se savait aussi fort médiocre orateur, dépourvu de verve, dénué de tout brio. Il ne pouvait s'engager à lâcher un flot de phrases creuses et sonores emplissant la salle, de là se répandant au dehors, faisant déborder l'indignation publique. Il était un ennemi de l'épithète. Il serait incapable de lancer à la face de l'empereur la poignée de qualificatifs redondants, qui, en le criblant, résonneraient comme la grêle crépitant sur les toits. Il fallait trouver une voix

de cuivre pour remplir le rôle de bonisseur tragique, qui attirerait ensuite devant les tréteaux populaires la foule surprise et d'abord amusée, bientôt passionnée et irritée. Un avocat à la faconde tapageuse remplirait parfaitement le rôle. On devait en trouver un parmi les jeunes. Nul besoin de chercher dans les notoriétés caduques du barreau. Après le procès, ce déclamateur juvénile serait suffisamment connu. Il fallait donc charger de la défense l'un de ces verbeux méridionaux, assez nombreux dans les parlottes et les brasseries du quartier latin, qui fût capable de rassembler la foule et de racoler des ennemis à l'empire. Ce fut alors que quelqu'un parmi les défenseurs de la cause, peut-être Crémieux, Clément Laurier plutôt, peut-être aussi vraisemblablement l'un des journalistes habitués du café de Madrid, où l'on s'occupait fort du procès annoncé, prononça le nom de Léon Gambetta. Ce jeune avocat sans causes fut choisi. Il entra inconnu au Palais le jour de l'audience, prononça la plus violente plaidoirie qu'on eût entendue, et sortit célèbre. Ce fut un coup terrible porté à l'empire.

Quand le régime impérial s'abîma dans l'entonnoir sinistre de Sedan, Delescluze applaudit naturellement à la naissance de la République improvisée et encouragea ses premiers pas, mais il ne ménagea pas, dans *le Réveil*, les conseils, les avertissements et les blâmes au gouvernement du 4 septembre. Il participa à l'insurrection du 31 octobre, et fut choisi parmi ceux à qui l'on voulait confier le pouvoir. Emprisonné pour ces faits du 31 octobre, il fut élu maire du XIX<sup>e</sup> arrondissement (Buttes-Chaumont). Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine par 54.000 suffrages. Il se tint dans une réserve méfiante à Bordeaux. Elu membre de la Commune par le XIX<sup>e</sup> arrondissement, avec 5.846 voix, il donna sa démission de député et vint siéger à l'Hôtel-de-Ville

Il avait alors soixante ans. Son intelligence et son énergie étaient restées jeunes, son corps seul avait vieilli. On ne subit pas impunément la prison, l'exil et Cayenne.

De taille moyenne, maigre, le corps sec, le visage hâlé par les vents marins et l'air brûlant des tropiques, une courte moustache grisonnante avec de légers bouquets de barbe roussâtre, laissés aux joues et portés, ras à la façon des cavaliers du premier empire, les cheveux drus et taillés court, il allait droit et un peu raide. Il était ordinairement vêtu d'une jaquette noire, coiffé d'un chapeau haut de forme. Il posait la main, en marchant, sur une canne à bec. Ce révolutionnaire avait l'aspect pacifique d'un bon bourgeois retiré, les allures d'un fonctionnaire en retraite.

Mais une flamme ardente jaillissait de ses yeux gris et profonds. Ses lèvres minces se pinçaient, au cours de la discussion, et leur contraction accentuait les paroles brèves et souvent impérieuses, tombant de sa bouche toujours un peu dédaigneuse, au plissement désabusé.

Même quand il complimentait, il semblait gronder, et son sourire rare était triste comme son approbation était mesurée. Il donnait de l'autorité, sans emphase, à toute affirmation qu'il énonçait. Il n'était cependant ni doctoral, ni prudhomme; mais toujours simple, froid et maître de soi. Il agissait sans effort sur son interlocuteur, parce qu'on sentait le vouloir dans son accent et la conviction dans tout ce qu'il disait. Il n'avait rien de l'orateur traditionnel, de l'insupportable phraseur, mais dans un petit cercle, dans une conversation imprévue, il devenait persuasif, sans être insinuant. Il ne se fâchait jamais, mais il avait toujours le dernier mot. Il recherchait la discussion, supportait la contradiction, et ne se laissait pas entamer par elle. Ses amis l'appelaient avec une familiarité défé-

rente « Barre-de-Fer ». Il justifiait ce surnom par la rigidité de son caractère et la fermeté de ses convictions. Sa parole était claire et précise. Il évitait toute exagération. Il avait en horreur la rhétorique. Il fuyait, dans ses articles, dans ses discours, l'éloquence et l'amplification ; bien qu'il eût fait d'excellentes études juridiques et qu'il se fût même préparé au barreau, rien en lui ne rappelait l'avocasserie, si commune dans son entourage. Il avait le tempérament septentrional. Il était né dans le paisible pays chartrain, mais ses origines le rattachaient à nos provinces du nord. Dans les comparaisons avec les hommes de la Révolution, qui se présentaient volontiers à l'esprit de la génération de 1869, Gambetta paraissait rappeler Danton, Delescluze évoquait plutôt le souvenir de Robespierre, sans avoir la fâcheuse sentimentalité déiste de l'Incorruptible.

Il fut un journaliste plutôt secondaire. Ses articles, judicieux et vigoureux, dégageaient une sécheresse peu communicative. Son journal *le Réveil* ne passionnait guère les foules, amantes du tapage, se plaisant aux jeux de mots, admirant les vocables injurieux et se pâmant à la lecture des adjectifs insolents. *La Lanterne* et *la Marseillaise*, d'allures plus vives, de ton plus vulgaire, toutes pimentées de violences, de personnalités et de grosses ou brutales plaisanteries, amusaient et surexcitaient le public, qui trouvait *le Réveil* eunuyeux et Delescluze austère. Son opposition, sous l'empire, avait paru aussi trop grave de ton, et sa critique semblait trop sérieuse pour être goûtée du gros des lecteurs attirés et entraînés par les lazzi de Rochefort. Une de ses recommandations habituelles à ses collaborateurs pour leurs articles était : « Gardez-vous de l'épithète ! » La rigidité de ses mœurs se retrouvait dans sa polémique, et l'austérité de sa vie se reflétait dans son style. Célibataire, il vivait auprès de sa sœur, qui avait pour

lui une vénération affectueuse et un dévouement attentif.

Comme il réprouvait l'épithète, la couleur, dans l'écriture, il s'abstenait des gestes dans la conversation, à la tribune ou dans le commandement. Il ne s'emballait jamais, et, s'il eut de la haine, cette haine vigoureuse dont parle Alceste, contre les méchants, contre ceux qui abusaient de la force et de l'autorité que le hasard de la naissance ou des circonstances mettaient à leur disposition, il ne témoigna jamais de colère ni de rancune personnelle. Au travers des polémiques de presse et des luttes politiques, il eut beaucoup d'adversaires et peu d'ennemis.

Emile Ollivier, dont il combattait avec âpreté le ministère, a donné sur lui cette impartiale et remarquable appréciation :

Il y a eu, depuis la Révolution Française, une succession d'hommes à l'égard desquels on éprouve un sentiment tout à fait contradictoire. S'arrête-t-on à leurs doctrines, aux écrits et aux actes par lesquels ils les propagent, on les réproouve ; ne considère-t-on que leurs vertus privées, le désintéressement de leur vie de sacrifice, on les admire, en regrettant que tant de vertus n'aient pas été conduites par un peu de bon sens ; et quand, chargé de la puissance publique, on les frappe, parce qu'on est obligé de protéger la société contre leurs insanités, on en souffre et on les plaint. Descluze est un des hommes à l'égard desquels j'ai le plus vivement éprouvé ce double sentiment, bien que je n'aie jamais eu à sévir contre lui...

(Emile Ollivier. *Empire Libéral*, t. XI, p. 78.)

Descluze, comme beaucoup d'hommes de sa génération, que les préoccupations politiques et les destinées sociales accaparaient depuis la jeunesse, bien que suffisamment lettré, se désintéressait des choses de l'art et goûtait peu la littérature. Parfois cependant, on l'entendit participer aux discussions, tour à tour politiques et littéraires, qui s'élevaient entre les habitués du café de Madrid, où il déjeunait

fréquemment. Il maintenait alors avec âpreté ses opinions, ses préjugés et ses erreurs aussi, car il en était pourvu, comme tout homme. Surtout en matière littéraire, il énonçait parfois de choquantes hérésies, mais sans se départir d'une correction voulue. Evitant de s'enflammer, il conservait son calme et son diapason, au milieu des vociférations de la clientèle exubérante de ce café, lieu de réunion de la jeunesse républicaine, des journalistes, des militants de la Commune, comme il savait garder son sang-froid au milieu des charges de cavalerie sur le boulevard Montmartre, des blouses blanches cherchant à provoquer une bagarre, et des invasions policières balayant la terrasse du *Madrid*, durant les dernières années de l'empire.

A l'Hôtel-de-Ville, Delescluze, par ses services passés, par son caractère, par sa fermeté et la dignité de son attitude, eut une grande autorité et remplit, jusqu'à la fin, le premier rôle.

Nous exposerons ses actes au fur et à mesure des événements. Il était retenu au lit par la maladie au moment où se produisirent les débats sur l'institution du Comité de salut public, et la scission qui en fut la conséquence. Jules Clère, dans sa biographie des *Hommes de la Commune*, écrite pendant que la Commune siégeait encore, a dit de lui :

Delescluze revint reprendre sa place à l'assemblée, quand on avait pu déjà avoir les preuves de l'incapacité violente des membres de ce Comité de salut public. Ce fut Delescluze qui, quoique encore souffrant, porta au Comité le coup de grâce, dans un discours prononcé d'une voix presque éteinte et souvent interrompu par les attaques des membres d'une certaine partie de l'assemblée.

« Il faut que nous sauvions le pays, dit Delescluze, le Comité de salut public n'a pas répondu à ce qu'on attendait de lui. Il a été un obstacle au lieu d'être un stimulant, je dis qu'il doit dis-

paraître. Il faut prendre des mesures immédiates, décisives. Votre Comité de Salut Public est annulé, écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge. Il ne fait même pas ce que pourrait faire une simple commission exécutive. »

Le résultat de ce discours fut la démission des membres du Comité de salut public et l'élection de Delescluze parmi les membres du nouveau Comité, fonction qu'il a quittée, pour prendre, à la place de Rossel fugitif, le poste de délégué à la guerre, où il est encore en ce moment-ci.

(Jules Clère. *Les Hommes de la Commune*,  
Dentu, édit., 1871, p. 73).

Sa fin fut celle d'un romain. Tel Caton se perçant la poitrine pour ne pas survivre à sa cause vaincue, il alla au-devant de la mort avec sérénité. C'était le jeudi soir 25 mai. Les troupes de Versailles, par des mouvements tournants habilement conduits, favorisés en certains points par la trahison, sur d'autres par la défection et par l'irrésolution, étaient maîtresses des trois quarts de Paris. Les soldats de Versailles avaient pénétré inopinément, le dimanche soir 21, dans la ville mal gardée par une garnison confiante et lassée. L'insurrection, enfin vaincue, reculait de toutes parts. Les bataillons des fédérés ne formaient plus qu'une poignée de partisans, se défendant en désespérés, dans des ilots cernés. La surprise de l'entrée des troupes avait amené cette brusque dislocation de ce qui avait été l'armée parisienne. C'était la défaite totale désormais inévitable. Delescluze résolut de ne pas être témoin de la victoire définitive, qu'il n'avait pu empêcher, qu'il se voyait impuissant à retarder.

Il avait tenté, dans la journée, sur le conseil d'Arnold et d'autres collègues, une suprême démarche, que Maxime Du Campa contestée, mais qui paraît avoir été faite. Il agissait à contre-cœur, en cherchant dans l'angoisse finale une chance de salut pour les derniers combattants. Le repré-



sentant des Etats-Unis, Washburne, pouvait-il offrir sa médiation? Arnold l'affirmait. Il fallait trouver ce diplomate, à Vincennes. Alors probablement obtiendrait-on un armistice, préliminaire d'une capitulation. Le feu cesserait de part et d'autre, et quelques milliers d'existences seraient ainsi préservées. Mais, à la porte de Vincennes, les fédérés de garde refusèrent de laisser passer le délégué à la guerre et les deux membres de la Commune qui l'accompagnaient. Ces gardes, surexcités et méfiants, prétendirent que les trois chefs voulaient s'enfuir. Ils refusèrent donc le passage. « On sera collés au mur tous ensemble! » dirent-ils avec une gouailleuse crânerie. Vainement on parlementa, on produisit un ordre de Ferré avec le cachet de la Commune. Les gardiens obstinés refusèrent d'abaisser le pont-levis. A cette heure tragique, il n'y avait plus ni galous, ni cachets, ni Commune. Ecœuré, Delescluze renonça à joindre le ministre américain qui vainement l'attendait de l'autre côté du pont-levis dressé. Silencieux, il revint à la mairie du boulevard Voltaire, dernier siège de la Commune dispersée, réduite à quelques membres, battant en retraite vers Belleville et le Père Lachaise, ultime refuge, donjon du désespoir.

Delescluze écrivit alors à sa sœur adorée sa fameuse et touchante lettre-testament. Un ami put sauver et faire parvenir à celle à qui elle était destinée, cette relique.

Ma bonne sœur,

Je ne veux ni ne peux servir de victime et de jouet à la réaction victorieuse. Pardonne-moi de partir avant toi qui m'as sacrifié ta vie. Mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle défaite après tant d'autres. Je t'embrasse mille fois comme je t'aime. Ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos. Je te bénis, ma bien aimée, ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère. Adieu!

adieu ! Je t'embrasse encore. Ton frère qui t'aimera jusqu'à son dernier moment.

CHARLES.

Ayant accompli ce suprême adieu, et comme allégé d'un fardeau, n'appartenant déjà plus à ce monde, il se leva toujours silencieux et calme. Il sortit de la mairie. Il alla vers le Château-d'Eau ; là était la mort, et il le savait. Il était vêtu comme à son ordinaire : jaquette noire, pantalon marron, chapeau haut de forme, col rabattu, cravate noire. A sa boutonnière, une cocarde avec ruban rouge à franges d'or, insigne des membres de la Commune. Il n'avait pas d'armes ; sa main s'appuyait sur sa canne à bec, selon son habitude. Il se dirigea vers la fontaine, dont la vasque s'élevait alors un peu en avant de la place de la République actuelle, comme pour inspecter les postes et surveiller la construction de la barricade que Lisbonne faisait commencer au coin du boulevard Voltaire. Avec sa tête penchée, méditative, sa démarche lente, son costume propre mais râpé, son chapeau de haute forme, on l'eût pris, sans les détonations ébranlant l'air de tous côtés, sans les tirailleurs embusqués, apprêtant leurs armes dans l'encoignure des porches, pour quelque vieux professeur se rendant à son cours. Son allure était spectrale, énigmatique. Nul ne s'informait du but mystérieux vers lequel s'acheminait ce vieillard, visiblement préoccupé, et qui semblait indifférent aux balles qui sifflaient autour de lui, aux projectiles qui s'écrasaient sur son parcours. Quelques combattants qui revenaient, en chargeant leur fusil, de la barricade du Château-d'Eau évacuée, le reconnurent et le saluèrent, sans l'interroger. D'autres qui se repliaient en rasant les murailles, passaient rapidement sans faire attention à lui, étant pressés de se retrancher derrière les pavés que Maxime Lisbonne

échafaudait à quelques mètres. Le boulevard était désert et n'appartenait, pour ainsi dire, plus aux vivants. Il était devenu allée de cimetière. Le canon faisait la solitude. Le vide était sinistre à cet endroit si animé en temps ordinaire. Le soleil descendant à l'horizon balayait la large voie évacuée de sa traînée chaude, et la silhouette mince de Delescluze se détachait sur le fond de gloire de la place en feu.

Plus le fantôme sombre et maigre s'enfonçait dans la lumière, plus les êtres vivants devenaient rares, s'évanouissaient comme des ombres. Au loin vers la Bastille, vers le canal, Delescluze put apercevoir, et ce fut son ultime vision, des groupes de fédérés se dépêchant. Tous remontaient dans la direction de la Roquette et du Père Lachaise. Lui seul descendait.

Il parvint enfin à la barricade abandonnée. Aperçut-il, derrière le mur en partie éventré, et en contre-bas, les fusils émergeant? Il gravit, comme s'il n'avait rien vu, les pavés écroulés formant escalier, et parut sur la crête de la barricade. Le disque du soleil roulait à l'occident, comme un énorme obus vermeil. Delescluze eut l'éblouissement de la grande lumière avant de rentrer dans l'ombre éternelle.

Une décharge éclata. La noble victime tomba, face en avant. Le grand citoyen Delescluze n'était plus.

Il était mort sans armes, sans cris, sans gestes, sur la barricade prise, statue renversée sur un socle brisé. C'était la fin du vaincu de Décembre, Baudin, représentant du peuple comme lui, qu'il avait glorifié, sans prévoir qu'il aurait même destinée.

Le cadavre du héros demeura quelque temps abandonné, parmi les pavés rougis. Il fut reconnu dans la soirée et transporté à l'église Sainte-Elisabeth, tandis que la police arrêtait, dans son modeste logis, une vieille femme en pleurs,

coupable d'avoir été la sœur chérie de l'insurgé. La fin de Charles Delescluze fut un noble suicide à peine dissimulé, un sacrifice cherché, voulu. Le grand vaincu se fit donner la mort, car il voulait que cela fût ainsi. Il tomba comme un soldat, comme un martyr. Charles Delescluze put achever ainsi sa digne et vaillante existence dans la splendeur d'une apothéose sinistre.

## LIVRE IX

---

### LA COMMUNE ÉLUE

#### LE VOTE

Le dimanche matin, 26 mars, le scrutin à Paris s'ouvrit, régulièrement et paisiblement, dans toutes les mairies. Nul incident sérieux ne se produisit. Ni cris, ni protestations, ni rassemblements tumultueux dans la rue ou autour des urnes. Le temps était doux, le ciel ensoleillé. La joie du printemps rayonnait partout. Il y avait de la gaieté dans les yeux et de l'espérance dans les cœurs. Pour la plupart des votants, cette journée de scrutin était l'aurore d'une vie renaissante de tranquillité, de bien-être, certains peusaient de rénovation sociale aussi. Bien que les idées purement socialistes n'eussent que légèrement influé sur les électeurs, préoccupés surtout d'avoir un conseil municipal et de voir se clore les négociations, les discussions avec le gouvernement versaillais pouvant avoir pour issue un conflit redoutable, on augurait favorablement, dans les milieux ouvriers, pour le progrès des réformes sociales et pour l'amélioration du sort des travailleurs, de la fin de l'interrègne. L'établissement d'un pouvoir neuf et démocratique, qui par le scrutin semblait investi d'une incontestable légalité, devait inspirer à tous un sentiment de sécurité, de repos. La re-

prise du travail, des affaires, si impatiemment attendue, devait être la conséquence logique de l'installation d'un gouvernement régulier dans la Cité. Car nul ne doutait de la régularité et de la légalité de la Commune qu'on élisait, qui allait entrer en fonctions.

Les maires, élus au 8 novembre, pouvoir institué par le suffrage universel, n'avaient-ils pas accepté, contresigné la convocation des électeurs? Ces maires n'avaient-ils pas agi avec mandat, avec approbation du gouvernement? N'étaient-ils pas autorisés par un acte public du ministre de l'intérieur Picard à prendre toutes les décisions utiles et nécessaires, pour le bien de la Ville de Paris, en l'absence du Gouvernement? Cette utilité et cette nécessité pouvaient-elles être contestées en ce qui concernait la convocation des électeurs et la nomination du conseil communal? Nul ne pouvait concevoir le moindre doute sur la légitimité d'élections faites dans ces conditions. On se disait que le danger d'un conflit avec Versailles étant conjuré, il n'y aurait plus place que pour une bataille pacifique autour des théories, des principes, des systèmes. Dans les milieux bourgeois, où l'on prévoyait l'élection de nombreux représentants de la classe ouvrière, on se préparait à des concessions, et l'on se disait que les masses populaires, à qui l'on devait la victoire du Dix-Huit mars, méritaient qu'on s'occupât de leurs intérêts, de leurs besoins. L'opinion moyenne était que la Commune, gouvernement fait par le peuple, avait pour devoir, pour raison d'être, de transformer, non pas violemment et par à-coups révolutionnaires, mais par une série de mesures légales, transitoires, acceptables par tous, la société jusque-là trop exclusivement organisée au profit des classes favorisées par l'héritage et la possession des instruments de production de la richesse, par le capital en un mot.

Il ne faudrait pas généraliser ni renforcer ces aspirations sociales, encore faibles, contenues dans quelques poitrines. Ce serait une sorte d'anachronisme que de placer au 26 mars une manifestation socialiste triomphante. On ne doit pas, comme Karl Marx et ses disciples, interpréter le Dix-Huit mars comme un brusque avènement du prolétariat. Les sociétés, comme la nature, en dépit des cataclysmes, procèdent par des évolutions. La défaite de la Commune fut sans doute celle du prolétariat, mais son triomphe provisoire, au 26 mars, ne pouvait être qu'une indication en faveur de ce prolétariat, devant désormais participer plus directement aux affaires. La Commune ne put, à raison de la brièveté de sa durée, et au milieu des combats qu'elle dut soutenir sans relâche, qu'apporter l'espoir aux réformateurs sociaux.

Cet espoir suffisait, avec la certitude de la guerre civile évitée, croyait-on, pour donner aux physionomies un aspect joyeux, le jour du vote. On oubliait les souffrances passées et les déceptions subies; on recommençait une existence. Les vieux, ceux qui avaient connu les luttes avec les représailles d'autrefois, juin et décembre, n'y pensaient plus. Ils considéraient les défaites anciennes et les longues nuits de l'empire autoritaire comme un mauvais cauchemar disparu. Ils se gaudissaient dans la sécurité optimiste du réveil. Les jeunes jouissaient du présent avec une inconscience béate, comme d'un bien tout naturel, qui leur était dû, qui devait durer, qui était sûr autant que le lever du jour, et leurs narines frémissantes humaient l'avenir avec délices.

Sauf quelques têtus adversaires de la démocratie, tout le monde accordait crédit au nouveau régime dont les bulletins de vote allaient former les fondations. Même les adversaires passionnés du Comité Central, les militants de la

veille au Grand-Hôtel et à la mairie de la Banque, ceux qui admiraient Thiers et eussent favorisé un retour offensif du gouvernement réfugié à Versailles, renfonçaient leurs récriminations et faisaient, contre mauvaise fortune, bon cœur et belle mine. Beaucoup, parmi ceux-là, espéraient une victoire électorale du parti des maires, et abusés par quelques symptômes partiels, escomptaient la reprise du pouvoir municipal par les signataires bourgeois de la transaction avec les révolutionnaires; ils entrevoyaient déjà la soumission des bataillons rouges à l'assemblée nouvelle, supposée en grande majorité composée de modérés, gouvernée par les élus issus du Quatre-Septembre. Le scrutin du 26 mars, avec une faible augmentation des représentants ouvriers, devait être, selon eux, la confirmation de celui de novembre.

Ceci explique pourquoi le nombre des abstentions ne fut pas du tout celui qu'avaient espéré les résistants passionnés de la semaine, ceux qui, comme MM. Dubail et Degouve-Denuncques, avaient protesté contre ce qu'ils nommaient la Capitulation des maires. Ces abstentions n'eurent pas le caractère hostile que lui attribuèrent, après coup, les écrivains de la réaction. Le total en fut relativement normal. Des adversaires du Comité Central furent élus dans plusieurs arrondissements. Ils furent même plus nombreux que les élus faisant partie de ce Comité. Le Comité Central avait laissé poser la candidature de ses membres dans presque tous les quartiers; or treize de ces candidats parvinrent seulement à troquer l'écharpe à franges d'argent contre l'écharpe à franges d'or des membres de la Commune.

Ce furent les citoyens : Antoine Arnaud, Babick, Bergeret, Billioray, Brunel, Champy, Clovis Dupont, Fortuné Henry, Géresme, Jourde, Mortier, Pourille dit Blanchet et Ranvier. Et les élus bourgeois, qui témoignèrent de leur an-



tagonisme en se retirant de la Commune, plus ou moins hâtivement, furent au nombre de dix-neuf : c'étaient MM. Adam, Barré, Brelay, de Bouteiller, Chéron, Desmarets, Ferry, Ernest Lefèvre, Fruneau, Albert Leroy, Méline, Marmottan, Ch. Murat, Nast, Loiseau-Pinson, Ranc, Robinet, Tirard, Ulysse Parent.

La comparaison de ces deux résultats suffit à prouver la liberté et la sincérité des élections. Aussi M. Thiers a-t-il falsifié la vérité, une fois de plus, quand, dans une dépêche datée de Versailles du 26 mars, à midi, il disait à la province, tenue par la force dans l'isolement et dans l'ignorance de ce qui se passait réellement à Paris :

Un accord, auquel le gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue Commune et les maires pour en appeler aux élections. Elles se feront aujourd'hui sans liberté et dès lors sans autorité morale. Que le pays ne s'en préoccupe point et ait confiance. L'ordre sera rétabli à Paris comme ailleurs.

M. Thiers aurait pu ajouter, selon la formule célèbre, « Comme à Varsovie ». Dans une dépêche subséquente, M. Thiers persista à nier la légalité de la convention signée par les maires autorisés par lui. Il télégraphia aux départements :

Versailles, 28 mars 8 h. 35 matin.

A Paris, règne un calme tout matériel.

Les élections, auxquelles une partie des maires s'est résignée, ont été désertées par les citoyens amis de l'ordre.

On verra ce qui sortira de ces illégalités accumulées.

Il n'y eut ni irrégularité signalée ni protestation sérieuse déposée, durant toute la journée du vote. Le dépouillement du scrutin commença dans la nuit. Il ne fut terminé que le lundi dans la soirée.

### LES CHIFFRES

On a beaucoup ergoté sur les chiffres du vote du 26 mars. Ces chiffres électoraux n'ont qu'une apparence de vérité. Il faut vérifier comment ils sont fournis.

On comptait, pour le vote du 26 mars 1871, 481.000 inscrits, chiffres ronds, et il y eut seulement 230.000 votants. Au premier coup d'œil il y a un écart considérable, et la proportion des abstentionnistes paraît anormale. Les adversaires de la Commune en ont conclu que près de 50 o/o des électeurs étaient hostiles le 26 mars; la Commune ne fut donc qu'un gouvernement de minorité. C'est là une grossière illusion d'optique, dans laquelle la complaisance entre pour une bonne part. La statistique se prête aux arguments et aux désirs des partis.

Assurément une élection à laquelle la moitié du corps électoral, avec une volonté consciente et dirigée, avec discipline et tactique aussi, refuserait de participer, serait moralement compromise, et les mandataires choisis par ce corps électoral scindé, qui serait encore divisé, diminué, car tous les votants ne seraient pas du même avis sur toutes les questions, ne pourrait prétendre représenter qu'une minorité : le mandat serait dénué de valeur. On considère en ce cas comme des opposants ceux qui s'abstiennent. Il serait peut-être plus rationnel de considérer comme des adhérents tacites au régime existant ou au parti dominant au moment de la consultation, ceux qui ne se donnent pas la peine de venir déposer leur protestation. Ce serait l'application de l'adage : qui ne dit mot consent. Mais, dans la pratique, on compte les abstentionnistes comme s'ils avaient voté « contre ». On balance les suffrages exprimés par ceux qui ne le sont pas. Comptabilité abusive. Ceci fait que les partis extrêmes, n'ayant pas présenté de candidats, s'attribuent

volontiers les voix muettes : ils proclament leurs adhérents les non-votants. Système commode, qui fait plaisir aux vaincus, dont le contingent se trouve ainsi théoriquement grossi, mais qui est absolument dénué de bonne foi, de vraisemblance aussi.

On doit poser ce principe, que le chiffre des abstentionnistes ne peut prendre une signification que lorsqu'il a été précédé d'une délibération publiée, d'une résolution, d'un concert, annoncés, entre les membres d'un même parti. Encore cette répartition pourrait-elle souvent se trouver lourde d'erreur. Dans les assemblées parlementaires, où l'abstention est pratiquée fréquemment, et divulguée nominativement par les scrutins publics, elle est prise pour une déclaration de neutralité, ou de désintéressement dans la question posée. Elle ne peut être que très rarement considérée comme la manifestation d'une opinion précise. Elle est souvent une réserve prudente de l'élu, redoutant de mécontenter une portion des électeurs et de compromettre ses chances futures en prenant parti ; il ménage ainsi, comme on dit, la chèvre et le chou. C'est presque toujours une finesse blâmable, qui ne trompe personne, et une couardise qui dissimule assez mal le véritable sentiment du non-opinant. Le gouvernement, lorsqu'il a posé la question de confiance, ne s'y méprend pas. Les abstentionnistes, ou ceux qui se sont réfugiés à la commission du budget pendant le vote, espèrent sa chute, sans vouloir paraître y contribuer. Ici, dans une consultation générale du suffrage universel, mais consultation peu ordinaire, singulièrement spontanée, où il n'y avait eu ni professions de foi d'affichées, ni programmes discutés, ni candidats présentés par des comités, où les électeurs, brusquement convoqués, avaient dû, dans quelques heures, se décider à voter et faire un choix, les abstentions ne pouvaient avoir le caractère

qu'on leur attribue habituellement. Le total prévu, et l'on pourrait dire normal, de ces désertions électorales se trouvait modifié et accru par les circonstances exceptionnelles de l'époque. Les totaux abstentionnistes sont constitués, dans les élections ordinaires, par les mécontents absolus, les intransigeants, ceux qui, en présence de candidats ultra-révolutionnaires ou révolutionnaires extrêmes, ne trouvent jamais l'élu de leurs désirs. Ceux-là sont la petite minorité, et n'entrent réellement que pour mémoire dans le décompte des suffrages. Ce sont pourtant les vrais abstentionnistes, ceux dont le refus de choisir un candidat s'appuie sur une raison politique. Beaucoup de ces perpétuels désabusés, de ces jamais satisfaits, expriment un suffrage souvent, et votent, mais avec des bulletins blancs. Il y a aussi à éliminer du calcul des abstentionnistes politiques, outre les trépassés depuis la dernière confection des listes, les malades les infirmes, les gens en voyage ou momentanément absents. Ce déchet fatal existe dans toutes les convocations électorales. On doit évaluer enfin, et c'est le plus fort contingent des abstentionnistes, les indifférents, les sceptiques, les affairés trouvant toujours un prétexte de besogne à faire, de clientèle à satisfaire, de devoirs de famille à accomplir, pour se dispenser de se rendre au scrutin. Il y a encore ceux que détournent des urnes l'entraînement des plaisirs, la routine du café ou l'habitude de la promenade, et aussi ceux qu'absorbent les préoccupations intimes, chagrins cuisants ou passions ardentes. Voilà les couches variées de citoyens où l'abstention se produit : elles fournissent à toutes les époques une abondante moisissure électorale, inféconde et pernicieuse. Mais au 26 mars 1871, il y eut un autre élément abstentionniste, dépassant toute proportion connue. Pour le constater, il suffit de considérer que les élections de la Commune eurent lieu d'après les listes remontant au mois de mars

1870, les listes dressées pour le plébiscite de Mai. Il est certain qu'à cette époque de pleine prospérité matérielle indiscutable, alors que les grands travaux de Paris avaient attiré un surcroît de population ouvrière, quand les entrepreneurs recrutaient largement des bras dans les campagnes, tandis que les affaires très actives faisaient venir tout un excédent d'employés, de commerçants, d'intermédiaires, de placiers, des petits centres urbains, les inscrits sur les listes parisiennes étaient plus nombreux qu'à toute autre période. Les facilités d'inscriptions pour le vote plébiscitaire étaient aussi plus grandes. Ces listes, ainsi établies au 31 mars 1870, n'avaient pas été modifiées depuis le vote plébiscitaire, et cependant quels changements, quels vides avaient été produits dans les rangs des inscrits par ces événements successifs : la déclaration de guerre, l'invasion, le siège, la capitulation et aussi le Dix-Huit mars ! La mortalité, la maladie, la peur, avaient certainement supprimé un bon tiers de ces habitants du mois de mars d'avant la guerre. L'exode des Parisiens délivrés, au lendemain de l'ouverture des portes, avait été formidable. Il est donc certain que la population électorale de Paris dans tous les quartiers avait considérablement diminué, bien qu'il n'y eût qu'un an d'écoulé. Beaucoup de ceux qui manquaient n'eussent sans doute pas voté pour la Commune, mais leur absence, volontaire ou forcée, ne doit pas entrer en ligne de compte, et l'on ne saurait, sans mauvaise foi, comprendre les morts, les disparus, les francs-fiseurs, comme ayant, au 26 mars, protesté contre la Commune puisqu'ils ont refusé de déposer leur bulletin dans l'urne !

D'après le tableau des membres de la Commune, les chiffres comparés des élus du 26 mars et des maires et des adjoints nommés en novembre 1870, sur les mêmes listes, on trouve que la proportion des suffrages exprimés

pour les maires et pour les membres de la Commune, est à peu près identique, inférieure même quant à la nomination des adjoints. Plusieurs, parmi ces derniers, en novembre, ont été proclamés sans avoir obtenu le 1/8 des inscrits.

Dans les quartiers populaires, les républicains avancés passèrent avec des majorités considérables : Delescluze eut 20.264 suffrages dans le XI<sup>e</sup>, Ranvier 15.094 dans le XX<sup>e</sup>, Blanqui 14.953 dans le XVIII<sup>e</sup>, Gambon 13.734 dans le X<sup>e</sup>. Dans ces mêmes arrondissements, en novembre, comme maires, avaient obtenu : MM. Mottu 14.251 voix, Ranvier, 7.355, Clemenceau 9.409, Dubail 7.558.

Dans les quartiers bourgeois, M. Méline (I<sup>er</sup> arrondissement) obtint 7.251 voix comme membre de la Commune ; il avait, en novembre, été élu adjoint par 4.439 voix ; M. Tirard (XI<sup>e</sup>) avait eu 7.143 voix comme maire ; il en eut 6.386 pour la Commune ; M. Desmarrets (IX<sup>e</sup>) avait été nommé maire par 6.272, il n'eut que 4.252 voix le 26 mars, mais dans le même arrondissement, M. Ranc fut élu membre de la Commune par 8 956 voix.

Les élections du 26 mars furent donc régulières, normales et il y eut aux urnes le nombre d'électeurs que comportaient la situation de Paris à cette époque et la condition des partis.

Il y eut plus d'empressement sans doute et d'animation dans les arrondissements populaires, mais partout on vota avec calme et satisfaction. Au XI<sup>e</sup> arrondissement seulement, il y eut manifestation locale d'un groupe d'électeurs, tous gardes nationaux, qui, sans armes, défilèrent drapeau rouge en tête, le bulletin au képi ; après avoir fait visite à la colonne de la Bastille, ils se rendirent en corps à leurs sections de vote. En résumé, journée de vote ordinaire, pacifique.

*APPRECIATION DES RÉSULTATS*

Le journal *Le Temps* apprécia, avec modération, les conséquences de ces élections, qui ont donné, selon lui, au Comité Central « un caractère de légalité relative ».

Il est clair aujourd'hui, dit-il, dans son numéro daté du jeudi 30 mars, qu'il fallait ou s'en tenir à l'abstention la plus complète et la plus rigoureuse, ou procurer à un scrutin le plus grand nombre de participants possible. L'un et l'autre résultats eussent mieux valu que ce qui arriva, ni l'un ni l'autre n'a pu être obtenu.

Le premier laissait aux auteurs de l'insurrection toute la responsabilité des conséquences de leurs actes, et leur faisait voir à eux-mêmes qu'ils étaient en minorité. Le second pouvait modifier considérablement les résultats du scrutin, et dans tous les cas, il amenait la plus grande somme de chances à cette transaction pacifique entre Paris et le pouvoir central de la nation, que le comité insurrectionnel a déclaré lui-même être dans ses vues. Sous le régime du suffrage universel, il ne faut jamais reculer devant le vote, quelles que soient les circonstances où il se présente...

Cependant l'abstention, mais l'abstention complète, avait, nous le répétons, aussi ses avantages et surtout sa dignité. Mais de la manière dont les circonstances se sont enchaînées il faut reconnaître qu'elle n'était pas possible. Pour l'assurer, tout d'abord, il eût fallu que l'amiral Saisset n'ébranlât pas l'opinion par ses manifestes contradictoires, et surtout que les maires se démissent tous, comme M. Vacherot, au lieu d'intervenir par des démarches, de l'intention la plus louable, mais d'une constante maladresse, au lieu de capituler finalement. Leur intervention, leur capitulation, et la mauvaise victoire de l'Assemblée contre Paris, devaient forcément produire ce demi-concours et cette demi-abstention, d'où est sorti le nouveau conseil municipal.

Cette solution a pu ajourner, conjurer même un péril momentané, et c'est là quelque chose, mais elle laissa toutes les difficultés intactes, elles les compliqua même, car les élections ont donné au Comité Central un caractère de légalité relative.

Les populations partout, et à Paris plus qu'ailleurs peut-

être, contiennent des éléments capricieux et variables; les fluctuations du peuple souverain sont mobiles comme l'onde, d'autres diraient comme la femme. Les écrivains réactionnaires ont mauvaise grâce à nier cette variabilité toute féminine. Nous reconnaissons, avec eux, qu'après la cruelle victoire de M. Thiers et l'épuration sanglante du corps électoral, le vote parisien fut acquis à la réaction : le pauvre Vautrain préféré à Victor Hugo pour représenter Paris, c'était là une affirmation évidente des tendances alors rétrogrades de Paris expurgé et terrorisé; mais Paris, au 26 mars approuva la Commune et donna, comme dit *le Temps*, une légalité relative au Comité central.

Paris, dans sa majorité, fut donc communard, au moins le jour de l'élection de la Commune. Et il avait raison, et il était logique, en faisant crédit à ce gouvernement nouveau, en l'acclamant formidablement le mardi 27 mars, à l'heure solennelle et superbe de la proclamation sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Cette confiance était rationnelle. Il faut se souvenir de l'impopularité de l'Assemblée nationale, de ses provocations et de ses outrages à Paris, du mépris où le gouvernement de M. Thiers était tombé après sa fuite misérable, de l'hostilité rageuse manifestée par les ruraux contre Paris, contre la République, des lois urgentes et anxieusement attendues par tant de malheureux inquiets ou lésés, lois sur les échéances, lois sur les loyers, disputées, ajournées, finalement refusées; enfin il ne faut pas négliger les bruits de nomination du duc d'Aumale ou du prince de Joinville à la tête des armées. Nouvelles fausses mais vraisemblables, pouvant être tenues pour exactes, et devant, à la prochaine occasion favorable, devenir officielles. En rassemblant tous ces griefs, tous ces chefs d'antagonisme, on ne pourra s'étonner que, tournant le dos à Versailles, Paris, pris dans son ensemble et non pas seu-



lement dans ses quartiers révolutionnaires, se soit porté vers l'assemblée communale présentée au peuple sur l'estrade de l'Hôtel-de-Ville, et en ait salué les membres de ce double cri : Vive la République ! Vive la Commune !

### *DÉBUTS FAVORABLES*

Le Comité Central, dans des circonstances difficiles et extraordinaires, avait exercé le pouvoir sans violences, sans excès. Il n'avait effrayé personne. L'exécution des deux malheureux généraux rue des Rosiers n'était pas son fait. Il ne l'avait ni ordonnée ni acceptée. Il ne l'avait même connue qu'après son accomplissement, et il avait décliné toute solidarité avec les meurtriers. Les personnes et les propriétés avaient été en sûreté sous son autorité d'une semaine. Il se retirait avec dignité, devant le pouvoir élu, et il descendait les marches de l'Hôtel-de-Ville, le front haut, comme il s'en était vanté. La population ne pouvait qu'avoir déférence et applaudissements pour ce gouvernement honnête et débonnaire, à qui l'on n'avait pu reprocher que le défaut de notoriété de ses membres.

La Commune ne pouvait encourir ce reproche d'obscurité, au moins pour ses membres principaux : car si le parti modéré avait élu des hommes notoires comme Tirard, Desmarests, Méline, Brelay, Marmottan, Ernest Lefèvre, Ranc, les électeurs plus avancés avaient nommé de jeunes et ardents révolutionnaires, déjà signalés par leurs luttes courageuses sous l'empire, comme Tridon, Raoul Rigault, Protot, Amouroux, Eudes, des vétérans célèbres du parti républicain comme Delescluze, Félix Pyat, Gambon, avec des publicistes de renom tels que Vermorel, Arthur Arnould, Paschal Grousset, Jules Vallès. Il y avait bien cette fameuse Internationale, qui avait fait passer quelques-uns de ses

membres les plus actifs, comme Varlin, Malon, Vaillant, Lefrançais, Avrial, mais ceux-là étaient surtout des théoriciens, des philosophes, et il convenait que les intérêts, et les idées aussi, des travailleurs, eussent leurs représentants directs dans cette assemblée nouvelle. Elle apparaissait de composition bourgeoise dans son ensemble, et les Jacobins et les Blanquistes semblaient avoir besoin d'être soutenus et dirigés par les plus dignes et les moins inquiétants des réformateurs sociaux.

Donc la Commune dans sa composition, comme par son origine, devait inspirer confiance et rassurer l'opinion.

Il y avait sans doute de l'illusion et du mirage dans l'espoir qu'on mettait en elle, mais tous les gouvernements à leur origine profitent de ce crédit, et cette attente optimiste, conforme à la nature humaine, ne fit pas plus défaut aux gens du 26 mars qu'à ceux du 4 septembre.

Un des grands adversaires de la Commune, l'académicien orléaniste Hervé, directeur du *Journal de Paris*, a dit, en constatant cette sympathie populaire, pour lui déplorable :

On est très habitué, en France, à considérer comme définitif et légal tout gouvernement de fait. Je crois que c'est Royer-Collard qui a dit : « Il y a une grande école d'immoralité en France depuis soixante ans. » En effet, nous avons vu la force triomphante et des doctrines l'ont justifiée.

Nous sommes tellement habitués à accepter le fait accompli qu'au bout de quelque temps, pour les Parisiens qui étaient restés dans Paris, qui n'avaient pas pu le quitter, qui étaient plus parisiens que français, le gouvernement qui percevait les impôts, qui commandait, qui ordonnait, était le gouvernement régulier. Voilà une première cause.

Il y en eut une seconde. Parmi les bataillons même qui avaient pris part à la tentative de résistance sous l'amiral Saisset, il y en a qui ont consenti à marcher sous le drapeau de la Commune. Ces bataillons avaient été profondément troublés par ce qui s'était passé au moment de la tentative du boulevard. Au moment

de la capitulation des maires, il y eut de ces bataillons qui ont marché dans les rangs de la Commune. Ils ont été troublés par cette espèce d'abandon des pouvoirs. En outre, on a été entraîné par le spectacle de ce qui se passa autour de soi. On n'entendait plus que les voix des partisans de la Commune, on ne lisait plus que les affiches de la Commune. Non seulement parmi les ouvriers, mais dans la bourgeoisie, on disait : c'est un gouvernement comme un autre ! c'était un gouvernement quelconque, et cela suffit en France pour qu'on soit obéi. A la fin, la Commune avait plus de partisans qu'au commencement.

Cette psychologie de la popularité de la Commune est remarquable. Comme le dit, avec une profonde justesse, M. Edouard Hervé : pour beaucoup c'était un gouvernement comme un autre, très républicain, bien intentionné, devant amener une grande amélioration sociale, et cela était la cause de la confiance, de l'enthousiasme même qu'il trouva à ses débuts. Ainsi est expliquée l'illusion qu'eurent beaucoup de citoyens, intelligents et expérimentés, et non des utopistes ou des fanatiques, sur la durée de ce régime très possible, qui correspondait à bien des désirs, à bien des espérances. Nombre d'adhésions au gouvernement issu des élections du 26 mars trouvèrent, dans cette ambiance crédule et confiante, leur logique et leur justification.

Qu'a-t-il donc manqué à ce gouvernement pour qu'il durât, pour qu'il prit racine et pût se développer, s'améliorer, s'adapter aux besoins et aux nécessités du moment ? Des éléments secondaires lui firent certainement défaut : son infériorité militaire fut une cause d'échec final, mais la seule, la dominante cause de l'avortement de la Commune fut l'existence de la Commune elle-même.

Sans la préoccupation, honorable mais impolitique, de se transformer en gouvernement régulier, sans cette impatience de la sanction du suffrage universel, le Comité Central eût agi en pouvoir provisoire insurrectionnel, il ne se

fût pas arrêté aux amusettes électorales : il eût évité l'embuscade des négociations où les maires, inconscients ou perfides, l'attirèrent, et il eût commandé, entraîné cette sortie torrentielle, tant et si vainement réclamée sous Trochu. Il eût lancé, dès le 19 mars, toute l'armée parisienne emportée par la victoire, sur Versailles surpris, à peine défendu, privé alors de son gardien invincible, le Mont-Valérien. La capitale de la réaction se fût rendue avec armes, bagages, assemblée et ministère. Paris victorieux devenait maître de ses destinées et de celles de la France.

Les deux objections de la retraite de l'Assemblée sur une autre ville, Fontainebleau, le Mans, Bordeaux, et celle de l'intervention des Allemands, ne résistent pas à l'examen. Est-il nécessaire de réfuter cette double supposition, dont plusieurs écrivains ont paru admettre l'importance ? Une assemblée errante, aux membres dispersés n'aurait eu aucune autorité sur la France. Les députés républicains, qui formaient les deux tiers de l'Assemblée, n'eussent pas suivi les royalistes dans leur nouvelle émigration, et, impressionnés par l'arrivée des troupes républicaines, ils eussent d'eux-mêmes suspendu leur mandat. Quant aux Allemands, à moins de prétendre qu'ils tenaient à recommencer la guerre, ce que démentent les faits, ils n'eussent pas attaché plus d'importance à la substitution de la Commune de Paris, comme gouvernement, à l'Assemblée de Versailles, qu'ils n'en attribuèrent à la substitution du ministère de M. Thiers à celui de Trochu ou de Gambetta. C'étaient là des affaires intérieures dont ils entendaient ne pas se mêler, à condition toutefois que les conditions du traité de paix fussent respectées. Il est certain que le gouvernement communal aurait, comme celui de Versailles, maintenu les termes convenus du traité et de l'indemnité de guerre.

On aurait donc admis, soutenu aussi, un gouvernement

quelconque, comme a dit M. Edouard Hervé. Ce gouvernement était possible et durable, mais à la condition de l'imposer par la force, dont on ne sut pas user à propos. L'édifice communal, pour demeurer solide et inébranlable, devait reposer sur les fortes assises de la victoire militaire. Il n'eut qu'une victoire électorale éphémère. Par la faute du Comité Central, par l'habileté de M. Thiers, par l'illusoire capitulation des maires, par l'ivresse du triomphe populaire, le Dix-Huit mars devint une insurrection inutile, et la Commune, condamnée à mort en naissant, malgré l'allégresse du jour de baptême, eut pour berceau un cercueil.

#### *L'ASSEMBLÉE DÉSAVOUE LES MAIRES*

Dans la journée du lundi 27 mars, pendant que l'on attendait à Paris, dans les mairies, les résultats du dépouillement du scrutin, à Versailles, l'Assemblée protestait contre la légalité des élections parisiennes, et contre la transaction aussi en vertu de laquelle le scrutin avait été ouvert. Elle ne tenait aucun compte du caractère de mandataires du gouvernement des maires, et se refusait à reconnaître qu'en transigeant ils eussent agi en bons citoyens.

M. Pelletereau-Villeneuve fit son rapport au nom de la commission d'initiative, à laquelle avait été renvoyée la proposition de Louis Blanc et de plusieurs de ses collègues, tendant à faire déclarer par l'Assemblée que les maires, en acceptant les élections municipales et en invitant les électeurs à y prendre part, avaient agi en bons citoyens. L'assemblée avait déjà manifesté son sentiment d'hostilité, et l'on pouvait préjuger son vote d'après son refus d'adopter l'urgence de la proposition. Elle crut devoir préciser son opposition et accentuer son blâme. Elle pouvait laisser

dormir la motion dans les cartons de la commission d'initiative, commission d'enterrement, dépourvue d'influence, et si peu considérée dans les assemblées que nul ne brigue l'avantage d'en faire partie, et que ses commissaires sont désignés au sort ou pris dans les bureaux parmi les absents, en manière de punition. Cette commission pouvait donc indéfiniment conserver le dossier. Personne n'eût réclamé la mise à l'ordre du jour de la discussion du rapport. M. Thiers fut cependant d'avis de provoquer le débat et le vote. Il avait à faire une déclaration sensationnelle.

M. Pelletreau-Villeneuve, au début de la séance du 27, déposa donc son court rapport dont la conclusion était :

La Commission, après avoir délibéré, continuant à s'en rapporter à la sagesse et à la fermeté du gouvernement sur la conduite à tenir à l'occasion des événements de Paris, a l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale de ne pas prendre en considération la proposition de MM. Louis Blanc et autres collègues.

Après lecture donnée de ces conclusions, que des « très bien » accueillirent, M. Thiers monta à la tribune.

#### *DÉCLARATION DE M. THIERS*

Le chef du pouvoir exécutif commença par déclarer qu'en demandant à la commission une discrétion commandée par la gravité des circonstances, il ne commettrait pas la faute de manquer lui-même à cette discrétion indispensable. M. Thiers ajouta que, derrière ce silence nécessaire, il ne se cachait pas de péril pour les principes, et qu'il n'y avait pas davantage de péril pour l'ordre public. Aucun des principes essentiels de gouvernement ne serait sacrifié.

Par principes de gouvernement, dit-il alors, j'entends, en cette matière, que rien ne soit fait pour qu'une seule ville de France puisse prétendre dominer la France entière. Les droits de Paris

seront consacrés comme les droits de toute autre ville, et je vous demande de mettre à l'ordre du jour, le plus tôt possible, la loi des attributions municipales de cette cité. Ainsi, les droits de Paris ne seront pas méconnus, mais j'entends par les principes de gouvernement, des institutions telles qu'une seule ville, quelque glorieuse, quelque considérable qu'elle soit, ne puisse pas dominer le reste de la France. Ainsi liberté pour Paris, liberté pour la France.

A ce verbiage inoffensif, M. Thiers s'empressa d'ajouter la précision d'une menace, qui réjouit l'Assemblée :

Maintenant, si je vous garantis qu'aucun principe n'est sacrifié, je puis vous garantir que tout ce que la prévoyance humaine peut faire pour que l'ordre soit matériellement rétabli, et maintenu partout, tout ce qui peut-être fait est fait, ou sera fait, et, soyez-en parfaitement convaincus, respect restera à la loi!

Abordant alors l'objet même de son discours, qui était d'affirmer qu'il ne favoriserait pas les complots monarchistes, — c'était la réponse aux rumeurs qui avaient couru de son renversement pour faire place au duc d'Aumale et préparer la restauration royale, — le chef du pouvoir exécutif, de sa voix aigrette, qu'une sourde irritation par moments faisait grave, s'écria :

Si je demande à ceux qui sont impatients, et je le comprends, légitimement impatients d'affirmer leurs principes, si je leur demande de sacrifier leur impatience à la gravité des événements, d'un autre côté je comprends aussi la situation de ceux à qui l'on reproche de laisser soupçonner, par leur silence, des projets que les ennemis de l'ordre public veulent attribuer à cette Assemblée. En effet, les ennemis de l'ordre public disent que cette Assemblée, avec ses opinions, avec ses passions bien légitimes, médite un attentat contre l'ordre de choses établi. Eh bien, messieurs, l'une de ces assertions n'est pas plus vraie que l'autre. Je répète ici que je proclame de nouveau devant vous la politique que vous avez accueillie. Il y a, dans cette assemblée, comme dans le pays, des partis divers, et qui tous peuvent avouer leurs

opinions. Les partis monarchiques, quoique divisés entre eux, peuvent soutenir noblement leur principe, car l'opinion qu'ils embrassent est une opinion respectable...

Malgré ce compliment aux royalistes, et la précaution oratoire employée, M. Thiers, ne put satisfaire ici ses auditeurs, que l'illusion de la fusion stimulait. Il s'attira cette protestation de M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia :

— Les partis monarchistes ne sont plus divisés !

— Non ! non ! ils ne le sont plus ! crièrent plusieurs cheveu-légers.

C'était une erreur profonde. On le reconnut plus tard, quand Thiers renversé au 24 mai 1873, on commanda les carrosses du roi, à Versailles. Le comte de Chambord refusa d'y monter, si le drapeau blanc n'y était pas arboré. Les Philippistes n'osèrent pas répudier le drapeau de leur aïeul, l'un des juges de Louis XVI, et la fusion avorta définitivement. Mais les choses n'étaient pas aussi avancées, lors de la séance du 27 mars, et le duc de Bisaccia estimait pouvoir affirmer l'union, encore à faire, des orléanistes et des légitimistes. M. Thiers, qui avait cru flatter et capter les monarchistes, bondit sous l'interruption :

Si vous êtes tellement impatients, messieurs, dit-il d'un ton plus irrité, que vous ne puissiez même pas supporter qu'on abonde en votre sens, car je dis que les opinions que vous professez sont de nobles opinions, que vous pouvez avouer à la face du soleil, — si vous m'interrompez pour de telles paroles, en vérité je ne sais plus quelle liberté vous me laisserez à cette tribune !

Eh bien, je vous l'ai dit, et je le répète, devant cette Assemblée, devant le pays et devant l'histoire, — car jamais l'histoire n'a eu les yeux plus ouverts ni plus attentifs qu'aux événements immenses qui se passent en ce moment, j'affirme qu'aucun parti ne sera trahi par nous, que contre aucun parti il ne sera préparé de solution frauduleuse. (Très bien ! très bien.) Nous n'avons accepté que cette mission : défendre l'ordre et en même temps réorganiser le pays, de manière à lui rendre la vie,



la liberté de ses opérations, le commerce, la prospérité s'il se peut, après de si grands malheurs, et quand tout cela sera rétabli, la liberté de choisir comme il voudra, en ce qui concerne ses futures destinées. Voilà la seule mission que nous avons acceptée; nous manquerions à nos devoirs si nous préparions frauduleusement une solution quelconque, qui serait la déception de tous les partis au profit d'un seul. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Ainsi, messieurs, d'aucun côté, d'aucun côté absolument, entendez bien, vous ne vous verrez trahir. Je n'ai jamais menti devant mon pays, ni autrement, et je mentirais indignement à cette heure, si je ne disais pas une chose qui est la réalité même. Non ! ni moi, ni mes collègues, nous ne cherchons à rien précipiter, ou plutôt nous ne cherchons qu'à précipiter une seule chose : c'est la convalescence et la santé de notre cher pays. (Nouveaux applaudissements.)

Il y a des ennemis de l'ordre qui disent que nous nous préparons à renverser la République ! Je leur donne un démenti formel. Ils mentent à la France, ils veulent la troubler et l'agiter en tenant un pareil langage ! (Marques très vives d'approbation dans diverses parties de l'Assemblée.)

Nous avons trouvé la République établie, comme un fait dont nous ne sommes pas les auteurs, mais je ne détruirai pas la forme du gouvernement dont je me sers maintenant pour rétablir l'ordre. (Nouvelles et plus vives marques d'approbation sur les mêmes bancs. Applaudissements.) Je ne trahirai pas plus les uns que les autres. Je le jure devant Dieu ! la réorganisation du pays nous occupera, et nous occupera uniquement. Ils mentent cent fois les misérables qui répandent contre nous des accusations calomnieuses de trahison, afin d'ôter au pays toute paix et tout repos ! (Très bien ! bravo ! bravo !)

Messieurs, je m'adresse à tous les partis indistinctement, savez-vous à qui appartiendra la victoire ? aux plus sages ! (Très bien ! très bien !) Travaillez-y tous, tâchez de remporter devant la France, devant les siècles, le prix, le véritable prix pour gouverner, le prix de la raison et de la bonne conduite ! (Très bien ! bravo !)

Après ce discours, dont la péroraison fut une déclaration sonore sur les épreuves douloureuses que la France avait à traverser, mais dont elle sortirait « avec sa gran-

deur immortelle que rien n'a encore atténuées sérieusement», l'Assemblée vota la discussion immédiate du rapport. C'était un artifice parlementaire, car personne ne demanda à discuter.

#### *LES MAIRES N'ONT PAS AGI EN BONS CITOYENS*

Le président Grévy dit alors, avec la solennité voulue :

« La parole n'étant pas réclamée, voici les conclusions sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer : « La Commission a l'honneur de ne pas prendre en considération la proposition de M. Louis Blanc. »

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Ainsi un vote solennel de l'Assemblée nationale, émis sous l'impulsion du chef du pouvoir exécutif, déclarait, qu'en négociant avec Paris, qu'en acceptant les élections municipales, les maires n'avaient pas agi en bons citoyens. C'était le désaveu de tout ce qui avait été si difficilement obtenu. Les maires étant considérés comme des factieux, pour avoir remplacé, dans les mains fiévreuses des insurgés parisiens, les cartouches toutes prêtes par des bulletins de vote, M. Thiers et l'Assemblée proclamaient qu'on avait mal agi en ne déclarant pas la guerre civile.

C'était odieux et d'une fourberie intense. Thiers laissait désavouer ses amis les maires, qui cependant n'avaient agi qu'en se sachant autorisés par lui, par son ministre de l'intérieur. Pour donner à ce vote une apparence de bonne foi, après avoir formulé sa fameuse doctrine de la République dévolue aux plus sages, de la République prime offerte à l'Assemblée et à la nation si elles avaient la sagesse de le conserver lui, Thiers, à la présidence, il aurait dû remonter à la tribune et dire :

« Messieurs, nous avons été trompés; les maires ont abusé de la confiance que nous avons mise en eux. M. Er-

nest Picard va vous affirmer qu'il n'a jamais autorisé les maires à traiter avec des rebelles. Moi, j'affirme n'avoir jamais dit à M. Tirard qu'il convenait de négocier pour éviter l'effusion du sang. Ce faux témoin et tous ces mauvais citoyens, comme le vote de l'Assemblée vient de les qualifier justement, ont trahi, et je demande leur mise en accusation immédiate ! »

Ce langage aurait eu pour lui la logique, à défaut de sincérité. M. Thiers n'alla pas jusqu'à demander des poursuites contre ces maires et députés, qui avaient consenti, croyant à ses paroles, à signer un accord avec des insurgés. Il se contenta de eligner sous ses lunettes. Le résultat qu'il attendait était obtenu. Il pouvait laisser désavouer les maires, puisqu'ils avaient agi comme il le voulait; il pouvait aussi laisser blâmer la convocation électorale, alors que le vote parisien était un fait accompli, et que le temps perdu à Paris, grâce à la comédie de la résistance et des négociations, ne pouvait se rattrapper. Les maires-députés, eux, ne pouvaient empêcher que la transaction n'eût pas son résultat, et l'on n'avait point à s'occuper de leur déconvenue. Ceux qui avaient fini par comprendre le plan du chef du pouvoir exécutif, et qui, par la suite, se vanteraient de l'avoir facilité par leurs cauteleuses manœuvres, d'avoir ainsi prolongé l'indécision et fait gagner le temps nécessaire au rassemblement des troupes, ceux-là ne diraient rien. Les autres, les mécontents comme Louis Blanc, Schœlcher, Tirard, les auteurs de la capitulation, qui s'attendaient à être félicités, pour avoir prôné la conciliation, bouderaient et se tiendraient cois dans leurs fauteuils, tout penauds, n'osant avouer qu'ils avaient été joués. Quant aux compliées timides de la Commune, ceux qui, ayant un pied à Versailles, avaient l'autre à l'Hotel-de-Ville, les Floquet, les

Clemenceau, les Lockroy, tous ces députés au mauvais esprit, donneraient probablement leur démission, et ce serait un bon débarras. Tout était donc pour le mieux ! Et M. Thiers, radieux, en se frottant les mains, considérait avec satisfaction la situation. Son plan s'accomplissait ainsi ponctuellement. Tout avait été par lui prévu, combiné avec adresse et tout se réalisait à souhait. Il avait obtenu la chose la plus importante, et qui était la victoire sûre après avoir été le salut immédiat : le temps inemployé par ces niais vaniteux du Comité Central, croyant avoir ville gagnée. Temps bien rempli par lui, grâce à l'obligeance des Allemands. Du concours prussien il était surtout satisfait.

#### *M. THIERS ET SES AMIS LES ALLEMANDS*

Ces excellents amis, Bismarck et de Moltke, avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour hâter le rapatriement des forces prisonnières destinées à bombarder Paris et à le prendre d'assaut. Cette mise à la disposition de M. Thiers des contingents sans lesquels il serait infailliblement battu et obligé de céder, de démissionner, avait été décidée assez lentement dans les conseils de Berlin. Il y avait eu d'abord quelque hésitation. Il est faux, comme l'ont dit les écrivains réactionnaires, que le Comité Central ait été favorisé par les Allemands. Des échanges de dépêches avaient eu lieu, qui ne faisaient qu'affirmer un fait forcé : la reconnaissance par le Comité Central de l'état de choses existant. Il lui était bien difficile d'agir autrement. Il subissait une paix onéreuse et honteuse, à laquelle il n'avait pas coopéré. En déclarant que rien ne serait changé aux conditions pour l'exécution du traité de paix, il ne faisait que se soumettre à la nécessité. Le patriotisme indiscutable des gardes nationaux, si fortement manifesté à la veille de l'entrée des Prussiens dans Paris, ne pouvait aller jusqu'à rompre les

préliminaires de paix et à recommencer les hostilités, dans les plus défavorables conditions, avec la moitié des forts dominant Paris, avec l'approche des troupes de Versailles, que M. Thiers eût mises à la disposition des généraux allemands. Il faut une grande mauvaise foi pour reprocher à un pouvoir insurrectionnel provisoire pris entre deux feux, Versailles et l'Allemagne, d'avoir neutralisé l'un de ses ennemis, en lui confirmant le respect des conditions d'un traité préliminaire en cours d'exécution.

Une traduction fautive d'un adjectif allemand avait pu faire croire un moment que le général Von Fabrice, dans sa dépêche au délégué à l'extérieur, avait parlé de rapports « amicaux », *freundlich*, tandis qu'il y avait seulement écrit le terme « pacifique », *friedlich*, pour déterminer ces rapports et les relations de fait, inévitables, existant entre les avant-postes allemands et ceux des défenseurs de Paris. Ce n'est pas le gouvernement de Paris, c'est celui de Versailles que l'état-major allemand a surtout traité en ami. L'accélération du retour des prisonniers d'Allemagne fut la plus sérieuse manifestation de ces bonnes dispositions pour M. Thiers. Peut-être y eut-il, dans le cœur des généraux allemands, une vindicative satisfaction à fournir à M. Thiers, en hâtant le retour des débris de l'armée impériale, les moyens de saccager cette ville, qu'ils n'avaient pu prendre, et de châtier ces Parisiens, qu'ils n'eussent pas vaincus sans le général Famine.

C'était là un accès de sentiment jaloux admissible, mais une pensée bien impolitique. Il est certain que l'intérêt allemand eût été plutôt de favoriser la Commune. Bien que les doctrines de ses membres fussent abominables aux yeux des chefs prussiens, hommes d'ancien régime, serviteurs de l'absolutisme, attribuant à Dieu leurs victoires, et soucieux d'exterminer les socialistes, ils eussent dû pencher

du côté de la Commune, en considérant seulement la bonne digestion de leur proie. Victorieuse, la Commune devait, pour se maintenir, continuer l'état de paix extérieure, ajourner toute revanche. Si, au contraire, Versailles l'emportait, et sa victoire amenant, comme cela semblait probable, une restauration monarchique, la royauté pour se rendre populaire devrait entretenir des idées de guerre. Le roi ou l'empereur restaurés ne pourraient se faire supporter qu'en se faisant les champions de la France intégrale, et en préparant la restitution des provinces conquises. D'où une menace pour l'empire allemand. Il en fut, il est vrai, autrement par la suite : la monarchie ne put s'installer et les républicains modérés, qui s'emparèrent peu à peu du pouvoir, grâce à la résistance de la Commune en 1871, renoncèrent à l'idée de revanche pour asseoir et développer les institutions républicaines ; mais les Allemands, ni personne, ne pouvaient prévoir ce résultat.

Les sympathies allemandes furent donc acquises dès le premier jour à Versailles, qui représentait la lutte contre la démocratie, contre la libre pensée, contre le socialisme, toutes idées en horreur à l'aristocratie militariste et rétrograde de Berlin. S'il y eut, en ces tristes heures, un protégé de l'Allemagne, ce fut le gouvernement de M. Thiers, et non la Commune.

La dépêche suivante du général allemand von Fabrice, adressée à M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, publiée le 27 mars, dissipait dès la première heure toute équivoque et ne pouvait laisser subsister aucun doute sur les dispositions des autorités allemandes.

Rouen, le 26 mars 1871.

Monsieur le ministre,

Une communication purement militaire, envoyée dernièrement par le chef de l'état-major de la troisième armée allemande à

l'adresse du commandant temporaire de Paris, a donné lieu à des commentaires.

On s'est plu à considérer cette notification comme un encouragement donné au mouvement parisien.

Pour détruire tout soupçon de cette nature, il suffira de rétablir dans son authenticité le texte de la lettre allemande du général de Schlotheim.

Cette lettre porte, qu'en dehors de certaines éventualités qu'il était nécessaire de préciser, en présence d'un pouvoir inconnu dont on ignorait les dispositions, les troupes allemandes conserveraient une attitude pacifique « friedlich » et complètement passive.

Le Comité Central, en publiant cette modification, a cru utile de changer « attitude pacifique » en « attitude amicale ».

Veillez agréer, monsieur le ministre, les assurances de ma haute considération.

FABRICE

### AVANT L'ATTAQUE

A l'heure où Paris, de plus en plus crédule et pacifique, s'apprêtait à acclamer, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le nouveau gouvernement sorti des urnes populaires, le ministre de l'intérieur répandait, par toute la France, la dépêche suivante :

Versailles, 27 mars.

Une partie considérable de la population et de la garde nationale de Paris sollicite le concours des départements pour le rétablissement de l'ordre.

Formez et organisez des bataillons de volontaires, pour répondre à cet appel et à celui de l'Assemblée nationale.

PICARD

En même temps les journaux publiés à Versailles, notamment *le Gaulois*, donnaient la nouvelle suivante :

Le gouvernement est plus que jamais convaincu qu'il finira par dominer la situation et par rétablir l'ordre dans Paris. Il demande huit jours pour arriver à ce résultat. A ses intimes,

M. Thiers a exposé son plan. Nous croyons savoir en quoi il consiste, mais la discrétion est recommandée.

Et aussitôt après cette amorce à la curiosité, on lisait ces deux lignes explicatives :

Hier matin, de grandes reconnaissances de cavalerie ont été effectuées jusqu'aux portes de Paris.

C'était la dernière répétition avant le lever du rideau sur la tragédie. Dans une atmosphère de gaieté et d'espoir Paris cependant, sans alarmes, tout à la joie de la paix, fier du scrutin vainqueur, heureux du nouveau régime qui était le triomphe de la République, de la sienne, de la République des plébéiens, acclamait, sur la place de son Hôtel-de-Ville, l'entrée en scène de ses élus, vers qui montaient un cri de confiance et un hommage spontané. Au milieu des vivats, des clameurs d'enthousiasme et des salves d'honneur de l'artillerie, la foule commentait les discours mal entendus dans le joyeux vacarme de la cérémonie, regardait et se désignait les nouveaux chefs triomphants, alignés sur l'estrade pavoisée. Nul dans ce peuple en liesse ne se préoccupait de prêter l'oreille au cliquetis d'armes, faible et lointain encore, qui s'élevait du côté des bois de Versailles. Il était étouffé, insoupçonné, le piétinement sourd des escadrons de Vinoy et de Gallifet s'aventurant en reconnaissance dans les villages bordant Paris. Ainsi, dans Byzance cernée, les habitants insoucieux acclamaient les vainqueurs du cirque faisant le tour de l'arène en costume de parade, tandis que déjà les chevaux de Mohamed, flairant le sang, hennis-saient aux portes de la ville.

#### *LA PROCLAMATION DE LA COMMUNE*

Ce fut une fête d'une simplicité éblouissante, une fête



que le Peuple donnait au Peuple, une inoubliable communion, sans désordres, sans notes discordantes, sans faux apparat, toute pleine de joie vraie et de démonstrations sincères. On a comparé ce rassemblement des Parisiens aux classes mêlées, aux rangs confondus, car il y eut des réactionnaires, attirés par la curiosité, et retenus par l'émotion, dans la foule accourue sur l'antique place de Grève, à la mémorable fête de la Fédération de 90 au Champ-de-Mars. Il y eut pareil échauffement des âmes, et semblable flamboiement des yeux fixés sur l'avenir. Ceux qui ont assisté à cette magnifique parade en ont gardé l'impression chaleureuse. On pouvait appliquer à cette fête de la Fédération communale la phrase de Michelet sur son aînée : « O flamme qu'étais-tu, si ta cendre est encore brûlante ! »

Il n'y avait pas eu de convocation générale, pas d'appel à la population. Les bataillons seulement avaient été convoqués. Ce devait être une revue et ce fut une apothéose. La cérémonie prit un caractère guerrier qui convenait à la situation véritable; elle devait rappeler au peuple, tout enfiévré d'illusion et grisé par la victoire qu'il croyait tenir, que c'était surtout à une veillée des armes qu'il était convié.

Le spectacle de la foule frémissante, aux rangs serrés, avec le décor majestueux de l'Hôtel-de-Ville pavoisé, imposait, sinon l'admiration, tout au moins le respect, même aux adversaires. Le portail de face de l'édifice municipal, où se trouvait le haut-relief d'Henri IV, était masqué par des faisceaux de drapeaux rouges. Un buste, la République, également entouré de trophées rouges dominait. Au-dessus se trouvait l'estrade d'honneur. Des fauteuils de velours rouge, à bois dorés, avaient été disposés pour les membres du Comité Central et de la Commune. Au centre, se trouvait le siège que devait occuper Assi, faisant en cette circons-

tance fonction de président : « le trône du citoyen Assi », a dit le *Paris-Journal*. Quatre escaliers, deux communiquant avec l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, les deux autres donnant accès sur la place, desservait cette tribune. Des mitrailleuses étaient alignées devant l'estrade, l'isolant. En avant, formant un rideau flottant, les drapeaux et les fanions s'élevaient déployés. Sur le quai avaient été disposées les batteries, chargées à blanc, devant tirer en l'honneur de la proclamation de la Commune. La place était noire de monde. Un espace vide avait été réservé pour la manœuvre du défilé. Les bataillons, massés avec ordre, attendaient, avenue Victoria et sur les quais, le signal pour se mettre en marche. Les nuages passaient rapides dans le ciel très bleu, et le soleil illuminait les édifices, les visages, faisait scintiller les armes et miroiter les piques dorées des drapeaux.

A quatre heures, le général Brunel, placé au pied de l'estrade, leva son sabre : aussitôt clairons et tambours rangés au centre de la place sonnent et battent aux champs, tandis que les pièces d'artillerie commencent leurs salves. De l'Hôtel-de-Ville sortent processionnellement les membres du Comité Central en uniforme, avec l'écharpe rouge en sautoir, suivis des membres de la Commune, dont plusieurs sont en vêtements civils, sans insignes. On les acclame. Le grondement formidable de la foule, les cris de « Vive la République ! Vive la Commune ! » sortant de trente mille poitrines couvrent la voix de basse des canons. Les baïonnettes oscillent, luisantes, au-dessus des têtes ; des képis sont hissés au bout des fusils ; les femmes agitent des mouchoirs ; aux fenêtres se déroulent banderolles et bannières, et les drapeaux majestueusement s'inclinent, comme les emblèmes religieux, au moment de l'Élévation, dans une cathédrale.

Assi, au centre de l'estrade, debout, étend la main. Il va parler. L'ordre est donné aux clairons et tambours de faire silence; les pièces de 7 du quai deviennent muettes, mais la rumeur de la foule est inapaisée. Un confus ronronnement d'océan par un beau temps. On ne perçoit, de la place, que de vagues éclats du discours d'Assi. On suppose qu'il dit des choses excellentes, et on l'applaudit de confiance, avant même qu'il ait achevé sa péroraison. On distingue seulement son dernier effort, pour dominer la houle humaine au tumulte sourd et continu, se terminant par le cri de : « Vive la Commune ! » qu'on entend seul. Mille voix répètent : Vive la Commune !

Un maigre personnage, portant l'uniforme de chef de bataillon, avec l'écharpe du Comité Central, s'est avancé sur l'estrade, au premier rang. Il tient un papier à la main. Ce renseignement court dans la foule : C'est Ranvier ! Des voix crient : « Bravo, Ranvier ! » On voit l'orateur remuer les lèvres, suivre des mots qu'il lit sur son papier. Les bien renseignés colportent cet avis : « C'est le nom des élus qu'il proclame ! » On applaudit avec vigueur. Ranvier fait un salut, met son papier dans sa poche, et s'efface derrière Assi, qui s'est de nouveau levé. Un court silence, au milieu duquel la forte voix à l'accent méridional d'Assi parvient à faire entendre cette déclaration : « Au nom du peuple, la Commune de Paris est proclamée ! »

Aussitôt, parmi le fracas des applaudissements, la *Marseillaise* éclate, rugie par vingt musiques des bataillons, soutenue à l'unisson par vingt mille voix chantant à plein gosier de tous côtés, sur la place, avenue Victoria, sur les quais. Le canon tonne et les drapeaux flottent au vent.

Le général Brunel cependant s'est porté avec son état-major au bout de l'estrade. Il étend son sabre et le défilé des bataillons commence. Il s'effectue avec le plus grand

ordre, par compagnies ; les drapeaux, placés au centre de la place, rejoignent leurs bataillons à mesure que leur tour arrive de défiler. Les musiques jouent des marches et des airs variés du répertoire d'Ollénbach, d'Adolphe Adam et d'Auber. On applaudit, et plus vigoureusement, les refrains populaires d'actualité, comme le *Sire de Fich-Ton-Kau* d'Antonin Louis, le *Rhin Allemand*, *La Femme à Barbe*, *Les pompiers de Nanterre* et *Fallait pas qu'il y aille!* de Doyen et Joseph Kelm. Toute la soirée, la gaieté et l'animation furent intenses, et dans certains quartiers de la périphérie, il y eut concert par les musiques militaires et retraite aux flambeaux.

Les écrivains réactionnaires n'osèrent contester l'impression énorme que laissa après elle cette fête martiale et populaire, la première, et la dernière aussi, que vit le Paris de 1871. Tout au plus quelques railleries sur les bottes, les écharpes des membres du Comité Central et sur le « Trône » du citoyen. Assi égayèrent les lecteurs des feuilles de l'opposition. Un des journalistes les moins favorables à la révolution, le lyrique Catulle Mendès, l'auteur du pamphlet, bien écrit mais fort venimeux, intitulé *Les 73 Journées de la Commune*, ne put s'empêcher de constater la grandeur de cette exceptionnelle et magnifique journée :

Se défendre qui voudra, écrivait-il en revenant de la place de l'Hôtel-de-Ville, de subir l'irrésistible émotion qu'impose l'enthousiasme des foules ! Je ne suis pas un homme politique, je suis un passant qui voit, écoute et éprouve.

J'étais sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à l'heure où on proclamait les noms des membres de la Commune, et j'écris ces lignes tout ému encore. Combien d'hommes étaient là ? Cent mille peut-être. D'où venus ? De tous les points de la cité. Les rues voisines regorgeaient d'hommes armés, et les baïonnettes aigües, étincelant au soleil, faisaient ressembler la place à un champ d'éclairs.

Au milieu de la face de l'Hôtel-de-Ville s'élève une estrade que domine un buste de la République, coiffée du bonnet phrygien.

Un à un les bataillons s'étaient rangés sur la place, en bon ordre, musique en tête. Les musiques jouaient la *Marseillaise*, reprise en chœur par cinquante mille voix résolues. Le tonnerre vocal secouait toutes les âmes, et la grande chanson, démolée par nos défaites, avait retrouvé un instant son antique énergie.

Tout à coup le canon. La chanson redouble formidable, une immense houle d'étendards, de baïonnettes et de képis, va, vient, ondule, se resserre devant l'estrade. Le canon tonne toujours, mais on ne l'entend que dans les intervalles du chant. Puis tous les bruits se fondent dans une acclamation, unique voix universelle de l'innombrable multitude, et tous ces hommes n'ont qu'un cœur comme ils n'ont qu'une voix.

(Catulle Mendès, *Les 73 journées de la Commune*. Paris, 1874. Lachaud, éditeur.)

Ce jour-là, l'âme de Paris chantait dans les canons. C'était un chant de fête. Les mêmes canons, mais non plus chargés à blanc, n'allaient pas tarder à entonner leur chant de mort et de désastres.

A Versailles, cependant, pensif et satisfait, suivant de l'œil et de la pensée, sur une carte des environs de Paris, des lignes stratégiques, M. Thiers songeait : « Les canons parisiens ont fini leurs salves, les nôtres vont commencer ! » Et les yeux vifs du vieillard impitoyable pétillaient malicieusement sous les lunettes, à l'idée orgueilleuse du beau feu d'artifice que Versailles allait bientôt tirer.

#### DERNIÈRE SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

Les clairons sonnaient toujours et les bataillons achevaient de défilér, en bon ordre, chacun s'efforçant de bien cadencer le pas et de se maintenir à l'alignement, que déjà l'estrade s'était vidée. La nuit tombait. Les nouveaux membres de l'assemblée s'étaient retirés un à un, sans ordre d'appel, sans

convocation, sans signal donné, gagnant la salle Saint Jean, chacun suivant son voisin, au hasard, et comme à la queue-leu-leu. Ainsi, emboitant le pas, comme à l'aventure, cherchant son chemin, se dirigeant de sa propre initiative, sans être guidée, ni sans qu'on s'occupât de l'installer, la Commune tentait de tenir sa première séance.

Le Comité Central venait de siéger pour la dernière fois, en tant que gouvernement provisoire, du moins ; on verra qu'il continua à se réunir sous la forme d'un sous-comité et à prendre des délibérations, s'efforçant de survivre, d'agir, de conserver la direction des affaires, malgré la présence à l'Hôtel-de-Ville de l'Assemblée Communale nommée par le suffrage universel.

Dans cette séance finale, tenue ce mardi à midi, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du citoyen Assi, fut décidée la rédaction d'une adresse au Peuple de Paris, pour le remercier d'avoir confirmé par son vote la conduite du Comité Central. Une commission de dix membres fut nommée, chargée de procéder à l'installation du Conseil municipal. La commission ne s'acquitta point de cette mission protocolaire, et l'on ne sut ce qu'elle était devenue, quand après la cérémonie de la proclamation, les membres de la Commune voulurent se réunir et siéger. Evidemment le Comité Central boudait. Avant de se séparer, le Comité s'était déclaré dissous, en ajoutant qu'il resterait chargé de l'expédition des affaires jusqu'à l'installation du Conseil municipal, auquel il devrait rendre des comptes. Les 19 membres du Comité furent alors invités à assister en corps à la proclamation du vote sur la place de l'Hôtel-de-Ville et la séance fut levée aux cris de : « Vive la République ! Vive la Commune de Paris ! »

*FIN DU COMITÉ CENTRAL*

Ainsi finit, officiellement et ostensiblement, ce pouvoir provisoire, qui a laissé un renom contesté, et dont le rôle aurait pu être si grand. Il fut, en réalité, secondaire et, à un certain point de vue, néfaste.

Disons tout d'abord qu'il ne s'agit pas du tout d'approuver ici les critiques, les reproches, les outrages aussi, que les écrivains de la réaction ne se sont pas fait faute de prodiguer à ce Comité de prolétaires. Notre appréciation sur le Comité doit être sévère, mais elle ne repose pas sur les sottes considérations de ceux qui ont raillé ou méprisé les excellents citoyens qui formèrent le gouvernement du Dix-Huit mars.

On leur a ridiculement reproché leur défaut de notoriété, leur situation modeste, leur absence de passé politique, leur manque de parchemins démocratiques. Bien loin d'être un motif de dédain et de blâme, cette simplicité d'origine et cette absence de célébrité politique doivent être des titres au respect et même à l'admiration de la postérité. Ces hommes, qui n'étaient pas des politiciens, représentaient admirablement la masse populaire dont ils étaient sortis. Ils furent choisis par les gardes nationaux, non pas comme des législateurs ou des administrateurs, mais comme des chefs de barricade. Ils représentaient la vraie armée de l'insurrection, celle dont les chefs sont improvisés, pris parmi ceux que l'on connaît personnellement, parmi des notoriétés de quartier, des camarades, dont on croit être sûr, et qu'on estime pour leur intelligence, leur bravoure et leur zèle. Leur élection, à la suite de la réunion initiale du Tivoli-Waux-Hall, eut lieu à deux et même à trois degrés, ce qui n'est pas contraire aux principes révolutionnaires,

puisque la grande Convention Nationale est issue d'un suffrage analogue. En tous cas, ce mode électif permettait un contrôle plus efficace de la capacité et de la popularité des candidats. Ils sortaient des rangs du peuple, et c'était la meilleure école pour des officiers d'une armée populaire. On s'est égayé de leurs galons, de leurs bottes, de leurs écharpes. Misérable chicane ! Ce goût de l'uniforme, du panache, que la pratique du siège avait certainement développé, ne fut pas le propre des gardes nationaux de 1871. De tout temps le Français eut plaisir à porter sous les armes des costumes chatoyants, et depuis les fringants mousquetaires jusqu'aux pimpantes gardes françaises, les bottes brillantes, les passementeries dorées, les broderies fines, les plumes ondoyantes, les cocardes et les galons, ont été en honneur chez nous. Tous ces hochets guerriers ont contribué à l'éclat, à l'entrain et au renom de nos armées d'autrefois. D'être bien habillés, d'avoir le feutre triomphal et le tricorne vainqueur, cela empêcha-t-il les mousquetaires de se faire tuer devant Maestricht, les gardes françaises de sauver la monarchie à Fontenoy et de la vaincre au 14 juillet ? Les héros de l'Iliade moderne étaient tous chamarrés, et leur Achille, l'indomptable Murat, faisait encore plus l'effet d'un général de cirque que notre vaillant Maxime Lisbonne.

Il faut laisser aux plaisantins, à court d'arguments et d'idées, dénués aussi de faits convaincants contre le Comité Central, ces niaiseries et faciles critiques. Ce n'est ni l'abus du costume, ni le goût des galons et des écharpes, qu'il convient de reprocher aux hommes de 71, aux membres du Comité Central, aux membres de la Commune. Galons et écharpes étaient nécessaires pour imposer le commandement et l'obéissance à des masses peu façonnées à la discipline, au respect du grade ou de la fonction. Il ne faut pas oublier non plus que ces distinctions enviées et reprochées,



ces galons dérisoires, ces écharpes ridicules, furent au danger et à l'héroïsme : ces insignes, devenus terribles, désignant ceux qui les avaient arborés à l'exil, au baigno ou à la mort.

Non ! le Comité Central n'a encouru aucun reproche pour ces questions de décor et d'apparat. Il n'a pas davantage pu susciter l'effroi ou la haine par ses violences, par ses injustices. Il n'a pas versé une goutte de sang. Il a été étranger au meurtre de la rue des Rosiers, impressionnant sans doute et regrettable, mais, par la suite, beaucoup trop mélodramatiquement grossi. Il n'a opéré ni perquisitions, ni arrestations, et il a fait mettre en liberté le général Chanzy et ses compagnons, empoignés par un excès de zèle de chefs subalternes, sous l'impulsion d'une foule impatiente et frévétique. Il a mendié quelques billets de mille francs au baron Rothschild et à la Banque de France, quand il pouvait simplement et facilement prendre tout l'or des caves et tous les billets du portefeuille. Cette belle action fut d'ailleurs d'un mérite contestable. Le pour et le contre se présentent à l'esprit pour l'apprécier. Le Comité Central, pouvoir insurrectionnel, ne visant pas à devenir un gouvernement régulier, susceptible de durer et d'être reconnu par l'Europe, ne devait-il pas tenter la prise des millions, nerfs de la guerre, de la paix aussi, pour sauver Paris, quand il était temps de la faire ?

On a justement rendu hommage, et dans tous les partis, à la probité de ces membres de la Commune, dont le ministre des finances, ayant à sa discrétion le Trésor et la Banque, envoyait sa femme, avec le linge de la famille, au lavoir public. Les membres du Comité Central ont tous droit au même éloge. Le Ministre des finances cité se nommait Jourde, et avant de siéger à la Commune, faisait partie du Comité Central.

Enfin le Comité Central a agi avec autant de patriotisme que de tact et de prudence dans les circonstances les plus délicates, lors de ses rapports avec les généraux allemands, dominant la cité, tandis que M. Thiers se prosternait à leurs pieds et leur cirait les bottes pour obtenir d'eux les moyens de mitrailler plus tôt et plus complètement Paris.

Le Comité Central ne mérite donc aucun des injustes dénigrements dont il fut l'objet. Il serait demeuré admirable et son renom ne souffrirait aucune atteinte, s'il n'avait failli à son mandat, et, par son inertie et sa fausse conception de son rôle, trahi, inconsciemment, la grande cause qu'il avait à défendre.

Il eut le tort immense, et nous avons indiqué, précisé ce tort, de ne pas rester ce qu'il était : un pouvoir insurrectionnel, un gouvernement de barricades, de batailles et de combats sans relâche. Il a voulu négocier, faire de la diplomatie, de la politique, consulter le suffrage universel et instituer une assemblée parlante. Illusion et sottise ! Il devait ne considérer l'Hôtel-de-Ville que comme un quartier général, et marcher à l'ennemi, sans regarder en arrière. Quand on tire l'épée pour la guerre civile, a dit un capitaine des guerres de religion, Montluc, il faut jeter derrière soi le fourreau.

Le Comité Central a gardé soigneusement le fourreau, et il s'efforçait d'y faire rentrer l'épée. Préoccupation humanitaire, louable en d'autres temps, alors funeste. Il s'est laissé duper par M. Thiers et par les maires. Il devait ajourner la convocation de la Commune jusqu'à ce que Versailles fût occupé et l'assemblée monarchiste dispersée par la force, ou dissoute par la peur. En permettant à M. Thiers de gagner du temps, il lui permettait de gagner les combats futurs. Il ne devait pas laisser rassembler une armée à

cing lieus de Paris, et son devoir impérieux était de combattre, en dehors des murs, de façon à empêcher la capitale, la forteresse de la démocratie, d'être encore une fois investie, c'est-à-dire perdue, selon le principe de Vauban, le secours extérieur devenant improbable ou tardif.

Le Comité Central a pu descendre, le front haut, les degrés de l'Hôtel-de-Ville, bien que plusieurs de ses membres eussent, au moment de se retirer, regretté leur décision et ne parussent céder qu'à contre-cœur leur siège à de nouveaux favoris du peuple ; mais, en quittant son poste de combat, il a livré la place qu'il avait mission de défendre. Voilà sa faute, son crime.

L'Assemblée rurale a refusé aux maires de Paris le certificat de bons citoyens, pour avoir transigé avec l'insurrection. La postérité, elle, doit proclamer que les membres du Comité Central ont cru agir en serviteurs probes et désintéressés de la cause populaire, mais elle doit estimer, en même temps, qu'ils se montrèrent des insurgés trop férus de légalité, des combattants trop pressés de se transformer en parlementaires, en somme des honnêtes gens bien intentionnés, mais de grands timides et de funestes maladroits.

## LIVRE X

---

### L'ERE DES ILLUSIONS

#### *PREMIÈRE SÉANCE DE LA COMMUNE*

Les membres de la Commune ignoraient, pour la plupart, les détours de l'Hôtel-de-Ville. Ils erraient par les salles et les couloirs à la recherche du local qu'ils supposaient disposé pour les recevoir. Pressés de se réunir et de siéger, avant la fin du défilé, auquel Brunel continuait de présider, ils s'étaient rendus à la grande salle Saint-Jean, connue de tous et accessible par le rez-de-chaussée. Mais ce local était trop vaste, dépourvu de sièges et de tables ; il était impossible d'y tenir une délibération. Rien n'avait été préparé pour les séances de la nouvelle assemblée. Ce devoir incom-  
bait au Comité Central. Il s'en dispensa. Il afficha ainsi, dès la première heure, sa mauvaise humeur. L'antagonisme si fâcheux qui exista, mais seulement jusqu'aux dernières journées, car le péril tout proche y mit fin, se manifesta, à l'issue de la proclamation, par cette mesquine et ridicule dérobade des membres du Comité. Avant de se séparer, le Comité avait cependant désigné des commissaires pour procéder à la convocation et à l'installation de la Commune. Cette commission s'évanouit, ne reparut que tard dans la

soirée. Ceux qui la composaient montraient ainsi leur dépit de n'avoir pas été élus membres de la Commune, leur regret de quitter le pouvoir. Ils avaient pourtant mis assez de hâte à vouloir s'en débarrasser, disaient-ils. A peine eurent-ils cédé leurs sièges qu'ils souffrirent de leur abnégation. Ne pouvant reprendre leurs places, ils voyaient avec amertume d'autres les occuper. De là ce désintéressement subit de l'installation de leurs successeurs, et cette hâte à rentrer chacun chez soi, laissant les « bleus » se débrouiller comme ils le pourraient, à travers les corridors et les escaliers de l'Hôtel-de-Ville. Ce sentiment est à peu près général. Donnez un coup de sonde dans l'âme d'un modeste ou d'un résigné remplacé, et vous verrez jaillir l'orgueil et le regret.

Un des nouveaux élus, Arthur Arnould, a raconté, simplement, sans nulle récrimination, il était des triomphateurs, cette prise de possession de l'Hôtel-de-Ville, dépourvue de cérémonie, d'une impression plutôt mélancolique.

Rien n'était préparé, a-t-il dit, pour nous recevoir à l'Hôtel-de-Ville, lorsque nous nous y présentâmes.

Pas une salle qui ne fût en partie occupée par la suite du Comité Central.

Les premiers membres de la Commune arrivés erraient au hasard, ne sachant où nous devions nous réunir. On avait oublié de dire aux sentinelles de nous laisser entrer ; or, comme nous n'avions, à ce moment, ni le mot d'ordre, ni aucun signe qui pût nous faire reconnaître, il fallut parlementer longtemps à la grille, avant de pouvoir pénétrer à l'intérieur.

Plusieurs d'entre nous, ceux dont le nom et la figure étaient peu connus, durent, ce soir-là, se retirer devant la consigne sévère des hommes de faction.

Cependant, à dix heures, nous étions en nombre suffisant pour entrer en fonctions.

Me rappelant alors, en ma qualité d'ancien adjoint du 4 septembre, qu'il y avait à l'Hôtel-de-Ville une salle réservée aux

séances du conseil municipal, j'y conduisis mes collègues embarrassés.

La porte en était fermée. Les membres du Comité Central étaient introuvables. Il fallut requérir un serrurier. La salle, qui n'avait plus servi depuis longtemps, était pleine de poussière. On manquait de lampes.

Beaucoup d'entre nous ressentaient une vive irritation contre le Comité Central, lui attribuant un parti-pris qui n'existait probablement pas, du moins d'une façon raisonnée et unanime. Enfin, nous pûmes nous installer tant bien que mal.

(Arthur Arnould. — *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*. — Bruxelles, librairie Kistemaceckers, 1878. t. II, p. 78.

Il était dix heures passées, lorsque les membres présents, se trouvant assez nombreux, proposèrent d'ouvrir la séance. Il fallait un président. Des noms furent lancés, des dates d'années lointaines furent demandées et données. Charles Beslay, dont la date de naissance remontait au siècle précédent, fut invité, sans vote, à prendre la présidence de cette réunion, qui, par son défaut de cérémonial, ne pouvait être considérée comme séance d'installation.

Prenant place au fauteuil, avec Ferré et Raoul Rigault, qui paraissaient les plus jeunes membres, comme secrétaires provisoires, Charles Beslay, sans autre préambule, déclara la délibération ouverte.

#### CHARLES BESLAY

Ce fut donc à un fils de la bourgeoisie, Charles Beslay, qu'échut l'honneur de présider, comme, doyen d'âge, la première séance de la Commune. Charles Beslay avait déjà siégé dans les assemblées parlementaires; il était ingénieur et ancien chef d'industrie. Un vieux et ardent républicain aussi, socialiste proudhonien.

Il était né à Dinan (Côtes-du-Nord), le 4 juillet 1795. Il avait donc tout près de 76 ans lorsqu'il fut élu membre de la Commune. Son père avait été député sous l'empire, sous la restauration, sous Louis-Philippe. Charles Beslay avait fait de bonnes études et, devenu ingénieur, il fut attaché aux travaux du canal de Nantes à Brest. En 1830, il dirigeait les travaux du canal à Pontivy, et empêcha une collision entre les ouvriers. Signalé par son intervention conciliante, les électeurs de Pontivy l'envoyèrent à la Chambre. Il siégea à gauche. Il était aussi conseiller général du Morbihan. Non réélu à Pontivy, il vint à Paris, et établit une usine de construction de machines à vapeur dans le quartier Popincourt. Il essaya d'y mettre en pratique ses excellentes théories sur l'association du capital et du travail. Bientôt la révolution de 1848 amenait ses amis au pouvoir, et il espéra voir appliquer ses idées socialistes. Il accepta donc les fonctions de commissaire général de la République dans le Morbihan, le département dont il avait été le député. Il donna sa démission pour se présenter aux élections pour l'assemblée constituante. Il fut élu le premier de la liste du Morbihan par 95.000 suffrages. A l'assemblée, il vota avec la gauche, et comme tant d'autres républicains abusés, il soutint Cavaignac, le prédécesseur en massacres de Mac-Mahon. On est surpris en voyant un socialiste aussi convaincu, un républicain aussi ferme que Beslay, prendre parti contre les travailleurs réduits au chômage et exaspérés par la faillite républicaine, les trois mois de misère consentis s'étant écoulés inutilement. Il ne parut pas deviner le péril napoléonien, et n'eut qu'un rôle effacé à la Chambre. Il ne fut pas réélu à la Législative.

Sous l'empire, il dut renoncer à la politique militante, mais il s'occupa de propagande économique et sociale, et entreprit de fonder une banque d'escompte et d'échange

d'après les théories de Proudhon, dont il était l'ami et le disciple. Il continua en même temps à diriger son usine de construction, d'après les principes mutuellistes qu'il préconisait. Cet essai de participation ouvrière ne donna que des résultats négatifs. Il ne put continuer les affaires, et dut déposer son bilan, le 31 janvier 1851. Il obtint son concordat, mais sa fortune, qui était assez considérable, fut fortement endommagée. Il fut, sous l'empire, en relations suivies avec les fondateurs de l'Internationale et les principaux organisateurs des réunions publiques. Il traita, dans plusieurs de ces réunions, des questions économiques et sociales, avec compétence et modération.

Beslay n'était pas communiste. Il a dit avec énergie :

Je voudrais en quelque sorte doubler mes forces pour crier par-dessus les toits que le communisme est irréalisable comme organisation sociale. Depuis quatre mille ans que l'humanité s'étudie à tenter des conceptions sociales, il n'est pas un peuple qui nous ait encore présenté un système de communisme généralement et régulièrement appliqué. De nos jours, les essais aussi infructueux que chimériques que nous avons vu essayer, n'ont fait que démontrer, par des arguments sans réplique, l'impossibilité pratique que je constate dans l'histoire et la vie des sociétés. Le communisme n'est réalisable que dans le système des communautés religieuses ; là il ne présente que l'abrutissement et la servitude, complète, absolue, de l'individu au profit de la communauté. Le communisme n'est possible et réalisable qu'au moyen d'une réglementation générale, complète, absolue de tous les actes de l'homme, et par conséquent au moyen d'une destruction pleine et entière du principe de liberté, et l'histoire des revendications de la démocratie est précisément l'histoire des revendications de cette liberté.

(Ch. Beslay, *La Vérité sur la Commune*. Neuchâtel, 1878. Librairie Jules Sanson, p. 123.)

Il avait été liquidateur d'un journal d'opposition violente



sous l'empire, le *Courrier Français*, dirigé par Vermorel, et comme tel s'était trouvé dépositaire de fonds provenant d'une souscription dite de la *Liberté Individuelle*, ouverte pour payer les amendes des journalistes condamnés. L'auteur d'une biographie des hommes de la Commune, M. Delion, allègue que le liquidateur eut « différents débats avec le gérant du journal, qui ne semblent pas contribuer à donner une haute idée de la délicatesse de M. Beslay : 2.700 fr. recueillis par le *Courrier Français*, et totalement disparus, furent le sujet de la contestation. L'affaire alla jusques devant le procureur impérial qui l'étouffa ».

Cette calomnie, inspirée par la passion réactionnaire, ne tient pas debout. Le caractère et la probité incontestable de Charles Beslay eussent suffi à la réfuter. Rien que l'assertion qu'une plainte, pouvant porter atteinte à l'honorabilité d'un adversaire de l'empire comme le liquidateur du *Courrier Français*, avait bénévolement été jetée au panier par le procureur impérial, suffirait à démontrer l'absurdité de l'allégation.

M. Beslay, avec vivacité, répondit à son calomniateur et le confondit. Le passage de sa réponse est intéressant à signaler, surtout parce qu'il contient un éloge d'un honorable et vaillant républicain, qui fut injustement soupçonné aussi, Vermorel, à qui les députés de la gauche, sous l'empire, ne pardonnaient pas ses attaques souvent vives, mais inspirées par un violent amour de la démocratie.

Comme liquidateur du journal, écrivit Beslay, en 1878, alors réfugié en Suisse, à Neuchâtel, je dois dire que l'affaire présentait de grandes difficultés, vu le passif assez considérable de la liquidation. C'est dans le règlement de cette affaire que j'ai pu apprécier toute la valeur morale de Vermorel, qui m'avait inspiré longtemps, comme à beaucoup de membres du parti démocratique, de vives préventions. Quand je présentai à Vermorel.

à la fois gérant et rédacteur en chef, le bilan actif et passif, il n'hésita pas à vendre tous ses biens pour désintéresser tous les créanciers. C'est donc avec Vermorel que j'eus à régler tous les comptes, au sujet desquels il ne s'est élevé aucune contestation. Vermorel a été, plus tard, comme moi membre de la Commune, et il a payé de sa vie son dévouement à la cause du peuple. Je suis heureux de pouvoir attester sur sa tombe que c'était un esprit élevé, un socialiste convaincu, un caractère ferme et d'une probité irréprochable.

M. Beslay, après cet hommage rendu à celui avec qui on l'accusait d'avoir eu, pour sa gestion, des rapports difficiles, établit les versements qu'il fit, entre les mains des avoués et des débiteurs condamnés (Perrachon, procès de *l'Internationale*; M<sup>me</sup> Vve Haury, procès contre le commissaire de police Crépy, etc.), avec l'approbation du comité de surveillance. Les fonds de la souscription furent donc employés justement et le solde fut remis, contre quitus, au trésorier des associations ouvrières, Constant Martin.

Il ne reste donc rien des inventions diffamatoires du biographe réactionnaire.

Charles Beslay, au moment de l'invasion, s'engagea bravement au 23<sup>e</sup> de ligne et se rendit à Metz. Ce conscrit de 75 ans ne put, malgré son désir de participer à la défense du pays, résister aux fatigues de cette terrible campagne et on l'obligea à déposer les armes.

Il revint à Paris et fit dès lors partie des commissions d'armement et de vigilance du VI<sup>e</sup> arrondissement. Il participa aux divers manifestes patriotiques, qui furent alors discutés dans les clubs et affichés dans Paris. Aux élections du 26 mars, il fut nommé membre de la Commune dans le VI<sup>e</sup> arrondissement (Luxembourg), par 3.714 suffrages. Ce fut à lui, par le bénéfice de l'âge, qu'échut la présidence de la séance d'installation. Il prononça en cette qualité un discours important dont on trouvera plus loin le texte.

Il fut nommé membre de la commissions des finances, puis délégué à la Banque de France. Son rôle, en cette fonction, fut de la plus haute importance. Nous l'examinerons en détail, dans le chapitre du prochain volume consacré aux *Finances de la Commune*. Il a été critiqué, attaqué, pour sa conduite modérée et prévoyante, vis-à-vis de la Banque de France et de son gouverneur, le marquis de Plœuc. C'est l'une des questions les plus controversées que celle du respect de la Banque par la Commune. Comme nous l'avons déjà indiqué, elle a été, elle est encore discutée ; elle sera traitée avec les développements et les arguments qu'elle comporte.

Comme Beslay s'était opposé énergiquement à l'envahissement de la Banque, dont la sécurité fut, grâce à ses efforts, assurée seulement par les employés de l'administration, organisés en un bataillon spécial, et comme il avait maintenu à son poste et protégé le marquis de Plœuc, sous-gouverneur, celui-ci, après l'entrée des troupes, s'entremît pour lui faire obtenir un laissez-passer. Il réussit, en l'accompagnant jusqu'à Neuchâtel, à lui faire franchir sans danger la frontière.

Charles Beslay, absorbé par sa délégation à la Banque de France, a peu participé aux délibérations de la Commune. Il fit partie de la minorité et vota contre le Comité de salut public. Il avait protesté contre la démolition de la maison de M. Thiers, et, dans son discours d'installation de la Commune, avait offert sa démission, qu'on lui fit retirer. C'était un républicain de l'école de 48, mais un sincère partisan des réformes sociales. Il avait refusé dignement de faire partie du bureau de l'Association internationale des travailleurs. Il a expliqué en ces termes son refus :

Je puis revendiquer l'honneur d'avoir été le premier bourgeois inscrit sur les listes de l'Internationale, à Paris, et quand le premier comité fut constitué, les ouvriers qui en faisaient partie me comprirent parmi les membres de bureau. Je dus refuser, en leur faisant remarquer que, dans l'intérêt de la cause, il importait au plus haut degré de ne pas laisser usurper la place des travailleurs par des bourgeois. La place que l'on m'avait réservée était une fissure, qui aurait plus tard laissé passer les ambitieux, qui ne sont en réalité que les mouches du coche dans la lutte poursuivie pour l'affranchissement du travail. Mais le refus motivé de ma part ne m'empêcha pas de m'occuper activement des questions ouvrières, et je puis dire que j'ai contribué, dans la mesure de tous mes moyens, à la création et à la marche des associations ouvrières de Paris.

Charles Beslay fut un citoyen utile à son pays, un patriote ardent, un socialiste modéré, et par conséquent plus apte que les violents et les utopistes à faire comprendre et souhaiter la République démocratique et sociale. Une des plus remarquables figures de 1871.

Cet excellent homme eut un fils aux idées bien différentes des siennes : François Beslay, né à Paris en 1835, avocat et journaliste, fut un réactionnaire militant et un cléricale ardent et venimeux. Il fonda, en 1868, un journal catholique, *le Français*, qui, sous le siège, passait pour inspiré par Trochu, et qui fut, pendant la réaction qui suivit la défaite de la Commune, le journal des conspirateurs de la monarchie, l'organe de M. de Broglie. Comme au moment du 16 mai, ce champion de l'ordre moral réclamait furieusement des poursuites contre les républicains et ne laissait pas passer un jour sans outrager et calomnier le gouvernement de la Commune, dont son père avait fait partie, on lui avait donné, dans les polémiques, le surnom de *Beslay bon fils*, pour le distinguer de son père et du reste des hommes.

L'honorable Charles Beslay est mort en exil, avant l'amnis-

tie, à Neuchâtel, en Suisse, le 30 mars 1878. Il avait 83 ans.

Il a laissé deux ouvrages intéressants : *Mes Souvenirs (1830-1870)* et *la Vérité sur la Commune*, publiés tous deux à Neuchâtel, l'un en 1878, le dernier, l'année de sa mort.

### LES PREMIÈRES MOTIONS

Quand le vénérable doyen eut déclaré la séance ouverte, il y eut un instant de confusion. Plusieurs membres s'approchèrent du bureau, donnant leurs noms aux secrétaires, indiquant les propositions qu'ils entendaient faire inscrire pour la discussion, d'autres demandaient la parole directement au président, d'autres enfin la prenaient. Il n'y eut, malgré la présence des deux secrétaires, aucun procès-verbal de rédigé, à peine quelques notes informes prises au courant de la plume.

Cette première séance fut tumultueuse et eut plutôt l'apparence d'une réunion électorale. Les motions diverses s'entrecroisèrent, se suivirent sans ordre, sans délibération sérieuse.

Les nouveaux élus s'étaient casés à peu près au hasard. Un petit nombre d'entre eux se connaissaient déjà personnellement. Arthur Arnould a déclaré qu'il n'était en relations qu'avec deux ou trois de ses collègues : Jules Vallès, Vermorel, Lefrançais. Il en était de même des autres élus. On se regardait avec une curiosité où il entrait quelque défiance. La présidence du doyen d'âge avait été acceptée sans discussion. Instinctivement on suivait l'usage parlementaire. Au milieu du brouhaha qui suivit la prise de possession du fauteuil, des voix réclamèrent la nomination d'un président d'honneur, et le nom de Blanqui fut lancé. Raoul Rigault l'appuya. La proposition fut interrompue

par une autre : « Il faut déclarer que la garde nationale et le Comité Central ont bien mérité de Paris et de la République ! » demanda Lefrançais. Cette motion fut adoptée sans discussion, et en même temps on décida qu'une proclamation serait adressée au peuple parisien et à la garde nationale, annonçant l'installation du Conseil communal. Les citoyens Lefrançais, Jules Vallès et Ranc furent désignés pour la rédiger. On demanda que le Comité Central eût un ou deux de ses membres adjoints à la commission. Quelqu'un fit alors observer que les délégués de ce comité attendaient dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville qu'on leur fit connaître quand ils devraient remettre leurs pouvoirs officiellement. Le citoyen Lefrançais fut chargé de se rendre auprès de ces délégués et de fixer avec eux l'heure de cette solennité, pour la séance du lendemain.

Une autre motion assez inattendue se produisit : elle visait la publicité des séances. Paschal Grousset avait préparé un projet, portant que les séances seraient secrètes. Il disait : « La Commune doit être un conseil des Dix. » Arthur Arnould combattit la proposition. Selon lui : « des séances secrètes, un conseil des Dix lançant des décrets élaborés dans le mystère, loin de la place publique, en dehors de tout concours de l'opinion, c'était la négation de l'idée communaliste. C'était manquer à la véritable tradition révolutionnaire. La Convention avait toujours délibéré sous les yeux du peuple, et les montagnards allaient tous dans les clubs soumettre au peuple, ou discuter avec lui, les motions qu'ils proposaient ensuite au vote de l'assemblée souveraine. »

Le Conseil des Dix, les montagnards, l'exemple des clubs jacobins, c'était aller chercher des précédents bien lointains, et les circonstances étaient différentes. Une assemblée d'origine aussi populaire que celle du 26 mars pouvait dif-

facilement siéger à huis clos et prendre la procédure d'un tyrannique pouvoir vénitien d'autrefois. Mais on était en révolution, des décisions pouvaient être prises d'un jour à l'autre, qui, sous peine de voir leur exécution compromise, devaient être tenues secrètes. « Nous sommes en conseil de guerre, disait Paschal Grousset, nous n'avons pas à faire connaître nos résolutions à nos ennemis! » Sa proposition pour le secret des séances fut adoptée, mais par la suite elle ne fut pas maintenue.

Les projets les moins urgents vinrent se produire dans cette séance désordonnée. Loiseau-Pinson, futur démissionnaire, crut devoir proposer l'abolition de la peine de mort. Cette sentimentale mesure fut suivie de la demande de suppression de la conscription. Un membre demanda l'envoi de délégués par toute la France, afin de propager l'idée de la Commune et de faire reconnaître son pouvoir sur tout le territoire.

Alors s'éleva la proposition de vérifier, sur-le-champ, les pouvoirs des élus du 26 mars, car tant que la validation de ses membres n'aurait pas été faite, l'assemblée ne pourrait se dire régulièrement constituée. On demanda que toutes les élections fussent déclarées validées, même celles où le 8<sup>e</sup> des suffrages n'aurait pas été obtenu, car la loi qu'on pourrait invoquer pour s'opposer à la validation était une loi de 1849, et l'on n'avait pas à se soumettre à des lois antérieures en cette matière. Les élections furent donc validées. La proposition fut ensuite faite de demander l'invalidation des députés de Paris nommés membres de la Commune. Il y avait incompatibilité entre les deux mandats, soutinrent plusieurs membres. Le nom de Tirard, député, élu membre de la Commune, fut prononcé. Un membre réclama aussitôt l'arrestation de M. Tirard qui avait cherché à amener un conflit entre les gardes nationaux. Le président

Beslay dit qu'on avait autre chose à faire que de s'occuper de questions de personnes.

Mais M. Tirard, qui n'attendait qu'un prétexte pour donner bruyamment sa démission, se leva aussitôt et prit la parole :

Je commençai par dire à ces messieurs, a-t-il déclaré dans l'Enquête, qu'ils avaient trompé les électeurs; que d'après leurs affiches et les publications faites dans leur journal officiel, ils n'avaient fait autre chose que d'appeler les électeurs à élire un conseil municipal; que jamais ils n'avaient déclaré que ce conseil aurait des attributions politiques; qu'ils avaient toujours déclaré que leurs pouvoirs seraient circonscrits à Paris; qu'ils usurpaient donc un mandat; et que, quant à moi, bien persuadé que je n'avais rien qu'un mandat exclusivement municipal, je ne pouvais faire partie de leur assemblée. Je fus interpellé très vivement. Enfin on me posa cette question : Etes-vous pour Paris ou pour Versailles? Je répondis : « Je suis investi d'un mandat parfaitement régulier à Versailles; celui-là je ne l'abandonne pas. Quant au mandat dont les électeurs m'ont investi ici, d'abord c'est un mandat très irrégulier dans la forme, ensuite vous le faussez de telle façon que je ne puis l'accepter. » J'allais me retirer, quand Paschal Grousset se leva et me reprocha d'avoir dit à l'assemblée de Versailles que, lorsqu'on entrait à l'Hôtel-de-Ville, on n'était pas toujours sûr d'en sortir. Enfin on me laissa tranquille. Lorsque l'émotion fut un peu calmée, je me levai et je partis...

(*Enquête Parlementaire*. Déposition de M. Tirard, t. II, p. 343.)

Ce récit reproduit assez exactement les faits. Il faut reconnaître que l'organisateur principal de la résistance des maires dans Paris eut, en cette circonstance, une cranerie qui fit défaut à ses complices de la capitulation. Ils se contentèrent d'envoyer leurs démissions par la poste, ce qui était moins périlleux. M. Tirard brava ses adversaires en face, et bien que son arrestation fût demandée, débita avec hardiesse sa protestation. On le laissa se retirer paisible-



ment, sans donner suite à la proposition d'Assi de le mettre en prison. On eut sans doute raison; le dédain était la plus digne réponse à ses provocatrices invectives, et puis on voulut prouver qu'il n'était question d'assassiner personne à l'Hôtel-de-Ville. Il est vrai que l'exemple donné encouragea plusieurs des collègues de M. Tirard à se retirer successivement, ce qui était à la fois servir M. Thiers, contestant la légalité de ce conseil, élu pourtant avec son autorisation, et desservir et affaiblir moralement l'assemblée parisienne, en lui enlevant les membres de son opposition modérée, mais républicaine, et comme telle rassurante pour une partie de la population, surtout pour la province.

Après le départ du démissionnaire Tirard, le député Cournet fit connaître qu'il donnait sa démission de membre de l'assemblée de Versailles, pour rester membre de la Commune. On applaudit. Delescluze, partisan de l'incompatibilité, déclara se retirer également de l'assemblée de Versailles, mais en même temps il offrit sa démission de membre de la Commune.

« Je suis vieux, fatigué, dit-il, malade même, il ne me reste que peu de mois à vivre. Ne pouvant rendre ici que peu de services, je préfère me retirer aussi. Je me contenterai de servir de ma plume la cause de la République. »

On insista ensuite pour le faire revenir sur sa décision. Il consentit et demeura à son poste, où il devait trouver bientôt la mort glorieuse que l'on sait.

Cette première séance ne fut terminée qu'à minuit, et l'on fixa la prochaine réunion, véritable séance d'installation, au lendemain, pour recevoir les délégués du Comité Central remettant leurs pouvoirs, entendre le discours du doyen d'âge et constituer le bureau définitif et les diverses commissions.

*DISCOURS DU PRÉSIDENT D'ÂGE*

La seconde séance, celle du mercredi 29 mars, fut en réalité la première, car la réunion improvisée le mardi 28, à l'issue de la belle parade de la place de l'Hôtel-de-Ville, n'avait pas eu le caractère d'une délibération régulière. Charles Beslay présida, comme doyen d'âge.

On procéda à la constitution du bureau. Il fut décidé qu'il se composerait d'un président avec deux assesseurs, et que la présidence serait hebdomadaire. Le citoyen Lefrançais fut nommé président. Avant de lui céder le fauteuil, le président d'âge, Charles Beslay, prononça le discours suivant :

Citoyens,

Votre présence ici atteste à Paris et à la France que la Commune est faite, et l'affranchissement de la Commune de Paris c'est, nous n'en doutons pas, l'affranchissement de toutes les communes de la République.

Depuis cinquante ans, les routiniers de la vieille politique nous bernaient avec les grands mots de décentralisation et de gouvernement du pays par le pays. Grandes phrases qui ne nous ont rien donné.

Plus vaillants que vos devanciers, vous avez fait comme le sage qui marchait pour prouver le mouvement, vous avez marché et l'on peut compter que la République marchera avec vous!

C'est là, en effet, le couronnement de votre victoire pacifique. Vos adversaires ont dit que vous frappiez la République; nous répondons, nous, que si nous l'avons frappée, c'est comme le pieu que l'on enfonce plus profondément dans la terre.

Où, c'est par la liberté complète de la Commune que la République va s'enraciner chez nous. La République n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était aux grands jours de notre Révolution. La République de 93 était un soldat, qui, pour combattre au dehors et au dedans, avait besoin de centraliser sous sa main toutes les forces de la patrie; la République de 1871 est un travailleur qui a surtout besoin de liberté pour féconder la paix.

Paix et Travail! voilà notre avenir! voilà la certitude de notre

revanche et de notre régénération sociale, et, ainsi comprise, la République peut encore faire de la France le soutien des faibles, la protectrice des travailleurs, l'espérance des opprimés dans le monde, et le fondement de la République universelle.

L'affranchissement de la Commune est donc, je le répète, l'affranchissement de la République elle-même, chacun des groupes sociaux va retrouver sa pleine indépendance et sa complète liberté d'action.

La Commune s'occupera de ce qui est local.

Le département s'occupera de ce qui est régional.

Le gouvernement s'occupera de ce qui est national.

Et, disons-le hautement, la Commune que nous fondons sera la commune modèle. Qui dit travail dit ordre, économie, honnêteté, contrôle sévère, et ce n'est pas dans la Commune républicaine que Paris trouvera des fraudes de 400 millions.

De son côté, ainsi réduit de moitié, le gouvernement ne pourra plus être que le mandataire docile du suffrage universel et le gardien de la République.

Voilà, à mon avis, citoyens, la route à suivre; entrez-y hardiment et résolument. Ne dépassons pas cette limite fixée par notre programme, et le pays et le gouvernement seront heureux et fiers d'applaudir à cette révolution de notre histoire.

Pour moi, citoyens, je regarde comme le plus beau jour de ma vie d'avoir pu assister à cette grande journée, qui est pour nous la journée du salut. Mon âge ne me permet pas de prendre part à vos travaux comme membre de la Commune de Paris; mes forces trahiraient trop mon courage, et vous avez besoin de vigoureux athlètes. Dans l'intérêt de la propagande, je serai donc obligé de donner ma démission, mais soyez sûrs qu'à côté de vous, comme auprès de vous, je saurai, dans la mesure de mes forces, vous continuer mon concours le plus dévoué, et servir comme vous la sainte cause du travail et de la République.

Vive la République! Vive la Commune!

Le doyen d'âge avait fait entendre là d'excellentes paroles, animées d'un esprit généreux et d'un grand désir pacifique. En même temps, il avait, par son langage conciliant et optimiste, voulu inspirer à tous confiance dans le régime qui commençait. C'était le véritable discours d'un prési-

dent âgé, celui qu'on devait attendre d'un vétéran des luttes politiques, et l'on ne pouvait, membre de l'assemblée communale, simple électeur ou garde national, qu'approuver celui qui disait : que la République avait besoin de liberté pour féconder la Cité, et qui donnait à l'avenir comme formule : Paix et Travail !

Certes, comme son président d'âge, l'assemblée ne pouvait se refuser à admettre cette devise ; elle savait que la population, avec Beslay, voulait la paix et le travail. Mais si c'étaient là de belles paroles, ce n'étaient que des paroles. Le citoyen Beslay s'illusionnait sur la situation, et il voyait presque en rose un avenir qui, visiblement, s'assombrissait de plus en plus, et n'allait pas tarder à devenir rouge sang.

Par la suite, plusieurs des écrivains qui ont apprécié les paroles de Beslay l'ont fait avec peu d'indulgence :

La révolution municipale rêvée était celle en effet que, dans un langage parfois élevé, définissait le vieux républicain qu'était Beslay, mais il s'agissait bien de cela ! Est-ce que le grave conflit entre Versailles et Paris cessait par ce fait que les élections municipales avaient eu lieu?... Le pauvre doyen ne voulait rien voir ni surtout rien dire du péril imminent où l'on était. Extraordinaire naïveté !...

C'est là l'opinion de Gaston Da Costa (*la Commune vécue*). Et, plus rudement, Lissagaray dit, dans son excellente *Histoire de la Commune* :

Naïve illusion d'un vieillard qui avait cependant l'expérience d'une longue vie politique !

Beslay, par la suite, parut piqué au vif par cette dédaigneuse critique. Il voulut y répondre :

J'estime trop le talent de M. Lissagaray et la droiture de son

esprit pour ne pas relever la sévère appréciation de son livre... A la vue de la fournaise qui s'allume, à la pensée des flots de sang qui vont couler, n'est-ce donc pas un devoir de chercher le contrat qui pourrait faire jeter les armes et l'étreinte qui pourrait unir les mains prêtes à se déchirer? Illusion! s'écrie-t-on. Je pourrais répondre : Illusion généreuse en tout cas!... A l'heure où la Commune montait à l'Hôtel-de-Ville, ce programme de conciliation s'imposait d'autant plus impérieusement à mon esprit, que je le croyais en quelque sorte dicté par le moment critique que nous traversions, et mis en avant par le Comité Central lui-même et par la population toute entière... Le programme de mon discours était le programme de la situation; j'affirme, l'histoire à la main, que la Commune, dans le premier mois de son installation, a tout fait, s'est prêtée à toutes les démarches, à toutes les négociations pour arriver à une entente et pour éviter la guerre civile...

(Charles Beslay. *La Vérité sur la Commune*, p. 501.)

Charles Beslay, en se défendant contre les reproches de naïveté et de crédulité, a exprimé une grande vérité : le Comité central, et après lui la Commune, ont voulu, disons pour être plus exact, ont rêvé la pacification sérieuse et définitive, les armes déposées, les outils enfin repris et la conciliation durable entre Paris, Versailles et la France entière. Le doyen d'âge avait parfaitement défini les termes de l'accord souhaité. A la commune, ce qui était local, au département, ce qui était régional, au gouvernement, qui pouvait choisir son siège, le placer à Versailles, à Paris ou dans toute autre ville, ce qui était national.

Mais il eut le tort de ne pas ajouter dans son discours optimiste : « Malheureusement, citoyens, ce programme et cet accord sont pour le moment irréalisables! » A un certain point de vue, son rôle, durant la courte durée de son pouvoir occasionnel, n'était pas de décourager les esprits, et il ne devait guère parler autrement qu'il ne l'a fait. Mais il y avait, ce jour-là, à l'Hôtel-de-Ville, dans les rangs

de la garde nationale, dans la ville, d'autres gens qui auraient pu se montrer plus clairvoyants et crier tout haut ce qu'ils auraient dû discerner : « Il ne s'agit pas d'appeler de tous nos désirs la paix et le travail ! Rien n'est fait parce qu'on a installé à l'Hôtel-de-Ville une Commune ! Pendant de longs jours encore les ateliers chômeront, les affaires seront en suspens, et ce n'est pas encore l'outil, mais le fusil qui va être dans nos mains ! Notre cher doyen prend des désirs, qui sont les nôtres aussi, pour des réalisations. Le mot d'ordre n'a rien de pacifique ni de laborieux ; il se compose de ces deux termes redoutables : Misère et Combat ! »

L'illusion fut sans doute de courte durée ; mais elle fut profonde et universelle. Le vieux Beslay partagea et exprima la crédulité de ses contemporains. La période qui s'écoula, du 20 mars au 2 avril, fut l'interrègne de l'illusion. On ne parut s'apercevoir, ni au Comité Central, ni à la Commune, que, pendant qu'on échafaudait à Paris des projets de constitution, d'organisation, de réformes et de régime populaire devenu régulier et légal, M. Thiers, à Versailles, poursuivait l'exécution de son plan, et n'allait pas tarder à le révéler à coups de canon aux membres de la Commune et aux Parisiens, également effarés et surpris. On votait, à l'Hôtel-de-Ville, la proposition de Félix Pyat, abolissant la conscription, c'est-à-dire une loi générale susceptible de s'appliquer à toute la France, quand déjà les gendarmes de Ladmirault, le chassepot à la main, s'avançaient vers le pont de Neuilly, et, enfermant Paris dans son enceinte fortifiée, allaient crier aux Parisiens, en les couchant en joue : On ne passe plus !

Il eût fallu passer plus tôt. Le Comité Central n'avait pas voulu, et la Commune suivit son exemple. Elle chercha à se frayer un passage, quand la route était déjà barrée,

balayée par les escadrons de Gallifet et les obus du Mont-Valérien.

Il fut donc nécessaire de se battre, quand on ne voulait que s'embrasser. C'est noble et humanitaire de vouloir tendre la main à un rival, à un adversaire, mais c'est absurde quand celui vers qui vous venez, la paume ouverte, garde le poing fermé. Il faut être deux pour signer un accord, et Paris était seul à vouloir transaction. Dans Versailles eu armes, M. Thiers répondait par la guerre à Paris qui voulait, malgré tout, lui déclarer la paix. Non, l'excellent Charles Beslay n'était pas, à cette époque, l'unique illusionniste!

### *LE COMITÉ CENTRAL REMET SES POUVOIRS*

L'Assemblée tint deux séances dans l'ancienne salle de la commission municipale du baron Hausmann, le mercredi 29 mars; la première de 1 heure à 7 heures et la seconde de 9 heures à minuit. Le Comité Central remit ses pouvoirs. L'orateur de la délégation, le citoyen Boursier, dit avec une certaine solennité :

Citoyens élus de Paris, le Comité Central vient remettre entre vos mains ses pouvoirs révolutionnaires. Nous rentrons dans nos attributions définies par nos statuts, le Comité Central ne saurait s'immiscer dans les actes de la Commune, le seul pouvoir régulier. Il les fera respecter et se bornera à réorganiser la garde nationale.

Acte fut donné, avec félicitations, aux délégués du Comité Central de leur déclaration, et nul ne songea à considérer comme une illusion encore la formule de l'orateur, affirmant « que le Comité Central ne saurait s'immiscer dans les actes de la Commune ».

Le Comité Central avait rédigé, avant de se retirer, une

proclamation qui fut affichée le lendemain avec l'en-tête :  
Fédération de la Garde nationale, et ainsi conçue :

Citoyens,

Nous venons de remettre entre vos mains l'œuvre que vous nous avez chargés d'établir, et, à ce dernier moment de notre éphémère pouvoir, avant de rentrer définitivement dans les attributions du Comité de la garde nationale, attributions d'où les événements nous avaient fait sortir, nous voulons vous dire un mot de remerciement.

Aidés dans notre tâche par votre admirable patriotisme et par votre sagesse, nous avons, sans violence, mais sans faiblesse, accompli les clauses de notre mandat.

Entravés dans notre marche par la loyauté qui nous interdisait de faire acte de gouvernement, nous avons néanmoins pu, en nous appuyant sur vous, préparer en huit jours une révolution radicale.

Nos actes vous sont connus, et c'est avec l'orgueil du devoir accompli que nous nous soumettons à votre jugement. Mais avant de passer nous-mêmes au tribunal de votre opinion, nous voulons dire que rien n'a été fait en bien que par vous. Nous voulions proclamer bien haut que, maître absolu et légitime, vous avez affirmé votre force, surtout par votre générosité, et que si vous avez réclamé et imposé les revendications, vous n'avez jamais usé de représailles.

La France, coupable de vingt années de faiblesse, a besoin de se régénérer des tyrannies et des mollesses passées par une liberté calme et par un travail assidu. Votre liberté, les élus d'aujourd'hui la garantiront avec énergie et la consacreront à tout jamais : le travail dépend de vous seuls. Groupez-vous donc avec confiance autour de votre Commune, facilitez ses travaux en vous prêtant aux réformes indispensables ; frères entre vous, laissez-vous guider par des frères, marchez dans la voie de l'avenir avec fermeté, avec vaillance ; prêchez l'exemple en prouvant la valeur de la liberté et vous arriverez sûrement au but prochain : la République Universelle.

Hôtel-de-Ville de Paris, 28 mars 1871.

Les membres du Comité Central :

Avoine fils, Ant. Arnaud, G. Arnold, Assi, Andignoux, Bouit,



J. Bergeret, Babick, Barroud, Billioray, Blanchet, L. Boursier, Castioni, Chouteau, C. Dupont, Ferrat, Fabre, Fleury, Fougeret, G. Gaudier, Goubier, Géresme, Grélier, Grollard, Josselin, Fr. Jourde, Lavalette, Fortuné Henry, Maljournal, E. Moreau, Mortier, Prudhomme, Rousseau, Ranvier, Varlin, A. du Camp.

### LES COMMISSIONS

La Commune se partagea les diverses attributions qui devaient lui incomber en neuf commissions, représentant à peu près les départements ministériels des gouvernements précédents. La dénomination et la formation de plusieurs de ces commissions indiquaient que l'assemblée entendait étendre ses pouvoirs au delà de la compétence purement communale. Ces commissions furent qualifiées et composées ainsi :

1. *Commission militaire.* — Son importance devait être considérable, puisqu'elle était à la tête de la Défense et qu'elle avait dans ses attributions l'organisation, la discipline, l'armement et l'équipement de la garde nationale. Elle devait constituer la délégation à la guerre, et un conseil souverain de la force militaire de Paris.

Elle fut composée des citoyens : Gustave Flourens, Duval, Bergeret, Eudes, Chardon, Pindy et Ranvier.

2. *Commission de sûreté générale.* — Elle était chargée de la police, de la sécurité et de l'ordre public.

Membres : les citoyens Raoul Rigault, Ferré, Assi, Cournet, Oudet, Chalais, Gérardin.

3. *Commission de justice.* — Membres : les citoyens Protot, Ranc, Léo Meillet, Vermorel, Ledroit, Babick.

4. *Commission des finances.* — Membres : les citoyens Jourde, Varlin, Victor Clément, Régère, Beslay.

5. *Commission des subsistances.* — Membres : les ci-

toyens Parisel, Dereure, Champy, Ostyn, Clément (J.-B.), Clément (Emile), Fortuné Henry.

6. *Commission du travail, industrie, échange.* — Membres : les citoyens Malon, Frankel, Theisz, Dupont, Avrial, Loiseau-Pinson, Eugène Girardin, Puget.

7. *Commissions des services publics.* — Membres : les citoyens Billioray, Martelet, Mortier, Rastoul.

Cette commission au titre modeste avait des attributions considérables, et beaucoup de besogne en perspective. Elle comprenait toute l'administration municipale. Elle avait la haute main sur les postes, télégraphes, chemins de fer, assistance publique, la voirie, etc., etc. Elle fut cependant peu sollicitée, et l'on n'y voit figurer que des personnalités très secondaires de la Commune.

8. *Commission de l'enseignement.* — Membres : Jules Vallès, Goupil, Ernest Lefèvre, Albert Leroy, Urbain, Demay, Robinet, Verdure.

Cette commission était le ministère de l'instruction publique de la Commune, et la plupart de ses membres avaient appartenu à l'enseignement. Elle avait, dans le programme des attributions, la préparation d'un projet établissant l'instruction gratuite, obligatoire et entièrement laïque. C'était évidemment excellent, et la Commune de 1871 traçait la voie, et donnait l'exemple à la commission parlementaire qui fut par la suite organisée par Jules Ferry ; mais c'était dépasser le mandat d'une assemblée municipale. Cette commission avait ainsi un caractère général et un mandat non plus local, mais national. On lui donnait également mission de « réformer les plans d'instruction et d'augmenter le nombre des bourses dans les lycées ». Louable préoccupation, mais il y avait assurément, pour les élus de Paris assiégé, des tâches plus urgentes et des besognes moins théoriques.

9. *Commission des relations extérieures*, correspondant au ministère des Affaires Etrangères. Elle était composée des citoyens Paschal Grousset, Delescluze, Ulysse Parent, Arthur Arnould, Antoine Arnaud, Charles Gérardin.

On a généralement pris peu au sérieux cette commission. Henri Rochefort, qui a toujours su, avec des plaisanteries, détourner l'opinion des choses graves, s'est moqué très drôlement du délégué remplissant les fonctions de ministre des affaires étrangères : Paschal Grousset, « élégant jeune homme, a-t-il dit, qui avait plus d'extérieur que de relations. » C'était spirituel, mais absurde. La Commune était investie, isolée, mais il y avait pour elle des relations obligatoires délicates avec l'extérieur, ne fût-ce qu'avec les généraux prussiens ayant les canons du fort de l'Est et du Nord braqués sur Paris, et posant des sentinelles à toutes les portes de sortie, de Vincennes à Saint-Denis.

Le défaut évident du mandat donné à ces commissions était de comprendre des attributions d'ordre général et national, comme l'obligation et la gratuité de l'enseignement laïcisé, comme la réforme de la justice et de l'impôt, ou des tâches, sans doute louables, comme la propagande des idées socialistes et l'égalisation des salaires, mais peu commodes non pas seulement à réaliser, mais même à entreprendre, sous la grêle des projectiles qui allaient s'abattre sur les commissaires. Il est difficile, au milieu d'un combat, de s'occuper de propagande socialiste et de l'équivalence du salaire et du travail.

Tous ces républicains sincères et dévoués, socialistes pour la plupart bien intentionnés, et désireux de remplir de leur mieux la fonction qu'ils s'assignaient, s'imaginaient qu'ils n'avaient qu'à faire œuvre de bureaucrates, de paisibles et méticuleux administrateurs. Ils ne semblaient pas se douter, qu'avant de s'attacher à réformer la justice, les finances,

l'enseignement et l'impôt, il fallait d'abord être les mattres du pouvoir, devenir le gouvernement, faire la loi. Ignoreraient-ils que ce n'était pas avec des phrases, des discours, des décrets qu'ils deviendraient des législateurs, mais par la victoire, par la force du sabre et des fusils, argument supérieur et seule raison morale des rois, des gouvernements, des insurgés aussi? Ces commissions théoriques étaient bien les rouages fictifs qui convenaient au régime des Illusions.

### *LA COMMISSION EXÉCUTIVE*

Enfin une commission centrale et principale, nommée Commission exécutive, constituait le pouvoir, le gouvernement de la Commune. Elle remplaçait le Comité Central. Elle était nommée pour un mois, mais renouvelable. Elle signait et faisait exécuter les décisions de la Commune.

Elle comprenait les citoyens : Tridon, Eudes, Vaillant, Duval, Bergeret, Félix Pyat et Lefrançais.

Les blanquistes dominaient, avaient quatre sièges sur sept dans la commission : Tridon, Eudes, Vaillant, Duval.

Le Comité Central n'y avait qu'un de ses membres : l'incapable et vaniteux Bergeret.

Enfin deux hommes de valeur, mais de mérites bien différents et tous deux peu pratiques : Félix Pyat et Lefrançais, complétaient le pouvoir exécutif de la Commune.

Félix Pyat personnifiait l'ancienne école révolutionnaire, romantique et traditionnelle. Il était de ceux qui voulaient décrocher dans le vestiaire du passé les défroques démodées et surannées, et s'en affubler, pour jouer une reprise de la Commune de 92. Lefrançais représentait l'Internationale.

**LEFRANÇAIS**

Lefrançais, qui fut le premier président élu de la Commune, appartenait, comme le président d'âge, à la bourgeoisie. Il avait été instituteur à Mâcon, et était devenu compatible intéressé dans une entreprise rivale de la célèbre maison Richer, ce qui lui valut de la part des échetiers des feuilles réactionnaires d'interminables et sottes plaisanteries. C'était un proscrit de 51.

Gustave Lefrançois, dit Lefrançais, était né à Angers, le 28 janvier 1826. Il était de taille plutôt petite, courtaud, d'aspect vigoureux, très barbu, les cheveux épais et très noirs, la tête fine et la physionomie intelligente et grave, ne paraissant point son âge. Il imposait l'attention et les égards par la dignité tranquille de son maintien et l'assurance de ses affirmations. Sa parole était nette et précise. Sans emballement, il débitait les formules les plus hardies, et froidement énonçait les plus violentes mesures, qu'il eût été d'ailleurs incapable d'exécuter. C'était un terroriste en paroles et un exécuteur des œuvres de la République d'utopie. Les solennels et les gourmés en imposent toujours aux assemblées parlantes. L'autorité de ce magister, qui présida comme il eût fait la classe, était grande sur la Commune.

Il avait vécu en Suisse, à la suite des événements de décembre, et y avait pris la ponctualité et la prudence des négociants genevois. Rentré en France, il s'occupa d'affaires commerciales ; il se sépara de son associé, Chéron, à la suite d'un procès qu'il gagna. Dès que la tribune fut rendue au peuple, il s'y montra, et fut, avec Briosne, l'orateur le plus applaudi des réunions publiques.

Au Pré-aux-Clercs, à la Redoute, et au Waux-Hall, il développa ses théories sur la propriété, sur l'hérédité, sur l'u-

nion libre. Son éloquence était sèche, mais pénétrante ; son ton ne cessait jamais d'être doctoral. On ne le vit pas s'emporter, on n'entendit point sortir d'épithètes injurieuses ou d'apostrophes brutales de sa bouche pincée de prédicateur socialiste. Il se présenta aux élections, en 1869, dans la circonscription d'Ernest Picard, à Paris, et ne fut pas nommé. Candidat à l'Assemblée nationale aux élections du 8 février 1871, il obtint un peu plus de 62.000 voix, et se trouva donc parmi les plus rapprochés des derniers élus. Pendant le siège, il avait été nommé adjoint à la mairie du XX<sup>e</sup> arrondissement (Belleville) par 8.619 voix.

Lefrançais, doctrinaire du socialisme plutôt que révolutionnaire militant, avait formulé le premier, dans les réunions publiques sous l'empire, le système collectiviste. A la réunion du Pré-aux-Clercs du 29 janvier 1868, il avait fait adopter cette motion, dont il avait développé les termes :

« Considérant que l'hérédité est contraire à la justice, la réunion conclut non point à la modification de la loi actuelle sur l'hérédité, mais à sa suppression, et décide que l'on doit substituer la propriété collective à la propriété individuelle. »

Gaston Da Costa a dit de lui :

Lefrançais fut un puritain de la vieille école. Homme d'études, mais peu fait pour l'action, imbu des principes de droit proclamés par la Constituante et qui ne résolvent aucune des questions sociales dont la solution passionne notre époque.

(*La Commune vécue.*)

L'un des biographes des hommes de la Commune, M. Jules Clère, a tracé de lui ce portrait, en 1871 :

Lefrançais, froid et énergique révolutionnaire, sut gagner au

communisme bien des esprits peu éclairés que l'habileté de son argumentation avait séduits. Au 4 septembre, il continua d'être, comme aux élections de 1869, l'adversaire acharné des députés de la gauche auxquels il avait maintes fois reproché, dans des réunions tenues chez Budaille, au boulevard Clichy, d'ignorer complètement les questions sociales et de les étouffer dans leurs vagues et banales revendications politiques.

Un autre biographe, M. Paul Delion, l'a ainsi défini :

Révolutionnaire au dehors et père de famille au dedans, dénonçant le mariage comme immoral et la propriété comme un vol, dans les salles de bal transformées en salles de prêche, mais une fois rentré chez lui, doux et bon, aimant particulièrement les petits enfants, leur faisant des joujoux, et incapable de la moindre indécatesse à l'endroit de cette propriété qu'il vient de décrier, tel est Lefrançais... Il joua un rôle important dans la Commune et eut le bon sens de s'opposer aux violences des écrivains qui l'entouraient...

(Paul Delion. *Les Membres de la Commune*, p. 124.)

Lefrançais, nommé membre de la Commission exécutive, fit ensuite partie de la Commission des finances, où il se trouvait mieux à sa place. Cet homme de bureau, ce comptable, était très brave. Il le prouva, en allant se promener tranquillement, au pas, sans broncher ni pâlir, à la Porte-Maillot, le long des fortifications, d'un secteur à l'autre, sous une pluie de projectiles, à la suite d'un article de Vermersch dans le *Père Duchêne*, où il était dit que les membres de la Commune avaient eu peur d'aller au feu. Il avait proposé, en guise de duel, la promenade périlleuse à son critique, qui ne jugea pas à propos d'accepter cette rencontre à l'obus.

Mais, comme l'a dit Gaston Da Costa, ce philosophe, ce théoricien du communisme, ce propagandiste de l'Internationale, n'était pas un homme d'action. Or ce n'était pas

de théoriciens que la Commune avait besoin. Le choix de ce socialiste à belle barbe noire, pourvu de toute la correction bourgeoise, aux allures de bureaucrate, solennel, pontifiant, et un peu rasé, disaient irrévérencieusement les chroniqueurs de l'opposition, ne réalisait pas absolument l'idéal d'un membre de la Commission exécutive de la Commune. Le président hebdomadaire des premières séances était aussi convenable, aussi éloquent, et aussi inoffensif que le digne Beslay, le président d'âge auquel il succédait. Ni l'un ni l'autre ne parurent se rendre un compte exact de la situation, vivant leurs rêves, mutuellisme ou communisme, heureux de se trouver à la tête d'une assemblée municipale, poursuivant en de paisibles délibérations la discussion des réformes sociales qu'ils avaient à cœur de voir voter et discuter. Ils ne parurent se douter, ni l'aîné, ni le cadet, en parlant à cette assemblée d'insurgés trop régularisés, trop désireux de légiférer, impatientes de réclamer la parole, attentifs à la discussion et au vote d'ordres du jour, que, pendant ces parlottes, M. Thiers, après avoir été reconnaître les hauteurs de Bellevue et de Saint-Cloud, avec ses généraux, contrairement à ceux-ci qui estimaient suffisante une batterie de vingt canons placés sur la hauteur de Brimborion dominant Paris au sud-ouest, décidait l'établissement d'une formidable batterie de cent pièces. Cette artillerie, jugée superflue par les culottes de peau, paraissait indispensable au stratège en redingote pour éteindre les feux des forts de Vanves et d'Issy, gardiens bientôt impuissants de la brèche pratiquée dans les remparts de la cité condamnée.

#### *ADOPTION DU NOM DE « COMMUNE DE PARIS »*

Avant de clore la première séance, l'assemblée, sur la



proposition d'Emile Eudes, décida qu'elle prendrait le nom de : *Commune de Paris*.

Au point de vue linguistique et juridique ce terme était mal employé pour désigner une assemblée délibérante et un gouvernement agissant. Il désignait plutôt l'ensemble des citoyens d'une ville, d'une agglomération. Les Communes de Paris, de Lyon, de Beauvais, de Noyon, de Laon, pouvaient exister sous l'autorité d'un empereur, d'un roi, d'un évêque. Ce terme de Commune était indépendant du régime établi. Sous Napoléon III, les administrateurs, les juristes, les publicistes, avaient souvent parlé des droits, des capacités, des intérêts de la commune, soit à Paris, soit dans chaque région de la France. Mais, dans le langage courant, depuis le siège, on entendait désigner sous ce nom un ensemble de gouvernement populaire, démocratique, au caractère révolutionnaire, et aux pouvoirs mal déterminés. Comme au 4 septembre, au 31 octobre, au 22 janvier, au 18 mars, on espérait en ce mot. C'était une formule d'espoir, une lettre de change tirée sur l'avenir. La Commune, c'était la Révolution opposée à la Réaction, Paris contre Versailles. Eudes fit bien, en proposant cette dénomination vulgarisée, comme devant être le nom légal du régime issu de l'insurrection du Dix-Huit mars et des élections municipales du 26. Dans sa pensée d'hébertiste, il s'y mêlait un souvenir de 92, et le désir de rappeler et d'imiter la Révolution Française. En ceci il avait tort, mais la population n'entendit guère en ce sens le nouveau terme légal. Depuis longtemps elle en usait pour désigner un gouvernement plébéien, et les adversaires même avaient employé cette terminologie.

L'assemblée eut raison d'adopter le nom habituel et familier aux oreilles parisiennes. Elles l'entendaient d'ailleurs à contre-sens.

La *Commune*, cela signifiait surtout un gouvernement municipal, la cellule de l'organisme politique de Paris, ayant pour conséquence logique l'accord et l'union avec les autres communes de France, c'est-à-dire la constitution et l'organisation d'une République Fédérale.

Plusieurs villes, principalement dans le midi, l'interprétèrent en ce sens, mais les événements allaient changer la signification du terme et la commune de Paris isolée, séparée des autres communes de Lyon, de Marseille, de Narbonne, de Saint-Etienne, de Toulouse, de Limoges, qui elles aussi avaient prétendu décentraliser et se déclarer autonomes, n'allait plus être considérée que comme une cité en révolte contre le pacte national, destinée à être domptée et ramenée violemment sous le joug centralisateur, par la victoire de l'armée de Versailles, instrument de l'unité française.

La Commune fit, le 29 mars, afficher la proclamation suivante :

Citoyens,

Votre Commune est constituée.

Le vote du 26 mars a sanctionné la Révolution victorieuse.

Un pouvoir lâchement agresseur vous avait pris à la gorge : vous avez dans votre légitime défense, repoussé de vos murs ce gouvernement, qui voulait vous déshonorer en vous imposant un roi.

Aujourd'hui, les criminels que vous n'avez même pas voulu poursuivre abusent de votre magnanimité, pour organiser aux portes même de la cité un foyer de conspirations monarchiques. Ils invoquent la guerre civile; ils mettent en œuvre toutes les corruptions; ils acceptent toutes les complicités; ils ont osé mendier jusqu'à l'appui de l'étranger.

Nous en appelons de ces menées exécrables au jugement de la France et du monde!

Citoyens,

Vous venez de vous donner des institutions qui défont toutes les tentatives.

Vous êtes maîtres de vos destinées. Forte de votre appui, la représentation que vous venez d'établir va réparer les désastres causés par le pouvoir déchu : l'industrie compromise, le travail suspendu, les transactions commerciales paralysées vont recevoir une impulsion vigoureuse.

Dès aujourd'hui, la décision attendue sur les loyers ; demain celle des échéances.

Tous les services publics rétablis et simplifiés.

La garde nationale, désormais seule force armée de la cité, réorganisée sans délai.

Tels seront nos premiers actes.

Les élus du peuple ne lui demandent, pour assurer le triomphe de la République, que de les soutenir de sa confiance.

Quant à eux ils feront leur devoir.

Hôtel-de-Ville, 29 mars 1871.

*La Commune de Paris.*

Cette proclamation était conçue en termes trop généraux et contenait une exagération évidente. Au Dix-Huit mars, M. Thiers n'avait pas du tout voulu imposer un roi. Deux autres décrets parurent en même temps à l'*Officiel* : l'un abolissant la conscription et appelant tous les citoyens valides à faire partie de la garde nationale ; l'autre faisant remise générale aux locataires des termes d'octobre, janvier, et avril échus. Tous les baux étaient résiliables à la volonté des locataires, pendant une durée de six mois.

Le premier de ces décrets, nous l'avons dit, s'appliquait à toute la France, en ce qui concernait la conscription et ne pouvait avoir aucune sanction. Le second : la levée en masse de la garde nationale et les locations résiliables au gré du seul locataire, ne pouvait être appliqué que si la Commune durait. Les illusionnistes de l'Hôtel-de-Ville auraient dû commencer par assurer cette durée.

A l'heure même où Paris se constituait en Commune, les grandes villes, un instant soulevées et agitées, s'apaisaient, renonçaient à imiter Paris et se soumettaient. La Province

ne vint pas au secours de Paris et laissa s'accomplir, sans trop de protestations, l'étranglement de la capitale, méconnue, jalousée, et le massacre de ses habitants, qu'elle considérait, d'après les dépêches de M. Thiers et les affiches des préfets, comme un ramassis de bandits et de gens sans aveu ni foi politique.

Dans sa première séance, la Commune de Paris avait parlé de l'adhésion de la France et discuté l'envoi de délégués dans les grands centres, pour exhorter les républicains des villes et des campagnes à proclamer aussi la Commune et à suivre l'exemple de Paris. Ce fut là encore une illusion profonde, suivie bientôt d'une brutale déception.

FIN

du 2<sup>e</sup> volume de *l'Histoire de la Commune*.

## OUVRAGES CITÉS DANS LE 2<sup>e</sup> VOLUME

- ARTHUR ARNOULD. — *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*. Bruxelles, 1878. Kistemaekers, éd.
- JULES CLÈRE. — *Les Hommes de la Commune*. Dentu, éd., Paris, 1871.
- GASTON DA COSTA. — *La Commune Vécue*. Anc. Maison Quantin, éd., Paris, 1903.
- LÉONCE DUPONT. — *Souvenirs de Versailles pendant la Commune*. Dentu, éd., Paris, 1881.
- MAXIME LISBONNE. — *Souvenirs* (manuscrits inédits). Datés du Camp de Tindu, presqu'île Dueos, 1880.
- CHARLES LULLIER. — *Mes Cachots*, Paris, 1881, chez l'auteur.
- Le Monde illustré*. — Année 1871, n<sup>o</sup> du 8 avril.
- ÉMILE OLLIVIER. — *Empire libéral*, t. XI. Garnier frères, éd., Paris, 1907.
- MAXIME VUILLAUME. — *Mes Cahiers rouges*. Paul Ollendorff, éd., Paris



## INDEX DES NOMS CITÉS





- Adam (Adolphe), 341, 342, 343,  
 344, 384, 439, 466.  
 Adam (Edmond), 97, 336, 393,  
 399.  
 Alexandre (Czar), 310.  
 Allix, 372.  
 Amouroux, 116, 447.  
 Ancelot, 268.  
 Andignoux, 384, 416, 494.  
 André (Alfred), 286, 291, 370,  
 384, 387.  
 Andricux (J.), 418.  
 Arago (Emmanuel), 165.  
 Arbinet, 244.  
 Arnaud (Antoine), 91, 109, 382,  
 384, 416, 438, 494, 497.  
 Arnaud (de l'Ariège), 97, 192,  
 193, 195, 196, 197, 392, 393,  
 407.  
 Arnauld (de Vresse), 336, 337.  
 Arnold, 70, 71, 74, 84, 91, 92,  
 94, 97, 109, 357, 364, 377,  
 384, 385, 416, 430, 494.  
 Arnould (Arthur), 43, 44, 45,  
 54, 55, 56, 57, 58, 59, 236,  
 353, 447, 475, 476, 483, 484,  
 497.  
 Arronsohn, 154, 227, 229, 230.  
 Assas (Chevalier d'), 332.  
 Asseline, 407.  
 Assi, 13, 15, 16, 17, 18, 50, 68,  
 109, 321, 384, 416, 463, 464,  
 465, 466, 468, 487, 494, 495.  
 Auber, 466.  
 Aubry, 414.  
 Audebrand (Philibert), 307.  
 Audifred-Pasquier (d'), 393.  
 Augier (Emile), 139.  
 Aumale (duc d'), 301, 302, 304,  
 306, 307, 319, 320, 274, 376,  
 400, 446, 453.  
 Aurelle de Paladines (d'), 39,  
 473.  
 Avenel (Georges), 365, 367.  
 Avoine (fils), 372, 384, 416, 494.  
 Avrial, 448, 496.  
 Babick, 13, 69, 70, 71, 72, 73,  
 109, 228, 234, 272, 384, 416,  
 438, 493.  
 Bancel, 90.  
 Barbès, 31, 33, 65.  
 Barle, 267.  
 Barnerot, 116, 121.  
 Baron, 384.  
 Barré, 341, 343, 439.  
 Barroud, 13, 109, 416, 495.  
 Barthélemy-Saint-Hilaire, 230.  
 Bassoncourt (de), 152.  
 Batoule, 372.  
 Baude, 267.  
 Baudin, 165, 423, 433.  
 Bazaine, 232.  
 Baze, 193, 195.  
 Beaufond (de), 402.  
 Beaufort, 71.  
 Bedeau, 287.  
 Bellaigue, 370.  
 Benoit-Malon, 17, 83, 86, 87,  
 88, 89, 194, 211, 236, 370,  
 448, 496.  
 Berenger, 192.  
 Bergeret, 251, 261, 263, 266,  
 268, 384, 416, 438, 95, 498.  
 Bernard, 267.  
 Bertrand (G.), 129.  
 Beslay (Ch.), 228, 476, 477, 478,

- 479, 480, 481, 482, 486, 488,  
 490, 491, 492, 493, 495, 502.  
 Beslay (François), 482.  
 Bigot (Léon), 17.  
 Billioray, 13, 109, 117, 228, 372,  
 384, 416, 438, 45, 496.  
 Bismarck, 47, 50, 53, 61, 154,  
 253, 254.  
 Bisson (Raoul du), 225, 323,  
 378.  
 Blanc (Louis), 33, 39, 93, 96,  
 164, 170, 394, 395, 396, 397,  
 399, 400, 418, 451, 452, 456,  
 457.  
 Blanchet, 13, 109, 384, 446,  
 438, 495.  
 Blanchon, 384.  
 Blanqui, 31, 33, 63, 65, 67, 127,  
 228, 231, 444, 483.  
 Bocher (Charles), 261, 262, 266.  
 Boiron, 22, 24.  
 Bonaparte (général), 239, 279.  
 Bonaparte (Pierre), 55, 310.  
 Bonne, 248, 349, 255, 277.  
 Bonvalet, 80, 99, 102, 364, 384,  
 407.  
 Bordas, 312.  
 Boudet, 414.  
 Bouit, 109, 384, 416, 494.  
 Boulanger (général), 314.  
 Bourneville, 353.  
 Boursier, 13, 82, 83, 109, 384,  
 416, 493, 495.  
 Bouteiller (J. de), 281, 439.  
 Branton, 152.  
 Brelay, 384, 439, 447.  
 Breuil, 482.  
 Bricon, 353.  
 Brière, 267.  
 Briosne, 499.  
 Brisson (Henri), 59, 97, 314, 392,  
 395, 396, 399.  
 Broglie (duc de), 159, 482.  
 Brunel, 333, 335, 336, 337, 338,  
 339, 340, 441, 343, 344, 345,  
 348, 356, 362, 364, 365, 378,  
 438, 365, 364, 374.  
 Brunet (Jean), 395, 399.  
 Budaille, 501.  
 Buffet, 159, 161.  
 Cacheux, 370.  
 Camelinat, 414.  
 Carnot, 372, 407.  
 Carnot (Sadi), 314.  
 Cassagnac (Paul de), 23, 346,  
 317.  
 Castioni, 384, 416, 495.  
 Cattelain, 215.  
 Cavaignac (Général), 5, 477.  
 Cayol, 227.  
 Chalain, 495.  
 Cham, 439.  
 Chambord (comte de), 454.  
 Champy, 438, 396.  
 Changarnier, 28.  
 Chanzy (général), 72, 156, 165,  
 227, 228, 229, 230, 231, 233,  
 234.  
 Chardon, 495.  
 Charras (Mme), 318.  
 Charron, 267.  
 Chatillon (de), 384.  
 Chaudet, 384.  
 Chaudey, 353.  
 Chaudesaigues, 414.  
 Chauffour (Mme), 318.  
 Chaumette, 239.  
 Chouteau, 384, 416, 495.  
 Chéron, 439.  
 Clauzel (docteur), 429.  
 Clemenceau 39, 180, 81, 83, 86,  
 97, 163, 171, 172, 174, 187,  
 203, 211, 314, 318, 371, 472,  
 376, 377, 384, 396, 407, 444,  
 458.  
 Clément (Victor), 495.  
 Clément (J.-B.), 417, 496.  
 Clément (Emile), 496.

- Clère (Jules), 128, 355, 429, 430, 500.  
 Clinchant (général), 232, 390.  
 Cloutz (Anacharsis), 35.  
 Cluseret, 144, 155, 334.  
 Cochery, 397.  
 Cochet, 268.  
 Coiffé, 414.  
 Collin, 267, 384, 387.  
 Combatz (Lucien), 447.  
 Considérant (V.), 365.  
 Corbon, 407.  
 Cournet, 80, 310, 495.  
 Crémer (général), 154, 227, 226, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 243, 244.  
 Crémieux, 24, 425.  
 Crépy, 480.  
 Da Costa (Gaston), 27, 30, 290, 299, 325, 329, 253, 254, 490, 500, 501.  
 Da Costa (Charles), 353.  
 Damé (Frédéric), 91, 344, 377, 407.  
 Danton, 427.  
 Dardelle, 226.  
 Darsac (J.), 67.  
 Daru, 240.  
 Daudel (général), 143.  
 Deerais (Albert), 152.  
 Degouve-Dénnueques, 369, 387, 389, 390, 391, 438.  
 Dehersin, 267.  
 Delattre, 367.  
 Delescluze, 56, 167, 236, 334, 355, 407, 418, 419, 420, 421, 423, 424, 425, 427, 428, 429, 431, 432, 433, 434, 444, 447, 487, 497.  
 Delion, 479, 501.  
 Delpit (Martial), 144.  
 Demay, 414, 496.  
 Denis (Pierre), 416, 380.  
 Denizot, 99, 102, 371, 384.  
 Denormandie, 372.  
 Dereure, 372, 384, 496.  
 Descamps, 414.  
 Desmarests, 291, 292, 294, 295, 378, 384, 407, 439, 444, 447.  
 Desonnaz, 56.  
 Dessesquelle, 353.  
 Deveaux, 384.  
 Dombrowski, 125, 154.  
 Doyen, 466.  
 Dreyfus, 161.  
 Dubail, 257, 280, 335, 343, 369, 377, 378, 379, 387, 407, 438, 444.  
 Ducamp (A.), 495.  
 Du Camp (Maxime), 125, 240.  
 Ducasse, 309.  
 Duchêne (A.), 414.  
 Ducrot (général), 25, 39, 227, 301, 390.  
 Ducuing, 187.  
 Dufaure, 62, 188.  
 Dumas (Alexandre), 139.  
 Dumas, 371, 384.  
 Dupin, 175.  
 Dupont (Clovis), 13, 69, 109, 384, 416, 438, 495, 496.  
 Dupont (Edouard), 401.  
 Dupont (Léonce), 139, 140, 158.  
 Duprat (Pascal), 24.  
 Dupuis, 414.  
 Duruy (Albert), 184.  
 Duval (général), 27, 64, 68, 72, 145, 227, 228, 231, 233, 333, 334, 335, 339, 495, 498.  
 Duval (Charles), 326, 327, 328.  
 Dauvernois (Clément), 253.  
 Duvivier, 287.  
 Engar, 154.  
 Espée (de l'), 452.  
 Eudes, 82, 333, 334, 335, 339, 447, 495, 498, 503.  
 Eugénie (impératrice), 123.

- Evette, 414.  
 Fabre, 13, 109, 384, 416, 495.  
 Fabrice (von), 46, 47, 50, 51, 187, 459, 460, 461.  
 Falcet, 24.  
 Farey, 97.  
 Favre (François), 345, 370, 378, 407.  
 Favre (Jules), 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 62, 174, 175, 176, 179, 181, 183, 186, 192, 202, 203, 207, 272, 367, 460.  
 Ferrat, 13, 109, 384, 416, 495.  
 Ferré, 431, 476, 495.  
 Ferreau, 152.  
 Ferrier, 321.  
 Ferry (Emile), 291, 384, 439.  
 Ferry (Jules), 24, 29, 50, 318, 496.  
 Flavigny (de), 152.  
 Fleury, 384, 416, 495.  
 Floquet (Charles), 39, 59, 97, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 376, 377, 384, 396, 409, 458.  
 Floquet (Mme Charles Floquet-Kestner), 318.  
 Florent, 372.  
 Floriss, 116.  
 Flourens (Gustave), 407, 410, 495.  
 Fossey, 321.  
 Fougeret, 13, 109, 384, 416, 595.  
 Fournière (Eugène), 129.  
 France (Anatole), 128, 129.  
 France (Hector), 340.  
 Frankel (Léo), 414, 496.  
 Freppel, 315.  
 Freytaut, 209, 230.  
 FrunEAU, 439.  
 Gadala, 280.  
 Gaillard, 237.  
 Galand, 414.  
 Gallifet (général de), 43, 462, 493.  
 Gambetta, 40, 167, 311, 315, 361, 396, 425, 427, 450.  
 Gambon, 444, 447.  
 Ganier d'Abin, 323.  
 Garibaldi, 16, 25, 232, 333, 34.  
 Gaslonde, 165.  
 Gaudier, 384, 407, 495.  
 Gautier (Théophile), 139.  
 Gérard (Mme), 327.  
 Gérardin (Charles), 497.  
 Gérardin, 405.  
 Geresme (H.), 13, 109, 111, 385, 416, 438, 495.  
 Ginisty (Paul), 218.  
 Girardin (Emile), 496.  
 Giroud, 267.  
 Glaser, 127.  
 Goudehaux, 280.  
 Gouhier, 13, 109, 384, 416, 495.  
 Goullé, 414.  
 Goupil, 496.  
 Grélier, 46, 112, 228, 384, 416, 495.  
 Greppo, 384, 395, 396, 399, 409.  
 Grévy (Jules), 159, 160, 162, 168, 169, 170, 196, 272, 303, 314, 493, 456.  
 Grivot, 374, 384, 407.  
 Grollard, 13, 159, 384, 416, 495.  
 Grousset (Paschal), 117, 119, 201, 236, 417, 585, 486, 497.  
 Guadet, 181.  
 Guérout (Adolphe), 264.  
 Guérout (Georges), 205, 206, 264, 375.  
 Guérout (Paul), 264.  
 Guillaume (Empereur), 51, 142, 453, 313.  
 Guillaumin, 263.

- Haan, 414.  
 Halévy (Ludovic).  
 Hamet, 414.  
 Hann (Georges), 267.  
 Hans (Albert), 396.  
 Haury (Vve), 480.  
 Haussmann (baron), 53, 493.  
 Héliçon, 257, 280, 287, 335,  
 337, 338, 369, 377, 387, 407.  
 Henaffe, 129.  
 Hendlé, 452.  
 Henry (Fortuné), 109, 384, 417,  
 438, 495, 496.  
 Henry (général), 143.  
 Herisson, 372, 407.  
 Hérisson (comte d'), 258, 261.  
 Hervé (Edouard), 445, 449, 451.  
 Hoche, 239.  
 Hortus, 370.  
 Hottinguer (Otto), 267.  
 Houssaye (Arsène), 139.  
 Hugo (Victor), 207, 244, 396,  
 446.  
 Humbert (Alphonse), 26, 30,  
 329.  
  
 Isambert (Georges), 367.  
 Isnard, 181.  
  
 Jaclard, 80, 371, 384.  
 Jance, 414.  
 Jobbé-Duval, 345, 384.  
 Jocelyn, 384, 416, 495.  
 Joinville (prince de), 302, 304,  
 446.  
 Jollivet (Gaston), 258, 260, 267.  
 Jourdan (général), 239.  
 Jourdan, 384, 387.  
 Jourde (Fr.), 13, 71, 81, 93,  
 94, 109, 118, 119, 219, 221,  
 230, 243, 384, 416, 438, 471,  
 495.  
 Kelm (Joseph), 466.  
  
 Kératry (de), 452.  
 Kerdrel (de), 490.  
 Kistmaeckers, 58.  
 Kleber, 239.  
  
 Laborde, 268.  
 Ladmirault (général), 492.  
 Lafond, 371, 372, 384.  
 La Forge (Anatole de), 314.  
 Lagache, 373.  
 Lallemant, 414.  
 Lamoricière, 287.  
 Landrin, 129.  
 Langlois (colonel), 24, 60, 97,  
 165, 171, 180, 346, 363, 395,  
 399.  
 Langourian (général), 228,  
 234.  
 La Rochefoucauld - Bisaccia  
 (duc de), 454.  
 La Roche-Guyon, 489, 490.  
 Lasteyrie (de), 465, 470.  
 Laubardemont, 314.  
 Laureau, 414.  
 Laurier (Clément), 425.  
 La Valette, 43, 409, 228, 384,  
 417, 495.  
 Lavedan (Léon), 452.  
 Lavigne, 281.  
 Lazare-Lévy, 414.  
 Lebeau (Emile), 146, 120, 121,  
 122, 124, 126.  
 Leboeuf (maréchal), 311.  
 Lecomte (général), 61, 62, 69,  
 86, 150, 165, 179, 180.  
 Ledroit, 495.  
 Ledru-Rollin, 420.  
 Lefèvre-Pontalis, 164.  
 Lefranc (Victor), 393.  
 Lefrançois, 448, 483, 484, 488,  
 498, 499, 500, 501.  
 Legat, 268.  
 Leguay (Albert), 452.  
 Lefèvre (Ernest), 439, 447,  
 496.

- Le Flô (général), 62.  
 Lemaire, 267.  
 Lemoine (John), 360, 404.  
 Léo (André) (M<sup>me</sup> Champseix), 88.  
 Leprévost de Launay, 316, 317.  
 Leroy (A.), 384, 439, 496.  
 Le Royer, 461.  
 Levraud (Léonce), 367.  
 Limousin, 414.  
 Limpérani, 393.  
 Lisbonne (Maxime), 299, 320, 321, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 337, 340, 345, 346, 356, 358, 384, 432, 470.  
 Lisbonne (M<sup>me</sup>), 330.  
 Lissagaray, 26, 490.  
 Littré, 396.  
 Lizot, 452.  
 Lockroy (Edouard), 39, 60, 97, 164, 204, 313, 314, 384, 409, 458.  
 Loiseau, 384.  
 Loiseau-Pinson, 384, 400, 439, 485, 496.  
 Longuet (Charles), 116, 117, 121, 122, 124, 126, 127, 128, 129, 236, 414.  
 Longuet (Jean), 429.  
 Lorgeril (vicomte de), 468.  
 Lostag, 414.  
 Louis (Antonin), 416.  
 Louis-Philippe, 403, 438, 222, 422.  
 Lucipia, 30.  
 Luckner, 210.  
 Lullier (Charles), 13, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 65, 67, 109, 120, 125, 145, 227, 320, 321, 322, 323, 327, 333.  
 Lyons (lord), 441.  
 Mac-Mahon, 28, 159, 184, 477.  
 Magnin, 188.  
 Maljournal, 208, 272, 384, 417, 495.  
 Marceau, 239.  
 Mariani, 370.  
 Marmottan, 439, 447.  
 Maroteau (Gustave), 17.  
 Martelet, 429, 372, 496.  
 Martin (Henri), 97, 205, 407.  
 Martin (Léon), 414.  
 Martin-Bernard, 33, 97, 395, 396.  
 Marx (Karl), 126, 129, 437.  
 Matthey, 58.  
 Maumy, 280.  
 Mégy, 350, 351.  
 Meillet (Léo), 72, 80, 226, 495.  
 Méline, 272, 340, 341, 342, 343, 347, 384, 439, 444, 447.  
 Mendès (Catulle), 244, 262, 466, 467.  
 Metternich (prince de), 141.  
 Miche, 268.  
 Michel (Louise), 329, 330.  
 Michel (Sextius), 384, 387.  
 Michelet, 310, 463.  
 Mickiévitz (Adam), 312.  
 Miet, 267.  
 Millière, 80, 97, 164, 167, 168, 170, 188, 215, 395, 399.  
 Moilin (Tony), 372.  
 Molinet (vicomte de), 267, 268.  
 Moltke (comte de), 441.  
 Monieault, 374.  
 Moreau (Emile), 13, 25, 29, 50, 67, 68, 69, 70, 74, 84, 102, 109, 384, 417, 495.  
 Morenheim, 312.  
 Mortier, 13, 109, 384, 417, 438, 495, 496.  
 Motu, 80, 97, 384, 407, 444.  
 Mourot, 350.

- Mouton (Eugène - Mérinos), 149.  
 Murat (André), 80, 99, 102, 364, 372, 384, 385, 386, 387, 392.  
 Murat (Charles), 343, 439.  
 Murat (le roi), 470.  
 Mürger (Henry), 324.  
  
 Napoléon Ier, 142.  
 Napoléon III, 61, 100, 222, 253, 254, 255, 277, 374, 422, 424, 503.  
 Nast, 384, 439.  
 Nefftzer, 366.  
 Négrier, 287.  
 Niel, 267.  
 Nigra (chevalier de), 141.  
 Noir (Victor), 55, 310.  
  
 Offenbach, 466.  
 Ollivier (Émile), 90, 428.  
 Okounine, 441.  
 Ostyn, 73, 117, 496.  
 Oudet, 495.  
 Ovary, 429.  
  
 Pain (Olivier) fils, 329.  
 Pallières (Martin des), 165.  
 Parent (Ulysse), 365, 367, 439, 496.  
 Parève (Garnier), 372.  
 Parisel, 370, 496.  
 Pascal (Ernest), 152.  
 Pelletereau - Villeneuve, 451, 452.  
 Pène (Henri de), 250, 260, 264, 267, 277.  
 Pernolet, 407.  
 Perrachon, 480.  
 Peyrat, 56, 93, 96, 167, 168, 396, 399.  
 Peyrouton (Abel), 250.  
 Piazza, 339.  
 Picard (Ernest), 62, 74, 75, 103, 163, 190, 207, 208, 275, 327, 386, 398, 436, 457, 461, 500.  
 Pindy, 495.  
 Pinguanot (Louis), 267.  
 Pinguy, 414.  
 Pireaux, 116, 121.  
 Plouvier (Edouard), 312.  
 Poirier, 343, 384.  
 Portet, 267.  
 Portugal (voir Maxime Lisbonne), 325.  
 Pothuau (amiral), 62.  
 Pottier (Eugène), 414.  
 Pougny (E.), 152.  
 Pouyer-Quertier, 24, 188.  
 Protot, 236, 333, 336, 337, 341, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 358, 362, 364, 365, 378, 447, 495.  
 Proudhon (B.-J.), 33, 126, 127, 478.  
 Prud'homme, 384, 416, 495.  
 Puget, 496.  
 Pyat (Félix), 116, 117, 236, 355, 447, 492, 498.  
 Pyramont (de), 303, 393.  
  
 Quevauvilliers, 304, 335, 344, 345, 369, 377, 378, 400, 401, 402.  
 Quinet (Edgar), 310, 395, 399.  
 Quinsonas (marquis de), 290.  
  
 Rambow, 268.  
 Raneau, 141, 142.  
 Rampont, 190.  
 Ranc, 311, 365, 367, 439, 444, 447, 484, 495.  
 Ranvier, 356, 357, 358, 360, 364, 384, 385, 390, 391, 407, 410, 417, 438, 444, 465, 495.  
 Raspail, 33.

- Rastoul, 116, 496.  
 Reinach, 311.  
 Reinhart, 260.  
 Revillon (Tony), 26.  
 Reyer, 268.  
 Rigault (Raoul), 57, 68, 231,  
 233, 353, 372, 447, 476, 483,  
 495.  
 Risler (M<sup>me</sup>), 318.  
 Robespierre, 239, 427.  
 Robinet, 439, 496.  
 Rochat (Ch.), 414.  
 Rochefort (Henri), 23, 55, 88,  
 122, 427, 499.  
 Rogeard, 427.  
 Romme, 129.  
 Rossel, 154, 245, 334.  
 Rothschild, 219, 220, 229, 230,  
 291.  
 Rouher, 373, 374.  
 Rouland (Gustave), 220, 221,  
 222, 223, 224.  
 Ronlieux-Dugage, 310.  
 Rousseau, 13, 109, 384, 417,  
 495.  
 Rousse, 352, 353.  
 Rouveyrolles, 414.  
 Rozier, 429.  
  
 Saint-André (Jean-Bon), 332.  
 Saisset (amiral), 90, 152, 153,  
 156, 172, 174, 178, 180, 181,  
 189, 190, 209, 210, 221, 229,  
 231, 245, 246, 257, 260, 261,  
 271, 277, 278, 281, 282, 283,  
 284, 285, 286, 287, 289, 291,  
 293, 294, 295, 296, 297, 301,  
 302, 304, 305, 306, 307, 320,  
 335, 344, 346, 363, 364, 369,  
 391, 398, 401, 402, 403, 448.  
 Salicis, 273, 274, 402.  
 Saligny (Tenaille), 407.  
 Salis (Rodolphe), 224.  
 Salvétat, 152.  
 Sardou (Victorien), 139.  
  
 Sartory, 384.  
 Savary, 267.  
 Scheurer-Kestner (M<sup>me</sup>), 318.  
 Schlotheim (général von), 201,  
 461.  
 Schneider, 17.  
 Schœlcher, 93, 96, 165, 257,  
 287, 288, 289, 290, 291, 330,  
 342, 346, 347, 348, 377, 379,  
 384, 402, 409, 457.  
 Séguier, 152.  
 Sémérie, 367.  
 Sempronius, 151.  
 Sérizier, 145, 227.  
 Sers, 152.  
 Seveste, 384.  
 Shéridan (général), 266, 268.  
 Simon (Jules), 62, 87, 302, 319.  
 Siraudin, 249.  
 Spoetler, 414.  
 Sue (Eugène), 123.  
  
 Theisz, 414, 496.  
 Thiers, 5, 7, 8, 9, 13, 25, 27,  
 28, 29, 30, 32, 33, 37, 39,  
 40, 41, 45, 49, 50, 51, 52,  
 59, 64, 77, 78, 79, 81, 90,  
 94, 103, 105, 106, 136, 137,  
 142, 144, 145, 146, 147, 151,  
 152, 153, 154, 155, 156, 157,  
 159, 160, 161, 168, 169, 170,  
 171, 173, 174, 177, 182, 183,  
 184, 185, 186, 191, 199, 200,  
 208, 209, 210, 214, 212, 213,  
 214, 220, 222, 229, 231, 234,  
 239, 245, 553, 255, 256, 257,  
 374, 275, 277, 284, 285, 286,  
 287, 289, 291, 292, 294, 295,  
 296, 297, 298, 300, 301, 302,  
 303, 304, 306, 307, 314, 320,  
 322, 328, 335, 346, 348, 358,  
 359, 361, 365, 373, 376, 388,  
 389, 390, 393, 394, 396, 398,  
 402, 404, 419, 439, 446, 450,  
 451, 452, 453, 454, 456, 457,



- 458, 459, 460, 462, 467, 472,  
481, 487, 492, 493, 502, 505,  
506.
- Thiers (Mme), 143.
- Thomas (Clément), 61, 62, 69,  
86, 150, 163, 165, 179, 180.
- Thorel, 377.
- Tiby, 267.
- Tirard, 48, 74, 77, 89, 91, 92,  
94, 95, 97, 163, 181, 183,  
257, 280, 285, 287, 294, 295,  
297, 298, 301, 302, 303, 306,  
335, 345, 376, 377, 389, 390,  
392, 395, 398, 399, 400, 407,  
439, 444, 447, 457, 485, 486,  
487.
- Tolain, 80, 97, 172, 191, 211,  
384, 396, 409.
- Train, 268.
- Trélat, 270, 271.
- Trève (A.), 401, 402.
- Tridon, 255, 447, 498.
- Trinquet, 329.
- Trochu, 90, 164, 450, 482.
- Tunnel, 267.
- Turillon, 374, 384.
- Turquet, 150, 165, 200, 201,  
227.
- Ulbach, 375.
- Urbain, 370, 496.
- Vacherot, 77, 170, 187, 306,  
335, 348, 407, 410, 445.
- Vaillant, 382, 448, 498.
- Valigrane, 225.
- Vallès (Jules), 56, 118, 119,  
236, 355, 447, 483, 484, 496.
- Vallon, 153.
- Vapereau (P.), 116, 121.
- Varlin, 13, 17, 50, 71, 84, 86,  
88, 93, 94, 97, 109, 117, 219,  
220, 230, 357, 384, 417, 448,  
495.
- Vautrain, 77, 206, 207, 208,  
209, 210, 211, 212, 244, 283,  
285, 287, 289, 291, 297, 298,  
306, 335, 387, 388, 389, 309,  
391, 407, 446.
- Ventavon, 393.
- Verdure, 496.
- Vermersch, 501.
- Vermorel, 119, 236, 355, 447,  
479, 480, 483, 485, 495.
- Véron (Pierre), 140.
- Véry, 414.
- Vésinier (Pierre), 116, 121, 122,  
123, 124, 125, 126, 133.
- Veysset, 154.
- Viard, 99, 109, 116, 117.
- Villeneuve, 370.
- Vinoy, 13, 39, 41, 133, 144,  
145, 227, 233, 234, 259, 367,  
462.
- Vitet, 170.
- Vuillaume (Maxime), 352, 353.
- Wahlin, 267.
- Waldeck-Roussseau, 272.
- Waschburne, 431.
- Werder, 252.
- Wilson, 161, 316.
- Witterschein, 112, 124.
- Wurtz, 271.
- Zola (Emile), 329.

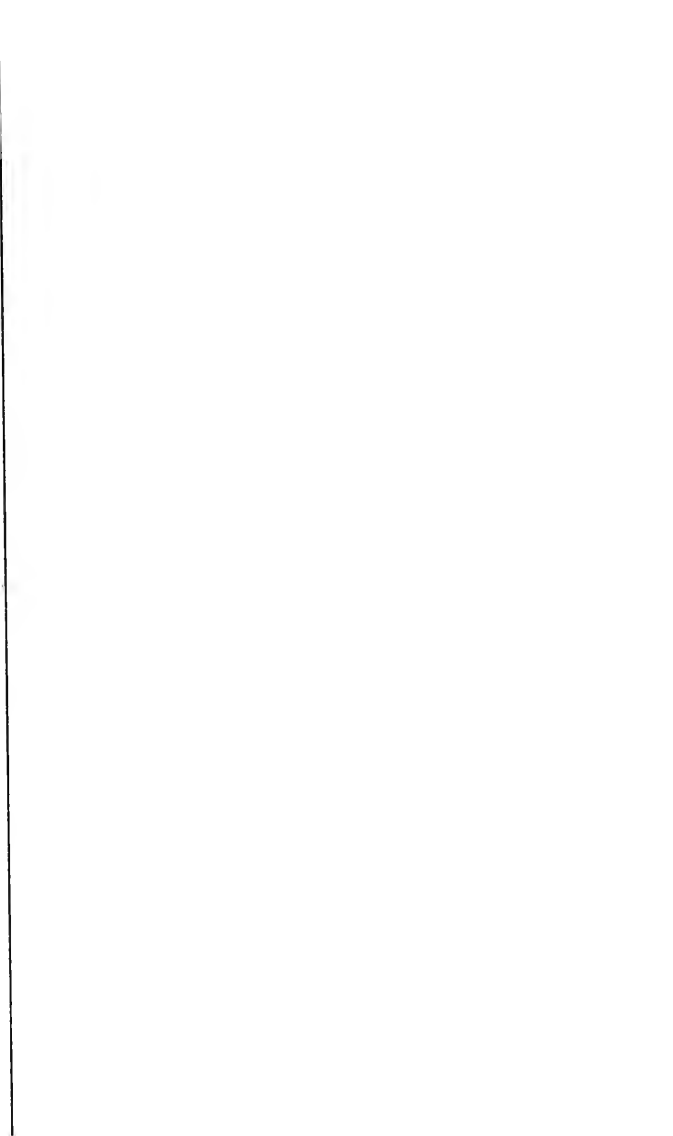
## TABLE DES MATIÈRES

—

|   |     |
|---|-----|
| <i>Avant-propos</i> . . . . .                             | 3   |
| I. — XII. UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE . . . . .            | 11  |
| II. — XIII. LES MAIRES ET LE COMITÉ CENTRAL . . . . .     | 74  |
| III. — XIV. LES PREMIÈRES JOURNÉES A VERSAILLES . . . . . | 137 |
| IV. — XV. L'ASSEMBLÉE CONTRE PARIS . . . . .              | 186 |
| V. — XVI. L'INACTION . . . . .                            | 213 |
| VI. — XVII. LES AMIS DE L'ORDRE . . . . .                 | 247 |
| VII. — XVIII. LA COMÉDIE DE LA RÉSISTANCE . . . . .       | 286 |
| VIII. — XIX. LA CAPITULATION DES MAIRES . . . . .         | 362 |
| IX. — XX. LA COMMUNE ÉLUE . . . . .                       | 435 |
| X. — XXI. L'ÈRE DES ILLUSIONS. . . . .                    | 474 |









JAN 8 1982

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

HF.           Lepelletier, Edmond  
L5954h        Histoire de la Commune  
v.2            de 1871

